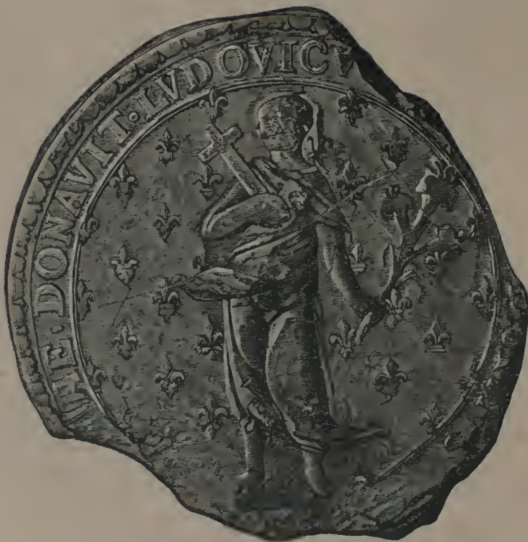
LA NOUVELLE-FRANCE



SCEAU DE LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE — 1627

LA

NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

PARAISSANT TOUS LES MOIS

SCIENCES—LETTRES—ARTS

1905

TOME QUATRIÈME

DE LA COLLECTION

QUÉBEC
BUREAUX DE LA « NOUVELLE-FRANCE »
2, rue Port-Dauphin

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV — JANVIER 1905 — N° 1

LES AMÉRICANISTES

Sous ce titre, on désigne aujourd'hui les admirateurs des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, que d'aucuns appellent, avec une petite pointe d'ironie, « les Américains d'Europe. » Ceux qui ne partagent pas leur engouement ne refusent pas toute estime à la grande République, pour ses institutions, pour les libertés qu'elle accorde à ses citoyens, et pour la prospérité matérielle dont elle jouit. Seulement ils trouvent quelque exagération dans le culte qu'ils lui ont voué, et qui les rend injustes envers les pays du vieux continent, chez qui les traditions monarchiques se sont conservées. Dans l'œuvre de Washington, qu'un siècle déjà écoulé a favorisé par l'importation d'idées nouvelles empruntées à la Révolution, ils découvrent des lacunes considérables, et des lézardes qui semblent menacer la solidité de l'édifice dans l'avenir, malgré ce que la situation présente offre de séduisant et de glorieux. Joseph de Maistre, très peu américain par tempérament et par éducation, a dit : « Cet enfant au maillot m'agace : laissez-le grandir. » Ce mot, contesté comme tant d'autres du

même écrivain, est peut-être en voie de se vérifier : ce n'est pas pour demain matin.

L'engouement pour les Etats-Unis, répandu un peu partout dans notre vieille Europe, n'a sévi nulle part avec autant d'intensité qu'en France. On en devine la raison : c'est la France qui en contribuant par ses armes à fonder les Etats-Unis, les a mis à la mode à son propre détriment ; la nation généreuse et chevaleresque continue les mêmes errements.

Quand le gouvernement français eut cessé de travailler pour les Etats-Unis par son intervention, nos publicistes se mirent au service de la même cause ; la simple énumération de ceux qui lui ont voué leur plume est démonstrative : ils sont les seuls visés dans cette étude. C'est après 1830 que se forma chez nous ce que l'on pourrait appeler « la littérature américaine » ; on comprend pourquoi elle ne naquit pas plus tôt. Ici, comme en toute chose, il y a l'influence du milieu ; ni l'Empire autoritaire, ni la Restauration monarchique et traditionnelle ne favorisèrent l'éclosion des idées républicaines et libérales dans le mauvais sens du mot. Napoléon avait pour mission de dompter la Révolution, et de mettre sous sa botte ses représentants les plus fougueux. Louis XVIII et Charles X n'étaient pas d'humeur de continuer l'œuvre de Louis XVI en face du libéralisme voltairien, qui s'affirmait dans les Chambres, qui conspirait dans les souterrains des Loges, et minait sourdement le trône, en attendant de déchaîner la tempête qui devait l'emporter. 1830 est la date tristement célèbre de la victoire de l'esprit nouveau, qui allait hâter le développement des idées américaines, sous le contre-poids que la race sanglo-saxonne avait su mettre à la liberté de l'autre côté de l'Atlantique, et qui n'existait déjà plus.

Le publiciste le plus connu, et par ordre de date et par l'importance de son œuvre, qui ait écrit sur les Etats-Unis, autant en panégyriste qu'en historien et en sociologue, c'est Alexis de Tocqueville, avec ses trois volumes in-8° intitulés : *De la Démocratie en Amérique.* A la suite mentionnons : de Sartige : *Des mœurs*

électorales aux Etats-Unis, dans la *Revue des Deux-Mondes ;*—du Vergier de Hauranne : *Huit mois en Amérique ;*—de Saint-Victor : *Lettres sur les Etats-Unis ;*—Carlier : *Histoire du peuple américain ;*—Astier : *Histoire de la république des Etats-Unis ;*—Cornelis de Witt : *Histoire de Washington ;*—du même : *Thomas Jefferson ;*—Michel Chevalier : *Lettres sur l'Amérique du Nord ;*—plusieurs séries d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, et dans *Le Correspondant ;*—De Chabral : *Les partis politiques aux Etats-Unis ;—Mémoires* dans la *Société de législation comparée*, et dans l'*Annuaire de législation étrangère.*

Parmi les écrivains plus récents qui ont travaillé sur le même sujet il faut signaler Claudio-Jannet, quand il vivait, professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris, qui rédigea son voyage en Amérique en un fort volume, intitulé : *Les Etats-Unis contemporains*, dont la seconde édition parut en 1876. Celui-ci était par tendance et par conviction très peu américain : nous l'opposerons dans cette étude aux américanistes, afin de corriger leurs exagérations, et combattre les idées qu'ils propagent avec trop de zèle et trop de succès. Nous analyserons encore l'ouvrage, palpitant d'actualité, parce qu'il est écrit d'hier, intitulé : *La situation religieuse aux Etats-Unis.* C'est une réponse à une série d'articles de M. Brunetière, qui parurent dans la *Revue des Deux-Mondes*, en novembre 1898, sur *Le Catholicisme aux Etats-Unis*, à la suite du voyage de l'éminent conférencier en Amérique, où son talent fut couvert d'applaudissements mérités, trop payés à Paris selon des témoins bien placés pour voir la situation de ce pays sous son véritable jour. Nous devons cet excellent volume, qui reçut en France un acceuil très flatteur chez ceux qui pensent bien, à M. Jules Tardivel, le vaillant directeur de *La Vérité* de Québec, français par le sang, américain par la naissance, canadien de nationalité, champion de toutes les saintes causes, entouré dans sa province d'une grande et juste considération, et qui occupe un rang distingué dans la presse catholique,

Les deux ancêtres des américanistes français sont La Fayette et Alexis de Tocqueville ; le premier à cheval, l'épée à la main ; le second avec sa plume d'académicien, qui valait une épée par les victoires qu'il a remportées sur l'opinion de son pays, dont pour sa part il a orienté les destinées vers un avenir nouveau et dangereux.

La Fayette est le chevalier des temps modernes ; du chevalier du moyen-âge, il avait la bravoure et l'esprit d'aventure, moins la cotte de mailles et la dévotion. Si Cervantes l'avait connu il n'en aurait pas tiré son Don Quichotte ; car il ne se battait pas contre des moulins à vent ; il ne fut pas ridicule, mais il fut dangereux, ce qui est souvent le plus court chemin de la gloire. Il appartenait à la meilleure aristocratie d'Auvergne ; mais l'aristocratie fut la première atteinte par la philosophie du XVIIIe siècle ; et comme les gens de sa qualité, il suivit le mouvement. Quand la Révolution éclata, il était tout préparé pour soutenir ses revendications, et l'aider à renverser l'édifice de l'ancien régime. Dans les assemblées délibérantes où il siégea, on le vit au premier rang des réformistes, criant « En avant ! », sans calculer les conséquences de ses votes. Au dehors, il sera le général des gardes nationales, ces milices citoyennes toujours prêtes à faire feu contre les institutions de leur pays plutôt que contre les armées d'invasion qui menacent nos frontières. Il caressait les passions de la foule, jaloux de ses suffrages et de ses applaudissements, en quête d'une popularité malsaine, qu'il acquit par ses complaisances, et que la chanson des rues consacra. La Fayette resta légendaire. Pendant plus d'un demi-siècle, il soutint en France le rôle de *condottiere* politique, remis sur le pavois chaque fois que le vent de la révolution soufflait sur notre infortunée patrie.

La guerre de l'indépendance aux Etats-Unis fut son noviciat de soldat citoyen. Il fit partie de l'avant-garde ; la France n'avait pas encore embrassé officiellement la cause des colonies contre

l'Angleterre, et déjà il avait traversé l'Atlantique à la tête des volontaires,

abandonnant, pour aller combattre, les droits aristocratiques au milieu desquels il avait grandi, les loisirs de la fortune, et une jeune épouse d'une grande famille et de grandes vertus [1].

L'opinion, qui était son étoile, le poussa.

L'Europe, et surtout la France, étaient pleines d'admiration pour les simples vertus d'un peuple nouveau qui, jaloux de ses droits, résistait avec des masses improvisées à ceux qui firent trembler l'Europe. Les classiques les comparaient aux Fabius et aux Curtius; les philanthropes lisaient dans la charte de l'indépendance un manifeste contre les tyrans, et dans leur réussite la possibilité d'accomplir tout ce qu'ils espéraient. Tous les nobles combattaient pour cette guerre, qui, seule, parmi toutes les luttes politiques et dynastiques de ce siècle, répondait aux idées dont la vogue était alors croissante...... La France désirait effacer la honte de la guerre de Sept ans; les philosophes la poussaient à propager et à soutenir les principes généreux. Tout le monde se réjouissait de l'humiliation d'une puissance rivale [2].

Sur les champs de bataille La Fayette fit des prodiges de valeur; avec Washington et Rochambeau, il contribua à renverser la souveraineté de l'Angleterre, et à la fondation des Etats-Unis; aussi il est encore aujourd'hui populaire dans la grande République, qui le compte parmi ses plus illustres citoyens, et le place au rang des pères de la patrie. De retour en France, il demeura un américaniste résolu; à travers les diverses phases de la Révolution, on le trouve toujours parmi les marquis philosophes et progressistes, qui sapent les institutions nationales au lieu de les réformer; immortel quand même par ses étourderies chevaleresques autant que par sa bravoure dont il donne des preuves dans les Deux Mondes.

---

1 — César Cantù: *Histoire universelle.* Tom. XVII.
2 — *Ibidem.*

P. At,
Prêtre du Sacré-Cœur.

(*A suivre*).

JUGEMENT HISTORIQUE SUR LE XIXe SIÈCLE

(Premier article)

« *Custos, quid de nocte?* »

La cité du bien et la cité du mal se disputent les âges ; l'esprit humain a toujours suivi avec intérêt et souvent avec une anxiété poignante les issues de cette lutte séculaire. Aussi, divers ont été ses jugements, variées ses appréciations sur le dix-neuvième siècle au moment où celui-ci déclinait et disparaissait à l'horizon des temps. Qui de nous encore n'aime pas à philosopher un peu sur ce siècle qui nous a vus naître, et dont les années ont absorbé la majeure partie de notre courte existence ? Un charme, mélangé toutefois d'appréhension, s'empare de notre esprit lorsque par la réflexion il s'efforce de pressentir le jugement que la postérité portera sur notre époque.

Certes, pour rendre son verdict l'histoire attend que se dissipent la fumée des champs de bataille et la poussière soulevée par les générations dans leur passage à travers le temps. Les années seules « donnent ce recul et cette mise au point qui sont indispensables à la ferme sérénité des jugements de l'histoire. » « L'œil, dit de Maistre, ne voit pas ce qui le touche. » Le vingtième siècle déclinera vers son couchant et l'esprit humain, laissé à ses propres lumières, sera encore à chercher le jugement de Dieu sur le dix-neuvième. Il faut, longtemps avant, que la raison réfléchissant sur le passé entrevoie les arrêts incorruptibles et sans appel du « Roi immortel des siècles. »

Le chrétien cependant n'est pas condamné à laisser le jugement de son époque à une postérité lointaine. Sa foi, en lui donnant les intuitions de l'éternité, lui explique le passé et l'avenir. Elle lui fait embrasser l'universalité des temps dans le principe de leur harmonieuse unité. Et ce principe, quel est-il ? C'est Jésus-Christ « qui était hier, qui est aujourd'hui et qui sera dans tous les siècles : *Jesus Chistus heri, hodie et ipse in sæcula* » [1]. Par Lui, Dieu se

1 — Hebr. XIII, 8.

montre vraiment le maître des temps ; en Lui, l'histoire trouve son point central, son explication dernière ; avec Lui, elle conserve son unité à travers tout ce qui change et sa perpétuité à travers tout ce qui passe. En effet, « l'histoire, dit le cardinal Langénieux, est l'évolution providentielle de l'humanité autour de Jésus-Christ. »

Le Christ règne sur les âges en régnant sur les nations. Nécessairement les sociétés doivent reconnaître sa royauté. Si elles refusent d'être les joyaux de sa couronne il en fait « l'escabeau de ses pieds. »

S'il ne règne pas, dit Mgr Pie, par les bienfaits attachés à sa présence, il domine par les calamités inséparables de son absence. Que sa croix soit un sceptre pacifique ou une verge de fer, n'importe ; il faut qu'il règne, *oportet illum regnare.*

Au début de ce siècle la catholicité a élevé une croix commémorative sur plusieurs sommets du globe. Cet hommage au Divin Rédempteur est une invitation au chrétien à étudier au pied de la croix « les desseins de Dieu sur les enfants des hommes. » Dressé sur la limite des deux siècles, ce signe sacré de notre Rédemption nous rappelle que c'est à sa divine lumière que nous devons juger du passé et augurer de l'avenir. Aussi ce phare divin, qui promène ses feux sur tous les âges pour les illuminer des clartés sereines de l'éternité, va éclairer notre marche. Or, que nous dit cette croix au tournant de deux siècles ? Quant à nous, nous y voyons un *reproche pour le passé*, *une leçon pour le présent et une promesse pour l'avenir.*

I

La grande et vraie histoire du monde c'est celle du mouvement qui emporte les âmes vers les éternelles destinées. La loi suprême de la fin dernière y apparaît dominant de haut l'activité humaine dans le domaine moral et social. Toute vraie grandeur de l'homme dépend de l'orientation de sa liberté vers le but final de son existence, et de l'obtention de celui-ci après l'épreuve.

Certes, la tendance de l'humanité vers sa destinée est un fait de conscience, et la conscience relève en dernier ressort de Dieu. Toutefois il nous est donné d'apprécier cet état moral d'un siècle pour autant qu'il se révèle au grand jour de la vie publique. «Faite d'hommes, la société n'est pas faite autrement que l'homme,» a dit je ne sais quel grand écrivain. La conscience publique est en effet le miroir où se reflète l'état général des âmes ; la société éternelle des élus et des damnés s'ébauche dans les sociétés temporelles qui se succèdent à travers les temps. Or voulez-vous savoir quand l'ordre social s'éclaire aux lueurs de l'enfer ou aux clartés du ciel ? Placez ses institutions en face de Jésus-Christ.

Au jour de sa royale et divine investiture, le Fils de l'homme reçut les nations de la terre en héritage avec mandat de son Père Eternel d'établir le règne de Dieu dans l'humanité. Ce royaume spirituel et invisible qui embrasse l'universalité des temps et des espaces et relie l'humanité rachetée à son premier principe et à sa dernière fin, ce royaume, disons-nous, se réalise socialement et visiblement dans l'Eglise fondée sur la pierre angulaire « qui est le Christ ; » elle rallie peu à peu au milieu du monde et des siècles les âmes prédestinées, en perpétuant son esprit, sa parole et sa vertu [1]. Dieu, en effet, prend possession de la nature humaine en se l'unissant substantiellement dans la personne de son Fils. De Lui l'Esprit divin déborde par l'Eglise sur toute l'humanité pour la purifier, l'élever, la pénétrer, la vivifier et l'acheminer ainsi vers ses sublimes destinées. L'Eglise est donc, au dire de saint Paul, « la plénitude, l'accomplissement, l'épanouissement dernier de Jésus-Christ [2]. » Elle est le prolongement du Christ à travers les âges : « le temps nous sépare de celui-ci, mais il nous fait toucher celle-là. » [3]

Placer les sociétés temporelles en face de Jésus-Christ c'est

1 — Didon. *Vie de Jésus-Christ*, L. II, ch. 1.
2 — Ephes. II, 23.
3 — Didon.

donc les placer en face de l'Eglise. Leurs rapports avec cette société divine seront un reflet de ceux de l'humanité avec Dieu, avec le but suprême de son existence. Quoique parfaitement constituées dans leur sphère d'activité propre, et essentiellement distinctes entre elles par leur origine, leur fin et leur extension, la société temporelle et la société spirituelle sont cependant faites l'une pour l'autre, et la loi de la finalité dernière subordonne nécessairement celle-là à celle-ci. Cette distinction et cette union hiérarchique des deux pouvoirs est la base de toute vraie civilisation.

La civilisation, dit l'historien G. Kurth, est l'état social dans lequel l'individu trouve le plus de facilités et le moins d'obstacles dans la poursuite de sa fin dernière [1].

Ce principe civilisateur a toujours eu à lutter contre deux grands ennemis, le *césarisme* qui absorbe l'individu au profit du dieu-Etat, et l'*anarchie* qui supprime l'Etat au profit de l'individu. Seule la doctrine catholique réalise cette sage pondération entre le pouvoir et la liberté. Jésus-Christ a formulé ce programme de la vraie civilisation et de la véritable grandeur sociale dans cette sentence divine : « *Rendez à César, ce qui est à César, et à Dieu, ce qui est à Dieu.* »

Ces principes posés, voyons si le dix-neuvième siècle a rendu à César ce qui était à César, et à Dieu, ce qui était à Dieu.

Depuis l'an 1800 jusqu'à l'an 1900 environ 3,300,000,000 [2] d'âmes ont franchi les frontières du temps et ont disparu par deux chemins opposés dans les profondeurs mystérieuses de l'éternité. Certes, sur chaque tombe l'on pourrait graver ces vers du poète : [3]

> Son crime et ses exploits pèsent dans la balance.
> Son cercueil est fermé ! Dieu l'a jugé ! ...... Silence !

---

1 — Introduction des *Origines de la civilisation.*

2 — La moyenne des morts par an est de 33 millions.

3 — Lamartine, *Bonaparte.*

Si le tombeau de l'homme est inviolable, celui des nations ne l'est pas. Les nations, comme nations, n'existent pas au delà de la tombe ; elles ne franchissent pas les limites du temps. C'est ici-bas que le juge suprême les récompense et les punit. Dieu se réserve le jugement de chaque âme et il livre celui des peuples au tribunal de l'histoire. « L'histoire, dit Rohrbacher, est le jugement de Dieu en première instance.» Sur la tombe du siècle expiré il nous semble donc lire cet ordre : « Son crime et ses exploits pèsent dans la balance ; son cercueil est fermé ! L'histoire doit le juger..... Parlez. »

« Chose effroyable à dire ! Le trait caractéristique de l'époque tourmentée où nous vivons, c'est la guerre de l'homme contre Dieu. [1]» Affirmer les droits de l'homme en niant les droits de Dieu, voilà la synthèse historique, le triste bilan social du siècle écoulé. La tourmente révolutionnaire a substitué la souveraineté du peuple à la souveraineté du Christ.

Joseph de Maistre disait de la Révolution française qu'elle n'est pas un fait mais une époque, et s'il vivait encore, il dirait sans doute que nous n'en sommes pas sortis. La France qui l'a vue naître ne l'a pas enfermée dans ses frontières : elle a couvert le monde, pénétré toutes nos générations et tous, qui que nous soyons, fils de cette époque fatale, nous en portons à divers degrés la tache originelle [2].

Or, le but de la Révolution est de chasser Dieu de la société humaine. Fille de la Réforme et du philosophisme, elle poursuit sur le terrain social et au grand jour de la vie publique cette guerre à Dieu commencée par un moine apostat et continuée par un philosophe infâme. Les siècles sont ainsi sous la main de la justice divine tributaires les uns des autres. Les orages qui s'abattent sur l'humanité commencent toujours à poindre dans le ciel des principes religieux ; ils s'amoncellent sur les hauteurs de la philosophie, obscurcissent tous les horizons ; enfin les

1 — Périn.

2 — De Mun au Congrès social de Liège, en 1886.

sphères économiques et sociales les voient éclater et semer partout désastres et ruines. L'impie Proudhon disait donc une grande vérité quand il écrivait : « Il est surprenant qu'au fond de notre politique nous trouvions toujours de la théologie ». Et jetant son regard sur le mouvement des sociétés pendant son siècle, il le résumait dans cette formule blasphématoire : « L'humanité se substitue à Dieu ».

Dieu étant écarté, il n'y a plus que l'homme. L'homme règnera seul dans le monde. Dieu ne s'y montrera pas ou n'y prendra place que sous la protection du droit humain ; l'homme fixera souverainement les droits de Dieu dans l'ordre social [1].

Or Dieu affirme ses droits sur les sociétés humaines par son Eglise. Faire la guerre aux droits de l'Eglise sur les nations, c'est faire la guerre aux droits sociaux de Dieu même. Aussi, le monde, à l'heure qu'il est, nous apparaît comme un vaste prétoire où les puissances frémissantes redisent le «*nolumus hunc regnare*» du peuple déicide. Décrivons à grands traits cette insurrection générale des Etats contre l'Eglise sur le terrain social en la considérant dans l'ordre civil, politique et international.

L'école est le premier champ de bataille où se rencontrent ordinairement les deux puissances qui se partagent le monde. Au-dessus de la tête de l'enfant les deux glaives se croisent et jettent dans le conflit leurs premiers éclairs. L'école n'est-elle pas en effet la pépinière des hommes de l'avenir ? Sous le prétexte insensé et immoral de neutralité l'Etat a chassé l'Eglise de l'école. Il feint d'ignorer l'au delà ; il se borne à former le citoyen de la terre, espérant qu'ainsi l'enfant oubliera qu'il est citoyen de l'éternité. L'école sans Dieu donne nécessairement une société sans Dieu, et produit infailliblement des peuples dont tous les intérêts se concentrent sur cette terre et qui ne savent plus lever les yeux vers le Père qui est dans les cieux [2].

Jamais la liberté d'enseignement n'a été attaquée d'une manière si vive et si continue. A voir cette lutte se dérouler à travers le monde civilisé de pays en pays, d'année en année, on sent qu'il y va de l'avenir. Dans notre pays même, où ce principe de liberté a

1 — Ch. Périn : *Mélanges*.
2 — Voir *Etudes* des Pères Jésuites, sept. 1892.

toujours été respecté et protégé avec honneur et dont la législation dans notre province de Québec est comme la plus haute expression, dans notre pays, disons-nous, les luttes sur ce terrain ne sont pas de l'histoire ancienne. Ces combats d'hier sont les préludes des grandes batailles de demain.

Attaquée dans l'école, l'Eglise pourrait se réfugier au foyer domestique, si là encore elle ne rencontrait la main sacrilège de l'Etat. Le mariage, cette base de la famille et de l'ordre social, de droit divin relève de l'Eglise. Entre baptisés le contrat naturel ne peut exister que par et avec le sacrement. L'Eglise seule peut unir à jamais deux mortels et « ouvrir sous le regard paternel de Dieu une nouvelle source de vie et de fécondité. » L'Etat a voulu séparer ce que Dieu a uni. Le mariage, devenu pour lui une pure cérémonie civile, a perdu son éclat divin. Relâché par la *sécularisation* et brisé par le *divorce*. le lien conjugal a perdu sa force avec sa sainteté. Ephémère comme le plaisir ou l'intérêt qui le crée, il est devenu une source de calamités publiques. Un regard au delà de notre frontière suffit pour nous en convaincre.

L'ordre civil et l'ordre politique se touchent ; passer de l'un à l'autre c'est passer sur un nouveau théâtre de guerre. Là c'étaient des escarmouches de frontière, ici c'est l'attaque de front. César, appuyé sur la force de ses bataillons, y refuse ouvertement « à Dieu ce qui est à Dieu. » Séparer l'Eglise et l'Etat a été la politique des gouvernements modernes. C'est ici un mouvement tournant de l'armée de César, qui a pour but avéré de cerner l'armée du Christ pour l'anéantir. L'Etat sépare les deux pouvoirs pour les confondre et ainsi n'admettre aucune limite à sa propre puissance [1].

Dans ces derniers temps surtout, écrivait Léon XIII de glorieuse mémoire, on a fait en sorte qu'un mur s'élevât pour ainsi dire entre l'Eglise et la société civile. Dans la constitution et l'administration des Etats on compte pour rien l'autorité du droit spirituel et divin et l'on cherche à obtenir que la religion n'ait aucun rôle dans la vie publique. Cette attitude aboutit

1 — Voir Card. Deschamps, *Œuvres*, XI, p. 353.

presque à enlever au peuple la foi chrétienne ; *si c'était possible on chasserait de la terre Dieu lui-même* [1].

En effet, voyez l'Eglise en face des gouvernements contemporains. Les uns se contentent d'une froide indifférence, d'une liberté commune, se réservant d'abriter sous ce principe libéral leurs agressions aux jours de la lutte. Les autres lui ont déclaré ouvertement la guerre. D'autres enfin, tout en reconnaissant ses droits sociaux par des concordats, les violent impunément ; c'est le *Ergo, Rex es tu ?* de Pilate. Tous poursuivent l'idéal païen d'un Etat où l'homme est tout et où Dieu n'est rien. Un événement assez récent met en saillie cette tendance païenne de nos gouvernements. Lors de la formation de la constitution récente d'Australie on a délibéré longtemps pour décider si oui ou non on reconnaîtrait officiellement l'existence de Dieu et si l'on insérerait son nom dans le préambule. Et c'étaient des chrétiens qui délibéraient !

Méconnue dans l'ordre civil, rejetée dans l'ordre politique, l'Eglise a été aussi rejetée de l'ordre international.

La grande bataille de laquelle dépend le sort des peuples modernes est engagée sur le principe de la sécularisation en chaque état particulier. La même lutte se livre avec non moins d'acharnement dans la société universelle, et ici elle a pour théâtre le monde entier [2].

Le groupement des différents états dans une vaste confédération est à vrai dire l'expression la plus haute de la vie sociale de l'humanité. L'Eglise qui par sa catholicité dépasse nécessairement les frontières de tout état, aime donc à rencontrer toutes les nations dans cette sphère supérieure où elle-même trouve l'expression plénière de ses droits sociaux. Elle est ainsi l'arbitre-né des peuples chrétiens ; elle est leur centre d'unité. La Providence, travaillant de concert avec les hommes et les siècles, manifesta ce droit suprême de son Eglise en lui donnant le

1 — Encycl. sur le Sacré-Cœur, 1899.

2 — Périn : *Mélanges*. L'Etat et d'Eglise dans la société internationale ontemporaine.

trône temporel de Rome. Les rois et les peuples donnèrent aux successeurs de Pierre la ville des Césars et les parties de l'Italie connues dans l'histoire sous le nom significatif d' « Etats de l'Eglise ». Par la volonté des nations et la logique des événements, l'humble bâton du pêcheur de Galilée devint un sceptre pour commander aux nations que l'unité de croyances avait groupées autour du siège de Pierre. La grande république chrétienne du moyen-âge est sortie de cette foi des princes et des peuples au rôle de l'Eglise sur le terrain international. Mais en présence des ruines de ce beau passé pourquoi parler de ses gloires et de ses splendeurs ! La Révolution a renversé de ce trône le Pape-roi, et il ne reste plus que « la pierre » contre laquelle vient écumer le flot des peuples agités.

Sous l'inspiration de Satan, leur maître, les gouvernements modernes avaient compris qu'une Eglise dépouillée de toute propriété ne peut être qu'esclave ou martyre [1].

L'amour factice de l'unité italienne, ou disons mieux, la haine réelle de l'unité catholique a été le mobile de ce suprême outrage. Pendaut que le roi du Piémont faisait main basse sur l'héritage des papes-rois et, que, en sa personne, la Révolution passait par la brèche de la Porta Pia pour s'installer cyniquement dans le palais des Pontifes romains, les puissances européennes se taisaient. D'ailleurs que pouvaient-elles dire ? N'étaient-elles pas les honteuses complices de Victor-Emmanuel, l'usurpateur sacrilège du domaine de Pierre ?

Ecoutons pour finir l'aveu de Bluntschli, publiciste allemand, l'interprète le plus écouté du droit nouveau :

Qui dit souveraineté, dit pouvoir suprême, dignité suprême de l'Etat. Jadis le pape avait droit à cette souveraineté en sa qualité de roi des Etats de l'Eglise. Depuis leur *sécularisation* il n'est plus chef d'Etat et ne peut donc plus être tenu pour personne souveraine dans le sens propre... Le monde actuel ne veut plus absolument entendre parler d'une pareille souveraineté temporelle des papes. *L'Etat moderne n'est d'aucune façon dépen-*

---

1 — *Vie de Garcia Moreno*, par le R. P. Berthe, p. 679.

dant de l'Eglise. Son autorité, sa politique ne se laisseut point diriger par des dogmes religieux ou ecclésiastiques. 1

Telle est, envisagée dans ses grandes lignes, cette lutte gigantesque qui a caractérisé le siècle dernier. Et d'où part ce souffle de haine qui a tourné les peuples chrétiens contre Dieu et son Christ ? Il ne peut venir que de l'enfer. Oui, c'est de là qu'il émane, car les loges de la franc-maçonnerie en sont les vestibules. Cette secte infâme est l'instigatrice de cette levée de boucliers, de cette conspiration des peuples contre Jésus-Christ et son Eglise. Elle est la Révolution incarnée, l'église militante de Satan. Pour parler le langage du Prophète, « elle a fait alliance avec la mort et un pacte avec l'enfer [2]. » Devenus les maîtres du pouvoir dans un grand nombre d'Etats, et cherchant à s'en emparer partout où il n'est pas encore dans leurs mains, ses sectaires ont fait à l'Eglise les plus cruelles blessures et rêvent de lui porter enfin le coup fatal [3]. »

La franc-maçonnerie, comme tout ce qui sort de l'enfer, hait la lumière du grand jour public. Dans les ténèbres de ses loges s'élaborent ces lois liberticides et impies qui, proposées et votées par ses affidés, font de l'hémicycle de beaucoup de nos parlements un antichambre de la Loge. « Nous ne sommes pas en république, disait Mgr Gouthe-Soulard, nous sommes en franc-maçonnerie. » Cette affiliation des parlements aux convents des FF ∴ a été démontrée à maintes reprises [4].

---

1 — *De la responsabilité et de l'irresponsabilité dans le droit international*, p. 11-13.

2 — Isaïe XXVIII, 15.

3 — Kurth.

4 — *Pour la France*, Cfr. *Etudes* 20 juillet 1899—*Freemasonry and Latin America : Quarterly Review*, Oct. 1898—*Freemasonry and the Manitoba School Question*, Cfr. *Catholic Record*, March 26, 1898. Voir aussi « *Papa sit Rex Romæ*, » par le R. P. Godts C. SS. R.—*La vie de Léon XIII*, par Mgr T'Serclaes—« Il y a en France 400 députés affiliés à la Loge, » Jules Le Maître dans l'*Echo de Paris.*

Qu'il nous suffise de citer à l'appui ce témoignage non équivoque du Grand Maître Lemmi (10 Oct. 1890).

L'édifice que les FF .·. sont en voie d'élever dans le monde ne pourra être regardé comme arrivé à bon point tant que les FF .·. d'Italie n'auront pas fait don à l'humanité des décombres de la destruction du grand ennemi...... Le Vatican tombera sous notre marteau vivifiant !...... Les FF .·. travaillent de toutes leurs forces à dissiper les pierres du Vatican, etc [1].

Mais l'on pourrait se demander comment cette secte infâme est parvenue à inoculer son virus dans les masses populaires. D'où vient que ses principes se rencontrent sur des lèvres chrétiennes ? C'est l'ancienne histoire qui se répète. Les Pharaons modernes se sont dit : « Israël est plus fort que nous ; nous allons l'opprimer avec art ; *Ecce populus filiorum Israel multus et fortior nobis est, venite et sapienter opprimamus eum* [2]. Leur tactique infernale a consisté à présenter leur doctrine sous les beaux dehors de la liberté. « Et quand une fois, dit Bossuet, on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle pourvu qu'elle en entende seulement le nom. » Le siècle dernier a donc été l'ère du libéralisme et de la tolérance ; et la franc-maçonnerie n'est que le libéralisme organisé et armé. Partout on a fait résonner bien haut le mot de « liberté. » Un accueil chaleureux a été fait à ces principes d'indépendance qui devaient ouvrir à l'Eglise et à l'Etat une ère nouvelle. Les têtes du parti catholique, vers le milieu du siècle, emportées par cette fièvre de liberté, ont payé le tribut à ce que l'un deux appela « l'illusion libérale » [3]. Quelques-uns même, et pas les moindres, y ont succombé.

D'ailleurs le libéralisme, « loin d'être la liberté du bien, n'est de fait que le confiscation de toutes les libertés au profit du mal.»

---

1 — *Papa sit Rex Romæ*, p. 105.

2 — Exode I.

3 — Daniel O'Connell, Garcia Moreno, Donoso Cortes, Montalembert, Lacordaire.

Il est le naturalisme sur le terrain social comme le rationalisme et le protestantisme en sont l'expression dans l'ordre intellectuel et religieux [1]. Or le naturalisme politique est la négation du surnaturel ; c'est donc en définitive l'idéal révolutionnaire, à savoir, *affirmer les droits de l'homme pour nier ceux de Dieu.*

Guerre à l'Eglise de Jésus-Christ ; guerre universelle et sans relâche, guerre dans l'ordre civil, guerre dans l'ordre politique, guerre dans l'ordre international : voilà le triste bilan du siècle passé. L'Eglise dans ses rapports avec les sociétés humaines nous apparaît donc comme le prolongement de la personne de Jésus, et de Jésus crucifié. « Allez, pouvons-nous dire avec David, en regardant le siècle éteint, allez dire aux peuples que Dieu règne sur les nations et que son trône est encore la croix : *Dicite in gentibus quia Dominus regnavit.... Regnavit a ligno Deus.*» Les peuples n'ont pas voulu suivre les sentiers du droit et de la vérité, « ces chemins de Dieu » qui mènent à la prospérité vraie et au bonheur réel. Jamais la société,—notre bien aimé Père Pie X vient de le rappeler au monde—jamais la société n'a adressé plus résolument à Dieu cette audacieuse parole : « Va-t-en ! *Dixerunt Deo : recede à nobis ; scientiam viarum tuarum nolumus* » [2] Et Dieu a obéi. Il s'est retiré. Oui, le Père s'est retiré.... et le Juge reste. « Les peuples apprennent maintenant qu'ils n'échappent pas à Dieu quand il se donnent des maîtres. » [3]

---

1 — Léon XIII, dans sa célèbre Encyclique *Humanum genus* contre la Franc-maçonnerie, montre cette société comme l'expression du naturalisme sous toutes les formes.

2 — Job XXI, 14.

3 — Card. Deschamps.

G. Daly, C. SS. R.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

PRO DOMO — SAGESSE, LARGEUR D'ESPRIT, CHARITÉ ET NEUTRALITÉ EN LITTÉRATURE.

Je me suis rappelé l'autre jour le chien d'Alcibiade auquel son illustre maître avait fait couper la queue. — A quel propos, me direz-vous ? — A propos de ma dernière causerie dont un ami plus sincère que flatteur me dit cent choses désagréables.

« Savez-vous, me dit-il, à quoi ressemble votre article de décembre ? A un joli chien dont on aurait coupé la queue. »

En effet cette pauvre causerie est sortie de l'imprimerie, par ma faute sinon par mon fait, écourtée comme le chien d'Alcibiade. Je n'en murmure pas : le sacrifice était nécessaire. Il était trop juste que, arrivé le dernier à la *Nouvelle-France*, quand toutes les places étaient prises, et n'y pouvant pas loger tout entier, mon pauvre chien laissât à la porte la partie de lui-même la moins nécessaire, sinon la moins élégante ; mais tout de même sa queue lui eût donné une tout autre façon. Tellement qu'en le voyant revenir dans cet accoutrement, je me suis demandé s'il savait encore aboyer franchement et mordre à propos.

Plus d'un aurait mieux aimé qu'il perdît en route deux ou trois bonnes dents bien saines. Ils en dormiraient plus tranquilles. Il est si doux de dormir... quand tout le monde dort, excepté les maçons qui travaillent toujours et le diable qui ne dort jamais.

***

Au métier que je fais, je sais ce que je gagne. L'écrivain honnête et consciencieux qui n'adule aucune erreur, ne flatte aucun préjugé, ne pomponne aucune sottise, ne doit s'attendre ni à décorer sa boutonnière, ni à décrocher un titre, ni à la popularité, ni même aux éloges et à la reconnaissance des honnêtes gens. Il ameute contre lui toute la gent porte-plume,—celle qui pense, et c'est peu de chose, — et celle qui ne pense pas, et c'est terrible. — Il fait venir des sueurs froides à tous les importants qui rêvent de relations ou de décorations transatlantiques, il donne la chair

de poule à toutes ces médiocrités auxquelles la veulerie seule peut acheter les faveurs que le mérite ne conquiert point ; il enfièvre tous les raccourcis d'intelligence et de caractère qui ont besoin de se consoler en pensant que toute supériorité porte nécessairement une marque étrangère. On n'examine point si ses idées sont vraies, si ses jugements sont justes et fondées en raison, si sa phrase dessine nettement les nerfs et les muscles de sa pensée : on ne se demande pas surtout s'il fait une œuvre nécessaire et urgente d'assainissement intellectuel. A la rigueur on lui permettrait de penser juste ; mais on ne lui pardonne point de dire nettement ce que tout le monde pense et ce que personne n'ose dire.

On dit en certains quartiers que au fond j'ai raison de penser ce que pense tout le monde qui pense, mais que j'ai tort de dire ce que personne ne veut dire. " Il est sincère, mais par mauvaise humeur, avec parti pris de voir tout par le mauvais côté ; il mange du Canadien après avoir mangé du Français ; il est excessif et n'a absolument aucune charité..."

Tout ce ramage ne m'émeut guère : il faut laisser en paix chanter les oiseaux qui ne savent pas ce qu'ils chantent.

Pour ceux qui ont l'habitude de regarder au fond des mots ce qu'ils veulent dire, je leur dois cette déclaration : Il y a certaines qualités fort à la mode dont je tiens à me défendre, et certaines vertus très populaires dont j'ai le parti pris de ne pas m'honorer.

Aujourd'hui, dans un certain monde, le sentiment passe avant tout, avant la raison et avant la conscience. On a tout dit pour excuser toutes les fautes et justifier toutes les sottises, quand on a confessé qu'on a bon cœur. Si vraiment la Providence vous a donné avec un bon cœur un jugement sain et une volonté ferme et droite, elle vous a fait une riche dotation. Mais toujours en appeler à son bon cœur, c'est la manière ordinaire et polie d'avouer qu'on a pas d'esprit et qu'on a peu de jugement.

Les vertus à la mode ne me sont pas plus enviables que les qualités en renom et en popularité. Il y en a deux surtout auxquelles

on est en train de faire une désolante réputation : c'est la sagesse et la charité.

La sagesse dont on raffole consiste à n'avoir pas de principes, ou, ce qui revient au même, à toujours les oublier quand la conscience voudrait qu'on les applique. Le type du sage aujourd'hui, c'est le dieu-borne ou le roi-soliveau.

La charité telle qu'on la veut et la préconise, ce n'est point cette vertu généreuse faite de zèle pour la gloire de Dieu et de tendresse et de dévouement ponr tous ceux qu'il aime ; c'est une sympathie naturelle pour l'erreur et le vice, qui n'a de ménagements que pour les scélérats et les sots, et de sévérités que pour les honnêtes gens.

Dieu sait ce que cette sagesse et cette charité ont fait de bien à ses affaires dans le monde entier.

Un chrétien s'en plaignait un jour à un prélat de ses amis quelque peu diplomate, et lui demandait en plaisantant si quelque nouveau décret ne permettrait pas bientôt d'ajouter à toutes les supplications des litanies des saints contre les fléaux qui désolent l'Eglise et le monde : « De la sagesse humaine et de la fausse charité, délivrez-nous, Seigneur ! »—Il y a longtemps, repartit le prélat, que l'Eglise a prévenu votre désir. Cette supplication vous l'avez faite bien des fois sans vous en douter si vous avez récité ou chanté avec elle les litanies des saints : *Ab insidiis diaboli, libera nos, Domine.*

Défions-nous de la sagesse qui a plus de souci du succès que du droit et de la vérité, et de cette charité qui n'est indulgente que pour le mal et sévère que pour le bien.

C'est nous, les honnêtes gens, qui faisons la fortune des coquins ; c'est nous, les croyants, qui faisons la puissance du mécréants ; c'est nous, les catholiques et les chrétiens, qui faisons en grande partie la gloire et le succès des ennemis de Dieu et de l'Eglise. Pourquoi abdiquons-nous si facilement en tous pays du monde nos droits de citoyens ? Pourquoi ne sommes-nous que des catholiques de sacristie et de chambre à coucher ? Pourquoi ne portons-

nous pas partout avec nous la lumière de nos principes catholiques et la puissance de nos convictions chrétiennes ?

C'est là notre faiblesse et la force de nos ennemis : eux pratiquent ce qu'ils croient ou ce qu'il pensent ; nous, nous croyons, et dans la pratique nous faisons bon marché de nos croyances ; nous avons à cœur de les faire oublier.

Que nous ayons des défaillances dans notre vie, il le faut bien, puisque nous restons dans les conditions humaines ; mais pourquoi, restant chrétiens et catholiques de cœur et d'esprit, parlons-nous si souvent comme si nous ne l'étions pas ? Pourquoi nous désintéressons-nous si facilement de ce qui nous tient le plus au cœur ? Pourquoi porter avec tant de zèle et d'engouement nos éloges, nos faveurs, nos encouragements à tous les hommes et à toutes les œuvres qui s'acharnent sans le savoir ou de parti pris à combattre nos croyances et à ruiner nos intérêts ?

Dieu nous garde de l'étroitesse de cœur et d'esprit que je n'entends nullement prêcher ; mais qu'il nous garde aussi de l'ingratitude et de l'injustice envers les nôtres ! N'ayons aucune crainte de reconnaître le vrai mérite où qu'il se trouve ; soyons larges comme Dieu, qui prodigue souvent les meilleurs dons naturels à ses ennemis, parce qu'il n'en a pas besoin et qu'il en a de meilleurs pour ses amis : mais n'allons pas admettre pratiquement et sans preuve que le talent et le génie ne se trouvent que chez eux. Puisque nous sommes les fils de la vérité et de la vraie charité, aimons le bien et louons le beau, partout où ils se trouvent.... même chez nous.

On nous reproche souvent, à nous Canadiens, la triste et sotte manie de trouver beau tout ce qui n'est pas de chez nous, tout comme d'autres ont la vanité de ne trouver bel et bon que ce qui vient de chez eux. Est-ce que tous les catholiques n'auraient pas un peu de sang canadien ? J'en ai frayeur. Il parait bien que nous avons un peu dans tous les pays, nous catholiques, cette autre manie (ma plume échapperait volontiers un mot moins parfumé de modération) de n'apprécier, de ne goûter et de ne louer que

ce qui vient de nos pires ennemis. Faut-il nous étonner qu'ils nous méprisent, nous méconnaissent et ne comptent guère avec nous?

Combien ai-je rencontré de catholiques, même dans notre pays, qui connaissent à peine de nom de Maistre, Montalembert, Veuillot, Lacordaire, Donoso-Cortès, et qui sont initiés à toutes les légèretés, peut-être à toutes les pourritures de la littérature française des trente dernières années! Je n'ai nommé à dessein que quatre ou cinq de ces grands chrétiens qui ont conquis l'admiration même des ennemis. Mais combien d'autres, et parmi les contemporains, et dans la génération qui les a immédiatement précédés, ne le cèdent en valeur et en mérite littéraire à aucun des littérateurs les plus en renom! Qui songe à les lire? Savons-nous seulement leurs noms?

Voulez-vous saisir sur le vif cette tendance aussi malsaine que ridicule? Nous avons admiré et justement apprécié, il y a quelques années, en M. Brunetière son vigoureux esprit et cette langue saine et robuste dont aucun mot ne parle jamais pour ne rien dire. S'il eût été déjà des nôtres aurions-nous fait autant d'estime et de son talent littéraire et de cette mâle et loyale sincérité qui devait si tôt le porter aux premiers rangs de l'armée catholique? Je ne suis pas sûr de le pouvoir penser et n'oserais le dire.

Comme on dit qu'il suffit d'être canadien pour être méprisé des Canadiens, il semble qu'il suffit d'être catholique pour n'avoir aucun droit à l'estime et à l'admiration d'un grand nombre de catholiques. Nos penseurs et nos penseuses, pour la plupart, ne veulent voir des nôtres que leurs lacunes, des autres que leurs beaux côtés. On se pâmera d'admiration devant le premier rationaliste venu, parce qu'il n'a pas outragé notre foi et nos convictions, qu'il a des idées justes, parfois élevées et à peu près chrétiennes. On écoutera d'une oreille paresseuse et indifférente une parole franchement catholique qui développe des idées plus parfaitement justes et vraies dans une langue qui n'a pas moins de distinction et d'élégance, si toutefois on se donne la peine de l'entendre.

Viendriez-vous en droite ligne de Paris pour *lecturer* dans nos grandes villes—voire même dans une salle universitaire ; si vous avez la malencontreuse idée d'étudier à fond et de nous faire connaître des écrivains foncièrement honnêtes et chrétiens que tout le monde peut lire et que nous devrions tous connaître, vous aurez salle vide ou votre voix sera couverte par les clameurs et les récriminations de la critique en cotillon. Parlez au contraire de ces écrivains sans mœurs, sans idéal, sans croyance et souvent sans style, et de toute la littérature stercoraire qui fleurit naturellement dans une société en décomposition, vous aurez salle comble, et l'on voudra à tout le moins se donner le plaisir de vous lire s'il faut renoncer à celui de vous entendre.

Vous m'accuserez de suppositions invraisemblables et peu charitables. Je prétends que mes suppositions ressemblent fort à des faits et que l'histoire est tenue d'être juste avant d'être charitable.

Comment expliquer charitablement cette étrange disposition d'esprit de catholiques dont la foi et la religion ne peuvent être mises en doute ? Je laisse à plus fort que moi de le trouver et de le dire. En des pays moins catholiques que le nôtre, des âmes naïves qui voulaient être charitables ont pu s'imaginer qu'en flagornant les erreurs et les vices elles en détacheraient les hommes. L'expérience en général n'a pas réussi : au lieu de les retirer de l'erreur et du vice, on les y a ancrés. Il faut rendre aimables la vérité et la vertu, autant qu'on le peut, mais pas en les découronnant de leur auréole, pas en exaltant plus que de raison ceux qui les trahissent et les déshonorent, moins encore en amoindrissant ou ignorant de parti pris ceux qui les servent et les glorifient par leurs talents et leurs travaux. Je me défie de la charité de ces apôtres enragés de modération et de bienveillance pour tout ce qui n'est pas franchement honnête et chrétien, et d'ordinaire acharnés à décrier et à détruire les œuvres et les hommes en qui respirent l'esprit de foi et le dévouement à tout ce que nous devons aimer et adorer.

Peut-être faut-il attribuer en partie cette étrange disposition

d'esprit d'un grand nombre de catholiques instruits à l'éducation neutre qu'ils reçoivent — même dans les institutions ecclésiastiques.

Vous vous récriez : je m'y attendais un peu ; mais les faits sont là, et les faits ne déguisent aucune vérité, ne ménagent aucune susceptibilité. Dans un grand nombre d'institutions catholiques on a donné longtemps, on donne peut-être encore une éducation en partie catholique et en partie neutre : catholique pour l'âme que l'on forme à la foi, à la piété et à toutes les vertus chrétiennes ; neutre pour l'esprit que l'on développe et que l'on cultive un peu comme s'il vivait avec l'âme en séparation de biens et d'intérêts. Par l'instruction religieuse proprement dite on tâche de faire des chrétiens et des catholiques ; par l'instruction littéraire et scientifique on fait des littérateurs, des savants ou cette illusion de science et de littérature qu'on appelle un bachelier.

M[gr] Dupanloup disait ; « Un bachelier de plus, un homme de moins »—Je ne dirai pas : « Un bachelier de plus, un catholique de moins ». Ce serait injuste et excessif, et quoi que l'on dise, je veux rester dans la vraie charité qui est toujours juste et la vraie modération qui reconnait à chacun sa vraie valeur. Je dis seulement que, même dans les collèges catholiques, les études littéraires sont faites en général dans un tel esprit qu'elles ne développent guère et ne fortifient point le sens catholique de nos jeunes gens ; que les livres qu'ils étudient formeraient aussi bien des incroyants que des chrétiens, et que parfois ni les professeurs ne veulent se rappeler qu'ils sont prêtres, ni les prêtres se faire professeurs en dehors des classes où ils enseignent officiellement lettres et sciences et rien autre chose. Dans bien des pays où l'enseignement n'est pas libre du tout ou n'a qu'une demi-liberté, on est souvent plus ou moins contraint à neutraliser la partie de l'enseignement qui n'est pas du domaine direct de la religion. Et dans les pays tout-à-fait libres on fait un peu comme on fait ailleurs.

Nous envoyons volontiers à l'étranger nos jeunes gens d'avenir

et d'espérance, pour les développer, leur donner une culture plus soignée et les préparer ainsi à l'enseignenent des lettres et des sciences. Cette préparation est nécessaire, mais ne tient pas lieu de tout. S'il faut être jeune pour bien profiter de certaines études, il faut une certaine maturité d'esprit et supériorité de jugement pour ne rapporter de l'étranger que ce qui doit être utile dans son pays. On l'a peut-être parfois trop oublié. Il importe au point de vue canadien ; il n'importe pas moins au point de vue catholique qu'on le sache et qu'on ne l'oublie plus.

Particularisons, si vous le voulez, puisque les généralités, moins compromettantes pour celui qui les écrit, sont moins utiles à ceux qui les lisent.

Quand nous lisons, par exemple, les histoires et manuels de littérature écrits en France par des universitaires, nous trouvons dérisoire la part faite à la littérature catholique dans le siècle dernier, et nous sommes tentés de crier à l'injustice et à l'esprit sectaire. Peut-être n'aurions-nous pas tout à fait tort. Mais qu'aurions-nous à répondre si l'on nous disait qu'on y donne aux défenseurs de notre foi et aux tenants de nos idées la part aussi large que la leur font dans leur estime pratique et leurs encouragements le grand nombre des catholiques ? Qu'aurions-nous à dire si l'on nous faisait remarquer qu'ici même, en plein pays catholique et en pleine liberté, où nous faisons nous-mêmes nos programmes d'études, et n'avons pas à compter avec des préjugés et des injustices qui s'imposent officiellement sous peine de compromettre l'avenir temporel des jeunes gens, on *neutralise* en littérature parfois autant que là-bas ?

Sans doute un cours de lettres n'est pas un cours de religion, mais peut-il oublier que ce sont des intelligences catholiques qu'il doit former et cultiver ? Maintes fois j'ai été douloureusement étonné de rencontrer des jeunes gens intelligents, qui ont fait un cours classique dans l'un de nos collèges classiques, et savent à peine les noms des grands hommes qui ont été à la tête du mouvement catholique pendant le dernier siècle, qui n'ont pas lu une

page de nos grands écrivains et n'ont à peu près aucune idée de leurs œuvres. La faute n'est pas toujours à l'enseignement ; il faut le reconnaître. Combien cependant parmi nous ont dû refaire en partie leur éducation littéraire pour se donner la joie de savourer la belle et grande littérature catholique du XIX[e] siècle dont on ne leur avait parlé quelquefois que pour la déprécier ! Mais combien plus ne l'ont jamais ni complétée ni refaite !

Il m'arriva un jour, dans le loisir d'une courte vacance, de rencontrer un ecclésiastique distingué qui avait été mon professeur et m'avait donné autrefois les premières leçons de ce qu'on est convenu d'appeler littérature. Nous lûmes ensemble, au bord de la mer, une page d'un écrivain catholique qui fut l'un des maîtres les moins contestables et aujourd'hui le moins contesté de la vraie langue française. Nous admirions cette justesse de pensée, cette vérité de sentiment, cette plénitude de bon sens et de sens catholique, cette langue si riche dans sa simplicité, qui sait avec les mots les plus ordinaires rendre avec la même perfection ce qu'il y a de plus élevé dans la pensée, de plus délicat dans le sentiment, de plus suave et de plus intense dans l'émotion, de plus vif et de plus mordant dans l'ironie.—" Et pourtant, me dit mon compagnon, avec un accent où il y avait plus de contrition que de dépit, c'est cette littérature qu'on nous apprenait autrefois à *ne pas lire !* »

Aujourd'hui ressemble-t-il à autrefois ? Je ne sais. Peut-être autrefois comme aujourd'hui avait-on surtout le tort de *ne pas apprendre* à lire.

Quoi qu'il en soit, nous catholiques instruits, nous ne lisons pas assez ceux que nous devrions lire. Un autre ajouterait sans gêne que nous lisons trop ceux que nous ne devrions jamais lire. Cette franchise ne serait point pardonnée à une plume aussi peu charitable que celle de

RAPHAËL GERVAIS.

LE MOUVEMENT DES IDÉES

LA DERNIÈRE PHASE DU MOUVEMENT DE L'ÉGLISE ANGLICANE VERS ROME

Une des manifestations extrêmes de la condition actuelle de l'Eglise anglicane s'est incarnée dans une congrégation religieuse d'hommes portant l'habit de saint François d'Assise, observant ses règles et constitutions avec la plus scrupuleuse exactitude, et consacrant leur vie à prêcher des retraites et des missions dans les églises anglicanes, et dans celles d'une autre branche de la même société, connue sous le nom d'Eglise « haute épiscopale »— *(High Episcopal).* Ce groupe d'hommes bien intentionnés, et — nous le croyons — sincères, a pris pour titre « La Société de l'Expiation. » D'après tout ce que nous en savons, ce sont des gentilshommes fort polis et cultivés, vraiment dévoués à l'œuvre à laquelle ils se croient appelés par Dieu.

Le caractère de leur œuvre renchérit sur tout ce qui, jusqu'à présent, a été entrepris par des sociétés similaires appartenant à la communion anglicane. Les « Pères de l'Expiation, » — c'est ainsi qu'on les nomme — prêchent le dogme de l'infaillibilité papale avec une sincérité de conviction qui rend leur attitude paradoxale, non seulement pour les membres de leur communion, mais aussi pour les catholiques. Ils enjoignent même à tout anglican de regarder comme un devoir de conscience l'offrande du « denier de saint Pierre. » De fait, il n'y a pas un seul dogme de l'Eglise catholique qui ne soit reconnu, enseigné et cru par les « Pères de l'Expiation » *(Fathers of the Atonement).*

A en croire leur témoignage, leur action est destinée à rendre, un jour, service à l'Eglise catholique et à contribuer à la gloire

de Dieu ; ils croient que, grâce à leur mission, tout le corps anglican sera amené à reconnaître le Pape comme vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, et vrai Pasteur de la chrétienté. Ils déclarent, en outre, que pour accomplir cette œuvre, ils doivent rester tels qu'ils sont, en d'autres termes, comme saint Paul, ils doivent être « anathème » pour leur peuple afin de le gagner au Christ.

Cette explication a l'allure assez plausible et ne manque pas d'habileté, mais ne saurait supporter la lumière critique de l'enseignement catholique. On ne peut guère concevoir une branche d'arbre comme vivant et portant des fruits, après qu'elle a été retranchée du tronc. Elle est, en effet, séparée de la sève qui lui donnait la vie. L'Eglise d'Angleterre est devenue branche morte par l'action d'Henri VIII son fondateur. Malgré tous les arguments en faveur de ce mouvement apportés par nos amis anglicans, nous ne saurions lui attribuer un caractère divin. Nous respectons la sincérité de ceux qui y sont engagés ; mais il est difficile de comprendre comment, avec toute la lumière qui leur a été accordée, ils ne voient pas que plus longtemps ils se tiennent séparés de la seule véritable Eglise, plus sérieusement aussi ils mettent en péril leur salut. Quiconque visite leur monastère situé à quelques milles de New-York, dans un endroit retiré sur les rives de l'Hudson, est impressionné par la vue de la grande croix surmontant une des hautes collines que les « Pères » appellent la « Montagne de l'Expiation ». Il est également saisi par l'atmosphère de prière et de recueillement qui règne dans le monastère. La pauvreté de saint François s'y manifeste partout. Des images de saints et des sentences tirées de leurs écrits ornent seules les murs. Une tendre dévotion envers la sainte Vierge se révèle par l'offrande quotidienne du rosaire, et par des statues de la Madone placées çà et là dans les environs. Dans le petit parloir il y a un portrait de Pie X. A la chapelle une lampe brûle continuellement devant ce que nos amis anglicans appellent la « réserve du sacrement. » On y fait chaque jour le chemin de la croix, dévotion essen-

tiellement franciscaine. Deux revues, dont l'une intitulée *The Lamp* enseigne et défend la croyance à l'infaillibilité, et l'autre, appelée *Rosary Leaves*, est consacrée à la dévotion envers Notre-Dame, sont publiées par la « société ». Nous croyons savoir que ces feuilles ont une grande circulation. Nous avons connaissance de deux conversions au catholicisme dues à la lecture de ces revues. Nous savons également que nombre de conversions se sont opérées à la suite d'une mission prêchée par le fondateur et supérieur de la société, le « Père Paul ». Le cardinal Newman aurait pu le ranger dans la même catégorie que le Docteur Pusey, « qui sonnait la cloche pour appeler les anglicans à l'Eglise catholique, mais n'y entrait pas lui-même. »

Mais en dépit de ces résultats qui, sans doute, sont bons en eux-mêmes, nous ne saurions approuver les moyens qu'on prend pour les réaliser. Nous croyons que « Father Paul » ferait plus de bien en se soumettant au Saint-Siège et en s'enrôlant dans le seul vrai sacerdoce. S'il respecte la parole du Souverain Pontife, il ne peut rester sourd à la décision du pape Léon XIII touchant le défaut de validité des ordres anglicans [1].

Il croit certainement à leur validité, sans quoi il n'exercerait pas un ministère tel que le sien.

Quand « Father Paul » ou l'un de ses confrères visite les maisons religieuses catholiques ils désirent être traités comme des prêtres ordonnés validement, en union avec l'Eglise de Rome, et fils soumis du Saint-Père. Ils sont déconcertés quand on leur refuse les privilèges accordés aux prêtres catholiques. En voici un exemple raconté à l'auteur de cet article par « Father Paul » en personne.

Celui-ci s'était un jour adressé aux pères Jésuites pour avoir la permission de faire une retraite à leur maison de Saint-Andrew

---

1 — Pour se donner l'apparence d'une attitude logique en face d'une telle contradiction, ces bons « pères » allèguent que la sentence du pape en cette matière n'a pas été prononcée *ex cathedra*. — LA RÉDACTION.

sur l'Hudson. La permission de faire la retraite fut accordée volontiers. Mais « Father Paul » demanda, en arrivant, la faveur additionnelle de célébrer sa « messe quotidienne ». Le Père Recteur fit comprendre à « Father Paul » que pareille permission ne saurait, pour aucune raison, lui être donnée. Ce refus l'empêcha de faire sa retraite. Nous citons ce fait pour prouver que les « Pères de l'Expiation » doivent être de bonne foi, et qu'on doit invoquer pour les excuser l'ignorance invincible. [1]

Nous ne saurions terminer cet article sans décrire en quelques mots la personnalité de « Father Paul. » C'est un homme de charpente assez frêle, de taille moyenne, à la figure vraiment spirituelle. Son regard, calme et paisible, l'absence de toute allure mondaine dans son maintien, tout en lui révèle le profond ascétisme dont il est pénétré. Il est doué d'une voix d'une douceur incomparable, parfaitement rythmée, et d'une portée merveilleuse. Avec un tel organe, avec sa maîtrise remarquable de la langue anglaise, sa familiarité avec la Bible et les écrits des Pères de l'Eglise, il ne faut pas s'étonner s'il est appelé par la foule de ses admirateurs « le Chrysostôme de l'Eglise anglicane. » Il est regrettable que tous ces dons ne soient pas consacrés à la cause de la vraie foi.

A quelque point de vue que l'on étudie ce mouvement, on ne peut se défendre d'y voir autre chose qu'une preuve — la plus frappante qu'on ait constatée jusqu'ici — de l'inquiétude qui règne aujourd'hui dans toutes les sectes du protestantisme. Elles en sont venues à se rendre compte que l'Eglise est une puissante réalité, dont l'existence permanente, à travers toutes les formes de la persécution, ne saurait être expliquée par le hasard. Elles s'efforcent de soulager les âmes en détresse en s'approchant

1 — Dans une lettre privée du cardinal Merry del Val, en réponse à « Father Paul, » Son Eminence reconnaît et loue le zèle de ces âmes désireuses de la réunion avec l'Eglise, et s'engage à prier pour que le plein jour de la vérité luise à leur yeux.

d'elle le plus possible sans toutefois aller jusqu'à l'union. Elles suivent la lumière aussi longtemps qu'elle ne les conduit pas dans la voie de la souffrance ou du renoncement, tant que le sacrifice de la position sociale ou de la distinction n'est pas exigé. Elles se contraignent à croire qu'elles sont dans la vérité, oubliant l'anathème porté contre ceux chez qui la lumière n'est que ténèbres.

« Father Paul » est une figure unique dans le monde de la pensée religieuse d'aujourd'hui. Aux yeux des siens il est une lumière qui brille de haut. Espérons et prions qu'il voie la vérité telle qu'elle a été révélée par Jésus-Christ, et qu'il apprenne que « si Jehovah ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent [1]. »

1 — Psaume 126.

T.-Augustine Dwyer.

UNE LETTRE DE M. WIDOR

M. C.-M. Widor réclame contre la réponse faite dans notre numéro d'octobre par notre collaborateur Raphaël Gervais à un article de lui publié dans le *Correspondant* du 10 juillet et reproduit par plusieurs journaux du pays. Sans rien trouver à modifier à la doctrine des deux articles parus dans la *Nouvelle-France* au sujet de la réforme du plain-chant, nous nous faisons un plaisir de publier les explications de M. Widor, lesquelles, du reste, n'infirment en rien la thèse soutenue par notre collaborateur.

Que M. Widor ait eu l'intention de bien faire, nous ne voudrions pas en douter; mais qu'il ait bien fait de prendre ainsi à partie la commission pontificale et indirectement *la réforme du chant liturgique telle que voulue par Pie X*, il ne le prouve point et n'en persuadera personne. Nous lui laissons volontiers le mérite de ses intentions chevaleresques tout en observant qu'on peut faire obstacle au bien avec les intentions les plus droites et les plus pures.

Il nous eût été agréable de faire plus large l'hospitalité de notre revue pour M. Widor lui-même et pour son contradicteur. Mais nous ne pouvons pas faire la part illimitée à une matière quelconque, si intéressante qu'elle soit, à l'exclusion de toutes les autres. Si le goût des lectures sérieuses se développait davantage et si le zèle de nos abonnés nous permettait de doubler le nombre des pages, avec plaisir nous en abandonnerions un bon nombre à ces débats contradictoires sur des questions actuelles.

En cédant la parole à M. Widor, nous nous permettrons de rectifier deux ou trois points:

1° L'article publié dans la *Nouvelle-France* n'a pas dit seulement que le plain chant est une prière—ce que tout le monde sait—mais qu'il est l'expression de la prière liturgique—ce que plusieurs oublient, les artistes plus que les autres. Il y a là plus qu'une nuance. Or la liturgie n'a point pour but de traduire les impressions, les sentiments et les pensées d'un individu, mais ceux de toute l'Eglise animée et inspirée par l'Esprit de Dieu.

2° Personne n'a contesté dans la *Nouvelle-France* que les artistes même profanes puissent composer de la musique religieuse. On s'est contenté de dire que pour bien traduire sans le dénaturer l'esprit de la liturgie, il faut à l'artiste autre chose que le génie musical et même qu'un certain sentiment religieux. Qui méconnaît la valeur artistique de certaines messes de Gounod? Qui n'en reconnaît point l'inspiration religieuse? Ce qui n'em-

pêche qu'elles produisent un meilleur effet et sont plus à leur place dans un concert sacré que dans les fonctions liturgiques.

3° Les propos d'un familier du Quirinal, artiste ou non, ne nous semblent pas être une interprétation très authentique de la vraie pensée du Vatican. Les désirs de Sa Sainteté et sa pensée ont été assez clairement exprimés dans les documents officiels pour qu'il ne soit ni opportun ni respectueux de chercher ailleurs une interprétation plus sincère de la pensée pontificale.

Cela dit, nous cédons la parole à l'éminent organiste de Saint-Sulpice.

La Direction.

M. le Directeur, Paris, 14 novembre 1904.

Dans votre numéro d'octobre de la *Nouvelle-France*, se trouve un article m'accusant d'injustice, de malveillance, d'impertinence etc., parce qu'ayant étudié les éditions de Solesmes, je me suis permis d'en signaler les défauts : « Cela ressemble à une mauvaise action, » dit l'auteur de l'article.

Je lui en demande bien pardon, mais il m'est impossible de partager son avis, ma conscience n'admettant pas comme une bonne action le fait de garder le silence sur les pièces inauthentiques et les interprétations fantaisistes que je rencontre dans les livres en instance pour être officiellement adoptés, et par conséquent soumis à la critique.

Si mon honorable contradicteur se figure que je me suis « acharné » sur un recueil particulier, n'ayant rien à dire des autres, il se trompe. Il se trompe encore en me soupçonnant d'hostilité vis-à-vis des Bénédictins ; quelle pourrait en être la raison ?

Nous demandons une édition des chants liturgiques aussi simple, aussi pratique, aussi vraisemblable que possible. Que cette édition nous vienne de Solesmes ou de Ratisbonne, de Rome ou de Québec, qu'importe ?

Personne ne conteste le mérite des Bénédictins en ce qui concerne l'étude des chartes ; mais c'est de musique qu'il s'agit ici, c'est de l'*esprit* bien plus encore que de la *lettre* de ces mélopées greco-syriaques qui constituent l'un des anneaux de la chaîne sans fin du développement de notre art. La musique faite par

des musiciens doit être jugée par des musiciens. Et pour compléter ma pensée, pour qu'il ne subsiste aucun doute autour d'elle, je nommerai celui qui entre tous, avant tous, devrait être consulté, l'homme du siècle le plus compétent en l'espèce, l'auteur du plus beau livre sur le plain-chant, Gevaert.

Mon honorable contradicteur m'objecte que les artistes ne savent penser que de certaine façon.

— D'accord, mais les archivistes aussi....

Il me fait remarquer que le plain-chant est une prière.

— Je le savais déjà.

Il me révèle que le *Te Deum* contient une partie supplicative,

— Je croyais l'avoir clairement indiqué dans mon article du *Correspondaut* (10 juillet 1904).

Il m'apprend que joie et douleur peuvent parfois s'identifier dans une communauté d'expression :

— Peut-être.... Et il ajoute :

« C'est l'erreur capitale de M. Widor d'oublier que dans la liturgie le chant n'est que l'humble auxiliaire des paroles. »

— Halte-là ! *Où* et *quand* ai-je écrit un mot qui puisse me faire soupçonner de pareille énormité ? Existe-t-il aujourd'hui un musicien d'église, de théâtre, de concert, de salon, auquel puisse s'adresser ce reproche ? Au Conservatoire de Paris, comme d'ailleurs dans tous les conservatoires du monde, le jour de la réouverture des classes de composition, nous tenons à nos nouveaux élèves un discours dont voici le sens : « Vous allez désormais, Messieurs, vous trouver aux prises avec la parole ; vous aurez à mettre à son service toutes vos connaissances techniques afin de la traduire aussi fidèlement, aussi strictement que possible. Entre le poète et vous ce devra être un perpétuel corps à corps. Cette lutte de force et de précision entre le mot et la note a commencé longtemps avant Pindare ; vous la verrez se continuer avec Eschyle et Sophocle, avec saint Ambroise et saint Augustin, avec Glück et Wagner, l'étreinte devenant chaque jour plus étroite, car poésie et musique tendent de plus en plus à se confondre... »

Deux seules périodes de décadence dans notre histoire musicale, l'une au moment de l'infiltration des mélopées hébraïques dans nos chants d'église, l'autre au temps de Rossini. Alors, le mot n'est plus qu'un prétexte, ce ne sont plus que des vocalises de quarante, cinquante, soixante notes solfiées sur une pauvre syllabe ; le même dessin mélodique sert à traduire n'importe quelles paroles et les virtuoses qui se transmettent de mémoire ces vagues mélopées aussi fluides qu'un chant d'oiseau, les agrémentent chacun suivant sa fantaisie, aucun manuscrit, aucun document ne pouvant en conserver la version originale et témoigner de leurs détériorations successives.

Etant donnée la quantité d'amateurs qui s'occupent actuellement du chant grégorien et qui admirent tout de confiance, je supposais bien que mon article du *Correspondant* susciterait des étonnements et des colères ; mais à l'heure qu'il est, se désintéresser de la question me semblait une honte pour un musicien catholique, et se taire de peur des coups, une lâcheté.

Je m'attendais donc à beaucoup d'injures, Monsieur le Directeur. Eh bien, pas du tout ! Depuis juillet jusqu'à ce numéro d'octobre de la *Nouvelle-France*, je n'ai reçu que des lettres fort polies, signées de noms très autorisés, les unes approbatrices sans restriction, d'autres discutant certains points et très sérieusement documentées, d'autres enfin jugeant mes critiques trop discrètes.

« Le monde n'appartient pas encore aux sectaires, » me disait hier le comte de San-Martino, directeur de l'Académie Sainte-Cécile, à Rome, « le Saint-Père vient de me faire appeler, quoique connaissant mes relations avec le Quirinal, parce qu'il sait que j'ai créé un cours de chant grégorien dans notre Conservatoire. Pie X est un grand esprit, très élevé, très généreux, très libéral... il se plaint çà et là des idées qu'on lui prête, des propos que lui fait tenir telle ou telle coterie. Je n'ai cherché qu'une chose, explique-t-il, séparer l'église du théâtre et mettre un peu d'ordre dans le chant sacré. »

Et M. de San-Martino me contait la suite de cet entretien,

encore tout ému de l'exquise bonhomie, de la simplicité pleine de sens et d'humour de son auguste interlocuteur.

Nous nous inclinons d'autant plus respectueusement devant l'opinion du Saint-Père que nos idées n'ont jamais différé des siennes. Toute notre existence professionnelle se passe à différencier les moyens d'expression réservés à l'église ou spéciaux au théâtre. C'est l'auteur de *Don Juan* qui nous a donné le plus admirable modèle du style religieux contemporain ; c'est celui de *Samson et Dalila* que je citerai après lui.... Notre idéal s'inquiète peu des coteries, des coalitions, des syndicats d'intérêts. Parce qu'une œuvre est signée Pierre ou Paul, elle ne nous semble pas bonne ou mauvaise ; suivant qu'une édition provient de telle ou telle maison, nous ne la décrétons pas *a priori* correcte ou incorrecte.

Je suis l'un des premiers et des plus fidèles souscripteurs des publications bénédictines que je lis toujours avec admiration pour l'effort, quelquefois avec regret pour le résultat. Et ces regrets deviennent plus intenses à mesure que, la plupart des manuscrits ayant été publiés, c'est surtout d'interprétation qu'il s'agit. Car en somme, le chant grégorien est le produit d'une collaboration entre littérateurs et compositeurs, ces derniers de mérite au moins égal, la plupart du temps, à celui des premiers. Or, si les littérateurs sont brillamment représentés à Solesmes, moins bien les compositeurs, et de là vient le mal : les deux parties ne sont point également défendues. Pour faire une œuvre durable, pour ne pas s'exposer à la nécessité de tout reprendre dans dix ans, il faut équilibrer les valeurs et, comme jadis, mettre loyalement aux prises chartistes et musiciens.

Ch.-M. Widor.

P. S. — Je compte, Monsieur le Directeur, sur votre courtoisie pour que cette lettre paraisse dans votre prochain numéro, les théories que me prête si gratuitement votre collaborateur ne pouvant rester à ma charge.

LA VIE ET LES ŒUVRES DE BALLANCHE [1]

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lecteurs l'étude très solide que M. Huit vient de consacrer à Ballanche. Le distingué professeur honoraire de l'Institut catholique de Paris a voulu remettre en pleine lumière une figure et une œuvre vers lesquelles revient l'attention des studieux.

Ballanche (1776-1847) est une des gloires dont s'honore Lyon ; mais la France tout entière le réclame pour l'un des philosophes chrétiens qui ont le plus diligemment essayé, sous l'Empire et sous la Restauration, de définir les lois qui doivent régir la vie politique et la vie sociale. L'*Essai sur les Institutions sociales*, *Le vieillard et le jeune homme*, *La palingénésie sociale* avec les travaux qui en sont le développement ; *Orphée*, *La Formule générale de l'histoire de tous les peuples*, *La Ville des expiations*, sont les ouvrages où s'est le mieux appliqué et révélé l'esprit philosophique, profond et quelquefois peu saisissable, qu'était Ballanche.

Ballanche a assez bien vu quelles conditions nouvelles seraient bientôt faites à nos sociétés, et qu'après la Révolution commençait « une ère d'indépendance et d'énergie de la pensée humaine. » Il aurait voulu pour sa part régler cette indépendance et orienter cette énergie. Dans un monde où « les hommes et les choses sont continuellement passés au scrutin », il faut que tous les citoyens aient une conscience nette de leur devoir. Et si la pensée de Ballanche était trop élevée et parfois trop fuyante pour qu'elle fût bien saisie par le peuple, ceux qui étudient et qui dirigent l'opinion la pouvaient considérer avec profit.

Ni conservateur chagrin, ni utopiste, Ballanche estime que les révolutions sont fatales dans la société. Dieu a mis en elle quelque

---

1 — C. Huit, lauréat de l'académie des sciences morales, professeur honoraire de l'Institut Catholique de Paris, chez Emmanuel Vitte, Paris et Lyon, 1904.

chose d'inexorable qui ressemble à la fatalité des poètes tragiques... La nature morale se nourrit de destruction et de mort aussi bien que la nature physique. « Le grain de blé qui pourrit dans la terre » avant de produire de fécondes moissons est un emblème universel.

Il a prévu quelques excès de ces révolutions, et par exemple celle qui s'accomplit en France et s'accentue tous les jours, la séparation de la religion et de la société. S'il paraît quelquefois prêcher lui-même cette séparation, il ne faut pas isoler ces idées de quelques autres qui les complètent et les corrigent, et qui laissent clairement entendre que si la société continue à subsister, quoique dépourvue de tout fondement religieux officiel, c'est que « l'organisation sociale est fortement imprégnée de christianisme, n'est en quelque sorte qu'une conséquence du christianisme ».

Initiateur dans le domaine des études sociales, Ballanche fut aussi l'un des premiers à entrer dans ces états d'âme et de conscience qu'on a appelés « le romantisme. » On se demande si ce n'est pas lui qui a fourni à Chateaubriand le titre de son livre sur le *Génie du christianisme ;* il en avait trouvé et indiqué la formule dans l'ouvrage qu'il publiait en 1801 : *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts.* Si imparfait que soit ce premier livre, il est plein d'aperçus intéressants et d'expressions qui enchantent l'oreille, et M. Emile Faguet en a pu dire : « Chateaubriand et Lamartine sont là en germe. » Plus tard Ballanche nous fera voir dans *Le vieillard et le jeune homme*, une image assez fidèle de René, un jeune homme comme lui, triste, rêveur et isolé.

M. Huit a exposé avec clarté les idées, analysé avec soin les livres de Ballanche, et nous ne pouvons que recommander son étude à tous ceux qui aiment les ouvrages sérieux et bien faits.

CAMILLE ROY, p^tre^.

PAGES ROMAINES

ROME ET L'IMMACULÉE CONCEPTION, 1854 ET 1904.

Rome dont tous les jours sont fêtes, tant ses éphémérides évoquent de nombreux et puissants souvenirs, Rome a regretté que les journées fussent si courtes, en voyant la piété de ses fidèles et de ses pèlerins lui demander de multiplier les heures pour fêter Marie.

Du 16 au 27 novembre, en vingt-six églises diverses, des retraites, des missions ont été données pour préparer le peuple à fêter la Vierge. Le 26 novembre, dans la vaste nef de Saint-Jean de Latran, un service funèbre pour le repos des âmes de Pie IX qui proclama le dogme de l'Immaculée, de Léon XIII qui en prépara le premier cinquantenaire, et de celles qui vécurent dans la dévotion envers ce grand privilège de Marie, réunissait une foule innombrable, s'unissant ainsi par la prière à la prière de ceux qui ne sont plus Le lendemain, dimanche, 27 novembre, s'inaugurait l'exposition internationale mariale, au palais de Saint-Jean de Latran. Le mercredi, 30, dans l'église des Saints-Apôtres, se tenait la première séance du congrès marial dont les assemblées se continuaient les 1, 2, 3 décembre pour se clôturer le 4 du même mois. Aux mêmes dates, aux premier, deux et trois décembre, un triduum solennel se faisait à Saint-Jean de Latran; dans les journées du 4, 5 et 6 décembre, il se répétait dans la basilique de Sainte-Marie Majeure, sous la présidence de l'Eminentissime Vincent Vanutelli, archiprêtre de la basilique, assisté de ses collègues les cardinaux Vivès, Ferrata et Rampolla. Le mercredi, 7 décembre, le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, voyait les ciboires impuissants à donner à une foule innombrable les saintes hosties que sa piété demandait. En d'autres églises, à Saint-Louis des Français, au Gesù, à Saint Sylvestre *in capite*, à Saint-Antoine des Portugais, aux Saints-Apôtres, à Saint-Laurent *in Damaso*, les orateurs se succédaient pour redire dans toutes les langues du monde les louanges de la Vierge. Le 10 décembre, plus de sept mille personnes assistaient dans l'église de la Minerve à la cantate de l'Immaculée, spécialement composée pour la circonstance par Me Perosi. Le 15, jour de l'octave de la fête, un *Te Deum* solennel exprimait la gratitude de tous dans la vaste basilique de Saint-Pierre dont la façade et le peristyle s'illuminaient une dernière fois, le soir, de mille feux.

En 1854, la fête de la promulgation du dogme tombait un vendredi, Pie IX en supprima l'abstinence et le jeûne de l'Avent, tandis que la veille avait été désignée comme un jour de grande pénitence pour tous. Tous les historiens de l'époque parlent de ces pluies diluviennes qui assombrirent le ciel pendant ces solennités et du merveilleux rayon du soleil qui illumina soudainement la figure de Pie IX, au moment où, d'une voix aussi émotionnée que son cœur, il promulgua le décret dogmatique relatif au grand privilège de Marie.

La grande cérémonie pontificale commencée à huit heures et demie ne se termina qu'à une heure après-midi. Cinquante-trois cardinaux, quarante-trois archevêques, quatre-vingt-dix-huit évêques, venus de tous les coins du monde y assistaient, et leur cortège pénétra dans la basiiique Saint-Pierre au chant des litanies des saints. Pie IX ayant déclaré que tous les membres de l'épiscopat qui l'entouraient auraient désormais le titre de prélats assistant au trône, les douze plus anciens archevêques remplirent immédiatement leurs fonctions auprès de Sa Sainteté, près de laquelle le cardinal Mattei, sous-doyen du Sacré Collège, faisait l'office de prêtre assistant, le cardinal Antonelli, celui de diacre, et Mgr Serafini, auditeur de Rote, celui de sous-diacre.

Après le chant de l'évangile, l'éminentissime Macchi, doyen du Sacré Collège, assisté des doyens, des archevêques et évêques présents, d'un archevêque du rite grec, d'un autre archevêque du rite arménien, fut se prosterner devant le trône pontifical, sollicitant en langue latine, du magistère souverain, la proclamation d'un dogme depuis longtemps professé par tous les cœurs. Puis ce fut l'hymne *Veni Creator* chantée par tout le sacerdoce et le peuple, et quand le ciel eut été invité de venir grandir par sa joie la joie de la terre, Pie IX lut lui-même le célèbre décret, arrosant de ses larmes chacun des mots que ses lèvres prononçaient et que le monde écoutait dans le profond silence d'un bonheur qu'il ne pouvait exprimer.

La lecture achevée, le cardinal doyen, retourné près du Pape, lui exprima la gratitude de l'Eglise, la reconnaissance de ces siècles disparus qui dans l'impatience de leur amour, depuis le vénérable Bède, avaient fêté la première heure de l'existence de la Vierge ; le promoteur de la foi Mgr Frattini, en qualité d'avocat consistorial, demanda à Pie IX de donner ordre aux protonotaires apostoliques de dresser le procès-verbal de la promulgation, et sur l'intervention de Sa Sainteté, le doyen des protonotaires assura qu'il en serait fait ainsi.

Au dehors, fier d'unir sa voix puissante à celles de toutes les cloches de la ville, le canon du château Saint-Ange tonnait de minute en minute ; dans les rues, ceux qui n'avaient pu se rendre à Saint-Pierre, groupés devant ces vieilles images de la Vierge qui ornent les coins des rues, les façades des palais, chantaient, acclamaient Marie.

Au dedans, en des tribunes spéciales, Son Altesse royale la princesse de Saxe, l'état-major français de l'armée d'occupation, l'ordre souverain de Malte, le corps diplomatique,les secrétaires, les consulteurs de la congrégation extraordinaire de l'Immaculée Conception, le patriciat romain. Dans les immenses nefs, surprises de se trouver étroites, un peuple enthousiaste qui les remplissait, un peuple formé de tous les peuples et cependant ne parlant qu'une langue, celle de la gratitude, quand uni à son pontife et père, il chanta à plein cœur l'hymne ambroisienne. Puis, ce fut le couronnement de la Vierge qui domine l'autel du chœur des chanoines. Porté sur la *sedia*,

la tête coiffée de la tiare, Pie IX entouré de sa cour et des chanoines de Saint-Pierre, s'achemina vers la chapelle du chapitre, à l'entrée de laquelle Mgr Salvatore Vitelleschi, grand camerlingue, lui présenta reposant encore dans son étui ouvert la splendide couronne destinée au front de la Vierge. Toute d'or, ornée de 128 pierres précieuses offertes par le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, elle portait en deux lignes l'inscription suivante que l'on peut lire encore : *Mariæ. Sine. Labe. Originali. Conceptæ. Oblatam. A. Vatic. Capitulo. Coronam. Pius. IX. P. M. Imposuit. An. MDCCCLIV. — IV. Idus Decembr. Quo. Die. Singulare. Illud. Privilegium. Jam. A. Sixto. IV. Probatum. Solemni. Dogmatico. Decreto. Firmavit.*

Après avoir déposé la tiare, Pie IX bénit solennellement le diadème par la récitation du *Sub tuum præsidium*, de l'*Adjutorium nostrum*, du *Dominus vobiscum*, et de l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus*, puis reprenant la tiare et porté sur la *sedia gestatoria*, il pénétra dans la chapelle, en entonnant le *Regina cœli, lætare* que les chantres pontificaux chantèrent après lui en merveilleuse harmonie. Pendant ce temps, la tiare échangée contre la mître précieuse, Pie IX gravit lentement les degrés de l'estrade élevée devant le tableau du couronnement ; là, tête nue, il déposa sur le front de la Vierge le riche diadème, tandis que ses lèvres récitaient la formule rituelle : *Sicut per manus nostras*, etc., et que le chœur chantait toujours le *Regina cœli, lætare.* La tiare couronnant de nouveau son front, le Pontife quitta la chapelle du chapitre, parcourut dans le rayonnement de sa joie la grande nef de la basilique et regagna ses appartements privés.

Telle fut la journée du 8 décembre, en 1854. En 1904, elle a été non moins belle. Un autre pontife du nom de Pie la présidait. Trente-quatre cardinaux, plus de deux-cents archevêques ou évêques l'entouraient, une foule innombrable venue de tous les coins du monde joignait sa prière à ses prières pour implorer Marie. Les grandes familles souveraines s'étaient unies à cette grande vénération du monde entier. Son Altesse royale la comtesse Mathilde de Trani, née duchesse de Bavière, la princesse Aldegonde, comtesse de Bardi, le prince Louis-Philippe-Gaston d'Orléans, comte d'Eu, la princesse son épouse, l'archiduchesse Elisabeth-Amélie d'Autriche et son époux le prince Louis de Liechtenstein, la princesse Henriette de Liechtenstein et ses enfants, le prince Charles et la princesse Thérèse, les princesses Marie-Immaculée, Marie-Christine, Marie-Pie, Marie-Joséphine, filles de Son Altesse royale le comte de Caserte, accompagnées par le prince Diego Pignatelli et son épouse, occupaient une tribune spéciale non loin du trône de Pie X, offrant l'hommage des vieilles noblesses de la terre à la grande Reine du ciel.

Entré dans la basilique de Saint-Pierre dans tout l'éclat de la majesté pontificale et au chant du *Tota pulcra es*, Pie X fut s'agenouiller dans la chapelle du

chapitre, en face de l'image couronnée par son prédécesseur, et dont il inaugurait lui-même une nouvelle couronne en diamants offerte spontanément par la piété de l'univers. Formée par un grand cercle en or de 0,80 centimètres de diamètre et de deux mètres et 0,70 centimètres de circonférence, elle est composée de douze étoiles en brillants de 0,12 centimètres de diamètre chacune et d'une valeur totale de cent cinquante mille francs. Au moment où Pie X se prosterna, le voile qui, depuis quelques jours, cachait l'image vénérée aux regards des fidèles, tomba tout-à-coup ; dans la main du pontife l'encensoir s'éleva vers la Vierge, et dans l'élan d'une piété qui ne pouvait plus prier à voix basse les cris de « Vive Marie ! » éclatèrent de toutes parts.

Pendant les rites sacrés, la chapelle sixtine exécuta la messe de Gabrielli, maître de chapelle à Saint-Marc de Venise, mort en 1515 : le *Credo* fut pris à la messe du pape Marcel de Palestrina et le *Benedictus* aux œuvres plus modernes de maître Perosi.

Au fond de l'abside, au dessus du trône papal, 1300 lampes électriques formaient les immenses rayons de la gloire de l'Immaculée dont l'image dominait tout.

Commencée à 9 heures, la cérémonie s'achevait à midi trois quarts.

Au dehors, comme en 1854, le ciel était gris ; il avait donné tout son bleu pour vêtir la Vierge et tous les rayons de son soleil pour la couronner. Le soir, le firmament resta sombre, et Rome illuminée de mille feux semblait lui avoir pris toutes ses étoiles pour en orner les portiques de ses églises, de ses palais et la colonne commémorative de la proclamation du dogme, sur la place d'Espagne.

En 1854, les fêtes eurent leur prologue dans les savantes discussions auxquelles prit part l'épiscopat du monde consulté par Pie IX.

En 1904, elles ont été précédées par les réunions du sixième congrès marial international. L'inauguration s'en fit dans cette même église des Saints-Apôtres, où se tint, en 1854, l'académie polyglotte en l'honneur de l'Immaculée. Le cardinal Vincent Vanutelli y prononça, en langue latine, un remarquable discours d'ouverture, en présence de onze membres du Sacré-Collège, d'une quantité d'évêques et de prélats, de diplomates, de religieux et de fidèles. Trois grandes sections se partageaient les travaux du congrès : celle du culte, sous la direction du révérend Père Jansens, bénédictin ; celle de la presse mariale, sous la direction du révérend Père Pie de Langogne, capucin, consulteur de la plupart des congrégations romaines ; celle des associations sous le patronage de la Vierge, présidée, en ce qui regarde les hommes, par le révérend Père Cormier, général des Dominicains, en ce qui concerne les femmes, par le révérend Père Vital, barnabite. Jamais congrès ne réunit hommes de plus vaste doctrine, de plus hautes dignités, de plus profondes vertus ; jamais délibérations ne furent plus sérieuses et vœux

émis plus intelligemment préparés. Chaque matin, de 9 heures à midi, les assemblées générales se tenaient dans l'église des Saints-Apôtres : on y louait la Vierge en toutes les langues. A l'université de l'Apollinaire, au siège du cercle de l'Immaculée-Conception, avaient lieu les seances publiques des sections de 2 à 5 heures du soir. Elles étaient immédiatement suivies des réunions des présidents qui se prolongeaient jusqu'à 8 heures sans que personne réclamât un moment de repos.

Dans la clôture de ce congrès qui l'emporte sur ceux de Livourne, de Florence, de Turin, de Lyon, de Fribourg, qui l'ont précédé, après la lecture publique de tous les vœux émis par les sections, le cardinal Vivès, en présence de 8 cardinaux, de plus de 120 évêques, y prononça un discours en langue latine, traduisant la joie que causait à l'Eglise l'émulation des congressistes dans leurs travaux à la gloire de Marie, et empruntant à la langue des plus doctes pères de l'Eglise leurs enthousiastes expressions.

Ces lignes ne disent rien de ce qu'elles racontent dans la concision d'un procès-verbal. Les actes du cœur se chantent, et le mois de l'Immaculée à Rome a été le grand acte du cœur de l'Eglise.

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

Le Mont Thabor ; *notices historiques et descriptives*, par le R. P. Barnabé, d'Alsace, O. F. M., missionnaire apostolique ; in-8 de 176 pages ; Paris, J. Mersch, imp., 1900.

Le R. P. Barnabé, des Frères Mineurs, est sans contredit un palestinologue distingué. Sa monographie du Thabor, parsemée de descriptions détaillées et de citations érudites, présente en même temps au lecteur une thèse bien conforme à l'antique tradition et au sentiment chrétien : c'est que, malgré les objections de quelques savants, il faut reconnaître au mont Thabor la gloire d'avoir été le théâtre de la transfiguration du Sauveur.

L'ouvrage se divise en quatre parties.

Dans la première, l'auteur retrace l'histoire primitive du Thabor et nous le montre comme la montagne prédestinée où déjà les prophètes semblent entrevoir l'éclat qui rayonnera plus tard de sa cime bénie.

La seconde partie est le point central de l'œuvre. Quoique les évangélistes, en parlant du mystère de la transfiguration, ne mentionnent pas nommément le lieu où s'opéra ce prodige, cependant une tradition très ancienne et qui se réclame des plus solides autorités, en particulier d'Origène, de saint Cyrille, de saint Jérôme, etc., affirme que Notre-Seigneur se transfigura sur le Thabor. C'est cette tradition que le R. P. Barnabé défend contre certains écrivains modernes, lesquels ont émis des doutes sur l'authenticité de l'antique croyance et la regardent même (avec Mgr le Câmus) comme dénuée de

fondement. L'auteur passe en revue, une à une, toutes les objections de ses adversaires et y oppose une réponse qui nous semble victorieuse.

Vient la troisième partie où d'un style rapide sont racontés les vicissitudes de la montagne sainte, honorée des largesses de l'impératrice sainte Hélène, visitée par les plus illustres pèlerins, entre autres, saint Louis, roi de France, puis ravagée par de sanglantes batailles entre musulmans et chrétiens. Confié successivement à la garde de divers instituts religieux, ce pieux sanctuaire est aujourd'hui entre les mains des Frères mineurs qui y possèdent un couvent pour eux-mêmes et un hospice pour les pèlerins.

L'ouvrage se termine par de belles descriptions topographiques, des détails intéressants sur les ruines qui couvrent le sommet du Thabor, et par une poésie de saint Jean Damascène sur la transfiguration de Notre-Seigneur.

N'est-ce pas là, en vérité, un sujet bien fait pour tenter la verve poétique du génie chrétien ?

« Par sa forme et son site, écrit le père Barnabé, (p. 125), cette montagne revêt un cachet de grandeur, de poésie, de sublimité qui impressionne vivement quiconque se trouve en face d'elle. A celui-ci, le Thabor apparaît comme un autel sublime que le Créateur s'est érigé à lui-même. A celui-là, il se présente comme un être mystérieux auquel le Seigneur a confié quelque noble mission. Pour un autre, il a été prédestiné à servir de théâtre à une future glorification. Tous exaltent sa merveilleuse beauté. »

Souhaitons que la gloire biblique, dont la tradition entoure comme d'une auréole cette montagne privilégiée, ne lui soit jamais sérieusement contestée.

L.-A. P.

La bonne sainte, ou l'histoire de la dévotion à sainte Anne, par le Père Paul-Victor Charland, des frères prêcheurs ; 224 pages, in-12, avec gravures. Mercier & Cie, éditeurs, Lévis.

Ce livre, abrégé du grand travail du même auteur *Madame Saincte Anne*, a déjà eu aux Etats-Unis une édition anglaise tirée à 4,000 exemplaires qui a été tôt épuisée. La dévotion de nos compatriotes envers la *Bonne Sainte* réserve, sans doute, le même sort à l'édition française.

La division de l'œuvre est la même que dans les éditions précédentes. Après la légende de la vie de sainte Anne, empruntée aux seules sources recommandables, l'auteur traite, dans une première partie, du culte de la thaumaturge jusqu'au douzième siècle, puis, dans une seconde partie, de ce même culte depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours.

En archéologue consciencieux et érudit, mais avec la ferveur d'un pèlerin reconnaissant, il parcourt l'univers à la recherche des sanctuaires de la grande patronne des Canadiens-français, s'attardant de préférence aux endroits les plus illustrés par les merveilles de sa puissante intercession, ou plus spécialement consacrés par la piété de nos ancêtres et les traditions de notre histoire.

Ceux qui veulent, à la suite du pieux auteur, aller saluer la bonne sainte Anne dans ses sanctuaires de prédilection, auraient tout avantage à se munir, avant leur départ, pour ce pèlerinage fictif ou réel, du guide du Père Charland.

L. L.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV — FÉVRIER 1905 — N° 2

LE RÉGIME ÉLECTORAL BELGE

Il y a beau temps que le peuple belge est un peuple libre, foncièrement libre.

Il doit cette bonne fortune à son tempérament propre et nullement aux circonstances. Ce qui le prouve c'est qu'il a, durant des siècles, connu le gouvernement de l'étranger—ne disons pas « la domination étrangère », car les souverains des provinces belgiques résidaient au loin, tout en tenant, à de rares exceptions près, leur droit de régner sur le pays des coutumes et des lois nationales. Encore que Charles V, né à Gand, et Philippe II gouvernassent de Madrid, Maximilien d'Autriche, Marie-Thérèse et Joseph II, de Vienne, ils ne gouvernaient point par droit de conquête.

Le fait seul que tant de leurs souverains les ont administrées de loin, de très loin, à l'intervention de gouverneurs étrangers, eût dû, à la longue, faire régner dans les provinces belgiques l'esprit qui régnait dans les milieux plus absolutistes où se mouvaient habituellement leurs princes, y introduire les institutions et les lois avec lesquelles ceux-ci étaient plus familiarisés et dont il leur était aisé de s'accommoder mieux. Il n'en a pourtant rien été. Les Belges sont restés à travers toute leur histoire ce que César les avait trouvés, jaloux de leur indépendance, assoiffés de

liberté, sachant la garder intacte envers et contre tous. Leur tenacité est pour beaucoup dans ce fait. Leur esprit associationniste surtout y a contribué. Quant à leurs institutions politiques, basées jadis sur « les coutumes et les franchises des communes », elles leur furent, certes, du plus précieux secours ; mais elles sont en quelque sorte issues des entrailles mêmes de la nation—si l'on peut ainsi parler d'un peuple, qui n'a que depuis trois quarts de siècle le sentiment net de sa nationalité cependant bien réelle : elles ne seraient point nées ailleurs, parce que le caractère de la race à laquelle elles eussent dû servir de *palladium* eût été différent. C'est pourquoi nous avons le droit de répéter que si, depuis longtemps, le peuple belge est foncièrement libre, c'est à lui-même, à son génie particulier qu'il le doit—non aux circonstances politiques et sociales au milieu desquelles se déroula sa vie de luttes et de guerres et qui, si elles avaient agi seules ou sur d'autres races, eussent engendré bien plutôt l'esprit de servitude que tout autre.

Parmi les institutions nationales qui firent autrefois pour les libertés publiques office d'abri tutélaire, il faut placer en toute première ligne ces institutions représentatives que la Belgique connut à travers toute son histoire, quoique sous des formes différentes et sous des dénominations diverses, et dont les origines premières se perdent dans la nuit des temps et les forêts de l'antique Germanie.

Pour ne parler que des Etats généraux — celles de ces assemblées qui sont les plus rapprochées de nous—elles jouèrent avec une bien autre vigueur, vis-à-vis de nos princes, le rôle que tentèrent d'assurer les Parlements vis-à-vis des rois de France, et nos grandes assemblées délibérantes d'aujourd'hui n'en sont que la continuation et le développement.

D'où tinrent-ils leur puissance ? De ce qu'ils gouvernaient eux-mêmes à proprement parler ? De ce qu'ils légiféraient ? Point du tout ! De ce que le prince ne pouvait lever d'impôt sans leur assentiment et de ce que, sans argent, surtout à une époque où

la conscription militaire et le service forcé étaient choses inconnues, le prince était absolument paralysé, littéralement impuissant, acculé à la nécessité de capituler avant ou après des tentatives de coups de force que son éloignement, quand il ne résidait pas dans le pays, et que le tempérament national, en tous cas, finissaient toujours par rendre plus nuisibles qu'utiles à sa cause.

Depuis 1830, depuis la proclamation de l'indépendance de la Belgique—composée d'une partie seulement des anciennes provinces belgiques, dont la France et la Hollande ont absorbé le restant—la situation a bien changé. Les Chambres et les conseils provinciaux ont remplacé les anciens Etats généraux, les villes et les villages ont à leur tête des conseils communaux : les prérogatives de toutes ces assemblées délibérantes sont fort différentes de celle qui consisterait uniquement à mettre les deniers publics en quantité suffisante à la disposition du « pouvoir exécutif » ou de ses représentants. Celle-ci leur demeure, mais pas seule. On peut affirmer que le pays doit au régime nouveau plus de liberté : mais, ce qui continue à faire qu'il est foncièrement libre, c'est qu'il a gardé intact au cœur son amour passionné de la liberté, sa soif d'indépendance, c'est qu'il a conservé toujours vivace, toujours fécond, cet esprit d'association qui enfante, enfante encore et toujours sans jamais se lasser ! ! !

La hiérarchie des assemblées représentatives belges est la suivante : conseils communaux, conseils provinciaux, Chambre des représentants et Sénat. Elles ont ce double trait commun, d'abord qu'elles correspondent les unes et les autres à des divisions territoriales, ensuite qu'elles sont complètement électives. Les deux premières ont d'ailleurs un rôle presque exclusivement administratif. La Chambre et le Sénat, au contraire, sont avant tout des corps politiques, constituent le Parlement doté du pouvoir législatif.

Autrefois nos assemblées représentatives délibérantes étaient toutes l'émanation d'un corps électoral restreint, dénommé « censi-

taire », parce qu'étaient électeurs les seuls citoyens payant un certain cens, lequel fut progressivement abaissé. Aujourd'hui elles sònt démocratiques dans toute la force du terme, en ce sens que tous les citoyens non frappés de déchéance (les faillis, certains condamnés de droit commun) participent à leur formation dès qu'ils ont l'âge légal. En d'autres termes, elles sont toutes une émanation d'un suffrage universel, du S. U.

Une première remarque qui s'impose est celle-ci : la Belgique pratique le suffrage universel, mais pas le suffrage universel ordinaire, le suffrage universel français, le « pur et simple », suivant l'expression consacrée. Elle pratique, au contraire, un suffrage universel qui lui est propre, qui est à elle et bien à elle, le suffrage universel « plural ».

Le « plural », voilà la clef de voûte de tout notre édifice électoral actuel : il consiste dans la répartition inégale des « voix » entre les électeurs, certains de ceux-ci en ayant une, d'autres deux, d'autres trois, certains même, — mais uniquement sur le terrain communal, municipal — jusqu'à quatre.

Les partis politiques belges sont loin de professer tous les mêmes sentiments à l'endroit du « plural. » Les socialistes l'abhorrent, sous prétexte qu'il n'est pas suffisamment égalitaire. Les catholiques le jugent généralement à leur convenance, bien plus parce qu'ils n'ont pas eu à s'en plaindre jusqu'à présent que parce que l'un d'eux, M. Nyssens, en fut l'inventeur. Quant aux libéraux, ils sont divisés à son sujet : parmi eux les radicaux, habitués à frayer presque en tout avec les socialistes, y sont nettement hostiles ; les modérés ou « doctrinaires » en bénéficient pour l'administration des grandes villes et lui souhaitent *in petto* longue vie, encore que publiquement la plupart d'entre eux se soient crus obligés, lors de la campagne revisionniste avortée de 1902, de se déclarer *pro forma* pour le « pur et simple. »

Au fond les libéraux, condamnés à jouer le rôle d'opposition parlementaire, sont les adversaires du suffrage plural parce

qu'ils ne savent plus de quel bois faire flèche pour reconquérir le pouvoir, et parce que la législation électorale actuelle ne leur donnant pas la majorité dans les Chambres, ils se disent que dès lors ils n'ont rien — à ce point de vue — à perdre à ce qu'elle soit changée.

« A ce point de vue, » convient-il de répéter : car, en supposant qu'un nouveau changement quelconque de la législation électorale pût faciliter le retour aux affaires des « partis de gauche, » encore les libéraux ne pourraient-ils se féliciter que de cela. En effet, ils seraient, dans cette éventualité, les prisonniers des socialistes, sans lesquels ils ne pourraient plus constituer de majorité parlementaire ; ils se trouveraient dans la situation des radicaux français : leur Combes, quel qu'il fût, serait l'homme-lige, le pantin de quelque Jaurès qui en tirerait les ficelles. C'est dire qu'ils seraient menés là où il leur serait très désagréable d'aller : sinon sur le terrain anti-religieux qui leur plaît très fort, du moins dans le domaine économique et industriel. Au surplus, tous les libéraux huppés de Belgique appartiennent à la Franc-maçonnerie et presque tous nos meneurs socialistes aussi : c'est dire que les uns et les autres seraient contraints par elle, si même les circonstances n'en faisaient forcément un bloc, non seulement de vivre côte-à-côte, mais encore de marcher la main dans la main.

Le vote plural ne date en Belgique que de 1892, c'est-à-dire du rajeunissement de notre pacte fondamental. Il fut instauré le jour où la Constituante vota l'article 47 nouveau de ce pacte.

De cette disposition constitutionnelle il résulte que désormais tout citoyen belge âgé de 25 ans, pauvre ou riche, instruit ou illettré, a le droit de vote et possède une voix, celle qu'on appelle « la voix du citoyen. »

Le double vote est attribué aux hommes de 35 ans, pères de famille, imposés à raison de 5 francs au moins du chef de la contribution personnelle (celle qui grève les portes, les fenêtres, les

domestiques), ainsi qu'aux petits propriétaires [1] n'ayant même que 25 ans.

Le triple vote est l'apanage— « le privilège » disent les protagonistes de l'égalité électorale absolue—de ceux qui ont fait des études moyennes du degré supérieur et de ceux qui occupent ou ont occupé une fonction publique, exercent ou ont exercé une profession impliquant les connaissances de l'enseignement moyen du degré supérieur ou celles de l'enseignement supérieur lui-même.

En 1903—la dernière année dont les statistiques soient dressées—on comptait pour la Chambre, dans l'ensemble du pays, 1,492,382 électeurs à une voix, 720,846 électeurs à deux voix, et 45,089 électeurs à trois voix.

Parmi les électeurs à deux voix 336,756 devaient leur seconde voix à un petit avoir (immeubles ou rentes) : la propriété, dans son acception la plus large, était donc représentée par 336,756 suffrages. Quant aux électeurs à trois voix, qui devaient leurs deux voix supplémentaires à leur instruction, à la « capacité », dit-on, en Belgique, ils étaient 45,089 : la « capacité », l'instruction était donc représentée dans la masse par 2 fois 45,089 suffrages ou 90,178 suffrages. On arrive ainsi à constater que, en 1903 — et les choses n'ont guère changé depuis lors — le total des voix supplémentaires étaient de 720,846+90,178 ou 811,024, tandis que le total des « voix du citoyen », des voix uniques, s'élevait à 1,492,382.

On le voit, le « privilège » n'atteint pas les 8/14 ou les 4/7 du nombre total des suffrages. On peut donc difficilement soutenir que, eu égard à l'importance des intérêts sociaux qu'il représente et vu le grand nombre de ceux entre lesquels il se trouve réparti, il soit excessif.

---

1 — Soit d'immeubles d'une valeur d'au moins 2000 francs, à établir sur la base du revenu cadastral ou d'un revenu cadastral en rapport avec cette valeur ; soit d'une inscription au grand livre de la dette publique ou d'un carnet de rente belge à la caisse d'épargne, d'au moins 100 francs de rente.

Les électeurs sénatoriaux, ceux qui élisent les membres de la Haute Assemblée législative — lesquels ne peuvent avoir moins de 40 ans d'âge — doivent être âgés au moins de 30 ans. Abstraction faite de cette différence, les électeurs sénatoriaux sont les mêmes que ceux pour la chambre des représentants.

Il importe toutefois de faire observer ici que tous nos sénateurs ne sont point élus suivant le même mode, ni issus directement du suffrage universel. En effet, si la Belgique ne connaît pas de sénateurs à vie, ou inamovibles (genre français), ou de sénateurs héréditaires (genre des lords anglais), ni de sénateurs nommés par le pouvoir royal (genre italien, si nous ne nous trompons), elle a ses « sénateurs provinciaux. » Ce sont des sénateurs qui, comme les autres, ont au moins 40 ans d'âge et qui, comme leurs collègues, ne détiennent qu'un mandat de 8 ans. Mais, s'ils sont en tous points dans la même situation que des sénateurs élus par le « corps électoral général, » ils s'en différencient par leur origine d'abord, car ils sont nommés par nos assemblées provinciales dites « conseils provinciaux, » à la majorité absolue des suffrages, et encore par cette circonstance qu'ils ne doivent payer aucun cens spécial, tandis que les autres doivent figurer parmi les citoyens les plus « imposés » du royaume. Les sénateurs nommés directement par le corps électoral ont donc quelque chose d'une élite aristocratique. Les autres, au contraire, sont les sénateurs de la démocratie, ceux que généralement leur supériorité intellectuelle ou sociale aura désignés à l'attention des conseils provinciaux — issus eux-mêmes du suffrage universel, — encore qu'ils n'appartiennent pas nécessairement à la « classe riche, » ou qu'ils ne payent qu'un cens inférieur à celui exigé pour être porté sur les listes des éligibles ordinaires au Sénat.

Les électeurs « provinciaux », comme on les appelle, ou mieux les électeurs chargés de désigner les conseillers provinciaux sont ceux ayant qualité pour désigner les sénateurs.

Quant aux électeurs « communaux », ou mieux les électeurs chargés de la désignation des conseillers communaux, ils sont de

deux catégories. Les uns sont des électeurs à 1, 2, 3 ou 4 voix [1], les autres, des électeurs n'ayant tous qu'une seule voix mais constituant deux catégories spéciales d'électeurs, une catégorie d'électeurs patronaux et une catégorie d'électeurs ouvriers désignant les uns et les autres, dans certaines localités seulement, quelques conseillers communaux particuliers, dits « conseillers supplémentaires [2]. »

Une particularité du système électoral belge mérite d'être signalée. Il comporte la représentation proportionnelle : pas pour toutes les élections cependant ni suivant le même mode pour celles auxquelles elle s'applique. En effet, elle n'existe pas pour les élections provinciales. Elle n'existe, d'autre part, que d'une manière limitée pour les élections communales — et même de façon différente, selon qu'il s'agit des élections pour les conseillers communaux nommés par le corps électoral ordinaire ou des conseillers supplémentaires élus par les catégories spéciales dont nous avons parlé. Elle fonctionne, par contre, d'une manière générale pour la Chambre et pour le Sénat. Les raisons de ces différences sont d'ordre politique ; elles proviennent de ce qu'une très notable fraction de la majorité parlementaire n'aime pas la représentation proportionnelle et de ce que nos lois électorales pour la commune,

---

1 — L'attribution des voix supplémentaires est réglée, à peu de choses près, de la même manière que pour les élections législatives.

2 — La loi contient en effet une disposition aux termes de laquelle :

« Le conseil communal est composé, indépendamment du nombre de membres fixé par la loi qui règle le nombre des conseillers communaux sur la base de la population, de quatre conseillers supplémentaires dans les communes de 20,000 à 70,000 habitants, de huit conseillers supplémentaires dans les communes de 70,000 habitants et au-dessus, élus directement au vote simple, par les citoyens qui, inscrits sur les listes des électeurs communaux, réunissent les conditions requises pour les élections aux conseils de l'industrie et du travail. Ces conseillers sont nommés moitié par les électeurs ouvriers, moitié par les électeurs chefs d'industrie.

pour la province et pour les Chambres, ont été élaborées à des moments différents [1].

---

1 — Ci-dessous le résumé des principales dispositions législatives réglant la matière :

Voici d'abord celles de la loi du 29 décembre 1899, relative à l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives :

« L'acte de présentation des candidats titulaires et suppléants indique l'ordre dans lequel ils sont présentés dans chacune des deux catégories. L'électeur ne peut émettre qu'un seul vote pour l'attribution des mandats effectifs et un seul vote pour la suppléance. S'il adhère à l'ordre de présentation des candidats, titulaires et suppléants, de la liste qui a son appui, il marque son vote dans la case placée en tête de cette liste. Le vote nominatif se marque dans la case placée à la suite du nom du candidat, titulaire ou suppléant, à qui l'électeur entend donner sa voix.

« Le total des bulletins valables favorables à une liste constitue son chiffre électoral. Le bureau principal divise successivement par 1, 2, 3, 4, 5, etc., le chiffre électoral de chacune des listes et range les quotients dans l'ordre de leur importance jusqu'à concurrence d'un nombre total de quotients égal à celui des membres à élire. Le dernier quotient sert de diviseur électoral. La répartition entre les listes s'opère en attribuant à chacune d'elles autant de sièges que son chiffre électoral comprend de fois ce diviseur. Les sièges revenant à chaque liste sont conférés aux candidats titulaires qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Préalablement à la désignation des élus le bureau principal procède à l'attribution individuelle aux candidats titulaires des votes de listes favorables à l'ordre de présentation : ces votes de liste sont ajoutés aux suffrages nominatifs obtenus par le premier candidat de la liste, a concurrence de ce qui est nécessaire pour parfaire le diviseur électoral ; l'excédent, s'il y en a, est attribué dans une mesure semblable au deuxième candidat, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les votes de liste aient été attribués. »

Et voici les dispositions principales de la loi relative aux élections communales, mais qui ne sont applicables qu'à l'élection des conseillers communaux ordinaires non élus d'emblée à la majorité absolue des voix (la représentation proportionnelle étant, par contre, appliquée d'une manière absolue à l'élection des conseillers communaux supplémentaires).

« La répartition entre les listes admises s'opère de manière à attribuer à chacune d'elles autant de sièges que son chiffre électoral comprend de fois le nombre de voix le plus réduit obtenant un siège. Sont élus les candidats de ces listes qui ont obtenu le plus grand nombre de voix personnelles.

« Dans chaque liste dont un ou plusieurs candidats sont élus, les candidats non élus arrivant les premiers après les élus sont déclarés premier, deuxième, troisième conseillers suppléants, dans l'ordre du nombre de voix obtenues. »

LIBER-MILES.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

MADELEINE

MONTRÉAL CAPITALE DU FÉMINISME. — MADELEINE ET SON *Premier Péché*.—INÉGALITÉS DU RECUEIL. — MADELEINE MORALISTE, PATRIOTE, TOURISTE. — LES FAUSSES COULEURS. — PRÉCIOSITÉ ET SYNTAXE. — CONCLUSION.

Montréal est là capitale du féminisme au Canada. C'est là que se fixent le plus volontiers, et qu'aiguisent chaque semaine leurs plumes les femmes écrivains, les femmes apôtres des droits de leur sexe ; et c'est donc de là surtout que rayonne leur influence, et que s'échappe tour à tour le fleuve ou le ruisseau de leur éloquence. Cette ville du commerce et des plus masculines agitations est aussi le centre des moins viriles entreprises ; elle attire vers elle les âmes les plus sensibles, et les plus sensitives ; dans le mouvement colossal de ses affaires elle fait tourbillonner toutes espèces de têtes, et toutes sortes d'esprits. Si elle n'est pas toujours la patrie natale et la mère des cousines qui y écrivent leurs chroniques, elle sait du moins les appeler, les faire venir, leur donner une généreuse hospitalité ; et cette ville des puissantes compagnies financières fait donc aussi le *trust* des femmes qui ont du talent littéraire, et qui y vont chercher du pain, quelques idées, beaucoup d'assurance, et quelquefois un mari.

Françoise, Madeleine, Colombine, Gaétane sont les plus connues des journalistes en robe qui ont causé ou qui causent encore dans les revues et dans les quotidiens à vingt-quatre pages, dans les journaux forts en herbe de Montréal. Nous ne voulons pas aujourd'hui parler d'elles toutes : ce serait assurément un trop vaste sujet, et pour le traiter suffisamment il nous faudrait — de quoi nous sommes privé — une agilité verbale dont le monopole n'est pas à Québec. Nous choisirons donc parmi elles, non pas la plus active, qui est probablement Françoise, mais une des plus agréables à lire, et qu'un récent hymen n'a pu arracher à sa table de travail : nous voulons dire la très bonne Madeleine.

Madeleine fait chaque semaine son bout de prose dans *La Patrie*, et, si nous sommes bien informé, elle n'est pas étrangère à cette Myrto qui règne au *Nationaliste.* Elle rédige, au fur et à mesure que se présente l'occasion et selon que le lui dicte l'inspiration du moment, son article, et il lui est arrivé un jour, il y a de cela deux ans déjà, de réunir en un volume ses *Nouvelles* et ses *Chroniques*, et d'en composer son *Premier Péché.*

***

Premier Péché ! Le titre est bien un peu risqué, et sonne mal à l'oreille des prudes dont nous sommes. Fallait-il donc tant compter sur l'humaine concupiscence pour éveiller la curiosité du lecteur et gagner au livre des sympathies ? Certes, Madeleine n'avait pas besoin de mettre sur sa prose ce vocable équivoque pour la faire circuler ; nous nous étonnons qu'elle s'en soit servi, et elle voudra bien nous pardonner notre ingénuité. Assurément, et bien que nous ne soyons pas jésuite, nous sommes autant que le père Louis Lalande — qui a écrit pour ce *Premier Péché* un mot de préface— pitoyable aux Madeleines ; mais, dussions-nous paraître sortir de Port-Royal, nous reprocherons à celle-ci l'enseigne trop hardie qu'elle fait voir ; et au lieu que l'excellent jésuite termine ainsi sa bénigne remontrance : « Allez en paix, et recommencez bientôt, » nous oserions dire, avec onction, à l'auteur du *Premier Péché :* « Allez en paix ! oh ! oui, Madeleine, goûtez la très bonne, la très douce paix ; recommencez même si vous le voulez, mais, de grâce, changez votre affiche ! et sur le carton vert qui couvre et enveloppe vos pensées, effacez avec des larmes la trace rutilante de ce premier péché ».

D'ailleurs, sous ce carton vert et sous ce titre rouge il y a tout ce qu'il faut pour intéresser ceux qui lisent et que ne découragera pas le texte trop fin de ces articles et de ces chroniques. Il y a là, en effet, les choses les plus variées, les plus diverses, les plus graves, les plus légères, les plus utiles, les plus indifférentes, les

plus mêlées qui se puissent rencontrer. Un tel livre échappe à toute définition ; c'est un recueil : et vous savez tout ce que l'on peut mettre en un recueil. C'est une série interminable de petits articles que d'une main toute féminine et fort délicate l'auteur a égrenés tout le long de cent soixante-deux pages ; qui se suivent sans qu'ils s'appellent, et donc sans qu'on sache pourquoi ; qui se dispersent comme en se jouant et avec grande aisance à travers tout ce volume, mais qui disparaissent, quelques-uns du moins, dès qu'on les touche, et qui fuient dès qu'on les aperçoit : bluettes légères, brillantes ou ternes, souvent gracieuses et pleines de larmes ou de sourires ; bulles éphémères qui reflètent d'ordinaire les plus chatoyantes couleurs, mais dont quelques-unes, dont plusieurs se fondent trop tôt ou crèvent trop vite sous le regard.

Si du moins une table nous permettait de noter au crayon et de retrouver facilement telle fantaisie, tel petit conte, ou tel récit que l'on voudrait relire ! Mais de table des matières Madeleine n'a pas eu cure. Oh ! les livres sans table ! et les auteurs qui ne font pas de table !

Peut-être Madeleine a-t-elle eu peur de dresser elle-même la longue liste de tant de choses si courtes, et de faire ainsi mieux saisir au lecteur toute la variété incohérente de son œuvre. Il lui était sans doute agréable de réunir les petits articles que chaque semaine elle écrit pour le journal, de recueillir avec soin les fragments épars de sa pensée, toutes ces miettes qu'elle laisse si généreusement tomber de sa table de chroniqueuse ; mais à cela il y a aussi des inconvénients, puisque parmi les choses que nous écrivons pour le journal ou pour la revue, il y en a beaucoup qu'il ne faut pas déplacer de ce cadre qui leur était tout d'abord destiné et qui seul leur convient. Et Madeleine nous permettra bien de lui dire qu'elle aurait pu faire un choix plus rigoureux parmi les nouvelles et chroniques du *Premier Péché ;* qu'elle a attaché à de certaines miettes trop d'importance, et que plus d'un fragment n'aurait pas dû sortir de la corbeille. Il y a cer-

taines choses, certains articles qui sont bien à leur place, et qui nous intéressent dans ces feuilles quotidiennes que chaque soir emporte dans l'oubli : chroniques ou causeries très agréables qui amusent un moment les lectrices oisives. Mais ces choses fragiles ne supportent pas qu'on les assemble, qu'on les groupe, qu'on en fasse des volumes. Feuilles volantes, elles avaient leur grâce légère et ailée ; reliées ou brochées, elles prennent des allures qui ne leur conviennent plus, elles ont des prétentions que ne soutient plus leur valeur.

Au reste, n'y a-t-il pas dans le livre de Madeleine assez de bons, de très satisfaisants articles pour que son esprit et son cœur s'y découvrent tout entiers? Car, il est temps de le dire, et de le proclamer, il y a beaucoup d'esprit, il y a surtout beaucoup de cœur dans ce livre ; et Madeleine y laisse paraître tour à tour, et avec une grâce variable et inégale, ses instincts de moraliste, sa tendresse et sa pitié de femme, sa foi patriotique, ses enthousiasmes de touriste, et son imagination de poète qui aime la nature.

***

Madeleine est moraliste, et, nous l'osons répéter, elle l'est par instinct. Elle est moraliste parce qu'elle est femme, c'est-à-dire parce qu'elle est née pour entretenir en l'humaine société les vertus de respect et de dignité, et parce que encore, étant femme, elle est aussi, et au meilleur sens des mots, spiritualiste et chrétienne. Non pas, certes, que Madeleine soit moraliste à la façon des professeurs de philosophie qui énoncent beaucoup de principes et qui remuent beaucoup de théories. La morale de Madeleine est une morale toute pratique, une morale en action, qui se dégage sans doute, et tout d'abord de sa vie personnelle, mais que l'on peut déduire aussi,—et c'est cela seulement que nous voulons ici faire,—de ses nouvelles et chroniques, de ses récits et de ses tableaux.

Et parce que la morale, pour être saine et efficace, doit reposer

sur une juste conception de la vie, Madeleine s'applique et s'acharne, et s'évertue à démontrer, à prouver, à crier sur les toits que la vie n'est pas un vain jeu, ni un frivole amusement, mais bien plutôt qu'elle est un devoir, et que ceux-là seuls sont dignes de la vie qui comprennent et qui pratiquent ce devoir.

Or, tout devoir suppose et exige le travail, et ne s'explique et ne se réalise que par lui. La loi du travail, telle est donc la loi de la vie. Cette loi fut sans doute gravée par Dieu dans toutes les consciences humaines, mais on sait comme il importe que l'homme la rappelle à l'homme ; elle fut imposée comme une conséquence et un châtiment du péché, mais on sait encore qu'elle doit être acceptée avec empressement et comme la plus sûre sauvegarde de la vertu. Et c'est parce que l'homme ou la femme oublient trop souvent, dans certaines classes bourgeoises de notre société canadienne, cette loi du travail, et c'est parce que, sans cette loi observée et amoureusement pratiquée, il est impossible de mettre dans la vie des joies saines et dans les foyers des bonheurs constants, que Madeleine prêche à ses lectrices, à ses amies, à ses anciennes camarades de couvent l'obligation et le devoir de travailler.

Oui, la femme elle-même doit travailler. Et quand surtout elle est placée, sans soutien et sans secours, au milieu du monde, et ne peut compter que sur son activité personnelle, elle doit sans rougir se frayer à elle-même sa route dans la vie, et condamner ses meilleures énergies à l'inéluctable loi du travail. Au fond qu'y a-t-il de plus noble, et de plus louable ? Et la femme travailleuse que l'on rencontre dans tous les domaines de l'action, dès lors qu'on l'y trouve appliquée à gagner le pain qui alimente sa vie, et à se dépenser pour le plus grand bien de ses semblables, cette femme n'est-elle pas digne de tous les hommages et de tous les respects ? Et si cette femme, au lieu de prendre l'aiguille ou de pédaler sur le métier à tisser, se sert de la plume pour écrire à ses sœurs, dans le journal ou la revue, de sages conseils, et répandre par ce moyen une salutaire influence, quel blâme lui

peut-on adresser ? Et lui faut-il vraiment jeter toujours au visage ce *bas-bleu* que très maladroitement on lui a quelquefois lancé ? Et dès lors que cette femme ne sacrifie pas à ce ministère de la plume ses devoirs plus graves et primordiaux de fille, d'épouse ou de mère, et dès lors aussi que l'on me laisse la permission de critiquer sa prose, et de lui déclarer franchement, tout comme à un auteur masculin, qu'elle m'ennuie ou qu'elle m'intéresse, que sa tête est vide ou bien meublée, qu'elle écrit mal ou bien, qu'elle met trop peu de choses en ses phrases ou qu'elle les y place de trop gauche façon, que voulez-vous que je lui dise, et que désire-t-on que je lui reproche encore ? Le féminisme ainsi entendu est-il donc si condamnable ? Et le peut-on absolument condamner quand on sait, par exemple, pourquoi Madeleine a écrit, et comment et en quelle manière il lui est souvent arrivé d'écrire ?

La femme doit travailler. Lisez plutôt, pour vous en convaincre, ce petit chapitre que Madeleine a justement intitulé *Morte-Vivante* [1]. Comme elle est à plaindre cette femme qui vit, oisive et dégoûtée, dans cette maison somptueuse, dans ce boudoir parfumé, dans ce nid à rêve où s'étiole, sans joie et sans amour, une existence inutile ! « Et comme l'on comprend bien, conclut Madeleine, devant ces ruines vivantes, que le travail est nécessaire : il indique des devoirs, il fortifie les sentiments, il vivifie l'intelligence, donne la force à l'âme ; et au cœur il dicte le moyen de jouir du bonheur que l'on donne aux autres. »

Le travail est nécessaire, et il est honorable : et rien ne le prouve encore avec plus d'énergique assurance que cette harangue qui a pour titre *Les vaillantes et les lâches* [2]. Avec quel dédain Madeleine regarde du coin de l'œil les deux jolies péronnelles qui viennent de lui apprendre avec de petits airs scandalisés que Marie X *gagne sa vie*, et qu'elle est reçue tout de même dans la meilleure société de Québec ! Lisez plutôt ces phrases où l'apôtre

1 — *Morte-Vivante*, p. 50.

2 — *Les vaillantes et les lâches*, p. 40.

féministe se montre à découvert, et avec quelque satisfaite complaisance :

> D'où venez-vous donc, vous qui ne savez pas encore qu'un préjugé sot et ridicule a été banni de chez nous, et que nous sommes loin du temps où une femme ne pouvait sans déchoir, demander au travail le pain libre : celui sur lequel ne pèse aucun impôt, celui de l'indépendance, pétri de nos mains, arrosé de nos sueurs souvent, mais toujours si bon, si réconfortant...... ?
>
> Gagner sa vie ! ! ! Mais, est-il titre plus glorieux que cette noblesse acquise par notre intelligence, notre force, notre courage ?...... Ayez le courage, (ô femmes), de renier les derniers préjugés ; voyez dans la vaillante qui lutte pour la vie une sœur plus digne que vous, puisqu'elle a eu le sublime courage de descendre dans l'arène où se livre la lutte journalière et d'y combattre jusqu'à la victoire...
>
> Certes, elles sont heureuses, celles que l'existence gâte assez pour leur épargner les horreurs de la lutte ; qu'elles savourent leur bonheur, sans insulter au sort d'autrui.

Et Madeleine, qui est aussi éloquente que Tiberius Gracchus quand il prêche la révolution économique et sociale, exprime tout son mépris pour la sotte vaniteuse, et toute son exaspération dans cette formule plébéienne qui est son dernier mot : *De la bêtise, délivrez-nous !*

Que si Madeleine proclame si hardiment la loi du travail, ce n'est pas, d'ailleurs, qu'elle le veuille faire servir, ce travail, à des fins égoïstes, et toutes personnelles. Il est rare que chez les femmes les idées ne se tournent pas très vite en sentiments, et il est plus rare que la femme, qui est une créature de dévouement, ne songe qu'à elle-même. C'est donc d'un très beau mouvement du cœur que s'inspire Madeleine ; et elle estime que si la vie est un devoir, que si la vie doit être purifiée et agrandie par le travail, elle est aussi et surtout le devoir de se donner à autrui, elle est la très grave obligation de se dépenser pour les autres.

Et parce que, de toutes les formes de l'égoïsme, le célibat, quand il n'est pas une vocation sainte ou une nécessité, est une des plus odieuses, et parce que de tous les égoïstes ce sont les vieux garçons qui sont les plus méprisables, Madeleine s'attaque

avec âpreté à cette classe de gens contre laquelle s'emportaient déjà les empereurs romains ; elle leur reproche d'avoir fermé leur porte et leur cœur aux généreuses affections, de s'isoler dans leur foyer ; elle décrit avec une fine moquerie la solitude de leur cinquante ans, leur rêves évanouis, leur vie stérile, et leur cœur sans joie. Ce sont des vies manquées que ces vies incomplètes, et ce sont des vies qui se terminent dans les désenchantements que prépare et qu'entraîne le culte exclusif de soi-même.

Vous qui avez fui le bonheur, sa vision vous poursuivra toujours de son éternel reproche, ce sera la funeste hantise de vos soirées désertes, de vos nuits sans sommeil. Nous, qui ne savons pas toujours vous donner la joie— nous vous refusons le droit d'être heureux sans nous ! C'est la vengeance de vos ironies, de vos dédains, de vos délaissements, de vos craintes !......

Vous voyant seuls, on vous laisse seuls... votre égoïsme est puni par d'autres égoïsmes : tout est manqué dans vos vies, même vos plus sublimes charités [1].

Si vraiment il reste encore, dans le monde, des garçons qui sont vieux, et s'il s'en prépare quelques autres qui le deviendront, c'est qu'ils n'ont pas lu, et c'est que tous ne lisent pas cette page qu'Auguste eût fait afficher au forum, ou accroché à l'éperon des rostres de la tribune aux harangues.

Madeleine est dure pour les hommes inutiles, incomplets, pour les égoïstes : que sera-t-elle, et que pourra-t-elle bien écrire pour et contre les méchants ? Qu'est-ce donc qui peut toucher le cœur des méchants, et le convertir ? Madeleine, qui a plus d'un grain de psychologie, le sait à merveille, et elle raconte l'histoire la plus navrante, l'allégorie la plus attendrissante qui se puisse lire, et qui est bien une des meilleures pages de son livre. Voyez-vous-mêmes cette *Fantaisie sur le thème Moinerie* [2], et vous sentirez comme c'est mal d'être méchant, et vous le comprendrez, et vous haïrez ce vice, et vous détesterez ces moineaux qui, un matin

1 — *Vies manquées*, p. 109-112.

2 — *Cf. p.* 137-140.

d'automne, dans le jardin planté d'arbres canadiens, ont détruit sur la branche du poirier le nid des fauvettes. Mais entendez seulement comment maman fauvette, toute meurtrie et déjà mourante, explique à l'enfant qui chaque jour revenait visiter le nid rempli d'oiseaux, la mort de ses tout petits.

Ah ! c'est que tu ne sais pas, toi, petite, qu'il y a des êtres méchants, mais tu l'apprendras plus tard. Il y a des êtres à qui le sourire déplaît, et qui ne peuvent souffrir la joie — il y a des oiseaux traîtres, comme il y a des hommes fourbes. Jadis, au Canada, nos mères grands le racontent, les oiseaux vivaient bien heureux, tous s'aimaient et se protégeaient ; c'était l'âge d'or. Mais voilà qu'un homme qui devait être l'ennemi de la gent ailée fit venir de bien loin toute une troupe de barbares, et la lança contre nous. Cela s'appelait des moineaux ; le nom est doux, mais l'oiseau est cruel et méchant. Depuis cette heure néfaste, il y a guerre chez nous, et si les nids ne sont par barricadés, le vilain y pénètre, prend tout et tue. Il ne m'a même pas laissé les cadavres de mes petits... N'est-ce pas horrible, cela ? fit la pauvrette dont la voix se faisait plus saccadée, plus mourante... Le moineau est un diplomate, sa robuste constitution lui permet d'affronter vos neiges, alors que nous, oiselets tout frêles, émigrons vers des cieux plus chauds ; pendant notre absence, M. le Moineau et Madame la Moinelle font des complots contre nos frêles nids ; notre grâce et nos chants excitent leur jalousie. Pour mieux ressembler au loyal Baptiste, le moineau s'est *embougriné* d'étoffe du pays ; c'est encore une ruse, et preuve qu'il n'aime pas « Baptiste », c'est qu'il s'acharne à sa moisson, comme il s'acharne à nous. C'est un traître, petite, c'est l'Iroquois des nations oiseaux, c'est lui qui m'a tué mes petits, c'est lui qui m'a tuée... Venge-moi !...

Puis la pauvrette ferma ses petits yeux, l'enfant lui fit une tombe de ses deux mains, et pleura, pleura longtemps sur la fauvette tuée par le moineau.

N'est-ce pas que tout cela est bien dit, douloureux et convertissant ? Qui de nous, après avoir lu cette page, voudrait être encore persécuteur et cruel pour les faibles, un méchant fourvoyé à travers les bons, un moineau parmi les hommes ?

Pour écrire des choses si simplement et si profondément saines et bonnes, il faut être bon soi-même. Et la bonté est précisément ce qui déborde sans cesse du cœur et du livre de Madeleine. Cette femme est toute charité, et elle pénètre de cette vertu, de ce parfum les pages qu'elle écrit. Bonté, charité ; amour, dévoue-

ment, sont pour elles des mots préférés, parce que sans doute ils expriment le mieux tout le fond de son âme, et tout l'idéal de sa vie.

Mais cet idéal c'est au foyer domestique que la femme le doit surtout faire rayonner ; elle est destinée et vouée aux affections et aux sacrifices de la famille, et c'est pour cela, assurément, que Madeleine a si bien parlé de ce rôle et de cette mission.

> La mère est une esclave, et elle bénit la chaîne qui la retient au berceau... Tout se concentre là pour elle, et chaque enfant est à la vraie mère tout un monde ! [1]

Jusqu'au dernier soir de leur vie, les vieux parents iront chercher dans ces berceaux la joie qui rayonne sous leurs cheveux blancs.

> C'est leur vie qu'ils revivent alors : ils se rajeunissent de la fraîcheur de ces printemps, ils aiment avec eux, et quant les petits, devenus grands, leur mettront dans les bras de légers paquets ficelés dans les dentelles et les rubans, d'où émergera une petite tête, ils pleureront leurs dernières larmes joyeuses devant cette triple vie : les enfants de leurs enfants ! [2]

***

L'amour du foyer est un des liens les plus forts qui nous retiennent au sol de la patrie, et la femme ne peut donc ne pas mêler en sa conscience ces deux choses très belles qui sont la piété familiale et la foi patriotique. Elle qui a le cœur si large pour tant aimer, y gravera près du souvenir de ses frères et de ses fils l'image de son pays. Le sentiment qui est le fond mouvant, et malgré cela très solide, de son existence, ne peut pas, certains jours, ne pas se transformer en l'amour du drapeau, en l'hommage de la vie à la grandeur et à la gloire de la nation. Les fêtes patriotiques émeuvent donc l'âme de Madeleine, et celle-ci s'en ouvre au lecteur. Il y a bien quelques tirades un peu déclamatoires et vides dans l'expression de sa foi canadienne, mais le peut-on bien reprocher à une femme quand les hommes,

1 — *Dernières fleurs*, p. 107.
2 — *L'aïeule*, p. 80.

parmi nous, chaque vingt-quatre juin, tombent si périodiquement et si lourdement dans ce défaut? Et puis, n'est-ce pas qu'il est vaillant le patriotisme de cette femme confiante dans « les espérances d'un avenir que nous bâtirons nous-mêmes, y mettant toute la fierté des traditions ancestrales. » [1]

Et c'est parce que Madeleine a tout l'orgueil de ces traditions, qu'elle veut clouer au pilori du ridicule les jeunes filles canadiennes-françaises, celles qui appartiennent non pas à notre élite intellectuelle, mais à notre élite sociale, et qui s'imaginent qu'il est du dernier chic, du chic suprême de renier leur langue et de parler l'anglais dans les salons ou sur la rue.

> Ont-elles du cœur, de la fierté, de l'honneur patriotique, ces donzelles qui sacrifient, avec un sourire niais, les intérêts de leur nationalité ? Est-ce qu'elles soupçonnent la lâcheté de leur trahison, est-ce qu'elles comprennent qu'en reniant leur langue, elles dédaignent le plus bel apanage de leur race ? [1]

Et Madeleine déplore, avec mille fois raison, que ce soit dans la meilleure société canadienne-française que le microbe *anglicisateur* fasse ses ravages ; elle s'afflige que

> des jeunes filles, (et, nous ajouterons, que des jeunes gens), qui ont appris dans nos maisons d'éducation au prix de quels héroïsmes fut fondée cette colonie, soient emportés le lendemain dans un courant néfaste, et oublient ce qu'une fille (ou un fils) doivent de respect à leur mère, ce qu'une Canadienne (et un Canadien) doivent d'amour à la France.

Pour ces courageuses admonestations Madeleine mérite beaucoup de la *Société du parler français*, et elle nous permettra de lui en exprimer ici toute notre gratitude. Aussi bien, le bon exemple et les conseils qu'elle donne ont-ils une autorité d'autant plus grande qu'elle ne nous appartient pas tout entière, et que la moitié des fibres de son cœur la rattache à l'Irlande.

D'ailleurs, si Madeleine a épousé toutes nos saintes causes, elle n'a pas oublié,—de quoi nous lui demandons de la féliciter encore,

---

1 — *La fête nationale*, p. 7.
2 — *Les dangereuses*, p. 42.

—ce qu'elle doit elle-même à son autre patrie. L'âme de l'Irlande vit en son large cœur. Elle aime cette « terre de poésie, » la terre verte « où sourit l'éternelle espérance ! » Elle se demande avec admiration « comment sous tant de sang versé le trèfle irlandais n'a pas perdu sa teinte splendide ? » C'est que « l'espoir, en ce pays, monte de chaque brin d'herbe, et qu'il vient de chaque écho. » Au surplus :

L'âme de ce peuple a passé dans les yeux des femmes de là-bas ; ces yeux-là, beaux entre tous, ces yeux-là, eux aussi, sont verts ! Voilà pourquoi l'espérance ne mourra jamais au cœur irlandais, puisqu'il la retrouve sans cesse dans ce qu'il aime...

Et pourtant l'Irlande est triste. Même au jour de la fête nationale,

dans sa joie manque la gaieté... Les airs irlandais sont une plainte... On les écoute et il semble entendre une mélopée lointaine qui, le soir, s'élève des eaux, et qu'au rivage nous recueillons—désespérance confiée à l'infini, et qui tombe dans nos âmes.

Et vous revoyez dans ce rêve musical une verte forêt, où couronnée de trèfle, la fille de l'Irlande tient sa harpe, pendant qu'à ses pieds sanglote la patrie. humiliée, vaincue, mais fière toujours ! L'Erin est toute une poésie, poésie, où chaque vers est un pleur, poésie touchante qui est écrite sur des pages vertes, avec la pluie du martyre ; poésie que j'aime, et dont je baise chaque strophe, parce que de là, peut-être, est tombée une goutte du sang que j'ai au cœur. [1]

Décidément l'on ne saurait mieux dire, ni mieux exprimer son culte pour la patrie. Et Madeleine ne pouvait en même temps nous mieux aider à comprendre et à expliquer son œuvre. Il n'est pas indifférent, en effet, pour la bien juger, que l'on sache qu'elle est en une bonne mesure fille d'Irlande, et qu'en elle doit donc revivre le tempérament ou l'esprit des habitants d'Erin. C'est Villemain, croyons-nous, qui a rapproché un jour l'imagination celtique de l'imagination des grecs asiatiques, et qui les a montrées toutes deux vivement allumées et enflammées par l'en-

1 — Cf. *Erin go bragh !* p. 141-142.

thousiasme, et attirées aussi vers les brillantes couleurs et vers la poésie de la nature. Que Madeleine ait hérité de ces dons et de ces tendances, et qu'elle les ait ingénieusement mêlés aux vertus de l'esprit français, son livre le révèle bien assez. Cette femme aime les idées, elle les cherche, elle en veut trouver. Or, ceci même est chez elle déterminé par tout ce qu'elle a de français au cerveau. Bien ou mal il faut que nous, Français, nous raisonnions, que nous discutions, que nous contestions, que nous nous donnions le spectacle de quelqu'un qui paraît réfléchir. D'autre part, il suffit de se rappeler quelques-unes des citations que nous avons faites déjà pour se convaincre qu'une très ardente flamme d'enthousiasme, et je ne sais quoi d'oratoire, et d'éloquent, et par conséquent d'irlandais, s'agite et s'excite en l'âme de Madeleine. Qu'il y ait, en plus, chez elle, le goût de la poésie et l'adoration de la nature, c'est ce que prouvent surabondamment les chapitres que dans son livre elle a consacrés à décrire la Malbaie, Tadoussac, le Saguenay, la Pointe de la Rivière-du-Loup, Cacouna, et bien d'autres paysages du nord et du sud.

Au reste, Madeleine est née à Rimouski ; et tout enfant elle emplissait déjà son regard de la vision gracieuse et tout ensemble grandiose qu'offre à ses enfants cette coquette petite ville située au bord de ce si large fleuve. Et Madeleine a rapporté de ce contact avec le rivage natal un amour sincère et très délicat des spectacles de la nature. Comme la mouette qui n'est jamais si heureuse que lorsqu'elle se sent bercée par la grande vague, Madeleine revient toujours, fidèle touriste, à la mer qui a enchanté ses premières années, à tous nos Biarritz canadiens, à ces pays d'en bas qu'elle ne peut oublier.

Elle escalade la Pointe-à-Pic,

> succession de jolies villas, nichées au bord du chemin, dans un cadre verdoyant, ou enfouies dans des nids d'arbres, belles qui jouent à cache-cache, et nous découvrent soudain le sourire de leur toit rouge ou de leurs volets verts [1].

---

1 — *Un Eden*, p. 14.

Et puis c'est

le Cap-à-l'Aigle qui regarde la Pointe-à-Pic, en face, avec un air d'assurance et de défi, comme pour dire à la coquette plage : « tu es plus mignonne, plus aimée, peut-être plus jolie ; je suis beau de ma grâce rustique et fière, et dans une lutte, je te vaincrais » . Il l'écraserait même si l'Aigle furieux lançait les rochers de son cap énorme sur sa fine et gracieuse vis-à-vis. » 1

Certes, nous ne pouvons suivre Madeleine promenant sa palette le long du Saint-Laurent, et trempant parfois son pinceau dans les eaux trop grises du fleuve. Mais, on le voit déjà, c'est un tour ingénieux et délicat que cette artiste veut donner à ses descriptions : de quoi nous ne pourrions que la louer, s'il ne lui arrivait pas de se porter souvent jusqu'aux excès de cette dangereuse qualité. Elle raffine quelquefois avec les mots et avec les impressions qu'elle éprouve ; et elle en arrive à cette extrémité qui est de décrire pour ne plus rien laisser voir. Comme dirait Etienne Lamy, qui a beaucoup parlé des femmes, elle remplit alors par un flux de paroles le vide de ses pensées.

Tout ce que le pittoresque invente (comme si le pittoresque pouvait inventer quelque chose !) de merveilleux a été jeté là (à la Malbaie), dans une prodigalité folle, et l'on avance, ravi de ces joliesses qui se laissent admirer avec une grâce non dépourvue de cette coquetterie qui ajoute aux charmes, un charme nouveau 2.

Et il y a souvent, trop souvent, hélas ! dans le *Premier Péché*, de ces phrases vraiment agaçantes, qui ne disent rien à l'esprit, qui veulent amuser l'imagination, et qui ne réussissent qu'à impatienter le lecteur.

Souvent aussi Madeleine se perd, et avec elle nous égare, dans le dédale des infiniment petits détails ; elle a l'œil bon et perçant, elle voit avec minutie, elle veut raconter tout ce qu'elle voit, mais il nous paraît qu'elle ne sait pas toujours suffisamment ramasser en un tableau bien net et en des compositions bien groupées, les

1 — *Un Eden*, p. 16.
2 — *Un Eden*, p. 14.

traits et les couleurs, les impressions et les choses, et l'on va, après elle, sans trop savoir où elle nous peut bien conduire. Et il y a donc en quelques-unes de ces pages quelque chose d'abondant et aussi d'incohérent et d'inconsistant qui lasse beaucoup plutôt qu'il ne retient l'attention.

Au surplus, la phrase descriptive ou narrative de Madeleine y gagnerait parfois à être déchargée d'épithètes qui l'embarrassent et l'encombrent, de certains adjectifs qui reviennent sans cesse et montent inévitablement la garde autour des substantifs. Madeleine aime le joli, et elle rencontre beaucoup de choses qui sont jolies, et elle n'a trop souvent que le mot joli pour nous en avertir. Cacouna, par exemple, est une «*jolie* radieuse en joie d'être belle» ; «ses bosquets sont des nids où chantent les *jolis* habitants du ciel» ; et Madeleine qui ne voit qu'en passant ce joli village trouve que «tout y est délicieusement *joli* [1]». Heureux sommes-nous quand nous ne rencontrons pas alors, en quelque phrase subtile, le mièvre et détestable et infâme *joliesse*, néologisme ou barbarisme, mais vocable dont elle use à propos de tout, dont elle abuse encore en ses toutes récentes chroniques, et qu'elle réussit à nous faire exécrer.

Et peut-être est-ce bien le temps de dire aussi à Madeleine, de lui soumettre respectueusement que sa langue française n'a pas toujours toute la pureté, et toute la simplicité robuste et saine qu'on lui pourrait souhaiter. Oh ! elle le connaît bien notre doux parler de France, elle l'écrit parfois avec une précision et une force toutes classiques ; mais il nous semble que ce *mâle outil*, elle le manie souvent d'une main trop féminine, nous voulons dire trop délicate, trop molle, et trop parfumée. Et pour reprendre un mot que tout à l'heure nous avons employé, il y a de la mièvrerie dans ce style.

Elle attendait, la blonde Valérie, idéalisée par le rève doux qui mélancolisait le brun pâle de sa prunelle, et attendrissait le fin rosé de ses joues...

---

1 — *Au pays natal*, p. 28.

Prise du besoin d'exhaler un peu de l'allégresse imprécise qui chantonnait en son âme, elle joua des mélodies écloses d'un rêve, romances fines, dont chaque note rendait une étincelle douce, et toute la flamme rayonna dans des accords timides, suppliants, passionnés. Elle frissonnait maintenant... [1]

Et nous, nous nous impatientons de ne rien voir en cette vaine phraséologie. N'est-ce pas qu'un pareil style n'a pas la bonne santé française ? Sans doute, il y a en France des écrivains, des chroniqueuses, dont peut se réclamer Madeleine, et dont peut-être elle exagère les défauts ; mais est-ce bien ces maniérés, ces attendris et ces vaporeux qu'il faut imiter ? Ce serait dommage que Madeleine n'empruntât pas aux auteurs d'outre-mer que leurs qualités, et elle nous permettra sans doute de lui rappeler comment ici il faut nous préserver de toute dangereuse influence exotique, et travailler à développer en un sens qui soit original, c'est-à-dire tout ensemble traditionnel et spontané, notre langue et nos lettres canadiennes.

Si donc il nous est permis de contribuer nous-mêmes à l'évolution et à l'enrichissement de notre langue, s'il nous est permis de créer des néologismes, d'inventer des tours nouveaux, encore faut-il le faire avec réserve et grande prudence, et ne rien commettre qui puisse gâter la langue au lieu de la perfectionner. Et, en vérité, Madeleine s'en est-elle toujours suffisamment souvenue ? Des yeux qui s'*embuent de la pluie fine de l'âme* [2]; des étoiles qui piquent dans *la sombreur* leurs joyaux scintillants [3] ; des yeux *enazurés* qui regardent le ciel [4]; un petit corps qui *frissonne des sanglots* [5]; des vagues qui *gémissent leur plainte* [6]; une chute qui *bouillonne ses blanches cascades* [7] ; une fée qui *sourit un regard* de jeunesse [8] ; des villas qui *se charment* de nos surprises ravies [9]; fermer les yeux pour *recueillir son âme de toute la joie* qui est en soi [10] ; *vibrer de* sublimes *frissons* [11] ; une causeuse qui est un nid

1 — *Folie*, p. 94.
2 — p. 12.
3 — p. 32.
4 — p. 110.
5 — p. 11.
6 — p. 21.
7 — p. 21.
8 — p. 23.
9 — p. 26.
10 — p. 28.
11 — p. 148.

douilleté de coussins [1] ; une chute qui est *surgie* d'on ne sait où [2] ; mon souffle qui se fait doux pour ne rien laisser échapper du *très plein du cœur* [3] ; etc., etc., ne sont-ce pas là des phrases, et combien d'autres nous pourrions citer, qui heurtent à la fois et très sûrement la syntaxe et le bon goût ? et doit-on souhaiter qu'à la suite de Madeleine nos écrivains et nos journalistes s'enfoncent en ce genre alambiqué et hasardeux ? Evitons plutôt d'habituer le lecteur à ces façons de s'exprimer, et bannissons aussi avec zèle cette préciosité d'un autre âge à laquelle n'échappe pas Madeleine quand elle fait les feuilles légères de la forêt vous caresser *de leur joues humides* [4] ; ou quand, faisant allusion à l'universelle sympathie qui s'établit entre les choses, elle déclare que l'amour vrai se fait toujours entendre *au cœur des eaux* [5].

Il serait sans doute fastidieux d'insister davantage sur ces menus défauts de composition, de style et de grammaire ; nous mettrons donc fin à ces observations de détails en signalant à l'auteur du *Premier Péché*, les nombreuses et presque innombrables irrégularités de ponctuation qui, à chaque page, déconcertent et déroutent le lecteur, et nous nous permettrons de lui déclarer sincèrement qu'il nous semble que la plupart de ses défauts lui viennent le plus souvent d'une certaine pénurie et indigence de la pensée, que plus elle se préoccupera d'acquérir et d'exprimer des idées, que plus elle cherchera à établir chez elle l'équilibre entre l'esprit qui conçoit et la sensibilité qui s'agite, et plus sûrement aussi elle écrira des pages qui seront substantielles, et pleines et correctes.

Il nous eût été agréable d'accorder une longue et bienveillante attention à l'*Adieu du poète*, pièce en un acte, qui termine le recueil. C'est l'hommage de Madeleine à Crémazie, et dont on a fait partout beaucoup d'éloges. Quoique le Crémazie amoureux que nous présente Madeleine ne soit guère celui de l'histoire, et

---

1 — p. 50.
2 — p. 15.
3 — p. 28.
4 — p. 17.
5 — p. 29.

donc celui que nous connaissions, il y aurait lieu de féliciter ici l'auteur de ses louables intentions et de sa petite excursion dans le domaine du drame ; nous le ferons bientôt ailleurs, ne pouvant allonger davantage le fil de cette causerie.

***

Madeleine ne nous a pas donné un livre qui soit de tous points parfait, et personne ne s'en étonnera. Soyons-lui du moins reconnaissants pour les pages agréables qu'elle a ajoutées à notre littérature féminine, et saluons avec respect cette vaillante de l'armée des travailleuses. Les femmes qui étudient et qui s'instruisent et qui veulent sous leur chevelure faire germer des idées sont trop rares en la société oisive de nos villes canadiennes, pour que nous n'invitions pas à imiter Madeleine toutes celles qui, à Québec ou à Montréal, ont beaucoup de temps pour penser et qui n'en trouvent guère que pour parler ou s'amuser. S'il n'est pas opportun que la femme, que la jeune fille quitte trop facilement l'aiguille pour la plume, le tournebroche pour le coupe-papier, et passe inconsidérément de la cuisine à la bibliothèque, il est très désirable que toutes celles qui s'apprêtent à devenir les compagnes de nos hommes instruits apportent au foyer où elles rêvent de régner un jour, beaucoup de savoir-faire, sans doute, et aussi beaucoup de cœur, mais encore, et par surcroît, une réelle culture d'esprit. Madeleine aura ce rare mérite d'avoir, par son travail courageux et persévérant, donné à ses compatriotes, avec les plus utiles conseils, la leçon très persuasive d'un bel exemple.

CAMILLE ROY, p^{tre}.

LE SYSTÈME SCOLAIRE A TERRENEUVE [1]

Le problème que les législateurs de Terreneuve eurent à résoudre, quand il s'est agi d'une organisation scolaire, était loin d'être facile. Une faible population disséminée le long d'une côte interminable, en maints endroits accessible seulement par eau, n'est pas facile à organiser pour quelque fin que ce soit. Aujourd'hui la population de 220,000 occupe une lisière de côte de deux mille milles ou davantage.

Les législateurs agirent sagement en n'essayant pas d'ériger un système complètement nouveau. Ils utilisèrent les éléments de l'organisation déjà existante, à savoir les Eglises des diverses communions et les écoles déjà fondées et entretenues par ces mêmes églises.

Il y avait des ministres du culte dans tous les endroits de quelque importance ; souvent ils étaient les seules personnes instruites de leurs localités respectives. La question des écoles les intéressait directement. Dans une lettre en date du 15 août 1836, l'évêque Fleming, de Saint-Jean, dit incidemment :

> A mes propres frais j'ai établi et maintenu une institution pour l'éducation des pauvres, où un millier d'enfants reçoivent chaque jour gratuitement l'instruction.

Et dans une lettre écrite dix ans plus tard, il dit que dans d'autres havres il avait acheté des emplacements pour des écoles semblables.

Les pasteurs protestants avaient aussi travaillé à l'œuvre des écoles. En 1830, la *Newfoundland School Society*, sous la juridic-

---

1 — Nous signalons particulièrement à l'attention de nos lecteurs cet exposé clair et succinct de l'organisation scolaire terreneuvienne, dû à l'obligeance d'un personnage dont l'autorité et la compétence sont de premier ordre.—La Rédaction.

tion de l'Eglise anglicane, comptait vingt-quatre écoles en différents endroits de la colonie, avec une fréquentation de 1500 enfants.

C'eût été folie de la part des législateurs de méconnaître de tels essais, et surtout de ne pas tenir compte de la force sociale qui avait produit pareils résultats. De fait, on ne songea à ignorer ni l'œuvre ni le motif qui l'avait inspirée. La législation subséquente eut donc pour résultat l'établissement d'un système d'écoles paroissiales subventionnées par l'Etat. Pour mieux comprendre cet exposé, il convient de désigner par le mot « paroisse » la région assignée au pasteur d'une communion quelconque. Chaque paroisse à Terreneuve est arrondissement scolaire pour les habitants qui sont de la même croyance religieuse que le pasteur de la dite paroisse. Il n'y a, toutefois, à Saint-Jean, qu'un seul arrondissement de cette nature pour chaque communion distincte.

Dans chaque arrondissement, une commission scolaire est nommée par le gouvernement, et composée de cinq ou sept membres, dont l'un doit être le pasteur, et tous les autres de la même communion que lui. Le pasteur ou curé est généralement élu président de la commission, et c'est lui qui s'acquitte de la plupart des devoirs qui, de par la loi, incombent à la commission. Celle-ci achète les emplacements, fait construire les maisons d'école, nomme les instituteurs, paye les salaires, et envoie chaque année au Surintendant un état des recettes et des dépenses.

L'arrondissement scolaire peut avoir une étendue de cinq, de vingt ou de cent milles. La commission doit décider de l'époque et de l'endroit où des écoles sont nécessaires dans les limites de l'arrondissement et doit fournir l'ameublement, l'outillage pédagogique et tout ce que demande l'installation d'une école.

Si vous rencontrez un terreneuvien et ne savez pas d'avance quelle religion il professe, vous ne vous tromperez guère en disant qu'il est ou catholique, ou anglican, ou méthodiste. Les âmes non comprises dans cette nomenclature comptent pour moins de

cinq pour cent de la population. En 1901, date du dernier recensement, les trois principales communions figuraient comme suit :

Catholiques................75,989
Anglicans..................73,008
Méthodistes................61,388

Les écoles de chacun de ces corps religieux ont leur surintendant propre, qui fait aussi les fonctions d'inspecteur, visitant et examinant les écoles comprises dans la sphère de sa juridiction. Ces officiers sont nommés par le gouvernement : ce sont ordinairement des ministres *(clergymen)*, pour les écoles protestantes, et des laïques, pour les écoles catholiques. Les surintendants anglicans et méthodistes pourvoient aux exigences ordinaires des écoles relevant d'autres sectes protestantes.

Les instituteurs des deux sexes se préparent pour leur carrière dans les collèges appartenant aux diverses communions, lesquels sont subventionnés par un octroi de la législature. Outre les subsides accordés aux collèges le gouvernement paye les frais d'instruction dans ces mêmes collèges (y compris la pension) d'un certain nombre de jeunes gens, choisis par les commissions scolaires et approuvés par les surintendants. Ceux qui bénificient de ces bourses s'engagent à enseigner pendant un an et demi en retour de chaque année de leur séjour au collège aux frais de l'Etat. Durant le stage obligatoire, ces instituteurs perçoivent le salaire commun. L'aide du gouvernement n'est qu'un stimulant à embrasser la carrière de l'enseignement.

Dans le cas des institutrices catholiques l'instruction et la formation pédagogique sont données dans une académie-couvent qui, à cette fin, jouit des attributions d'un collège. Le corps enseignant reçoit un renfort supplémentaire de la part des élèves des classes supérieures des couvents, et d'autres bonnes écoles de la colonie ne bénéficiant d'aucune bourse ou aide spéciale.

Chaque année ont lieu des examens dans le but de décerner des brevets aux instituteurs et de les classifier. Les couvents-

académies reçoivent certaines allocations fixes, variant de $200 dans les arrondissements hors la ville à $1000 en ville, et touchant, en outre, des sommes déterminées d'après le degré du brevet obtenu par les religieuses qui ont subi l'examen requis. Les Sœurs peuvent bien enseigner sans avoir un tel brevet, mais, en ce cas, leur couvent ne reçoit que l'allocation fixe ordinaire.

Il y a dans le système un élément qui est strictement non-confessionnel. C'est un examen annuel par écrit dont le but est de mettre en comparaison et en concurrence les écoles des diverses communions religieuses. Les questions d'examen sont formulées et les épreuves examinées en Angleterre, afin d'éviter toute jalousie de clocher. Cet examen embrasse divers degrés de capacité, depuis les élèves des écoles rurales jusqu'aux étudiants des collèges. Aucune école n'est tenue d'y préparer des candidats, mais partout les instituteurs ambitieux s'y prêtent volontiers quand leurs élèves donnent des signes d'intelligence et manifestent le désir de s'instruire. Une commission d'hommes compétents à Saint-Jean s'occupe de faire subir cet examen partout où la chose est demandée, et agit, en cela, d'après un règlement sévère.

Il n'y a pas d'impôts directs à Terreneuve. Le revenu provient surtout des droits d'importation. Les commissions scolaires n'ont aucun pouvoir pour taxer la propriété imposable. Chaque commission touche une portion de l'octroi scolaire général déterminée par le chiffre de la population d'après le dernier recensement. Sur l'octroi total pour l'instruction une part est destinée à des fins générales, telles que salaires des surintendants, subsides aux collèges et aux écoles supérieures *(high schools)*, la formation des instituteurs, les examens, etc. Environ $31,000 sont payées directement aux instituteurs en sommes qui varient selon le degré de leur brevet. Le reste est réparti entre les commissions scolaires. Sur le montant revenant aux commissions catholiques sont prélevées les allocations fixes payées aux vingt couvents. La partie la plus considérable des salaires des instituteurs est payée par les commissions scolaires.

Ce système, amendé de temps en temps quant aux détails, fonctionne depuis soixante-un ans. En général, il a donné satisfaction. Il n'y a aucun indice d'agitation en vue de changer de système. Aucun parti politique ne se risquerait à adopter pareil changement comme article de son programme. Le recensement de 1901 établit que soixante-quinze par cent de la population savait lire.

Quiconque se rend compte de la façon dont la population est dispersée le long des côtes, fixant sa demeure là ou abonde le poisson, de la privation de routes et de ponts en maints endroits, et du fait que les anciens traités entre l'Angleterre et la France ont empêché jusqu'à ces dernières années l'organisation civile de la côte occidentale, verra du premier coup d'œil qu'aucun autre système n'aurait pu donner de meilleurs résultats.

En 1902, l'octroi total pour l'instruction fut de $152,692. Cette année-là, il y eut en activité 735 écoles, fréquentées par 40,769 élèves. Le coût pour le gouvernement ne fut donc que de $3.75 par élève. Cet octroi s'éleva l'année suivante à $187,824, et sera de nouveau augmenté ; mais ce système est économique comparé au système dit « non-confessionnel » *(non denominational).*

Une comparaison avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, où fonctionne le dernier système mentionné, rendra la chose évidente. Terreneuve dépense actuellement pour l'éducation 85 cents des deniers publics par tête de sa population et compte un enfant fréquentant l'école par chaque 4.95 de sa population totale. La Nouvelle-Ecosse dépense pour la même fin $2.03 par tête de sa population et a, à l'école, un enfant par chaque 4.65 de ses habitants. Le Nouveau-Brunswick dépense $1.90 par tête de sa population et compte comme fréquentant l'école un enfant par chaque 5.59 de sa population. Ce qui signifie que l'influence des intérêts religieux qui sont à la base du système de Terreneuve équivaut, à elle seule, à un octroi considérable.

Les pasteurs érigent souvent des écoles au moyen d'un concours de travail libre et de souscriptions volontaires, ou même de fonds

paroissiaux. Les Anglicans prétendent qu'ils contribuent volontairement, par an, trente mille piastres pour fins scolaires, et les autres communions ne sont pas moins zélées. Un des motifs qui poussent les Catholiques à supplémenter par des contributions volontaires de temps et d'argent l'octroi de l'Etat, c'est le désir de voir leurs enfants fréquenter l'école pour s'y préparer à la première communion. Les parents fournissent souvent gratuitement le combustible pour l'hiver.

En un mot, la religion met le peuple en contact vivant avec l'école, et les services ainsi obtenus sont moins onéreux et en même temps plus appréciables que les mêmes services payés à même l'argent public.

Chaque école est une école publique. Aucun enfant n'en est exclu à cause de sa religion. Là où ceux d'une communion sont trop peu nombreux pour avoir leur école propre, les enfants fréquentent l'école d'une autre communion, et, en vertu d'une disposition de la loi :

> Aucun instituteur dans un collège, une académie ou une école subventionnée par des sommes d'argent octroyées d'après cet Acte n'inculquera à aucun enfant fréquentant l'une des maisons d'éducation susdites aucune instruction religieuse à laquelle s'opposeront les parents ou tuteurs du dit enfant.

Sans doute, les enfants ainsi placés sont privés d'instruction religieuse à l'école, mais ceux-là sont fort peu nombreux comparés à ceux à qui l'on fait sentir à l'école que la science de la religion l'emporte sur celle de la grammaire ou de l'arithmétique.

TERRA NOVA.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

RÉFORMATEURS ET RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT. — MAÇONS, EMBALLÉS ET GOBEURS.

Vous souvient-il de cette fameuse *Ligue de l'Enseignement* fondée à Montréal avec l'appui et la sympathie des maçons de France, laquelle devait, espéraient-ils, tout réformer, dans notre système d'enseignement et faire de nous, avec le temps, un peuple émancipé de tout sens chrétien et de tout esprit religieux ? Il n'en est plus guère fait mention maintenant : c'est ce qui doit la faire redouter davantage. Ne la croyons ni morte ni endormie : elle vit dans ses chefs et ses fondateurs qui ont toujours le même esprit, et ce sont eux qui soufflent ou font souffler de temps à autre dans nos journaux ce vent de réforme qui voudrait tout emporter. — Ce n'est que du vent, me dites-vous. — J'écris pour le dire, — mais un vent qui peut présager la tempête et ne laisse pas d'ahurir les honnêtes gens.

Autrefois, quand la langue française savait encore ce qu'elle disait, on appelait *réforme* non un changement pour changer, mais un changement pour mieux faire. *Réformer* c'était refaire sur une meilleure forme, ou, s'il n'y en avait pas de meilleure, c'était remettre sur sa première forme ce qui par l'usage et avec le temps s'était déformé. Nous sommes restés avec cette illusion, nous les honnêtes gens, que toute réforme est un changement pour le mieux. Pour nous, par exemple, réformer les mœurs, c'est encore les rendre plus pures et plus saintes ; réformer une société, c'est rendre son esprit meilleur et la ramener à une plus parfaite observance de ses lois ; réformer l'enseignement, ce serait en redresser les écarts ou le rendre plus efficace et plus complet. C'est pourquoi nous nous éprenons facilement de sympathie pour les réformes qu'on nous prêche, sans toujours nous donner la peine de bien voir ce qu'elles veulent et ce qu'elles réformeraient. Il suffit que le premier venu crie : Réforme ! pour que nous applaudissions, et parfois que nous criions à pleins poumons : Réforme ! Réforme ! Nous aimons mieux risquer de faire une sottise que de voir quelque part de mauvaises intentions.

Mon Dieu ! je crierais tout comme un autre pour me donner l'air intelligent et entendu ; car sans doute lorsque l'on trouve si facilement et que l'on crie si haut que les autres n'entendent rien à ce qu'ils font, c'est qu'on est soi-même parfaitement entendu, que l'on sait ce qu'il y a à faire et comment on le doit faire. Seulement j'ai pris depuis longtemps une habitude fort démodée

aujourd'hui, même dans les pays de civilisation intense, et qui devient de plus en plus impossible dans le journalisme : c'est celle de ne rien dire que je ne puisse expliquer ou au moins comprendre à peu près, de regarder au fond des mots ce qu'ils veulent dire et de n'en lancer aucun sans en connaître la portée. — Jugez si avec une si détestable habitude il est facile de se faire le paladin de toutes les réformes possibles et impossibles.

Ce n'est pas tout. Pour être un homme de progrès et de lumières il faut et il suffit d'avoir une absolue confiance en soi et un superbe dédain pour tout ce qui s'est fait dans le monde jusqu'aujourd'hui : deux qualités qui me font tout à fait défaut. Certes, je crois facilement à la sottise d'un grand nombre et ne sais pas toujours le dissimuler ; je crois à la sottise des gens qui parlent, qui écrivent, qui politiquent, qui réforment, de ceux qui enfin posent en éclaireurs du genre humain dans notre pays et dans tous les pays du monde, et ces gens-là ont en effet rarement de la lumière dans la lanterne ; mais je crois plus volontiers au sérieux des gens qui n'écrivent guère, qui ne pérorent point, qui n'attirent point par la réclame l'attention du public, qui ont même la charité et la modestie de penser que sans le secours de leurs lumières le genre humain ne serait point tout à fait dépourvu d'intelligence et de bon sens.

Sans doute il y a partout des réformes possibles, partout aussi des progrès à réaliser, puisque la perfection n'est pas de ce monde et que la condition de notre nature veut que nous y tendions toujours sans y arriver jamais ; mais tout progrès n'est pas toujours réalisable et toute réforme n'est pas un progrès. En dehors des découvertes scientifiques et de leurs applications pratiques aux différentes industries, le progrès moderne consiste trop souvent, comme disait feu la baronne d'Orchamp, à porter au grenier les bons vieux meubles de nos pères en attendant que nos enfants descendent les nôtres à la cave pour remettre à la place d'honneur ceux de leurs aïeux. C'est pourquoi j'ai quelque doute sur le sens pratique des réformateurs qui veulent faire maison nette dans notre pays et tout jeter par la fenêtre, pour nous encombrer d'un ménage prétentieux et ridicule qui n'est pas fait pour notre logis et ne répond pas mieux à nos besoins.

Ce n'est donc pas tout de crier : progrès ! réforme ! — Dites-nous, si vous le savez, quel progrès il faut faire et comment le réaliser ; ce qu'au juste il faut réformer et comment on le doit réformer. C'est tout ce qu'il faut dire, et si vous ne le dites pas, parce que vous ne le savez pas ou que vous ne l'osez pas, en vain

vous vous couvrirez de pieuses intentions et vous parlerez patriotisme et nationalité : vous faites œuvre de mauvais citoyen, eussiez-vous des cheveux blancs et fussiez-vous le premier de vos concitoyens par le rang et l'influence !

Le devoir d'un bon citoyen est d'éclairer son pays, non de l'affoler, surtout quand les malfaiteurs guettent les occasions favorables pour le perdre. Nos institutions, sans être parfaites, s'inspirent plus peut-être que celles d'aucun pays des idées chrétiennes et garantissent le respect de tous les droits. Il peut être à propos, nécessaire même, à raison du développement de notre pays, de les modifier pour les rendre plus parfaitement efficaces ; il ne l'est point de tout bouleverser et de tout changer.

Si vous aimez vraiment votre pays et si vous voulez le bien servir, dites-lui bien clairement ce qui lui manque et ce qu'il pourrait et devrait faire soit pour perfectionner ses institutions soit pour en assurer un meilleur fonctionnement. Tous les citoyens intelligents et sérieux pourront étudier les réformes précises et les progrès que vous désirez, et s'ils les trouvent comme nous désirables et réalisables, ils y pousseront de toute leur influence ; si non ils vous convaincront peut-être ou que les lacunes que vous dénoncez n'ont vraiment des proportions alarmantes que dans votre imagination, ou que les réformes que vous préconisez ne réformeraient rien, ou que les progrès fort désirables que vous demandez ne seraient réalisables que dans des conditions tout à fait différentes de celles où nous vivons.

C'est là où se laissent piper tous ceux qui, voyageant à l'étranger de corps ou d'esprit, se font volontiers citoyens de tous les pays, excepté du leur. Tout est bien ailleurs ; tout est mal chez eux et leur rêve serait de refaire leur pays à l'image de tous les autres. Ils ne voient pas que les institutions sont faites pour le milieu où elles fonctionnent comme les plantes pour le sol qui les produit et le climat où elles produisent naturellement leurs fleurs et leurs fruits. Assurément la pêche cueillie sur l'arbre où elle mûrit en plein air vaut mieux que les prunes de nos froids climats, et l'oranger paré à la fois de fleurs et de fruits fera envie à nos pommiers. Mais quel horticulteur sensé de Montréal ou de la côte Beaupré arrachera ses pruniers et ses pommiers pour planter des pêchers importés du midi de la France, ou des orangers élevés sur le sol de l'Espagne ? Aussi pratiques et aussi sensés sont la plupart de nos réformateurs exotiques ou indigènes qui voudraient tout refaire dans notre pays à la mode des autres pays,

sans tenir compte des conditions où il se trouve et de ses besoins particuliers.

De temps à autre on entend retentir dans nos grands journaux (les uns qui savent ce qu'ils veulent, les autres qui ne le savent pas) le cri de réforme. Il faut réformer, un peu tout, excepté ceux qui réforment, bien entendu ; il faut réformer l'instruction publique dans notre province de Québec !

Pourquoi ? On ne l'a jamais dit clairement, au moins l'on n'a jamais prouvé sérieusement que, eu égard aux circonstances qui lui sont faites, elle a plus besoin qu'aucun autre pays de réformes radicales. Des gens du métier ont déjà fait justice des calomnies que l'ignorance de quelques déballés de l'étranger et l'outrecuidance malveillante des « races supérieures » ont tenté maintes fois d'accréditer parmi les gobeurs et les badauds de notre pays, surtout ceux de la métropole. Nos réformateurs ne semblent pas avoir appris à lire ce qu'ils ont pourtant le devoir de ne pas ignorer.

Tous les réformateurs ne se ressemblent point, mais le grand nombre ne mérite vraiment pas d'être pris au sérieux. D'abord ils sont pour la plupart ou journalistes, ou politiciens, ou candidats aux charges municipales, et la bonne instruction du peuple les touche moins que l'influence qui assurera leur prochaine élection. Pour eux la réforme de l'instruction publique, comme tout dans la métropole commerciale, c'est une réclame qui doit rapporter la popularité d'abord, une charge ensuite, et ce que toute charge apporte avec elle dans ces pays où il y a plus d'affaires que de scrupule.

Et les autres, me dites-vous, qui ne sont ni des ambitieux ni des exploiteurs de la naïveté publique ? Ils ressemblent fort à des emballés, ou à des gobeurs, ou à des sectaires. Sous leurs déclamations aussi creuses que sonores, il y a peut-être des idées maçonniques, il n'y a peut-être aucune idée d'aucune sorte. C'est le cas du grand nombre qui ont des impressions, mais qu'on ne pourrait sans iniquité accuser d'avoir des idées.

Ceux qui sont mordus de l'idée maçonnique — et parmi les meneurs et les criards il y en a plus qu'on ne pense — ce qu'ils veulent c'est l'école laïque, gratuite et obligatoire. Laïque, ici, veut dire neutre, c'est-à-dire irreligieuse, si non anti-religieuse. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas un enseignement plus approprié aux besoins du pays ; c'est la mainmise de l'Etat sur l'âme de l'enfant ; c'est l'Etat maître d'école, en attendant qu'il soit père de famille. Ils n'ont garde de l'avouer ; ils s'en défendent même

avec indignation; ils se contentent pour le moment de l'école gratuite et obligatoire, espérant arriver, par la substitution progressive des livres neutres aux livres chrétiens, à laïciser en partie l'enseignement. Qui sait ? Si l'on arrivait à créer un ministère de l'Instruction publique, ne pourrait-on pas imposer l'uniformité des livres avec celle des programmes ? Et la réforme serait complète. On aurait émancipé l'avenir.

Encore une fois c'est le petit nombre qui s'avoue ces inspirations : les autres sont des gobeurs et des emballés, très honnêtes mais inconscients, qui croient travailler au bien de leur pays, parce qu'ils n'ont point de mauvaise intention. Il faudrait qu'on les puisse citer devant un comité d'experts et les inviter à dire d'une façon bien précise ce qui doit être réformé dans notre système d'instruction publique et les moyens pratiques de réaliser toutes les réformes désirables, sans léser aucun droit ni compromettre aucun intérêt d'un ordre supérieur. Ils seraient peut être bien empêchés de le préciser. Soyez sûrs qu'ils réformeraient tout de même.

Puisqu'il est entendu qu'il faut réformer, réformons. Mais que réformerons-nous ? Faut-il tout changer, tout bouleverser ? Et si l'on garde quelque chose, que faut-il garder ? que faut-il changer ? Qui nous le dira ? Qui prétend le savoir ?

S'agit-il de réformer l'enseignement à tous ses degrés ?

S'agit-il de réformer notre enseignement supérieur ? Jusqu'à présent le public s'en est trop désintéressé pour y prétendre quoi que ce soit. S'agirait-il par hasard de créer, à côté des chaires d'enseignement libre, des chaires d'enseignement d'Etat ? C'est un rêve qui ressemble trop à une folie pour le prendre au sérieux. S'agirait-il d'importer à grands frais de l'étranger des professeurs qui auraient beaucoup à apprendre et plus encore à oublier pour enseigner les lettres ou les sciences dans nos universités catholiques ? C'est un progrès que notre enseignement supérieur nous a peut-être largement accordé — très largement pour les ressources pécuniaires qu'on met à sa disposition.

La grande réforme de notre enseignement supérieur, la plus urgente et la plus pratique serait peut-être de lui assurer des ressources matérielles dont il a besoin, et que ni l'Etat, ni les particuliers ne s'empressent de créer pour lui. Qu'on l'entreprenne, personne n'y devra trouver à redire.

RAPHAËL GERVAIS.

LE MOUVEMENT DES IDÉES

UN MOT D'HISTOIRE DU CANADA

La plupart des revues tant européennes qu'américaines se plaisent, de nos jours, à faire leur tour du monde au moins une fois par mois. Les unes nous promènent *A travers les faits et les œuvres* de la France et de l'Angleterre surtout ; d'autres étudient la *vie et les œuvres*, la *vie et les livres*, ou font la chronique de l'univers.

Tout cela est fort bien, très utile et extrêmement intéressant— si intéressant que la *Nouvelle-France* veut à son tour se payer le luxe de voyager un peu : histoire de prêter l'oreille à ce qui se dit dans le monde et de causer de ce qui se fait chez nous et ailleurs.

Une revue, sans doute, doit avant tout instruire. Elle atteint ce but par des *articles de fond* où les plumes savantes sonnent l'alarme, rassemblent d'inattaquables principes qui s'en vont, en bataillons serrés et sous l'œil du chef, livrer des assauts meurtriers à l'erreur.

Seulement, il faut bien l'avouer, tout le monde n'a pas l'âme guerrière ; tous non plus ne tombent pas en extase devant un article d'une vingtaine de pages. Il y a même des gens qui adorent le ton familier de la conversation écrite, mais qui fuient à toutes jambes devant un langage plus solennel.

Que faire ? Se fâcher? A quoi bon ?...Renoncer aux articles sérieux ? Pas du tout. Mais alors ?...

Eh bien ! alors servons-nous d'une *combinazione*, s'est dit notre excellente revue québecquoise : écrivons des pages très fouillées et *causons* avec tout le monde — ce que, du reste, elle a toujours fait, de temps en temps, depuis sa fondation. Et voilà pourquoi la *Nouvelle-France* qui désire par-dessus tout être *canadienne*, suivra d'un œil vigilant le mouvement des idées qui naissent et évoluent chez nous. Que dis-je ? elle ira peut-être, elle aussi— puisqu'il est de bon ton de le faire depuis quelque temps — jusqu'à parler de littérature canadienne, mentalité canadienne, âme canadienne, nation canadienne, paysages canadiens et que sais-je encore ?...

Cela,cependant, ne l'empêchera pas d'étudier les manifestations de la vie intellectuelle aux Etats-Unis et en Europe. En tout cas, la *Nouvelle-France* ira souvent se réchauffer le cœur au foyer même du catholicisme. Prosternée aux pieds du Saint-Père elle essaiera de bien saisir sa pensée sur les questions brûlantes du

jour, pensée que des écrivains salariés dénaturent à qui mieux mieux ; elle regardera la catholique Espagne qui, délivrée de ses colonies — j'allais dire sortie de son tombeau, — où elle était en train d'ensevelir son esprit et son cœur, marche déjà d'un pas plus ferme et plus noble ; elle stigmatisera les fanatiques *Pan-Germanistes* qui, en Autriche, aux cris de « *los von Rom !* », font une guerre à mort à la religion catholique et s'acharnent à faire naître partout le désordre et l'anarchie ; elle prendra volontiers des leçons du centre catholique allemand ; elle admirera l'énergie et l'union des catholiques belges ; avec l'épiscopat canadien elle pleurera, elle aussi, sur les malheurs de la France ; elle ira quelquefois en Angleterre, plus souvent chez nos voisins, mais avant tout et par-dessus tout, je le répète, la *Nouvelle-France* parlera du Canada et des Canadiens.

N'étant rien, nous n'avons à offrir à nos lecteurs qu'un grand amour de la vérité et...une plume mal taillée. Si l'on nous dit que c'est vraiment trop peu, nous devons avouer, pour être franc, que nous sommes absolument du même avis...

***

Un mot d'histoire du Canada. — Connaissez-vous M. A.-G. Bradley qui écrit dans le « *Canadian Magazine* » de Toronto ?

— ???...

Je vous présente l'auteur d'une nouvelle histoire du Canada en douze articles dont il vient de terminer la publication dans la susdite revue. Titre : « *The Fight for North America.* » Cela sent déjà la poudre, les douze chapitres aussi et la conclusion, donc...

Lisez plutôt : [1]

Des historiens qui ne sont ni anglais ni français ont justement dit que, pendant les cent cinquante ans qu'a duré la *Domination française* au Canada, il n'y a aucune preuve que l'on se soit jamais occupé un seul instant du bien-être, du bonheur ou du soulagement du peuple. Les gens n'avaient été, de fait, que des esclaves — esclaves jusqu'à la corvée et au service militaire gratuit — privés d'instruction et farcis de fictions et de superstitions grossières qui devaient servir à rendre leur obéissance plus facile et plus aveugle, et à faire d'eux d'excellente chair à canon.

Il ne faut donc pas s'émerveiller de ce qu'ils furent aussi heureux qu'étonnés eux-mêmes quand ils découvrirent que l'Anglais véritable, l'Anglais en

---

1 — *Canadian Magazine*, janvier 1905, page 259.

chair et en os, était absolument différent du type que les prêtres avaient imaginé à plaisir. On mit officiellement le peuple — qui n'en pouvait croire ses oreilles — au courant des affaires publiques, et la bourgeoisie, les personnes de distinction, qui jusqu'alors n'avaient jamais eu aucune part dans le gouvernement de la chose publique, furent appelées à occuper certains postes, comme gardiennes des lois et de l'ordre.

Quand, quelques semaines seulement après la reddition de la colonie, le roi George mourut, les habitants de Montréal prirent d'eux-mêmes le deuil et présentèrent une adresse, dans laquelle ils déclaraient que George II les avait traités plutôt comme ses propres enfants que comme un peuple conquis.

L'autre jour, j'ai lu ces horreurs à un mien ami qui sait son histoire du Canada, celui-là, et dans la science duquel je vais puiser à pleines mains. Un peu de mémoire va me suffire ; mais je n'ai pas sa verve.

Comment trouvez-vous cela, lui dis-je ?

— Il y a longtemps que c'est trouvé, mon cher.... *French Domination*, *slaves*, *priestly fictions and superstitions*, jusqu'au *conquered people*, oui, tout y est ; et il y a presque un siècle et demi qu'on le dit au Canada.

— Alors c'est une habitude, une manie...

— Parfaitement. Pour quelques Canadiens, l'histoire du Canada commence en 1760, avec la conquête. Avant cela c'était la barbarie : *French Domination.*

— Et nous allons toujours endurer ces jolis compliments à l'adresse de nos vaillants ancêtres ?

— Il n'y a qu'un remède, mon ami, l'*étude.* Tenez, faites lire sérieusement Garneau, Gagnon, Decelles, Gosselin, Chapais et bien d'autres — je prends les premiers noms qui me viennent à l'esprit—à votre Monsieur Bradley, et il oubliera vite ses gros mots.

— Oui, oui, mais en attendant je voudrais bien lui répondre un mot...

— Dites une histoire en douze articles à votre tour... Et pourtant, vous avez raison ; il faut au moins causer un peu avec ce monsieur.

— Soit. J'en suis.

***

Et d'abord pourquoi M. Bradley n'a-t-il pas nommé ces auteurs ni anglais ni français qui ont si mal parlé de la Domination française au Canada ? Puisqu'ils savent si bien donner la note juste ?...

Ils devraient savoir, en tout cas, ces auteurs, ce que fit Talon pour l'avancement de la colonisation, pour le commerce, l'industrie

(découverte des mines, construction des navires, groupement des colons, etc.) — tout cela sans doute pour le plus grand mal du pays.

Et les intendants de Meulle, Raudot, Hocquart, et les gouverneurs Frontenac, Beauharnois, etc., n'ont jamais travaillé non plus pour le bien du peuple canadien ? C'est ici qu'il me faudrait au moins douze *instalments* pour donner à chacun de ces grands noms ce qui lui appartient.

Parlons plutôt du peuple — c'est sur le malheur des petits que M. Bradley verse ses plus abondantes larmes.

Sous la Domination française, les colons, dit-il, étaient *esclaves — esclaves jusqu'à la corvée et au service militaire gratuit....*

— Qu'est-ce qu'un esclave ? L'auteur de « *The Fight for North America* » sait, sans doute, qu'on n'est esclave qu'à la condition expresse d'être sous la dépendance absolue d'un maître, par achat, par héritage ou par la guerre. D'où ceux qui, comme les Canadiens de ce temps-là, travaillent pour leur propre bien, pour défendre leurs terres et tout ce qu'ils possèdent en propre peuvent être pressurés quelquefois, esclaves jamais.

Si M. Bradley veut absolument trouver les traces honteuses de la servitude en Amérique, à cette époque, il n'a qu'à consulter l'histoire des Etats-Unis. Les trop fameux « *indented servants* » qui étaient pourtant tout ce qu'il y avait de plus anglais — *Englishmen of reality*, pas du tout *of priestly fiction* — au service de leurs compatriotes, non moins anglais qu'eux, l'édifieront amplement.

Au Canada, d'ailleurs, les corvées, qui expliqueraient quelque peu le prétendu esclavage en question, ne devaient pas être nombreuses à part celles qu'exigeait la construction des forts. Où sont donc les travaux publics du temps ? Le Château Saint-Louis, peut-être (en 1692) ; mais Frontenac écrivait

que pour les gros habitants il était presque impossible de les avoir, et que pour les petits, on ne pouvait s'en servir qu'en les payant.

Mais alors ce serait tout simplement la *corvée anglaise*, M. Bradley, s'il est vrai que l'on payait... comment dirai-je ?... mettons les « *esclaves* », sous la Domination française.

Quoi qu'il en soit, il est bon de rappeler ici à notre ami d'Ontario qu'en pleine conquête, en 1777, le Conseil législatif, composé en majorité d'Anglais, établit un despotisme militaire pur et simple. Son ordonnance assujétissait tous les habitants à des services militaires rigoureux, comme à celui de porter les armes hors du Canada pendant un temps indéfini, etc. ; à faire les tra-

vaux agricoles de leurs voisins, partis pour l'armée, etc. Il fallait s'acquitter de ces charges énormes *gratuitement* sous les peines les plus sévères. (Garneau III, p. 35). Un plus malin que moi tirerait peut-être de là quelque conclusion fort ennuyeuse pour l'historien du « *Canadian Magazine.* »

— M. Bradley tient à faire de nos ancêtres non pas des serfs ordinaires, mais des esclaves de la pire espèce : « *privés d'instruction et farcis de fictions et de superstitions grossières.* »

Dites donc, monsieur, ignoreriez-vous par hasard qu'en 1760 nous n'étions que 70,000, et que sous la Domination française existaient déjà :

le collège des jésuites, le séminaire de Québec, l'Hôpital-Général qui avait un pensionnat, les Ursulines de Québec et celles des Trois-Rivières, les Sulpiciens, les Récollets, la congrégation de Notre-Dame qui comptait déjà huit établissements répandus çà et là en 1705, et que plusieurs laïques subventionnés par les Jésuites, les Sulpiciens ou curés, répandaient les bienfaits d'une éducation égale à celle que l'on donnait en France dans les établissements similaires ? (Gagnon, p. 95).

Cela ne valait peut-être pas l'incomparable *Institution Royale* fondée en 1800 pour nous anglifier—on sait son éclatant.... fiasco—mais c'était du moins autant et plus que ne possédaient les Anglais des Etats-Unis (*Englishmen from the old country*), lesquels, en 1760, avaient tout juste 6 collèges pour une population de 1,500,000 habitants.

Quant aux « *fictions et aux superstitions grossières* », il vaut mieux, je crois, ne pas insister là-dessus. M. Bradley veut sans doute parler de la religion catholique—la grande civilisatrice du monde—à laquelle nous sommes fiers d'appartenir, sans pour cela accuser de bigoterie et d'étroitesse d'esprit ceux qui ne pensent pas comme nous.

Pour prouver, cependant, à M. Bradley que les catholiques et surtout leurs prêtres n'ont pas le monopole de ce qu'il appelle si gentiment « *gross fictions and superstitions* », je le renvoie encore à l'histoire des Etats-Unis (en 1690-92), où il verra que la superstition, et la vraie, celle-là, avait agi prodigieusement ... disons sur les nerfs d'une bonne partie des savants anglais qui habitaient alors l'Amérique : au point qu'il y eut une vingtaine d'exécutions, en peu de temps, pour cause de sorcellerie.

***

M. Bradley a évidemment tous les talents. Ses vues embrassent toutes les classes de la société et il est aussi à l'aise pour tresser des couronnes *anglaises*, qu'il parle des Canadiens de distinction ou des plus humbles paysans.

Donc,

la bourgeoisie, nous dit-il, qui n'avait jamais eu la moindre part à l'administration — ce n'est pas exact, monsieur —, fut aussi heureuse qu'étonnée quand elle découvrit le vrai Anglais, et, à sa grande surprise, fut nommée à certains postes comme la gardienne des lois et de l'ordre.

Le vrai Anglais est un peu comme le vrai Français : il a de grandes qualités, mais il est pétri de boue lui aussi. Comme nous ne faisons pas une étude de mœurs ici, passons.

La bourgeoisie *gardienne des lois et de l'ordre !* Quels amours de gouverneurs c'étaient que ce Murray, ce Burton et ce Gage !... Garder non pas seulement les lois, mais l'ordre aussi ! Ce qu'ils ont dû s'étonner et puis rire, nos braves esclaves de pères !....

Oui, mais.... Eh bien ! oui, seulement tout cela n'est qu'une fable, belle à lire sans doute pour nos amis de Toronto, mais souverainement injuste au point de vue de la vraie histoire.

Parce que, dans le district de Montréal, les officiers de milice furent appelés à juger les causes, à régler les différends — ce qui était bien naturel puisque les Anglais ne savaient pas le français — ; parce que, d'autre part, à Québec, il y avait deux procureurs généraux choisis parmi les Canadiens, ceux-ci avaient-ils vraiment de quoi tant se *gaudir ?*

Or, à part ces charges données aux capitaines de milice et celles de secrétaires de trois lieutenants-gouverneurs, remplies par des Suisses français, la bourgeoisie occupait bien peu de postes publics sous le Régime militaire. Et après donc !....

En 1765, deux ans plus tard, l'administration de la chose publique était presque exclusivement entre les mains de gens.... comme le juge Gregory qui sortait de prison, et le procureur Sukling qui ne valait guère mieux. Qu'on se rappelle que Murray disait à la même époque :

qu'il a fallu choisir des magistrats et prendre des jurés parmi 450 commerçants, artisans et fermiers méprisables surtout par leur ignorance

— *debarred from education and crammed with gross fictions and superstitions*, dirait certainement M. Bradley s'il s'agissait des Canadiens-français.

Et le conseil formé par le même Murray, où il n'y avait qu'un seul de nos compatriotes, cela prouve toujours les nombreuses faveurs dont Messieurs les Anglais n'ont cessé de combler les personnes de distinction de la Nouvelle-France ?...

Enfin, si en 1834 les Canadiens pouvaient se plaindre qu'il y avait 157 fonctionnaires anglais contre 47 français, il est peu probable qu'on les ait si magnanimement priés, dès le début de la conquête, d'être les *gardiens des lois et de l'ordre.*

— Reste l'adresse présentée à l'occasion de la mort de George II. Elle prouve simplement, cette adresse, la loyauté et le savoir-vivre des Canadiens, pas plus ; et personne ne nous fera croire que les habitants de Montréal se soient arraché les cheveux en apprenant qu'un roi, dont nous n'étions les sujets que depuis quelques semaines à peine, venait de disparaître.

***

J'ai fini.

M. Bradley affectionne évidemment l'histoire du Canada ; nous l'en félicitons de tout cœur. Raconter les exploits des Français et des Anglais sur ce sol qui a bu leur sang, c'est beau, c'est noble, c'est grand — à condition, toutefois, que l'on ait un égal respect pour les vainqueurs et pour ceux qui n'ont succombé que devant le nombre ; à condition encore que l'on évite les trop faciles légendes et que l'on éclaire sa route avec le seul flambeau de la vérité historique.

Aimant nous aussi fortement et sincèrement notre glorieuse patrie, mais sachant qu'un berceau impur donne impitoyablement la mort et une mort précoce à l'enfant qu'il reçoit, nous avons critiqué — pas trop malignement, nous l'espérons — une page de M. Bradley, où il tente de souiller la première partie de notre épopée nationale. C'est un droit que personne ne nous contestera et que nous voulons garder tant que la piété filiale ne sera pas un vain mot.

I.-O.-P. Cloutier, p[tre].

Pages Romaines

Un cortège d'héroïques vertus après l'Immaculée.

Les lendemains des fêtes de l'Eglise sont encore des fêtes, car les mercis qu'elle adresse au ciel ne peuvent être que la proclamation de nouveaux bienfaits de Dieu. C'est pourquoi, le dimanche qui suivait la solennité de l'Immaculée-Conception, la basilique de Saint-Pierre était le théâtre de l'imposante cérémonie de la canonisation des Bienheureux Alexandre Sauli et Gérard Majella.

A l'extérieur, au-dessus de la grande porte, on lisaît l'enthousiaste invitation :

Adeste Cives Advenæ
Quod Christianæ Reipublicæ Bene Vertat
Pius X Pontifex Maximus
Alexandro Sauli Episcopo Sodali Barnabitidi
Et Gerardo Maiella Sodali Alfonsiano
Cœlitum Sanctorum Honores Inerranti Judicio Decernit
Animas Sanctissimas Ut Catholico Nomini Pacem Imploratione Pariant
Adprecamini

A l'intérieur, en dessous des quatre grands tableaux suspendus aux balcons des piliers de la coupole, quatre autres inscriptions expliquaient, en style lapidaire, les miracles qui avaient déterminé l'Eglise à mettre sur ses autels ceux qui jouissaient d'un aussi puissant crédit auprès de Dieu.

Au milieu de la foule innombrable venue pour vénérer les nouveaux saints, se trouvaient des pèlerins corses, heureux d'offrir leur gratitude à celui qui pendant 21 ans (1570-1591), occupant le siège d'Aleria avant de passer sur celui de Pavie, avait été l'infatigable apôtre de l'île entière. Parmi eux, objet de la curiosité de tous, Marie Canessa de Cerione, l'heureuse miraculée, dont la guérison instantanée et complète, le 19 mars 1899, de diverses maladies incurables, était l'un des faits reconnus par l'Eglise et admis par elle pour procéder à la canonisation du Bienheureux Sauli. A côté de ces pèlerins, d'autres pèlerins compatriotes du nouveau saint qui naquit à Milan en 1534 ; et en des tribunes réservées, des membres de la famille Sauli associant leur joie à celle des parents du jeune saint Majella dont la vie fut bien courte (1726-1755).

A 8 heures, le cortège commença dans la basilique un défilé qui dura une heure entière ; trois groupes le formaient : celui du clergé régulier, celui du clergé séculier et finalement la cour pontificale. Enfin, les trois instances rituelles adressées au Saint-Père et suivies, les deux premières, des litanies des saints et du *Veni Creator*, ayant été achevées, Pie X debout sur un trône, au milieu du recueillement universel et de l'émotion de tous les cœurs, prononça les grandes paroles du décret de canonisation, écho du « Venez, les Bénis de mon Père » qui sera la joie éternelle des deux Bienheureux et qui nous rattache à Dieu par la sainteté de leur âme.

Qui n'entendit une fois cette solennelle déclaration sortir des lèvres du pontife romain, agissant ainsi dans la plénitude de son pouvoir, et révélant à la terre cette proclamation de gloire et d'un bonheur sans fin que Dieu a faite dans les splendeurs de son ciel, ne peut deviner l'émotion qui fait battre les cœurs, quand, après les avoir entendues, ils chantent en union

avec le vicaire du Christ ce *Te Deum* chargé de la reconnaissance des siècles et impuissant, ce semble, à redire alors la gratitude de tous. Durant les rites sacrés, la chapelle Sixtine exécuta la messe palestrinienne connue sous le nom de *Jesu nostra Redemptio.* A l'issue de l'évangile, sur l'ordre de Sa Sainteté, Mgr Vincent Sardi, secrétaire des brefs aux princes, lut l'homélie en l'honneur des nouveaux saints ; à l'offertoire, conformément aux usages, les postulateurs des deux causes offrirent au pape, des cierges, du pain, du vin, des colombes, des oiseaux, symboles de l'âme planant au-dessus des choses terrestres. C'était déjà une heure après-midi, quand la cérémonie s'achevait sous les bénédictions pontificales.

Comme pour rappeler que dans l'Eglise, les vertus sont fécondes, le dimanche suivant, 18 décembre, le Vénérable Gaspard del Bufalo, né à Rome en 1786, ordonné prêtre en 1808, successivement chanoine de Saint-Marc, fondateur de la congrégation du Précieux Sang, missionnaire infatigable des Etats pontificaux, était solennellement proclamé bienheureux.

Tandis qu'au-dessus de l'autel de la chaire de Saint-Pierre, son image apparaissait dans une gloire, pour l'éclat de laquelle l'électricité épuisait sa lumière, et qu'à l'entrée du sanctuaire, la peinture rappelait les miracles obtenus par son intercession, sur les deux portes extérieures se lisaient les deux inscriptions suivantes que nous reproduisons comme les autres pour plaire aux amateurs de la belle latinité :

Decreto Pii Pont. Max.
Cœlitum Beatorum Honores
Gaspari del Bufalo Civi Romano Canonico Ad Ædem Marcianam.
Sacerdotum a Pretioso Sanguine Nuncupatorum Patri Legifero
Deferentur.

L'autre était ainsi conçue :

O Roma Felix
Animarum Sanctissimarum Parens et Altrix
Gaspari del Bufalo Cœlestes Honores. Gratulare
Filium Numero Beatorum Insertum Ut Matrem Tueatur Soletur
Precare.

Cette première béatification était suivie d'une autre, le mardi, 27 décembre, en la fête de saint Jean. C'était celle du Vénérable Etienne Bellesini, de l'ordre des Augustins, né à Trente, le 24 novembre 1774, d'une noble famille vénitienne, et mort à Genazzano, où il exerçait les fonctions curiales, victime de son dévouement pendant l'épidémie cholérique de 1840. Des pays qui le virent naître et mourir étaient accourus de nombreux pèlerins, et dix membres de la famille de ce héros étaient tous associés dans un même bonheur devant l'image du Bienheureux.

Après avoir clôturé l'année de l'Immaculée par la gloire de l'héroïsme chrétien, l'Eglise inaugurait l'année nouvelle, en continuant à écrire dans ses diptyques les noms de ceux qui sont l'honneur de la foi. Le dimanche premier janvier, c'était donc la béatification de deux martyrs capucins Agathange et Cassien, le premier né à Vendôme, France, en 1598, de François Noury et de Marguerite Begon ; le second, d'origine portugaise, né à Nantes (France), où son père Jean Lopez faisait du commerce. Tous deux missionnaires en Abyssinie, ils furent martyrisés à Gondar, par l'ordre de l'empereur Basile. Sur le théâtre même de leur supplice et au-dessus de l'amas de pierres

que l'on avait entassées sur leur cadavre, une brillante lumière apparaissant la nuit épouvanta l'empereur qui, venu avec son peuple, y contempla le prodige. A l'heure même de leur dernier soupir, les âmes des deux bienheureux apparurent à la sœur du gouverneur de Dibarua et la convertirent. Les deux grands tableaux qui ornaient l'abside de Saint-Pierre rappelaient ces deux lointaines merveilles.

Comme pour les autres béatifications, les deux portes d'entrée étalaient des épigraphes. Nous n'en citons qu'une ; elle est due également à la plume de Mgr Sardi :

Martyrum Exempla Imitari Ne Pigeat
Si Memoriam Eorum Celebrare Delectat
Ipsis Ducibus Per Patientiam
Contendamus Ad Astra.

Déjà plus de mille Français étaient venus saluer leurs compatriotes dès la première heure de leur gloire liturgique ; ce nombre était doublé et plus encore, le dimanche suivant, 8 janvier, jour fixé pour la béatification du curé le plus populaire du XIXe siècle, le vénérable curé d'Ars.

Le procès de sa béatification avait été commencé en 1862, trois ans seulement après sa mort. L'introduction de sa cause en cour de Rome avait été signée le 3 octobre 1862, par Pie IX, d'illustre mémoire. Les vertus du vénérable curé avaient été longuement discutées et étudiées dans les trois congrégations dites anti-préparatoire, préparatoire, et générale, tenues le 9 janvier 1894, le 28 janvier et le 2 juin 1896. Le décret qui en reconnaissait l'héroïcité fut promulgué par Léon XIII, le 23 juillet 1896. En trois autres congrégations, aux dates du 21 janvier 1902, du 17 février 1903, du 26 janvier 1904, les deux miracles apportés en confirmation des vertus avaient été scrupuleusement examinés, et le 21 février 1904, Pie X les avait solennellement reconnus.

En 43 ans, le procès avait été mené à bonne fin.

Le 8 janvier, sous la loge extérieure de la façade de Saint-Pierre, et sur un large étendard illuminé par un vrai soleil de printemps, apparaissait la douce image du vénérable curé revêtu du simple surplis sur lequel se détachaient le rabat du prêtre français et l'étole pastorale. En dessous, ces simples mots :

Venerabilis Dei Servus
Joannes Maria Vianney
Parochus Vici Ars in Gallia.

C'était l'évocation d'une vie pleine de merveilles ! Dans le portique et sur la porte de gauche l'épigraphe suivante :

Venerabilis Dei Servus
Joannes Maria Vianney
Parochus Vici Ars In Gallia
Quem Pius Papa X Parochus Ipse
Pastoris Secundum Cor Jesu Exemplar
Pie Venerabatur Jam Pontifex Factus
Beatorum Cœlitum Fastis Lætus Accenset
Sacri Regiminis Anno Secundo
Ab Immaculato Conceptu Solemniter Adserto
Quinquies Decimo.

Sur la porte droite, cette autre:

Pastor Bone
Venerabilis Joannes Maria
Qui
Christi Vestigia Sedulo Premens
Gregem Tuum
Contra Lupum Furentem Noviter Tuebaris
Jam Cœlitum Gloria Feliciter Potita
Supremi Pastoris
Gregisque Christi Pio Concrediti
A Portis Inferi Dire Vexati
Pie Memento.

Celui qui par le seul ascendant de sa vertu attirait dans sa modeste église de village plus de 80,000 personnes en une seule année, parmi lesquelles les plus grandes célébrités ecclésiastiques et mondaines, avait groupé par le seul souvenir de ses vertus une foule des plus considérables autour de son image glorifiée. Vingt-huit cardinaux, un plus grand nombre d'évêques, quantité de prélats, les curés de toutes les paroisses de Rome, le corps diplomatique, l'évêque diocésain du Bienheureux, Mgr Luçon évêque de Belley, un vicaire du saint curé d'Ars, devenu plus tard son successeur dans la paroisse et maintenant vieillard de 86 ans, étaient venus s'unir au Saint-Père dans son acte de vénération envers celui qui fut la gloire du clergé français au XIXe siècle. Par une démarche sans précédent depuis l'invasion piémontaise, trois princes de la maison de Savoie avaient fait demander l'autorisation d'assister à la cérémonie pontificale, et le duc et la duchesse de Gênes, oncle et tante du roi d'Italie, venus de Udine ainsi que leur fils sans nul apparat, et reçus dans une tribune spéciale après s'être inclinés sous la main bénissante de Pie X, s'étaient agenouillés pour unir leurs prières à celle du Pape et solliciter avec lui le triomphe de l'Eglise, par l'intercession de l'humble curé.

Dans la même semaine, en l'église nationale de Saint-Louis des Français, un triduum solennel pendant lequel tour à tour Mgr Luçon, évêque de Belley, Mgr Dadolle, recteur de l'université catholique de Lyon, le célèbre Père Zocchi, de la compagnie de Jésus, célébraient en de remarquables discours les gloires du modèle des curés, attirait dans ses trois nefs, devenues trop étroites, et les pèlerins et la ville entière de Rome. Pendant ces trois jours, plus de trois cents prêtres appartenant à toutes les nationalités venaient célébrer la messe devant l'image du saint pour mettre leur sacerdoce sous sa protection, et solliciter la paix pour la nation persécutée.

Tandis qu'on chantait à Saint-Louis, on chantait encore à Saint-Pierre la gloire de trois martyrs hongrois, les Bienheureux Marc-Etienne Crisin, originaire de Croatie, chanoine de la cathédrale de Strigonie, en Hongrie, Etienne Pongracz, hongrois, Melchior Grodecz, de Silésie, ces deux derniers, disciples de saint Ignace. Condamnés à mort par le Sénat de la ville de Cassovia qui voulait plaire à Gabriel Bethlen et à Georges Ràcoczi, chefs de l'armée calviniste, ils furent, dans la nuit du 6 au 7 septembre 1619, l'objet des plus grandes cruautés; finalement suspendus à une poutre, ils eurent les côtes brûlées jusqu'à ce que les intestins fussent mis à nu. Frappés enfin à coups de cimeterre, leurs corps jetés dans les latrines y restèrent six mois au milieu des ordures, jusqu'à ce que la pieuse comtesse Catherine Palify obtînt de Bethlen l'autorisation de les ensevelir dans une petite chapelle qui lui appartenait.

La béatification de ces glorieux martyrs a été la clôture des grandes fêtes que Rome à célébrées à l'occasion du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

Le dimanche, 13 janvier, on pouvait lire sur la porte de droite de la basilique de Saint-Pierre, l'inscription suivante :

Adeste Cives et Hospites
Fortissimi Christi Martyribus Plaudite
Marco Crisino Canonico Strigoniensi
Stefano Pongraczio et Melchiori Grodeczio
Soc. Jesu Sacerdotibus
Quos Societas Jesu Aluit Hungaria Cœlo Transmisit
Pius X Pont. Max.
Beatorum Honoribus Cumulavit

Et sur l'autre porte :

Catholici Nominis Sanctissimi Pugiles
Marce, Stephane et Melchior
Cives Vestros Hungaros Croatos Silesios
In Tutelam Suscipite
Amotis Dissidiis
Rem Catholicam Apud Ipsos Augete.

Pendant ces jours de joie, la persécution en France et en Orient fécondait les âmes d'héroïques vertus, préparant ainsi pour l'heure de leur révélation par Dieu d'enthousiastes explosions de reconnaissance chez les générations de l'avenir.

Don Paolo-Agosto.

AUX ABONNÉS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Que nos abonnés de la ville de Québec veuillent bien nous compter sans scrupule le surplus de 25 cents que nous leur réclamons en sus du prix de l'abonnement. Ce léger surplus nous devons le verser fidèlement au trésor public, pour solder les frais du port à domicile par les facteurs officiels, sans quoi les livraisons de notre revue destinées aux abonnés de la ville s'accumuleraient dans les caves du bureau de poste central, sans jamais parvenir à leur adresse. Ainsi le veulent les règlements du ministère des Postes, que tous ne sont pas tenus de savoir aussi bien que l'administration de la *Nouvelle-France.*

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV | MARS 1905 | N° 3

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Alexis de Tocqueville est un autre type ; il ne ressemble à La Fayette que sur un point : l'engouement pour la démocratie américaine. Enfant de l'aristocratie lui aussi, né au lendemain de 89, sa jeunesse respire l'atmosphère de son temps : libéral, il était déjà à moitié plébéien ; sa mission aux Etats-Unis acheva de le rendre américaniste. C'était d'ailleurs un esprit éminent et équilibré, qui ne fut pas entraîné vers les idées nouvelles par tempérament ; mais il les vit venir ; il les crut irrésistibles, et sans enthousiasme et sans parti pris, plus philosophe que propagandiste, il leur prêta l'appui de son talent, inconscient peut-être de l'action qu'il exerçait sur son pays. Du reste, il ne faut pas le chercher dans les rangs de l'opposition systématique et haineuse qui déclamait dans la presse et à la tribune contre la vieille France, dont elle exagérait les abus, en niant sa grandeur, ses services, et la valeur sociale de ses institutions, même après les transformations que la nation avait opérées, et contre lesquelles il était inutile et dangereux de s'élever. Trop jeune sous la Restauration, sur laquelle le libéralisme s'acharnait, arrivé à l'âge

d'homme après 1830, en se modernisant il sut être respectueux et juste pour les régimes déchus. De la même plume qui avait rédigé *La Démocratie en Amérique*, il écrivit à la fin de sa carrière *L'Ancien régime et la Révolution*, qu'il ne devait pas achever, et qui est resté le monument de sa haute intelligence et de son indépendance devant les préjugés de sa génération. En analysant le passé de notre histoire, il sut le juger et le défendre, avec pièces à l'appui, contre les accusations d'une école devenue depuis prépondérante et maîtresse de nos destinées. Ce fragment d'un grand ouvrage est le manuel où les écrivains consciencieux, amis de la vérité et de la justice, peuvent puiser des réponses péremptoires contre des sectaires qui vivent du trafic de leurs mensonges, toujours réfutés et toujours réédités.

Quand Alexis de Tocqueville écrivit *La Démocratie en Amérique*, il disait :

> Une grande révolution démocratique s'opère parmi nous ; tous la voient mais tous ne la jugent pas de la même manière. Les uns la considèrent comme une chose nouvelle, et la prennent pour un accident, ils espèrent pouvoir encore l'arrêter ; tandis que d'autres la jugent irrésistible, parce qu'elle leur semble le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse dans l'histoire...... On se tromperait étrangement si l'on pensait que j'aie voulu faire un panégyrique ; quiconque lira ce livre sera bien convaincu que tel n'a pas été mon dessein. Mon but n'a pas été non plus de préconiser telle forme de gouvernement en général ; car je suis du nombre de ceux qui croient qu'il n'y a presque jamais de bonté absolue dans les lois ; et je n'ai pas prétendu juger si la révolution sociale, dont la marche me semble irrésistible, était avantageuse ou funeste à l'humanité. J'ai admis cette révolution comme un fait accompli ou prêt à s'accomplir [1].

L'éminent publiciste termine son livre comme il l'a commencé :

> Personne sur la terre ne peut encore affirmer d'une manière absolue et générale que l'état nouveau des sociétés soit supérieur à l'état ancien ; mais il est aisé de voir qu'il est autre. Il faut donc bien prendre garde de juger les sociétés qui naissent avec les idées qu'on a puisées dans celles qui ne

1 — *La Démocratie en Amérique.* Introduction.

sont plus : cela serait injuste, car les sociétés, différant prodigieusement entre elles, sont incomparables. Il ne serait guère plus raisonnable de demander aux hommes de notre temps les vertus particulières qui découlaient de l'état social de leurs ancêtres, puisque cet état social lui-même est tombé, et qu'il a entraîné confusément dans sa chute tous les biens et tous les maux qu'il portait avec lui [1].

Comme on l'a justement observé, ces considérations ne témoignent pas que de Tocqueville obéissait à l'esprit de système ; mais par l'ensemble de l'œuvre on voit qu'il sentait de quel côté désormais le courant était le plus fort : il ne préconise pas la démocratie, mais il est convaincu qu'elle arrive ; il s'embarque sur ce courant, non par calcul pour sa fortune politique, mais pour le diriger et faire éviter à sa patrie les écueils contre lesquels ses destinées pourraient se heurter.

A son retour d'Amérique, il livra à la publicité les deux premiers volumes de son ouvrage. Le succès fut immense. Le troisième volume était vivement désiré par l'opinion ; quand il parut, il acheva le triomphe de l'écrivain ; les éditions se multiplièrent : en 1864 on lisait la quatorzième ; les traductions dans toutes les langues de l'Europe allèrent à l'envi ; l'Angleterre, qui avait perdu les colonies dont l'auteur célébrait discrètement la victoire, lui fit un accueil enthousiaste. En France, l'ouvrage fut un événement, et demeura une date. Les partis dynastiques firent leurs réserves ; les libéraux applaudirent : à cette époque les libéraux se recrutaient à droite comme à gauche, chez les monarchistes comme chez les républicains ; les catholiques firent chorus avec les hommes de l'*Avenir* et du *Correspondant*. Cependant l'Académie ouvrit ses portes toutes grandes à l'américaniste autant qu'à l'écrivain supérieur, qui avait tous les droits à de pareils honneurs. Quand il mourut, c'est Lacordaire qui hérita de son fauteuil, dont il prit possession par un discours célèbre, où le moine éloquent se déclara « libéral impénitent. » Le mot fit du bruit ; il est demeuré historique dans son école. Mais quelque

1 — Ibidem, vol. III.

opinion qu'on embrasse sur Alexis de Tocqueville et sur son œuvre, on ne peut pas nier la part qui lui revient dans le développement du goût du vieux continent, et de la France en particulier, pour les institutions américaines.

Vingt ans plus tard, un publiciste, encore obscur, quand *La Démocratie en Amérique* était en pleine vogue, se posa en contradicteur d'Alexis de Tocqueville ; ce publiciste, aujourd'hui célèbre mais incompris, s'appelle Frédéric LePlay. Fondateur de l'école d'observation, ennemi des théories *a priori*, il entreprit des voyages chez tous les peuples de l'Europe et au-delà ; il prit note de leurs coutumes, il étudia leurs institutions ; il constata la prospérité chez les uns, la décadence chez les autres et en rechercha les causes ; rentré dans sa patrie, il mit en corps de doctrine le fruit de ses observations dans *La Réforme sociale*, qui fait antithèse avec *La Démocratie en Amérique.* L'autorité de Frédéric LePlay est considérable ; il faut en tenir compte dans le débat qui divise les Traditionalistes et les Américanistes. Après avoir jugé La Fayette avec une juste sévérité, en montrant par les faits l'influence funeste qu'il exerça pendant la Révolution, il ajoute :

> Un peu plus tard, lorsqu'elle commit une erreur encore plus dangereuse, il attribua à l'influence de la multitude les apparences de prospérité qui se conservaient, grâce aux restes de forces morales accumulées sous l'ancien régime colonial. Il n'eut pas assez de perspicacité pour voir que ces forces diminuaient à mesure que la classe inférieure de l'Amérique adoptait les mœurs de celles que Jefferson avait jugées si sévèrement en Europe, et c'est ainsi qu'il crut pouvoir ériger en dogme la supériorité du nombre en matière de gouvernement. C'est donc Tocqueville qui, en publiant *La Démocratie en Amérique,* faussa sur un point capital la notion de la vie publique, et acheva parmi nous l'œuvre de la Révolution... Depuis la publication du *Contrat social,* le livre de Tocqueville est celui qui a exercé la plus funeste influence sur nos destinées. Cependant rien n'est plus contraire aux sentiments patriotiques dont l'auteur était pénétré. Le texte même de sa déplorable conclusion contraste avec ses autres écrits, car il blesse les règles de l'éloquence comme les enseignements de l'expérience et de la raison. Il est donc juste d'atténuer, par quelques faits qui me sont personnellement connus, la responsabilité des maux que le livre de Tocqueville a déchaînés sur nous, huit

ans après sa publication. Tocqueville avait des convictions très arrêtées sur l'utilité de l'ordre moral garanti par la religion ; et je conserve le souvenir fidèle des entretiens qui se renouvelèrent souvent à ce sujet, de 1840 à 1848, chez notre ami commun Victor Lanjuinais. Tocqueville y exprimait avec chaleur le mépris que lui inspiraient ces histoires de la Révolution, où la réussite et l'insuccès des entreprises sont pris pour critérium du bien et du mal. En 1855, après la publication des *Ouvriers européens*, il mit la même ardeur à renouer les rapports que les événements de 1848 avaient interrompus. Il m'avoua qu'il s'associait depuis longtemps à mes conclusions principales. Il m'exprima, ainsi qu'à Montalembert, le regret de ne les avoir pas encore déclarées et le désir de les propager de concert avec nous. Jamais on ne vit mieux comment l'amour de la patrie peut inspirer, même à un lettré devenu célèbre, l'esprit de renoncement. Malheureusement Tocqueville considérait comme frappé d'une irrémédiable impuissance le milieu social où il était né. Il avait les illusions du libéralisme français. [1]

Cette critique du maître était le thème d'un ouvrage plus récent qu'un de ses disciples les plus distingués, Claudio-Jannet, précocement enlevé aux Lettres chrétiennes, avait écrit sous ce titre : *Les Etats-Unis contemporains.* Rigide observateur de la méthode de Le Play, il a vu de ses yeux, il a touché de ses mains ce qu'il avance. Il avait parcouru l'Amérique du Nord en pèlerin de la vérité ; il analysa les mœurs, les institutions et les idées de ce pays depuis la guerre de la Sécession. Quand il appuie ses conclusions sur l'autorité d'autrui, il choisit les publicistes les plus recommandables du cru ; s'il cite des faits, il va aux sources d'information les plus sûres. En remuant les pièces du procès, en écoutant les opinions contraires, il garde la froide impartialité du juge, sans idée préconçue ; il écarte la métaphysique et se renferme dans les faits dont il tire les conséquences. Il prend les Etats-Unis à l'endroit où Tocqueville les avait laissés. Après un coup d'œil rétrospectif rapide sur les origines de la grande République, pour relier le présent au passé, l'étude part de la guerre de la Sécession, une date tristement célèbre dans ses annales. D'après Claudio-Jannet, cette date marque une évolution sociale radicale :

1 — Lettre à Claudio-Jannet, 1875.

les nouveaux Etats-Unis sont aussi différents des Etats-Unis de Tocqueville, que ceux-ci différaient des Etats-Unis de Washington. La civilisation marche vite dans ce pays ; mais le mouvement en avant n'est pas toujours le progrès, même quand le progrès est incontestable dans le perfectionnement de l'outillage matériel de la nation, et dans l'augmentation de la richesse publique et privée.

Pour le dire en passant, cette situation nouvelle créée par les événements devient une circonstance atténuante en faveur de Tocqueville dont les erreurs s'expliquent en partie par le fait, que les fausses maximes accréditées aux Etats-Unis par Jefferson et les pratiques gouvernementales qui en firent l'application n'avaient pas encore produit tous leurs effets. La vieille constitution puritaine, importée d'Angleterre, était entamée ; elle n'était pas ruinée à fond. De là un mélange de bien et de mal, qui pouvait faire prendre le change à un observateur disposé à admirer les idées nouvelles. Quarante ans plus tard, les conclusions de l'honnête Tocqueville se seraient modifiées déjà au contact de Frédéric Le Play. L'académicien américaniste était en voie de conversion.

Après avoir exposé les prodigieux développements des Etats-Unis, la conquête des Territoires, la création de nouveaux Etats, l'accroissement de la population, l'agrandissement d'un certain nombre de villes, la fondation de quelques autres, Claudio-Jannet ajouta :

> La transformation morale et sociale du peuple américain a été non moins grande, et l'œuvre de Washington a été si profondément modifiée, qu'il n'en reste plus que la forme extérieure. Tous les esprits sincères et indépendants s'en rendent compte. [1]

C'est ce moment que l'éminent publiciste saisit pour composer son livre, où il contredit souvent Tocqueville, parce que celui-ci

1 — *Les Etats-Unis contemporains.* Introduction.

a mal vu quelquefois, et qu'il n'a pas vu ce qui n'existait pas encore, ou qui n'existait qu'en germe.

Etudier l'état actuel de la politique, des institutions publiques et des mœurs privées, — signaler les forces morales productrices du bien et les causes de décadence qui se trouvent en présence ; — enfin analyser la crise que traverse en ce moment même ce grand peuple, et relever d'un côté les symptômes d'antagonisme, de l'autre les espérances de rénovation qui doivent décider de son issue : tel est l'objet de notre livre. Comme dans toutes les sociétés, le bien et le mal vivent à côté l'un de l'autre aux Etats-Unis. Ce qui caractérise même plus particulièrement leur situation actuelle, c'est un mélange étonnant de vertus privées et de corruption publique, d'œuvres considérables pour le bien, et de plus tristes symptômes de décadence. Nous constatons avec un soin égal ces deux ordres de faits, et n'obéissons à aucune idée préconçue. [1]

Des deux ordres de faits que Claudio-Jannet étudia avec impartialité, celui de la corruption des institutions et des mœurs, avec les tristes symptômes de décadence qui l'accompagnent, occupe dans son livre la plus large place. Le tableau est sombre, et bien capable de dissiper les illusions des américanistes les plus résolus, s'ils sont de bonne foi, et s'ils ne se laissent pas éblouir par quelques libertés, qui ont leur prix, et que le vieux continent nous refuse ; surtout par la prospérité matérielle, encore maintenant débordante. Mais il faut voir les dessous.

1 — Ibidem.

(*A suivre*).

P. At,

Prêtre du Sacré-Cœur.

L'ÉDUCATION GRATUITE ET OBLIGATOIRE

(Premier article)

On connaît la belle comparaison dans laquelle Platon nous représente des prisonniers immobiles, enchaînés au fond d'une caverne. Grâce à la lumière d'un feu intense, les objets qui passent invisibles derrière eux projettent au loin leur ombre. Ces ombres, ils les voient, ils les distinguent, ils les classent. Voilà toute leur science : ils en sont fiers. Pour eux, le monde réel n'est autre que le monde des ombres. Celui qui voudrait les détromper passerait assurément à leurs yeux pour un illusionné.

Nous sommes ces prisonniers, et les phénomènes sensitifs, objets de notre perception, sont les ombres que les réalités extérieures projettent en nous. Ce que nous savons du monde qui nous entoure est bien peu, et de nous-mêmes nous ignorons tant de choses ! Notre application à l'étude et nos efforts ne font que rendre plus sensible, souvent plus douloureuse et plus pénible, la limite que notre nature même impose à notre connaissance. Quoi que nous fassions, avec notre intelligence finie et nos moyens bornés d'investigation, notre science reste fragmentaire et mêlée d'incertitude : l'inspecter en détail, c'est faire « la revue de notre ignorance, » suivant la pittoresque expression de lord Salisbury.

Il est puissant, malgré tout, l'attrait que ces connaissances, incertaines parfois, incomplètes toujours, exercent sur les esprits. Même pour ceux que les nécessités de la vie ou un défaut de préparation empêchent de se livrer à l'étude, le tableau des découvertes de l'homme, que de temps en temps on fait passer sous leurs yeux, ne manque point d'intérêt ni de charme.

Ce tableau n'est pas l'œuvre d'un jour ; il n'est pas non plus l'œuvre d'un seul homme. Une fièvre de curiosité féconde a secoué les grands esprits de tous les pays ; et il a plu à la Providence de susciter des intelligences d'une rare puissance à qui les

harmonies de la Création se sont révélées tout d'un coup comme si un voile venait de se déchirer. Partout, les problèmes que soulèvent les diverses branches du savoir humain sont agités avec passion, et bien que la plupart d'entre eux n'ait pas encore reçu de solution, cependant notre vue générale du monde s'est éclairée et les grandes avenues de la science future sont esquissées.

***

Les vivants, ceux qui sont répandus sur la surface du globe et ceux qui se cachent dans la profondeur des eaux, ont été l'objet d'études nombreuses et variées. Apres s'être attardé à décrire leurs formes extérieures, leurs habitudes et leurs besoins, leur organisation et les détails intimes de leur structure, l'homme s'est appliqué à étudier l'origine, les fonctions et les phénomènes de leur vie et il a découvert le lien merveilleux qui réunit, dans une grande harmonie, tous les êtres vivants.

Un savant, dont le nom est grand par-dessus tous les autres, Louis Pasteur, se consacrait à l'étude des microbes, établissait spécialement le rôle qu'ils jouent dans les maladies qui frappent l'homme et les animaux, posait les principes qui permettront de lutter avec avantage contre les infiniment petits, infiniment puissants, de combattre les épidémies et de préserver les opérés des affections mortelles.

Supprimer la douleur, tel fut toujours le rêve de l'humanité. C'est aujourd'hui une réalité :

> Grâce à l'éther et au chloroforme, on peut enlever d'une façon complète toute sensibilité ; on peut livrer au chirurgien un cadavre sur lequel il pourra faire les opérations les plus délicates avec la même sûreté, la même précision qu'il aurait fait une préparation anatomique : un cadavre, mais un cadavre vivant, qui aussitôt l'opération finie, recouvrera la sensibilité, et sortira de son anesthésie comme on sort d'un sommeil profond, sans rêves, sans souvenir. 1

1 — Maurice Artus : *Les sciences de la vie.*

L'homme ne s'est pas contenté d'étudier les phénomènes qui se passent sur la surface du globe ; il a voulu inspecter le domaine que la Providence lui a assigné pour demeure temporaire, établir les lois qui règlent la circulation de l'eau et de l'air à sa surface, et surtout connaître l'histoire du sol qu'il foule aux pieds. Et voici que cette histoire a été écrite, au moins dans ses grandes lignes, à l'aide de documents souvent aussi épars que clairsemés : on a pu déterminer la série admirablement ordonnée des longues étapes que le globe a dû parcourir avant qu'il fût apte à servir de demeure à l'humanité.

C'est d'abord le globe, un moment lumineux par lui-même, qui se refroidit et s'enveloppe d'une écorce. La terre ferme y prend peu à peu son assiette, puis le monde organique y apparaît, et les produits de son activité, au lieu de se dissiper sans retour, vont s'entasser dans la croûte, sous forme de combustibles, que l'industrie saura y rechercher, ou d'amendements minéraux dont l'agriculture apprendra le fécond usage. Pendant ce temps, chaque manifestation de l'activité éruptive, en même temps qu'elle remanie le relief extérieur et facilite la constitution de nouvelles assises, réservoir des futures constructions humaines, tapisse les fentes de l'écorce de pierres précieuses ou de minerais d'où le travail de l'homme fera sortir les métaux. Enfin, l'incessant renouvellement des êtres organisés aboutit à peupler la surface des végétaux et des animaux les mieux appropriés aux besoins du genre humain [1].

Du livre où se fait cette lecture, bien des feuillets échappent aux regards, et beaucoup ont été détruits sans retour ; mais ils sont encore assez nombreux pour que celui qui en possède la clef y rencontre des surprises et y découvre des merveilles.

Lacs comblés, cascades transformées en rapides, rivières détournées de leurs cours par d'autres plus puissantes après des péripéties dont l'histoire vaut des récits de batailles et de conquêtes, montagnes aplanies, puis ressuscitées en partie par un nouveau soulèvement, tels sont, entre bien d'autres, les enseignements qui découlent d'une telle lecture.

L'homme ne s'est pas contenté d'explorer la terre où il vit, il a voulu savoir encore ce qui se passe en dehors de cette planète

1 — A. de Lapparent. *La science de la terre.*

qu'il habite, pénétrer dans ce monde constellé qui l'environne de toutes parts. A l'aide d'instruments et de procédés de plus en plus perfectionnés, il a essayé de calculer le nombre des étoiles, d'en déterminer la nature et les mouvements, et d'en fixer les distances. Et l'esprit humain est comme écrasé par la pensée de ces soleils répandus par millions et qui roulent à des vitesses vertigineuses, masses énormes dont la lumière met plusieurs années à arriver jusqu'à nous.

Si incertains et si imparfaits que soient encore jusqu'ici les résultats obtenus, les cœurs sont tout à l'espérance, puisque quelques années seulement ont permis d'avancer si loin dans l'inconnu.

Tels sont les résumés que l'on peut lire de temps en temps sous des plumes autorisées ; et quand l'éclat du style vient lui donner chaleur et vie, est-il étonnant que ce tableau soit plein de séductions ?

Aussi l'instruction qui procure ces jouissances, l'étude qui les conquiert, l'école où elles s'élaborent, ont-elles été de tout temps l'objet de vives et constantes sollicitudes. Dans l'Ancien comme dans le Nouveau Monde l'éducation est à l'ordre du jour.

Rien là qui doive surprendre : puisque l'éducation a pour but de nous apprendre à bien vivre, individus et sociétés y sont intéressés. Après le premier bienfait qui nous donne la vie, le plus appréciable est sans contredit celui qui nous apprend à nous en servir, et nous devrons une éternelle reconnaissance à ceux qui ont veillé sur le développement de nos forces physiques, nous ont appris à exercer notre intelligence et nous ont aidés à former notre caractère.

L'antiquité n'ignorait point les bienfaits d'une bonne éducation, et une des meilleures leçons de la mythologie grecque est sans doute le récit de l'éducation forte et vigoureuse que le centaure Chilon donna à Achille. On raconte que pour l'habituer à la fatigue, à la faim, à la soif, il le conduisait à travers les précipices au-devant des lions et des ours, dont il lui donnait le sang à boire

et la moëlle à sucer. Après avoir ainsi fortifié son corps et developpé en lui des sentiments intrépides, il s'appliquait à enrichir son esprit et lui enseignait l'astronomie, la botanique, la médecine, la musique, etc.

Veiller au développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants, est pour les parents un droit et un devoir, un droit que personne ne peut leur enlever, puisqu'il s'agit de leurs propres enfants, un devoir qu'ils ne peuvent jamais abdiquer complètement, puisque c'est le droit naturel lui-même qui le leur impose.

L'Eglise a reçu le mandat divin d'y aider pour sa part, elle qui a pour mission ici-bas d'aller par le monde pour y former des chrétiens, pour déposer dans leurs âmes la grâce qui les sanctifie et les vertus qui les font agir. « Allez et enseignez toutes les nations, » fut-il dit un jour à ceux qui l'ont fondée.

L'Etat, lui, n'a point entendu semblables paroles à sa naissance, et le rôle d'éducateur n'est point parmi ses attributions primitives.

***

Qu'il rappelle aux parents leurs devoirs, il le peut et, en certain cas, il le doit ; qu'il empêche les majorités d'imposer aux minorités un système d'éducation dont elles ne veulent point et qui révolte leur conscience, il ne fait là que sauvegarder la liberté de chacun, et c'est son devoir ; qu'il ouvre des écoles, quand les particuliers ne le peuvent pas ou s'en désintéressent, il ne fera que travailler au bien commun, et c'est là aussi sa mission ; qu'il encourage les écoles établies en leur fournissant des subsides proportionnés au nombre de leurs élèves, qu'il veille avec soin à certaines précautions d'hygiène que l'insouciance des particuliers les empêche de prendre, là encore il reste dans son office de surveillant préposé au bien général qui n'est autre que le bien de chacun ; qu'avec l'assentiment public il fonde des bibliothèques, défraye des expéditions scientifiques, entretienne des universités, ce sera se faire la part plus grande, mais non sortir de ses attributions.

En certains pays l'idée lui est venue de tout prendre à sa charge, d'être le grand et le seul éducateur, et de tout organiser à sa guise et fantaisie. C'est alors qu'apparut la trilogie : gratuité, obligation et neutralité de l'enseignement, et spécialement de l'enseignement primaire. Il y a bien longtemps déjà. Il se peut qu'aujourd'hui on propose ces idées ou quelques unes d'entre elles comme choses nouvelles ; il n'en est pas moins vrai qu'elles ont été depuis longtemps propagées et combattues.

Elles furent chères aux chefs de la Révolution française et dans leur vaste système de réforme, l'école publique, c'est-à-dire gratuite et obligatoire, tenait une place de choix.

Comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières et aux préjugés des pères l'éducation des enfants qu'elle importe à l'Etat encore plus qu'aux pères...... Si l'autorité publique, en prenant la place des pères et en se chargeant de cette importante fonction, acquiert leurs droits en remplissant leurs devoirs, ils ont d'autant moins raison de s'en plaindre qu'à cet égard ils ne font proprement que changer de nom et qu'ils auront en commun, sous le nom de citoyens, la même autorité sur leurs enfants qu'ils exerçaient séparément sous le nom de pères...... Ainsi l'éducation publique, dans des règles prescrites par le gouvernement et sous des magistrats établis par le souverain, est une des maximes fondamentales du gouvernement populaire et légitime.

C'est Jean-Jacques Rousseau, le grand théoricien, qui parle de la sorte, dans son *Discours sur l'économie politique.*

En d'autres termes, vous cessez d'être père, mais en échange vous devenez inspecteur d'école ; l'un vaut l'autre, de quoi vous plaignez-vous ?

Dans une proclamation publiée en 1848, qui était aussi un programme politique, on lisait parmi les réformes proposées : « Education publique et gratuite de tous les enfants. » Le manifeste était signé de Marx et d'Engels et marquait l'entrée en scène du parti communiste. Ce n'était là d'ailleurs qu'une application particulière d'un système d'ensemble qui ferait de l'Etat l'entrepreneur universel du travail et le distributeur universel des

produits, le seul agriculteur, industriel et commerçant, l'unique propriétaire et gérant d'un pays.

Dernièrement, en France, le Congrès de la jeunesse laïque émettait le vœu

qu'il y ait un seul enseignement national, commençant pour tous les enfants des deux sexes par l'école primaire, les enseignements secondaire et supérieur étant gratuits et réservés aux meilleurs élèves de l'enseignement primaire par voie de concours.

Ecole gratuite, école obligatoire, c'est tout un, dirait-on, pour les partisans de l'école neutre. C'est qu'en effet, elle doit être, selon eux, école de l'Etat, et comme l'Etat moderne n'a pas de religion ou qu'il propose l'athéisme, ses écoles publiques seront des écoles neutres, c'est-à-dire des écoles où la religion sera passée sous silence et ignorée, quand elle ne sera pas combattue au nom de la liberté de conscience.

Les idées, sans doute, ne sont pas responsables des alliances qu'on leur fait contracter. Il n'est pas inutile pourtant de constater que ces trois idées de neutralité, gratuité et obligation de l'enseignement se rencontrent partout sous la plume de ceux qui ont été les inventeurs modernes et les persévérants propagateurs des écoles publiques, ou écoles de l'Etat, et que ces idées, à leurs yeux, se complètent et s'appellent mutuellement ; il y a, selon eux, de l'une à l'autre un acheminement naturel.

C'est peut-être en France, aux temps de Napoléon III, qu'on s'est appliqué le plus à le mettre en lumière.

On commençait par établir le droit de tout citoyen à l'instruction, par conséquent le droit de l'enfant, puisque c'est seulement aux heures de l'enfance que l'instruction peut être donnée ; ce droit de l'enfant a pour corollaire l'obligation des parents et le droit de l'Etat à assurer le respect du droit ; de l'obligation découlent à la fois la gratuité et la laïcité : la gratuité, car on ne peut obliger les parents à envoyer leurs enfants à l'école que si elle est gratuite, puisque c'est dans ce cas seulement qu'ils ne peuvent colorer d'une excuse leur mauvaise volonté ; la laïcité, car seule l'école laïque peut se dire neutre entre les croyances différentes et on ne peut obliger les citoyens

libres d'avoir n'importe quel culte, et même de n'en avoir pas, à envoyer leurs enfants à une école où serait professé officiellement un dogme quelconque. [1]

On prétend bien, dans les articles publiés ici par quelques-uns sur ce sujet, que ce lien n'est pas nécessaire et qu'il est possible d'introduire dans la législation scolaire le principe de la gratuité et de l'obligation, tout en répudiant la neutralité. Il se peut qu'on le veuille ainsi ; mais la marche des événements sera plus forte que les volontés humaines, et à la suite de l'école gratuite et obligatoire passera l'école neutre. L'histoire des autres nations et de leur organisation scolaire nous est sur ce point un avertissement et une leçon. En 1881, le Parlement français proclame la gratuité de l'enseignement primaire ; en 1882 il en établit l'obligation, et en 1886 il en décrète la neutralité ou laïcité. Et l'on a, depuis lors, l'école publique que Taine, dans ses études sur les *Origines de la France contemporaine*, dépeint et apprécie en ces termes :

Imaginez une gazette officielle et quotidienne, intitulée *Journal laïque, obligatoire et gratuit*, pour les enfants de 6 à 13 ans, fondée et défrayée par l'Etat, moyennant 582 millions d'installation première, et 131 millions de frais annuels, le tout puisé, bon gré mal gré, dans la bourse des contribuables ; posez que les 6 millions d'enfants, filles ou garçons, de 6 à 13 ans, sont abonnés d'office à ce journal, que, sauf le dimanche, ils le reçoivent tous les jours, que, chaque jour, ils sont tenus de lire le numéro pendant 6 heures. Par tolérance, l'Etat permet aux parents qui ne goûtent pas sa feuille officielle d'en recevoir une autre à leur goût ; mais pour qu'il y en ait une autre à leur portée, il faut que des bienfaiteurs locaux, associés entre eux et taxés par eux-mêmes, veuillent bien la fonder et la défrayer ; sinon le père de famille est contraint de faire lire à ses enfants le journal laïque qu'il juge mal composé, gâté par des superfétations et des lacunes, bref, rédigé dans un mauvais esprit. C'est ainsi que l'Etat jacobin respecte la liberté de l'individu [2].

---

1 — G. Fonsegrive. *Les luttes de l'Eglise.*

2 — H. Taine. *Le Régime moderne.* L. VI. L'Ecole.

S. Jourdon, M. S. C.

CHRONIQUE RELIGIEUSE ET POLITIQUE D'ALLEMAGNE

Il y a quelque temps, un diplomate français se rencontrait, dans un compartiment de chemin de fer, avec un général allemand, attaché au grand état-major, et qui à ce titre approchait de très près l'empereur. La conversation s'engagea : le diplomate parlait des institutions de l'empire, du Reichstag, de la force respective des partis, de l'influence du Centre, des redoutables progrès des socialistes, etc. Le général écoutait, d'un air plutôt distrait, puis, prenant la parole : « Voyez-vous, Monsieur, dit-il, tout cela n'est que la façade : ces institutions sont nécessaires pour donner satisfaction aux soi-disant aspirations modernes des peuples. Mais leur action est toute de surface. Au fond existe une seule force immuable, l'armée, qui est toute entre les mains de notre empereur. Ne cherchez pas ailleurs le gouvernement de notre pays : l'Allemagne est essentiellement un empire militaire. »

Ces paroles me sont revenues à la mémoire ces dernières semaines, tandis que je parcourais les frontières de l'empire, et que, d'autre part, je lisais les débats engagés au Parlement durant le mois de janvier. Pour le voyageur qui descend lentement de Cologne à Bâle, les frontières occidentales de l'Allemagne, telles qu'elles ont été faites en 1871 au détriment de la France, présentent un étrange spectacle : il se demande s'il se trouve en un pays pacifique, ou bien dans une région envahie, ou encore au milieu d'un vaste camp retranché : presque à chaque pas il rencontre des espaces fermés, « zones réservées des fortifications », dont le public s'écarte avec frayeur ; les soldats sont accumulés non seulement dans les villes dont quelques-unes, comme Strasbourg et Metz, possèdent les plus formidables garnisons du monde, mais ils débordent encore sur les campagnes. Ainsi la petite ville de Dieuze, qui compte à peine deux mille habitants, loge plus de

trois mille soldats : et à Morange qui, il y a quelques années, était un petit village de cinq cents âmes, sont casernés plus de cinq mille militaires. Et il paraît que cela ne suffit pas, car une bonne partie des dix mille hommes dont va être augmenté l'*effectif de paix* de l'armée allemande est destinée à la frontière ouest.

Quand, en 1900, une nouvelle loi porta l'armée active en temps de paix à 601,600 hommes, on croyait avoir atteint le maximum de ce que pourrait fournir l'empire ; en effet, en ajoutant les différentes réserves qui constituent l'armée de guerre, et dans lesquelles passe chaque homme durant 19 ans, on arrivait au chiffre de 5 millions de soldats. Mais l'ogre militaire est insatiable, et voici que le contingent ordinaire est augmenté de dix mille hommes, ce qui ajoute à l'armée de guerre au moins 150,000 soldats. Et il ne faudrait pas croire que ce sont là des chiffres derrière lesquels se dissimule une réalité beaucoup moins effrayante. Non : ces cadres sont parfaitement remplis ; chaque régiment compte le nombre réglementaire de soldats : un admirable réseau de chemins de fer stratégiques, une organisation complète et une subordination graduée de toutes les forces militaires mettent entre les mains de l'empereur tous les fils directeurs de ce colossal mécanisme, lequel, grâce à la discipline de fer qui tient les hommes, fonctionne à peu près automatiquement.

Il va sans dire que cet immense organisme exige un budget de guerre proportionnel, qui est sans contredit le plus lourd fardeau qui pèse sur les épaules du peuple allemand. Il ne le porte pas toujours sans se plaindre ; on a pu le voir au commencement de la présente session du Reichstag. En effet au budget ordinaire du ministère de la guerre, accru déjà par les exigences des nouvelles levées, sont venues s'ajouter, cette année, les dépenses extraordinaires et imprévues de la guerre contre les Herreros, dans l'Afrique du Sud. On croyait d'abord n'avoir affaire qu'à quelques peuplades à moitié sauvages : et voilà que la révolte s'est étendue ; ces prétendus sauvages non seulement se défendent, mais encore attaquent vigoureusement les postes allemands ; il

faut en toute hâte envoyer des renforts d'Europe, et c'est au Reichstag, qui a à peine été consulté sur l'expédition, que l'on présente la note à payer, soit 140 millions de marks, qui équivalent à 35 millions de piastres. On a beau être gouvernemental, on craint toujours de rencontrer les électeurs, qui avant tout demandent à leurs élus de ne plus augmenter la charge déjà écrasante des impôts. Aussi le Reichstag n'a-t-il pas caché sa mauvaise humeur : à peu près tous les partis sont venus à la tribune infliger *un blâme formel* au chancelier von Bülow, les socialistes avec la violence qui les caractérise, le Centre avec la haute autorité dont il dispose. Et cependant il apparaissait clairement que tous les orateurs mettaient d'autant plus de force et de véhémence dans l'expression de leur blâme, qu'ils se sentaient plus impuissants à faire autre chose : car, en fin de compte, les crédits furent votés, l'augmentation de l'armée acceptée ou subie, et le blâme... oublié. C'est la façade. Encore une fois, le véritable gouvernement, l'empire militaire, l'a emporté. Et l'empereur Guillaume est dans son rôle en prononçant des paroles comme celles-ci : « Appuyé sur mon armée, et confiant en notre Dieu tout puissant, j'ai entrepris une lourde tâche, sachant bien que l'armée est le soutien principal de mon pays et la plus solide colonne du trône prussien. »

***

Mais quelle est cette lourde tâche que Guillaume II, appuyé sur son armée, a entreprise ? Quel est le but qu'il poursuit avec une constance digne des Hohenzollern, à travers et quelquefois en dépit de tous les événements ? Il est évident qu'il n'entretient une telle armée ni pour le plaisir ni pour la parade, car il se rend très bien compte des charges qui pèsent sur son peuple. Toute institution doit avoir un but proportionné aux sacrifices qu'elle impose. Or ce but est-il seulement le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire la conservation de la tranquillité à l'intérieur et de l'influence requise au dehors ? Ce serait bien mal connaître le

caractère prussien, surtout tel qu'il est devenu par l'enivrement des dernières victoires, que de le croire. Le Prussien, dès le premier jour où il a fait son apparition dans l'empire germanique, a été envahisseur et conquérant ; et à travers tous les siècles de son histoire ce caractère ne s'est jamais démenti ; c'est pourquoi l'organisation militaire lui va si bien qu'elle lui paraît naturelle. Il est vrai que, au lendemain de Sédan et de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne parut avoir réalisé tous ses désirs, et l'empereur Guillaume I et Bismarck, uniquement soucieux de conserver leurs conquêtes, tentèrent d'inaugurer une période de paix que signala aussitôt le merveilleux élan qui a placé l'Allemagne à la tête de l'industrie et en a fait la concurrente de l'Angleterre pour le commerce. Aux jeunes enthousiastes qui rêvaient d'une Allemagne plus grande, et qui indiquaient des conquêtes dans une autre direction, Bismarck répondait durement que l'Allemagne était assez grande si elle savait profiter de sa grandeur. Mais trente-cinq ans se sont écoulés et l'appétit prussien se réveille ; le sceptre a passé des mains du vieil empereur dans celles de son petit-fils ; la politique conservatrice de Bismarck a été abandonnée, et le nouvel empereur a inauguré sa « politique mondiale », *die Welt-politik*, dont nous ne voyons encore que les commencements. Les conquêtes coloniales où l'Allemagne, venue trop tard, a trouvé trop peu à glaner, au gré de ses désirs ; l'influence en Turquie et en Palestine ; l'intervention en Extrême-Orient, où l'on a vu naguère un feld-maréchal prussien, le comte de Waldersee, commander une armée internationale qui comptait des Français et des Japonais, ne sont que des dérivatifs, impuissants à calmer l'ambition allemande ; ou plutôt ce sont des jalons que cette ambition se pose sur sa route vers de plus hautes destinées. Cependant le but immédiat est plus près de l'Allemagne : elle rêve *un accroissement continental du côté de l'Autriche.* Et ce serait une grave erreur de croire qu'il n'y a là qu'une ambition aveugle de quelques politiciens ; non, nous sommes au contraire en présence d'un état d'âme

qui peu à peu gagne tout le peuple, depuis le paysan jusqu'à l'empereur, et qui se manifeste par des faits de jour en jour plus significatifs. Cet état d'âme a un nom : le *Pangermanisme* ; et il est peut-être utile de l'étudier de plus près, aujourd'hui que toutes ses aspirations se sentent encouragées et soulevées par deux événements importants qui semblent écarter les derniers obstacles : je veux dire la désorganisation de l'armée française commencée par l'affaire Dreyfus, accélérée par la délation ; et la guerre du Japon qui non seulement tient occupée au fond de l'Orient l'armée russe, mais encore qui met à nu les côtés faibles.

***

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'âme germanique aspire à l'union dans une même patrie de tous ceux qui parlent la langue allemande. C'est ce sentiment qui a rendu possible et a ensuite justifié la guerre contre le Danemark suivie de l'annexion du Hanovre et du Schleswig-Holstein, la conquête de l'Alsace-Lorraine et la constitution de l'empire. Pas un chant patriotique n'est plus populaire d'une frontière de l'empire à l'autre que celui qui commence par le vers :

Jusqu'où s'étend la patrie allemande ?

Et à toutes les solutions proposées, à toutes les limites assignées, le même refrain répond :

Non ! non ! ce n'est pas là notre patrie !

Jusqu'à ce qu'enfin la véritable solution soit trouvée :

Si loin que retentit notre langue allemande,
Aussi loin va notre patrie !

Mais le sentiment populaire, justement parce qu'il est poétique et vague, a besoin d'être précisé, et ici apparaît le rôle des politiques et des agitateurs. Ils tournent les yeux vers les Allemands d'Autriche ; et comme il convient à de bons politiques, ils se lais-

sent d'abord vaincre par la pitié. « Peut-on imaginer hommes plus malheureux que nos frères allemands d'Autriche? ils sont arrêtés dans leur essor, comprimés dans leurs aspirations par ces races tchèques et slaves qui, sous tous les rapports, leur sont inférieures. C'est un outrage fait à la conscience de tout le peuple allemand qui ne peut tolérer plus longtemps une pareille injustice ! » Mais nous savons depuis longtemps ce que vaut la pitié politique : elle est le voile hypocrite qui recouvre tous les abus de la force et de la tyrannie. La vérité est que les Allemands d'Autriche, qui ne sont qu'une minorité, réclament pour eux toute l'autorité et oppriment les autres races.

La légende n'en fait pas moins son chemin : par toute l'Allemagne se fondent des associations pour la délivrance des frères allemands d'Autriche opprimés : la principale de ces associations est l'*Union pangermanique*, dont le docteur Haase est le président et qui compte aujourd'hui plus de trente mille membres actifs. Ces associations à leur tour organisent des réunions, des conférences, publient des tracts, des brochures, des périodiques, inspirent les journaux, et ne négligent aucun moyen de conquérir l'opinion. Elles ont trouvé un allié aussi précieux qu'actif dans les diverses associations protestantes, qui n'ont qu'un trait commun, la haine du catholicisme, et qui naturellement étendent cette haine aux catholiques d'Autriche. L'*Union évangélique* et la *Société Gustave-Adolphe*, qui sont les plus puissantes associations protestantes, sont dès l'abord entrées dans le mouvement pangermaniste, et non contents d'agir sur l'opinion allemande, ont organisé en Autriche même la fameuse campagne de *Los von Rom !* « Séparons-nous de Rome ! » Des fonds très importants, auxquels le gouvernement n'est peut-être pas tout à fait étranger, ont été consacrés à cette campagne qui est loin de s'arrêter. D'autre part les catholiques ne sont pas par principe opposés au pangermanisme : sur les 18 millions d'Autrichiens que voudrait s'annexer la *Grande-Allemagne*, 16 millions au moins sont catholiques, qui, ajoutés aux 20 millions et demi que compte

déjà l'empire, constitueraient un groupe de plus de 36 millions, soit la moitié de la population de l'empire ainsi agrandi.

Mais quelle action ce mouvement a-t-il exercé jusqu'ici sur l'opinion allemande ? Il n'est peut-être pas difficile de s'en rendre compte ; et d'abord par les journaux. Parce que ceux-ci sont généralement entre les mains du gouvernement, ils reflètent moins l'opinion publique qu'ils ne la créent ; et à ce titre ils peuvent nous fournir d'utiles renseignements. Outre une vingtaine de journaux ou périodiques qui sont les organes en quelque sorte officiels du pangermanisme, il existe dans tous les centres importants, comme Berlin, Munich, Dresde, Frankfort, Cologne, de grands journaux quotidiens qui favorisent ouvertement le mouvement. La majeure partie de la presse, sans vouloir s'engager à fond, ni sortir de la réserve qu'impose l'alliance avec l'Autriche, se montre plutôt sympathique. Enfin quelques rares feuilles, trop peu écoutées, prêchent la modération et le respect du droit : et, trait bien symptômatique, ces organes sont regardés comme faisant partie de l'opposition au gouvernement.

Un autre milieu favorable à l'éclosion du pangermanisme sont les universités. Un fait suffira à le montrer : quand les professeurs de l'université allemande de Prague, en Bohème, tous pangermanistes, commencèrent en 1897 leur campagne aussi violente qu'injuste contre la langue tchèque, l'université de Heidelberg prit l'initiative d'une adresse de félicitations et d'encouragements aux professeurs de Prague. Or 816 professeurs d'université sur 1100 que compte tout l'empire, c'est-à-dire plus des deux tiers, signèrent cette adresse. Et depuis 1897 le pangermanisme n'a fait que gagner du terrain. Or, si les professeurs, qui généralement sont des hommes posés et réfléchis, pensent et agissent ainsi, quels seront les sentiments de la jeunesse étudiante ? Aussi n'est-il pas surprenant qu'elle ait applaudi avec enthousiasme la lettre violente et injurieuse qu'écrivit un peu plus tard le fameux historien Mommsen. Que si l'on réfléchit à la part prépondérante que les universitaires ont prise dans tous les événements qui

durant le XIXe siècle ont contribué à la grandeur de l'Allemagne, il est facile de tirer du passé un signe de l'avenir.

Mieux encore que l'université, l'armée, et surtout le corps des officiers, devait se laisser prendre aux ambitions de la *Grande-Allemagne.* L'armée allemande a toujours été le foyer de l'ambition nationale, et les officiers d'aujourd'hui, fiers de l'Allemagne telle que l'ont faite leurs devanciers, voudraient achever leur œuvre. Aussi voyons-nous des officiers généraux se faire les promoteurs du mouvement et les orateurs des réunions pangermanistes. Le colonel Bernhardi a organisé toute une série de conférences sur ce sujet :

> L'édifice de l'empire allemand attend encore son couronnement, et c'est à la génération présente qu'il appartient de l'achever.

Le vice-amiral von Werner cherche à prouver que l'augmentation de la flotte est nécessaire non seulement à l'expansion coloniale, mais encore à l'*achèvement continental* de l'empire. Le général von der Goltz, qui jouit d'une faveur marquée auprès de Guillaume II, s'est fait le champion éloquent « d'une plus grande Allemagne » dans des réunions militaires, comme dans des conférences aux bourgeois. Et combien d'autres faits analogues pourrait-on citer ? C'est ce qui faisait dire dernièrement à un écrivain pangermaniste :

> L'armée est la propagatrice de nos idées, en attendant qu'elle en devienne l'instrument.

Mais montons plus haut encore, et nous verrons que les idées pangermanistes ont atteint jusqu'aux degrés du trône. Il est vrai que dans ces régions supérieures l'étiquette s'unit à la prudence pour étouffer toute manifestation par trop claire. Guillaume II ne peut oublier qu'il est l'ami de François-Joseph et que les deux pays sont alliés. Mais ici encore que de symptômes qui, pour être atténués, n'en sont pas moins évidents ! Telle, la faveur impériale accordée à de fougueux pangermanistes ; telle,

la liberté octroyée aux assemblées où se tiennent les discours les plus violents contre l'Autriche, liberté qui contraste étrangement avec l'impitoyable sévérité qui ferme la bouche aux orateurs opposés au gouvernement ; tels encore, les encouragements prodigués à l'agitation protestante en Autriche. Enfin, il suffit d'examiner le système de fortifications établies sur les frontières allemandes : du côté de la France et de la Russie la frontière est hérissée d'une double et parfois triple ligne de forts, destinés à s'opposer comme un mur d'airain à toute invasion. Au contraire, sur la longue ligne où l'empire allemand touche à l'Autriche, depuis le nord de la Bohême jusqu'à l'ouest du Tyrol, il y a absence presque totale de fortifications ; mais en retour les garnisons sont ainsi disposées qu'elles permettraient une invasion immédiate par toutes les routes qui mènent au cœur de l'Autriche.

De tous ces faits il est permis de conclure que, s'il serait exagéré d'affirmer que l'opinion allemande est aujourd'hui pleinement acquise au pangermanisme et au démembrement de l'Autriche, il est indiscutable que ce mouvement est en progrès dans toutes les classes de la société, et qu'il a un but bien arrêté : *amener l'Allemagne a vouloir ce qu'elle sait pouvoir avec son épée.* Là est le danger.

***

Mais encore, quel est au juste l'objet des ambitions pangermanistes et quelles provinces faudrait-il annexer pour constituer enfin la *Grande-Allemagne ?* Même sur ce point précis on ne nous laisse point dans l'ignorance, et nous avons, avec les nombreuses brochures de l'*Union pangermanique*, la carte de l'Allemagne future du géographe Langhausen. Le point de départ est toujours la langue :

Si loin que retentit notre langue allemande !...

Mais comme les populations autrichiennes de langue allemande sont en partie dispersées au milieu de populations slaves, et séparées du noyau de l'empire par la Bohême tchèque, tous les

pays où sont disséminés les Allemands ou qu'ils entourent devront entrer dans l'empire. Pour la Bohême, du reste, il n'y a aucun doute, car, ainsi que l'a dit Bismarck : « Qui possède la Bohême est maître de l'Europe. » Ainsi ce sera au nord la Bohême et la Moravie ; à l'est, le pays de Salzbourg, la Haute et Basse Autriche avec Vienne; au sud, le Tyrol, la Styrie, la Carinthie et le pays de Trieste, soit en tout dix-huit millions d'habitants, à ajouter aux 55 millions qui appartiennent à l'empire actuel. La Hongrie et la Pologne autrichienne seraient donc les seuls pays que l'empire allemand consentirait à ne point annexer, non sans renoncer à une espèce de patronage ou protection que le nom seul distinguerait de la servitude.

Et maintenant, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de l'Europe pour se rendre compte de ce que serait l'Allemagne ainsi agrandie : un bloc formidable, coupant brutalement l'Europe en deux, isolant à l'ouest les nations des races latines, rejetant vers l'est les peuples slaves, unissant à son profit les races du nord avec l'Adriatique, Hambourg à Trieste, et s'ouvrant une route facile vers Constantinople. Et dans ce bloc, l'organisation militaire et la discipline de fer rapidement étendues aux provinces nouvellement confédérées ou conquises, constitueraient une armée de près de sept millions d'hommes, la plus formidable que le monde ait jamais vue. Ç'en serait fait alors de l'équilibre européen, de cet ingénieux système de contrepoids par la neutralisation des grandes puissances, qui, maintenu à travers tant d'événements, reste aujourd'hui encore le principal garant de la paix et de l'indépendance des peuples. Nécessairement cet immense empire central exercerait une prépondérance qui lui permettrait, qui le forcerait même par son propre poids, d'intervenir dans les questions intérieures des nations voisines, ce qui équivaut à les asservir d'abord, à appesantir ensuite le joug, jusqu'au jour où, poussées à bout, elles s'uniraient à leur tour pour marcher sus au puissant colosse, qui ce jour-là pourrait se trouver aux pieds d'argile.

Enfin, pour que rien ne puisse échapper à leur vigilance, les pangermanistes prévoient les moyens ou les événements qui leur permettraient de réaliser leurs projets : ils ont un moyen pacifique, au défaut duquel celui de la force est toujours prêt. Le moyen pacifique serait le *Zollverein*, ou *union douanière.* Entre l'Autriche et l'Allemagne n'existerait plus aucune frontière économique, mais les deux pays auraient une frontière de tarifs communs avec toutes les autres nations : à l'intérieur aucun obstacle aux échanges ; mais des droits élevés égaux pour tont commerce avec le dehors. Les journaux allemands, qui tâchent d'accréditer cette idée, font miroiter aux yeux des consommateurs autrichiens le bon marché auquel ils auraient tous les articles de l'industrie allemande, tandis qu'ils font espérer aux agriculteurs un vaste débouché de leurs récoltes sur le marché allemand, qui est forcé aujourd'hui de s'approvisionner à l'étranger. Mais l'Autriche se montre récalcitrante : elle n'oublie pas ce principe, qu'on peut appeler une inexorable loi de l'histoire, et dont on fait bien de se souvenir, même au Canada : « l'union douanière amène l'absorption économique du pays le plus faible au profit du plus fort, et aboutit à l'absorption politique. » Les Allemands comme les Autrichiens savent bien que l'Allemagne est la plus forte au point de vue économique et politique : aussi l'ambition de la conquête fait désirer aux premiers le *Zollverein*, que l'amour de leur indépendance fait rejeter aux seconds.

Reste la solution violente : quand un peuple veut une guerre, les occasions ou les prétextes ne tardent pas à s'offrir ; l'Allemagne surtout nous a accoutumés à le voir. Aussi escompte-t-on ouvertement la mort de l'empereur François-Joseph pour se partager son héritage ; c'est même une opinion à peu près générale en Europe, soigneusement entretenue par la presse allemande, que la mort de l'empereur, qui a soixante-quinze ans, pourrait fort bien être la fin de l'Autriche.

Il resterait à étudier quelle est l'opinion et l'état d'âme du peuple autrichien, quels sont les points faibles qui exposent la monarchie

des Habsbourg à l'absorption germaine, mais aussi quelles réserves de forces et de résistances elle possède encore. Mais cette étude demanderait un article à part, égal à celui-ci dont il ferait le contre-poids. Pour aujourd'hui qu'il nous suffise d'avoir dénoncé le danger et d'avoir posé la redoutable inconnue du problème continental européen, qui paraît devoir être résolu le premier dans un avenir prochain et qui explique tout le présent de l'Allemagne.

E. Walter.

Le 5 février 1905.

Note. — Nous aurions dû, avant de terminer cet article, parler de la grève du bassin houiller de la Ruhr, à laquelle participent près de 250,000 ouvriers et qui a su gagner les sympathies des catholiques, des évêques, et — chose plus étrange — du gouvernement lui-même. Les pertes matérielles sont énormes, mais peut-être aura-t-elle le succès moral le plus grand qu'une grève ait jamais obtenu : celui de forcer le gouvernement d'un immense empire à proposer et à faire voter, toutes autres affaires cessantes, une législation minière plus favorable aux ouvriers. Mais la grève dure encore : elle peut nous réserver des surprises, et parce que à l'heure où nous écrivons, il est impossible d'en prévoir l'issue, nous ne lui avons pas donné la place qu'elle mériterait en cette chronique.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

NOTRE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — NOS ÉTUDIANTS

Nous étions à causer, l'autre jour, de l'enseignement supérieur dans notre pays, toujours à propos des réformes dont on nous bassine les oreilles depuis vingt ans et plus. J'en voudrais causer uniquement, aujourd'hui, sans malveillance aucune et sans parti pris d'admiration, pour en avouer quelques lacunes plus ou moins involontaires, et insinuer à ceux de nos compatriotes qui ont de la fortune et de l'influence, l'une des meilleures œuvres qu'ils puissent faire pour la religion et la patrie canadienne.

Dieu me garde de préjuger qui que ce soit contre des institutions dignes de tout respect et de toute reconnaissance, et qui font si généreusement et si gratuitement tout le bien qu'elles peuvent ! Mais puisqu'on s'évertue à émouvoir et agiter l'opinion publique par de vaines déclamations contre notre enseignement, n'est-il pas à propos d'attirer son attention sur des lacunes et des imperfections qui, tout involontaires qu'elles soient, peuvent être un péril pour la patrie canadienne et pour les intérêts catholiques, et dont nos réformateurs ne semblent guère préoccupés.

Pour être sûr de ne contrister inutilement et injustement personne, entendons-nous d'abord sur le sens des mots. Il faut bien que je parle réforme, sans quoi imaginerait-on que j'ai quelque chose à dire sur un si grave sujet? Un homme intelligent ou qui croit l'être, — pour le commun des lecteurs, c'est tout un, — peut-il aujourd'hui parler d'enseignement au Canada sans réformer quelqu'un ou quelque chose ? Je parlerai donc réforme, simplement pour mériter d'être lu, quoi que je puisse dire ; mais réforme, ici, voudra dire, en français qui n'a pas perdu la tête, tout simplement un perfectionnement toujours désirable, sinon toujours possible pratiquement.

Est-ce donc qu'il n'y a pas beaucoup à réformer dans notre enseignement supérieur ? — Dans les programmes ? — Peut-être. — Dans les professeurs ? — Beaucoup, au moins comme toujours et partout. — Dans les étudiants ? — Bien davantage. Pourquoi ne pas le dire ? C'est dans ce milieu peut-être que les réformes seraient le plus nécessaires et qu'elles porteraient davantage. « La société est comme les poissons, disait un prédicateur des Tuileries devant Napoléon III : elle se gâte ordinairement par la tête. »

On compte beaucoup sur la jeunesse de nos universités pour faire notre avenir national. Dieu veuille qu'elle ne le fasse pas parfaitement à son image et à sa ressemblance, car cet avenir ne serait pas tout à fait rassurant !

Sans doute le peuple écolier n'a jamais brillé en aucun temps, ni en aucun pays, par la maturité d'esprit et la gravité des mœurs. Rien d'étonnant que celui de notre pays ne ressemble en général ni à des Trappistes, ni à des Bénédictins. Ce n'est pas non plus ce qu'il faut lui demander. Mais est-il permis de penser et de dire que nos étudiants ne sont pas toujours, autant qu'ils pourraient et devraient l'être, la gloire de nos universités catholiques ? C'est leur faute surtout, c'est beaucoup la faute du milieu ; ce n'est pas celle des universités.

Dans un pays comme le nôtre, où il n'y a point d'aristocratie de naissance, c'est dans les rangs de la jeunesse universitaire que se recrutera nécessairement en grande partie la classe dirigeante de la société. En fait, se prépare-t-elle sérieusement à cette mission si honorable et si pleine de responsabilité ? Je voudrais le penser.

J'ai ouï dire — est-ce médisance ? est-ce calomnie ? — qu'en certaine ville, les cours universitaires ne prennent guère les étudiants que six mois sur douze, et que même sur ces six mois les étudiants se donnent facilement des semaines de congé, sans péril notable pour leurs examens et leur brevet. Si encore ils donnaient à des études personnelles sérieuses le temps qu'ils retran-

chent à leurs études professionnelles, il y aurait une compensation dont la société bénéficierait un jour au détriment de leur profession ; mais ils préfèrent en général d'autres passe-temps. Vous ne les trouverez, pour la plupart, à leurs moments libres, ni au cours de littérature, ni aux autres cours publics qui leur donneraient tant de notions dont ils auront besoin plus tard pour se guider eux-mêmes et ne pas égarer les autres.

C'est à un groupe d'étudiants catholiques de l'Université de Paris que l'Eglise de France a dû, au siècle dernier, deux œuvres qui ont jeté sur elle un incomparable éclat : la Conférence Saint-Vincent de Paul et les Conférences de Notre-Dame de Paris. Ces jeunes gens avaient compris que, appelés au premier rang dans leur pays par leur haute culture intellectuelle, ils lui devaient la double influence d'une vertu qui va jusqu'au don de soi par la charité la plus délicate, et d'une foi assez robuste et assez éclairée pour se défendre contre tous les préjugés et lutter avec avantage contre toutes les erreurs.

On dit qu'il y a dans une de nos villes universitaires une conférence de Saint-Vincent de Paul formée d'étudiants. Il faut les en féliciter et leur souhaiter parmi leurs confrères un grand nombre d'imitateurs. C'est pour les pauvres une douce et salutaire leçon, pour toutes les classes de la société un bel exemple plus que jamais nécessaire, et pour ces jeunes gens eux-mêmes une excellente école de sociologie pratique.

Je leur souhaiterais aussi un cours régulier de haut enseignement religieux fait pour eux spécialement et pour les classes professionnelles auxquelles ils appartiendront plus tard, qu'ils suivraient tous les dimanches et dont ils auraient à cœur de ne rien perdre. Malheureusement on dit, à tort ou à raison,— des jeunes on a toujours à médire un peu, sans malveillance du reste, — que là où ils seraient parfaitement à même de le suivre, ils ne se mettent pas assez en peine d'en profiter. Pourtant la question principale de leur vie privée, comme de toute vie humaine, sera bien la question religieuse ; et dans leur vie professionnelle la ques-

tion la plus importante sera bien encore la question religieuse ; et dans leur vie publique et politique, s'ils y arrivent, ils rencontreront tôt ou tard la question religieuse, parce qu'elle touche à tout et se trouve au fond de tout.

Or serait-il téméraire de penser que nos futurs avocats et médecins, en quittant leur collège pour la basoche et la salle de dissection, n'emportent pas tous dans leur bagage un cours de religion bien fait et de fortes convictions religieuses ? La faute n'en est pas toujours à leurs maîtres : les plus intelligents et les plus dévoués peuvent bien donner d'excellentes leçons, mais non pas toujours de les comprendre et d'en voir la portée. La conviction d'ailleurs s'acquiert moins par l'oreille que par les yeux. L'enseignement est nécessaire,—sans lui il faudrait toute sa vie pour apprendre à apprendre, et la plupart n'y arriveraient pas ; — mais il faut que l'esprit le triture, le digère, se l'assimile par un travail personnel qui est rarement parfait avant l'âge viril. D'ordinaire l'on ne sait bien et pour la vie que ce que l'on a rappris soi-même à l'âge où l'esprit est assez fort et assez réfléchi pour penser par lui-même et voir la portée de ses pensées : jusque-là, il enregistre des images, des impressions et des idées, plutôt qu'il ne pense ses propres pensées. C'est pourquoi celui qui, arrivé à l'âge d'homme, n'a point refait, par l'étude personnelle et la réflexion, la conquête des vérités religieuses qu'on lui a enseignées dès son enfance, n'aura jamais qu'une religion d'enfant. C'est trop peu pour se conduire en homme ; c'est trop peu surtout pour conduire des hommes.

On dira pour se rassurer que les jeunes gens de nos classes dirigeantes n'auront pas, comme ceux de bien d'autres pays, à lutter plus tard contre des passions antireligieuses et des idées antichrétiennes, et que si, pour quelques années, les entraînements de leur âge et la fougue des passions les éloignent des pratiques religieuses, ils retrouveront bientôt dans la paix et la joie d'un foyer chrétien les impressions salutaires qui réveilleront la foi de leur enfance. — Ils retrouveront là des impressions religieuses,

peut-être ; ils n'y retrouveront pas des convictions, parce qu'ils n'en ont jamais eu. Aux classes dirigeantes de la société, aujourd'hui plus qu'en aucun temps, dans notre pays comme partout, les impressions religieuses ne suffisent pas ; il faut des convictions.

On peut avoir une religion de sentiment plus ou moins sincère qui se traduise par des pratiques religieuses ; mais la foi qui est le commencement et la base de toute la religion n'est pas un sentiment, c'est une conviction. Or une conviction ne s'acquiert, en religion plus que partout, que par l'étude sérieuse et réfléchie. Et c'est là peut-être le plus grand malheur et l'un des plus graves dangers de notre pays ; on ne le dira jamais trop, ni on ne le saura jamais assez. Si le nombre des hommes positivement impies et religieux est encore relativement infime dans nos classes dirigeantes, celui des incroyants, c'est-à-dire, des gens qui ne savent pas au juste ce qu'ils croient, ni pourquoi ils le croient, ne se pourrait pas compter si facilement. L'influence chrétienne du foyer réchauffe les sentiments et réveille les pratiques religieuses, mais ne refait pas à elle seule, sauf dans des cas fort rares, l'éducation de l'esprit.

J'ajoute que l'attention donnée aux vérités religieuses est d'autant plus nécessaire que l'enseignement universitaire aujourd'hui, même le meilleur, n'est pas comme dans les siècles passés saturé de christianisme. Toutes les sciences sont émancipées, ou, si l'on veut, sécularisées, tellement que, n'était à redouter l'influence personnelle du professeur, les cours en pourraient être donnés indifféremment dans bien des universités catholiques par des catholiques ou par des incroyants. Je n'incrimine pas, je constate un fait. Quoi qu'il en soit, si le haut enseignement religieux ne marche pas de pair, d'une façon ou d'une autre, avec celui des autres sciences, nos universités encombreront le pays de catholiques pratiquants qui seront avocats, médecins, politiciens sans convictions religieuses.

Il y a de cela quelques années, je voyais souvent un religieux

éminent, qui devait être, deux ou trois ans plus tard, l'un des cardinaux les plus influents du Sacré-Collège. Très intelligent et très instruit, ayant beaucoup voyagé, et parlant avec facilité la plupart des langues modernes, il se tenait au courant des affaires religieuses dans tous les pays et spécialement dans le nôtre. Il lisait attentivement tout ce qui lui venait de ce côté : journaux, mémoires, discours politiques, étudiant dans ces documents les moindres symptômes du mal religieux qui travaille le Canada comme plus ou moins tous les pays catholiques.

Un jour, il me dit : « Savez-vous qu'il y a dans votre pays un phénomène dont je ne puis trouver la raison ? Tous les catholiques, chez vous, ou à peu près tous, pratiquent leur religion ; même dans les classes dirigeantes, c'est le très grand nombre. Je sais même des diocèses où l'on ne trouverait pas plus de cinq ou six catholiques qui négligent leur devoir pascal. Vous avez un bon clergé ; je n'en connais pas de plus dévoué. Votre épiscopat ferait honneur à n'importe quel pays. En effet, à moi-même, il y a quelques jours, le cardinal Ledochowski disait, non pour confier un secret : 'Votre Eglise du Canada, particulièrement celle de la partie française, avec laquelle nous avons toujours été en relation plus intime, a toujours été le bijou de la Propagande.' Tous vos collèges, me dit-on, sont dirigés par des prêtres et par des religieux. Comment donc se fait-il qu'il y ait chez vous tant d'idées fausses en circulation ? »

Vous eussiez peut-être été quelque peu embarrassé de répondre à l'improviste à une aussi grave question. Quelqu'un que je connais un peu le fut ce jour-là et comprit à merveille ce qu'il avait maintes fois entendu dire : qu'il est souvent bien plus facile de faire une question que d'y répondre... sérieusement.

Que dire, en effet ? Que dans notre immense Canada, si les catholiques ne sont pas en général des catholiques pour rire, ils ne sont pas seuls cependant, et que même dans la province de Québec où ils forment le grand nombre, ils ne peuvent pas vivre isolés de leurs concitoyens d'autre croyance, et que le commerce

intime de la vie privée et publique ne se peut pas faire habituellement sans une infiltration plus ou moins lente des idées et des sentiments ? Et de fait l'expérience prouve que partout dans les populations mêlées de croyance la foi trouve plus à perdre que le préjugé. Que dans un pays parlementaire et démocratique comme le nôtre, tout le monde a le droit de raisonner et de déraisonner publiquement à ses risques et périls sur toutes les affaires politiques et civiles « et généralement quelconques, » comme on disait dans l'ancien droit ; et que de là à déraisonner même en morale sociale et en religion, la pente est trop facile pour que plus d'un n'y glisse pas sans s'en rendre compte ? C'est plausible : d'autant que les *hustings* et les journaux qui mènent la politique, ne passent en aucun pays pour la plus sûre école de doctrine. Que sauf quelques bons ouvrages se rapportant surtout à notre histoire, nous n'avons pas encore de littérature à nous, et que celle que nous importons d'Europe surtout est saturée d'erreurs, de préjugés, de demi-vérités contre lesquels notre éducation ne nous a pas assez mis en garde ? Et en effet tant de livres, ou rationalistes, ou neutres, ou catholiques hybridés d'erreurs modernes, peuvent-ils circuler dans notre classe lettrée sans troubler plus ou moins la limpidité de sa foi ?

Quoi dire encore pour expliquer ce phénomène qui de loin paraît inexplicable ? Que beaucoup des nôtres vont achever leur formation intellectuelle dans les grands pays d'Europe et que s'ils en rapportent la plupart des connaissances précieuses dont bénéficie notre société canadienne, quelques-uns aussi ne laissent pas d'y prendre des habitudes de vie et d'esprit qui ressemblent trop à celles des pays où ils ont fréquenté ; que l'on nous a importé d'Europe et d'ailleurs depuis quelques années une détestable immigration de scribes, de bavards et de meneurs qui est la peste et la malédiction de notre pays et ne tardera pas à y perdre totalement le sens catholique de notre peuple dans un certain milieu ; que de très mauvais journaux, de mauvais articles, parfois des mauvais livres sont bien imprimés chez nous et lus par les nôtres,

hélas ! mais qu'ils sentent à plein nez l'étranger et sont tellement étrangers de ton, de langue et d'idées qu'ils ne font pas tout le mal qu'on en pourrait redouter, mais disparaissent bientôt sous le mépris public, en ne laissant qu'un souvenir odieux et méprisé ? C'est vrai, quoique cela n'excuse ni les imprimeurs de ces insanités condamnées d'avance au dépotoir, ni les honnêtes gens qui les laissent impunément circuler. Que si quelqu'un des nôtres rivalise parfois de malpropreté intellectuelle avec ce qui nous vient de pire de l'étranger, on le regarde généralement comme un raccourci de cœur et d'esprit auquel sont dus des soins particuliers d'hygiène, ou une immense pitié ? Qu'enfin,—et c'est surtout ce que je voulais dire et ce que vous auriez dit à ma place, — que si notre enseignement secondaire est organisé depuis longtemps et relativement bien outillé, notre enseignement supérieur ne date que d'hier, et qu'il faudra bien attendre quelques trente ans encore avant qu'il ait atteint son plein développement et qu'il ait pu donner la pleine mesure de son influence sur l'esprit public ? S'il a des lacunes — et ce serait merveille, miracle même qu'il n'en eût pas et de très grandes, étant donné le peu de ressources dont il dispose, — elles sont dues aux circonstances que la meilleure direction ne saurait elle-même modifier.

Si incomplet qu'on le suppose, notre enseignement supérieur aurait une tout autre portée, si notre jeunesse plus sérieuse et plus avide de savoir n'en laissait rien tomber. Et ne croyez-vous pas que ce serait beaucoup faire pour son succès et son progrès que de rappeler plus souvent à ceux qu'il doit former tout le parti qu'ils en doivent tirer pour eux-mêmes et pour la patrie canadienne ? La leçon, surtout venant de ceux qui ont joué ou jouent encore un rôle important dans notre classe dirigeante et dont le désintéressement ne serait pas plus contestable que l'expérience et le patriotisme, ne saurait manquer d'être entendue. C'est bien ainsi que je voudrais remplir mon rôle de prédicateur de progrès, si la Providence m'avait mis, ne fût-ce que pour quelques années, aux premiers rangs de la société.

« Mes chers amis, dirais-je à la jeunesse qui me ferait l'honneur de me lire et de m'écouter, si vous voulez un jour tirer parti de vous-mêmes, croyez-moi, ne laissez perdre aucun enseignement que vous pouvez recueillir. On dit souvent aujourd'hui que la science et l'instruction suffisent à moraliser : c'est une sottise maçonnique dont il ne faut rien croire ; les héros et les saints ne se sont en aucun siècle recrutés principalement parmi les savants et les gens de lettres. Ce qui est vrai, c'est que la science et l'instruction sont aujourd'hui plus que jamais des ressources nécessaires pour exercer autour de soi une action puissante. N'imaginez pas surtout qu'il vous suffit d'être bien au courant de la médecine et du droit et que les autres sciences ne vous importent guère. Personne ne connaît moins son pays que celui qui n'en est jamais sorti : souvent se cantonner dans une science est le plus sûr moyen de la connaître imparfaitement et de n'en pas voir toute la portée. Pauvres médecins, ceux qui ne savent rien hors de leur médecine ! Pauvres légistes, qui ne savent que les lois ! Si vous ne connaissez de l'homme que l'organisme vital et les accidents physiques ou chimiques qui en modifient le fonctionnement, serez-vous vraiment des médecins ou seulement des vétérinaires de salon et de boudoir ? Et si vous ne connaissez rien hors le texte de vos lois humaines et les précédents qui en ont fixé le sens et la portée juridique, vous serez peut-être le premier des avocats et le dernier des juristes. Si vous voulez être les premiers dans votre profession, soyez les plus ouverts des hommes et les plus instruits. On a beau les isoler les unes des autres, tout se tient dans les sciences humaines, et qui sait si vous ne trouverez pas maintes fois dans les sciences en apparence les plus étrangères à votre profession la lumière qui en éclairera les difficultés les plus compliquées et les plus insolubles ?

« En tout cas, il ne se peut que vous n'ayez à rayonner autour de vous une influence sur laquelle comptent vos concitoyens moins instruits que vous et que vous devez à votre pays. Or, sachez-le bien, après les citoyens malintentionnés et malhonnêtes,

ceux qui font le mal de parti pris et ceux qui le laissent faire, par intérêt ou par veulerie, le pire fléau d'une société libre, c'est le grand nombre des hommes incomplets dans les classes dirigeantes, parce qu'ils ne voient pas le bien qu'ils empêchent et le mal qu'ils laissent faire. Les erreurs les plus désastreuses ne sont souvent que des vérités incomplètes, les erreurs pratiques plus encore que les autres. Et qui sait si les plus grandes fautes, même les plus grandes iniquités de notre politique ne doivent pas être portées plus régulièrement au compte de l'ignorance qu'à celui de la mauvaise volonté ?

« Mais, n'eussiez-vous à rayonner autour de vous aucune influence par vos appréciations et vos avis dans un cercle aussi restreint qu'il soit, vous aurez une action nécessaire et décisive encore par votre suffrage et votre exemple. Ne croyez pas que ce soit peu de chose pour le bien d'un pays libre qu'un ou deux citoyens par paroisse, éclairés, de jugement sûr, de volonté maîtresse d'elle-même, dont on ne peut ni surprendre et tromper le jugement, ni séduire et fausser la conscience. Pourquoi ne seriez-vous pas ces citoyens, qui sont la vraie force des pays parlementaires, parce qu'ils font avec le temps l'opinion sérieuse et consciencieuse du vrai peuple à laquelle tôt ou tard sont justiciables et ceux qui font les lois et ceux qui sont censés les faire observer ? »

Ces réflexions n'auraient-elles vraiment aucune portée sur les lèvres d'un citoyen qui compterait par ses cheveux blancs les longs et brillants services rendus à la société ? Quel ne serait pas son effet, s'il voulait ajouter, comme le pourrait, sans fausse humilité, plus d'un de nos compatriotes en quittant la scène politique :

« Croyez-moi, à qui veut diriger les autres et orienter un grand pays vers son avenir, l'intelligence, l'énergie et la souplesse, le patriotisme et les bonnes intentions ne suffisent pas. Il y a tel de mes triomphes dont rougira ma mémoire et que je voudrais pouvoir racheter au prix de toute ma carrière, parce qu'il a perdu

irrévocablement peut-être des droits que j'avais le devoir de défendre et que j'aurais voulu sauver, si je les avais mieux compris. Il y a telle de mes professions de foi les plus applaudies, qui n'est, hélas ! que la profession d'une ignorance égale à mon honnêteté et à ma bonne foi ; telle de mes paroles, inconsciente, je le confesse, mais que ne rachèteraient pas assez les plus brillantes campagnes au service de la pátrie. Voulez-vous ne point préparer à vos derniers jours le souvenir importun de ces fautes qui stérilisent en partie les vies les plus brillantes et les mieux intentionnées ? Soyez mieux et plus que les plus forts des professionnels, soyez des hommes, des hommes complets, assez instruits pour être convaincus, pour juger sainement tout ce que vous lirez et ce que vous entendrez, et pour voir dans l'avenir la portée de vos paroles et de vos actions. Un dernier conseil et non le moins pratique : Soyez des catholiques instruits et convaincus ; la lumière qui vient d'en haut est la seule qui éclaire toute la vie et met toutes choses dans un jour qui ne trompe pas. »

Tous ces beaux discours, notre jeunesse d'avenir les goûterait peut-être, s'ils venaient d'un citoyen illustre, dont la gloire aurait plus ou moins doré le nom ou la carrière ; les écouterait-elle venant d'un inconnu comme

RAPHAËL GERVAIS ?

LE MOUVEMENT DES IDÉES

UN PHÉNOMÈNE

M. Raphaël Gervais, dans la livraison de janvier de la *Nouvelle-France*, attire l'attention du lecteur sur un phénomène auquel j'ai souvent réfléchi. Il s'agit d'un certain sentiment d'infériorité facile à constater à peu près partout chez les catholiques, et qu'ils manifestent tantôt en agissant comme s'ils avaient honte de leur religion, tantôt en préférant, sur des sujets qui ne concernent pas strictement la foi, les manières et les opinions de ceux qui sont hors de l'Eglise. Pareil sentiment se comprend aisément chez les peuples qui pendant des siècles ont été écrasés par des lois tyranniques, privés de leurs droits de citoyens et des moyens de s'instruire. Si j'ai bonne mémoire, c'est sir Charles Gavan Duffy qui raconte son étonnement en apprenant, pour la première fois, à l'âge de 14 ans, à Ulster où il vivait, que les rois de France étaient catholiques. Il était si habitué à l'infériorité relative des catholiques dans les choses du monde que catholicisme et infériorité lui semblaient des termes équivalents. C'était là chose assez naturelle.

Mais il y a des pays où pareille explication n'a pas sa raison d'être et où cependant on constate le même sentiment. On admet que l'Eglise catholique est, comme organisation, ce qu'il y a de plus grand au monde, plus grand encore que l'Empire britannique. Avoir honte d'être membre d'une telle organisation ne semble pas naturel. Les adhérents de sectes minimes, dont l'influence ne dépasse guère quelques milles carrés, n'éprouvent pas un tel sentiment. Comment expliquer cela? C'est évidemment un phénomène complexe dû à des causes diverses.

I

On devait s'attendre à quelque chose de semblable dans une institution divine ayant à traiter avec un monde coupable et

pécheur. Le péché individuel est une force si persistante que l'énergie du pasteur se dépense en grande partie à ramener les âmes une par une et à les maintenir juste en deça de la limite du péché mortel. Le pasteur ne cesse de poser des fondements, et les fondements, quelque nécessaires qu'ils soient pour une construction durable, n'offrent pas un coup d'œil attrayant. L'Eglise procède d'après ce principe que, pareils fondements n'étant pas posés, elle ne doit pas consacrer ses forces à des œuvres sociales qui, sans une telle base, ne sauraient durer, mais qui surgiraient partout dans l'Eglise n'était le poids énorme de péché qui l'accable.

Le monde, de son côté, n'aime pas le travail lent de la pose des fondations. Il se met à dresser de beaux édifices sur des fondements qui ne sont pas stables. S'il peut réussir à s'assurer la décence extérieure dans la masse des citoyens, il consacre sans tarder ses énergies aux bibliothèques, aux universités, aux périodiques, à la science, à l'industrie, etc., pendant que l'Eglise doit poursuivre son œuvre de la purification du cœur même de l'homme, et cette œuvre ne réussit pas au point d'attirer beaucoup d'attention. Le catholique, type moyen, ne prend pas garde à cette différence de procédure. Il constate seulement qu'il y a une différence notable et que, extérieurement, les avantages se trouvent du côté du monde.

Durant les cinq années dernières, des centaines de millions de piastres ont été données aux universités d'Europe et d'Amérique. Bien que les catholiques comptent pour une bonne moitié de la chrétienté, il faut avouer que leur part de ce montant n'est pas considérable. Le catholique ordinaire le constate et se décourage. Il ne refléchit pas que l'Eglise est en guerre, que ce combat continuel est caché et inconnu au monde, et que l'énergie qu'elle y dépense suffirait à construire en peu de temps de nombreuses et grandes universités, aussi bien que d'autres œuvres magnifiques. Il en résulte que les catholiques éprouvent souvent un sentiment d'infériorité, parce que l'Eglise a une mission divine,

parce que son travail est consacré tout d'abord à purifier l'âme de l'homme, parce que les fruits naturels visibles d'un tel travail sont comprimés par l'abondance du mal, et parce que les catholiques réfléchissent rarement à toutes ces choses.

En fait d'églises — édifices destinés à la multitude pécheresse — nous sommes à la tête du monde entier pour le nombre, les proportions et la beauté. En fait d'universités, destinées à une élite cultivée, nous restons loin en arrière. L'unique moyen que nous ayons d'enlever ce stigmate, c'est de combattre plus efficacement le péché, de manière à garder libre, pour d'autres fins, une grande partie de l'énergie que nous dépensons actuellement dans la lutte contre le mal. En Europe, au moyen-âge, alors que l'hérésie et le schisme étaient à peine connus, et que les jalousies de clocher et les antipathies nationales, toutes deux ennemies de la charité, sévissaient moins qu'aujourd'hui, les œuvres sociales du catholicisme étaient la gloire du monde aussi bien que de l'Eglise.

II

D'où vient que les membres de petites sectes protestantes sont si pleins de confiance ? Ils sentent que le corps dont ils sont les membres dépend d'eux, et qu'eux-mêmes ne dépendent pas de ce corps. Ils sont pleins de suffisance. Ils sont les principaux acteurs d'un mouvement qui, dans leur opinion, va changer la face de la terre. Comme pour les socialistes, l'avenir sera témoin de leurs exploits. Ils ne sont pas convaincus que le monde attend grand'chose de leur part dans le présent. Les catholiques, au contraire, savent que l'Eglise est une institution divine, aussi permanente sur la terre que le soleil l'est au firmament, que leur dépendance de l'Eglise est beaucoup plus grande que celle de l'Eglise vis-à-vis d'eux ; que le monde attend, et a droit d'attendre, de grandes choses d'elle, et que, après deux mille ans de travail, l'œuvre qu'elle a accomplie ne répond pas aux promesses de sa jeunesse. Nombre de catholiques sentent tout cela d'une

manière confuse, sans analyser les relations de cause à effet, mais cédant au sentiment de leur insignifiance et de leur impuissance individuelle.

Il est bien possible que les nécessités du combat et l'urgence des besoins locaux aient fait négliger ce qui laisserait à chaque catholique un sentiment de responsabilité individuelle à l'égard de la prospérité de l'Eglise entière, sans exciter toutefois cette suffisance égoïste qui caractérise les adeptes d'une secte.

Voyez, par exemple, comme nous avons changé la signification du mot *édifier*. Nous en retenons les diverses applications, mais nous restreignons le mot à son sens moral. Dans saint Paul il a une signification ecclésiastique aussi bien que morale, et il exprime un motif d'action aussi bien qu'une règle de conduite. Chacun, d'après l'apôtre, devait aider à *bâtir* l'Eglise entière, et chacun devait, dans sa vie de chaque jour, avoir cette fin en vue. Il ne servirait guère de dire aux fidèles d'agir de la sorte si on ne leur donne aussi quelque travail spécial à faire. En tout cas, des gens qui sont simplement des spectateurs intéressés sont plus portés à critiquer et à trouver à redire que ceux qui sentent qu'ils collaborent à une œuvre. Si nous cherchons à savoir ce que saint Paul enjoignait à ses ouailles en rapport avec son interprétation du verbe *édifier*, outre l'obéissance aux commandements de Dieu et de l'Eglise, nous trouvons que, en premier lieu, il leur prescrit la prière pour le bien de l'Eglise, et, en second lieu, qu'il ordonne des collectes parmi les Gentils pour subvenir aux nécessités des Juifs. A une époque où les catholiques n'avaient ni église, ni école, il est difficile de concevoir ce qu'il aurait pu faire davantage.

III

Quand l'Eglise fit son entrée dans le monde elle entreprit d'unir deux choses qui avaient été séparées, et de séparer deux choses qui avaient été unies. La religion et la morale étaient

regardées comme deux sphères d'action distinctes dans le vieux monde romain. Les prêtres n'enseignaient pas la moralité, et les philosophes, précepteurs de la moralité, ne présidaient pas au culte. Mais l'Eglise et l'Etat étaient un seul et même corps, sous une seule juridiction. Le culte public était une fonction de l'Etat. L'empereur était le chef des prêtres dans les temples au même sens qu'il l'était des généraux dans l'armée.

L'Eglise eut à changer tout cela. Laissée à elle-même, la nature humaine tend à retourner à l'ancien ordre de choses. L'Etat aime à réclamer la juridiction qu'il eut jadis en matière religieuse, et la philosophie aime à reprendre l'ascendant moral qu'exerçaient ses prédécesseurs païens. Ainsi l'Eglise et le monde sont-ils toujours en conflit. Il y a des églises d'Etat aujourd'hui comme il y en avait alors, et il y a des systèmes et des maîtres de ce qu'on est convenu d'appeler « la morale indépendante. » Ces deux institutions exercent une grande influence. La science et les lettres sont mises à contribution comme moyens d'exclure l'Eglise de la position qu'elle revendique. Quand l'Etat ne peut pas contrôler l'Eglise, il s'assure le contrôle des enfants par le moyen d'un système scolaire. Ces procédés engendrent une atmosphère qui affecte les catholiques aussi bien que les autres. Bien peu de catholiques réfléchissent aux obstacles formidables qui s'opposent à l'action de l'Eglise, tandis qu'ils voient les efforts imposants que l'on fait pour obtenir l'ordre moral et civil en dehors de son concours. Rien d'étonnant si leur admiration est parfois captée, jusqu'à ce qu'ils aient pénétré en-dessous de la brillante surface et découvert l'écrasante pauvreté de classes entières, les antagonismes sociaux et la corruption morale que le monde est impuissant à guérir.

Je n'ai pas la prétention d'avoir pleinement expliqué le phénomène ; j'ai seulement fait quelques suggestions qui peuvent y contribuer.

E.-G. Pennel.

Pages Romaines

Question d'art et d'argent. — Les invitations à la vi[e] exposition de Venise. — Notes économiques et statistiques. — À propos d'un projet de ligue du commerce latin.

Nul ne pourrait s'imaginer qu'en Italie, le pays classique des arts, les crédits annuels affectés à la conservation des monuments et aux fouilles ne s'élèvent qu'à quatre millions, tandis que la France consacre dix-neuf millions et demi au même objet. Quatre millions, c'est bien minime, quand on pense à l'abondance des richesses artistiques de l'Italie. Il est vrai que l'art dramatique, l'art moderne, ne touchent qu'une fort petite part sur un budget aussi restreint, et que, par bonheur, les fonctionnaires chargés du service délicat des fouilles et de la conservation des monuments, animés d'un véritable esprit d'abnégation, ne semblent travailler que pour la gloire. N'empêche que la direction générale des antiquités et des beaux-arts auraient besoin d'au moins dix millions par an. Si une telle parcimonie n'est qu'une ingénieuse invitation aux générosités privées, on peut dire que nulle ne fut mieux accueillie. Pour les explorations du Forum, un riche Anglais offrit 60 mille francs au gouvernement italien, et cette somme fut employée à la découverte de la curie, ce centre de la vie publique de Rome, dans l'antiquité ; le même étranger donna plus tard cent mille francs afin qu'on déblayât complètement des terres qui la couvraient la Basilique Emilia, qui fut ainsi entièrement reconnue sur 120 mètres de long et seulement 45 de large ; à l'aide de cette somme les maisons construites sur le terre-plein recouvrant la basilique furent expropriées, et l'on acheva la restauration de l'ancien couvent de *Santa Francesca Romana* pour y établir les bureaux des fouilles et le musée du Forum. En dehors de Rome, des sommes importantes ont été données pour la reconstruction du campanile de Saint-Marc, à Venise, pour la restauration de l'église de S. Francesco, à Terni, pour le dôme de Foligno, et en faveur de la mission archéologique destinée à la recherche des papyrus en Egypte, etc.

Quand on sait combien l'Italien est industrieux pour attirer vers son pays l'argent du monde entier, on est quelque peu surpris des belles protestations qui ont accueilli la nouvelle qu'une société étrangère recueillait des fonds pour entreprendre sur une large échelle des fouilles destinées à faire sortir de leur enveloppe rocheuse de lave les ruines d'Herculanum. On se demande même si ces fausses indignations patriotiques n'étaient point faites pour accroître les générosités, en ayant l'air d'en être gênées. L'œuvre de cette exhumation historique d'Herculanum, commencée jadis avec une trentaine de mille francs donnés par Victor Emmanuel II, fut bientôt interrompue, faute de ressources. A peine avait-on rendu au jour l'*apoditerium* des Thermes, que les propriétaires des maisons construites sur les terrains explorés intentèrent des procès et réclamèrent des dommages-intérêts. Et pourtant, de l'avis des archéologues, il y a certitude de retrouver Herculanum intact, avec tout ce que la ville contenait au moment où elle fut ensevelie (dans le sens littéral du mot) sous un suaire de boue qui partit de la base du cratère et couvrit tout à coup les maisons et les monuments. Pompéi, au contraire, avait été engloutie par les cendres dont la couche ne dépassait pas cinq mètres d'épaisseur, ce qui put permettre aux habitants de revenir et d'enlever tous les objets ayant une valeur quelconque. A Herculanum, il n'en fut pas ainsi : la lave, devenue pierre, atteint jusqu'à vingt mètres d'épaisseur en certains endroits, en sorte qu'on retrouverait les maisons

entières, depuis le rez de-chaussée jusqu'au toit avec les seconds étages, les *cœnacula*, qui manquent généralement à Pompéi, ainsi que les toitures, sur lesquelles on n'est pas fixé. Tous les objets en bois qui ont été brûlés à Pompéi n'ont été que carbonisés à Herculanum, et conservent leurs formes, ce qui permettra de reconstituer l'habitation antique dans tous ses détails : meubles, boiseries, portes, fenêtres. De plus, les fouilles amèneraient la découverte de tous les édifices publics, avec leurs objets d'art. Enfin Herculanum, d'origine grecque, remontant au VI[e] siècle environ avant Jésus-Christ, aurait par là-même une importance autrement grande que Pompéi.

La seule étendue de la ville qui, située dans une position charmante, près de la mer, à peu de distance de Naples, allait jusqu'à la place actuelle de Pugliano, à la maison de Resina et le palais royal de Porties, donne une idée des sommes considérables qu'il faudrait affecter aux expropriations, avant même de procéder aux fouilles qui rendraient à l'admiration du monde la ville de la Campanie où Plotin conseilla à l'empereur Gallien de créer la fameuse république de Platon.

***

Le premier janvier expirait le délai accordé par les organisateurs de la sixième exposition des Beaux-Arts, à Venise, aux artistes pour la notification des œuvres qu'ils comptent exposer. Cent trois invitations avaient été envoyées à des artistes italiens ; tous ont répondu à l'appel, sauf sept, et ont annoncé 220 œuvres. Dans la catégorie des non invités, dont les envois seront soumis tout d'abord à l'examen du jury, on compte 560 Italiens avec 1420 œuvres. Deux cent cinquante-cinq artistes étrangers avaient été invités : 16 Américains, 17 Belges, 41 Français, 49 Allemands, 42 Anglais, 21 Hollandais, 19 Espagnols, 7 Suédois, 25 Hongrois, et 18 d'autres nationalités, promettant en tout 575 œuvres. Parmi ces étrangers, plusieurs maîtres, qui n'avaient jamais exposé leurs œuvres à Venise, ont accepté l'invitation, de telle sorte que, plus riche encore que les précédentes, la sixième exposition attirera vers la reine de l'Adriatique un plus grand nombre d'étrangers.

***

Ce serait cependant une erreur profonde de croire qu'en Italie les arts seuls absorbent l'activité nationale, et qu'en dehors de la science archéologique ou du travail des champs, il n'y a place qu'à une petite industrie. D'après le dernier recensement, la population industrielle de l'Italie s'élève à 3,989,816 personnes, dont 2,618,390 hommes et 1,371,426 femmes. Sur cet ensemble les mines occupent 91,659 ouvriers ; la métallurgie, la mécanique, 329,155 ; le travail de la pierre, de l'argile, du sable, 135,350 ; l'industrie du bâtiment, 564,794 ; la fabrication des produits chimiques, 23,140 ; le travail du bois, de la paille, l'aménagement des habitations, 410,935 ; l'industrie du papier, 20,257 ; l'industrie typographique et polygraphique, 38,717 ; la soie, 184,164 ; le coton, 171,126 ; la laine, 79,391 ; le lin, le chanvre, etc., 263,796 ; les tissus mixtes, 3,286 ; la teinturerie, l'impression, 16,325 ; les dentelles, rubans, broderies, 34,010 ; les crins et tissus, 46,914 ; l'industrie du vêtement et tout ce qui s'y rapporte, 1,113,843 ; la construction des véhicules, 42,711 ; l'industrie de précision et de luxe, 36,901 ; l'industrie alimentaire, 314,500 ; les industries non spécifiées, 37,687.

Pour clore par une note gaie cette accumulation de chiffres, il est bon d'y ajouter la statistique macaronique de l'Italie. Du nord au sud de la

péninsule, 5,500 fabriques de pâtes alimentaires occupent cinquante mille ouvriers. Plusieurs de ces établissements sont munis de machines perfectionnées et emploient la vapeur comme force motrice. La production annuelle est d'environ 351,000 tonnes de macaroni, et il y a tendance à une augmentation. Quant à l'exportation, elle était de 7,719 tonnes en 1889; de 8,989 tonnes en 1900; de 9,678 tonnes en 1901; de 11,322 tonnes en 1902; pour dépasser 15,000 tonnes depuis lors. L'Amérique absorbe environ 60 pour cent des pâtes alimentaires exportées.

***

Le trust de la Méditerranée et le commerce latin sont depuis quelque temps à l'ordre du jour; les revues y consacrent de nombreux articles, les conférenciers multiplient leurs discours pour créer un courant d'opinion. Il s'agirait d'établir une ligue entre les trois grands ports méditerranéens: Gênes, Marseille et Barcelone, dans le but de combattre la concurrence étrangère et surtout la concurrence allemande, car les deux tiers, au moins, du commerce méditerranéen échappent aux grands ports latins au profit des grands ports du Nord et principalement d'Anvers et de Rotterdam. Bien des marchandises partant de l'Orient ou de la Mer Noire vont, en effet, débarquer à Anvers pour revenir ensuite en France et même en Italie, parce que les ports latins n'ont ni les outillages ni les emplacements nécessaires pour les manipulations auxquelles ces marchandises doivent être soumises au débarquement.

Les peuples latins d'Europe, soit la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Roumanie, groupent environ 100 millions d'hommes, agglomération numériquement inférieure à la Russie, mais supérieure à l'Union américaine, à l'Allemagne et surtout à l'Angleterre. Or, tandis que le commerce britannique touche à 21 milliards d'affaires, que l'Allemagne excède 14 milliards, que l'Union réalise plus de 12 milliards, l'agglomération latine dépasse de très peu 15 milliards. Les moyennes commerciales montent à 160 francs par tête d'Américain, à 250 francs par tête d'Allemand, à plus de 500 francs par tête d'Anglais, et la Hollande elle-même pourrait nous présenter son maximum avec plus de 1000 francs; mais un Latin ne vend et n'achète que pour 150 francs. Il est vrai qu'entre le Portugais et le Français confondus dans un même groupement, les différences apparaissent assez sensibles, car le premier s'inscrit seulement pour 95 francs, tandis que le second avec 220 francs dépasse l'Américain et atteint presque l'Allemand.

Ce serait ne point connaître l'histoire que de voir dans la décadence momentanée de telle ou telle puissance dans le domaine de la production et des échanges l'impossibilité d'un relèvement dans l'avenir. L'Italie est une preuve vivante de l'évolution des nations. Après avoir atteint son maximum de prospérité à l'époque des Communes, lorsque ses républiques rivales s'arrachaient l'empire des mers, après l'effondrement, après l'agonie qui ont suivi la Renaissance, après la torpeur mortelle des dix-septième et dix-huitième siècles, la résurrection s'est produite dans les révolutions successives du dix-neuvième siècle.

L'infériorité des nations latines tient avant tout à la lenteur de leur évolution économique, ce caractère particulier de leur transformation leur imposant une certaine appréhension de l'outillage nouveau. Il n'est pas douteux que le machinisme industriel ou agricole soit beaucoup moins perfectionné en Italie, en France, en Espagne qu'en Allemagne ou dans l'Union. La concentration capitaliste, moins accentuée, ne pouvait commander une

révolution constante des moyens de production, une destruction incessante des outils déjà adoptés.

Toutefois, l'Italie, de toutes les contrées latines, et la France ne fait pas exception, est celle qui a manifesté de 1898 à 1903 la plus large vitalité. Dans l'histoire économique contemporaine de l'Italie, il faut distinguer trois phases : la première est celle de l'unification et va de 1865 à 1876 ; la seconde est celle des grands efforts militaires et coloniaux, de la politique de la Triplice, de Crispi, des sacrifices financiers démesurés ; elle va de 1877 à 1898 ; la troisième est une réaction contre la précédente, elle se signale par une diminution des dépenses improductives, par une détente des rapports avec la France, par un certain retour de libéralisme : elle dure toujours.

Or, de 1865 à 1876, le total des affaires s'était élevé de 1,523 à 2,543 millions ; au contraire, dans la phase qui avait immédiatement suivi, le mouvement s'était brisé et la moyenne avait fléchi ; en 1891, les échanges descendaient à 2,129 millions dont 939 à l'exportation ; en 1898, ils ne remontaient encore qu'à 2,517 dont 1,181 pour les sorties. La rupture douanière avec la France, qui avait été presque également préjudiciable aux deux parties, et qui avait réduit de 500 millions les statistiques annuelles, n'était pas étrangère à cette dépression prolongée.

Pour des raisons d'ordre mondial, et pour des causes d'ordre national, le commerce italien a repris son essor dans les cinq dernières années écoulées : en 1900, le total est de 3,038 millions dont 1,338 à l'exportation ; il est porté, en 1902, à 3,292 millions dont 1,482 à l'exportation, et en 1903 à 3,463 millions dont 1,468 à l'exportation. Ainsi, la période quinquennale n'a pas enregistré une plus-value inférieure à 950 millions, soit 38%, et les sorties envisagées isolément se sont accrues de 28%.

Ce regain de fortune durera-t-il ? la chose est douteuse. Les moyens de communication font encore trop souvent défaut dans la péninsule ; les crédits dont le gouvernement dispose, dans une contrée surchargée d'impôts (toutes proportion gardées, un Italien est deux fois plus taxé qu'un Français et trois fois plus qu'un Belge), apparaissent insuffisants pour les grands travaux publics. L'outillage industriel, à part quelques fabriques neuves de la Lombardie, n'a pas été renouvelé depuis de longues années, et c'est pourquoi, quelles que soient les statistiques récentes, les progrès réels de l'Italie ne permettent pas de conclure à une parfaite continuité d'expansion. Pour garder et développer sa prospérité actuelle, il faudrait que ce pays se transformât entièrement.

Le commerce des pays latins d'Europe entre eux n'atteint même pas au milliard, et représente à peine un quinzième de leur négoce total, ce qui empêche l'union latine de s'affirmer sur le terrain économique. Cette faiblesse d'échanges s'explique, dans une certaine mesure, par l'identité des produits — agricoles surtout — que les contrées intéressées mettent en circulation.

C'est en constatant que le groupe latin, à l'heure présente, apparaît quelque peu désarmé vis-à-vis des peuples germains ou anglo-saxons qu'est né le projet d'une immense ligue latine dans le commerce méditerranéen, et c'est en Italie que s'en trouvent les plus ardents propagateurs.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

CHOSES D'AUTREFOIS, Feuilles éparses, par Ernest Gagnon [1].

Quelle heure charmante on passe à relire ces " choses d'autrefois ", à revoir ces " feuilles éparses " qui, pour avoir été cueillies il y a déjà des années et à diverses étapes d'une longue carrière, semblables aux feuilles d'automne du royal érable, n'ont rien perdu de leurs formes gracieuses et de leurs nuances délicates ! Il y a, dans cette couronne fraîchement tressée, la plus agréable variété : histoire, économie, musique, philologie, critique littéraire et artistique, le tout marqué au coin de la plus haute moralité et du plus sincère patriotisme. Ce n'est pas à l'auteur de ce recueil qu'on pourra reprocher le défaut de couleur nationale. On doit donc lui savoir gré d'avoir réuni ces précieux fragments en un tout harmonieux, où l'on est heureux de le retrouver avec la distinction et la pureté de son style, avec sa verve brillante et son esprit délicat, et, ce qui couronne le tout, sa ferveur de patriote et de chrétien éclairé et convaincu.

JOURNAL DES VISITES PASTORALES DE 1815 ET 1816, par Monseigneur Joseph-Octave Plessis, publié par Monseigneur Henri Têtu, in-8°, 282 pages. Québec, Imprimerie Franciscaine-Missionnaire, 1903 [2].

La publication de ce *Journal* inédit, avec les documents et les lettres qui en forment l'appendice, met encore mieux en relief la grande figure de l'évêque Plessis, une de celles qui ont le plus illustré l'Eglise de Québec. Il faut savoir gré à l'infatigable publiciste qui, comme variante à ses occupations, trouve moyen de mettre au jour des travaux précieux pour l'histoire de l'Eglise canadienne. Celui qui vient de paraître intéresse au plus haut degré les fidèles de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, visités en 1815, aussi bien que de la province d'Ontario (alors appelée Haut Canada), visitée en 1816. Ils y verront, en comparant avec leurs humbles origines la condition actuelle si florissante de leurs nombreux diocèses successivement détachés de l'Eglise-mère de Québec, combien merveilleuse a été la croissance du grain de sénevé planté d'abord par les héroïques missionnaires au 17e et au 18e siècle, puis arrosé de leurs sueurs apostoliques et favorisé de la sollicitude pastorale des successeurs de Laval.

Une halte de quelques semaines dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, au retour de la visite de 1815, et une digression sur le territoire américain avoisinant les lacs Ontario et Erié, durant la visite de 1816, révèlent au lecteur la condition primitive de l'Eglise aux Etats-Unis à cette époque. Il y a, en particulier, de très intéressants détails sur le catholicisme à Boston et à New-York, dont l'*American Catholic Historical Society*, de Philadelphie, a publié le récit en anglais dans son dernier bulletin trimestriel.

L. L.

AVIS

Ceux de nos abonnés qui auraient reçu en double la livraison de *juillet* de la seconde année (1903) de la *Nouvelle-France*, nous rendraient un précieux service en nous la renvoyant.

---

1 — Québec, typ. Dussault & Proulx. 320 pages in-12. Prix, 75 cents ; en vente chez l'auteur, 164, Grande-Allée, Québec, et chez les libraires.

2 — Pour le prix, voir l'annonce, page 2 de la couverture.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV — AVRIL 1905 — N° 4

L'ÉDUCATION GRATUITE ET OBLIGATOIRE

(Second article)

Admettons, pour un instant, puisque c'est l'hypothèse où l'on se place, que le principe de la neutralité soit écarté et que l'on puisse fonder des écoles gratuites et obligatoires sans craindre qu'elles deviennent un jour des écoles neutres. Y aurait-il avantage à réformer dans ce sens la législation de la province ? Chacun connaît le système scolaire de la province de Québec : inutile de le décrire en détail ; des revues spéciales l'ont fait à différentes reprises. Il suffira de noter ici les deux traits principaux qui lui donnent une physionomie spéciale.

En premier lieu il est confessionnel : la religion y entre comme un élément primordial ; elle est inscrite au premier article du programme ; ses ministres la représentent au Conseil de l'Instruction publique et dans chaque paroisse c'est le curé qui choisit les livres de morale et surveille l'instruction religieuse.

Protestants et catholiques sont sur le même pied d'égalité : chaque religion a le même droit à ses écoles et jouit des mêmes prérogatives.

En second lieu, il est tenu à l'écart de la politique. Ni le Conseil

supérieur, où les évêques siègent en nombre égal avec des laïques, ni le surintendant, exclu du Parlement, ni les inspecteurs d'école, ni les commissaires scolaires, élus dans chaque paroisse, ne sont mêlés, par leurs fonctions, aux agitations et aux luttes des partis. Ils légifèrent dans le calme et ils inspirent aux maîtres et aux maîtresses la confiance dont ceux-ci ont besoin pour faire de la bonne et utile besogne.

> L'éducation est une plante de culture lente, prudente, assidue. Elle a pour condition, de la part de l'écolier, le respect et la foi ; de la part du maître, le discernement et l'amitié. Il faut qu'une sympathie réciproque rapproche les deux âmes. Docilité et patience, ces deux qualités essentielles de l'action éducatrice supposent un assez long loisir, la paix intime de la classe, une sérieuse permanence du professeur [1].

La loi de 1841 qui établissait cette législation scolaire dans la province était donc un acte de sagesse politique : elle était aussi un acte de tolérance religieuse. En sauvegardant le droit des minorités à leurs écoles, elle évite les révoltes de la conscience, les plus terribles de toutes, car ni la puissance ne les peut comprimer, ni le temps les assoupir. Qu'on se souvienne de ce qui se passait vers la même époque de l'autre côté de l'Océan : pour avoir réclamé des écoles chrétiennes pour des chrétiens, un prêtre d'abord, l'abbé Combalot, puis de vaillants catholiques étaient traduits devant la justice et jetés en prison, à Paris ; aussitôt se répandait par tout le pays de France une profonde agitation qui ne prit fin que six ans plus tard par la conquête de la liberté d'enseignement. Mais Louis-Philippe, pendant ce temps, avait perdu son trône.

Enseigner et expliquer la vérité religieuse aux enfants, faire pénétrer dans leur mémoire, dans leur intelligence et dans leur cœur les vérités révélées par Dieu qu'il nous faut croire, et les devoirs imposés par lui qu'il nous faut remplir, c'est le plus grand bienfait qu'on puisse leur procurer. Et ce n'est point là rétrécir

---

1 — Gebhart, Discours de distribution de prix au collège Stanislas, 1904.

leur intelligence, mais au contraire la développer et l'agrandir en lui montrant la source de toute vérité et de tout bien.

Prétendre, comme on l'a fait parfois, que l'école confessionnelle met ceux qui lui sont confiés dans un état d'infériorité intellectuelle, c'est donc une erreur et un mensonge. Dieu ne défend pas l'étude à ses enfants : Celui qui a fait toutes choses pourrait-il trouver mauvais que nous usions, pour les connaître, du cerveau qu'il nous a donné ?

L'Eglise non plus ne nous l'interdit point : loin de là, aux heures de troubles et de révolutions elle a ménagé à la culture humaine des retraites paisibles pour se reposer ; parfois même elle l'a sauvée en lui offrant pour refuge l'abri de ses cloîtres.

A une époque où il n'y avait plus guère de bibliothèques, le mont Cassin fut la bibliothèque principale de l'Europe. Durant des siècles, à travers la nuit du moyen âge, il garda la pensée humaine réfugiée dans ce peu de latin où elle vivait [1].

Jamais l'Eglise catholique n'a condamné l'étude ni la civilisation.

Elle n'a point d'anathèmes pour la littérature antique ou la littérature contemporaine, malgré leur poison de scepticisme et d'immoralité, mais elle nous avertit de prendre garde quand nous voulons nous assimiler leurs formes admirables ou leurs merveilles de pensée ; elle n'a point d'anathème pour les arts, ce jardin de la tentation, si plein de dangereuses séductions, car elle sait que Dieu a placé nos premiers parents dans le paradis terrestre et qu'il ne fut point pourtant complice de leur péché ; elle n'en a point davantage pour la science, trop souvent, certes, orgueilleuse et ennemie du Christ, elle se contente de lui rappeler qu'elle n'est point souveraine mais vassale de Celui qui sait tout et dont la signature est écrite dans chaque œuvre de la création.

Les merveilles de l'industrie contemporaine ont leur péril : à

---

1 — De Vogüé. *Histoire et poésie.*

force d'embellir son séjour passager le fils du ciel s'expose à oublier sa patrie définitive ; la facilité des communications est un danger pour la stabilité du foyer, la conservation des mœurs et la simplicité de la foi ; l'Eglise le sait encore pour avoir eu trop souvent à le constater et à y porter remède. Pour tempérer dans l'homme les enivrements de sa prospérité, elle lui redit qu'il n'a point ici-bas de demeure permanente, elle lui montre la souffrance de ses frères et l'invite à la soulager ; en un mot, elle ne maudit point son génie, mais lui conseille la modestie et la pitié.

Redire ces enseignements ou s'en inspirer, est-ce vraiment rétrécir ou atrophier l'intelligence ? N'est-ce pas plutôt l'agrandir et la fortifier en déposant et en imprimant fortement dans l'âme la notion du devoir ?

C'est là pour nous le grand avantage de l'école confessionnelle et la cause de sa supériorité.

Et que propose-t-on à la place ? L'école gratuite et obligatoire, c'est-à-dire l'impossibilité manifeste et l'illusion d'un mot.

Il se peut que les enfants qui fréquentent les écoles de l'Etat n'aient rien à payer. et il est des pays où les choses se passent ainsi : le gouvernement se charge de construire ou de louer les maisons d'écoles ; il se charge aussi de fournir et de payer les professeurs. Les parents peuvent envoyer leurs enfants suivre les classes ; ils n'auront rien à payer, seuls les livres et les cahiers seront à leur charge. C'est ce qu'on appelle l'école « gratuite. »

Gratuite, elle l'est, mais d'apparence seulement. Pour défrayer les dépenses du gouvernement, chaque année un budget est dressé qu'on appelle budget de l'Instruction publique : et il est formitable parfois. Prenons, par exemple, celui qui est inscrit par le gouvernement français ; il était en 1893 de 176 millions de francs dont 125 millions (25 millions de piastres) consacrés à l'enseignement primaire. Cette somme donne au gouvernement la faculté de paraître généreux et libéral : mais l'argent a été pris dans la bourse des contribuables ; qui oserait prétendre que l'éducation soit gratuite et qu'il y ait là autre chose que l'illusion d'un mot?

Il serait facile de surprendre des aveux et des plaintes chez ceux-là même qui soutiennent et défendent un pareil système. On trouve que cet enseignement gratuit devient singulièrement coûteux. Qu'il suffise de rappeler quelques chiffres lus l'an dernier à la tribune du sénat français. Les derniers règlements ministériels assurent annuellement aux instituteurs et aux institutrices de 400 à 600 piastres, comme traitements, indemnités de résidence et de logement. Mais il y a en outre les traitements facultatifs, qui sont parfois assez élevés. Voici ce qu'en disait M. Guillier, au sénat, dans la séance du 30 juin 1904.

Aujourd'hui, presque toutes les villes assurent des traitements facultatifs. Facultatifs, ils le sont nominalement; mais comme ils sont la conséquence des mesures prises par les municipalités, dans la plénitude de leurs attributions, ces mesures s'étant généralisées, les traitements facultatifs qu'elles justifiaient se sont, eux aussi, généralisés.

Un de nos honorables collègues a eu l'obligeance de me communiquer l'annuaire de l'enseignement primaire de son département. J'y ai appris que, dans toutes les communes sans exception, il existait des traitements facultatifs. Il n'est plus possible de trouver pour ces localités des instituteurs et des institutrices titulaires ou adjoints, s'il ne leur est pas alloué un traitement supplémentaire.

J'ai sous les yeux le relevé de ce que paye à ses instituteurs, à titre de suppléments facultatifs, la commune de Massy qui comprend 1364 habitants. Il concorde avec l'annuaire officiel.

J'en détache quelques articles intéressants:

1° Supplément de traitement à l'instituteur, 600 francs.

2° Supplément de traitement pour la garde des plus petits enfants par sa femme au cours de l'après-midi, 400 francs.

3° Indemnité à l'instituteur et à l'institutrice pour cours d'adultes, 300 francs.

4° Supplément de traitement à l'institutrice, 600 francs.

5° Supplément à la maîtresse adjointe chargée de la classe enfantine, 300 francs.

6° Indemnité de résidence à l'instituteur et aux institutrices, 125 francs.

On est loin de l'école gratuite.

La gratuité complète d'ailleurs sera chose impossible tant qu'il y aura des professeurs à payer et des édifices scolaires à louer ou à construire.

L'Eglise catholique pourrait, dans les limites du possible, offrir l'école gratuite, car sa foi suscite le dévouement et le dévouement donne sans compter. Quelques-uns de ses plus grands saints ont été des éducateurs que la compassion fit apôtres : tel saint Jean-Baptiste de la Salle.

Dieu le suscita à la fin du XVII[e] siècle ; il lui donna une âme droite, une intelligence élevée, un cœur capable de compatir et de se dévouer. Ce gentilhomme sans morgue apprit de bonne heure à connaître les besoins du peuple. Sous le vernis littéraire des classes cultivées du grand siècle, il vit avec douleur l'ignorance profonde où croupissaient les paysans et les pauvres. Il résolut de venir en aide aux petits et aux délaissés : leur donner la foi qui élève l'esprit et les joies d'une rel gion qui console de la souffrance : tel fut son dessein. Les riches avaient des maîtres ; les pauvres manquaient d'instituteurs. Il se fit l'instituteur des pauvres.

Ainsi ont fait beaucoup d'autres : ils ont donné leur temps, leur intelligence et leur cœur. Dieu a béni leurs travaux en les rendant féconds ; l'Eglise a rendu hommage à leur dévouement en plaçant sur leur front la couronne des saints. Un livre vient de paraître [1] qui nous raconte l'histoire de l'un de ces héros de la charité. Tandis que son frère « Féli » s'entoure de cette jeune et brillante aristocratie du nom, de la naissance, de l'éducation, de la distinction et de l'intelligence, accourue à lui des châteaux ou voisins ou lointains, pour se suspendre à ses lèvres ou caresser sa gloire, Jean de Lamennais se met à l'humble service des pauvres, des petits, des déshérités, des opprimés. Il relève et soutient des petites écoles presbytérales et rétablit des petits séminaires croulants, pour lesquels il quête, il mendie, il donne.

***

L'obligation vient se heurter aux difficultés de la vie. On peut bien en inscrire le principe dans un programme ou dans un article de loi—il suffit pour cela de la volonté des législateurs ;—

1 — R. P. Laveille, *Jean-Marie de Lamennais.*

mais il faut autre chose pour la faire passer dans la pratique. Pour qu'elle soit possible, il faut qu'elle n'aille pas à l'encontre des besoins des familles ; pour qu'elle soit bienfaisante, il faut en outre qu'elle soit adaptée à leurs intérêts : ce sera la compensation de la contrainte qu'elle leur impose.

L'Eglise l'avait compris, et quand, au XII[e] siècle, elle proclamait, elle aussi, dans ses conciles, cette même obligation, elle ne le faisait point sans tenir compte des besoins et des intérêts de ses enfants. Et cette obligation, elle la rendait et de tout temps elle l'a rendue plus douce et plus facile en suscitant des âmes d'élite qui s'imposaient à elles-mêmes le devoir de se dévouer à cette tâche souvent ingrate de l'éducation.

Les législations actuelles oublient trop souvent ces sages enseignements inspirés par le dévouement et par la charité et leurs règles absolues et fixes viennent se heurter à l'impossible.

On aura beau faire et on aura beau dire, la vie est dure, car elle est faite de travail, de fatigue et de dénûment. C'est le cas du moins pour beaucoup d'hommes. Ils ne croient guère aux vertus nutritives de l'alphabet ; ils savent que toutes les clartés du monde ne feront pas pousser le blé dans leurs champs et que la lecture d'un journal sera toujours regardée comme un dîner insuffisant ; ils pensent qu'ils n'ont pas besoin de beaucoup d'arithmétique pour supputer leurs revenus.

Dès qu'un enfant est en âge et en force de travailler, les parents seront tentés d'interrompre l'école pour l'initier à la vie de travail, et comme il s'agit de leur enfant, ils croient user de leurs droits en agissant ainsi ; ils y seront poussés s'ils y voient leur intérêt et son avantage ; ils n'hésiteront pas si le besoin se fait sentir au foyer et que l'enfant, par défaut d'aptitude ou par nonchalance, ne doit retirer qu'un maigre profit d'une plus longue fréquentation. Entre la loi humaine qui commande et la nécessité qui presse, le choix sera vite fait, et il ne sera point en faveur de la loi.

Ainsi une fixation générale et absolue des années d'école vien-

dra toujours se heurter à de telles difficultés pratiques qu'il faudra bon gré mal gré laisser une certaine liberté aux parents dans cette fixation.

L'histoire d'ailleurs nous apprend que ce ne sont point là des hypothèses imaginaires. Qu'on parcoure les comptes-rendus et les statistiques des gouvernements qui ont inscrit l'école obligatoire à leur programme et l'on sera renseigné sur les difficultés du système. Voici par exemple le Japon. Depuis 1868 il s'est ouvert aux idées de l'étranger : il possède l'école obligatoire.

En principe tous les enfants de 6 à 14 ans sont astreints à recevoir l'enseignement primaire, sauf les trois cas d'indigence extrême, de maladie et de force majeure. Cinq absences non motivées de l'enfant pendant un trimestre valent à son père ou à son correspondant un blâme qui est en même temps un avertissement. En cas de récidive, le maire envoie des exhortations, puis un ordre, et, si son autorité est méconnue, on réfère au sous-préfet qui prononce une peine d'amende ou d'emprisonnement [1].

Il semble que cette réglementation draconienne doive assurer d'une façon certaine la fréquentation scolaire ; il n'en est rien cependant. Dans la pratique le stage scolaire ne dure guère que de 6 à 11 ans. Et les résultats obtenus sont très faibles, pour ne pas dire qu'ils sont nuls. Parmi les ouvriers industriels, 27 pour 100 des hommes, et 43 pour 100 des femmes sont totalement illettrés, 50 pour 100 des hommes et 49 pour 100 des femmes sont à demi illettrés.

En France, les résultats de l'école obligatoire ne sont pas plus encourageants :

Ce qui indique que l'on a fait fausse route, écrit Pierre Combertin, dans son étude sur la troisième République française, c'est la déplorable apathie dans laquelle retombent, après l'école, ceux qui l'ont le plus assidûment fréquentée et qui ont paru le mieux profiter de ses enseignements. Il faut se garder d'observer les effets de la loi scolaire dans les villes, sur les enfants des ouvriers, lesquels vivent dans un milieu où les occasions de s'instruire sont déjà plus nombreuses et où l'instruction est plus appréciée. C'est dans

1 — *L'éducation au Japon.*

les bourgs, dans les villages, dans les hameaux, qu'il importe d'en étudier les conséquences. Les paysans, après tout, représentent la grande masse de la population ; et s'ils demeurent dans l'ignorance, pendant que les autres classes de citoyens s'instruisent, une fissure profonde se creusera dans le sein même de la natien. Or, c'est un fait qui frappe tous les esprits impartiaux : l'instruction répandue si généreusement ne pénètre point les milieux ruraux. Les enfants achèvent leurs classes, obtiennent même le certificat d'études, mais ils donnent à ceux qui les examinent l'impression d'un fiasco pédagogique. On sent qu'ils ont retenu, qu'ils n'ont pas compris ; et ce qu'ils ont retenu, ils l'oublient aussitôt après l'école.

Veut-on savoir ce que pense de l'instruction gratuite et obligatoire un esprit d'élite, qui fut un historien aussi impartial que bien informé ? Qu'on relise le tableau qu'en a tracé H. Taine dans son livre de l'*Ecole dans la France moderne :*

Pour arriver jusqu'aux masses incultes, pour parler à l'intelligence et à l'imagination populaire, il faut des mots d'ordre absolus et simples ; en fait d'instruction primaire le plus simple et le plus absolu est celui qui la promet et l'offre à tous les enfants, filles et garçons, non seulement universelle mais encore complète et gratuite. A cet effet, de 1878 à 1891 l'Etat a dépensé en constructions et installations scolaires 582 millions ; en salaires et autres frais, il fournit cette année (1892) 131 millions. Quelqu'un paie tout cela, c'est le contribuable, et de force ; de force et avec l'assistance des gendarmes le percepteur met la main dans toutes les poches, même dans celles où il n'y a que des sous et il en retire tous ces millions. Instruction gratuite, le mot sonnait bien et semblait indiquer un cadeau véritable, une libéralité du grand personnage vague qu'on appelle l'Etat et que le public ordinaire entrevoit toujours à l'horizon lointain comme un supérieur indépendant, par suite comme un bienfaiteur possible. En réalité, c'est avec notre argent qu'il fait ses cadeaux, et sa générosité est le beau nom dont il décore ici son exaction fiscale, une nouvelle contrainte ajoutée à tant d'autres qu'il nous impose et dont nous souffrons.

Au reste, par instinct et tradition, il est naturellement enclin à multiplier les contraintes, et cette fois il ne s'en cache pas. De 6 à 13 ans l'instruction primaire devient obligatoire : le père est tenu de prouver que ses enfants la reçoivent, sinon à l'école publique, du moins dans une école privée ou à domicile. Pendant ces sept années elle est continue et chaque année elle dure dix mois. L'école prend et garde l'enfant trois heures chaque matin et trois heures chaque après-midi ; elle verse dans ces petites têtes tout ce que, pendant une période si longue, elle peut y verser, tout ce qu'elles peuvent

contenir et audelà : orthographe, syntaxe, analyse grammaticale et logique, préceptes de composition et de style, histoire, géographie, calcul, géométrie, dessin, notions de littérature, de politique, de droit, et finalement une morale complète, la morale civique......

En vain, le père de famille voudrait en limiter l'étendue, borner l'approvisionnement mental de ses enfants aux connaissances dont ils feront usage, à la lecture, à l'écriture, aux quatre règles, n'employer à cela que le temps nécessaire, la saison opportune, trois mois d'hiver pendant deux ou trois hivers, garder au logis la fille de douze ans pour aider la mère et prendre soin des derniers nés, garder à ses côtés son fils pour paître son troupeau ou piquer ses bœufs devant sa charrue. A l'endroit de ses enfants, de leurs intérêts, de ses propres besoins, il est suspect, il n'est pas bon juge ; l'Etat a plus de lumières et de meilleures intentions que lui. Par conséquent, l'Etat a le droit de le contraindre, et d'en haut, de Paris, l'Etat, en fait, le contraint.

C'est donc prudence et sagesse élémentaires de garder notre système d'éducation ; ce qu'il est et ce qu'il a fait plaident en sa faveur. Il y a des imperfections et des lacunes, rien là d'étonnant, puisque c'est une œuvre humaine ; mais pour combler les unes et pour corriger les autres, il n'est point nécessaire de le jeter par terre. Les principes fondamentaux sur lesquels il repose sont bons et solides : il suffit de corriger les imperfections de détail.

L'école gratuite et obligatoire a des titres insuffisants pour prétendre s'installer à sa place. Quand elle viendra à nous avec autre chose que des mots et des promesses, quand elle arrivera les mains pleines des beaux fruits qu'elle aura portés, il sera temps d'examiner s'il y a lieu de l'admettre. Ce qu'elle nous montre jusqu'ici ressemble trop à de l'indigence.

Elle oublie d'ailleurs ou elle méconnaît en ces questions délicates et complexes, que l'éducation est incomplète et manquée si elle se borne à l'instruction. L'intelligence n'est pas le tout de l'homme et à côté de la culture de l'esprit, il y a l'éducation de la volonté. Former le caractère de ceux qu'on lui confie, exercer ces petites âmes à la pratique de la vertu, c'est là pour le maître chrétien un grand souci et une constante préoccupation. Il doit

leur apprendre ou leur rappeler que leur intelligence est faite pour connaître Dieu et leur cœur pour l'aimer, que cette connaissance et cet amour seront pour eux la source et le secret du bonheur, alors même que leur esprit pour tout le reste serait inculte. Bernadette Soubirous avait quatorze ans, quand la Vierge Immaculée lui apparut à la grotte de Lourdes : « Elle ne savait ni lire ni écrire, nous dit son biographe. Bien plus elle était tout à fait étrangère à la langue française et ne connaissait que son pauvre patois pyrénéen » ; mais elle était innocente et pure et elle devint l'instrument béni et choisi de Dieu pour nous transmettre les nombreux bienfaits que la Vierge Marie apportait à la terre.

Ce qui importe par-dessus tout à l'homme c'est de savoir d'où il vient et où il va, de connaître le moyen de devenir humble, doux et bon, d'apprendre l'accueil qu'il convient de faire à la souffrance et aux épreuves, car la souffrance est inséparable de la condition humaine, aussi bien la souffrance physique que la souffrance morale, et ce n'est point par métaphore que l'Eglise, dans une de ses plus belles prières, compare ce monde à une vallée de larmes. Ceux-là font œuvre utile et durable et sont ici-bas les grands bienfaiteurs qui enseignent aux enfants à prier, aux hommes à vivre courageux, probes et honnêtes, aux vieillards à mourir pardonnés et résignés.

Ce serait peu de combattre l'ignorance et de faire briller la vérité ; il faut surtout discipliner les passions et faire régner la vertu, car le jugement de Dieu, au soir de cette vie, ne portera point sur notre science, mais sur l'accomplissement de nos devoirs.

L. Jourdon, M. S. C.

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Claudio-Jannet n'écrit pas un livre de doctrine à la façon de de Maistre, de de Bonald ou de Donoso Cortès. Cependant il ne se renferme pas dans l'histoire purement descriptive ; il ne se borne pas à un travail de statistique toute sèche, où il n'entre que des faits et des chiffres ; il remonte des faits aux causes, qu'il indique sans y insister. C'est ainsi que, avant d'exposer en détail, chapitre par chapitre, toutes les décadences des Etats-Unis, il énumère les trois dogmes révolutionnaires que Washington ne professe pas : la perfection originelle de l'homme ; le droit absolu pour chaque individu de satisfaire tous les penchants de la nature ; l'égalité native de tous les citoyens, ou la souveraineté du peuple, trois erreurs qui forment le fond du *Contrat social* de Rousseau, le théologien de la Révolution. C'est Jefferson qui les puisa dans la philosophie du XVIII[e] siècle ; qui alla les chercher à Paris, où ils étaient professés avec éclat et succès ; qui les importa aux Etats-Unis, et les appliqua aux institutions politiques et civiles quand il fut élevé à la présidence. Washington est demeuré le vrai fondateur de la grande République, et, à ce titre, il est digne de la reconnaissance de son peuple ; Jefferson fut un fléau, qui gâta son œuvre. Ainsi Jefferson inocula le virus révolutionnaire aux Etats-Unis ; La Fayette inocula le virus républicain à la France monarchique ; avec ces deux hommes, les deux pays se sont faits de mutuelles blessures, sous le couvert d'une alliance qui devait soutenir leurs droits et agrandir leurs destinées.

Après les préliminaires, Claudio-Jannet, dans une savante analyse bien documentée, décompose l'organisme social des Etats-

Unis et montre du bout de son scalpel toutes les tares que les faux dogmes y ont déposées. L'œuvre de Washington, établie sur la pondération du pouvoir fédéral et l'autonomie des Etats confédérés, a été détruite par les partis. Ce beau système de gouvernement, décentralisé dans son unité, a été remplacé par l'esprit de nivellement, qui s'introduisit graduellement, à mesure que la pratique du suffrage universel se répandit d'un état dans un autre. Bientôt le nombre fit la loi, écrasant le droit et la justice : despotisme d'un nouveau genre, qui étouffa la liberté dont la race anglo-saxonne se montra toujours si jalouse. Désormais l'Américain se soumettra stupidement au verdict de l'opinion, véritable reine de la République ; devant les chiffres alignés, il ne réagira pas contre le fait accompli qui viole tous les bons principes, protesté en silence par les meilleurs citoyens. Il valait bien la peine de faire la guerre de l'indépendance, de dépenser tant d'argent et tant de vies d'hommes pour aboutir à la tyrannie, qui s'exerce sur tous par tous. Tocqueville, illusionné mais sans parti pris, montre dans un endroit de son ouvrage comment l'idée de la souveraineté du peuple et le pouvoir qu'exerce la majorité aux Etats-Unis détruiront la véritable liberté de penser [1].

Ce travail de centralisation était à peu près achevé quand éclata la guerre de la Sécession. En passant, Claudio-Jannet indique une des causes de cette guerre, peu connue du vulgaire. Les libéraux de l'Europe, en France en particulier, se rangèrent du côté du Nord anti-esclavagiste et contre le Sud esclavagiste. C'est dans les armées du Nord que le comte de Paris alla prendre du service ; il y fit preuve de bravoure en digne descendant d'Henri IV, en partageant l'illusion de son école, qui ne vit entre les deux belligérants qu'une question de philanthropie, dans laquelle le beau rôle appartenait au Nord. En réalité, d'autres causes moins idéales étaient en jeu ; une de ces causes, c'était

1 — *De la Démocratie en Amérique,* t. III, chap. VII.

la rivalité du Nord industriel et du Sud agricole, dont les intérêts étaient antagonistes. Une autre cause, celle-ci plus profonde, plus glorieuse, mais incomprise, c'était la fidélité du Sud à l'œuvre de Washington, dont l'autonomie des Etats confédérés était la base, contre le Nord centralisateur et démocrate. Malgré l'opinion contraire, qui a fait le tour du monde, au bruit des cymbales de la presse et que la victoire consacra, l'histoire impartiale retiendra que dans la guerre de la Sécession c'est le Sud qui combattit pour la liberté. Le Nord, qui avait affranchi les esclaves, et leur rendait la vie dure — tant les mœurs sont quelquefois peu en harmonie avec les lois — brûla sa poudre et versa son sang pour étouffer sous une centralisation tyrannique les quarante millions d'hommes qui s'agitaient entre l'Atlantique et le Pacifique.

Un peuple est esclave quand il est gouverné par un parti ; quand ce parti, par instinct ou par tradition, travaille à réaliser une centralisation brutale, où toutes les franchises de la veille sont absorbées, où les autonomies provinciales, qui formaient un contre-poids nécessaire au pouvoir central, toujours enclin à la tyrannie, et pour qui le droit se confond avec la force dont il dispose, disparaissent dans l'unité. L'opinion, que le pouvoir central dirige quand il le veut, sanctionne le fait accompli sans le justifier. Le droit conféré à tous de contribuer à cet état de choses et de le soutenir ne fait pas que l'esclavage ne soit pas l'esclavage, et n'arrête pas les funestes effets qui en découlent pour la patrie. Les Puritains avaient apporté la liberté politique et civile, sinon la liberté religieuse, dans les colonies : les radicaux centralisateurs l'étouffèrent : Jefferson avait compromis l'œuvre de Washington ; le général Grant acheva de la détruire. Tocqueville avait pressenti cet avenir ; et en libéral sincère, il avait été effrayé ; mais il espérait que la République mettrait des freins aux entraînements de l'opinion :

Il est facile d'apercevoir dans l'avenir un moment où les républiques américaines seront forcées de multiplier les deux degrés dans leur système élec-

toral, sous peine de se perdre misérablement parmi les écueils de la démocratie [1].

Cet aveu est précieux. Mais on sait que le mouvement de l'opinion et des partis s'est développé dans un sens entièrement opposé à ces prévisions.

Claudio-Jannet, s'élevant jusqu'à la cause de tous ces désordres, insista sur le dogme moderne de la souveraineté du peuple, « qui est le résumé et comme l'arrêt fondamental de la Révolution. » Il en fait une critique amère en l'appelant « moderne » ; car si on peut inventer des machines, on n'invente pas des dogmes, pas plus en politique et en sociologie qu'en religion. Il éventre cette question, embrouillée à dessein par ceux qui en tirent profit avec d'autant plus de succès qu'ils s'adressent aux foules incompétentes, et inconscientes des pièges qu'on leur tend et des maux qu'on leur cause. Avec une clarté suprême, il arrache aux mots le sens faux qu'ils présentent ; il établit des distinctions lumineuses, et donne des définitions après des analyses approfondies. C'est la méthode des maîtres et des honnêtes gens ; on l'évite avec soin dans les journaux destinés à la rue, et dans les discours sonores de la tribune et des clubs, que les politiciens prononcent pour entretenir l'équivoque, et emporter les suffrages avec des sophismes pires que des erreurs parce qu'ils sont sans conviction. Au mot « peuple, » qui signifie souvent « la collection de tous les individus qui se trouvent à la même époque dans le même pays, » il préfère le mot « nation », par qui on entend « un être moral organisé et constitué. » Il faut citer *in extenso* cette définition qui résume et résoud la question.

La *nation* n'est pas l'universalité ni la majorité des individus adultes qui, à un moment donné, se trouvent dans le pays. La *nation* c'est le peuple organisé en familles, en corporations, en communes, en provinces, unies conformément aux coutumes traditionnelles, et se solidarisant avec les généra-

1 — *De la Démocratie en Amérique*, tome II, page 54.

rations passées et les générations futures, de façon à créer la *nationalité* et la *patrie.* Le lien efficace qui unit ces divers membres de la nation et en fait un être organique et vivant, c'est le pouvoir souverain, qui assure aux hommes les bienfaits de la vie sociale. Le titre fondamental de ce pouvoir souverain se trouve dans les lois permanentes de la nature, ou pour mieux dire, dans la volonté de Dieu, auteur de la nature et des lois ; sa forme se détermine par les traditions et coutumes propres à chaque pays ; mais quelle que soit cette forme, il n'en est pas moins indépendant des volontés des sujets, ou des individus dont la collection compose le *peuple* [1].

Il est difficile de condenser dans une demi-page plus d'idées, plus de vérités, avec plus de précision et de fermeté. On dit qu'un traité bien fait est tout entier dans la première ligne où se trouve la définition de la chose ; dans la définition du mot « nation », telle que Claudio-Jannet nous la fournit, sont contenus en abrégé tous les traités que les apologistes anciens et modernes ont écrits contre les protestants, contre les philosophes du XVIIIe siècle et les libéraux de notre époque. Par la loi des contraires, cette définition suffit pour réfuter toutes les erreurs qui circulent dans le monde entier, en France en particulier. Que devient, en effet, la doctrine de l'indépendance absolue de l'individu, qui ne saurait accepter aucune autorité si ce n'est de son consentement ? Où est ce peuple souverain par nature, qui ne peut être arrêté dans ses volontés par aucune coutume, par aucune tradition du passé, par le respect des droits acquis, et pour qui tout ce qu'il veut est juste et raisonnable par cela même qu'il le veut ? Comment soutenir qu'il ne peut y avoir de constitution permanente pour le pays, et que la constitution ne peut être que ce que le peuple veut ou est censé vouloir *actuellement ?* Qu'on juge de cette doctrine par les effets. Logiquement c'est l'anarchie. Mais parce que les nations veulent vivre, elles ne reculent pas devant l'inconséquence ; et elles confèrent à la majorité ce qu'elles n'osent pas accorder en pratique aux individus. La majorité non acceptée n'a aucun droit ;

1 — *Les Etats-Unis contemporains,* chap. IV, pag. 108 et suiv.

alors elle est subie sans droit ; la minorité se courbe sous le poids du nombre devenu le maître ; ce maître peut s'abandonner à ses caprices, décréter les lois les plus iniques, dépouiller, proscrire, assassiner, parce qu'il ne reconnait au-dessus de lui, ni sur la terre, ni au ciel, une autorité capable d'être l'arbitre entre la majorité et la minorité, entre la force et le droit. Après cela l'éminent écrivain peut conclure triomphalement :

> La majorité ne gouverne que parce que le nombre suppose une plus grande somme de puissance matérielle. La souveraineté du peuple aboutit donc en dernière analyse à la souveraineté de la force ; les habiles s'en emparent par la violence ou par la force [1].

Les anciens apologistes avaient refuté le dogme de la souveraineté du peuple en combattant la Révolution ; on leur fermait la bouche avec « le droit divin mal compris, dont les gallicans avaient abusé, et dont on abusait contre ceux qui le prenaient dans le vrai sens. Plus tard le *Syllabus* rangea ce dogme parmi les erreurs du siècle ; on entend encore, à cinquante ans de distance, les cris de paon des libéraux de tout acabit, peuples et rois, insurgés contre les censures qui tombaient de haut sur les idoles de l'opinion. L'état d'esprit de nos contemporains, après des épreuves qui auraient dû les éclairer, n'est guère changé. Les intellectuels n'ont pas assez de foi pour accepter les jugements de la papauté, ni assez de philosophie pour analyser ce dogme et en dégager les antilogies. Les politiques ne font pas de doctrine ; tout entiers à leurs passions et à leurs intérêts, jaloux des suffrages de la foule qui décident de tout, ils auscultent l'opinion, ils regardent de quel côté le vent souffle, en prenant note des variations qui se produisent ; ils écartent comme des imposteurs les hommes à principes, qui viennent déranger leurs petits calculs et compromettre leurs espérances. Dans cette catégorie il faut ranger la masse de nos contemporains. Il n'est pas sûr que

1 — *Ibidem.*

tous les catholiques mettraient leur signature au fond du livre de Claudio-Jannet, qui n'est pas une encyclique mais un traité de sociologie raisonnée ; le doute augmente s'il s'agit des catholiques parlementaires. Les uns et les autres manquent de doctrine, même les champions éloquents et courageux des droits de Dieu et de l'Eglise. Les catholiques ont la ressource de la célèbre distinction de *la thèse* et de *l'hypothèse*, simple formule d'école, qui ne les dispense ni de croire ni d'agir, et dont ils font un oreiller commode pour leur paresse ; les parlementaires invoquent les règles de la tactique pour ne pas se placer sur ce terrain : ils jouent à *minima*. Il est doux de penser qu'aucun théologien *ex professo* ne suit ces errements. Si les uns sont empêchés d'affirmer trop haut la doctrine pour des considérations qui ne sont pas sans valeur, les autres n'ont aucune raison de ne pas enseigner la doctrine, et de ne pas la défendre, dussent-ils lui sacrifier leur repos et leur popularité.

(À suivre.)

P. AT,

Prêtre du Sacré-Cœur.

JUGEMENT HISTORIQUE SUR LE XIXe SIÈCLE

(Deuxième article)

« Quand le droit de Dieu a disparu, dit Mgr Pie, il ne reste plus que le droit de l'homme ; et l'homme ne tarde jamais à s'incarner dans le pouvoir, dans l'Etat, dans César. » Oui, renier le Christ, c'est redemander César ; rejeter sa royauté sociale, c'est rétrograder vers le paganisme.

Or il y a toujours eu deux formes de césarisme : le césarisme autocratique ou despotique et le césarisme démocratique et révolutionnaire. Mais qu'il vienne d'en haut ou d'en bas, il est toujours une force qui prétend tout absorber et livre tantôt les peuples aux vengeances du pouvoir, tantôt le pouvoir à celles des peuples. Séparée de Dieu la société est livrée aux instincts égoïstes de l'homme ; la raison du plus fort y fixe le droit. Abus du pouvoir et abus de liberté, despotisme et anarchie, telles sont les deux extrémités entre lesquelles oscille nécessairement la société sans Dieu.

En effet, les principes d'autorité et de liberté sont les deux pôles des institutions sociales ; s'il s'appuient sur la justice et la charité, l'harmonie et la paix y règnent. Cet axe vient-il à se déplacer, aussitôt le monde oscille entre la dictature et l'anarchie, l'absolutisme et la licence. Le corps social n'est plus qu'un astre errant.

Si la liberté, dit Ozanam, est victorieuse, son triomphe est l'anarchie, c'est-à-dire, la dévastation de la chose publique au profit des passions de chacun. Si, au contraire, l'autorité l'emporte, son triomphe est la tyrannie, c'est-à-dire la confiscation de la chose publique au profit d'un seul.

...Ainsi s'expliquent et ces combats séculaires que les rois et les peuples se sont livrés, et ces ruines qu'ils ont laissées derrière eux [1].

---

1 — *Mélanges*, I, p. 107.

L'état présent du monde fournit une preuve de plus de la vérité de cette assertion. En maints Etats, les sociétés sont à l'heure actuelle comme des navires désemparés, jouets des vents et des flots, jetés de Charybde en Scylla. Elles ont refusé de se grouper autour de l'Eglise, comme autour du vaisseau-amiral, et de recevoir les ordres du pilote assis dans la barque de Pierre. César est devenu leur capitaine ; un coup de barre de sa main les a jetées loin de leur vraie direction.

L'erreur est toujours la même ; seules ses formes varient. « Où est donc de nos jours le despotisme ? » se demandent les peuples modernes. Il est partout sous le nom de *parlementarisme* et de *militarisme.* Voilà la formule moderne de l'erreur. La politique de nos jours, a-t-on écrit avec justesse, est l'art de conquérir le pouvoir, de s'y maintenir et d'en tirer tout le profit possible. Dans une de ses conférences de Notre-Dame, Mgr D'Hulst a stigmatisé ce nouveau genre de despotisme de nos parlements.

Faudra-t-il qu'un nouveau prophète vienne nous révéler sous les dehors brillants dont nous sommes fiers la corruption qui nous ronge ? Mais regardez donc où vont les deniers publics. Est-ce à des entreprises glorieuses et fécondes ? Oui, en partie. Mais dans ce fleuve de la richesse commune on pratique des saignées occultes : tant de millions pour faire mentir la presse et tant d'autres pour la faire taire ; tant pour payer l'éloge des affaires véreuses et tant pour imposer silence à ceux qui démasqueraient l'improbité ; tant pour acheter les suffrages des électeurs et le reste pour diriger les résolutions des élus. Qui profite de ces détournements ?—Une oligarchie de politiciens sans scrupules. Qui en porte le préjudice ? Ce sont les humbles de ce monde.... Non, décidément la tyrannie n'est pas morte !

L'or du peuple coule dans le trésor public ; partout les impôts écrasent les nations. Une oligarchie, au moyen d'infâmes dilapidations, est seule à en profiter. Faut-il, pour justifier ce fait, évoquer un scandale du Panama ? Non, il ne faut pas aller si loin ; il nous suffit d'ouvrir les yeux et de regarder, *Qui habet aures audiendi, audiat* (Math. II. 15.) Le pouvoir judiciaire lui-même, ce dernier boulevard du droit blessé, est-il toujours à l'abri de cette pression de nos gouvernants ?

Parmi les budgets votés dans nos parlements modernes, celui de la guerre tient une place prépondérante ; c'est ce qui nous

amène à parler du *militarisme.* Car si, comme un césar romain, l'Etat a besoin de l'or pour ses amis, il lui faut aussi du fer pour ses ennemis. Pour lui tout doit être tranché par l'épée.

Le monde entier est devenu un vaste camp. Les pays qui comptent le plus de bataillons et donnent leurs ordres par la voix grondante des canons, se nomment les « Puissances. » Leurs armées permanentes maintiennent l'équilibre international ; les peuples jouissent des étranges bienfaits de la paix armée. Sans s'en douter nos gouvernements modernes, comme les césars païens, croient à un empire fondé et maintenu par la seule force. « Pour faire l'unité de l'empire, disait Bismarck, il faudra du sang et du fer. » Et quand, après la victoire de 70, l'autocrate entra en triomphateur dans Berlin, son portrait était partout orné de cette devise :

Forgée par le fer et cimentée avec le sang, l'unité s'est formée bravant les orages des temps. Maître, tu tiens ta parole !

Oui, sa parole est devenue celle de l'Europe entière. « La force prime le droit, » avait dit le chancelier de fer ; et cette parole est le mot d'ordre de la politique moderne. La puissance armée de l'Etat ne reconnaît pas la puissance désarmée du droit ; le droit de la force a renversé la force du droit. Le droit international moderne est basé sur les faits accomplis, et « le fait accompli, dit Lacordaire, n'est que la violence rachetée par le temps. » Aussi, c'est avec les mains rougies de sang que les grandes nations ont vu le déclin du dernier siècle et l'aurore du nouveau. Les noms d'Irlande, de Pologne, d'Arménie, d'Etats-Pontificaux resteront dans l'histoire du dix-neuvième siècle pour stigmatiser cette raison du plus fort. « C'est la tache de Macbeth qui renaîtra toujours. »

A l'heure qu'il est les croiseurs des grandes puissances, qui se balancent à l'ancre dans les ports de l'Orient, ne sont-ils pas comme des vautours qui se disputent des lambeaux de cadavre ?

Oui, le militarisme est la résurrection de l'ancien césarisme, et maintenant comme toujours, il engendre la servitude, il opprime le peuple. Chez la plupart des nations européennes l'art mili-

taire n'est plus la carrière des braves, mais bien, comme dit Donoso Cortès, « l'esclavage à terme et en uniforme. » Et ces esclaves se comptent par millions ; leur nombre est généralement de trois à quatre pour cent de la population. Or pour subvenir à ces millions de soldats il faut des sommes fabuleuses. Citons un exemple. Annuellement l'armée et la marine coûtent à l'Angleterre soixante-quinze millions et trois quarts de livres sterlings. La guerre sud-africaine a coûté 200,000,000 de livres sterlings. Dans l'ensemble des budgets des Etats européens, les dépenses militaires et le service de la dette absorbent plus des deux tiers du revenu total [1].

Et c'est le peuple qui doit payer cela. « Les guerres commencent par l'ambition des princes et finissent par le malheur des peuples. » Bismarck avait coulé dans le bronze d'un canon ces mots expressifs : *ultima ratio regum.* Voilà le dernier mot du militarisme.

Si du domaine politique nous passons sur le terrain économique nous y retrouvons le despotisme sous le nom de *trusts* [2]. Qui ignore la situation anormale du capital et du travail ? L'argent s'accumule entre les mains de quelques capitalistes ; ils ont le monopole de tout et pressurent les masses comme il leur plaît.

Mais malheur aux nations où le peuple demande du pain ! C'est l'heure alors des grandes révolutions. L'anarchie, le césarisme d'en bas, relève la tête. Nous ne voulons pas parler ici de ces grandes révolutions, de ces tourmentes populaires qui ont renversé bien des trônes, ni de ces assassinats et de ces nombreux attentats à la vie des têtes couronnées. Non, ce sont là des états de choses violents et par conséquent pas faits pour durer. Après

---

1 — En 1901 les différentes puissances européennes ont dépensé pour leurs armées 6,712,000,000 francs. A cette somme (environ $1,322,000,000), il convient d'ajouter les intérêts pour emprunt de guerre, pour avoir le total du budget de guerre en « temps de paix. »

2 — La crise sociale aux Etats-Unis. *Sem. Rel. de Québec*, 14 nov. 1903.

ces effervescences populaires le peuple lui-même est souvent le premier à chercher refuge contre ses propres excès dans les bras d'un dictateur.

Non, ce que nous avons en vue ici c'est ce despotisme d'en bas, ce césarisme populaire, connu sous le nom de *socialisme*. Ce système de gouvernement est l'anarchie, non plus à l'état intermittent, mais réduite en formules, adoptée par des millions d'adeptes qui y voient le salut et la prospérité de la société. Or cette autocratie du peuple, ce despotisme démocratique, est sous bien des rapports plus redoutable que le despotisme aristocratique. Réduite en pratique elle engendre une tyrannie insaisissable, irresponsable. La dictature de la masse est impersonnelle : c'est le plus écrasant, le plus redoutable des pouvoirs.

> Où tout le monde peut faire ce qu'il veut, dit Bossuet, nul ne fait ce qu'il veut ; où il n'y a point de maître tout le monde est maître ; où tout le monde est maître tout le monde est esclave [1].

En effet le socialisme en politique regarde comme chose sacrée le droit du suffrage universel. Or ce droit, dit le comte de Nugent, c'est l'égalité de l'action politique octroyée à l'inégalité des capacités. Le pouvoir du nombre décide de tout. A l'association du capital il oppose l'association du travail. Or cette association du travail entièrement isolée du capital entraîne les conséquences les plus funestes pour l'un ou pour l'autre. Chez nos voisins le gouffre se creuse de jour en jour ; les nombreuses grèves en font foi.

Voilà un bien faible tableau de l'état actuel des sociétés modernes. En guerre contre Dieu comment la société pourrait-elle être en paix avec elle-même ? Les paroles du prophète se réalisent : « *Transgressi sunt leges, mutaverunt jus, dissipaverunt fœdus sempiternum. Propter hoc maledictio vorabit terram... insanient cultores ejus... et gravabit eam iniquitas sua et corruet* [2]. »

---

1 — *Politique tirée de l'Ecriture Sainte.*

2 — Is. XXIV, *passim.*

> En effet, l'Europe ressemble à un volcan qui fume dans l'intervalle des éruptions, et alors même que tout paraît tranquille chacun sent qu'il dort sur une terre dont le repos n'est qu'un sommeil [1].

Jetez un regard sur le monde civilisé. La France décline rapidement ; l'Espagne pleure sa gloire passée ; le Portugal dort comme enseveli dans son tombeau ; l'Autriche a perdu son prestige ; l'Italie baisse, et Albertone disait il y a quelques années que le Vésuve et l'Etna étaient comme deux torches funèbres qui éclairaient son agonie. Ici d'aucuns nous jetteront les noms de la fière Albion avec son immense empire, de l'énergique et fière Allemagne, de la despotique Russie, de la jeune Amérique. Il suffit, nous disent nos adversaires, de quitter l'Eglise de Rome pour voir un pays progresser et prospérer. Ah ! le progrès ! que d'inepties et de sophismes couvre ce mot ! Rétrograder vers la civilisation du paganisme, est-ce là le vrai progrès ? C'est sur ce chemin que nous rencontrons ces nations protestantes et schismatiques. Comme Rome et la Grèce anciennes, elles sont *plus cultivées que civilisées ;* et la culture, au dire de Donoso Cortès, n'est que le vernis de la civilisation. La perfection sociale, disions-nous dans un article précédent, consiste dans cette forme de société qui offre à ses membres le plus de facilité pour atteindre leur fin dernière. Or ces nations ont comme fin dernière celle que Rome se proposait : la grandeur et la force de l'empire. L'homme y est tout ; Dieu n'y est rien.

La société s'est « sécularisée » en se séparant de l'Eglise ; elle ne veut rien recevoir de cette société de l'éternité, elle ignore ses droits sociaux. Ainsi « sécularisée » elle subira et subit déjà les vicissitudes du siècle dont le propre est de passer. « L'Etat, dit de Maistre, a voulu se passer de Dieu. Il a dit : Faites, et tout à croulé. » Ce n'est pas impunément qu'on rejette la pierre angulaire de tout édifice social. « Dieu tient école en Europe, » disait encore de Maistre. « Et lorsque ce Dieu, ajoute le général de

---

1 — Lacordaire.

Sonis,se mêle de donner des leçons,il les donne en maître. » « Allez, disait encore le chancelier Oxenstiern à son fils qui partait pour visiter les grandes capitales de l'Europe, allez voir, mon fils, avec quelle petite dose de sagesse le monde est gouverné. » Comprenons donc ces « grandes et terribles leçons » que Dieu se plaît à nous donner dans l'histoire contemporaine des Etats. Elevons-nous par la pensée et l'espérance au-dessus des âpres réalités du présent et, sans rêver la réalisation complète de la thèse chrétienne et catholique, apprenons les devoirs que nous impose la royauté sociale de Jésus-Christ. « Les révolutions, dit Donoso Cortès, sont les fanaux de la Providence et de l'histoire. » Elles confirment dans la foi en rendant sa lumière plus resplendissante.

Or ce phare à feux-tournants des Révolutions, ajouterons-nous avec Mgr Baunard, qui depuis deux siècles n'a cessé de promener sur nos générations ses sinistres clartés, nous devons en comprendre les signaux. Sa flamme qui n'a fait qu'éclairer le naufrage de tant d'autres doit être pour nous le flambeau qui nous montre le port [1].

G. Daly, C. SS. R.

---

1 — *La foi et ses victoires.* D. Cortès.

LA PERLE DU GOLFE SAINT-LAURENT [1]

Quand on pense que, depuis six mille ou dix mille ans — selon la date à laquelle on rapporte la création de l'homme —, quand on pense, dis-je, que l'on ne savait seulement pas que le *Strogilocentrotus Dröbrachiensis* existe en abondance sur les côtes de l'île d'Anticosti ! C'était, à coup sûr, intolérable, et propre à faire monter le rouge au front de la Science.

Mais, depuis l'année 1904, on sait enfin que le *Strogilocentrotus Dröbrachiensis*, qui est une espèce d'oursin, et qu'encore bien d'autres espèces animales, végétales, minérales, se trouvent sur la terre ou dans les eaux d'Anticosti. Et c'est au Dr Schmitt que l'on doit de connaître enfin les richesses de la faune et de la flore de cette île fameuse, que l'on se plaît à nommer « la perle du golfe Saint-Laurent. »

Comme tout est relatif en ce monde, l'Anticosti serait regardée comme un continent, si les autres continents n'étaient pas si grands.... En tout cas, elle est toujours bien l'une des îles les plus considérables de l'univers, ce qui est déjà de quelque mérite. Elle est longue d'une cinquantaine de lieues, large d'une dizaine : c'est plus que la Corse et que bien d'autres îles. — Mesdames et messieurs, un fleuve qui, entre autres remarquables particularités, voit son long cours parsemé, de ci, de là, des îles merveilleuses d'Anticosti, d'Orléans, de Montréal et de l'archipel enchanté des Mille-Iles, est un maître fleuve ! Et le pays qui se voit arrosé, d'un bout à l'autre, par un fleuve comme le Saint-Laurent, est un maître pays !

L'histoire de l'île d'Anticosti n'est ni longue ni compliquée, et les écoliers n'ont pas à se casser la tête pour retenir l'ordre dans lequel les dynasties s'y succédèrent avant ou depuis l'ère chrétienne. D'abord, depuis le commencement du monde jusqu'à

---

1 — MONOGRAPHIE DE L'ILE D'ANTICOSTI (GOLFE SAINT-LAURENT), *par Joseph Schmitt, docteur ès sciences et en médecine.* Paris. Librairie scientifique A. Hermann, 1904. Volume in-8° de 368 pages, avec carte et nombreuses illustrations.

l'année 1534 : zéro ! Il ne s'y est rien passé ; du moins, s'il s'y passa quelque chose, on l'ignore et on l'ignorera toujours. Voilà qui déjà simplifie singulièrement l'histoire d'un pays. En cette année 1534, le 15 août, Jacques Cartier découvre la grande île et lui donne le nom d'île de l'Assomption. Puis, durant un siècle et demi, zéro encore : l'histoire n'y trouve rien à se mettre sous la dent. En 1680, le roi Louis XIV fait don de la terre d'Anticosti à Louis Jolliet, l'illustre découvreur du Mississipi.

Jolliet va résider sur son île et y fait, ainsi que sur la côte voisine du Labrador, des établissements de commerce et de pêche. L'amiral Phipps, passant par là, en 1690, pour aller prendre Québec — en quoi il manqua tout à fait son coup —, eut grand soin de dévaster tout cela.

Après Jolliet, la Muse de l'histoire anticostienne se remit à dormir. Quand elle se réveilla, après un somme qui avait presque duré deux cents ans, une personne qui fut bien surprise de ne plus voir le drapeau fleurdelisé onduler au souffle des zéphyrs canadiens, ce fut elle ! Voilà ce qui s'appelle dormir dur, quand l'on ne s'éveille pas même au bruit du canon.

Durant tout ce temps-là, la propriété de l'île d'Anticosti avait passé de celui-ci à celui-là, jusqu'à ce que, le 16 novembre 1895, M. Henri Menier, le grand industriel de Paris, en devint l'acquéreur. Des familles de pêcheurs acadiens, irlandais, écossais, s'y étaient établies dans le dernier quart de siècle, et la population y est aujourd'hui de plus de 500 âmes.

Comme les Anglais, nos aimables conquérants, ont eu peur en apprenant qu'un citoyen de Paris était devenu propriétaire de l'île d'Anticosti ! Si c'était le gouvernement de la France qui était, en l'affaire, derrière M. Menier ?... Le gouvernement du Canada, d'une part, celui de l'Angleterre, de l'autre, eurent toutes les peines du monde à convaincre certains membres des parlements de l'un et de l'autre pays qu'il n'y avait aucun péril en la demeure ; et qu'ils pouvaient sans scrupule continuer à s'occuper de ce qui les regardaient, la question anticostienne n'existant même pas dans les sphères diplomatiques.

Pendant qu'à Ottawa et à Londres des esprits soupçonneux s'employaient ainsi pour empêcher la France de recouvrer par la ruse son ancienne colonie d'Amérique, M. Menier prenait tranquillement possession de son domaine d'Anticosti, dès le printemps de 1896. Par les soins d'un personnel choisi et au prix de dépenses très considérables, il a commencé par transformer rapidement ce qu'il y avait déjà d'établissements dans l'île ; puis il a organisé une exploitation savante de l'immense territoire. Je n'ai pas, ni ici, ni en ce moment, à tracer le tableau de ce qu'est déjà devenue l'île de Jolliet entre les mains de M. Menier. Je signalerai seulement, comme très intéressante pour l'histoire naturelle, la création de ce parc de chasse où l'on a réuni, à grands frais, des couples de nos principaux genres d'animaux à fourrure, orignaux, caribous, renards, castors, etc. Il est superflu d'ajouter que si, à vous ou à moi, il nous venait l'idée d'aller abattre, avant déjeuner, disons par exemple un renard « argenté », il ne nous suffirait pas de siffler nos chiens et de partir la carabine sur l'épaule ! Il y faudrait encore bien d'autres conditions, toutes plus irréalisables les unes que les autres, et que je laisse à la sagacité du lecteur le soin de deviner.

Cependant M. Menier n'entendit pas que l'on continuât, sur l'île d'Anticosti, à être malade, à guérir ou à mourir sans l'aveu de la médecine. Il voulut surtout que l'on y prolongeât sa vie jusqu'aux limites les plus extrêmes ; et il pensa, de bonne foi et non sans quelque raison, que la présence d'un médecin, parmi cette population, aurait les meilleurs résultats. En outre, et voilà une préoccupation qui mérite aussi tous les éloges, M. Menier désira que le médecin de l'île d'Anticosti fut doublé d'un naturaliste.

Ce fut le Dr J. Schmitt, ancien élève des institutions scientifiques de Paris, qui fut choisi pour veiller au maintien de la santé publique et privée des Anticostiens, et pour scruter les mystères de l'histoire naturelle de la grande île. Voilà neuf années qu'il y réside. Comme le climat y est d'une salubrité exceptionnelle, que l'administration veille avec sévérité à l'état sanitaire des gens qui viennent de l'extérieur, et que les lois

hygiéniques sont scrupuleusement obéies, le médecin de l'île d'Anticosti a des loisirs, dont profite le naturaliste pour ses études scientifiques.

C'est ainsi que le Dr Schmitt, durant ces neuf années de séjour, a parcouru l'île en tous les sens, à l'intérieur et le long des rivages ; il en a étudié les terrains divers, tels qu'ils se présentent dans les coupes creusées par les eaux, utilisant aussi les résultats des travaux exécutés dans le sol pour fins de constructions ou de voirie ; la vie végétale et la vie animale, il les a observées dans l'air, sur la terre et dans la mer, sur tous les points de l'immense territoire anticostien. Partout, il a recueilli des spécimens des espèces minérales, animales et végétales. Puis, des semaines, des mois et des années, il a coordonné ses notes de voyage ; il a compulsé les livres, les revues et les journaux d'Europe et d'Amérique, où quelquefois il a pu être question de l'île d'Anticosti ; tous les spécimens recueillis, il en a fait une étude attentive ; il a correspondu, pour les déterminer plus sûrement, avec les naturalistes du Canada, des Etats-Unis, de la France. Le fruit de ce travail exécuté avec tant de patience et poursuivi à travers les années, c'est la *Monographie de l'île d'Anticosti*, qu'il a présentée à la Sorbonne, le 29 juin 1904, et qui lui a valu le diplôme précieux du doctorat ès sciences naturelles ; c'est l'ouvrage que j'ai l'honneur de signaler, en ce moment, au public français de l'Amérique.

Cet ouvrage est une étude complète, au sens large du mot, de l'île d'Anticosti. Ses divisions successives correspondent aux différents points de vue sous lesquels sont groupées toutes les observations que l'on a pu faire sur la grande île.

Les premiers chapitres traitent de la géographie et de l'histoire. La météorologie vient ensuite, et reçoit un développement considérable. Les observations soigneusement poursuivies par M. Schmitt, et concernant tous les détails du climat de l'Anticosti, ont une très grande valeur scientifique, parce qu'elles établissent de façon précise les conditions climatologiques de cette région nord-est de la province de Québec, conditions dont la connais-

sance importe beaucoup pour la fixation des données météorologiques du pays tout entier.

Le reste du volume, c'est-à-dire sa partie la plus considérable, est consacré à l'histoire naturelle de l'île d'Anticosti, et se partage en trois sections, qui correspondent aux règnes minéral, végétal et animal.

La géologie et la paléontologie de l'île, qui paraissent être d'un grand intérêt scientifique, font l'objet d'un résumé très complet de tous les travaux antérieurs de la Commission géologique et de Mgr Laflamme, auxquels se sont ajoutées les études de l'auteur lui-même.

Quant aux autres branches des sciences naturelles, auxquelles les deux tiers du volume sont consacrés, c'est-à-dire la botanique et la zoologie avec ses divers embranchements, l'auteur mentionne tout ce qui en est actuellement connu relativement à l'Anticosti. Suivant la nomenclature communément adoptée, il donne de longues listes des espèces animales et végétales de l'île, indiquant pour la plupart leur degré de rareté, l'endroit et la date de leur rencontre, et bien des fois ajoutant des notes fort intéressantes fondées sur ses observations personnelles. Il n'y a pas à insister longuement sur la valeur inestimable de ces listes d'espèces, qui n'offrent certainement pas l'attrait d'un roman pour la plupart des lecteurs, mais qui sont pour le naturaliste du plus grand prix. Car l'île d'Anticosti n'est pas d'un accès facile, et, y fût-on débarqué par hasard, ce n'est pas la chose la plus simple du monde que d'en explorer les côtes et les forêts. Heureusement, donc, il s'est trouvé là un représentant du monde savant, qui n'a épargné ni les voyages ni les études pour connaître les trésors de la faune et de la flore de l'Anticosti, et qui, en mettant à la portée de tous des renseignements obtenus au prix de tant d'efforts, rend à la science un très grand service.

Le médecin reparaît à la fin de l'ouvrage, dans un chapitre consacré aux maladies des hommes et des animaux observées sur l'île d'Anticosti.

Enfin le livre se termine par un tableau de l'industrie agricole dans l'Anticosti, et par l'énumération des ressources merveilleuses que l'on pourra avec le temps retirer de ce grand territoire.

Une grande carte géographique de l'île d'Anticosti, tracée par l'auteur lui-même, et un bon nombre de gravures exécutées avec une rare perfection, complètent admirablement cet ouvrage si riche d'informations précieuses.

Mais ces informations et tous ces détails scientifiques ne sont point venus se mettre tout seuls sous la plume de l'auteur. Le Dr Schmitt a d'abord enregistré dans son livre toutes les connaissances qu'il a acquises, sur l'île d'Anticosti, pendant un séjour de neuf années. Mais, ainsi que je disais plus haut, il a utilisé aussi tous les travaux publiés avant lui sur la grande terre de l'Anticosti, et il suffit de feuilleter les vingt pages de bibliographie qui terminent le volume, pour être convaincu que ce n'a pas été là besogne toute simple et très expéditive. De fait, je connais peu de livres qui paraissent avoir coûté autant de travail à un auteur.

Tel est cet ouvrage dont vient de s'enrichir la littérature scientifique du Canada, et qui n'est autre, je le répète, que la thèse soutenue en Sorbonne, il y a quelques mois, par le Dr Schmitt, pour le doctorat ès sciences.

Voilà donc toujours bien, grâce à cette monographie, une région de la province de Québec dont on connaît maintenant assez bien le faune et la flore. Ce qu'il faudrait, c'est que chacune des autres parties de la province possédât aussi son naturaliste, qui ferait un dénombrement aussi complet de ses quadrupèdes, de ses volatiles, de ses poissons, de ses mollusques, de ses araignées, de ses insectes, de ses terrains, de ses roches, de ses fossiles, de ses végétaux phanérogames et cryptogames, — et même de ses microbes, utiles ou nuisibles. Suivant les apparences, il va falloir attendre encore un certain temps avant que se réalise un souhait aussi extraordinaire.

V.-A. Huard, ptre.

LE MOUVEMENT DES IDÉES

LE PROTESTANTISME EN FACE IE LA CRITIQUE MODERNE

Il est une institution contre laquelle les partisans de la critique rationaliste, comme tous les autres partisans d'erreurs, viendront sûrement se briser : c'est l'Eglise catholique. L'Eglise catholique se sait en possession de vérités révélées ; elle a à sa tête une autorité qui veille jalousement sur ce dépôt sacré. Si un savant en altère le sens, en diminue la portée, ou en retranche quelque parcelle, elle se hâte de l'avertir de sa témérité ; elle lui ordonne de maintenir sa critique dans les bornes marquées par elle, sous peine de ne plus faire partie du petit troupeau de Jésus-Christ. Ce n'est pas qu'elle se défie le moins du monde de la science et de la lumière. Voilà dix-neuf siècles qu'à tout savant de bonne foi elle se présente avec ses titres historiques, avec ses lettres de fondation, émanant d'un Homme-Dieu, et l'instituant gardienne infaillible de la parole et des ordres du Très-Haut. Mais elle n'ignore pas qu'un savant n'est pas la science, et que ses vues ou trouvailles particulières ne sauraient être vraies, si elles contredisent réellement un texte, qu'une tradition et des preuves historiquement irréfragables donnent comme inspiré. Si la critique produit des objections, ces objections ne peuvent être qu'apparentes. Et pour que chacun sache à quoi s'en tenir, elle-même, en s'appuyant sur une tradition sûre et assistée du Saint-Esprit, offre aux fidèles la liste canonique des livres inspirés.

Cestains esprits prétendus forts peuvent bien manifester hautement leur dédain pour cette autorité qui se mêle de distinguer ainsi *ex cathedrâ* entre les textes authentiques et les textes apocryphes. Nombreux pourtant sont ceux qui n'osent la braver, qui n'osent mettre leur jugement privé au-dessus de celui de ce corps moral en qui se reflètent la sagesse et la croyance des siècles.

Ils préfèrent brûler ce qu'ils ont adoré, jeter au feu des écrits qui leur ont coûté de longues veilles, plutôt que d'en soutenir la doctrine en dépit des anathèmes de l'Eglise. Ils se rappellent ce qu'on leur a enseigné de la convenance, voire de la nécessité de la Révélation ; d'autre part ils comprennent que Dieu n'a pu laisser sa parole se perdre au milieu du tintamarre des cervelles humaines ; qu'il est tout naturel qu'il l'ait confiée à une autorité investie par lui d'un secours suffisant pour préserver de tout errement... enfin ils lisent en toutes lettres dans l'Evangile la promesse de ce secours assuré aux apôtres et à leurs successeurs jusqu'à la fin des siècles.

C'est grâce à son autorité respectée que l'Eglise catholique a affronté victorieusement les orages soulevés par les sophistes grecs, qu'elle affrontera encore de même le tumulte provoqué par la critique de nos modernes rationalistes. Mais ce qu'on peut légitimement dire de l'Eglise catholique, on ne saurait le dire du protestantisme. De celui-ci au contraire on doit dire qu'il trouvera sa mort dans le rationalisme qui est son aboutissement logique. Pratiquement du reste on nous informe assez souvent et à grand fracas, que les résultats et méthodes de la « haute critique » sont d'ores et déjà admis par la plupart des exégètes professeurs dans les grandes universités hétérodoxes de l'Ancien et du Nouveau-Monde. On n'a pas oublié, non plus, j'imagine, la douche d'eau froide que les sociétés bibliques de la Grande-Bretagne et des pays étrangers reçurent, l'année passée, au moment où elles célébraient le centième anniversaire de leur fondation. Sans respect pour cette date mémorable, un membre éminent du clergé anglican, le chanoine Henson, publia dans la *Contemporary Review* un article sensationnel sur l'avenir de la Bible. D'après le distingué publiciste une évolution s'était produite dans la pensée des chrétiens éclairés relativement aux Saintes Ecritures. Plus aucun savant de nos jours ne se laissait influencer dans l'étude des documents par la pensée qu'ils pouvaient être inspirés ; plus personne n'admettait que l'inspiration pût certifier la vérité d'un

fait ou d'une assertion dont la raison était incapable par ailleurs de contrôler l'exactitude [1].

De même pour ce qui regarde la canonicité. Est-ce qu'un seul penseur trouvait encore dans le fait que le livre d'Esther, par exemple, est canoniqne, un motif de réformer le jugement défavorable qu'il emportait de sa lecture? Puis, après avoir avancé que les récits de l'Ancien Testament, spécialement ceux concernant Abraham, Moïse et les scènes du Sinaï, avaient été les premiers à crouler devant les assauts de la critique, Henson ajoutait que tout effort serait vain pour arrêter ce travail destructeur devant les écrits du Christianisme proprement dit.

Il est vrai, disait-il, qu'il existe dans les écrits plus récents des Saintes Lettres, beaucoup moins de choses qui choquent la raison ; mais qu'il y en ait peu ou beaucoup, elles devront aller là où sont allés les prodiges de l'Ancien Testament. Il ne faudrait pas d'ailleurs, poursuivait-il, se faire illusion sur l'inertie intellectuelle avec laquelle les fidèles accueillent la lecture de la Bible. Une revision draconienne du livre sacré s'impose, si l'on veut éviter un terrible réveil de la raison populaire. Dans des esprits non mis en garde le passage sera prompt de la croyance en un livre trop saint pour être discuté à un paquet de mensonges trop grossiers pour être tolérés. D'où urgence d'une sélection. Henson reconnaissait du reste que la Bible contient des parties qui, pour leur excellence intrinsèque, demeureront toujours dans le patrimoine des idées d'un homme religieux ; il avouait que la Bible est encore le meilleur manuel de moralité fondamentale que le monde ait expérimenté, où l'enseignement moral est donné avec l'enthousiasme d'une conviction religieuse et appuyé d'exemples fameux. Il ne doutait pas que la Bible ne dût rester toujours le meilleur moyen de remédier aux abus ecclésiastiques.

---

1 — C'est clair qu'il ne peut y avoir d'opposition entre l'inspiration et la raison, mais celle-ci peut fort bien ne pas comprendre un fait révélé. Henson, comme tous les rationalistes, veut faire contrôler l'intelligence divine par la raison humaine.

Le Nouveau Testament, écrivait-il, est encore la Cour d'appel où chaque individu chrétien peut en appeler des églises particulières, parce qu'il est un répertoire, non de lois et de rubriques, mais de premiers principes mis en relief par le récit de la vie du Fondateur du Christianisme et de ses premiers disciples [1].

Enfin la Bible et spécialement le Nouveau-Testament devaient rester la plus efficace barrière contre les tendances matérialistes de la vie moderne.

La conclusion du docte chanoine était qu'à l'avenir on aurait de la Bible de tout autres idées, qu'on en ferait un usage tout différent ; mais que ni son influence, ni son importance n'en seraient diminuées. A ses yeux le XXe siècle avait plus d'un rapport avec le XVIe. Il se trouvait en face d'une révolution religieuse rendue inévitable par les progrès de la science. Il allait falloir de nouveau réconcilier la science avec la religion. Une période de trouble intellectuel devait s'ensuivre, mais Henson exprimait sa confiance que le résultat final de cette transformation douloureuse serait de mettre en une lumière plus évidente la suprématie spirituelle de Jésus, du vrai Jésus historique.

Naturellement la Réforme avec son principe élastique du libre examen lui apparaissait autrement favorable à cette œuvre de progrès que le catholicisme avec son principe rétrograde d'autorité.

Oui, seulement le savant écrivain oubliait de nous dire à quel point s'arrêterait le travail de revision qu'il jugeait nécessaire d'entreprendre dans le texte sacré. Au XVIe siècle, ses pères dans la foi réformée déclarèrent un beau jour, pour faire pièce à l'Eglise romaine, que toutes les traditions orales devaient être regardées comme non avenues ; que tout ce qui n'était pas contenu dans la Bible était doctrine du diable. Quand on leur prouvait par les déclarations du livre sacré lui-même qu'il ne contenait ni tous les actes, ni toute la doctrine de Jésus-Christ, ils

1 — Quelle illusion ! A quoi sert d'en appeler à un texte que, d'après la donnée fondamentale du protestantisme, chacun peut plier à toutes les lubies de sa raison ?

répondaient, avec Thiersch [1], qu'il contenait toujours assez de vérité pour conduire chacun à la vie éternelle, et que quiconque puisait à cette source ne risquait pas d'éprouver aucun vide, aucun besoin, ni de sentir jamais la nécessité de recourir aux sources incertaines des vérités traditionnelles.

Fort bien! Mais ce livre où Thiersch trouvait la plénitude du vrai, voilà que d'autres aujourd'hui y trouvent une part considérable d'erreurs, voilà qu'il leur paraît urgent d'y pratiquer de larges coupures, d'en élaguer une multitude de légendes, moyennant quoi ils auront tous les principes fondamentaux suffisants pour se guider eux-mêmes et guider la société dans la voie du salut. Et si par hasard il plaisait à quelque critique d'avancer que la Bible tout entière doit être tenue en défiance, qu'en très grande partie elle n'est qu'un tissu de fables, que les miracles rapportés par elle ne sont que les mythes choquants ou des exagérations ridicules, bref, que, loin d'être la parole de Dieu, elle n'est même pas la parole d'historiens sérieux et véridiques, que répondra le chanoine Henson ? A quelle autorité en appellera-t-il ? A quel tribunal convoquera-t-il son adversaire ? Il n'y a ni pour l'un ni pour l'autre aucune autorité extérieure. Il le convoquera au tribunal de la raison ; mais la raison n'est pas visible ; il n'existe que des raisons individuelles. Or la raison du critique radical condamne ce qu'approuve la raison du protestant modéré : laquelle est dans le vrai ?

En appellera-t-on au texte intrinsèque du livre ? Mais justement ce savant versé dans les langues hébraïque et grecque prétend découvrir par l'étude même des textes originaux la source des erreurs séculaires qui ont amusé l'humanité. Il faut pourtant sauver l'essentiel, ajoutera le protestant timoré. — Quel est cet essentiel ? répliquera le critique. La Bible complète suffisait à Thiersch ; à vous suffit une bible revisée ; à moi suffit le livre de la nature et de la raison. Là-dessus doit se clore le débat.

1 — *Leçons*, part. I, p. 320.

C'est ainsi que fatalement le protestantisme, comme corps de doctrine, est appelé à sombrer dans le rationalisme ou le matérialisme. Après cela un souverain quelconque, tel qu'un Guillaume III de Prusse, peut bien réunir toutes les sectes de son royaume sous le nom d'*Eglise évangélique :* un pareil assemblage n'a rien de commun avec l'Eglise de Jésus-Christ : c'est un organisme tout politique.

Heureux le catholique qui, au milieu des fluctuations de l'esprit humain, peut en toute confiance se tourner vers le successeur de Pierre et lui dire : *Confirma fratres tuos ;* Très Saint-Père, affermissez dans le vrai vos frères et vos fils. Laissons les penseurs prétendus libres prendre en pitié ce qu'ils appellent notre docile ignorance ; notre méthode d'arriver à la vérité est encore plus sûre et non moins scientifique que la leur. Car si, dans la recherche du vrai, nous nous laissons guider par une autorité extérieure, si en abordant l'étude des Saintes Ecritures en particulier nous apportons la conviction qu'elles sont inspirées, ce n'est pas par une espèce de préjugé aveugle, c'est conséquemment à des preuves historiques qui ont démontré à notre esprit que l'autorité qui nous les garantit comme telles, est réellement infaillible, réellement dépositaire et gardienne de la Révélation, réellement assistée de la lumière du Saint-Esprit. Libre aux savants, affranchis de nos croyances, de s'estimer mieux en mesure de découvrir le vrai. Ils n'ont jamais pour guide qu'une raison dont la faillibilité a été surabondamment prouvée. Or une raison abandonnée à ses propres forces est-elle plus puissante qu'une raison aidée d'une lumière divine ?

M. TAMISIER, S. J.

RÉSURRECTION

PENSÉES INÉDITES

Gardiens qui êtes posés sur les murs de Jérusalem, Séraphins qui chantez l'Eternel « Sanctus », prenez-moi sous vos ailes de feu et écrivez avec moi ces lignes.

Seigneur, je désire réaliser, à partir d'aujourd'hui dans ma vie, la Vérité et écrire votre nom.

J'ai vécu d'abord dans le fait, puis ma pensée a cherché la doctrine, mais ma vie n'a pas suivi ma pensée. Pourtant la doctrine est vivante : elle s'appelle Jésus-Christ. Je désire aujourd'hui que la doctrine envahisse ma vie, je suis monté du fait à l'idée, je veux maintenant que l'idée redescende fait dans mes actes ; car la pensée isolée ne peut réaliser et atteindre celui qui est l'unité. La pensée isolée ne peut que décomposer Jésus-Christ. La vie seule peut reproduire l'image vivante de celui qui est la Vie.

Seigneur Dieu, Verbe incarne, Vérité, Vie, Voie, vous qui êtes, ne pouvant vous reproduire et vous substituer à moi-même sans que vous-même vous le vouliez ; sans promesse ni vœu toutefois, et sans engager ni exclure aucun acte, je vous déclare ici mon intention :

Je veux que chaque mot que mes lèvres prononceront soit votre nom ;

Je veux que mes gestes soient votre nom ;

Je veux que mes regards soient votre nom ;

Je veux que ceux qui passeront à côté de moi disent : « Il a été visité par le Dieu tout-puissant. »

Sanctificetur nomen tuum.

Ce nom que ma vie doit écrire désormais incessamment sans interruption, sans diminution, quel est-il ?

Ego sum qui sum.

Ego sum vita et resurrectio.

Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus.

Hosanna in excelsis Jehovah, Adonaï.

Gratias ago tibi, Pater, quoniam audisti me. Lazare, veni foras.

Seigneur, je ne suis pas capable de vous reproduire sous vos traits souffrants. Ni vous ni moi ne le voulons : cet essai ne réjouirait que l'ennemi. Il est écrit : Ne prenez pas de fardeau insupportable. Je suis si misérable que, afin de sentir votre présence, je vous supplie de passer le doigt sur la blessure que je me suis faite ; guérissez-moi comme je me suis blessé. Il faut que je sente votre présence dans ma joie, car dans ma tristesse je ne

trouve que moi-même. Faites donc éclater autour de moi vos traits adorables, afin qu'en ouvrant les yeux, je sois ébloui de votre lumière ; faites éclater vos traits, ô Dieu ressuscité, dans votre paix, dans votre joie, dans votre gloire. Ce sont les traits de Jésus-Christ glorieux que je veux reproduire à cause de ma faiblesse. Je laisse aux forts Jésus-Christ souffrant. Gravez en moi, Seigneur, votre résurrection, votre ascension.

Donnez-moi la joie qui est la vie même et l'âme de la vie, que je vous demande afin que je ressuscite incessamment et que je monte au ciel incessamment.

Je veux donc, Seigneur, brûler incessamment et me perdre dans l'air léger et odorant, comme l'encens eucharistique. Je veux m'évaporer et m'élancer vers vous, et vous porter les parfums de l'action de grâce universelle.

Je veux tenir dans mes serres les parfums de l'adoration universelle, brûlants comme la foudre et terribles comme elle, terribles au néant. Je veux vous porter, Seigneur, qui avez envahi ma vie, l'hymne de gloire, le cantique enflammé : je veux aussi que tout soit à moi, moi au Christ, le Christ à Dieu.

Seigneur, mon désir est dans vos mains, car la joie est à vous et vous la donnez autant que vous le voulez ; je vous la demande du fond de mon néant. Acceptez mon encens et donnez-la-moi.

Dirigatur oratio mea....

Donnez-moi la force de me réjouir continuellement. Renouvelez ma promesse, pour que je bondisse en Dieu comme un torrent de délices. Amen.

O Dieu ! c'est au nom de vous-même que je vous attends dan le Temple, dans l'esprit, c'est-à-dire dans la liberté et dans la joie.

Ma sœur Madeleine, j'ai un secret à vous dire, j'ai un néant de plus que les autres : c'est l'incapacité de souffrir et de coopérer à ma rédemption ; je suis trop faible. Au nom de ma faiblesse, au nom de notre joie en face des résurrections de Lazare et de Jésus, je vous demande d'obtenir au nom de votre joie, quand il s'est fait reconnaître, vous appelant par votre nom, par votre nom nouveau, par votre nom régénéré comme vous, je vous supplie d'obtenir que Jésus-Christ, Dieu vainqueur et ressuscité, se fasse aussi reconnaître de moi maintenant en m'appellant par mon nom !

Lazare, veni foras.

Ernest Hello.

UNE ÉTUDE SUR DANTE [1]

Il y a beau temps que l'élite intellectuelle de nos voisins a appris à connaître le grand poète-philosophe du moyen-âge. L'illustre Longfellow avait consacré les dernières années de sa vie à traduire en vers anglais la *Divine Comédie*, et cette œuvre, bien que moins personnelle, moins attrayante et moins populaire que les autres poèmes du chantre d'Evangéline, n'en a pas moins contribué à sa propre gloire et à la création d'un goût, qui s'est accru depuis, pour l'étude de l'épopée sublime de l'immortel florentin.

On comprend pareil entraînement dans ce milieu exceptionnellement littéraire et studieux qu'est Boston, dans le voisinage immédiat de l'université de Harvard, et à proximité des autres foyers d'instruction de la Nouvelle-Angleterre. Aussi plusieurs critiques et littérateurs de marque de ce pays, même chez ceux qui ne partagent pas la foi de Dante, se sont-ils chargés d'initier les lecteurs aux mystères cachés sous la lettre du poème, et de révéler à leurs regards étonnés les beautés d'ordre multiple dont fourmille le texte fécond de la *Divine Comédie.* Nous connaissons un publiciste catholique qui a donné, sur Dante et son œuvre, une conférence applaudie par des auditoires d'élite dans un grand nombre de villes de l'Union américaine.

Ce beau mouvement a gagné l'Ouest, ouvert plus récemment que les anciens Etats des rivages de l'Atlantique, à la culture des choses de l'esprit, préoccupé jusque-là des soins de la vie matérielle et absorbé par l'œuvre gigantesque de la colonisation.

Profitant du renouveau de la scolastique dont Léon XIII fut le promoteur inspiré, les centres intellectuels catholiques, dans le Nouveau comme dans l'Ancien-Monde, ont appris à connaître et à apprécier, à mesure qu'ils en approfondissaient les œuvres, le grand poète qui fut le chantre de la théologie et de la philosophie de l'Eglise, comme Thomas d'Aquin et Bonaventure en avaient été les Docteurs. Est-il donc étonnant que les chaires de

---

1 — *Views of Dante*, by E.-L. Rivard, C. S. V., St. Viateur's College, Bourbonnais, Illinois. In-8° de 208 pages. Chicago, 1904.

l'enseignement aient retenti partout, comme à Rome, des vers de Dante résumant en quelques mots, comme une lumineuse synthèse, la pensée profonde du Stagyrite et du Docteur Angélique? Est-il étonnant que ceux qui, comme le Père Rivard, ont pénétré le sens quasi-inspiré des stances de Dante, et en ont savouré la beauté et la vérité, aient été tentés d'en faire part à leurs disciples et à la jeunesse étudiante?

Le livre du Père Rivard est dédié à la jeunesse des *High Schools*, des académies et des collèges. Cette dédicace fait honneur à ceux qu'elle concerne; elle est de bon augure pour la jeunesse catholique de l'Ouest, à qui elle prête des aspirations élevées. Puisse celle-ci apprécier, comme il le mérite, le livre du maître, comme l'a apprécié l'auditoire choisi, et sans doute mieux préparé, de l'école estivale du lac Champlain, qui le goûta d'abord sous forme de conférences.

Au reste, rien ne contribue à en rendre la tâche difficile. Au contraire, l'auteur se met tout à fait à la portée de ses lecteurs. Son analyse de la *Divine Comédie* est claire et méthodique. Il a su mettre en relief les personnages du poème et son immortel auteur lui-même, de façon qu'on puisse saisir et leur caractère et leur rôle, et l'enseignement qu'ils nous donnent.

Les beautés poétiques et les leçons de haute portée spirituelle et morale sont signalées à l'attention et à la réflexion du lecteur, à qui une étude préalable de la philosophie a dû en rendre l'intelligence facile et profitable.

Au livre du Père Rivard, l'éminent évêque de Peoria, Illinois, Monseigneur Spalding, a donné une introduction magistrale. L'œuvre de Dante y est caractérisé et décrit de façon à en rendre la lecture irrésistible. Un parallèle entre Shakspeare et l'auteur de la *Divine Comédie* fait ressortir avec évidence la haute supériorité à tous égards du florentin.

Le vénérable introducteur rend hommage, lui aussi, à l'auteur de *Views of Dante* et aux élèves qui, comme lui, aiment à en approfondir les sublimes beautés.

> Dante, dit-il, le plus grand des poètes, est le moins populaire, mais le plus digne de l'étude d'esprits sérieux et nobles. Et après tout, n'est-ce pas surtout à des esprits de cette trempe qu'on ne fait pas appel en vain?

Le livre du Père Rivard, comme l'indique son titre, est écrit en anglais, et en anglais fort correct et élégant, sauf peut-être

quelques tours et expressions qui sentent le terroir américain, et dont ses compatriotes seraient plutôt tentés de le féliciter.— L'auteur a choisi cet idiome pour atteindre un plus grand cercle de lecteurs et, partant, faire plus de bien. Nul doute que, également maître du français, sa langue maternelle, il n'ait fait goûter, en cette langue éminemment classique, aux élèves du collège canadien-français de Bourbonnais, les jouissances d'ordre élevé que ses *Views of Dante* ont procurées à leurs condisciples et émules privilégiés des collèges et académies de langue anglaise.

L. LINDSAY, p^tre^.

PAGES ROMAINES

LA NOUVELLE VOIE D'ACCÈS EN ITALIE. — LES ÉPARGNES DES ÉMIGRANTS ITALIENS. — LA SAINT-JOSEPH AU VATICAN.

Le 24 février, vers quatre heures du matin, une équipe de trente-six hommes, manœuvrant quatre perforatrices, sous la direction du chef de chantier Betassa et de l'ingénieur Bacilieri, commençaient l'exécution des derniers travaux qui allaient terminer le percement du Simplon par le plus grand tunnel du monde entier. Vers six heures, après les premiers coups de mines, l'eau se mit à couler ; sa température dépassait 41°. Malgré la chaleur suffocante, les ouvriers s'acharnaient. A 7.35 heures, nouveau coup de mine. Des torrents d'eau chaude jaillissaient dans la galerie, les hommes remontaient en courant : le tunnel était percé. Le paroi qui venait de sauter se trouve à 9,380 mètres d'Iselle.

Ainsi, en pleine paix, la face du continent était subitement changée.

Ce fut aussitôt après la conclusion du traité Italo-Suisse (28 novembre 1895) que commençèrent les négociations préliminaires pour le percement du Simplon. En 1898, la Confédération suisse rachetait ses chemins de fer et garantissait un emprunt de 60 millions émis par les banques cantonales des cantons de Vaud, Berne, Zurich, Soleure, Neuchâtel, pour la construction d'un chemin de fer à travers le Simplon.

On eut en outre différentes subventions : de l'Italie, 4 millions ; de la Confédération, 4 millions et demi, des cantons de Vaud, 4 millions ; de Fribourg, 2 millions ; de Valais, 1 million ; de Neufchâtel, 1 million et quart ; de Berne, 1 million ; de Genève, 1 million. Parmi les villes, Lausanne fournit 1 million ; Montreux, 270,000 francs ; et la compagnie de navigation sur le lac Léman, 240,000 francs.

La compagnie de chemin de fer Jura-Simplon passa un contrat à forfait avec l'entreprise Brandt, Brandau & Cie. Elle assuma la tâche de terminer ce gigantesque travail pour la somme de 69 millions et demi, et cela dans l'espace de cinq ans et 9 mois pour le premier tunnel.

Ces clauses primitives subirent toutefois quelques modifications en cours de travaux : le forfait monta à la somme totale de 78 millions, et le délai d'achèvement fut prolongé de 12 mois.

Le percement comprenait trois opérations :

1° *Perforation des trous de mine.* Elle se faisait avec des perforatrices comprenant un cylindre fixe dans lequel se meut le piston-plongeur dont la tige se termine par le foret. Pour faire marcher l'outil, le piston était fortement comprimé contre la roche par l'action de l'eau mise en pression de 60 à 80 atmosphères dans le cylindre. En même temps, le piston recevait un mouvement continu de rotation au moyen de deux petits moteurs hydrauliques montés sur les côtés du cylindre fixe.

2° *Explosion des mines.* On creusait ainsi trois ou quatre trous de mine par attaque. Les mines étaient chargées à la dynamite-gomme ; on y mettait le feu, une masse pulvérisée était arrachée de la montagne et allongeait le boyau de 1 mètre à 1 mètre 50.

3° *Marinage.* C'est-à-dire enlèvement des débris produits par l'explosion.

Pour mener à bonne fin ces trois opérations, cinquante compresseurs, énormes machines actionnées par une force hydraulique et dont les pistons jouaient avec une rapidité qui défiait le regard le plus attentif, envoyaient au fond du tunnel, où la chaleur s'élevait à 49 degrés, des trombes d'air frais. Des pompes, dont les cylindres recevaient par des tuyaux, où deux hommes pourraient facilement se mouvoir, les eaux du Rhône captées à cinq kilomètres de distance, actionnaient les perforatrices qui, à huit, à dix, à douze kilomètres d'intervalle attaquaient la roche ou alimentaient les pulvérisateurs qui rendaient moins âcre et moins brûlant aux poitrines des ouvriers l'air du tunnel. Des dynamos assuraient l'éclairage électrique de la voie et des ateliers et fournissaient la force motrice nécessaire aux travaux du déblaiement. Qu'on se représente tout cela, tournant, haletant, trépidant, sifflant, sans interruption la nuit et le jour, pendant des semaines, des mois, des années, et qu'on pèse ce que cela représente d'énergie et d'audace accumulées dans le cerveau de l'ingénieur qui eut le premier la pensée d'ouvrir dans cette montagne, qui dresse jusqu'au ciel son ossature striée de neige, une trouée de vingt kilomètres de longueur.

Çà et là, sous le tunnel, des trous de mine ont été disposés, afin qu'en cas de guerre, on puisse détruire avec quelques kilos de dynamite une œuvre de dix années à laquelle huit mille hommes ont collaboré. En dehors du tunnel avait été établi le grand pavillon de bains où, par un ingénieux système de « penderie », les vêtements des ouvriers étaient séchés à la vapeur

pendant les seize heures qu'ils passaient hors du chantier, et dans lequel, le travail fini, ils venaient se laver à grande eau sous la douche chaude qui tombait au-dessus des têtes. C'était un furieux savonnage après lequel on attendait que la température de la salle, réglée par un jeu de tuyaux à eau chaude, se fut abaissée jusqu'au degré de l'air extérieur, pour ouvrir les portes et permettre aux ouvriers de retourner chez eux.

Cette œuvre colossale du Simplon ne s'est point accomplie sans sacrifices. Beaucoup d'ouvriers sont morts sous ces voûtes de granit, les uns brûlés, les autres tués par les éboulements. L'ingénieur Alfred Brandt lui-même, l'initiateur de cette entreprise presque surhumaine, est tombé sur son champ de bataille, le 29 novembre 1899, écrasé par la chute d'un bloc, comme un simple manœuvre. Cette voie qui relie l'Italie au centre de l'Europe est une voie de douleur qui s'est terminée par de nouveaux sacrifices au lendemain de son achèvement.

Il n'est pas sans intérêt de reprendre aujourd'hui le journal de l'œuvre pour se rendre compte de la marche des travaux.

En voici les principales dates :

6 août 1898. Commencement des travaux sur le versant nord.—16 août. Attaque du versant italien.—4 décembre. Sainte-Barbe : bénédiction des travaux.—1er janvier 1899. L'avancement est de 409 mètres : 333 mètres au nord, 76 mètres du côté de l'Italie.—8 mars. Commencement de la grève sur le versant nord ; elle ne dure qu'un jour.—1er avril. 1,200 mètres, dont 400 seulement du côté italien.—1er juillet. On atteint le 1er kilomètre.—15 octobre. 3e kilomètre.—8 novembre. Deuxième grève sur le versant nord.—13 novembre. Grève générale.—17 novembre. Reprise des travaux.—30 novembre. Mort de M. Brandt, chef de l'entreprise.—31 décembre 1900. 7,260 mètres percés. La galerie suisse est en avance de 1 kilomètre ; dans la galerie italienne, on a rencontré du gneiss d'Antigorio très dur.—1er mars 1901. 8 kilomètres 300, dont 4.700 au nord.—Avril. Irruption de deux grandes sources débitant 2,400 et 3,000 litres à la minute et à la température de 28° dans la galerie nord.—22 juin. Troisième grève, cette fois sur le versant italien.—25 juin. Arrêt des travaux sur le versant nord.—8 juillet. Reprise du travail.—Octobre. Invasion dans la galerie italienne de sources débitant 800 litres à la seconde. Interruption des travaux.—15 novembre. Reprise des travaux.—Décembre. On rencontre une roche tendre qui nécessite un boisage spécial.—15 janvier 1902. Tout ce boisage est écrasé par la pression sur une longueur de 40 mètres.—Mai. En 8 mois, l'avance n'a été que de 50 mètres. La galerie nord atteint son 7e kilomètre.—Octobre. La galerie sud atteint son 5e kilomètre.—1er janvier 1903. Avancement total : 14.300 dont 8.500 au nord, 5.800 du côté italien.—26 juin. 16 kilomètres 200.—1er octobre. 17 kilomètres, dont 7 du côté de l'Italie.—22 novembre. Ensevelissement de la galerie nord par deux sources d'eau chaude à 48° ; suspension des travaux.—Janvier

1904. L'évacuation des eaux est terminée. Installation des portes de fer comme mesure de sûreté.—20 mars. Reprise des travaux.—18 mai. On atteint dans la galerie nord 10 kilomètres 376. On trouve une source d'eau chaude; les portes sont fermées et les travaux entièrement suspendus au nord.—30 juin. 19 kilomètres percés; il reste 630 mètres qu'on ne peut aborder que du sud.—6 septembre. Il reste 230 mètres à percer; une source d'eau chaude à 45° fait irruption dans la galerie.—Septembre. Avancement: 25 mètres.—Octobre, novembre. Stationnaire.—1er janvier 1905. On arrive à 19 kilomètres 185; il ne reste que 169 mètres à percer. On trouve de nouvelles sources d'eau chaude.—1er février. Il reste 109 mètres.—16 février. 34 mètres.—17 février. 29 mètres.—19 février. 19 mètres.—21 février. 10 mètres.

Depuis le 18 mai 1904, les travaux avaient été suspendus du côté du nord et les portes de fer avaient été fermées pour maintenir un immense réservoir d'eau qui s'était accumulé à la hauteur du dixième kilomètre. Pour éviter tout désastre le sol de la galerie percée du côté italien devait arriver au niveau de la voûte construite du côté suisse. De la sorte, la masse liquide était destinée à s'écouler peu à peu, au gré des conducteurs de l'œuvre. Il suffisait toutefois d'une légère erreur dans les calculs des ingénieurs pour que les eaux subitement lâchées, balayant le tunnel, produisissent une catastrophe.

Le 24 février au matin, les craintes s'évanouissaient et le travail persévérant sous la conduite de la science était couronné par le succès.

Ce percement du Simplon remet à l'ordre du jour l'importante question des relations internationales entre l'Europe occidentale et les ports de la Méditerrannée desservant les pays d'Orient.

Tant que le massif alpin a formé sur la grande route du nord-ouest au sud-est un rempart infranchissable, la voie la plus directe d'Angleterre aux Indes empruntait les lignes françaises de Calais jusqu'à Marseille. A l'ouverture de l'Italie par le tunnel du Mont-Cenis, ce trafic a été détourné via Modane-Brindisi. Plus tard, le Saint-Gothard, unissant directement à travers la Suisse le nord-ouest de l'Europe à l'Italie, dépossédait Marseille au profit de Gênes d'une partie de son trafic et donnait un sérieux élan au commerce italien, tout en créant une concurrence à la voie du Mont-Cenis.

Aujourd'hui le percement du Simplon a remis à l'ordre du jour la création d'un nouvel itinéraire Milan-Paris (via Simplon) qui devenant plus court, plus rapide que tous ceux qui existaient, rendra plus fréquentes les relations commerciales entre l'Italie et la France et plus courte la route entre Milan et Paris.

Pour donner une idée de l'influence que présente une nouvelle percée des Alpes, sur les grands courants du commerce international, il suffit de reproduire ce passage d'une étude très documentée publiée par un ancien ingénieur en chef de la compagnie P.-L.-M., M. Jules Michel :

En 1883, la ligne du Saint-Gothard fut ouverte à l'exploitation, et la prospérité de la compagnie qui s'en était chargée est venue donner raison à l'homme d'Etat clairvoyant (Bismarck) qui l'avait soutenue en dépit de tous les obstacles. Malgré une dépense énorme de 1,100,000 francs par kilomètre pour un réseau de 275 kilomètres, la compagnie du Saint Gothard distribue à ses actionnaires un dividende de 6%. La recette brute s'est élevée en 1897 à 65,526 francs par kilomètre, chiffre auquel n'atteint jamais aucun des réseaux français.

Dans la pensée de son promoteur, la construction de la ligne du Saint-Gothard était dirigée contre la France; elle devait battre, au profit de l'Allemagne, le commerce français avec l'Italie. A ce point de vue encore, les prévisions de Bismarck ont été parfaitement justifiées. La ligne de France en Italie par le Mont-Cenis, dont les recettes en 1881 étaient de 55,000 francs par kilomètre, descendirent à 38,000 francs par kilomètre en 1886. Depuis cette époque, alors que celles du Saint-Gothard augmentèrent de 50%, celles du Mont-Cenis sont demeurées à peu près stationnaires.

L'exécution du tunnel du Simplon n'est pas faite, c'est vrai, pour accroître les recettes de la ligne du Mont-Cenis, car le trafic qui empruntera la voie du Simplon sera sans doute enlevé aux voies concurrentes, à droite aussi bien qu'à gauche, au Saint-Gothard aussi bien qu'au Mont-Cenis ; elle contribuera cependant à augmenter le commerce de l'Italie avec la France...

Plaise à Dieu qu'elle serve surtout à multiplier les liens qui unissaient jadis la France à la Papauté ! ! ! Les liens qui se contractent entre les nations en dehors de l'Eglise sont facilement rompus.

***

Les remises faites par les émigrants italiens à l'étranger pendant les deux années 1902-1903 au moyen du correspondant de la Banca di Napoli, ont atteint le total de 32,881,530 *lire*, se subdivisant ainsi selon la provenance : 26,009,086 des Etats Unis d'Amérique ; 4,483,976 du Brésil ; 2,386,711 de la République Argentine ; 1,757 de Tunsie. On est loin, comme on le voit, des 150 millions auxquels certains optimistes ont cru devoir faire monter les sommes envoyées annuellement en Italie pour le compte des émigrants. Il y a cependant là un indice que l'Italien ramasse toujours chez les autres au profit de son pays.

***

A cause des douleurs de l'Eglise de France, la fête du Pape n'a revêtu, cette année, qu'un caractère absolument privé. Seul le Sacré Collège a été reçu par le Pontife dans sa bibliothèque particulière, sans qu'aucune allocution fût faite, ni aucun discours prononcé, et nulle allusion n'a été faite à la persécution française. Chacun partageait la douleur paternelle sans oser en parler. Puisse-t-elle être allégée par les prières de tous !

Don Paolo-Agosto.

LA SECONDE MISSION DE LA FRANCE AU CANADA [1]

Le Canada français, séparé en 1760 de la mère-patrie par la victoire des armes anglaises, devait par là échapper aux horreurs de la Révolution : il n'en devait recueillir que du bien. Ainsi le voulait la divine Providence, jalouse de conserver dans le Nouveau-Monde les germes de foi vaillante et d'héroïques vertus qu'y avait plantés durant deux siècles le généreux dévouement de la nation très chrétienne. Jadis, aux peuplades idolâtres de l'Amérique la France avait envoyé ses missionnaires prêcher la bonne nouvelle, et aux hardis pionniers de la colonie naissante, les âmes d'élite de l'un et de l'autre sexe qui devaient les aider à vivre et à mourir dans la foi du Christ. Et voici que, de nouveau, au moment où tout semble désespéré pour la Nouvelle-France, cette même Providence lui envoie tout un essaim d'hommes apostoliques. Ce sont les ouvriers de la seconde moisson, destinés à succéder à ceux de la première période qui sont allés ou iront bientôt toucher le prix de leur rude et laborieuse journée. Ils tiendront haut et ferme le drapeau de la foi et des traditions nationales, en attendant que de jeunes émules, héritiers de leur zèle et formés à leur école, viennent se ranger à leur suite pour continuer leur œuvre salutaire, et que l'Eglise canadienne, un moment éprouvée par la disette des vocations sacerdotales, renaisse « plus brillante et plus belle » comme la Jérusalem d'autrefois.

C'est l'histoire de cette apostolique phalange que vient de nous donner M. Dionne, dans son beau livre. Et cette histoire il l'a tracée d'abord dans son ensemble, dans un tableau saisissant de l'exode du clergé français chassé par la Révolution, et des circonstances qui ont doté notre pays de tant de prêtres distingués et pieux, dignes de travailler sous les évêques de Québec à édifier l'Eglise du Canada.

Leur séjour en Angleterre, première étape sur le chemin de leur exil, est assez longuement raconté et avec de touchants détails. On se sent pris d'admiration, en lisant ces pages, pour ce peuple anglais si compatissant et généreux qui, faisant taire ses préjugés, accueille avec la plus large hospitalité les victimes de la tyrannie jacobine. Instinctivement on déplore — les explosions actuelles de fanatisme sectaire ne nous y autorisent-elles pas ? — qu'une telle largeur de vues et de sympathies n'ait pas été, pour emprunter le mot de Gambetta, « un article d'exportation », ne soit pas l'apanage invariable de ceux qui sont venus des bords de la Tamise, et que pour eux ne se réalise pas toujours l'axiome du poète :

Cœlum, non animos mutant qui trans mare currunt.

De cette générosité l'Angleterre a déjà été payée de retour et elle le sera davantage ; car le bon Dieu ne se laissera pas vaincre en munificence. A quoi, en effet, faut-il attribuer le retour graduel d'Albion à la foi de ses

---

1 — N.-E. DIONNE. *Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada*, in-8° 448 pages, Québec, 1905.

pères, le droit bientôt reconquis à son titre d' « île des saints » ? D'après Dalgairns, 1 le germe de cette conversion, c'est le culte du Sacré-Cœur de Jésus dont le Vénérable Père de la Colombière, appelé à Londres comme confesseur de la duchesse d'York, fut, en Angleterre, le premier apôtre. Mais la prière de tant de saintes âmes pour la nation hospitalière et bienfaitrice, mais la prédication de leur exemple plus encore que de leur parole, auprès de ceux qui les approchèrent, n'ont-elles pas, à leur tour, contribué efficacement au renouveau de la foi en Angleterre? On n'en saurait douter. Comment donc ces mêmes influences, dans un milieu mieux préparé et mieux disposé, n'auraient-elles pas produit des effets plus profonds et plus salutaires encore? Aussi, de ces hommes apostoliques, seconde phalange de missionnaires envoyés par l'Ancienne France à la Nouvelle, nos pères et les rares survivants de ceux qui les ont connus ont-ils gardé le plus reconnaissant et pieux souvenir. Leur mémoire, il est vrai de le dire, est restée en bénédiction au Canada.

C'est dans la deuxième partie de son travail, *Biographies*, que l'auteur nous présente, dans leur ordre chronologique, ces figures aussi vénérables que distinguées, On y trouve des noms déjà illustres dans le clergé de France, des hommes qui eussent joué un rôle éminent dans leur pays, et qui ont préféré rester dans leur nouvelle patrie, pour conserver au Christ le petit troupeau qu'il leur avait confié. Honneur à ces bons et fidèles serviteurs du divin Maître! Il convenait que l'histoire mit en relief leur vie sainte, nous révélât leurs gestes *ad futuram memoriam*.

La troisième partie du livre, les pièces justificatives, contient des documents du plus haut intérêt pour notre histoire religieuse et civile.

On ne saurait assez louer le zèle du docteur Dionne pour l'œuvre de notre histoire nationale. Depuis qu'il s'est senti appelé à la carrière d'historien, il a vaillamment et persévéramment correspondu à cette noble vocation. Il a doté notre histoire d'une série déjà longue de traités et de monographies qui feraient honneur à n'importe quel pays. Puisse-t-il, longtemps encore, consacrer ses talents et son érudition à cette œuvre salutaire et utile entre toutes celles du domaine des lettres.

1— *Devotion to the Sacred Heart of Jesus*, p. 108.

L. LINDSAY, p^tre^.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÈNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV MAI 1905 N° 5

LES ÉCOLES DANS LES TERRITOIRES

Le 21 février dernier, M. Laurier présentait à la Chambre des Communes deux projets de loi intitulés respectivement : « Acte à l'effet d'établir la province de l'Alberta et de pourvoir à son gouvernement » et « Acte à l'effet d'établir la province de la Saskatchewan et de pourvoir à son gouvernement. »

Un mois plus tard, le premier ministre donnait avis que, lorsque la Chambre se formerait en comité général pour étudier et adopter les différentes clauses de ces projets de loi, il proposerait de substituer une nouvelle clause 16 à celle que contenait chacun des bills tels que présentés.

La clause 16 est celle qui regarde l'éducation.

Pour bien comprendre la question qui se discute actuellement à la Chambre et qui intéresse le pays à un si haut degré, il convient de jeter un coup d'œil en arrière et de demander à l'histoire qu'elle éclaire de son flambeau l'étude que nous voulons offrir aux lecteurs de la *Nouvelle-France.*

***

L'Acte de la Confédération est une loi impériale que le parlement anglais adoptait le 29 mars 1867, sous le titre de « L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867. »

Cette loi décrétait l'union fédérale des provinces du Canada (Ontario et Québec), de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et permettait à la Reine, par un simple arrêté en Conseil,

sur la présentation d'adresses de la part des Chambres du parlement du Canada et des Chambres des législatures respectives des colonies ou provinces de Terre-Neuve, de l'île du Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique, d'admettre ces colonies ou provinces ou aucune d'elles dans l'union. (Clause 146.)

La Colombie-Britannique d'abord (1871), l'île du Prince-Edouard ensuite (1873), entrèrent de cette manière dans la Confédération, sur un arrêté en conseil de la Reine, et acceptèrent, pour leur charte, la charte même de la Confédération, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867.

Les quatre premières provinces qui formèrent la Confédération et les deux que nous venons de nommer étaient des provinces déjà organisées régulièrement, ayant un système politique en pleine opération, possédant des droits acquis, et dans lesquelles, au point de vue de l'éducation, les minorités catholiques ou protestantes avaient ou n'avaient pas des privilèges reconnus par les lois provinciales.

En entrant dans la Confédération, ces minorités obtinrent la reconnaissance de leurs droits et la promesse d'une protection efficace par cette clause spéciale de l'acte constitutionnel qui se lit comme suit :

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

(1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province relativement aux *écoles confessionnelles (denominational)* [1] ;

---

1 — Le texte anglais dit *denominational*, que la version française des statuts traduit par « écoles séparées », ce qui est une mauvaise traduction en même temps qu'une restriction du droit accordé à la minorité. Le sens du mot

(2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux *écoles séparées* et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux *écoles dissidentes* des sujets protestants et catholiques romains de la Reine, dans la province de Québec ;

(3) Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province—il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation ;

(4) Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur général en conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors, et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur général en conseil sous l'autorité de cette même section.

Voilà, dans toute leur étendue, les pouvoirs respectifs des provinces et du Dominion en matière d'éducation.

Les législatures provinciales ont un droit exclusif de légiférer en ces matières dans les seules provinces où il n'existait pas déjà, au moment de leur entrée dans la Confédération, des écoles confessionnelles établies par la loi.

Dans les provinces, au contraire, pourvues par la loi d'écoles confessionnelles au moment de leur entrée dans la Confédération, les législatures ne peuvent décréter aucune loi qui préjudicierait à aucun droit ou privilège déjà conféré et alors existant. Toute législation provinciale qui violerait ce droit ou ce privilège serait

---

denominational est plus étendu. Une école « confessionnelle » peut être celle de la majorité ou de la minorité, tandis que l'école « séparée » est simplement l'école d'une minorité.

nulle *ipso facto*, inconstitutionnelle, et pourrait être déclarée telle par autorité judiciaire.

A part cela, une minorité protestante ou catholique a droit d'en appeler au gouverneur général en conseil de toute législation provinciale qui pourrait affecter aucun de ses droits, dans les provinces où lors de l'union il existait un système d'écoles séparées ou dissidentes établies à cette époque par la loi ou subséquemment par la législature.

Comme on le voit, le pouvoir de légiférer exclusivement en matière d'éducation n'est donné qu'aux provinces où les minorités n'ont aucun droit reconnu à sauvegarder.

Ailleurs, ce pouvoir est limité, limité par les dispositions de la loi que nous venons de citer.

Ceci s'applique aux provinces qui entrent dans la Confédération avec leur organisation politique déjà existante et en pleine opération.

Mais que dire des Territoires ?

***

La constitution y pourvoit.

Cette même clause 146 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, que nous avons déjà citée en partie, ajoute que la Reine en conseil peut également, par un simple arrêté,

> sur la présentation d'adresses de la part des Chambres du parlement du Canada, admettre la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions, dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément au présent.

Le 23 juin 1870, la Reine en conseil admettait dans l'union la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, dont la cession avait été obtenue de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur paie-

ment par le Canada d'une somme de trois cent mille louis. Dès 1869 cependant et avant même d'avoir acquis la Terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest, notre parlement adopta une loi qui donnait un gouvernement provisoire à ces contrées.

La population se souleva. Elle eut recours aux armes et s'opposa à la prise de possession par le gouvernement canadien et de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement anglais intervint. Mgr Taché, qui était alors à Rome, fut prié de revenir au pays et de conduire les négociations en vue d'un arrangement à l'amiable. L'illustre archevêque de Saint-Boniface se mit immédiatement à l'œuvre, et, sur la promesse formelle, donnée par les autorités impériales et fédérales, que les droits civils et religieux de la population catholique de ces territoires seraient respectés, sur l'engagement sacré que les écoles confessionnelles et les droits de la minorité à des écoles séparées seraient maintenus et que l'usage de la langue française serait permis, Mgr Taché put obtenir la pacification du Nord-Ouest. La population déposa les armes et consentit à entrer dans la Confédération. Une partie de la Terre de Rupert fut immédiatement constituée en province sous le nom de Manitoba, et l'Acte du Manitoba, sanctionné le 10 mai 1870, fut la première reconnaissance officielle des droits de nos compatriotes et de nos coreligionnaires.

C'était en même temps l'acceptation et la consécration légale des conditions du pacte que le Canada venait de conclure avec les Territoires.

La nécessité de cette législation spéciale s'imposa tellement aux hommes politiques de 1870, comme la conséquence rigoureuse des engagements pris au cours des négociations si heureusement conduites par Mgr Taché, qu'ils renoncèrent à l'idée de placer le Manitoba sous l'opération régulière et automatique de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et qu'ils demandèrent au parlement impérial de sanctionner, lui aussi, et de rendre valides, au delà de tout doute, les dispositions particulières qui

s'écartaient de la législation générale, applicable à toutes les autres provinces.

Il en fut ainsi et le parlement impérial confirma par un acte la législation canadienne, la mettant ainsi en dehors de toute atteinte et de tout changement possibles.

Le parlement britannique alla plus loin, et, sachant que le Canada était lié vis-à-vis du Nord-Ouest par les mêmes obligations qu'il avait contractées avec le Manitoba, puisque le pacte qu'il avait conclu l'avait été avec les habitants de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest, le parlement britannique, dans son acte ratifiant la législation d'Ottawa, ajouta la clause suivante :

2. Le parlement du Canada pourra de temps à autre établir de nouvelles provinces dans aucun des territoires faisant alors partie de la Puissance du Canada—mais non compris dans aucune province de cette Puissance,—et il pourra, lors de cet établissement, décréter des dispositions pour la constitution et l'administration de toute cette province et pour la passation de lois concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement de telle province et pour sa représentation dans ledit parlement.

(« L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1871 », 34-35 Vict., ch. 28.)

***

C'est cette addition à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui donne à notre parlement canadien le pouvoir de constituer deux nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest et d'octroyer à chacune d'elles une organisation législative définitive.

Déjà, en 1875, alors que les Territoires n'étaient que des dépendances du Dominion, n'ayant pas encore leur autonomie, le parlement du Canada avait adopté une législation, transitoire il est vrai, mais qui suffisait au gouvernement de ces contrées, en attendant le moment, arrivé aujourd'hui, où les Territoires constitués en provinces pourraient s'affranchir de notre tutelle et vivre de leur vie propre.

Cette législation de 1875 donnait à l'assemblée législative des Territoires le droit de rendre des ordonnances en matière d'éducation, mais à la condition expresse qu'il y serait *toujours* décrété que dans un arrondissement scolaire quelconque la majorité de cet arrondissement pourra y établir les écoles qu'elle jugera à propos, et la minorité, protestante ou catholique, des écoles séparées.

Ce sont les expressions employées.

Cette loi de 1875 est encore celle qui régit les Territoires du Nord-Ouest, et sa clause qui concerne l'éducation n'a subi aucun changement. De sorte que, aujourd'hui comme en 1875, une ordonnance des Territoires en matière d'instruction publique doit, pour être conforme à la loi suprême du pays, accorder à la majorité l'école que celle-ci jugera à propos d'établir et à la minorité le droit d'établir des écoles séparées.

Une ordonnance qui ne remplit pas ces conditions imposées à son existence est contraire à la loi. Elle est inconstitutionnelle.

En vertu des pouvoirs que lui conférait cette loi fédérale de 1875, l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a, de temps à autre, rendu des ordonnances.

Les premières furent conformes à la loi fédérale et respectèrent les droits qu'entendait protéger le parlement du Canada. Les dernières ne tinrent aucun compte ni des droits de la majorité ou de la minorité catholique, ni des prescriptions pourtant bien impérieuses de la loi.

M. Sifton lui-même, qui a saisi le prétexte de la loi présentée par M. Laurier pour sortir avec éclat du gouvernement, M. Sifton, dans son discours du 24 mars dernier, après avoir cité la loi fédérale de 1875, ajoutait :

Qu'est-il arrivé après l'adoption de cette loi ? On a établi dans les Territoires du Nord-Ouest un double système d'écoles ; un système par lequel le clergé choisissait les livres et fournissait l'enseignement, et tout ce qui concernait les écoles catholiques romaines était sous la direction immédiate d'un comité catholique du conseil de l'Instruction publique. A cette époque,

à toutes fins que de droit, nous avions dans les Territoires du Nord-Ouest, *en vertu de cette loi*, ce qu'on appelle généralement des écoles cléricales. C'est ce que nous avait donné la loi de 1875. Ce système fonctionna pendant quelque temps. Il ressemblait exactement—je ne parle pas de son efficacité que je ne connais pas—, en principe, à celui que nous avions au Manitoba jusqu'en 1890, alors qu'il a été aboli par la loi des écoles publiques votée cette même année. Ce système fonctionna pendant quelques années dans les Territoires du Nord-Ouest, puis la législature intervint et commença petit à petit à restreindre les privilèges des écoles séparées. Ces restrictions se poursuivirent jusqu'en 1892, alors que ce qu'on appelait le système de la dualité a été entièrement aboli et a été remplacé par le système que nous avons aujourd'hui dans les Territoires.

A l'heure qu'il est nous avons dans les Territoires du Nord-Ouest le régime scolaire établi par l'ordonnance de 1892.

Nous avons une école normale avec enseignement pédagogique uniforme pour tous les instituteurs, et quand je dis tous les instituteurs, cela comprend les instituteurs de toutes les écoles, séparées ou publiques ; des cours d'étude uniformes pour toutes les écoles de même catégorie ; des livres de classe uniformes pour toutes les écoles ; un degré uniforme d'instruction pour les instituteurs de toutes les écoles ; la direction complète et absolue de toutes les écoles, quant à leur régie et administration, par l'autorité scolaire centrale désignée par la législature en conformité des ordonnances ; laïcisation complète de toutes les écoles entre neuf heures du matin et trois heures et demie du soir, avec cette exception que, dans les écoles où les syndics le désirent, on peut ouvrir la classe par l'oraison dominicale ; répartition de la subvention législative d'après les résultats obtenus dans l'enseignement, selon les règles établies dans l'ordonnance 31.

Et pour qu'il ne manque rien à la tristesse de ce tableau que nous fait M. Sifton du système scolaire maintenant en vigueur dans les Territoires, l'ex-ministre de l'Intérieur conclut en ces termes :

Là où il y a une école publique, la minorité, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, peut établir une école séparée ; mais toute école séparée est soumise absolument à toutes les dispositions ci-dessus, et est une école publique dans toute l'acception du mot. Si les protestants sont en minorité dans un district, leur école s'appelle une école séparée ; si les catholiques sont en minorité, c'est leur école qu'on appelle l'école séparée ; mais les deux sont des écoles publiques.

M. Sifton n'ignore pas ce qu'ont décrété les ordonnances de 1892.

Voici la distinction qu'elles établissent entre les écoles publiques et les écoles séparées. Nous la trouvons dans les ordonnances consolidées des Territoires de 1898, chapitre 75, clause 3 :

There may be established, subject to the provisions of this Ordinance and to the regulations of the Council of Public Instruction, the following classes of schools, namely :

1. *Public schools*, for pupils over five years of age, in which instruction shall be given in the elements of an English and commercial education ;

2. *Separate schools*, for pupils over five years of age, in which instruction shall be given in the elements of an English and commercial education.

M. Sifton a raison, les deux écoles sont des écoles publiques. Ce que l'ordonnance appelle école « séparée » est identiquement la même chose que l'école publique. Elle se sert des mêmes mots pour définir et déclarer semblables deux écoles pourtant bien distinctes.

Voilà ce qu'édictent les ordonnances du Nord-Ouest.

Inutile d'ajouter que ces ordonnances étant en contradiction manifeste avec la loi de 1875, enlevant à la majorité le droit d'établir les écoles qu'il lui plairait, détruisant le caractère distinctif des écoles séparées, faisant litière des droits et des privilèges de la minorité catholique, foulant aux pieds les engagements solennels, sacrés, pris par la Couronne elle-même, ces ordonnances peuvent en tout temps être déclarées inconstitutionnelles par nos cours de justice.

Il suffit pour cela d'en attaquer la constitutionnalité devant les tribunaux du pays.

Tout citoyen a ce droit.

Hélas, il ne l'aura pas longtemps, car la nouvelle législation proposée par M. Laurier va légaliser ces ordonnances et enlever du coup le droit à tout citoyen d'en attaquer la légalité.

***

Cette courte étude sur la question qui agite si profondément, à l'heure actuelle, tout notre monde politique, va nous permettre de saisir la portée du projet de loi présenté par M. Laurier et de comprendre parfaitement la nature de l'amendement que le premier ministre apporte lui-même à sa propre législation.

Le projet de loi présenté par M. Laurier, le 21 février dernier, prétendait donner tout ce que la loi de 1875 accordait à la majorité ou garantissait à la minorité, c'est-à-dire des écoles confessionnelles et des écoles séparées.

Et pour qu'il n'y eût aucune erreur, aucun doute possible, M. Laurier incorporait dans son projet de loi le texte même de la loi de 1875.

Et il ajoutait :

Il se rencontre aujourd'hui au sein de cette Chambre et au dehors, comme il s'en trouvait à l'époque en question, des hommes qui ne sont pas partisans des écoles séparées ; mais, comme le déclare M. Brown, il ne s'agit pas de savoir si ce système est bon ou mauvais, digne d'approbation ou de censure ; non, ce n'est là ni le problème qui s'impose à nos délibérations aujourd'hui, ni celui qui se dressait autrefois devant le sénateur Brown. Nous avons un autre devoir à remplir. Sur le parquet de l'autre Chambre du Parlement, M. Brown déclarait n'avoir en rien modifié son avis au sujet des écoles séparées. Virtuellement, il disait au Parlement du Canada : « Voici un nouveau territoire, voici un sol vierge, non encore colonisé. N'y implantez pas le régime des écoles séparées ; gardez-vous d'y transporter cette brûlante question ; mais du moment que vous avez implanté ce régime des écoles séparées, vous avez résolu le problème pour toujours ; ce régime fait partie de l'union, et la minorité aura droit à ces écoles. »

M. Laurier revient à ce fait important qu'il estime décisif et qui doit expliquer à la Chambre pourquoi il s'en tient à la législation de 1875 :

Je le répète, dit-il, M. Brown, au sein du Sénat, s'opposait à ce que l'on insérât dans la loi en question l'article consacrant l'établissement des écoles séparées. Il déclare que ce serait une erreur de consacrer législativement l'établissement des écoles séparées ; il affirme son hostilité au régime des écoles séparées ; mais il ajoute que si, à cette époque, on consacre le régime des écoles séparées, ce régime sera irrévocable.

M. Laurier se trouve en face de l'irrévocable, et s'adressant directement à M. Sproule :

Voilà donc, dit-il, la situation qui se dresse devant nous aujourd'hui. Je ne viens pas ici, en ce moment, préconiser l'établissement des écoles confessionnelles, à titre de proposition abstraite ; non, mais nous avons incorporé, dans la mesure législative à l'étude, deux propositions : l'une portant que la minorité a le pouvoir d'établir ses propres écoles, et l'autre, qu'elle a droit à une part des deniers publics. Voilà la loi en vigueur aujourd'hui, loi d'accord avec la constitution qui nous régit, la loi de l'Amérique britannique du Nord, et si prévenu qu'il soit, l'honorable député ferait bien de la méditer. Cependant, je veux lui poser une question. Supposons qu'au lieu d'être en 1905, nous vivions en l'an de grâce 1867 et qu'il s'agisse d'admettre au sein de la Confédération canadienne les provinces d'Alberta et de Saskatchewan : l'honorable député prétend-il qu'en ce qui concerne les écoles confessionnelles ou séparées, ces provinces ne jouiraient pas de droits et de privilèges similaires à ceux accordés aux provinces d'Ontario et de Québec ? Nous dirions à Ontario et à Québec : Vous aurez droit à vos écoles séparées ; et nous refuserions ce privilège aux provinces d'Alberta et de Saskatchewan ! Est-ce là ce que prétend l'honorable député ? Non, pareille prétention serait de la dernière absurdité. Sachons donc planer au-dessus de pareilles considérations. Au cours de mes observations, je me suis gardé de dire un seul mot du principe des écoles confessionnelles dans le sens abstrait. Je vais traiter la question à un autre point de vue que celui des écoles séparées, c'est-à-dire au point de vue plus large du devoir envers le pays, de l'amour de la patrie canadienne.

Après avoir obtenu l'adhésion de la minorité à cette forme de gouvernement ; une fois qu'elle a consenti à se dessaisir de ses privilèges, à abandonner une position pleine de force, allons-nous donc lui donner à entendre, aujourd'hui que la Confédération est établie, que le principe même sur lequel cette minorité s'est basée pour donner son acquiescement à cette convention doit être mis au rancart, et que ses droits et privilèges seront foulés aux pieds ? Non, pareille proposition, à mon avis, ne saurait être soutenue ici, et j'en suis convaincu, la Chambre la repousserait.

Les bills d'autonomie, en ce qui regarde la législation éducationnelle, reposaient donc sur la loi de 1875.

C'est ainsi que M. Laurier les présentait à la Chambre en déclarant qu'il ne pouvait pas faire autrement que de continuer la loi actuellement en vigueur.

***

Et cependant il a fait autrement.

Le 20 mars dernier, les journaux de la Chambre publiaient l'avis suivant :

Sir Wilfrid Laurier—En comité général sur le Bill (N° 70) Acte à l'effet d'établir la province de la Saskatchewan et de pourvoir à son gouvernement,—Proposera que l'article suivant soit substitué à l'article 16 dudit bill :

L'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, s'appliquera à ladite province, en substituant le paragraphe suivant au paragraphe 1 dudit article 93 :

1° Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège au sujet des écoles séparées dont jouira aucune classe de personnes à la date de la passation du présent acte, aux termes des chapitres 29 et 30 des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées en l'année 1901.

2° Dans la répartition par la législature ou la distribution par le gouvernement de la province de tout argent pour le soutien des écoles organisées et tenues conformément audit chapitre 29 ou à tout acte qui le modifiera ou lui sera substitué, il n'y aura aucune différence de traitement à l'égard des écoles d'aucune classe décrite dans ledit chapitre 29.

3° Là où l'expression « par la loi » est employée dans le paragraphe 3 dudit article 93, elle sera censée signifier la loi telle que énoncée dans lesdits chapitres 29 et 30, et là où l'expression « lors de l'union » est employée, dans ledit paragraphe 3, elle sera censée signifier la date à laquelle cet acte est venu en vigueur.

Tel est l'amendement que M. Laurier demande à la Chambre d'adopter, quand le bill, après avoir subi sa deuxième lecture, reviendra devant elle en comité général.

Nous connaissons le caractère des ordonnances dont il est ici question. M. Sifton lui-même nous en a révélé la nature et la valeur, quand il nous a dit que ces ordonnances ont complètement aboli ce qu'il appelait les écoles « cléricales » et que, grâce à elles, les écoles publiques et les écoles séparées sont identiquement la même chose.

Les ordonnances qui ont tué l'école confessionnelle dans le Nord-Ouest, les ordonnances qui ont banni la langue française, qui ont dépouillé la minorité de ses droits et de ses privilèges, ces ordonnances iniques, spoliatrices et inconstitutionnelles, sont

maintenant substituées par l'amendement Laurier à la loi en force de 1875, et deviennent à leur tour, de préférence à la loi elle-même, la base sur laquelle le premier ministre asseoit sa nouvelle législation.

En acceptant et en reconnaissant ces ordonnances, M. Laurier les légalise et les rend désormais constitutionnelles. Elle passent dans le moule de la législation fédérale et deviennent la loi incontestable du pays.

Et en cela la nouvelle loi que propose M. Laurier enlève à quiconque voudrait s'en servir le droit d'attaquer la constitutionnalité de ces ordonnances spoliatrices devant les tribunaux du pays.

C'est une spoliation de plus.

Tout comme les ordonnances qui lui servent de base, la loi de M. Laurier, si elle subit les amendements proposés, consacrera pour les catholiques et les Français du Nord-Ouest la perte de leurs écoles confessionnelles et de la langue française.

LEX.

DES ORIGINES DU CHANT GRÉGORIEN

Depuis les célèbres travaux archéologiques entrepris et publiés par les Bénédictins de Solesmes pour la restauration des mélodies grégoriennes, mais surtout, depuis la promulgation du « Motu proprio, » il n'est peut-être pas de question, qui, à l'heure actuelle, préoccupe plus vivement l'opinion dans le monde religieux et ecclésiastique que celle du chant traditionnel de l'Eglise, tel que Pie X est en voie de le restaurer.

Il serait difficile, en effet, de relever tous les commentaires auxquels a donné lieu le « Motu proprio, » tous les rapports qui ont été faits sur le congrès artistique de Rome et sur les fêtes du Centenaire de saint Grégoire, par les journaux, les revues, les périodiques de toutes langues et de tous pays, sans parler des intéressantes et instructives polémiques qui s'élèvent chaque semaine à ce sujet, du côté de l'île de Wight.

Ah ! c'est que le chant ecclésiastique occupe une place importante dans la Liturgie et y joue un rôle qui n'est pas sans intérêt pour la vie de l'Eglise.

N'est-il pas en effet la partie la plus suggestive, la plus éloquente de nos cérémonies ? N'est-il pas le côté le plus frappant, le plus saisissant du drame liturgique ? Qui mieux que lui atteint l'âme jusque dans ses profondeurs et la fait vibrer jusque dans les cordes les plus intimes ? Le pieux fidèle, qui suit dans son missel le texte des fonctions sacrées, tandis qu'on le chante au lutrin, en même temps qu'il reçoit dans son esprit l'impression de la vérité, par le moyen d'une lecture attentive, éprouve dans toute son âme, par l'effet des mélodies qu'il entend, comme une douce et bienfaisante commotion qui lui rend la vérité plus sensible, plus lumineuse, lui émeut, lui attendrit le cœur, le dégage de l'étreinte des choses terrestres et l'élève doucement, suavement jusqu'à Dieu.

Quelle prédication qu'un office grégorien bien dit, bien exécuté ! Il se dégage de ces ravissantes cantilènes un parfum de christia-

nisme qui vous embaume l'âme, la rend pieusement mélancolique et la fait rêver du ciel. Puis, elles se fondent dans une si parfaite harmonie avec le texte sacré, elles en rendent si bien l'idée et le sentiment, elles en complètent si puissamment l'expression, qu'on dirait vraiment que le Saint-Esprit a soufflé le tout à la fois !

Mais pardon, chers et vénérés lecteurs, pour cette sorte de dithyrambe. *Trahit sua quemque voluptas !*

Je ne puis le dissimuler : je suis un admirateur passionné des mélodies grégoriennes. Voici quinze ans que je les enseigne et que je les pratique ; plus je les étudie, plus j'apprends à les aimer, parce que plus j'y découvre de beautés réelles, de richesses mélodiques, d'expression vraie et profonde du sentiment religieux. Aussi ne suis-je plus surpris comme autrefois des jugements enthousiastes des grands maîtres à leur sujet : mais il n'avait fallu rien moins que toute la pénétration et la puissance de leur génie pour arriver à saisir les beautés qu'elles renferment en dépit des déformations, des mutilations barbares qu'on leur avait fait subir.

Je n'en citerai que quelques-uns.

J.-J. Rousseau, qui a beaucoup écrit sur la musique, disait :

> Il faut n'avoir, je ne dis pas aucune piété, mais aucun goût, pour préférer dans les églises la musique au plain-chant.

Et l'israélite Halèvy, l'auteur du fameux opéra de la *Juive*, ne put s'empêcher de s'écrier un jour :

> Comment les prêtres catholiques, qui ont dans le chant grégorien la plus belle musique qui soit au monde, admettent-ils dans leurs églises les pauvretés de notre musique moderne ? Je donnerais toutes mes œuvres dramatiques pour quelques-unes de leur mélodies religieuses.

Qui ne connaît enfin le mot du célèbre Mozart :

> Je cèderais volontiers toute ma gloire pour celle d'avoir composé une préface ?

Mais j'ai dépassé de beaucoup les limites d'un exorde, il est temps d'en venir au fait et d'entamer le sujet de cette étude.

Quand on se trouve en présence d'une œuvre d'art, les premières questions qui vous viennent aux lèvres sont ordinairement relatives à son origine : à quelle époque a-t-elle été faite ? quel en est l'auteur ?

De même, en considérant cette puissante œuvre d'art, ce monument fameux d'archéologie musicale qui est le chant grégorien, le côté qui vous captive de prime abord et pique le plus votre curiosité, est-il celui de son origine.

D'où nous vient donc le chant traditionnel de l'Eglise ?

On conserve, presque à l'égal d'une relique, à la Bibliothèque Nationale de Paris, un lambeau de parchemin trouvé jadis dans le temple de Delphes et sur lequel est écrite, en quelques portées seulement, une hymne à Apollon.

Or qu'est cela en comparaison du vaste répertoire de mélodies religieuses que nous a léguées l'antiquité ?

Je dis l'antiquité ? Car le chant traditionnel ne remonte pas seulement à saint Grégoire le Grand, c'est-à-dire au VII[e] siècle ; non, il faut chercher plus haut et jusque dans l'Ancien Testament, comme nous allons le voir. « Le chant grégorien, dit Dom Pothier, touche par ses racines à la plus haute antiquité. »

Il doit en effet son origine à deux courants distincts : l'un, hébraïque, l'autre, hellénique où plutôt gréco-romain. L'histoire nous apprend qu'après la dispersion des apôtres, bon nombre de synagogues reçurent la doctrine du Divin Maître et donnèrent naissance à des centres chrétiens.

Ceci étant posé, voici comment il nous est permis de raisonner.

Nous savons que dans l'Ancienne Loi, on ne se contentait pas de lire les Saintes Écritures dans l'assemblée des Juifs, mais que les Psaumes y étaient chantés avec accompagnement de tympanons, de harpes et de cithares.

Or n'est-il pas évident que dans les synagogues converties, au lieu d'inventer de nouveaux airs, de nouvelles mélodies pour le chant des Psaumes, on continua à les chanter de la même façon

qu'auparavant et qu'on conserva, sauf à la développer dans la suite des siècles, cette partie de la liturgie hébraïque :

Il est clair, dit Dom Janssens, que l'art juif a dû exercer sa part d'influence sur l'organisation du culte chrétien ; avec le chant du psaume, il n'a pas pu manquer de lui transmettre un goût prédominant pour le rythme libre, à la façon des chanteurs d'Israël.

Nul doute que plus d'une cadence mélodique n'ait passé de la Synagogue aux Agapes, des Agapes aux Catacombes, des Catacombes aux Basiliques [1].

Des recherches scientifiques, faites en 1901, chez les Israélites de Damas, par un bénédictin de France, Dom J. Parizot, viennent encore à l'appui de cette thèse. On sait que cette importante tribu n'a jamais cessé d'exister ; par conséquent, on est autorisé à tenir pour ancienne et authentique sa tradition rituelle et musicale.

Or, les diverses mélodies liturgiques que ce savant a recueillies, par la simplicité de leurs formes, leur tonalité, leur modalité, le groupement des intervalles et la liberté du rythme, ont une ressemblance frappante avec le chant grégorien. Il est même une mélodie particulière aux Juifs de Damas, qui correspond dans presque toutes ses formules à notre chant des Lamentations. Toutes ces mélodies sont reproduites *in extenso* dans la *Tribune* de Le Gervais, année 1902, et mises en parallèle avec des pièces de chant grégorien.

Il paraît donc certain que le chant traditionnel de l'Eglise emprunta à l'art hébraïque la mélodie des psaumes, du moins dans ses grandes lignes.

Or, comme les Pères Bénédictins de Solesmes l'ont éminemment démontré dans leur *Paléographie musicale*, nous devons rattacher à ce courant hébraïque les Introïts, les Communions, les Offertoires, les Traits, les Répons, les Graduels, les Versets

---

1 — *Discours sur la Genèse du chant grégorien*, par Dom Janssens, actuellement prieur de l'université de Saint-Anselme, à Rome, et membre de la Commission romaine.

alléluiatiques, c'est-à-dire la partie la plus considérable du répertoire grégorien, parce que toutes ces différentes pièces sont composées à base de psalmodie. En effet, en les réduisant à l'état de schème mélodique, ou souvent même en les prenant telles qu'elles sont, on y trouve les trois éléments constitutifs de la psalmodie : l'intonation, la corde de récitation et les cadences mélodiques. Voilà donc l'origine de la partie fondamentale du chant grégorien, et en quoi il est *tributaire* de l'art hébraïque.

Et maintenant, qu'a-t-il emprunté à la musique grecque, ou plutôt à la musique greco-romaine, car l'art hellénique n'avait-il pas envahi Rome dès les premiers siècles de l'ère chrétienne ?

Pour se faire une juste idée de ce qu'emprunta l'Eglise à l'art hellénique, il faut distinguer deux éléments dans sa liturgie musicale, à savoir : les textes *en prose* ou chants à *rythme libre*, les textes *en vers* où chants à *rythme mesuré.*

Pour ce qui est du chant à rythme libre, l'Eglise n'emprunta rien à l'art hellénique ; car elle ne voulut pour cette partie de sa liturgie que l'application du rythme oratoire, basé sur le jeu de l'accent tonique et des pauses proportionnelles, lequel rythme était inconnu chez les Grecs.

Quant aux parties mesurées de son texte liturgique, on peut dire que l'Eglise s'inspira presque exclusivement du rythme mesuré de la musique grecque pour composer ses hymnes.

Nous savons que, chez les Juifs, le prototype poétique et musical de l'art religieux fut le psaume avec son parallélisme et sa coupe au milieu du verset. Le psaume est vraiment, en effet, une poésie à rythme libre dont chaque verset renferme une sorte de distique, le plus souvent avec deux idées parallèles, c'est-à-dire la même idée revenant sous deux formes différentes.

Chez les Grecs, le prototype poétique et musical de l'art religieux fut le *nôme*, qui avait une carrure tout à fait étrangère au psaume et qui consistait dans quatre membres de phrase ni trop longs, ni trop courts, reliés deux à deux, à peu près égaux dans le nombre et dans le poids des syllabes. La forme du *nôme* était

presque invariable : aussi la même mélodie pouvait-elle s'appliquer à peu près à tous les *nômes.* Cette mélodie commune pouvant s'appliquer à différents textes, nos spécialistes modernes l'appelleraient un *timbre musical.*

Or, les chrétiens employèrent-ils ces timbres? D'aucuns le croient, et prétendent que plusieurs de nos mélodies mesurées ont une origine grecque. D'autres disent au contraire que cela n'est pas probable et qu'il eût répugné à l'esprit de foi si vif et si profond des premiers chrétiens d'introduire dans l'Eglise une forme païenne trop vivante encore.

A mon humble avis, le premier sentiment est le plus probable, car pourquoi l'Eglise n'aurait-elle pas pu faire vis-à-vis de ces mélodies ce qu'elle fit pour les temples païens dont elle s'empara et qu'elle transforma en basiliques? Ne se servit-on pas autrefois des dépouilles des Egyptiens pour orner le temple du Seigneur? N'a-t-on pas vu en France, au XVIIIe siècle, le bienheureux Montfort, dans ses courses apostoliques, prendre des airs de chansons populaires pour y adopter ses immortels cantiques? L'Eglise enfin n'a-t-elle pas le don de sanctifier, de diviniser tout ce qu'elle touche?

En tous cas, si les chrétiens ne voulurent pas faire usage des nômes grecs dans leur partie mélodique, du moins les imitèrent-ils dans leur côté littéraire et poétique.

M. Gevaert, l'illustre directeur du Conservatoire de Bruxelles, a compté un certain nombre de ces formules types, analogues aux nômes, dans le chant de l'Eglise romaine. En voici deux exemples :

Ecce sacerdos magnus,—qui in diebus suis—placuit Deo—et inventus est [justus.

Petrus apostolus—et Paulus doctor gentium.—ipsi nos docuerunt—legem [tuam, Domine.

Nous avons donc là quatre membres de phrases bien distincts, ni trop longs, ni trop courts, reliés deux à deux, comme l'indiquent les cadences mélodiques du chant qui les accompagne, et à peu près égaux dans le nombre et le poids des syllabes.

Il n'y avait plus qu'un pas à faire, en vérité, pour arriver à la strophe lyrique de quatre vers, généralement iambique dimètre. Il suffisait de préciser le nombre et le poids des syllabes. Cela est si vrai, qu'en appliquant à la mélodie d'*Ecce sacerdos magnus* l'hymne ambrosienne *Te lucis ante terminum*, l'accord s'établit harmonieusement.

Mais d'après quel rythme les poètes chrétiens composèrent-ils leurs hymnes ? Fut-ce d'après le mètre classique et en emboîtant le pas des poètes latins ?

Comme les hymnes étaient des chants pieux à l'usage du peuple, ils crurent pouvoir prendre un rythme plus familier, plus libre et basèrent tout simplement ce rythme sur le nombre des syllabes ainsi que sur le retour périodique de certains accents métriques. C'est ce genre de poésie qui mettait Horace en fureur et qu'il appelait *horridus Saturnius.*

Qu'emprunta encore l'Eglise à l'art hellénique ? Il était d'usage chez les Grecs que le *citharède* où l'*aulète* (flûtiste) ouvrît et clôturât les morceaux par un prélude et un postlude : c'est ce qui donna l'idée de l'Antienne qui prépare le ton du psaume et se répète après lui.

Enfin, l'Eglise emprunta à la musique grecque ce qui fait le caractère spécial de son chant, le *diatonisme*, je veux dire cette constitution grave et austère de l'art hellénique dans la première période, avant qu'il fût tombé dans le raffinement du *chromatisme* et de l'*enharmonique.*

Disons en passant que le diatonisme consiste dans l'emploi de la gamme naturelle n'ayant d'autres demi-tons que « mi-fa, si-do, » à l'exclusion des demi-tons artificiels formés à l'aide des dièzes ou des bémols.

L'Eglise établit donc ses mélodies liturgiques sur l'échelle diatonique grecque qui ne connaît que les demi-tons naturels et qui se compose des quatre tétracordes suivants : *La*, *si*, *ut*, *ré—mi*, *fa*, *sol*, *la—la*, *si*, *ut*, *ré—mi*, *fa*, *sol*, *la*, ce qui donna naissance à quatorze modes dont quatre authentiques, quatre plagaux et six

affinaux. Les modes authentiques et plagaux furent établis sur les quatre notes : *Re*, *mi*, *fa*, *sol*, et les six affinaux sur les trois premières notes : *La*, *si*, *ut*.

Cette existence de quatorze modes réduits officiellement à huit est, pour le plain-chant, la source d'une incomparable variété de mélodies et lui donne une supériorité incontestable sur la musique moderne qui n'en possède que deux : le *majeur* et le *mineur*.

Qui ne voit maintenant jusqu'où le chant traditionnel va plonger ses racines, puisque, pour trouver son origine, il faut, d'une part, fouiller dans les synagogues et bien avant dans l'Ancien Testament, et de l'autre, remonter jusqu'à l'origine même de l'art hellénique dont il a adopté la constitution primitive.

Il est certain, dit Dom Pothier, que les formules mélodiques de récitation (les mélodies des psaumes), qui sont la première source des mélodies proprement dites, remontent non seulement au delà de saint Grégoire, mais au delà même des catacombes : elles sont le patrimoine que l'Eglise a reçu de l'antiquité, comme appartenant à la liturgie de tous les âges et de tous les peuples.

Et maintenant, que devint le chant de l'Eglise durant les trois premiers siècles ? L'histoire ne nous en dit rien. Toutefois, il n'est pas croyable que la foi si vivante, si enthousiaste des premiers chrétiens ne leur ait pas inspiré, à l'ombre même des catacombes, un certain nombre de mélodies, et que le répertoire des chants religieux soit resté dans le *statu quo* pendant ces trois premiers siècles.

Au IVe siècle, nous savons qu'il se développa sous l'influence des Ambroise et des Prudence ; mais il était réservé à Grégoire le Grand de lui donner le développement magistral, le cachet vraiment religieux et artistique qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

En quoi consista donc cette œuvre de saint Grégoire ? A puiser dans son inspiration, à tirer de son propre fonds les mélodies qui portent son nom ?

Telle n'est pas l'opinion des historiens et des archéologues. D'après eux, saint Grégoire fit seulement œuvre de *centonisation*,

c'est-à-dire qu'il prit toutes les mélodies ou tous les fragments existant alors, les unit, les développa sous le souffle de l'inspiration et composa ainsi son fameux Antiphonaire.

N'en déplaise à Messieurs les historiens et archéologues, mais il me semble que le rôle qu'ils attribuent à saint Grégoire n'a pas toute l'étendue qu'il devrait avoir.

Nul doute que saint Grégoire n'ait admis dans son antiphonaire, tout en les refondant, les chants des premiers siècles de l'Eglise; mais ce répertoire était-il suffisant pour satisfaire à toutes les exigences de la Liturgie qui s'était développée avec le temps, et peut-on admettre qu'un génie musical comme celui de saint Grégoire ne se soit pas permis de faire ce qu'ont fait les moines musiciens du VIIIe au XIIe siècle, d'enrichir le répertoire de mélodies nouvelles puisées dans sa propre inspiration ?

Enfin, si d'après une tradition respectable, il y a eu une sorte d'assistance de l'Esprit-Saint, faut-il borner cette assistance à un simple travail de *centonisation* et ne pas l'étendre à une œuvre de composition et d'invention ? Il est donc bien probable que l'antiphonaire de saint Grégoire doit contenir un nombre important de mélodies dues à l'inspiration de ce grand pape.

Et maintenant, que faut-il penser du genre d'inspiration de saint Grégoire ? Voici ce que Dom Pothier nous dit à ce sujet :

Que l'auteur de ces sublimes cantilènes ait eu l'inspiration artistique à un très haut degré, cela ne peut être douteux pour ceux qui veulent étudier à fond ces formules musicales si simples et à la fois si riches, qui se développent et s'enchaînent avec tant de naturel et de perfection.

Mais nous devons aller plus loin : il est impossible, même à l'artiste le plus consommé, s'il n'est qu'artiste, de trouver des formules mélodiques qui rendent avec tant de vérité et de suavité les paroles sacrées de la liturgie, qui se fondent si intimement avec elles et les font si bien valoir. Il faut pour cela dans l'âme un profond sentiment de piété, il faut que l'âme par la prière et la contemplation se soit approchée de Dieu, pour trouver des accents si parfaitement en harmonie avec les mystères divins qui sont célébrés et chantés dans la liturgie.

Cette inspiration, qui n'est point bien entendu celle des écrivains sacrés, est cependant un don de l'Esprit-Saint, une de ces grâces spéciales si libéralement accordées par le Seigneur, surtout au commencement de l'Eglise.

Rien de plus judicieux que cette théorie et que la distinction qu'elle renferme. Si on ne doit pas accorder à saint Grégoire l'inspiration des écrivains sacrés, on peut bien lui reconnaître du moins une inspiration artistique relevée par une sorte d'assistance particulière de l'Esprit-Saint.

Toutefois, il n'est pas rare de rencontrer des gens qui, non seulement refusent à saint Grégoire l'inspiration dont nous venons de parler, mais s'inscrivent même en faux contre la croyance générale et traditionnelle qui lui attribue la paternité de l'antiphonaire qui porte son nom. Comme les manuscrits que nous possédons ne remontent pas au delà du IXe siècle, ils ne peuvent pas nous servir de témoins oculaires et nous fournir des preuves directes en faveur de ce fait. Ce serait toutefois une erreur de croire qu'ils ne sont d'aucune utilité sur ce point. Voici en effet un argument qu'une étude constante et approfondie des manuscrits a su déduire de certains phénomènes bien et dûment constatés.

Dans leur célèbre « Paléographie musicale, » les Bénédictins de Solesmes ont relevé une centaine de cadences mélodiques absolument calquées et modelées sur le rythme du *cursus planus* si usité aux premiers siècles de l'Eglise, et dans les œuvres oratoires des maîtres, et dans les actes de la chancellerie romaine, et dans les préfaces, et dans les finales d'oraisons, de secrètes, de postcommunions. Or ces cadences mélodiques se trouvent reproduites des milliers de fois dans le cours du répertoire grégorien.

Disons en passant ce qu'est le *cursus littéraire.* On entend par cursus certaines successions harmonieuses de mots et de syllabes que les orateurs grecs et latins employaient à la fin de leurs périodes, afin de procurer à l'oreille des cadences *nombreuses* (*numerus*) ou rythmiques d'un agréable effet. Si ces agencements de syllabes étaient fondés sur la quantité, le cursus était appelé *métrique ;* s'ils l'étaient sur l'accent tonique, le cursus était appelé *tonique.*

Or ce dernier, qui fut seul en usage dans la liturgie, comprenait quatre variétés dont nous trouvons les trois premières dans l'orai-

son de l'*Angelus : Nostris infunde*, cinq syllabes, cursus *planus ; Incarnati* | *onem cognovimus*, dix syllabes, cursus *tardus ; Gloriam perducamur*, sept syllabes, cursus *velox*.

L'oraison *Deus, qui corda fidelium*, nous donne le quatrième à la fin de sa première période : *illustrati* | *one docuisti*, cursus formé de trois spondées et appelé pour cela *trispondaïque*.

On peut ajouter encore, à cette nomenclature, le cursus *dispondaïque : Corde meo*.

Et maintenant, je laisse la parole à M. Jules Combarieu, un des plus éminents critiques de France, qui s'emparant de l'argument que lui a fourni la paléographie de Solesmes, le traduit ainsi :

> Dans les répertoires liturgiques des trois principaux dialectes du plain-chant (ambrosien, grégorien, mozarabe) on trouve reproduites des milliers de fois plus de cent cadences imitant les modulations rythmiques du cursus planus littéraire sur lequel on les a évidemment calquées. Or nous savons que du VIIIe au XIIe siècle, la pratique du cursus a été généralement abandonnée par les écrivains : c'est la conclusion à laquelle est arrivé M. Meyer, après avoir étudié un grand nombre d'auteurs de tous les pays.
>
> M. Noël Valois, dans son étude sur les Bulles pontificales, a constaté qu'à partir du milieu du VIIe siècle, le cursus est plus ou moins mal observé, souvent entièrement méconnu. De son côté M. l'abbé Couture témoigne qu'à partir de saint Grégoire le Grand, le cursus semble s'exiler pour quatre siècles de la prose littéraire.
>
> Donc la mélodie grégorienne peut-être considérée comme contemporaine du procédé littéraire d'après lequel on l'a construite, c'est-à-dire antérieure au milieu du VIIe siècle : et comme le pape saint Grégoire a précisément régné jusqu'au commencement de ce VIIe siècle, l'Eglise rentre en possession, sur nouveaux titres, de sa croyance traditionnelle. (*Correspondant* du 25 décembre 1854. Le Plain-Chant et le Pape saint Grégoire le Grand).

Depuis saint Grégoire jusqu'au XIIe siècle, le trésor des mélodies liturgiques se compléta.

De pieux moines de Saint-Gall, tels que Ratpert, Tutilo, Notker, composèrent des chants liturgiques, surtout des *Kyrie* et des séquences. Le vénérable Bède laissa un certain nombre d'hymnes. Citons encore parmi les compositeurs de cette époque le roi Robert le Pieux, l'auteur du *Benedicamus* solennel, 2e ton ;

le pape Léon X, Guy d'Arezzo, Herman Contract, auteur du *Salve Regina ;* saint Bernard, saint Dunstan qui, après un ravissement, composa le Kyrie *Rex splendens.*

Mais à partir du XIIIe siècle, les compositions deviennent rares ; la science du plain-chant se perd surtout par l'introduction du *déchant* de la musique polyphone.

A l'époque de la Renaissance, les décrets de l'art grégorien étaient complètement ignorés : c'est ce qui nous explique les étranges compositions en plain-chant que nous a léguées cette période des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Il suffit de parcourir les pièces de chant attribuées à Palestrina lui-même pour voir dans quelle décadence était tombée la science du chant grégorien. Palestrina acheva d'ailleurs de pervertir le sens du rythme grégorien en prenant, comme thème de ces immortelles compositions polyphoniques, des motifs de plain-chant qu'il faisait entendre à l'une des parties en mouvement de *largo* ou d'*adagio.* Tel fut le vrai point de départ et la cause de l'affreux et barbare martellement qui, pendant plusieurs siècles jusqu'à nos jours, a fait du chant grégorien une monstruosité rythmique.

Quant au XVIIIe siècle, il ne nous a laissé que des chants hybrides et indéfinissables au point de vue du caractère, qui tient à la fois du plain-chant et de la musique : telles, par exemple, les mélodies de la liturgie parisienne, dues en grande partie à l'inspiration du chanoine Lebœuf. Ce n'est pas qu'elles manquent en général d'un certain souffle musical, mais elles n'ont pas cette allure calme, pieuse et mystique, ce parfum évangélique, cette vertu pénétrante dont le moyen-âge a gardé le secret. Aussi, à part quelques rares exceptions, sont-elles exclues du répertoire grégorien et n'entrent-elles pas dans le courant traditionnel.

Voilà donc quelles sont, au regard de l'histoire et de la tradition, les origines du chant liturgique, véritable monument de l'art musical en même temps que de la foi si naïve et si vivante des chrétiens au moyen-âge.

Grâce à une Providence spéciale et à l'esprit éminemment con-

servateur des moines, les sources authentiques échappèrent aux ravages du temps et de la barbarie ; sans quoi il eût été impossible de venger le chant grégorien des injures, des mutilations, des corruptions dont il fut l'objet pendant près de cinq siècles et de le rétablir dans son intégrité, dans sa pureté primitive. Mais il ne fallut rien moins qu'un travail acharné et persévérant d'un demi-siècle, qu'une étude comparée et approfondie de centaines de manuscrits de tout âge, de tous pays, de toutes provenances, en un mot qu'une ténacité et une patience de bénédictins, pour mener à bonne fin une telle entreprise.

Les diverses éditions en notation guidonienne, vrais chefs-d'œuvre de typographie, qui furent le fruit de ces remarquables études, nous ont servi la leçon pure des manuscrits, le chant traditionnel de l'Eglise, tel qu'on l'avait au IXe siècle, c'est-à-dire bien près de sa source principale.

On peut croire que, dans la dernière édition, sortie des presses de Desclée et due à un travail complet de revision, les Bénédictins nous ont donné, pour ainsi dire, le dernier mot de la science archéologique en cette matière. Aussi l'approbation authentique de la Sacrée Congrégation des Rites, tout en sanctionnant sa valeur, nous fait-elle supposer que l'édition vaticane qu'on prépare avec tant d'amour et d'activité à l'île de Wight n'en sera que la fidèle reproduction, à part peut-être quelques variantes purement accidentelles. Déjà le *Kyriale* a-t-il été adopté et approuvé sans autre modification que l'adjonction de quelques messes nouvelles et également traditionnelles.

Nous sommes donc assurés de posséder désormais dans notre liturgie un texte mélodique puisé aux sources les plus pures, les plus authentiques, le vrai chant des âges de foi en même temps qu'un monument historique des plus fameux, que dis-je ! presque tout l'ensemble de l'art musical au moyen-âge.

Toutefois, pas d'illusions : ce texte épuré des mélodies grégoriennes, mis entre les mains de nos chantres d'églises, ne pourra contribuer à cette restauration dans le Christ que Pie X a si sage-

ment, si glorieusement entreprise, qu'autant qu'il sera gratifié d'une interprétation conforme à l'esprit dans lequel il a été conçu, et capable de faire pénétrer jusqu'à l'intime de l'âme la vertu salutaire et vivifiante qu'il renferme.

Or, pour atteindre ce but, que faut-il ? Que le chant grégorien qui, dans l'édition vaticane et typique, restera figuré en notation traditionnelle, soit, pour l'usage commun, traduit dans une langue qui en révèle tous les secrets rythmiques, une langue usuelle, universellement répandue, et d'une si grand facilité qu'il n'y ait personne qui ne puisse en apprendre aisément et à peu de frais les éléments nécessaires. Et cette langue musicale, à la portée de tous, c'est la notation moderne en une seule clef.

Rien de plus simple, rien qui reproduise avec plus de clarté et de précision la structure, détails et ensemble, de la phrase grégorienne.

On est émerveillé soi-même de la facilité avec laquelle, à l'aide de cette notation, on inculque le sens du rythme grégorien, de la rapidité avec laquelle on triomphe des habitudes contraires, des routines les plus invétérées, sans parler de l'attrait que ce vêtement aux formes gracieuses et riantes donne au chant de l'Eglise, dans des milieux où le cachet austère que lui imprime la notation guidonienne en faisait presque un épouvantail.

Longtemps, les Bénédictins se refusèrent à entrer dans cette voie où semblaient pourtant les entraîner invinciblement les requêtes de tant de praticiens, de tant de maîtres de chapelle et professeurs de chant, aux prises avec les difficultés d'une notation trop compliquée, trop savante pour leurs élèves et bien insuffisante, comme expression rythmique, du moins pour le commun des chanteurs. Mais il fallut se rendre à l'évidence des faits, et, malgré des répugnances bien légitimes, entreprendre un essai d'édition en notation musicale moderne.

C'est alors que parut le *Manuel de la Messe et des Offices*, dans cette forme nouvelle, si ardemment désirée.

L'accueil qu'il reçut de prime abord en certains endroits alla presque jusqu'à l'enthousiasme. C'en est fait, disait-on ; la vulga-

risation du chant grégorien et de son vrai rythme est dorénavant comme un fait acquis, puisque le voilà mis à la portée du plus modeste chantre de campagne. Mais cet enthousiasme se refroidit singulièrement quand on s'aperçut que la ponctuation rythmique, qui surmonte chaque portée musicale et qui devait être le guide infaillible de l'accentuation, avait une tout autre signification, puisque souvent, en effet, le point rythmique se trouve en rupture de ban avec l'accent *tonique*, c'est-à-dire, ou avant ou après.

Alors on se demanda ce que cela voulait bien dire, et la plupart se le demandent encore !

Aux Etats-Unis, certains praticiens et directeurs de sociétés liturgiques, pour qui cet ouvrage eût été une bonne fortune, se sont vus contraints de le mettre à l'*Index*, parce que, disent-ils « les points rythmiques nous donnent l'accentuation française du latin, laquelle est souvent en désaccord avec la nôtre. »

Evidemment, ils n'ont pas saisi le fond du système, et, mon Dieu ! on ne peut guère leur en vouloir, car il est si étrange, si extraordinaire, et la préface de Dom Mocquereau si nuageuse, si peu propre à faire la lumière dans les esprits !

Que ne puis-je en ce moment leur mettre sous les yeux la longue étude que certaines circonstances m'ont engagé à écrire sur ce sujet ! Ils pourraient alors pénétrer à fond l'idée de Dom Mocquereau, mais aussi constater *de visu* les anomalies de cette nouvelle méthode, qui est l'œuvre exclusive de la jeune école de Solesmes, et à laquelle Dom Pothier n'a pas pris la plus légère part, puisqu'il *la désapprouve entièrement.* (*London Tablet*, January 28, 1905. The Supplement, p. 135.)

Il est bien regrettable, en vérité, que l'édition complète en notation moderne que Desclée se propose d'offrir au public, et qui devait contribuer si puissamment à la vulgarisation du vrai rythme grégorien, soit établie sur un système rythmique qui sera toujours une énigme pour le plus grand nombre, sans parler des déviations importantes qu'il fait subir au rythme si magistralement établi par Dom Pothier dans ses *Mélodies grégoriennes.*

Faut-il donc désespérer pour cela du succès de la cause grégorienne sous le ciel du Nouveau-Monde ?

Non, assurément, car il est à croire que dans un avenir peu éloigné, la Providence suscitera de nobles dévouements, provoquera de généreuses sympathies en faveur d'une œuvre qui importe tant à la dignité du culte catholique et au bien des âmes.

L'Eglise d'Amérique ne sera point déshéritée ; elle aura comme les Eglises de France, d'Allemagne et d'autres, sans doute, son édition propre du chant traditionnel restauré par Pie X, édition essentiellement pratique et mise à la portée des plus humbles lutrins de campagne.

Elle aura même, espérons-le, le *Manuel du fidèle*, c'est-à-dire, un recueil contenant toute la partie populaire du répertoire grégorien, Ordinaires de Messes, Psaumes, Hymnes, pièces du Salut.

Nous verrons alors, comme aux siècles de foi, le peuple chrétien, rentré en possession de ce qui fut autrefois son patrimoine liturgique, prendre une part active au chant de la prière, de la louange divine ; et de même que Luther captiva les foules, implanta la Réforme, plus encore par l'usage du Choral que par les artifices de son éloquence, ainsi cette participation des fidèles au chant des offices sera-t-elle le moyen le plus puissant de les intéresser aux cérémonies du culte, de développer en eux l'idée chrétienne, le sentiment religieux, de les attacher plus fortement à l'Eglise, en un mot d'en faire des croyants suivant le rêve de Pie X !

Que les honorables lecteurs de la *Nouvelle-France* se gardent bien de voir, sous ce langage au ton prophétique, autre chose que l'expression d'un vœu qui est aussi le leur, et qu'ils joignent leurs efforts à ceux de l'humble auteur de ces lignes, pour en préparer l'accomplissement !

C. MARCETTEAU, ptre.

St. Charles' College,

Ellicott City, Maryland.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

NOS ORATEURS ET NOS JOURNALISTES DANS LA QUESTION DU JOUR. — ERREURS, INCONSCIENCES ET DEMI-VÉRITÉS. — L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

J'ai manqué le train pour avril. La faute en est aux politiciens et aux journaux qui m'ont fait perdre mon temps en réflexions inutiles et moroses. Pendant que je philosophais sur l'ineptie des uns et la veulerie des autres, le temps, qui ne ressemble pas du tout au Grand-Tronc ni à l'Intercolonial, filait toujours son train régulier. 8 avril. Je sursaute ! Et ma causerie ! Il est trop tard pour entrer à la *Nouvelle-France.*

Et puis, quelle figure y faire après cette nuit de cauchemar, où j'ai cru, comme tant de cœurs vaillants et d'âmes viriles, mourir de honte et d'indignation ? Pauvre peuple catholique, comme on te berne et te trahit en te faisant croire qu'on te sert et qu'on te défend ! Pauvre peuple canadien-français, avec quelle naïve confiance et quel sot enthousiasme tu donnes ta laine et ta chair à qui veut la vendre à son profit, sans qu'il t'en revienne autre chose que l'amoindrissement et le mépris ! — Oui, mais tôt ou tard, le peuple saura qui l'a berné et trahi, et le réveil pourra être terrible pour tous ces hâbleurs de la presse et de la politique qu'il avait pris pour des hommes et crus capables de défendre ses intérêts avec intelligence et virilité.

*

Dieu me garde de descendre dans le cloaque de notre politique qu'un honnête homme peut à peine se risquer à regarder de près sans être souillé de quelques éclaboussures, si haut fût-il placé par son caractère, sa position et l'intégrité de sa vie ! Mais puis-je ne rien dire de tant d'erreurs, de demi-vérités, d'apostasies plus ou moins inconscientes de la vérité et de la justice dont nous sommes les témoins ? Je ne politique pas, je philosophe sur le vif, et j'invite le lecteur à le faire comme moi.

D'intérêt, je n'en ai point d'autre que celui dont la politique s'occupe le moins dans tous les pays du monde : l'intérêt de la justice et de la vérité. D'antipathie ou de sympathie personnelle pour les hommes ou les partis, j'ai conscience de n'en avoir jamais eu de bien accusée : j'en ai moins que jamais. Tous les hommes qui occupent la scène me sont personnellement inconnus, et les partis politiques auxquels ils appartiennent, la plupart par accident de fortune ou d'intérêt, n'ont guère plus d'eux-mêmes que leurs noms. Je suis bien pour écrire et parler sans gêne et sans embarras : je prie le lecteur de me lire comme j'écris, sans lunettes rouges ou bleues.

Il ne s'agit pas de savoir ce qu'on aurait pu faire ou ne pas faire dans cette question des écoles des futures provinces de l'Ouest. On discuterait là-dessus jusqu'à la fin du monde, avec le résultat ordinaire des discussions, qui est d'ancrer davantage chacun dans ses opinions, fussent-elles d'ailleurs les moins raisonnées et les moins raisonnables, d'autant plus que la politique, même la meilleure, a des exigences que l'on ferait valoir, et pour rappeler un mot de de Maistre, elle « a souvent ses raisons que la raison ne comprend pas. » On dirait plus exactement qu'elle a ses raisons que la raison comprend mais que la conscience n'approuve pas, au moins cette conscience qui se croit tenue d'être honnête et chrétienne partout, jusque dans la politique.

La politique, en effet, ne dit pas toujours brutalement comme Bismarck : « La force prime le droit » ; mais elle pense presque toujours : l'intérêt prime tout. C'est malheureusement le principe dont s'inspire sa conduite, le seul peut-être qu'elle ne trahisse jamais de propos délibéré. Encore si l'intérêt auquel elle sacrifie tout était bien toujours l'intérêt de tous !

Ne vous récriez pas : l'histoire n'est pas de la médisance, c'est de l'histoire.

Il y a eu dans le monde des politiques de plus d'une sorte. Les uns croient que l'honnêteté vaut mieux que l'habileté et que la justice et la vérité sont les premiers biens des sociétés humaines,

qu'ils ne veulent jamais sacrifier à aucun autre : ces politiques, ils ont été rares en tous les temps, et je ne sais vraiment pas si le monde en a vu beaucoup depuis saint Pie V. On tient généralement qu'ils ne sont pas hommes de gouvernement, mais hommes de principes. D'autres ont pour maxime que l'empire du monde est aux forts et aux habiles, et que le droit et les principes sont des moyens comme d'autres d'arriver à ses fins : on les prône et on les respecte quand ils servent, on les met de côté quand ils gênent : c'est la politique ordinaire des races qui se croient supérieures et de toutes celles qui apprennent à germaniser et à saxoniser. Les types de cette politique furent, au siècle dernier, Cavour et Bismarck. Entre les scélérats et les saints, ceux dont la conscience veille toujours et ceux que la conscience ne gêne jamais, il y a les habiles et les honnêtes, qui n'aiment pas le droit jusqu'au martyre—car les martyrs sont des gens qui n'ont point réussi, et en politique il faut réussir — mais qui ne veulent jamais le mal pour le mal parce qu'ils sont foncièrement honnêtes. Pour eux le plus grand malheur n'est pas de faire le mal ou de le permettre, c'est de ne pas réussir ; et ils réussissent toujours à garder le pouvoir, fallût-il le mettre au service des passions et des préjugés qu'il a le devoir de contenir. Leurs intentions sont toujours droites ; ce qu'ils veulent et ce qu'ils cherchent, c'est le bien, non le bien total—ils le croient chimérique et impossible—mais le seul bien qu'ils croient possible ou simplement ce qu'ils croient le moindre mal. S'ils dosent d'erreurs et d'injustices la vérité et la justice elles-mêmes, ce n'est pas qu'ils les détestent ; mais habiles à tâter le pouls de l'opinion, ils s'appliquent à ne lui présenter que ce qu'elle prendra bien volontiers. Ils ne sont pas médecins pour guérir leurs patients, mais pour conserver leur confiance et garder leur clientèle : c'est, pensent-ils, le seul moyen de leur faire du bien. Ils sont les chevaliers du juste-milieu, les apôtres de la conciliation quand même, non entre des intérêts contraires, mais entre des principes qui se nient mutuellement, entre la vérité et l'erreur, entre le droit et l'injustice. De ce

juste-milieu et de cette conciliation qui est leur triomphe, est-ce toujours le droit et la vérité qui seuls font les frais ? Mais quand le droit et la vérité n'ont pas pour eux la force et le nombre, qu'y a-t-il à craindre de leurs vaines réclamations ? D'ailleurs, qui sait comme un politique—si ce n'est un diplomate et un journaliste — trahir le droit en se donnant l'air de le défendre et amoindrir la vérité en faisant mine de l'exalter et de la servir ? Qui sait comme lui tenir toujours en main le glaive de la sagesse pour donner une partie de l'enfant à chacun des deux contendants qui le réclament tout entier ? C'est l'idéal des pays parlementaires, où la souveraineté de l'opinion est mise au-dessus de la souveraineté du droit et de la vérité ; où la loi n'est pas l'expression du droit, mais de la volonté brutale du nombre et de la force ; où le pouvoir n'est pas le protecteur et le serviteur de tous, mais l'instrument aveugle et sans conscience du nombre et de la force.

Mais assez. Laissons la politique chercher ce qu'elle croit le plus grand bien possible ou même le moindre mal ; n'en ayons cure. Ce que je lui demande seulement, qu'elle parle à la tribune ou qu'elle écrive dans les journaux, c'est de mentir le moins possible, c'est-à-dire, jamais ; c'est de ne pas aveugler les esprits pour arriver à ses fins, si honnêtes soient-elles ; c'est surtout de ne pas mettre de fausse monnaie dans la circulation intellectuelle.

*

Mettons de côté les intentions dont Dieu seul est juge, en politique comme ailleurs ; ne regardons point, s'il est possible, de qui sont les paroles, et jugeons-les comme feraient des observateurs étrangers à nos partis-pris de dénigrement ou d'admiration.

Ai-je bien lu, dans un grand discours, fort remarquable d'ailleurs, tout au moins dans quelqu'un de nos grands journaux, qu'entre protestants et catholiques il n'y a guère de divergence ni sur les dogmes ni sur la morale, mais seulement sur des questions de discipline ? Est-ce pure flagornerie ? Est-ce oubli involontaire des faits ? Est-ce un emballement de parole ou de plume

15

qui fait perdre le sens exact des mots et des choses ? Le dira plus sage que moi et qui est moins tenu au respect de nos grands hommes et de nos grands journaux.

Quoi qu'il en soit, je réclame, pour moi d'abord qui ne consens pas du tout à être protestant à peu près en tout sauf sur des questions de discipline, et pour la grande cause des écoles catholiques, qui vraiment ne mérite pas la grave attention des politiques, si les protestants ne sont que des catholiques, et si les catholiques ne sont à peu près que des protestants.

Assurément nous devons vivre en paix et en bonne entente avec nos concitoyens ; mais la condition même de la paix et de la bonne entente, c'est que l'on ne tente point de nous fusionner dans le même creuset religieux. Ni par la force, ni par la ruse l'on n'y arrivera. Et ce sera tant mieux pour les catholiques et pour les protestants, car autrement ils ne seraient plus ni protestants ni catholiques.

Il y a un terrain commun sur lequel se rencontrent catholiques et protestants : c'est celui de la morale naturelle et, pour une grande partie, celui de la morale surnaturelle. Il peut même arriver que des protestants croient plusieurs dogmes que nous croyons ; mais aucune loi ne les y oblige, et ils ne les croiraient pas qu'ils seraient protestants tout de même. Mais combien d'autres s'imposent à la conscience des catholiques et auxquels les protestants ne croient pas !

Est-il bien sûr, par exemple, que les protestants croient comme nous que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, a donné à sa religion la forme d'une société humaine parfaite, universelle, indépendante et distincte de toute société civile et politique, et qui seule a reçu le dépôt des enseignements et des sacrements nécessaires au salut ? L'est-il davantage que reconnaître ou rejeter toute autorité doctrinale de l'Eglise, soumettre sa conscience à ses lois et à son gouvernement ou l'émanciper, c'est affaire de pure discipline où le dogme et la morale évangélique n'ont rien à voir ? Est-il évident que tous les protestants croient comme nous à l'efficacité

et à la nécessité des sacrements ? Croire à la nécessité absolue du baptême ou le regarder comme un rite inutile et sans importance, recevoir l'Eucharistie comme une nourriture divine et le viatique nécessaire à l'autre vie ou s'en abstenir comme d'une superstition et d'une idolâtrie, est-ce pure affaire de discipline où ni le dogme ni la morale évangélique n'ont rien à voir ?

Qu'entre certains protestants qui n'ont rien de l'esprit du protestantisme et les catholiques il n'y ait guère de divergences au point de vue du dogme et de la morale, il faut le reconnaître et même parfois s'en réjouir. Qu'entre certains catholiques qui ne savent guère pourquoi et comment ils le sont et le commun des protestants il n'y en ait pas davantage, il faut bien, hélas ! s'en désoler et s'en humilier. Entre les protestants qui nient les dogmes que nous devons croire et les catholiques qui ne savent pas que ces dogmes existent ou que ce sont des dogmes, il n'y a peut-être, en effet, que des divergences de discipline, voire même moins que cela, la différence « d'un accident de naissance. » Mais il n'en est pas moins vrai qu'entre le protestantisme et le catholicisme il y a contradiction et opposition, non seulement sur la discipline, mais sur le dogme et la morale, et que, par suite, entre protestants et catholiques il y a généralement bien autre chose que des divergences sur des questions de discipline.

C'est la raison pour laquelle ni les catholiques ne peuvent avoir une éducation protestante, ni les protestants une éducation catholique, ni protestants et catholiques, une éducation hybride mi-protestante et mi-catholique. On peut être protestant avec un certain nombre d'habitudes et de pratiques religieuses qui s'inspirent de l'Evangile : mais avec un dogme de moins ou un décalogue raccourci de quelque commandement ou de quelque vérité morale, on n'est pas catholique à moitié ou aux trois quarts, on ne l'est pas du tout.

Voilà ce que ne comprennent pas un grand nombre de nos concitoyens protestants et ce qu'il faut leur dire et leur faire comprendre. Mais comment le sauront-ils et le comprendront-ils,

si ceux-là même parmi les nôtres qui ont les premiers le devoir de le leur dire et le talent de le leur bien dire ne le savent pas eux-mêmes, ou s'ils affectent de ne le pas savoir ?

Si vraiment il n'y avait entre nos concitoyens protestants et nous que des divergences disciplinaires, nous serions en effet bien exigeants et bien intraitables de ne point accepter, pour le bien de la paix, des compromis où rien d'essentiel à notre religion ne serait sacrifié ou mis en péril. Mais s'il y a entre nous des divergences irréductibles et inconciliables auxquelles nous ne pouvons rien changer sans trahir notre foi, tout compromis agréé de notre part serait un commencement d'apostasie, et nos concitoyens ne peuvent l'exiger de nous sans opprimer notre conscience et porter atteinte à la plus inaliénable de toutes les libertés. Est-ce là ce qu'ils veulent pour la plupart et de parti-pris? Jamais on ne me le fera croire.

Dans les circonstances ce n'est pas seulement une inexactitude déplorable ou une flagornerie malséante, c'est une souveraine maladresse de dire aux protestants sincères et de bonne foi, que nous catholiques nous sommes tout simplement de bons protestants comme eux à qui il plaît de faire maigre le vendredi, d'aller à la messe le dimanche et de confesser leurs péchés une fois par an à un homme de leur choix, mais qui n'ont rien de plus à croire ni à pratiquer que tout protestant. C'est plaider l'inutilité des écoles séparées pour les enfants catholiques. « C'est plus qu'un crime, dirait Talleyrand, c'est une faute. »

*

N'en est-ce pas une encore d'appeler « écoles séparées » — ce qui veut dire pratiquement « écoles catholiques » — des écoles primaires où la part faite à l'enseignement catholique est parfaitement insuffisante et illusoire? C'est une tromperie et une tromperie criminelle.

Que ces écoles soient moins inacceptables aux catholiques que des écoles impies ou franchement protestantes, je ne veux pas con-

tredire. Que ces écoles, si imparfaites soient-elles, soient les meilleures que dans les circonstances une politique courageuse et avisée puisse assurer aux catholiques de l'Ouest, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner. Toujours est-il qu'appeler ces écoles des écoles catholiques, c'est plus qu'une inexactitude de langage : c'est vraiment une duperie indigne d'un homme public qui doit informer l'opinion sur la vraie portée de ses actes, plus indigne encore de journalistes catholiques qui ont la mission, non d'aveugler et d'endormir, mais de réveiller et d'éclairer la conscience de leurs lecteurs.

Ne jugeons les intentions de personne. Toujours est-il que, huit ans passés, l'école neutre, avec cet appendice de la demi-heure d'instruction religieuse facultative, est bien celle qu'on a prônée comme la meilleure pratiquement pour un pays comme le nôtre. C'est l'école idéale, non seulement de quelques ministres protestants et de fanatiques d'Ontario et de Manitoba, mais d'un grand nombre des nôtres qui sont séparés du protestantisme surtout par des divergences de discipline ou par ce qu'on a si malheureusement appelé « un accident de naissance ». Gare aux endormeurs de la presse et de la politique !

Ne nous faisons pas illusion : les pires ennemis de notre race, c'est nous-mêmes : nous, les endormeurs, et nous, les endormis. L'ennemi du dehors n'a jamais rien pu sans les intelligences et les sympathies au dedans. Le vrai danger pour notre race, plus encore que pour notre religion, ce n'est pas le fanatisme des *cowboys* de l'Ouest, ni la rage moins puissante que tapageuse de ce que l'on a justement appelé « la hiérarchie jaune » : tout cela ne représente nullement l'opinion sérieuse des provinces anglaises, et n'a au fond que l'importance que lui donnent la peur et cette fièvre politique dont je ne sais pas le nom, mais qui ne s'appelle pas le désintéressement. Le danger pour nous, encore une fois, plus au point de vue canadien-français qu'au point de vue catholique, c'est l'engouement de quelques-uns de nos chefs et de nos publicistes pour cette fusion des races et des âmes dans la grande patrie canadienne, qui serait au bout de leur rêve plus anglaise que l'An-

gleterre même. Ne prenons pas facilement les grands mots pour de grandes idées et voyons mieux les grands pièges tendus sous les grands rêves de nos emballés britannisants à toute épreuve.

*

Dissimulerai-je une impression de tristesse ? Non, dussé-je blesser bien des vanités et des prétentions et la plus sensible de toutes, la vanité nationale.

La discussion au Parlement et dans les journaux de cette question des écoles du Nord-Ouest a révélé indubitablement dans les nôtres des aptitudes auxquelles nos concitoyens devront rendre hommage. La preuve a été faite de l'incontestable supériorité de notre éducation au point de vue intellectuel et littéraire surtout. Je n'oserais dire comme d'autres que la preuve a été donnée, plus incontestable encore, de notre dégénérescence morale et politique. Qui me le pardonnerait ? Puis-je au moins écrire ce que je pense : que journaux et discours ont révélé notre insuffisance au point de vue de la philosophie sociale?

Il y a eu de beaux discours ; les nôtres ont sûrement fait les meilleurs—au moins nos journaux le prétendent—mais presque tous donnent l'impression que nous cultivons plus la parole que la pensée.

Qui ne voit ce que le débat aurait gagné en intérêt comme en élévation, en sérénité et en portée pour l'avenir, si plusieurs des nôtres eussent profité de l'occasion pour faire un magistral exposé de cette question de l'éducation au point de vue du droit naturel, du droit constitutionnel et du droit de la conscience chrétienne? Qui ne voit l'à-propos de rappeler en pareille occurrence au pouvoir politique, qu'il s'appelle ministère ou parlement, sa raison d'être dans la société et jusqu'où il doit porter ses droits et ses devoirs ?

Cette question des écoles du Nord-Ouest, elle intéresse souverainement, il est vrai, notre foi et notre race ; mais avant d'être une question de religion et de nationalité, elle est une question de droit naturel.

La question n'est pas de savoir s'il y aura dans l'Ouest des catholiques et des protestants, des citoyens de langue anglaise et de langue française, mais si les nouvelles provinces seront peuplées d'hommes libres,—qui auront le droit d'y fonder des familles et de les gouverner comme ils en tiennent le droit, non de la société civile, mais de la nature et de Dieu. Il s'agit de savoir si là, plus qu'ailleurs, le pouvoir civil peut, par une abominable oppression, se substituer au père de famille pour donner à ses enfants une formation dont il ne veut pas et que sa conscience réprouve, ou s'il peut légitimement lui refuser la part équitable des subventions nécessaires à la bonne éducation de ses enfants. Il s'agit de savoir si le pouvoir central, qui fait la constitution des nouvelles provinces, a le droit et le devoir d'y garantir à tous les citoyens leur droit inviolable de pères de famille, et le droit non moins inviolable et sacré de la conscience chrétienne au libre exercice de sa religion.

*

Souvent nos publicistes ont insinué que nous donnons trop à l'éducation secondaire et supérieure et pas assez à ce qu'ils appellent l'instruction pratique—ils veulent dire technique.

La crise présente me semble avoir démontré que nous ne donnons pas assez à l'éducation secondaire et supérieure : je veux dire que l'une et l'autre ne donnent point encore assez de notions de philosophie sociale aux jeunes gens qu'elles forment pour les classes dirigeantes, pas assez pour les besoins de notre pays, pas assez surtout pour les besoins particuliers de notre race et de notre religion.

Cultivons les bras et les mains : qu'ils soient robustes, habiles et bien exercés pour nous faire un brillant avenir ; mais cultivons davantage la tête surtout, car c'est en définitive à l'idée qu'appartient l'empire du monde.

RAPHAËL GERVAIS.

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Après cette discussion de principes, aussi concluante que rapide, Claudio-Jannet reprend le cours de ses observations dans les Etats-Unis, et soumet la doctrine à la contre-épreuve des faits.

La souveraineté du peuple s'exerce par le suffrage universel. De tous les droits conférés au peuple par certaines constitutions modernes, le suffrage universel est le plus diffamé : tous le proclament comme une conquête sur le despotisme des rois et le saluent comme un progrès ; tous le méprisent au fond du cœur, principalement ceux qui s'en servent pour avancer leurs affaires et se soutenir au pouvoir quand ils y sont arrivés. Mais qui ose l'attaquer en face, dénoncer ses misères, signaler ses périls ? Dans le monde politique, nul n'a ce courage, qu'il payerait, sinon de sa tête, au moins de son élection, s'il est candidat. Rendus muets par l'intérêt et par la peur de se compromettre, tous invoquent l'opinion du pays, qu'ils ont là sur leur bureau, dans le journal qui rend compte du scrutin de la veille. Les publicistes, qui ne remuent que des idées, et qui pourraient être indépendants, ne le sont pas. On est soulagé de tant de bassesses quand un écrivain se rencontre qui brave l'opinion égarée, qui s'expose à ses railleries, quelquefois à ses vengeances, qui en tout cas se résigne à voir ses protestations étouffées dans la conspiration du silence. Claudio-Jannet est de cette race. Il faut lire le chapitre de son livre où il dénonçe l'inintelligence et l'incapacité chez les électeurs, les fraudes pratiquées usuellement par les partis et l'action toujours prépondérative que le gouvernement exerce par la force ou par la séduction. C'est une étude fouillée, traduite en formules simples, sans colère ni emportement, mais immuables comme la vérité, et capables de faire rougir les partisans du système sans conviction, si en politique il y avait place dans les âmes pour la pudeur de l'honnêteté.

L'éminent écrivain en prend occasion de portraiturer « les politiciens, » ainsi nommés d'un nom nouveau pour exprimer une chose nouvelle, et qu'on donne comme un produit de la civilisation des Etats-Unis. Si le pays les a engendrés, il n'en a plus le monopole ; les politiciens sont aujourd'hui partout ; ils sont nés de la corruption des nations modernes comme les vers se mettent dans les chairs gâtées : ils sont les professionnels de notre décadence. L'honneur de les avoir inventés appartient aux Etats-Unis ; les autres pays leur doivent cette peste. Claudio-Jannet l'affirme et le prouve, en précisant l'époque où les politiciens sont entrés en scène, et en indiquant les changements qu'ils ont opérés dans la constitution américaine : on voit qu'ils ne sont pas un facteur négligeable. En réalité, ils gouvernent la république ; et le peuple imbécile, qui se croit souverain, est mené en laisse comme un animal qu'on conduit à l'abattoir.

A l'appui de ses assertions, Claudio-Jannet a emprunté une scène à *L'école des politiques*, où les mœurs électorales sont dépeintes avec des couleurs frappantes de vérité : nous en reproduisons un passage malgré sa longueur. Randolph est candidat ; Lovedale, un vieux politicien consommé, lui apprend à réussir :

> Si vous étiez pauvre, j'aurais dit : « Montrez vos talents ; endettez-vous, simulez quelque vice. L'envie vous pardonnera alors vos talents. Chacun des mérites que vous pouvez avoir doit être contrebalancé par quelque imperfection éclatante. Si le peuple peut seulement dire : ' Quelle intelligence a ce gaillard ! quel malheur que ça soit un tel vagabond ! ' vous pouvez être sûr qu'ils voteront tous pour vous ; mais si vous êtes un candidat exceptionnel, vous êtes condamné à donner une poignée de main à tout individu que vous rencontrerez ; plus il sera sale, mieux cela ira. Habillez-vous avez négligence ; affectez d'être grossier, jurez aussi haut et aussi fort que possible ; frappez affectueusement sur l'épaule de tout le monde ; enivrez-vous une fois par semaine, et dans un cabaret en renom ; devenez membre d'une de ces associations qui surgissent journellement à la Nouvelle-Orléans ; déclamez contre les tyrans, les aristocrates et les riches ; mais par-dessus tout, parlez éternellement du pauvre peuple opprimé et de ses droits, et vous courez la chance d'une élection triomphante, surtout si... [1]. »

---

1 — Chap. VI. *Les politiciens*, page 136.

La consultation ne s'arrêta pas là : d'autres conditions sont nécessaires au succès, à part la forte somme, la promesse d'être un instrument pour les chefs. Ceci n'est qu'une comédie ; mais la comédie bien faite châtie les mœurs en les dépeignant. Tout prouve que *L'école des politiques* dit vrai.

Les manieurs d'argent viennent en aide aux politiciens, qui ne pourraient rien s'ils n'agitaient que des drapeaux couverts de leur programme. L'argent est le nerf de la guerre ; il est encore le nerf d'une certaine politique, qui fait la guerre à la société. La passion de l'argent est aussi vieille que le monde : c'est une des trois concupiscences qui rongent le cœur humain, une des trois forces qui bouleversent les nations, et amènent périodiquement les révolutions dans lesquelles sombrent les destinées des plus prospères. Il y a cependant dans les Etats-Unis contemporains des abus d'argent qui ne s'étaient jamais produits, au moins dans cette mesure, chez les nations chrétiennes restées sous l'influence des enseignements évangéliques, qui n'échappèrent pas aux misères inséparables de l'humanité, mais surent se préserver des derniers abaissements. Ce scandale, c'est la corruption par l'argent de l'organisme social tout entier. Avec de l'argent, partout et toujours on acheta des individus : il y a le marché des consciences, le tarif des voix aux parlements et dans les élections, comme il y a la mercuriale des grains et le prix des alcools ; la traite des noirs est à peu près abolie en Europe : on pratique encore la traite des citoyens. On n'avait pas jusque-là assisté aux enchères des congrès, des législatures d'Etats, des magistratures et des jurys. Il n'existait pas de compagnies financières assez riches pour fermer la bouche aux gouvernements dans l'intérêt de leurs entreprises véreuses. « O ville vénale, s'écriait Jugurtha, que n'ai-je assez d'or pour t'acheter ! » Rome était païenne ; mais peut-être qu'à cette date elle valait encore assez pour mettre la gloire au-dessus de l'argent : le Numide de mauvaise humeur la calomniait. Les Etats-Unis sont un pays chrétien : la corruption par l'argent, bien prouvée, attriste davan-

tage, et accuse ici une décadence plus avancée. Ces manœuvres odieuses ont eu un double résultat : le mépris des gouvernants et la formation de fortunes monstrueuses, qui se comptent par milliards et dépassent le budget de beaucoup de petits Etats ; ce qui faisait écrire à Edouard Drumont, à propos des Rothschilds : « On ne gagne pas quatre milliards, on les vole. » C'est enfin la ruine des contribuables, écrasés de taxes dont le chiffre est effrayant, et que la prospérité matérielle, encore exceptionnelle, a sauvés d'une faillite universelle.

(À suivre.)

P. Àt,

Prêtre du Sacré-Cœur.

Pages Romaines

Encore le Simplon : sa bénédiction. — Notes économiques sur les chemins de fer italiens. — Décision de la commission biblique.

Sans attendre qu'il soit officiellement inauguré par les deux gouvernements italien et suisse, l'administration de l'entreprise du Simplon a voulu couronner son œuvre gigantesque par les bénédictions de l'Eglise.

Du côté nord, le dimanche, 2 avril, un train spécial partait de Lausanne, à 8 heures du matin ; remorqué par une locomotive pavoisée aux couleurs suisses et italiennes, et salué dans les principales stations valaisannes par des détonations de mortiers, par les fanfares et les populations enthousiastes, il arrivait à Brigue à 10.45 heures.

Après une collation, les invités montaient dans un long train de wagonnets et s'engageaient dans le tunnel. Le trajet jusqu'à la porte de fer dura 40 minutes, et la chaleur atteignit 34 degrés. Au passage du point frontière se trouvait un transparent portant sur l'une des faces l'écusson fédéral et sur l'autre l'écusson italien : il fut salué par les acclamations enthousiastes des invités suisses et italiens devant lesquels la porte de fer s'ouvrit pour permettre aux représentants des deux nations de passer réciproquement sur les territoires amis. Aux cris d'enthousiame de « Vive l'Italie ! Vive la Suisse ! » se mêlait l'harmonie de la musique jouant la marche royale italienne et l'hymne suisse dont les échos allaient se perdre dans le lointain des galeries.

Revenue ensuite jusqu'à l'endroit où le tunnel est élargi pour l'établissement de la station centrale de croisement, l'assistance se groupa autour d'une tribune qui s'y trouvait dressée surmontée d'un dais et éclairée par

des lampions. Mgr Vicario, évêque de Novare, y prit place avec Mgr Abbet, évêque de Sion. Revêtu de ses ornements épiscopaux, mitre en tête, crosse en main, celui-ci, en un langage élevé, remercia le directeur de l'entreprise d'avoir invité la religion à bénir le tunnel; puis il rendit hommage à ceux qui étaient morts à la tâche, spécialement à M. Brandt, homme de génie, et, de concert avec son collègue de Novare, il bénit solennellement le tunnel, en exprimant le désir qu'il contribuât au rapprochement et au bonheur des peuples.

Cette prise de possession du plus grand tunnel du monde par le signe de la croix du Christ, ces souhaits que la paix chrétienne accompagne ceux qui passeront sous ces montagnes aux cimes chargées de neige et dont les flancs féconds renferment les sources d'impétueux torrents, ces ingénieurs aux puissantes audaces, conduisant victorieusement le sacerdoce catholique dans les entrailles de la terre, pour le prier de bénir leurs œuvres, tout cela constituait un spectacle si admirable de foi, que tous les assistants, sans nulle exception, s'en montrèrent profondément émus.

La cérémonie religieuse achevée, la plus grande partie des invités italiens et suisses s'en vinrent à Brigue, où, sur le territoire suisse, la fête continua. A sept heures du soir, dans les salons de la nouvelle gare, un splendide dîner était servi. Avec les deux évêques de Novare et de Sion y prenaient part M. Zenys, conseiller fédéral, le comte Magliano, ministre d'Italie à Berne, le général Stevani, le préfet de Novare, les sénateurs Hugo Brandt et Colombo, le prince Roland Bonaparte, le comte Borromeo, les députés Falcioni et Cuzzi, le président des chemins de fer fédéraux, les représentants des autorités provinciales de Novare et municipales d'Iselle, de Brigue, des autorités cantonales valaisannes, le personnel technique du 1er arrondissement des chemins de fer fédéraux, le personnel de l'entreprise, en tête M. Sulzer-Ziegler, conseiller national, le colonel Locher et l'ingénieur Brandau. La série des toasts, qui s'élevèrent au respectable chiffre de quinze, commença par celui de M. Sulzer-Ziegler dont la parole convaincue, après avoir exprimé les remerciements de l'entreprise à toutes les personnes qui, directement ou indirectement, ont contribué à la réussite de l'œuvre, aux ingénieurs et aux ouvriers, rapporta à Dieu la gloire d'un tel succès. Dans la crainte que la presse, dont les représentants l'écoutaient, n'omît dans ses comptes rendus cette manifestation de sa reconnaissance au ciel, il en accentua énergiquement les expressions à plusieurs reprises, pour que nul ne pût les oublier.

Après ce magnifique *Gloria Patri*, Mgr Vicario, évêque de Novare, porta un toast à la fraternité des peuples dans la religion. Puis, le représentant des universités de Lausanne, Zurich, Genève, Bâle, décerna le titre de docteur en philosophie *honoris causa* au professeur Rosenmund, à l'ingénieur Presset, à M. Brandau, au colonel Locher, à M. Sulzer-Ziegler, à l'ingénieur Von Kager. Il était juste que les sciences humaines eussent la joie de saluer ceux qui, après avoir fait une œuvre gigantesque, en attribuaient toute la gloire à Dieu.

***

Après avoir tant parlé du fameux tunnel du Simplon, il paraît juste de donner une statistique des chemins de fer italiens. Leur réseau, au début de 1904, mesurait 12,394 kilomètres, qui avaient coûté pour frais de coustruc-

tion, non compris le matériel mobile, la somme de L. 4,641,861,758, soit une moyenne de L. 374,525 par kilomètre.

Si on ajoute à cette somme le coût du matériel mobile, les dépenses se sont élevées à L. 5,137,306,815, ce qui correspond à une moyenne de L. 414,-498 par kilomètre.

Les dépenses d'exploitation ont été pour l'année 1902 (les derniers chiffres que nous ayons pu nous procurer) pour les trois compagnies (la Mediterranea, l'Adriatica et la Sicula) de L. 232,420,405, contre une recette brute de L 312,-991,338 ; la différence est donc de L. 80,570,933, ce qui représente 1.50 pour cent du capital employé dans la construction.

Mais de cette recette de 80,570,933 *lire*, il faut encore déduire les dépenses incombant pour fonds spéciaux et la caisse d'augmentation du patrimoine, soit 17 millions en chiffres ronds ; de sorte que l'intérêt du capital se réduit à environ 1.22 pour cent.

Il faut noter toutefois que ces chiffres concernent l'année 1902 et que depuis lors les recettes ont dépassé de plusieurs millions les augmentations de dépenses.

Malgré ce qu'il peut y avoir de fastidieux et d'aride dans une telle accumulation de chiffres, il nous a paru opportun de donner ces quelques notes économiques sur l'état des chemins de fer italiens, au moment même où, pour la seconde fois, en quelques mois, la grève des *ferrovieri* est venue en paralyser l'exercice, et à l'époque où le gouvernement italien présente aux Chambres trois projets de loi concernant le rachat des chemins de fer, l'organisation de l'exploitation par l'Etat et les mesures financières pour faire face à cette réforme.

En ce qui regarde le projet de loi concernant le personnel des chemins de fer, le rapport fait observer qu'il ne s'agit pas d'une classe ordinaire d'ouvriers et d'employés, mais d'agents auxquels est assurée une situation stable, puisque les deux tiers de la dépense totale d'exploitation leur sont destinés. Si, par conséquent, il est juste de leur donner les plus amples garanties, il convient en même temps d'éliminer les causes qui peuvent troubler la régularité et la continuité du service, et par suite, l'économie du pays. Au point de vue du traitement du personnel, il a été amélioré notablement en 1902. Les salaires ont été élevés ; ces salaires qui représentaient 128 millions, en 1901, étaient de 143 millions en 1903, pour arriver à une augmentation annuelle de plus de 21 millions, (18, sans compter les *meridionali)* en 1904 ; augmentation de dépenses qui sera compensée par l'augmentation du trafic. Le temps de service pour l'avancement a été diminué, et ces droits, ainsi que les droits accessoires accordés en 1902, seront maintenus. De plus, l'impôt sur la richesse mobilière se trouvera abaissé de 9 à 7 et demi pour cent.

Dans le premier semestre 1906 seraient présentées au Parlement des propositions pour l'unification du traitement entre le personnel des trois réseaux. Un fonds de trois millions serait destiné à accorder des augmentations exceptionnelles d'avance aux agents anciens. Un article spécial concerne les institutions de prévoyance. L'Etat assume une charge de près de 17 millions, par suite du grand nombre d'agents admis au bénéfice de ces institutions.

De plus, les agents jouiront d'une partie des économies dérivant de l'activité particulière de leur œuvre. En outre, le personnel participera aux béné-

fices dans une certaine mesure. Quant au nouveau personnel, il ne sera admis que par voie de concours, et les appointements de début, qui sont aujourd'hui de 900 lires, seront portés à 1200 lires.

Au point de vue de la grève, le rapport déclare que c'est une nécessité sociale, politique, économique d'empêcher la grève dans les services publics. C'est un principe reconnu même par les socialistes que la grève doit respecter les services publics essentiels, les produits d'absolue nécessité, comme l'éclairage, le pain, l'eau potable, les services sanitaires, les postes et télégraphes, la presse quotidienne, etc.

Mais si l'intérêt public exige un sacrifice de la liberté humaine, par contre l'équité réclame en compensation une protection assurée du travail contre les abus qui seraient plus faciles du moment où la possibilité de la grève, c'est-à-dire l'arme défensive de l'ouvrier, serait supprimée. C'est pourquoi le projet de loi établit l'arbitrage obligatoire, en impliquant le devoir pour l'ouvrier de continuer à travailler aux conditions en vigueur pendant la procédure de l'arbitrage dès que celle-ci sera prononcée. Toutes les controverses provenant de l'application de la loi, du règlement sur le personnel, des règles de service, seraient soumises à un collège d'arbitres digne de confiance par sa compétence et son impartialité, et devant lequel comparaîtront au moins deux représentants du personnel et deux représentants de l'administration, élus par tout le personnel et par la catégorie de l'agent ou des agents en cause.

Par contre, le projet établit des dispositions rigoureuses contre la grève et les instigateurs des grèves.

C'est ce projet dont on vient de lire les grandes lignes qui a successivement provoqué en Italie deux grèves colossales, dont l'une a été la cause de la chute du ministère Giolitti, et dont l'autre n'a été domptée que par l'énergie du ministre Fortis et par la réprobation générale des propriétaires d'hôtels, marchands, etc., en un mot de tous ceux qui vivent du *forestiere.* Ces grèves ont eu le caractère particulier de l'obstructionnisme. Ce système consistait à entraver, ralentir, désorganiser partiellement le service par une application à la lettre des règlements dont les minuties étaient corrigées dans la pratique par l'intelligence et la bonne volonté de tous ; sur les lignes principales, des trains ont été suspendus, les autres n'ont fonctionné qu'irrégulièrement. En une époque où les charmes du printemps et les cérémonies de la Semaine Sainte attirent les étrangers en foule vers Rome, la tentative des *ferrovieri* de mettre leur intérêt particulier au-dessus de l'intérêt général du pays a causé un incalculable dommage à l'industrie et au commerce.

***

La commission pontificale pour les études bibliques vient de prendre une importante décision sur la question des citations implicites contenues dans les Livres Saints. En voici l'exacte traduction.

En vue d'avoir une règle de direction pour les étudiants d'Ecriture Sainte, la question suivante ayant été posée à la commission pontificale des études bibliques, à savoir :

Si, pour résoudre les difficultés qui se présentent dans quelques textes de la Sainte Ecriture qui semblent rapporter des faits historiques, il est permis

à l'exégète catholique d'affirmer qu'il s'agit, en ces endroits, d'une citation tacite ou implicite d'un document écrit par un auteur non inspiré, dont l'auteur inspiré n'entend nullement approuver ou faire siennes toutes les affirmations, lesquelles, par conséquent, ne peuvent être considérées comme garanties contre l'erreur ;

La commission a jugé devoir répondre : *Négativement ;* excepté dans le cas où le sentiment et le jugement de l'Eglise étant respectés, il est prouvé par de solides arguments : 1° que l'écrivain sacré cite en effet des paroles ou des documents d'un autre ; et, 2° qu'il ne les approuve pas et ne les fait pas siens, de sorte qu'il soit justement censé ne point parler en son propre nom.

Sa Saintété, en approuvant la réponse ci-dessus, a ordonné de la rendre publique.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

Le vice solitaire 1. — Il n'y a pas de sujet plus actuel que celui dont traite ce dernier ouvrage paru du savant médecin et publiciste chrétien que nous connaissons. Il comble une lacune, car depuis le livre de Tissot, écrit il y a 150 ans, aucun traité spécial n'a été publié en français sur ce très grave sujet. Ce travail est l'apport de la médecine et de la physiologie à l'œuvre spirituelle et surnaturelle de l'éducateur et du directeur des âmes ; c'est un complément fort utile de la théologie morale. Il n'est donc pas destiné au vulgaire, mais à ceux-là seuls qui, par état et par devoir, sont chargés de prévenir ou de guérir le plus mortel, et pourtant le plus commun de tous les vices. A eux de juger, d'après leur conscience, si et quand il serait à propos d'en permettre la lecture à d'autres.

LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY 2. — L'auteur vient d'ajouter un nouvel anneau à la chaîne déjà longue des monographies de famille dont il enrichit notre bibliothèque nationale. Pour ne s'adresser qu'à un cercle restreint de lecteurs, — le chiffre du tirage en fait foi — ce genre de travail n'en mérite pas moins l'admiration et la reconnaissance de tous ceux qu'in-

1 — Docteur Surbled, in-16 carré de 224 pages. Maloine, éditeur, 23-25, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris.

2 — P.-G. Roy, 200 pages in 8° avec gravures, ouvrage tiré à 200 exemplaires, Lévis, 1905.

téresse l'histoire du Canada français. Aux héritiers de ces vaillantes familles qui, par des gestes et des vertus dignes des plus beaux âges de l'humanité, ont illustré leur patrie, d'accueillir les premiers et de méditer ces pages, fruit d'une patience et d'une énergie au-dessus de tout éloge. En calculant la somme de travail : recherches, correspondance, démarches, que coûte chacune de ces monographies, nous sommes étonné de tant d'acharnement pour une œuvre apparemment aride et sans attrait, et le mot de saint Augustin nous vient involontairement à l'esprit : *Ubi amatur non laboratur.* C'est la devise d'une société littéraire établie au collège de Lévis, et dont M. Roy a dû faire partie.

L. L.

JULES-PAUL TARDIVEL

Sur la tombe à peine fermée de l'écrivain catholique la *Nouvelle-France* dépose l'humble tribut de ses regrets et de ses louanges. Dévouée, bien que dans une sphère plus spéculative et moins militante, à la même cause sacrée que l'organe du journaliste défunt, elle sait trop bien tout ce que demande d'abnégation et de courage l'œuvre surhumaine de la défense de la vérité pour marchander à celui qui en a été le champion, l'hommage de son admiration.

En bon soldat du Christ-Jésus, le Directeur de la *Vérité* est tombé les armes à la main, face à l'ennemi. Ses deux derniers articles, dictés d'une voix mourante, rappellent les pages les plus vigoureuses et les plus vraies de son journal. On croit y lire l'expression de ses dernières volontés, le mot d'ordre qu'il dicte au digne publiciste que la Providence lui a suscité pour continuer son œuvre.

Daigne le Maître qu'il a si généreusement servi le faire jouir sans retard des joies de la récompense.

L. L.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV — JUIN 1905 — N° 6

Mgr DE LAVAL ET LA NATIONALITÉ CANADIENNE [1]

L'accueil fait par le pays à l'appel de la Commission chargée d'organiser les fêtes du deuxième centenaire de Mgr de Laval ne laisse plus désormais de doute sur le succès de cette grande célébration. La ville de Québec, en particulier, s'est montrée généreuse. Un bloc de vieilles maisons, acquis à grands frais, a été rasé et transformé en un square, petit, mais parfaitement situé. C'est sur cette pelouse que se dressera, sous peu, le monument que notre sculpteur national, Hébert, nous prépare, et dont il attend la consécration de sa renommée.

Jusqu'à ce jour, grâce à Dieu, la manie des statues n'a point envahi notre pays. Nos places publiques ne sont pas encore encombrées d'obscurs trophées érigés à la mémoire de faux grands hommes. Si nous péchons sur ce point, ce n'est pas par excès de reconnaissance.

Pour parler franc, on pourrait s'étonner que, dans notre vieille capitale, pleine justice ne soit pas encore rendue aux mérites de Jacques Cartier, de Frontenac et de Montcalm.

1 — A l'occasion du 246e anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval à Québec, le 16 juin 1659.

Mais prenons patience : tout arrive en son temps. Notre grand Champlain vient d'être dûment glorifié ; ses émules auront leur tour. Il est bon que le marbre et le bronze se fassent attendre, et que, avant d'être érigée en plein soleil, l'image des grands hommes s'élabore et se grave au cœur de leurs concitoyens.

Ce travail est accompli depuis longtemps pour le premier évêque de Québec. Sa mémoire nous est chère et son portrait nous est familier. L'amour de tout le peuple n'attendait, pour se manifester en explosion créatrice, qu'une occasion favorable.

L'occasion se présente enfin. L'œuvre à créer sera digne de Laval et digne de nous.

Digne de nous, surtout, et de notre patriotique reconnaissance. En effet, les hommes de Dieu sont assez indifférents aux témoignages extérieurs de gratitude. Une prière leur agrée mieux qu'un éloge, une bonne œuvre qu'un monument.

C'est donc moins le prélat proclamé vénérable par l'Eglise qu'il s'agit d'honorer, aujourd'hui, que le père de la patrie. En glorifiant Mgr de Laval, c'est nous, notre génie, notre histoire et nos espérances nationales, incarnés en lui, que nous prétendons glorifier. Nous voulons que, sous son buste de bronze, on sente les battements de notre cœur.

Car il ne fut pas seulement un saint. Sa sainteté fit naître en lui ces visions du génie qui font les vrais hommes d'Etat ; elle lui valut le don divin de pétrir l'âme d'un peuple pour les hautes luttes et les destinées immortelles.

Mais voici qu'un scrupule nous arrête. Il nous semble entendre les protestations discrètes de quelques sceptiques, ennemis de l'enthousiasme.— « Méfiez-vous, disent-ils, des éloges maladroits. Ils ne font de bien à personne. L'exagération n'est permise que dans les discours patriotiques, improvisés dans la chaleur communicative des banquets.

« Que Mgr de Laval ait été un homme de Dieu ; qu'il ait exercé sur ses contemporains la plus heureuse influence pour le bien, nous en tombons tous d'accord. Mais n'y a-t-il pas abus à

lui décerner le titre de grand homme aux visions de génie, à le proclamer fondateur de notre nationalité ? »

— Mon Dieu ! répondrons-nous, personne, plus que nous, ne se défie de l'enthousiasme. Nous parlons de sang-froid. Mais peut-être convient-il de préciser la portée de nos paroles.

Gardons-nous de donner aux mots un sens arbitraire et exclusif.

Si par le nom de grand homme l'on prétend ne désigner que les héros dont les exploits sont chantés par les historiens et les poètes ; les conquérants devant lesquels, pour employer l'expression de l'Ecriture, « la terre a fait silence » ; en un mot, les personnages fameux dont, à défaut d'œuvres, les noms sonores nous ont été transmis, certes Mgr de Laval n'a point de droits au titre de grand homme.

Sa grandeur est d'un autre ordre, nous l'avouons. Ce vieil évêque appartient à la lignée des hommes providentiels, agents obscurs de grandes causes, oublieux d'eux-mêmes, incarnations de l'humanité dans l'une de ses phases, instruments dociles entre les mains de Celui qui peut seul donner la vie aux œuvres humaines.

On a beaucoup admiré Napoléon et son génie incomparable. Mais que reste-t-il aujourd'hui de son labeur ? Rien qu'une leçon de vanité. L'œuvre de Washington, au contraire, grandit sans cesse ; et le nom de cet homme simple devient chaque jour plus fameux.

Nous avons confiance que, dans cent ans, la nationalité canadienne, ayant pris conscience de sa force, pourra voir la figure de Mgr de Laval dans sa vraie perspective, et lui trouvera de la grandeur.

Quoi qu'il en soit, s'il est réel que nous possédions les caractères qui constituent une nation, c'est-à-dire une forme spécifique et une mentalité distincte, il nous semble hors de doute que c'est à notre clergé national et à Mgr de Laval, son auteur, que revient le mérite de les avoir formées.

De l'âme française qui leur fut confiée ils ont fait une âme canadienne. De notre fidélité à leur idéal dépendront nos destinées.

***

Quelle est donc cette forme spécifique de l'âme canadienne?

C'est d'être demeurée à la fois française et catholique.

On ne saurait nier que, dans la vieille Europe, il y ait des gens de notre race qui ne sont plus catholiques et qui sont restés français ; hélas ! combien déprimés, l'histoire contemporaine le montre assez. Mais il est constant que, en Amérique, un tel phénomène ne se rencontre point.

Parmi nous, qui perd la foi sort de la famille française. L'apostat ne devient point anglais du premier coup. Il passe notre frontière à Genève ; mais le terme final de son voyage est toujours l'Angleterre. Tant qu'il parle notre langue il nous hait. Méprisé de ses anciens frères, mal accueilli des nouveaux, son cœur se remplit de fiel. Ses enfants sont plus heureux. On en voit qui nous traitent avec la même bienveillance que les Anglais véritables. C'est que, alors, ils ont oublié le sang dont ils sortent et la race de leurs aïeux.

Mais n'insistons pas sur un fait universellement admis et sur une vérité que nul ne conteste.

Et à qui devons-nous cette formation de l'âme canadienne? Evidemment à l'action persévérante et toute-puissante de notre clergé national.

Quiconque lit attentivement notre histoire ne peut qu'être frappé de voir avec quel soin et quelle admirable prudence nos évêques et nos curés ont prévenu ou fait avorter les nombreuses tentatives d'anglification dont nous fûmes l'objet de la part des autorités coloniales. Autant le clergé se montra loyal à la couronne britannique, autant il se montra intransigeant dans la défense de nos droits nationaux.

Inutile encore d'insister ici sur des faits connus. La seule chose

sur laquelle il convienne d'attirer l'attention, c'est sur le sens du mot « national » appliqué à notre clergé.

Nous entendons par là que, si le clergé canadien a sauvé, sur les bords du Saint-Laurent, la nationalité française, c'est précisément parce qu'il était canadien.

Il ne lui eût pas suffi, pour accomplir sa tâche, d'être pieux et zélé, de posséder toutes les vertus qui sont,—le monde le reconnaît justement—, l'apanage du clergé de la mère-patrie ; il fallait qu'il appartînt par naissance au peuple dont il devait défendre l'autonomie.

Or, ce fut la vraie grandeur de Mgr de Laval d'avoir compris ce qui devait arriver, d'avoir conçu et exécuté le plan d'un séminaire national.

L'on nous demandera, peut-être, si Mgr de Laval avait prévu la conquête.

Assurément, répondrons-nous ; du moins comme une éventualité à laquelle il convient de parer. L'évêque vécut au temps du siège de Québec, sous Frontenac. Sa sagesse était trop grande pour qu'il fermât les yeux sur les dangers qui menaçaient son Eglise. Aussi, lorsque, seul parmi ses collègues coloniaux, il entreprit de doter son diocèse d'un clergé recruté dans le pays, il ne put s'empêcher, dans ses calculs, de faire entrer en ligne de compte la possibilité d'une révolution politique.

Nous employons à dessein ce mot de révolution politique ; car nous sommes convaincus que la France aurait perdu, tôt ou tard, la domination sur ce pays ; nous l'allons démontrer tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit et dans quelque alternative que l'on se place, l'utilité ou plutôt la nécessité d'un clergé national s'imposa à son esprit et à son cœur avec cette clairvoyance instinctive qui s'appelle de son vrai nom le génie.

***

Lorsque nous étudions l'histoire de la colonisation moderne et des merveilleux progrès de la civilisation chrétienne opérés par

le canal des nations européennes, nous constatons avec stupeur que toutes les grandes colonies, sans exception, après une période plus ou moins longue de loyalisme, ont fini par se séparer violemment de la mère-patrie, pour se constituer en nations indépendantes. Cette constatation a même inspiré à toute une école d'économistes anglais la haine des colonies, dans lesquelles ils ne voyaient qu'une source de déperdition stérile des forces nationales. Revenus aujourd'hui à une plus claire notion des choses, ils reconnaissent que les avantages procurés à la métropole par les colonies, pour être indirects et moraux, n'en sont que plus précieux et durables. C'est pourquoi les pays d'Europe n'ont point renoncé à coloniser. Seulement, prévoyant la perte infaillible, dans l'avenir, de leurs possessions d'outre-mer, ils n'entravent plus leur essor, et ils leurs permettent de se gouverner comme elles l'entendent.

Mais d'où vient cette ingratitude apparente des colonies ? Nous pourrions nous étendre longuement sur ce sujet, invoquer les lois de la nature, citer l'exemple du fruit mûr qui se détache de l'arbre, de l'oiseau qui, au sortir du nid, oublie sa mère. Qu'il suffise de constater que ni l'amour ni la reconnaissance ne sauraient longtemps résister aux sollicitations de l'intérêt.

Sans insister sur les difficultés presque insurmontables que rencontre l'adaptation de vieilles institutions à de jeunes sociétés, signalons simplement ici les mécontentements que faisait naître le faux système autrefois universellement en vigueur, du gouvernement des colonies par des administrateurs européens.

Que n'a-t-on pas écrit sur les abus du fonctionnarisme ? Dans les colonies, ces abus ont des conséquences extrêmement funestes ; ils détruisent l'union des cœurs, et divisent la société en deux camps hostiles.

Le fonctionnaire ne s'attache point au pays dans lequel on l'envoie. Il n'est là que par devoir, ou plutôt par force. Ses regards et ses pensées, tournés sans cesse vers la métropole, tiennent ses désirs aiguisés et l'empêchent de se distraire. Il

passe sa vie à attendre le terme de son exil, et son état d'irritation le rend injuste envers la colonie. Il dénigre sans cesse les hommes et les choses ; il se montre dédaigneux, arrogant ; il s'imagine que son titre de fonctionnaire lui confère une supériorité sur le reste des mortels ; il fait cercle fermé avec ses collègues des bureaux. Dans sa bouche les mots de colons, de créoles, d'indigènes ont un sens méprisant.

Les colons ressentent vivement ces injures, et ils supportent de mauvaise grâce les sarcasmes dont ils sont l'objet. Ils les rendent, d'ailleurs, avec usure. Ils rient des mésaventures dont sont souvent victimes les nouveaux arrivés ; ils ridiculisent leur morgue et leurs prétentions ; ils mettent en doute leurs capacités pratiques ; ils leur reprochent, surtout, d'accaparer les emplois, au détriment des enfants du pays ; ils les traitent d'étrangers, et ne leur épargnent pas les accusations de concussion.

Que de fois, dans nos voyages aux Antilles françaises et espagnoles, n'avons-nous pas reçu les confidences réciproques des fonctionnaires et des colons. — « On nous jalouse, on veut nos places, on nous traite d'étrangers,» disaient les premiers. — « On nous traite en suspects, on ne nous laisse accès qu'aux bas emplois,» répliquaient les autres. Et leurs plaintes étaient également fondées.

Le plus fâcheux de l'affaire est que la métropole, assaillie de perpétuelles récriminations, et d'ailleurs mal renseignée par des agents intéressés, prend ombrage et se croit obligée de recourir à des mesures de méfiance qui lui aliènent de plus en plus le cœur des habitants. On devine la conséquence. Les récents événements dont l'île de Cuba a été le théâtre nous la font toucher du doigt.

Les fonctionnaires français qui vinrent au Canada ne dépouillèrent point les préjugés de leur caste. A part un certain nombre d'entre eux qui se fixèrent dans le pays et y firent souche, ou qui doués, comme l'intendant Talon, d'une haute portée politique, s'enthousiasmèrent pour le vaste empire que la Providence sem-

blait offrir à la France, ils souffrirent généralement de la vie dure qu'on menait sur les bords du Saint-Laurent et de la rigueur du climat.

Quelques-uns, comme la baron de la Hontan, calomnièrent grossièrement les colons.

A l'époque des luttes suprêmes, sous Montcalm, l'antagonisme entre les troupes régulières et les milices canadiennes en était venu au point d'inspirer des inquiétudes ; et les dissentiments malheureux qui surgirent entre le général en chef et le gouverneur, un Canadien de naissance, eurent un douloureux retentissement dans tous les foyers de la colonie.

Qui pourrait dire à quelles catastrophes ces divisions, prolongées pendant de longues années, n'eussent point abouti ? Nous serions tenté de croire que la conquête, en brisant prématurément les liens politiques qui rattachaient à la France sa fille du Canada, ne fit que consolider leur mutuelle affection.

Plusieurs penseront, peut-être, que l'antipathie qu'éprouvaient les colons contre les fonctionnaires français ne se serait jamais manifestée contre les prêtres venus d'Europe. La piété si connue de notre peuple leur semble en être un sûr garant.

Nous ne partageons point leur optimisme. De nombreux exemples, que nous avons eus sous les yeux, nous prouvent que les paroisses les plus pieuses ne sont pas toujours sans reproche dans leurs rapports avec leurs curés. La chicane est un vieil héritage de Normandie auquel nous sommes demeurés fort attachés.

Le peuple, d'ailleurs, est simpliste et a horreur des distinctions ; ce qui veut dire, en bon français, qu'il n'a pas l'usage du monde nécessaire pour déguiser ses sentiments. Il aime fortement et hait de même. On s'en aperçoit aisément dans certaines paroisses mixtes.

L'histoire des révolutions coloniales espagnoles peut nous servir de leçon. Chacun sait que le peuple espagnol est fort attaché à sa foi. Malheureusement pour les colonies, leur clergé, faute de

séminaires, se recrutait presque exclusivement en Espagne. Or, qu'arriva-t-il lorsque l'insurrection triompha ? Il arriva que les débris des armées vaincues, les fonctionnaires et le clergé, sans excepter les évêques, durent s'embarquer pour l'Espagne. Ce fut un désastre pour ces jeunes républiques qui, privées d'un coup de leurs classes dirigeantes, sont tombées dans une décadence qui semble irrémédiable.

Tels sont les dangers que court un pays, lorsqu'il n'est pas pourvu d'un clergé national.

En se plaçant à un autre point de vue, ne peut-on point dire encore que le prêtre, s'il veut posséder dans sa plénitude l'influence nécessaire à l'accomplissement intégral de sa mission, doit être un véritable enfant du peuple ? Il doit vivre de sa vie, parler sa langue, partager ses sentiments. Ce qu'on appelle l'instinct des masses n'est point un vain mot. Or cet instinct, la science ne le supplée pas, ni même la sainteté. Le fond de l'âme populaire nous échappe trop souvent derrière un voile de défiance ou de timidité. Pour rompre la glace, pour lancer le trait qui va droit au cœur, il faut, au prêtre étranger, bien du tact et d'autres qualités rares.

Nous savons que dans certains pays, sous des cieux plus cléments que les nôtres, il se trouve des catholiques à qui cela n'est point indifférent. « Nous souffrons, disent-ils, notre cœur ne peut s'épancher ; car nos prêtres, hommes d'ailleurs sans reproche, ne nous comprennent point. »

Tels sont les dangers et les besoins que Mgr de Laval a pressentis et auxquels il a pourvu par la création d'un clergé national.

— « Mais, nous dira-t-on, cette idée de fonder un séminaire dans la colonie, est-ce bien une idée neuve, appartenant en propre au saint évêque ? »

— Assurément, répondrons-nous. Et, la preuve, c'est qu'aujourd'hui même, après une expérience deux fois séculaire, les diverses colonies françaises, ou d'origine française, qui se trou-

vent dans des circonstances analogues à celles de la Nouvelle-France, demeurent encore dépourvues d'un clergé national. Ces colonies sont assez nombreuses : la Nouvelle-Calédonie, Maurice, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, Haïti, la Louisiane, etc., etc. Elles forment autant de diocèses parfaitement organisés, et comptent plus de quatre cents prêtres? Presque tous ces prêtres viennent de France. Ils ont été instruits dans des séminaires dits coloniaux, mais en France.

Nous ne parlons point ici des pays de missions dont les prêtres sont également français, l'analogie n'existant plus.

L'initiative de Mgr de Laval fut donc entièrement personnelle, et le mérite en revient à lui seul.

Mais là, surtout, où éclate la profondeur de vues du premier évêque de Québec, c'est dans le rôle capital que joua son clergé dans l'effroyable crise de la conquête où faillit sombrer notre race.

On ne doit se lasser jamais de le proclamer : si le petit peuple canadien n'a pas péri dans la tourmente, c'est, après Dieu, à son clergé national qu'il le doit.

Il est de mode, aujourd'hui, de vanter à tout propos la tolérance de l'Angleterre. Certes, lorsque nous voyons ce qui se passe en France, nous ne sommes pas tenté de marchander les éloges au gouvernement britannique. Encore faudrait-il, cependant, ne point oublier que cette tolérance est d'une date assez récente, et que, avant que nous en jouissions, nos pères ont souffert pour l'obtenir.

Gardons-nous de faire fi des leçons du passé : la lutte est la loi de l'existence ; demain, peut-être, aurons-nous besoin de retremper nos courages dans les exemples de nos aïeux.

Nous venons de lire, avec le plus vif intérêt, *L'histoire de la Liberté religieuse au Canada*, de Pagnuelo, et l'impression que nous a laissée cette lecture est celle d'un immense étonnement.

Comment pûmes-nous échapper à la ruine ? Dieu seul le dira.

C'est un coup de sa Providence. Il nous a pris par la main, pour nous conduire, comme jadis les Hébreux, à travers les flots. Mais notre Moïse à nous fut le clergé.

Les droits que nous garantissaient les traités n'étaient point si clairs qu'on le pense. Et puis, que peut le droit contre la force déterminée à tout détruire ?

Or les documents abondent de cette détermination. Et elle se prolongea cinquante ans. Est-ce que Goldfrap, secrétaire du gouverneur Murray, n'écrivit pas aux curés que si eux et leurs peuples refusaient de signer une formule de fidélité et d'apostasie ils seraient expulsés du pays ?

On ne répondit pas à la menace, et le gouvernement prit peur.

Est-ce que M. Montgolfier, évêque nommé par le Chapitre, devant le déplaisir du gouverneur, ne dût pas démissionner ? Est-ce que pendant six ans, 1760-1766, le siège de Québec ne demeura pas vacant ? Et lorsque, enfin, on toléra que Mgr Briand fût sacré, le reconnut-on jamais officiellement comme évêque ?

Est-ce que des ordonnances émanées du *Colonial Office*, dans le but d'abolir notre foi, notre race et nos lois, ne furent pas reçues par Murray ? Et si ce sage gouverneur ne les mit point à exécution, à qui le devons-nous, sinon à sa prudence et à nous-mêmes ?

A-t-on oublié la fameuse consultation d'une université anglaise au gouvernement, sur le meilleur moyen de nous détruire, monument d'opprobre éternel :

— Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement... Se défier des Jésuites et des Sulpiciens... Fomenter la division entre l'évêque et les prêtres ; exclure les Européens de l'épiscopat... Faire grand cas des prêtres qui ne feront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir et les dégoûter d'entendre les confessions... excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, tourner les prédicateurs en ridicule ?

Et que dire de ce fameux projet de Parlement dont les seuls cinq cents colons anglais eussent été membres, et dont les soixante-

neuf mille Canadiens, grâce au serment du *Test*, auraient été exclus.

En vérité, si ces atroces mesures ne furent jamais appliquées, remercions-en notre peuple qui, docile à la voix de ses prêtres, garda toujours un front uni et fit peur à ses adversaires.

Puis vint la guerre d'Indépendance américaine, avec ses épouvantes et ses revers ; et le gouvernement sentit le besoin de nous ménager. Mais il ne désarma tout à fait que bien tard, au siècle suivant, lorsqu'il fut convaincu de l'inanité de ses efforts.

Et durant ces sourdes luttes, que devenait notre clergé ? Il n'espérait plus qu'en Dieu et qu'en lui-même. Les Jésuites et les Récollets s'éteignirent. Pendant près de quarante ans l'entrée du Canada fut interdite aux prêtres français. Ce ne fut qu'après la Terreur qu'on offrit asile à quelques glorieux proscrits.

Mais les évêques veillaient sur le troupeau. Longtemps avant de disparaître ils pourvoyaient à leur succession, se passant de main en main la houlette, ordonnant des prêtres, et mourant avec la joie de pouvoir dire que « aucun de ceux que leur avait confiés le Père céleste n'avait péri. »

Telle fut l'œuvre de salut de notre clergé national, œuvre dont nous jouissons aujourd'hui dans la joie d'une prospérité sans égale.

Nous pourrions arrêter ici notre démonstration. Qu'on nous permette, néanmoins, d'ajouter un mot sur l'utilité, que dis-je ? sur la nécessité, en tous pays, d'un clergé national.

Tous les gouvernements, lors même que, en principe, ils ne sont plus hostiles à l'idée catholique, voient d'un mauvais œil l'influence d'un clergé de race ou de langue étrangère. Aussi mettent-ils tout en œuvre pour l'éliminer et le remplacer par des prêtres de leur race.

C'est ainsi que, naguère, les missionnaires français de Chavagne, qui desservent les îles de la Dominique et de Sainte-Lucie, faillirent être renvoyés ; que les Dominicains de Trinidad ont dû

laisser la place à leurs confrères de langue anglaise ; que, dans l'île de Maurice, un certain évêque, patriote trop zélé, s'est brisé dans son effort inopportun d'anglifier nos vieux créoles têtus.

Il en est de même un peu partout : en Alsace-Lorraine, aux Philippines...

Mais pourquoi chercher si loin des exemples quand ils abondent à nos portes ?

***

Résumons-nous. Quelle que fût sa vision de l'avenir, instinctive ou parfaitement claire ; qu'il eût pour but de parer aux ruines d'une conquête ou aux désordres d'une révolution intérieure, qu'il eût simplement pour objet de maintenir plus efficace et plus intime l'union du prêtre avec son peuple, Mgr de Laval a eu ce rare bonheur de réussir au delà de toute espérance, et de fonder une nation. On ne saurait donc lui refuser, sans injustice, le titre de Père de la patrie.

fr. ALEXIS, cap.

UN AMÉRICAIN A LA COUR D'ESPAGNE

Il y a des souvenirs qui ne s'effacent jamais ; il y a des joies qui revivent, aux heures de recollection, de longues années après qu'elles ont été goûtées. Parmi celles-ci je compte ma visite à la cour d'Espagne.

Grâce à la bienveillance de l'honorable Senor Ojeda, ambassadeur espagnol à Washington, et à quelques autres personnages influents, j'ai pu obtenir d'être présenté à l'une des cours les plus exclusives de l'Europe. L'honorable Senor Ojeda, outre sa lettre de recommandation, me fit l'honneur de me confier un cadeau pour Sa Majesté le roi Alphonse. Mais, bien que muni de ce cadeau et de mes lettres de créance et d'introduction, ce ne fut pas sans défiance que, le surlendemain de mon arrivée à Madrid, j'abordai le grand palais royal de marbre blanc. J'avais été bien averti de la difficulté qu'il y a d'être admis en la présence des souverains d'Espagne, et eussé-je essuyé un refus courtois, je n'en aurais pas été trop surpris. Personnellement, en effet, je n'avais aucun titre à pareil honneur.

Il se faisait déjà tard, un samedi soir, quand mon fiacre arriva aux portes de ce qui est réputé le plus beau palais royal de l'univers. Après avoir gravi trois grands escaliers en marbre, je fus introduit dans une petite antichambre, où un domestique me déchargea de mon chapeau et de mon paletot, et m'invita à m'asseoir. Bientôt un autre domestique, vêtu d'un costume aux couleurs gaies et tenant à la main un plateau en argent, entra en saluant profondément et me demanda qui je désirais voir. Ma première lettre de recommandation était au Senor Merry del Val, secrétaire privé de Sa Majesté. Je déposai la lettre avec ma carte sur le plateau, que le domestique porta au secrétaire. Quelques instants après, je fus introduit dans une autre pièce qui faisait partie des appartements de Senor Merry del Val. Dans

l'âtre pétillait un bon feu, ce qui ajoutait encore à la gaieté de la chambre. Je n'attendis pas longtemps avant que la porte s'ouvrît, et je fus très cordialement accueilli par le frère de l'éminent cardinal qui occupe le poste élevé de secrétaire de Sa Sainteté Pie X.

Le souvenir de maint acte de bonté et de prévenance m'invite à la reconnaissance pendant que j'écris le nom d'un des hommes les plus vraiment nobles que j'aie jamais eu le privilège de rencontrer, Senor Merry del Val. Doué de talents remarquables, esprit raffiné par toutes les grâces de la meilleure littérature de plusieurs langues, et orné de la lumière et de la beauté de la foi catholique, il exerce un charme qu'il fait bon à l'âme de goûter, car il communique la bonté dont la sienne est animée. Les accents doucement cadencés de sa voix virile, et sa maîtrise parfaite de la langue anglaise ajoutent à sa conversation une saveur qui laisse à tous ceux qui le rencontrent une impression ineffaçable. Il semble impossible qu'un tel homme ait aucun ennemi, car son cœur paraît déborder de bonté !

Ma visite terminée, il me donna l'assurance que j'aurais une audience du roi, qu'il s'entendrait à ce sujet avec le majordome du palais. Je retournai à mon hôtel, me félicitant de mon succès. Le lendemain (dimanche) matin, à mon retour d'une messe bien matinale, je trouvai le secrétaire du roi qui m'attendait pour m'apprendre la bonne nouvelle qu'il avait présenté au roi mes lettres d'introduction, et que, de plus, le roi serait heureux de me voir quand l'audience serait fixée. Ce message, venant directement du roi, aiguisa mon attente. Je guettai avidement le document qui m'admettrait en la présence du roi. Après quatre jours d'expectation il me vint du palais par messager spécial. Le document était contenu dans une grande enveloppe, avec large bordure noire, et scellée d'un grand sceau de même couleur, la cour étant dans le deuil à cause de la mort récente de la princesse.

Mon audience devait avoir lieu le lendemain soir, à sept heures. Jamais je n'avais été présenté à la cour; jamais je n'avais rien

vu de l'étiquette royale ; je n'en savais que ce que j'en avais lu dans les livres, et je savais également que cette étiquette, telle que pratiquée à la cour d'Espagne, était des plus sévères. Mais, dans le cas présent, comme souvent aussi durant mon heureux séjour en Espagne, Senor Merry del Val me vint en aide et m'instruisit de tout ce qui était d'usage.

A l'heure fixée je me présentai au palais, mais, cette fois, à une porte différente, qui conduit aux appartements privés de la famille royale. A peine entré, je commençai à comprendre pourquoi le palais de Madrid est regardé comme le plus magnifique du monde. C'est, dans le sens le plus parfait du mot, une résidence royale.

Le grand escalier que je gravis était couvert de tapis de Turquie. Des soldats, dont les épées et les casques étincelaient à la lueur des candélabres, montaient la garde à chaque palier et à l'entrée de chaque appartement. Quand je fus rendu au corridor qui devait me conduire à l'une des antichambres, un officier examina mon document, ouvrit les portes toutes grandes, et me fit signe d'entrer. Je fus alors accueilli par un autre fonctionnaire, spécialement chargé d'introduire les visiteurs. Il avait un costume éclatant bleu et or, culotte et bas de soie. Après un salut profond, il me conduisit par une série de chambres magnifiques resplendissantes de tapisseries et ornées des portraits des Bourbons, jusqu'à la salle réservée à ceux qui sont admis en audience. Le spectacle qui éblouit mon regard ne sera jamais oublié. Toute l'éclatante splendeur de cette installation nous révèle la haute idée que les souverains d'Espagne doivent concevoir des exigences et de la gloire de leur dignité. Le palais royal de Madrid abonde en trésors artistiques, rappelant au spectateur que l'ancêtre Bourbon du roi actuel était le petit-fils du monarque français dont le goût de la splendeur et de l'élégance dans tout ce qui l'environnait fut si remarquable. Sous l'éclat flamboyant de myriades de chandeliers en cristal et de candélabres en argent, la

royale beauté et la magnificence du palais semblaient s'accroître encore.

Des familiers en uniformes brillants circulaient dans la salle, liant conversation avec ceux qui attendaient leur tour pour l'audience. D'un côté de la grande salle étaient assises les dames d'honneur de la reine. J'attendis patiemment mon tour. On me conduisit d'abord auprès de la reine et de la jeune princesse. Après le cérémonial d'usage, la reine m'accueillit avec des paroles de bienvenue, auxquelles se joignit la princesse. La reine, avec un tact aisé, dirigea la conversation sur un terrain propre à révéler l'orientation de mes sentiments personnels, et parla de personnages et d'événements de nature à l'intéresser elle-même. Elle commença par exprimer son admiration pour Madame Roosevelt, et fit voir combien elle appréciait le noble exemple de vertu féminine qu'elle donnait à l'Amérique, et même au monde entier. Elle manifesta l'espoir qu'il n'y aurait pas d'inimitié entre les Etats-Unis et l'Espagne, mais que le passé serait enseveli dans un charitable oubli. Elle s'enquit avec intérêt d'Hélène Kellar [1]. La manière dont la reine discuta les affaires d'Amérique révéla une connaissance si intime du pays, que j'en fus saisi d'étonnement et pus à peine m'abstenir de lui demander : « Mais où Votre Majesté a-t-elle pu se procurer tant de renseignements? »

Puis, passant à d'autres sujets, la reine manifesta la même science exacte, la même intuition des peuples, des lois et des faits que, jusque-là, j'avais crues étrangères à la sphère de l'intérêt royal et surtout féminin. Il y a une expression de douleur dans le visage de la reine, où les larmes ont tracé des sillons. Jamais je n'oublierai les derniers mots qu'elle m'adressa. Elles me semblaient l'écho d'un cœur brisé : « Priez pour mes pauvres petits-enfants privés de leur mère. »

---

1 — Jeune fille aveugle dont le prodigieux talent musical a depuis quelque temps émerveillé le public.

On peut dire qu'aucun souverain contemporain ne commande autant d'admiration que la reine Christine. C'est une femme dans le vrai sens du mot, pleine de dignité et de tact, et celui qui a le bonheur de lui être présenté sent la force de l'épithète « royale, » seule digne de qualifier ses manières, sa figure et son maintien. Mais, plus brillante que la couronne qui ceint son noble front, est la couronne de foi catholique et de piété qui orne son âme. Toutes ses hautes qualités peuvent se résumer en quelques mots : elle est une véritable fille dévouée de l'Eglise de Dieu, douée de toutes les vertus qui dominent dans le royaume de la force spirituelle.

Depuis le moment de son arrivée dans sa patrie nouvelle jusqu'à l'heure actuelle, sa vie a été un effort constant, une œuvre constante d'amour dans l'intérêt de ses sujets. Patiemment et sans trève elle écoute les pulsations de leurs veines, et invoque en leur faveur, aux heures de la prière, la protection du Ciel. Elle est constamment occupée à faire le bien.

On raconte maints faits qui révèlent la piété de la reine. En voici un que je ne puis m'empêcher de rappeler aux lecteurs de la *Nouvelle-France.*

Un jour que Sa Majesté parcourait en voiture une des principales rues de Madrid, elle rencontra un prêtre qui portait le saint Viatique à un mourant [1]. La reine fit immédiatement arrêter sa voiture, quitta son siège et invita le prêtre à prendre sa place, tout en s'agenouillant pour adorer le Roi des rois. Les spectateurs furent saisis de respect et d'admiration en voyant cet acte de vénération de la part de la reine, qui gagna humblement à pied le palais.

***

Quittant maintenant la reine pour me rendre auprès du fils remarquable qu'elle a donné à l'Espagne, je dois d'abord déclarer

1 — En Espagne le saint Viatique est porté solennellement par les rues ; le prêtre est accompagné de servants avec flambeaux et clochette.

qu'en fait de bonté et de caractère il est le reflet vivant de sa mère. Jamais je n'oublierai l'émotion qui s'empara de moi quand je fus admis en sa royale présence. En apparence, il semblait un adolescent, mais par son langage et son jugement il se révéla homme. Quand je l'approchai dans la chambre magnifique où il me reçut, il m'accueillit avec un salut charmant et une chaude poignée de mains qui me mirent parfaitement à mon aise. Son visage singulièrement attrayant, irradié par l'expression d'intelligence qui jaillit de ses yeux, et ses mouvements aussi gracieux et flexibles que ceux d'un roseau, attestent sa descendance de ces vieilles familles de Bourbons qui incarnent dans leurs rejetons tout le charme et toute la grâce de leur pays d'origine.

On est émerveillé, après quelques instants de conversation, de l'intelligence, de l'étendue du savoir de ce jeune homme de dix-huit ans. Il parle très bien l'espagnol, le français, l'allemand, l'italien et l'anglais. Son anglais a un accent particulier qui donne à sa conversation une certaine douceur. Il vous regarde droit au visage quand vous lui parlez. Il y a, chez lui, jointe à la virilité, une innocence, une sincérité, qui vous fascine et inspire la confiance. En vérité, son visage est plutôt celui d'un séminariste que d'un jeune homme vivant dans une cour royale, roi lui-même. On ne peut s'empêcher de discerner les traits de spiritualité et de vertu virile qui se manifestent distinctement dans chaque expression du visage du roi. On n'a jamais à redouter la disette d'un sujet d'entretien en sa présence. Le roi met son visiteur à l'aise sur-le-champ. Il s'intéresse à tout ce qui se fait pour rendre le monde meilleur. Sa compassion pour la souffrance sous toutes les formes trahit la bonté de son noble cœur. Et quand vous avez le privilège de vous en rendre compte par un contact intime avec lui, vous pouvez facilement apprécier la perversité des accusations déshonnêtes dont son caractère a été naguère l'objet de la part d'une feuille de New-York. L'article tout entier n'était qu'un tissu de grossiers mensonges, malicieusement écrits dans le but de ternir le caractère irréprochable d'un roi catholique. D'autres articles

ont été écrits, dont les auteurs, s'appuyant sur des commérages, accusaient les relations du roi avec sa mère d'être rien moins qu'harmonieuses. On ne saurait avancer rien de plus faux. Le roi Alphonse est un fils des plus dévoués et affectueux, et le respect dont il entoure sa mère lui attire tous les cœurs : c'est là un des plus beaux traits de son noble caractère.

Ma conversation avec le roi, durant la longue audience qu'il daigna m'accorder, roula sur divers sujets ; mais ce qui me plut davantage, ce furent ses paroles d'estime et d'admiration pour le caractère d'un homme dont le nom aujourd'hui est une puissance dans l'univers, le président Théodore Roosevelt. Dans la pensée du roi, le président Roosevelt semble, d'une façon particulière, résumer en lui la grande nation qui l'a choisi comme son chef.

Quand je fus sur le point de m'éloigner de la présence royale, le roi me retint et demanda : « Quand vous proposez-vous de laisser Madrid ? — Demain, » lui répondis-je. Je vis à l'instant un air de désappointement assombrir son visage, pendant qu'il ajoutait : « Mais êtes-vous bien sûr que vous ne pouvez rester plus longtemps? Le Mercredi des Cendres, nous aurons *chapelle publique :* j'aimerais vous y voir assister. Si vous restez, je verrai à ce qu'on vous y réserve une place. » Je n'étais que trop heureux de bénéficier de ce privilège, et répondis promptement : « Ce me sera un grand bonheur d'assister à la cérémonie. Je vais rester. » Il parut content de mon empressement à rester. Il voulait que j'emporte, comme dernière impression de ma visite au palais, le spectacle d'une des solennités de la chapelle royale. De nouveau, je me levai pour partir ; mais il m'arrêta derechef et me demanda : « Avez-vous été à l'Escurial ? » Et quand je lui eus dit que « oui », il voulut connaître mon impression relativement à ce monument, et m'écouta avec le plus profond intérêt. Puis, me saisissant la main, il me dit : « Il faut que vous visitiez nos grandes cathédrales ! » Je lui dis que je me proposais de le faire, et sortis en saluant. Quand j'eus atteint la porte, et fus sur le point de faire ma dernière révérence, j'entendis Sa Majesté me

dire : « J'espère que vous viendrez me voir avant de retourner en Amérique. » Je levai les yeux et je le vis debout au milieu de la grande salle, son visage illuminé d'un sourire amical, image vivante de la pure et vraie bonté, ce roi sur les jeunes épaules duquel, à l'heure même où il vit le jour pour la première fois. avaient été placées les destinées d'une nation.

Quand je descendis l'escalier royal, il était nuit. Je montai en carrosse et me rendis à l'hôtel, où je trouvai un groupe d'Américains anxieux de m'entendre raconter ma visite. Je me sentais plutôt porté, vu mon émotion, à gagner ma chambre, pour m'y asseoir à l'écart et m'entretenir de mes impressions. Mais ne voulant pas, en égoïste, jouir seul du privilège qui m'avait été accordé, je restai durant deux heures dans un des salons, à raconter tous les détails de l'audience à mes compatriotes, qui m'écoutèrent avec une attention ravie et m'accablèrent de remerciements. Toutes les circonstances de cette entrevue mémorable avec la reine Christine et le roi Alphonse me sont présentes, et me resteront aussi longtemps que je jouirai de ma mémoire.

***

Le jour suivant j'eus de nouveau la visite du distingué secrétaire, Senor Merry del Val, qui m'informa que Sa Majesté l'avait prié de consacrer la journée à m'entretenir. Il avait pour cela un programme tout tracé. Je devais d'abord visiter les écuries royales, et ensuite, en vertu d'une permission spéciale, les divers appartements du palais royal.

La richesse immense et le luxe des anciens rois d'Espagne se révèlent dans la longue série des écuries royales, à travers lesquelles me conduisait mon hôte bienveillant. Le grand nombre de carrosses de gala, aux marqueteries d'ivoire, d'ébène et d'or, ou décorés par les plus grands artistes de l'époque, les chevaux de haute lignée et au sang vif, appartenant au roi, à la reine-

mère et aux infantes, excitent l'admiration, tandis que des garçons d'écurie aux livrées éclatantes se tiennent comme des statues devant chaque stalle. Une salle aussi vaste que celle d'un musée est remplie de harnais de toutes sortes, antiques et modernes, destinés à servir dans les circonstances ordinaires ou à l'occasion de parades.

Des écuries royales nous nous rendîmes au grand palais. Il serait impossible de donner, par écrit, une idée de la richesse, de la beauté et de la splendeur de ce séjour de la royauté. Il n'y a rien au monde dans le genre qui le surpasse. Ce palais fut bâti par Philippe V, après l'incendie de l'ancien Alcazar en 1734, avec l'intention de rivaliser avec Versailles. Que cette intention a été réalisée, on peut en juger par la remarque que fit Napoléon à son frère Joseph, alors que les deux Corses usurpateurs gravirent la première fois le grand escalier : « Vous serez mieux logé que moi. » L'édifice est si vaste qu'un étranger se perdrait infailliblement dans le labyrinthe de chambres qui s'y suivent dans un ordre irrégulier. Une visite au palais de Madrid est une faveur dont on ne saurait oublier la jouissance.

***

J'avais encore trois jours à attendre avant le Mercredi des Cendres ; mais ce furent des jours bien employés. Le dimanche je fus témoin de l'ouverture du Carnaval, scène de mœurs étrange en Espagne comme dans bien d'autres pays. Le soir de ce même jour, je fus reçu à la belle résidence du Senor Ojeda par sa famille qui ne l'a pas encore rejoint à Washington. Lundi et mardi, ce fut un des fils du Senor Balthansano, consul général à New-York, qui me prodigua ses attentions. Il me fit voir les endroits de la ville les plus intéressants. Il n'entre pas dans le cadre de cet article de décrire ces endroits, et, du reste, aucune description ne leur rendrait justice. Il faut les voir pour les

apprécier dignement. Quelle description donnerait une idée juste de la galerie royale de peintures au Prado ? On pourrait dire que cette collection est la plus belle du monde ; qu'il y a soixante-deux Rubens, cinquante-trois Téniers, dix Raphaëls, quarante-six Murillos, soixante-quatre Velasquez, vingt-deux Van Dycks, quarante-trois Titiens, trente-quatre Tintorettos, vingt-cinq Véronèses, cinquante-huit Riberas, et dix Claudes (Lorraine) suspendus aux murs de cette galerie, sans compter les Wouwermans, les Snyders, les Goyas, etc. Mais quand on a dit tout cela, quelle idée cela peut-il donner d'une si merveilleuse collection de peintures ?

Les trois jours passèrent rapidement, et le Mercredi des Cendres arriva froid et grisâtre. A neuf heures, Senor Merry del Val vint me chercher dans sa voiture et nous fîmes route ensemble jusqu'au palais. On ne saurait imaginer coup d'œil plus imposant que celui de l'escalier et des salles, ce jour-là. Des rangées de hallebardiers, en uniforme Louis XIV, formaient haie de chaque côté, et les grands d'Espagne, et les hauts dignitaires de la nation gravissaient les marches, éblouissants de rouge, de bleu, d'or, agitant leurs panaches, et offrant à l'œil un tableau kaléidoscopique difficile à rendre et encore plus à oublier.

La fanfare d'un clairon, résonnent haut et clair, annonce l'approche du cortège royal. Chacun est dans l'attente. Une longue suite d'ecclésiastiques, les chapelains du roi, ouvrent la marche ; ils sont vêtus de violet avec cape d'ermine. Puis, viennent les ordres militaires, les officiers de l'armée et de la marine, et tous ceux qui ont un poste officiel à la cour. Puis, après un intervalle, les dames d'honneur de la reine, somptueusement vêtues, la tête couverte de la mantille noire, que seules, dit-on, les dames espagnoles savent porter. Bientôt, avec une solennelle majesté, vêtue d'une royale robe de riche velours noir, la tête ruisselante de diamants et de pierres précieuses, s'avance la reine Christine. A son aspect, il passa sur l'illustre assemblée comme un vague de silence, tel est le respect qu'inspire la présence de la reine d'Es-

pagne. Elle était suivie de la jeune princesse, vêtue de blanc ; puis venait Son Altesse Royale la princesse Isabelle, sœur aînée de la princesse Eulalie, dont le nom est si familier à tout Américain. En dernier lieu, le roi Alphonse XIII, roi jusqu'au bout des ongles, et, m'a-t-il semblé, jamais plus royal dans son air et son maintien qu'en cette occasion. Son approche fut marquée par des haltes et des saluts militaires, une fanfare lançant des accents de musique martiale, ce qui rendait la scène encore plus impressionnante.

Quant la procession eut pénétré dans la chapelle, un fonctionnaire en uniforme brillant se présenta à moi et me conduisit au siège qui m'avait été réservé juste en face du trône du roi. Il faudrait le génie d'un poète pour dépeindre en paroles la beauté, la splendeur, le caractère touchant de cette scène qui se passa dans la chapelle. Le chœur comprend toute la longueur de la chapelle. De chaque côté on y a réservé des espaces pour ceux qui ont eu l'honneur d'une invitation. Au beau milieu du chœur, s'élève, orné de draperies d'or, le trône du roi Alphonse. En le voyant ainsi entouré de toute la pompe royale, portant l'uniforme d'un général, la poitrine couverte de riches cordons d'or entrelacés, les parements de sa tunique tout en or, on sentait la présence d'un roi. Sous les cordons d'or qui décoraient sa poitrine il portait comme insigne une large bande de ruban moiré bleu tendre. A sa droite étaient rangés les autres membres de la famille royale, sauf la reine qui était agenouillée dans une tribune au fond de la chapelle.

Après que le nonce du pape eût béni les cendres, le roi descendit du trône et, se tournant vers la reine dans sa tribune, salua profondément, puis s'avança lentement et avec beaucoup de dignité jusqu'au pied de l'autel, où il s'agenouilla pendant que le nonce lui imposait les cendres sur le front. Il se leva ensuite, fit une génuflexion au Saint Sacrement, et se tournant de nouveau vers la reine, salua une seconde fois et retourna à son trône. Je dois dire ici que jamais je n'ai vu ecclésiastique se conduire, dans une fonction sacrée, avec plus de révérence que le roi Alphonse

d'Espagne. On se sent porté à la dévotion seulement à lui voir faire le signe de la croix. On sent combien il est profondément pénétré de l'esprit religieux, et combien dans sa conduite se réflète l'éducation qu'il a reçue de sa noble et catholique mère. Et toute cette piété extérieure n'est pas un vain étalage pour donner de l'éclat à une cérémonie. Le roi sent véritablement dans son âme ce qu'il professe ouvertement. Quand il n'avait que quinze ans, il s'enrôla parmi les membres de la Ligue du Sacré-Cœur, et il en a toujours suivi les règles avec une scrupuleuse fidélité. Faut-il donc s'étonner si le rituel de l'Eglise destiné à rendre digne et imposant l'hommage de la créature au Seigneur et Roi de toutes choses, impressionne comme il le fait le catholique roi d'Espagne ?

Après que les cendres eussent été distribuées à toutes les personnes présentes dans le chœur, le nonce papal reprit la chape et la mitre et retourna à son siège, pendant que le célébrant et ses ministres se revêtaient pour la messe. Je n'ai jamais vu, pas même à Rome, de cérémonie plus imposante et plus impressionnante que cette messe dans la chapelle royale de Madrid. Quand les officiants se rendirent au pied de l'autel pour y commencer le saint sacrifice, le nonce papal, en même temps que les chapelains du roi, s'approchèrent du trône. De la même façon, deux autres évêques avec leurs chapelains allèrent à la droite du trône où se tenaient la princesse Thérèse et la princesse Isabelle. Le psaume *Introibo* et le *Confiteor* furent récités à la fois par les évêques et les membres de la famille royale. C'était émouvant d'entendre le jeune roi, de sa voix distincte et sonore, répondre au nonce du pape. Le célébrant étant monté à l'autel, évêques et chapelains retournèrent à leurs sièges. Le chant du chœur fut excellent. Le maintien du roi durant la messe fut des plus édifiants. Il ne manifesta pas le moindre signe d'impatience ni d'agitation, malgré la longue durée de la cérémonie. Il avait presque toujours les yeux fixés sur le missel qu'il tenait à la main ou tournés vers l'autel.

Après la messe, la sortie du cortège se fit dans le même ordre que pour l'entrée. En passant devant moi chacun des membres de la famille royale me fit l'insigne honneur de se tourner vers moi et de me faire un salut, comme pour souhaiter la bienvenue à l'hôte américain qu'ils avaient invité à la cérémonie religieuse. Quand tout le monde fut parti, mon hôte bienveillant, Senor Merry del Val, me conduisit à l'autel où nous reçûmes tous deux sur le front les cendres bénites. Ainsi se termina une des expériences les plus mémorables de ma vie. Où que je sois, à quelque âge que je vive, le Mercredi des Cendres 1905 me suivra comme une pensée dont mon âme ne voudra jamais se départir.

Et, au moment où je termine cet article, ma pensée me fait retourner à cette nuit où je me trouvai dans la grande salle du palais royal, parlant au roi Alphonse XIII. Sa noble présence, ses yeux, semblables à ceux de sa mère autrichienne, projetant sur le monde un regard de sympathie et de bonté envers toute créature, tout cela me revient à l'esprit. Je revois ces yeux pieusement levés un instant vers le ciel, le visage assumant un air sérieux, tandis que les lèvres proféraient une réponse à quelque allusion que je venais de faire : « Ah ! oui, si nous voulons être bénis dans tout ce que nous faisons, il nous faut chaque jour invoquer la lumière de Dieu. » Puis sur le visage du roi je vis passer comme un air de prévision lointaine, une inquiétude, et je me demandai s'il songeait à la façon dont les démons dévorants de la franc-maçonnerie, du socialisme et de l'anarchie, rongent le cœur de la catholique Espagne. Ou bien pensait-il à ce que l'avenir invisible lui tient en réserve, au fardeau que Dieu peut placer sur ses épaules pour le constituer souverain équitable et juste de son peuple ? Je ne pouvais que deviner la pensée du jeune roi alors qu'il prononçait ces mots ; mais sa foi, sa piété, sa virilité sans tache me firent croire que les prières tombées de ses lèvres allaient droit au Ciel et attiraient sur sa tête et sur l'Espagne la protection de Celui dont le bras est tout-puissant, et dont la parole peut réduire à néant les intrigues des malfaiteurs.

Que sur vous donc, ô la plus noble des femmes, modèle des mères chrétiennes, et que l'Eglise est heureuse et fière d'offrir au monde comme une expression de la beauté et de la sainteté de la piété catholique, que sur vous repose la protection du ciel, sur vous et sur vos « pauvres petits enfants privés de leur mère, » pour qui vous m'avez demandé de prier.

Et vous aussi, roi Alphonse, puissiez-vous avoir toujours la plénitude de l'assistance divine que vous implorez chaque jour ! Qu'elle vous soutienne dans la voie de la justice, afin que votre vie soit une lumière pour votre peuple, quelles que soient les ténèbres où les émissaires de Satan essaient de l'entraîner. Régnez longtemps ! Régnez bien !

T.-Augustine Dwyer.

Rome, Jeudi-Saint, 1905.

LE RÉGIME DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EN BELGIQUE

La lutte entre le bien et le mal, lutte vieille comme le monde et universelle comme l'humanité, est pourtant sujette à une continuelle évolution : les combattants, sans se donner ni trève ni merci, sont constamment occupés à rechercher le meilleur champ de bataille et les armes les plus perfectionnées. La Révolution française, qui a amené de si profondes modifications dans l'art de la guerre, et à qui nous devons le militarisme moderne, n'a pas moins radicalement changé les conditions de la lutte toute intellectuelle et morale dont les âmes sont l'enjeu. Les camps sont parfaitement tranchés : d'un côté, la religion chrétienne et la morale évangélique ; de l'autre, l'impiété avec le matérialisme : et c'est l'École qui a été systématiquement et méthodiquement choisie comme champ de bataille. Peut-être aucun fait n'est plus important que celui-là dans toute l'histoire du dix-neuvième siècle, et l'on peut dire que c'en est le caractère distinctif. Du reste ce n'est pas l'Eglise qui a porté la lutte sur ce terrain : elle en était à peu près la maîtresse incontestée, car au fond l'éducation de l'enfance est une œuvre de dévouement et d'abnégation ; et l'Eglise seule pouvait puiser dans ses trésors assez de dévouement et assez de ressources charitables pour instruire et élever gratuitement les petits et les pauvres. Mais la Révolution, qui a créé et démesurément gonflé nos budgets de la guerre, a créé aussi et gonflé les budgets de l'Instruction publique. Armée de ce terrible engin de guerre et de ces abondantes munitions, l'impiété est venue attaquer l'Eglise sur son propre terrain, dans l'école. Et cette lutte, qui a rempli, parmi les nations chrétiennes, tout le dix-neuvième siècle, n'est pas près d'être terminée. Ce serait de la naïveté de croire que les ennemis de la religion abandonnent d'eux-mêmes cette position qui est la meilleure qu'ils aient peut-être jamais possédée ; ils y trouvent tous les avantages : d'abord des places et des traitements ; puis, les âmes des enfants, champ d'action facile pour y implanter leurs idées et préparer leur domination future ; enfin, de séduisantes apparences et des

mots pompeux pour cacher leurs vraies doctrines : science, civilisation, progrès. Il ne faut donc pas nous le dissimuler : autour de l'école la lutte sera âpre, acharnée durant le vingtième siècle plus encore qu'au siècle précédent : les uns veulent l'école neutre, c'est-à-dire athée, qui préparera des générations de matérialistes et de libres penseurs ; les autres veulent l'école confessionnelle, d'où sortiront de nouvelles générations de chrétiens. « Donnez-nous l'école, disait dernièrement un des coryphées de la libre pensée, et nous aurons tout le pays ; si vous ne nous la donnez pas, nous la prendrons de haute lutte. » Voilà clairement avouée toute l'ambition et toute la tactique des ennemis de la religion, et ils s'y tiennent avec une discipline et une énergie qui doivent nous servir de leçon. Car il faut bien constater que tous les catholiques n'ont ni la même intuition, ni la même ardeur, ni la même discipline. Il en est parmi nous qui regardent la question des écoles comme une question d'ordre secondaire ; d'autres s'acharnent à chercher une formule qui puisse à la fois satisfaire les exigences de la conscience catholique et les ambitions des libres penseurs. Aveuglement et trahison ! Puisqu'il faut aujourd'hui une législation des écoles, tout catholique doit lutter pour que cette législation soit catholique, ou au moins qu'elle sauvegarde complètement les droits des catholiques. C'est la grande œuvre d'aujourd'hui ; aucune autre ne mérite autant d'efforts et de sacrifices.

Peut-être l'expérience et l'exemple d'un vaillant petit peuple pourront-ils ouvrir les yeux aux derniers d'entre nous qui s'obstinent à ne pas voir l'imminence du danger et la grandeur de la tâche. La Belgique fête cette année, avec une solennité inaccoutumée et toute populaire, le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance. Or la lutte pour la conquête de l'école a rempli ces soixante-quinze premières années de son histoire, et aucun événement n'a eu une influence plus profonde sur les destinées du pays. Nous voudrions d'abord retracer à grands traits les péripéties de cette lutte, et puis montrer où en est aujourd'hui la législation scolaire, après vingt et un ans ininterrompus de gou-

vernement catholique. Ét pour ne pas sortir des cadres d'un article, il ne sera question que de l'*enseignement primaire*, donné aux enfants du peuple : c'est autour de lui que la lutte a été la plus vive, parce que l'enjeu en était plus précieux.

***

Nous n'avons pas le dessein de remonter jusqu'aux origines de l'instruction en Belgique : nous rencontrerions cependant de belles pages à citer, aux époques où les communes étaient libres et jetaient un si vif éclat dans l'histoire de l'Europe. Mais la domination successive de l'Espagne, de l'Autriche, de la Révolution et de l'Empire français, de la Hollande enfin, laissa l'instruction populaire dans le marasme, quand elle ne s'en servait pas comme d'une arme contre la religion catholique presque exclusivement pratiquée par le peuple. Aussi, une des libertés les plus ardemment désirées, les plus chaudement acclamées, fut la liberté de l'enseignement : elle fut inscrite dans la Constitution de 1831 qui reste encore la *Magna Charta* de la Belgique. La Constitution ajoutait ces mots : « L'instruction publique donnée aux frais de l'Etat est également réglée par la loi. » (Art. 17.) Mais les vexations dont les catholiques avaient été l'objet de la part du gouvernement hollandais avaient rendu impopulaire toute intervention de l'Etat dans le domaine de l'enseignement. On pensait que la liberté suffirait à tout, et l'instruction primaire fut abandonnée à l'initiative privée et à la bonne volonté des communes. Les droits des communes à ce sujet furent fixés par la loi communale de 1836 : l'Etat n'intervenait en rien et n'accordait aucun subside aux écoles primaires.

On s'aperçut bientôt que la liberté ne suffirait pas à tout : il fallait presque tout créer ; et l'initiative privée, malgré de louables efforts et de généreux sacrifices, malgré la coopération active du clergé, se heurtait trop à l'indifférence des masses à l'égard de l'instruction pour pouvoir sérieusement organiser celle-ci. D'autre part les communes ne se hâtaient point d'établir

des écoles : beaucoup reculaient devant la dépense qu'exigeraient l'installation et surtout l'entretien de l'instituteur. Aussi, pour autant que l'on peut se fier à des statistiques incomplètes, en 1840, presque la moitié des jeunes gens, appelés au service militaire, ne savaient ni lire ni écrire.

Ce fut donc d'un commun accord que le gouvernement et les différents partis du Parlement acceptèrent et discutèrent la loi de 1842 sur l'instruction primaire.

Pour bien comprendre le sens et la portée de cette loi qui est encore aujourd'hui la base de l'enseignement, il importe de se faire une idée exacte de l'état des esprits et de la foree réciproque des partis en Belgique. Il est très vrai que l'immense majorité des Belges a été et est encore catholique : sur sept millions d'habitants, on compte à peine 15,000 protestants et 3,000 juifs ; presque tous les autres sont baptisés dans l'Eglise catholique. Mais dès le principe il y eut deux partis, opposés d'abord au point de vue politique, et bientôt au point de vue religieux : les *catholiques* et les *libéraux*. La nuance de ceux-ci, au commencement vague et indéfinie, ne tarda pas à se préciser ; les libéraux belges n'avaient rien du libéralisme de Montalembert et de Lacordaire ; ils étaient ouvertement anti-catholiques, et aujourd'hui le sont plus que jamais. Ne dirait-on pas que c'est là la pente fatale où glisse tout libéralisme, dès qu'il cesse de se tenir fermement au roc infaillible de l'autorité divine de l'Eglise ? Si quelques-uns de ces libéraux, dans leur for intérieur, gardaient la foi et remplissaient, dans leur vie privée, les devoirs essentiels de la religion, tous étaient d'accord pour proscrire l'influence de la religion sur les affaires publiques : ils voulaient un gouvernement et un Etat essentiellement laïques, et par conséquent, toutes leurs préférences allaient à l'école neutre. Or ce parti libéral n'était pas une quantité négligeable, mais une force avec laquelle il fallait compter : numériquement égal au parti catholique, quelques voix lui suffisaient aux élections pour renverser les catholiques, quitte à en être renversé à son tour. Et derrière l'état-major

parlementaire marchait l'armée des électeurs et des citoyens libéraux qui, plus ou moins consciemment, partageaient les mêmes doctrines.

Il ne fallait donc pas songer à faire une loi exclusivement catholique qui imposât à tous les enfants indistinctement l'enseignement confessionnel obligatoire : on se serait exposé à de violentes représailles qui auraient abouti à l'établissement de l'école neutre dès le retour des libéraux au pouvoir ; mais du moins fallait-il sauvegarder non seulement la liberté, mais encore les droits des catholiques. En 1842, les libéraux s'y prêtèrent encore, car ils admettaient à cette époque que, si eux-mêmes pouvaient se passer de religion, le peuple en aurait besoin pour être retenu sur la pente du socialisme et de l'anarchie où certains commençaient dès lors à le pousser. Aussi la loi de 1842 ne fut-elle ni une loi de combat ni la loi d'un parti, mais un acte loyal qui devait remédier à l'insuffisance de l'instruction populaire.

Avant tout elle respecta la complète liberté de l'enseignement : les écoles libres non seulement furent maintenues, mais reçurent encore des subventions soit de l'Etat soit de la province, et elles pouvaient sous certaines conditions être *adoptées* et remplacer l'école publique. De plus l'école restait *communale ;* mais l'Etat s'arrogeait un certain droit de contrôle et le pouvoir de forcer les communes à ouvrir des écoles en nombre suffisant, et en même temps il subvenait aux dépenses par des subventions qui allèrent toujours en grandissant. Tout en laissant la liberté aux dissidents, elle assurait l'enseignement religieux, comme en témoignent les articles 6 et 7.

Art. 6. « L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale. L'enseignement de la religion et de la morale est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves de l'école. Les enfants qui n'appartiennent pas à la communauté religieuse en majorité dans l'école seront dispensés d'assister à cet enseignement. »

Art. 7. « Les ministres du culte ont en tout temps le droit d'inspecter l'école. »

Enfin, il faut ajouter que dans les écoles normales qui prépareraient les instituteurs, la religion était également enseignée, et que les catholiques étaient libres de fonder des écoles normales libres qui seraient sous certaines conditions *agréées* et subventionnées par le gouvernement.

Bien des catholiques, en votant cette loi, avaient dû faire taire la répugnance que leur inspirait toute intervention de l'Etat dans le domaine de l'instruction. Chose étrange ! ils étaient pour la *liberté* complète ; tandis que *les libéraux* étaient tout fiers d'avoir fait passer le principe de l'intervention gouvernementale. Mais une fois la loi votée, les catholiques l'acceptèrent sincèrement et cherchèrent à en tirer le plus grand profit ; et tout juge impartial est forcé de reconnaître que la période qui suivit amena un développement notable et ininterrompu dans l'enseignement primaire. Les statistiques en donnent la preuve : tandis que les 50% des enfants qui avaient fréquenté l'école avant 1842 ne savaient ni lire ni écrire, de ceux qui en 1878 avaient étudié sous la loi de 1842, il y en avait à peine 20%. Les libéraux, au contraire, ne tardèrent pas à se montrer mécontents de la loi qu'ils avaient d'abord acceptée et soutenue : elle leur sembla trop favorable aux catholiques ; et peu à peu s'enracina chez eux l'idée destinée à devenir le pivot de leur politique : *l'école neutre.* Chaque fois qu'ils parvinrent au pouvoir, ils en poursuivirent la réalisation pratique en favorisant de tout leur pouvoir les écoles publiques au détriment des écoles privées, et les instituteurs libres-penseurs contre les maîtres catholiques. Mais ils n'osèrent aller plus loin, de peur de soulever l'opinion publique, et ils ne touchèrent pas à la loi de 1842. Mais quand enfin, aux élections du 13 juin 1878, ils eurent renversé le gouvernement catholique qui, avec les ministres Anethan et Malou, avait gardé le pouvoir depuis 1870, ils crurent sonnée l'heure de tout oser : à côté d'eux, en France, le parti jacobin venait aussi de triompher, et la franc-maçonnerie crut pouvoir mener de front le même combat dans les deux pays. Frère-Orban fut chargé de constituer le ministère, et tout aussitôt

il indiqua la politique qu'il prétendait suivre, en faisant ériger un ministère à part pour l'Instruction publique, dont jusque-là la Belgique n'avait pas senti le besoin, puisque l'enseignement était communal et libre.

Très peu de temps après, le ministère déposa un nouveau projet de loi sur l'instruction primaire. Ce projet, qui, dans sa rédaction, gardait une hypocrite modération, était en réalité une arme contre les catholiques. Il est vrai qu'on n'osa pas toucher à la liberté de l'enseignement, inscrite dans la Constitution ; mais aucune école libre, soit primaire, soit normale ne pouvait plus être adoptée ou agréée, toutes les écoles rétribuées devant être publiques ; de plus, l'Etat, et, dans l'espèce, le ministre de l'Instruction publique, jouissait d'un pouvoir plus étendu et plus redoutable sur les écoles et le personnel enseignant ; pour être nommé instituteur il fallait sortir d'une école normale de l'Etat d'où l'instruction et la pratique religieuse étaient bannies ; enfin l'article 4 décrétait la neutralité complète de l'enseignement par ces paroles :

> L'enseignement religieux est laissé au soin des familles et des ministres des différents cultes. Un local dans l'école est mis à la disposition des ministres des cultes pour y donner soit avant, soit après l'heure des classes, l'enseignement religieux aux enfants de la commune fréquentant l'école.

Naturellement le droit d'inspection que la loi de 1842 reconnaissait aux ministres du culte fut totalement supprimé.

Les débats furent ardents, passionnés, et se prolongèrent pendant plusieurs mois : les représentants et les sénateurs catholiques défendirent avec courage et éloquence les droits de l'Eglise, des parents et des enfants. Mais tous ces efforts se brisèrent contre l'opinion arrêtée des libéraux, qui ici encore pourraient servir d'exemple aux catholiques : ils étaient une infime minorité ; quelques voix enlevées au parti eussent suffi pour faire échouer le projet, et l'on savait que plusieurs désapprouvaient secrètement les mesures vexatoires de Frère-Orban : tous cependant votèrent comme un seul homme jusqu'au bout.

A peine les Chambres eurent-elles voté « la loi de malheur », comme l'appelaient les catholiques, que la guerre religieuse fut déchaînée par tout le pays. « Nous irons de ville en ville, de village en village, de hameau en hameau, apprendre à nos populations à maudire votre enseignement », avait déclaré M. Woëste, du haut de la tribune du Parlement. Et ce fut le programme de la lutte à outrance qui suivit. Les libéraux vainqueurs profitèrent largement de la victoire : presque partout ils imposèrent aux communes, même à celles qui en avaient le moins besoin, l'obligation d'ouvrir une école publique ; aux instituteurs anti-religieux ils réservaient toutes les faveurs, et toutes les sévérités à ceux qui conservaient des sentiments favorables à l'Eglise ; ils distribuèrent abondamment la manne du trésor et doublèrent le budget de l'Instruction publique ; enfin portant la question dans le domaine politique et international, ils en vinrent à rompre les relations diplomatiques avec le Saint-Siège et renvoyèrent le nonce : tout semblait donc conspirer pour élargir la plaie saignante des catholiques.

Mais ceux-ci surent se défendre. Alors naquit et grandit ce mouvement qui, s'emparant de tout un peuple, est l'un des plus admirables que l'histoire de l'Eglise ait jamais enregistrés. D'abord il fut discipliné : les catholiques s'adressèrent à leurs chefs naturels, les évêques, qui ne faillirent point à leur tâche. Ils se réunirent, et à part M[gr] Dumont, évêque de Tournai, qui préféra suivre une ligne de conduite différente et dut bientôt quitter son siège, tous furent unanimes à adopter une série de mesures qui organisèrent la lutte et furent le salut de la Belgique : ordre donné à tous les curés d'établir, au prix de tous les sacrifices, une école libre partout où la chose était possible ; défense faite aux prêtres d'admettre aux sacrements les parents qui, sans raison grave dont l'autorité ecclésiastique restait juge, continueraient à envoyer à l'école publique leurs enfants, quand une école libre était à leur portée ; fondation de comités pour recueillir les dons, les souscriptions, les offrandes nécessaires, etc. Les fidèles

de tous les rangs et de toutes les conditions suivirent leurs pasteurs : la famille d'Aremberg à elle seule fonda et entretint plus de cent écoles libres ; les familles de Mérode, d'Ursel et d'autres déployèrent un égal dévouement ; à Gand, une dame qui voulut rester inconnue donna un demi-million pour construire des écoles catholiques, et fut forcée, pour réaliser cette somme, de vendre ses meilleures terres. Les membres du clergé surtout payèrent de leur personne : l'on vit de vénérables vieillards donner jusqu'au dernier sou de leurs économies, s'interdire la viande et le vin, et se faire mendiants pour établir leur école. Et combien de dévouements restèrent inconnus ! de pauvres servantes donnant tout leur salaire et acceptant un surcroît de travail pour payer l'institution libre, des enfants renonçant à leurs prix ou à leurs étrennes, des jeunes filles des meilleures familles se faisant gratuitement institutrices, etc. Dans tout le pays on institua « le Denier des Ecoles » : des troncs étaient installés dans les églises, les cercles, jusque dans les hôtels et les cafés ; des quêtes étaient organisées dans les familles, les réunions, même sur la place publique. Il n'est pas possible de donner la statistique des aumônes et des dépenses faites pour les écoles catholiques, car la véritable charité aime à se cacher ; mais de bons juges, s'appuyant sur les résultats obtenus, ont cru rester plutôt au-dessous de la vérité, en affirmant que durant ces six années, les catholiques avaient consacré près de 70 millions à la grande œuvre de leurs écoles, c'est-à-dire plus que le budget de l'Instruction publique de l'Etat.

Mais quels furent les résultats de ce mouvement ? Des écoles libres surgissant partout comme par enchantement ; les meilleurs maîtres quittant l'enseignement officiel et renonçant à leurs traitements augmentés pour se vouer pauvres à l'enseignement libre ; plus de 250,000 enfants désertant d'un coup les écoles publiques pour peupler les écoles confessionnelles ; les catholiques eux-mêmes réveillés, encouragés, enthousiasmés pour la lutte en faveur de leurs droits et de leurs libertés ; et quand l'année 1884

ramena les élections, cette victoire éclatante qui donna aux catholiques une écrasante majorité et abattit le parti libéral ; enfin vingt et un ans de gouvernement catholique, qui rétablit les finances, promut toutes les œuvres sociales, réforma la législation, et donna à la Belgique, avec la paix et la liberté, un prodigieux essor que d'autres nations plus puissantes sont réduites à lui envier. La loi de 1879 avait bien été une loi de malheur, mais surtout pour les libéraux.

Cependant les catholiques, parvenus au pouvoir, ne pouvaient oublier que leur premier devoir était de modifier la loi sur les écoles à laquelle les libéraux devaient leur défaite. La tâche était difficile et délicate. Les catholiques à leur tour allaient-ils faire une loi de combat? Le pays restait profondément divisé, de part et d'autre les passions étaient excitées ; ne vaudrait-il pas mieux proposer une loi d'apaisement ? M. Jacobs et M. Woeste firent, chacun de son côté, une esquisse de la loi future : celle de M. Woeste prévalut et servit de base au nouveau projet : on reprenait dans ses grandes lignes la loi de 1842 en la complétant et en l'adaptant aux exigences du temps. Ainsi fut élaborée et votée la loi de 1884. Elle était loin de répondre aux légitimes exigences des catholiques : aussi, quand les animosités se furent calmées, quand le peuple vit les bienfaits de la loi scolaire nouvelle, le gouvernement crut le moment venu de perfectionner l'œuvre première, et il proposa des modifications importantes qui furent votées le 15 septembre 1895. Il ne sera peut-être pas inutile d'étudier plus en détail l'organisme assez compliqué de l'instruction primaire, tel qu'il est sorti de la nouvelle loi : si tout n'y est pas parfait, tout le monde devra cependant y reconnaître un loyal et intelligent effort pour promouvoir l'instruction de tous en sauvegardant tous les droits et toutes les libertés.

(À suivre.)

E. Meyer.

LA LOCALISATION DE L'INTELLIGENCE

C'est un *dogme* de l'école matérialiste que l'intelligence se localise dans le cerveau comme la fonction dans l'organe. La nature de cette localisation varie suivant les auteurs. Pour les uns toute l'écorce de l'organe encéphalique produit la pensée ; pour les autres, c'est seulement la partie antérieure ou préfrontale du cerveau.

La dernière de ces opinions est plus populaire, mais elle n'est pas plus vraie que l'autre. Toutes deux reçoivent une contradiction décisive de la philosophie et de la science.

L'intelligence ne se localise pas : c'est une faculté *spirituelle* qui n'a pas, qui ne peut avoir d'organe. Sans doute elle est dépendante du cerveau, *parce que conditionnée.* Son exercice n'est possible qu'avec les images, et c'est le cerveau, organe sensible, qui les lui fournit. Tel est l'argument philosophique, très net et sans réplique : nous n'y insistons pas.

L'argument scientifique nous importe davantage, non pas qu'il ait plus de valeur, mais parce qu'à notre époque la Science est très souvent *seule* considérée et capable d'influencer utilement les esprits et de les ramener à la vérité.

Or, les faits nous apprennent que l'intelligence n'est liée *nécessairement* à aucune partie définie du cerveau. Son exercice est possible avec un seul hémisphère, comme en témoigne l'exemple célèbre de Bichat. Il l'est encore avec la perte ou la désorganisation du lobe frontal ou même des deux lobes frontaux, avec celle du lobe pariétal, ou du lobe temporal, ou du lobe occipital. Enfin, contre-épreuve curieuse que nous fournissent les asiles d'aliénés, la perte de la raison, la dégénérescence intellectuelle s'observe avec un cerveau sans aucune altération apparente. Ce sont là des résultats positifs, quoique déconcertants, que donne en abondance l'anatomoclinique et qui ont conduit nombre d'auteurs peu suspects à la conclusion spiritualiste : *L'intelligence ne se localise pas.*

Un savant maître de l'université de Montpellier, le professeur J. Grasset ne se rend pas plus à l'argument scientifique qu'à l'argument philosophique, et, tout en prétendant rester spiritualiste,

défend avec ardeur et talent la vieille thèse de la localisation de l'intelligence. Pour lui, cette intelligence siège spécialement dans le lobe préfrontal, les faits *psychiques* plus simples étant réservés aux autres parties du cerveau.

Notre confrère ne cesse de distinguer deux espèces d'intelligences, l'intelligence supérieure et l'intelligence inférieure. La première est l'intelligence *humaine*, la raison, c'est la seule qui nous intéresse ici. La seconde nous paraît commune avec les animaux : c'est au fond la sensation sous ses formes les plus élevées, l'imagination et la mémoire. A chacune de ces intelligences correspond un centre spécial et distinct : le centre des associations supérieures pour la première, celui des associations inférieures pour la seconde. Et, pour nous en tenir à la première, elle a, d'après notre auteur, le lobe préfrontal comme organe.

Il pose en ces termes la grave question des fonctions du lobe préfrontal :

Il ne s'agit pas de se demander (comme on le fait trop souvent) si *tous* les centres psychiques sont réunis dans cette partie de l'écorce. Il serait anticlinique de poser seulement la question, puisque nous avons vu le rôle joué par tout le reste de l'écorce cérébrale dans les fonctions psychiques. Il s'agit uniquement de savoir si les fonctions psychiques *supérieures* ont leurs centres dans cette région prérolandique du lobe frontal. Voilà la question très importante, *qui*, disons le tout de suite, *n'est pas résolue*, mais sur laquelle il y a un certain nombre de documents cliniques assez importants [1].

La prudente réserve du maître s'explique : il a contre lui non seulement les faits, mais à peu près toute l'Ecole. Aussi multiplie-t-il les précautions pour ne pas rompre trop nettement avec la science *officielle*.

Dans ces derniers temps, déclare-t-il, *il est classique* de dire que les fonctions psychiques ne sont *ni localisées ni localisables* dans le cerveau.

Il avoue que « l'écorce entière est psychique. » Il reconnaît qu'on peut, *sinon localiser les centres du psychisme inférieur et du psychisme supérieur*, du moins concevoir l'espérance de les voir, *un jour*, localisés par

---

1 — *Plan d'une physiopathologie clinique des centres psychiques*, Montpellier, 1904.

l'anatomoclinique. Je ne veux pas prétendre que la localisation est faite, *loin de là ;* les faits bien observés *sont encore trop peu nombreux pour étayer une conviction définitive.*

La conviction du Dr Grasset n'est pas définitive, tant mieux. Mais elle est tenace, profonde, et si enracinée qu'elle résiste à tous les arguments, à tous les démentis de l'expérience. La fameuse théorie du matérialiste Flechsig a beau être démolie et discréditée : le maître de Montpellier lui garde son adhésion et sa confiance, parce qu'elle favorise ses vues. Les faits contraires ont beau s'accumuler : notre confrère n'en tient pas compte. Et c'est là le plus sérieux grief qu'on puisse lui faire. Une théorie peut être séduisante, mais elle n'a de valeur qu'autant qu'elle s'appuie sur les faits. Or, nous allons le montrer, l'expérience ne confirme pas du tout l'idée du Dr Grasset qui tend à localiser l'intelligence humaine, la raison, dans le lobe frontal du cerveau.

***

Notre confrère rappelle avec bonheur que d'anciens auteurs ont admis le rôle psychique des lobes frontaux : nous ne le contestons pas. Bouilland, Broca militent en faveur de la thèse. Nous sommes moins sûr de l'adhésion de Gratiolet qui s'est toujours montré un vaillant apôtre du spiritualisme raisonnable. Que de maîtres lui font cortège ! Il serait trop long de les énumérer ; mais on peut du moins remarquer que de nombreux matérialistes ont dû céder à l'évidence en reconnaissant la non localisation de l'intelligence. Au premier rang, il faut citer Vulpian.

Le rôle psychique supérieur du lobe frontal a été défendu, d'après M. Grasset, par le professeur Hitzig.

Une idée a été exprimée par moi d'une façon claire et distincte, a t-il dit au Congrès de Paris, en 1900 : c'est qu'il existe dans les régions préfrontales des organes dont la fonction se différencie de celle des territoires que M. Flechsig appelle aujourd'hui centres de sensibilité. J'ai désigné brièvement cette fonction sous le nom d'*intelligence supérieure*, et j'ai voulu surtout faire comprendre par cette expression la faculté de penser arbitrairement.

Mais le *même* auteur a dit *au même Congrès* que la théorie de Flechsig n'était pas prouvée et que la localisation de l'esprit était *une vaine et chimérique hypothèse.* Pourquoi M. le Dr Grasset ne le rappelle-t-il pas ?

Il rappelle par contre ce texte du célèbre physiologiste anglais Ferrier :

L'ablation des lobes frontaux... entraîne une sorte de dégénérescence mentale qui, en dernière analyse, peut se réduire à la perte de l'attention.

Il rappelle encore les expériences de Bianchi qui a extirpé un seul lobe ou les deux lobes frontaux chez des chiens et des singes :

L'extirpation des lobes frontaux produit la désagrégation de la personnalité, l'incapacité à la formation par séries des groupes d'images et de représentations. La disparition de l'organe de la fusion physiologique entraîne l'absence de la base anatomique du jugement et de la critique.

En vérité, de pareilles *preuves* nous déconcertent. On nous *démontre* la localisation cérébrale de l'esprit par des expériences *sur le singe !* Et l'on découvre chez cet intéressant quadrumane la base *du jugement et de la critique.* Le dernier sujet qu'on a exhibé dans les deux mondes, le fameux *Consul* n'avait pourtant témoigné d'aucune *raison* bien assise : il portait très bien l'habit et la culotte, mais n'a jamais pu apprendre la bienséance. On était obligé de le surveiller et de le *garnir :* preuve qu'il n'était qu'une pauvre *bête* insuffisamment stylée. Il faut se rendre à l'évidence : le singe n'a pas l'intelligence, au moins l'intelligence supérieure, la raison, qui constitue notre incomparable, notre inaliénable privilège.

Les conclusions des physiologistes, qu'ils s'appellent Wundt ou Flechsig, n'ont donc pas de portée quand elles s'appuient sur l'expérimentation. Et M. le Dr Grasset a tort de s'y attarder. Il cite avec admiration ce texte du matérialiste Flechsig :

Le centre frontal intéresse surtout la personnalité de l'individu, il règle la participation personnelle aux événement extérieurs ou intérieurs qui concernent l'individu. La lésion du centre frontal supprime l'attention active et provoque l'indifférence complète, change de fond en comble le caractère.

Il cite encore ces paroles de Charpy :

Il est difficile de ne pas croire, avec Hitzig, que, si les idées se forment dans toute l'écorce cérébrale, c'est surtout dans le lobe frontal, *caractéristique du cerveau humain*, que s'organisent la réflexion, les idées abstraites, la volonté frénatrice des centres sensitivomoteurs, en un mot les manifestations élevées de l'intelligence.

Notre-auteur apprécie fort de telles opinions, mais il doit avouer qu'elles sont mal prouvées.

C'est à l'*anatomoclinique* seule, dit-il, que l'on peut demander la démonstration de cette question.

Faut-il croire avec lui que l'histoire anatomoclinique du lobe frontal date de 1888 ? Ce serait faire bon marché du passé et oublier que nos pères ont observé les faits comme nous et aussi bien que nous. Nous avons compulsé pour notre part les vieux auteurs au point de vue qui nous occupe et nous y avons trouvé de précieuses indications. Si l'on n'en tient pas compte, est-ce parce qu'en général elles ne sont pas favorables à lá thèse de la localisation ? Citons seulement parmi beaucoup d'autres [1] la suivante :

Bérard a communiqué à la *Société anatomique* (séance du 19 mars 1843) un cas de fracture, avec enfoncement, de la paroi antérieure du crâne et *broiement des deux lobules antérieurs du cerveau*, surtout dans leur portion qui repose sur la voûte orbitaire. Amené à M. Bérard, le blessé, *jouissant de toute sa raison*, put raconter lui-même les détails de son accident. La sensibilité et les mouvements volontaires étaient conservés. Toutefois il semblait y avoir une légère hémiplégie faciale du côté droit. Le malade mourut bientôt dans le coma.

Mais laissons le passé et arrivons au présent : il n'apporte pas à la thèse du Dr Grasset un riche tribut de preuves. Le cas de Welt lui est même contraire :

---

1 — Cf. Dr S. *L'intelligence et les lobes frontaux du Cerveau*, Sueur-Charruey, 1895.

Le malade, de pacifique, gai, poli et propre qu'il était, devint mauvais, querelleur, violent et sale, *sans que l'intelligence fût obscurcie.*

La conclusion est que le lobe préfrontal est étranger à l'intelligence. Il ne suffit pas d'ailleurs d'être mauvais, violent et sale pour avoir ce lobe malade ; sans quoi une grande partie de l'humanité serait affligée d'une telle lésion. D'autres observations au nombre de onze ont été réunies par Welt qui conclut :

Le siège des changements ou altérations du caractère décrits serait l'écorce de la première frontale ou des circonvolutions de la face orbitaire, vis-à-vis de la ligne médiane interhémisphérique et du lobe frontal droit plutôt que du lobe frontal gauche.

Gastrowitz « a recueilli plusieurs cas intéressants de démence avec excitation gaie d'un tour d'esprit jovial, comique ou humoristique observés uniquement dans des tumeurs du lobe frontal ». Mais il reconnaît que les mêmes tumeurs peuvent présenter des symptômes tout contraires, de nature mélancolique. Les uns et les autres, est-il besoin de l'observer, se rattachent au caractère, à la volonté, et non à l'intelligence. Quel philosophe digne de ce nom voudrait confondre des facultés aussi distinctes ?

Quoique très réservé dans ses conclusions, Oppenheim fait la déclaration suivante :

Dans la plupart des cas de tumeurs des lobes frontaux où l'observation a pu être bien conduite, et dès le commencement du mal, une altération des fonctions psychiques, ou une psychose elle-même, a été constatée.

Jules Sueur ajoute :

Qnant au caractère connu des anomalies psychiques observées dans les tumeurs du lobe frontal, on a surtout relevé l'affaiblissement de la mémoire et des facultés intellectuelles, l'apathie, l'hébétude, la stupeur, plus rarement une psychose proprement dite, telle que la mélancolie, la manie, l'incohérence, la confusion mentale et certains états d'excitation.

Cet ensemble de signes manque de netteté et surtout d'unité.

Mais, M. le Dr Grasset tient en réserve 34 observations qu'il a réussi à assembler et qui établiraient une relation entre la perte de l'intelligence et la lésion du lobe préfontal. Elles appelleraient

plus d'une réserve ; mais acceptons-les tout de même : que prouvent-elles en face des *milliers* d'observations où la lésion des mêmes lobes frontaux n'a entraîné aucune perturbation de l'intelligence ? Pour prendre un seul exemple. M. d'Abundo a observé une fracture du crâne portant sur la partie antérieure du lobe frontal avec des troubles psychiques évidents, dont le résultat final a été un changement manifeste du caractère et une limitation de l'activité mentale. Nous avons observé en 1890, dans notre clientèle, un cas tout contraire [1].

Un ouvrier qui eut le frontal broyé et le lobe antérieur gauche dilacéré par la flèche d'un *diable* ne présenta pas le moindre signe d'hébétude, de stupeur, d'anesthésie ou de paralysie. La guérison fut rapide et complète.

***

M. le Dr Grasset signale tous les cas qui militent en faveur de la localisation de l'intelligence : pourquoi ne parle-t-il pas des autres ? Pourquoi ne rappelle-t-il pas les innombrables autopsies de fous qui n'ont pu révéler la moindre altération du cerveau, soit dans ses lobes frontaux, soit dans les autres ? Quand on s'occupe d'une question aussi difficile et aussi grave, on doit la traiter dans toute son ampleur, et sans dissimuler ou taire les objections.

Mais ne récriminons pas. Notre auteur nous fournit dans une page de son travail (p. 153) la meilleure des réfutations de sa thèse, et nous ne pouvons manquer de la reproduire :

> Il ressort de l'étude comparée des troubles psychiques et des troubles aphasiques sensoriels, dans les tumeurs du *lobe temporal,* que les premiers ne sont pas dépendants des seconds et qu'ils peuvent apparaître isolés, sans aphasies concomitantes (P. Schuster). *Ce fait plaide en faveur de la haute importance* psychique accordée au lobe temporal par Von Monckow et Flechsig... P. Schuster conclut de ses statistiques que c'est dans les tumeurs du *lobe occipital* que s'observent avec le plus de fréquence les troubles psychiques à forme de confusion mentale, de délire, d'hallucinations et d'excitation.

1 — *La doctrine des localisations cérébrales,* Sueur, 1895.

On peut rapprocher de cela ce que dit Jules Soury : « C'est surtout le lobe pariétal, j'entends les parties qui en restent après son démembrement, *où l'on voit aujourd'hui un centre de l'intelligence qui paraît ne le céder en rien au lobe frontal lui-même*, au moins dans la production des plus hautes œuvres du génie, de l'œuvre d'art en particulier. Ce centre psychique ou intellectuel postérieur, situé sous les bosses pariétales, a été trouvé singulièrement développé chez *tous* les hommes de génie dont on a jusqu'ici étudié scientifiquement le cerveau ou le crâne.... Ce ne sont pas seulement les grands musiciens, ce sont aussi des philosophes, des mathématiciens, des chimistes, des physiologistes et des anatomistes qui ont possédé des circonvolutions pariétales d'un volume considérable. »

Une conclusion s'impose. L'intelligence ne dépend exclusivement ni du lobe frontal, ni du lobe pariétal, ni du lobe temporal, ni du lobe occipital : elle a besoin de tous les lobes, de toute l'écorce pour s'exercer et produire les idées. Pourquoi ? Parce que le cerveau est un vaste organe sensible, l'agent de l'imagination, et que les idées ne naissent que de l'assemblage et du consensus des images.

Ce qui le prouve, c'est que le *corps calleux* est au moins aussi nécessaire à l'exercice de l'intelligence que n'importe quel lobe, que le lobe frontal lui-même. Or le corps calleux, on le sait, n'est qu'un pont de substance blanche, une commissure entre les deux hémisphères. Mais c'est lui qui assure la communication de tous les neurones cérébraux, l'agencement et le groupement des sensations et des images ; et, à ce titre, il est indispensable à l'esprit.

Son importance est attestée par tous les auteurs. Quand il est lésé, il donna lieu à des troubles variés, parmi lesquels Bristowe relève « des troubles profonds de l'intelligence, la stupidité, sans aucun trouble de la parole de nature aphasique. » Dans onze observations sur treize, Giese constate des troubles profonds de l'intelligence. Ransom note la démence dans les onze cas qu'il connaît, et il marque, comme symptôme des tumeurs du corps calleux « une modification graduelle, mais marquée, de l'état mental. » Devic et Parrot signalent l'apparition précoce des troubles mentaux et de l'intelligence parmi les signes les plus nets des tumeurs du corps calleux.

Dupré regarde cet organe comme

l'organe psychique par excellence, l'instrument nécessaire de la synthèse harmonique des activités sensoriopsychiques des deux hémisphères, l'organe de l'unité anatomique et fonctionnelle des deux moitiés du cerveau.

Il conclut :

En compromettant la fonction d'association symagique des deux hémisphères, les tumeurs du corps calleux portent une atteinte précoce et profonde à la cérébration psychique et entraînent la démence.

Pour Brissand et Souques,

les tumeurs du corps calleux, surtout celles qui occupent la partie antérieure de cette grande commissure, entraînent invariablement une perturbation presque constante, précoce et plus ou moins complète des phénomènes psychiques. La coordination des idées, c'est-à-dire des images corticales, est devenue impossible, sans que les idées ou images soient elles-mêmes effacées.

Les anciens avaient deviné l'importance du corps calleux. Dès 1741, la Peyronie, frappée des troubles psychiques fréquents et intenses qu'amenait la lésion de cet organe, y plaçait le siège de l'âme.

Aucun de nos contemporains ne songe à reprendre la thèse de la Peyronie et à localiser l'intelligence dans le corps calleux. Et pourtant cette hypothèse ne serait ni moins fondée ni moins fantaisiste que celle dont M. le Dr Grasset s'est fait après beaucoup d'autres l'ardent défenseur, le corps calleux étant tout aussi nécessaire à l'intelligence que les lobes frontaux.

L'intelligence est une faculté *spirituelle* dont il est vain de chercher la localisation cérébrale : nombre de savants matérialistes, les Pitres, les Laborde sont à cet égard d'accord avec nous. M. le Dr Grasset reste presque seul à regarder les lobes frontaux comme les organes attitrés de la pensée, et à ne pas voir que le cerveau est un vaste organe de sensibilité et de mouvement, le centre de l'imagination et de la mémoire, la *condition*, l'instrument de l'intelligence, et non sa *cause* et son organe.

Dr SURBLED.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

NOS JOURNAUX ET LA QUESTION DES ÉCOLES DU NORD-OUEST. — COMMENT ILS RENSEIGNENT. — UN ANCIEN JEUNE HOMME QUI A OUBLIÉ DE MÛRIR

Quelqu'un qui se prend pour un soleil m'écrit avec une aménité fort oublieuse des préceptes évangéliques, que la politique n'est pas mon fait, ce qui est fort juste ; que je n'y entends rien, ce dont je conviendrai sans peine ; que je suis « haineux » et « fielleux, » ce qui me semble exagéré ou au moins peu justifié ; et enfin, que je suis « bête »...—*Niente meno !* Tout cela parce que j'ai commis l'horreur de dire tout simplement dans ma dernière causerie ce que pensent à peu près tous nos concitoyens qui peuvent penser quelque chose sur la question des écoles du Nord-Ouest.

J'ai relu cette malheureuse causerie et n'y ai vraiment trouvé ni un jugement qui ne soit fondé sur des faits indéniables, ni un mot perfide et malveillant pour qui que ce soit, moins encore une incongruité quelconque à l'adresse des idoles qui ont droit aux adorations du soleil, de la lune et de toutes les étoiles du journalisme et de la politique. J'ai pensé, et ne l'ai pas dissimulé, qu'à mon humble avis le grand nombre des politiciens et des journalistes sont des endormeurs, qui trompent et aveuglent l'opinion qu'ils ont le devoir d'éclairer, et que nous, qui les écoutons et les lisons, nous sommes pour la plupart, par notre faute, mais grâce à eux surtout, nous sommes des endormis. J'ai dit et je maintiens que nos orateurs, tout en ayant fait honneur à la supériorité de notre éducation littéraire, ont été pour la plupart plus forts en éloquence que sérieux en doctrine et profonds de pensée. En critique qui ne juge pas pour le plaisir de dire des vérités désagréables mais pour éclairer et rendre service, j'ai attribué ce qui me semble une lacune déplorable dans leurs plaidoyers pour la bonne cause à l'insuffisance de leurs études de philosophie sociale. J'ai pu me tromper, mais la haine et le fiel n'y sont sûrement pour rien : et c'est aux plus forts et aux plus avisés de mieux

penser et de mieux dire. Si j'ai pensé juste, je n'ai vraiment pas mérité de marcher à quatre pattes pour l'avoir dit comme je le pensais ; si j'ai eu tort de penser ce que j'ai dit, qu'on en fasse la preuve et je ferai amende honorable à nos orateurs et à nos journalistes, même à ceux qui écrivent dans la lune et avec une plume d'oie.

Il y aurait bien à philosopher encore sur cette question des écoles, qui permet de saisir sur le vif tant d'erreurs et de préjugés dans les meilleurs esprits. Mais quel émoi non seulement sur terre, mais jusque dans les astres, si un esprit dégagé de toute passion politique se permettait d'apprécier choses et doctrines pour ce qu'elles sont et non pour le bénéfice qu'elles peuvent rapporter à un homme ou à une coterie ! Quand on est préoccupé soi-même de quelque passion et asservi à des intérêts, peut-on facilement croire au dégagement et au désintéressement des autres ? Avec des esprits de cette portée et de cette élévation, M. de la Palisse lui-même serait suspect de passion politique.

Si j'avais eu la cruelle sincérité de dire ce que tout le monde pense : que dans cette campagne malheureuse, désastreuse au point de vue catholique, plus désastreuse encore au point de vue canadien-français, la magnificence des paroles n'a dissimulé qu'aux yeux des simples et des naïfs l'impuissance des chefs ou leur pusillanimité, que la trompette n'a sonné avec tant d'éclat que pour commander la retraite avant l'heure du combat, et que la campagne elle-même si pompeusement commencée menace d'aboutir à la plus triomphante reculade qu'aient vue nos fastes parlementaires, aurais-je été plus injuste et plus implacable que les documents officiels ?

Si j'avais dit, par exemple, que nos compatriotes du Nord-Ouest sont des hommes libres comme nous, qu'un homme libre a le droit de fonder une famille et de la gouverner comme il l'entend ; que l'école primaire, n'étant qu'une extension ou un supplément de la famille pour l'éducation des enfants, nos concitoyens de là-bas ont, de par le droit naturel et la constitution, droit à des écoles

de leur langue et de leur religion. Aurais-je dit plus que tous nos orateurs et nos journalistes ? Et si j'avais ajouté que le pouvoir n'existant que pour la protection des faibles et la sauvegarde du droit et de la liberté, reconnaître que nos compatriotes ont droit à leurs écoles et proposer sciemment une loi qui ne les leur donne pas mais les en prive en tout ou en partie, ce n'est pas gouverner, c'est faire le contraire d'un acte de gouvernement ; qu'aurais-je dit que ne doit savoir tout homme qui a quelques notions de philosophie sociale ? Est-ce la passion politique ou le plus vulgaire bon sens qui me fait penser et dire qu'un pouvoir qui ne peut plus, avec les meilleures intentions du monde, que sacrifier les droits des faibles au lieu de les protéger, qui ne commande plus aux passions mais leur obéit, n'est pas un pouvoir mais une impuissance ?

Ce n'est pas la faute des hommes qui sont au gouvernail, dira-t-on.—Qui les accuse ? Exposer les faits tels qu'ils sont, est-ce prêter gratuitement des intentions ou porter des jugements hostiles ? Si mon père avait le plus honnêtement du monde perdu dans une banqueroute sa fortune et celle des autres, ferais-je vraiment un acte de haine en convenant qu'il a tout perdu ?—D'autres peut-être n'auraient rien fait, ou auraient fait plus mal encore.—C'est possible. Est-ce une raison pour appeler victoire une capitulation, et triomphe une retraite, si opportune et nécessaire qu'on la suppose ? Xénophon fit autrefois une retraite fameuse : il ramena sains et saufs à travers l'immense empire des Perses une poignée de Grecs qu'il y avait conduits. De retour après cette campagne malheureuse où il avait fait des prodiges de bravoure et de prudence, il écrivit simplement pour la postérité l'histoire de la *Retraite des dix mille.* Tout Grec qu'il était il n'eut pas l'impudence de chanter victoire : il savait trop bien que si les dix mille s'étaient sauvés, ils n'avaient sauvés qu'eux-mêmes.

Nos journalistes feraient bien de relire l'histoire de la retraite des dix mille. Eux, sans aucun doute, ils l'auraient écrite tout

autrement, et la vérité n'y aurait rien gagné, et leurs héros pas davantage.

Je n'apprendrai rien à personne si je dis que les journaux qui devraient avoir pour premier but d'éclairer et de former l'opinion semblent trop souvent avoir pris à tâche de l'aveugler. La faute en est, dit-on, à l'esprit de parti, à ce qu'on appelle la passion politique, qui ne permet jamais d'avoir le bon sens de l'honnêteté ni l'honnêteté du bon sens. La gent emplumée dans notre pays écrit rarement pour le public ; elle écrit pour elle-même et pour les siens. Les journaux ne se font guère pour le bien du pays, mais pour les intérêts d'une coterie : tout ce qui sert ses intérêts est digne de tout éloge, tout ce qui les gêne ou les contrarie mérite l'anathème. Le même écrivain salarié passe souvent d'un journal à l'autre. Il adore dans l'un ce qu'il a brûlé dans l'autre ; il rapproche et réconcilie dans un troisième ce qu'il a maintes fois honni ou encensé. Ce n'est pas pour lui affaire de principes ni de conscience c'est affaire d'argent ; il n'a pas à changer de convictions, il n'a qu'à changer d'encrier. C'est bien du journalisme tel qu'il se pratique trop communément parmi nous qu'on pourrait dire en toute vérité ce que de Maistre a dit de l'histoire : qu'il « est une conspiration permanente contre la justice et la vérité. »

Il y a plus d'une manière d'être menteur et malhonnête. On ment quand on affirme ce qu'on sait de science certaine n'être pas vrai ou qu'on nie ce qu'on sait être véritable. Mais on ment mieux encore quand on s'est mis volontairement soi-même par intérêt ou par passion dans le parti pris de ne voir au juste ni ce qui est vrai ni ce qui est faux, ni ce qui est juste ni ce qui est injuste, mais seulement ce qui sert ses intérêts ou les compromet, ce qui flatte sa passion ou la contrarie. A moins qu'on ne dise qu'un journaliste est aussi privilégié qu'un marchand, qu'il ne peut plus mentir parce qu'il ne peut plus tromper personne. Mais en ce monde il y a toujours des simples, heureusement.

Desquels j'ai été, je le confesse humblement, et cela doit excuser un peu de mauvaise humeur contre les journalistes.

Tout sceptique que je suis de parti pris, j'avais gardé l'illusion que les journaux de parti pouvaient être croyables au moins lorsqu'ils disaient du mal de leurs amis. Ils m'ont fait lire dans un discours qu'ils offraient à l'admiration de leurs lecteurs une phrase que je n'ai pas trouvée admirable, loin de là. Pouvais-je supposer qu'ils imprimaient une parole qui n'a jamais été dite et qu'ils prêtaient, non à un ennemi, mais à une de leurs idoles, une énormité ? Qu'ils n'accusent plus ma haine, mais ma simplicité.

Il est facile de prédire une conséquence inévitable de ce parti pris de nos journalistes de berner l'opinion et de n'avoir aucun souci de la justice et de la vérité pour elles-mêmes. Il tuera la confiance, la foi publique aux hommes politiques et aux partis politiques, sans laquelle ni les uns ni les autres ne feront rien de grand pour le bien de notre pays. Pour qu'il y ait de la confiance il ne faut pas d'idolâtrie. L'idolâtrie perd les idoles en les enivrant et les prépare au mépris des peuples. Aucun encens ne revigore l'intelligence et la conscience des grands et des puissants de ce monde comme l'austère parfum de la justice et de la vérité. Si vous voulez servir vos chefs et votre patrie, journalistes, soyez-leur dévoués jusqu'à la justice et à la sincérité, et ne décriez jamais personne pour les grandir et les honorer.

Ce mot est à l'adresse d'un « Ancien » qui a tenu récemment un propos de jeune homme trop vieux pour mûrir.

Donc cet « ancien » veut que nos hommes d'aujourd'hui dépassent de toute la tête ceux d'autrefois, qu'étant incomparablement plus grands et plus forts que tous ceux qui les ont précédés, s'ils ne font rien aujourd'hui, c'est que les anciens les ont mis dans l'impossibilité de rien faire. N'allez pas croire que si la loi d'autonomie ne rend pas justice à nos compatriotes du Nord-Ouest, c'est le fait de nos gouvernants et politiciens d'aujourd'hui, blasphème ! Non, c'est le fait des hommes politiques qui ont fait la Confédération canadienne. C'est le fait des évêques qui ont imposé à la conscience du peuple canadien cette constitution inique et néfaste pour les Canadiens-français ! — Je n'invente pas.

N'étant pour rien dans la Confédération canadienne, je ne me crois pas tenu à la prôner comme le meilleur régime possible : elle a sans doute ses avantages et ses inconvénients. Ceux qui l'ont faite n'étaient pas des sots, et n'en déplaise à notre « ancien » jeune homme, ces hommes-là valaient les siens. S'ils revenaient en ce monde ils ne renieraient pas leur œuvre : ils nous demanderaient seulement de trouver des hommes capables de la comprendre comme ils l'ont voulue et d'en tirer le parti qu'ils en auraient tiré. Ils avaient compté que nous n'aurions pas seulement des hommes de langue et de plume, avec lesquels on ne fait rien de merveilleux sous aucun régime, mais des hommes de tête et de cœur faits pour dominer et diriger les courants d'opinion et non pour s'y laisser emporter. Les régimes ne font pas les hommes, les hommes font les régimes.

Mais quel besoin de faire remonter jusqu'à l'épiscopat canadien la responsabilité des difficultés présentes, et de lui attribuer la paternité de la Confédération ? Certes, il n'aurait pas à en rougir, s'il avait vraiment jeté les bases d'un grand pays qui s'est merveilleusement développé depuis bientôt quarante ans ; mais il ne réclame pas cette gloire : il en a d'autres qui lui suffisent et que les brochures retentissantes et les articles perfides ne lui raviront pas, fussent-ils signés d'un nom honorable.

Cette sottise n'est pas nouvelle : je l'ai lue, neuf ans passés, dans une brochure misérable où elle était perdue au milieu d'erreurs sans nombre et de propos enfantins que l'auteur s'est honoré de désavouer en cour de Rome. Et si je ne me trompe on a démontré au brochurier pénitent que les mandements des évêques, au lieu d'imposer aux Canadiens le régime fédéral, se bornaient, une fois la Confédération décrétée et votée comme la constitution du pays, à demander aux fidèles d'en faire l'essai loyal et de la regarder comme la loi du pays. La date seule des mandements est la preuve évidente que, officiellement du moins, nos évêques n'ont eu aucune part de responsabilité dans l'établissement de la Confédération. On l'a déjà fait remarquer ; mais les

anciens jeunes gens souffrent parfois d'absences de mémoire très regrettables quand ils causent d'histoire à des gens qui ne l'ont pas oubliée.

Cela me rappelle une anecdote que me pardonneront les Pères de la patrie, auxquels je m'en voudrais de manquer de respect.

Un de nos magistrats distingués venait d'être nommé sénateur. Il rencontre dans une pharmacie un ami de collège, Irlandais plein d'esprit, qui avait toujours le mot pour rire et l'anecdote toujours prête. — « Voyons, Pat, tu n'as pas aujourd'hui une histoire pour rire ? — Non, pas que je sache, dit Pat en se grattant l'oreille. » A ce moment un accident de voiture précipite un malheureux sur la chaussée. « Ah ! dit Pat à son ami, cela me rappelle un accident de ce genre arrivé à Philadelphie. Un politicien en vue et d'avenir dont la voiture courait à toute vitesse fut lancé sur l'asphalte, au coin d'une rue à la porte d'une pharmacie. On le relève baignant du sang qui coule d'une large blessure à la tête. Le pharmacien lave et panse la blessure, et envoie le politicien à l'hôpital. Mais en regardant sur le trottoir les traces de l'accident, il voit un morceau de cervelle. Il le recueille avec soin et le conserve dans l'alcool. Au sortir de l'hôpital le malade, guéri contre toute espérance, vint revoir le pharmacien. « A propos, dit celui-ci, j'ai quelque chose qui vous appartient. — Qu'est-ce ? dit le politicien. — C'est un morceau de votre cervelle que vous avez laissé sur le trottoir dans cet accident. — Merci, mon ami, dit le politicien, je n'en ai plus besoin : je viens d'être nommé sénateur. »

Notre honorable qui était homme d'esprit n'en voulut point à Pat de cette saillie.

Pour moi, je ne sais pas si avec un lobe de moins au cerveau, celui de la mémoire, par exemple, ou son voisin, on a ce qu'il faut pour être sénateur ; mais sûrement on a tout ce qu'il faut pour philosopher dans les journaux et écrire des impertinences à l'adresse des évêques de son pays.

RAPHAËL GERVAIS.

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Nous sommes à peu près sûr de traduire l'opinion de Claudio-Jannet ; en tout cas nous donnerons la nôtre, en avançant que ces brigandages d'argent, organisés sur toute la ligne et jusque dans les hautes sphères du pouvoir, ne sont possibles que dans une démocratie pure. Là le suffrage universel sélectionne ses élus, en écartant les hommes de valeur intellectuelle et morale ; il porte aux affaires publiques les intrigants, les ambitieux, les besogneux qui cherchent les honneurs, non pas pour l'honneur, mais pour la fortune qu'ils ont perdue, ou qu'ils n'ont jamais connue, et qu'ils poursuivent avidement par des voies et moyens inavouables. Ce sont toujours les bandes de Catilina qui assiègent le Forum. Les sociétés hiérarchiques, qui rangent les hommes selon les lois de la nature, confient leurs destinées à ceux qui sont capables de les diriger avec habileté et par patriotisme. Les vieilles monarchies de l'Europe, qui ne furent pas sans péché, ne virent jamais rien de pareil. Il est digne de remarque — nous ne le rappelons pas sans tristesse — que les Panamistes français ont donné le scandale qu'on sait sous la république démocratique, qui désole ce malheureux pays depuis vingt-cinq ans. Ce scandale ne se serait pas produit sous la Restauration, ni sous le gouvernement de Juillet, ni sous le Second Empire. Les hommes d'Etat qui ont brillé sous ces régimes ont commis des fautes ; — pour en commettre il suffit de gouverner — mais ils sont sortis des affaires sans avoir fait fortune, emportant, à ce point de vue, l'estime des partis qui les avaient combattus, qui ne partagèrent ni leurs doctrines, ni les directions qu'ils avaient données à la chose publique. « Je n'ai pas ma fortune à faire, » disait noblement le comte de Chambord, quand il songeait à s'asseoir sur le trône de France. Parmi les ministres et les législateurs et les fonctionnaires de la monarchie, beaucoup pouvaient dire : « Je n'ai pas ma fortune à faire » ; ceux qui n'en avaient pas, et que

leurs talents désignaient pour les premiers rôles, ne la firent pas, parce qu'ils étaient d'honnêtes gens, et que le ton général de la société, présidée par les autorités naturelles de la naissance, de la fortune, du talent et des services rendus, les préservait des tentations que les fonctions publiques ont coutume de développer. « Les monarchies vivent d'honnêteté ; les républiques, de vertu. » Prenons le mot de Montesquieu tel qu'il est : l'honneur est un principe de dignité ; la vertu est la garantie de l'honnêteté dans la gestion des affaires ; peut-être que l'honneur tout seul ne supplée pas la vertu dont les monarchies ne peuvent pas se passer. Si dans les républiques la vertu remplace l'honneur, quand la vertu manque, l'honneur disparaît des mœurs, et l'on a sous les yeux le spectacle des Etats-Unis, tels que Claudio-Jannet vient de les dépeindre.

Mais il n'a pas encore sondé la corruption de ce pays célèbre dans ses dernières profondeurs. Parmi les trois pouvoirs qui en partagent la souveraineté, l'exécutif, le législatif et le judiciaire, ce dernier a un caractère plus sacré, et inspire une sorte de respect religieux. On dit « le sanctuaire de la justice, » ce qui suppose que la magistrature est un sacerdoce. Ce pouvoir ne fait pas de politique ; il est en dehors et au-dessus des orages de l'opinion et des luttes des partis ; il s'inspire de la loi, et il rend justice à tous les droits, le bandeau sur les yeux, les balances à la main. L'exécutif a ses erreurs : on les déplore ; le législatif à ses entraînements : on les condamne ; si les magistratures profanent leurs fonctions, en « rendant des services et non pas des arrêts, » l'émotion est plus vive, parce que l'étonnement est plus grand. Aux Etats-Unis la corruption des magistrats et les défaillances des jurys sont chose aussi commune que les concessions chez les gouvernants, et les pactes d'argent chez les législateurs du Congrès. Claudio-Jannet les décrit longuement avec preuves à l'appui... Il poursuit l'idée-mère de son ouvrage, le fameux dogme de la souveraineté du peuple ; et il donne la cause des honteuses pratiques qui déshonorent les tribunaux dans l'élection des juges par

les justiciables. Ce régime amène des compromis entre les coupables, qui ne sont en règle ni devant leur conscience, ni devant la loi, et les magistrats qui espèrent s'asseoir sur les fauteuils du prétoire ou s'y maintenir ; contre les suffrages accordés on promet l'impunité ou le minimum des peines et des amendes. Les magistrats se vendent ; les jurys se vendent ; les coupables sortent triomphants, encouragés à continuer leurs méfaits... Ah ! le joli peuple chez qui ces scandales ne sont pas l'exception — ce qui arrive un peu partout — mais la règle !

Comment réagir contre de pareils désordres, qui violent les règles les plus élémentaires de la morale, et ébranlent les bases sur lesquelles reposent les sociétés ? Les lois des Etats-Unis les ont prévus, et édictent des peines bien capables de les réprimer. Mais que valent les lois contre les mœurs, et que peuvent-elles quand ceux qui sont chargés de les appliquer les faussent, ou les laissent dormir dans les codes pour de l'argent ? Les organismes les mieux établis ne sauvent rien, quand la corruption en empêche le fonctionnement.

Reste la presse. Ils sont nombreux dans les Deux-Mondes les politiques qui ont mis toute leur confiance dans la presse, ce quatrième pouvoir régulateur des trois autres, qu'ils opposent à la tyrannie dont elle dénonce les abus, et à la corruption qu'elle crie sur les toits. Mais cette admirable invention ne remédie à rien, parce que la presse se vend comme les ministres, comme les congrès, comme les magistrats, comme les jurys. La presse vaut ce que valent ceux qui la rédigent ; et nous voilà ramenés par tous les chemins à une question d'âmes : ces âmes d'homme ont en main un instrument puissant de bien et de mal, de ruine ou de restauration sociale. Chez les peuples gâtés, la presse, qui fait l'opinion, la suit ordinairement dans ses égarements, par conviction, ou par lâcheté, ou par intérêt ; en renversant sa mission, qui était de se placer à la tête des foules et d'éclairer leur marche, elle pousse personnes et choses aux abîmes, et accélère la débâcle. Ceci est un des plus tristes chapitres de

l'histoire du libéralisme ; on le répète depuis cent ans : l'expérience n'éclaire pas les politiques de parti pris, qui disent : « Périsse le monde plutôt que la liberté de la presse ! » Et le monde va son train, en reléguant aux oubliettes les Cassandres de la saine philosophie, dont les austères leçons et les redites monotones les importunent.

Les Etats-Unis contemporains peuvent servir d'exemple à l'appui de cette doctrine. Nulle part le journalisme n'a pris de plus vastes développements. La statistique, qui est tant à la mode aujourd'hui, s'est livrée à des calculs patients ; elle nous fournit des chiffres effrayants pour le nombre de feuilles quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, de tout format, de toute pagination, illustrées, etc., qui inondent le marché et se disputent le sou de la foule. Ce sont les Etats-Unis qui tiennent le record des forts tirages ; la vieille Europe, l'Angleterre elle-même, qui marche à la tête, ne les suivent que de loin. Mais à quoi sert cette fécondité extravagante des feuilles volantes ? Ces feuilles pourraient rendre de grands services, défendre les vrais principes de morale, d'ordre et d'honneur ; flétrir les doctrines contraires, dénoncer les abus, faire rougir les pervers, en tout cas déconcerter leurs entreprises. Dans l'ensemble, la presse ne donne pas ces bons résultats ; elle gâte tout, parce que les écrivains ne sont pas indépendants, qu'ils se mettent plutôt aux gages des mauvaises passions, en favorisant les manœuvres louches des politiciens et des hommes d'affaires dont ils deviennent les complices intéressés. L'éternel problème est là, qui attend une solution : la presse est une force à double effet, l'un salutaire, l'autre funeste ; tout dépend de l'usage qu'on en fait. Aux Etats-Unis on en fait un mauvais usage ; en règle générale, c'est le cas pour tous les pays où la presse est libre.

(*A suivre*).

P. At,
Prêtre du Sacré-Cœur.

Pages Romaines

À propos des récentes brochures. — Les protonotaires.

Depuis quelque temps, Rome voit paraître des brochures à sensation dont les auteurs, s'ils n'imposent pas à tous leur manière de voir, ont au moins la bonne fortune de constater qu'ils ont obtenu un succès de curiosité et d'argent. Sous le titre : *Pio X, suoi atti e suoi intendimenti*, après avoir rappelé les grandes réformes entreprises par Pie X, depuis le commencement de son pontificat, dans la vie des monastères, des séminaires, des diocèses, l'auteur anonyme, sous prétexte de laisser entrevoir la pensée du pape dans la continuation et la fin de son œuvre, fait ressortir tout ce que le temps a laissé accumuler d'abus dans l'exercice des congrégations romaines, pour exposer ensuite un plan de transformation des tribunaux romains. A défaut d'être l'interprète autorisé de la pensée du pape, ainsi que l'a déclaré l'*Osservatore romano*, on ne peut refuser certaine autorité à ses paroles qu'il appuie, en partie, sur le plan de réforme que traça en 1814 le cardinal Antonio Sala. Mgr Nazzareno Patrizzi, chanoine des SS. Celse et Julien, avocat près les congrégations romaines, attaché en qualité de protocoliste à la congrégation des Evêques et Réguliers, est l'auteur de la dernière brochure en date : *La dotazione imprescrittibile e la legge delle guarentigie*. Pour qui connaît le caractère italien, il est évident qu'une brochure sur un tel sujet n'est signée et publiquement reconnue par son auteur, que s'il est bien certain que son œuvre, non seulement ne déplaira pas, mais ne nuira pas à son avenir. La brochure en question a pour objet la dotation assurée par la loi des Garanties.

Ce fut peu après l'installation et l'organisation du gouvernement italien dans Rome que pratiquement cette dotation fut offerte pour la première fois à la papauté.

Dans la matinée du 12 novembre 1872, un peu avant midi, le ministre Sella fit présenter au ardinal Antonelli le titre nominatif de 3,225,000 *lire* italiennes de rente, écrites sur le grand livre de la dette publique en faveur du Saint-Siège. Sella ayant fait demander une audience pour un haut fonctionnaire du ministère qui se présentait au Vatican, elle lui fut accordée, après cinq minutes d'antichambre dans le cabinet d'Antonelli. Accueilli avec bienveillance et invité à s'asseoir, le fonctionnaire présenta une lettre très aimable de Sella qui accompagnait la magnifique enveloppe renfermant le titre de rente imprimé avec un luxe exceptionnel. En termes les plus respectueux, Sella annonçait l'envoi du titre que le gouvernement et le parlement mettaient à la disposition du pape pour pourvoir aux nécessités de son ministère pontifical ; il priait le cardinal Antonelli de ne lui envoyer qu'un simple accusé de réception.

Après avoir courtoisement écouté l'envoyé du gouvernement italien, Antonelli déclara avoir déjà là-dessus les ordres de Pie IX : le pape ne reconnaissant aucun fait accompli par l'invasion piémontaise ne pouvait recevoir aucune indemnité à ce sujet ; il attendait de la piété des fidèles ce qui lui était nécessaire pour les besoins de l'Eglise. Et cette réponse donnée, Antonelli souriant, plus avec le geste qu'avec la parole, refusa de regarder le titre qu'on lui présentait, et annonça que, dans le plus bref délai, il enverrait au gouvernement italien la lettre officielle du refus pontifical. En prenant congé du ministre de Pie IX, l'envoyé avoua n'être nullement surpris d'un refus auquel il s'attendait.

Depuis, nul incident ne vint soulever de controverse publique sur cette dotation. Le gouvernement italien constate annuellement son obligation de verser au pape les 3,225,000 *lire*, et à les prescrire tous les cinq ans, le Saint-Siège continuant à ne pas les toucher.

La thèse de Mgr Patrizzi soutient l'imprescriptibilité de la dotation pour le capital et pour les intérêts, ce qui élèverait aujourd'hui ces derniers à la somme de 110 millions. L'intérêt de la brochure, dont l'opinion sur la question de l'imprescriptibilité est d'ailleurs fort combattue, se trouve principalement dans les lignes qui la terminent et où il se demande si les Souverains Pontifes peuvent, sans abdiquer aucun de leurs droits relatifs au pouvoir temporel, redemander et recevoir la dotation que par la loi des Garanties le gouvernement italien assure au Saint-Siège. Mgr Patrizzi est pour l'affirmative, comme d'autres sont pour la négative.

En constatant l'empressement du public à lire ces diverses brochures, surtout la première, l'*Osservatore cattolico* écrit ces paroles :

Le fait de proposer, même publiquement, des améliorations pouvant rendre plus efficace l'action religieuse, ne signifie pas en soi accomplir un acte d'indiscipline ou d'incorrection. Nous croyons au contraire qu'il y a des moments dans la vie des institutions ecclésiastiques où, par un effet de causes qui agissent extérieurement, par suite des changements qui se produisent dans l'esprit public, et par un concours de circonstances pratiques variées et multiples, certaines réformes s'imposent comme d'elles-mêmes.

Toute la différence peut se réduire à la mesure de ces réformes et à la rapidité avec laquelle elles sont exécutées : de là l'intervention des gens pressés qui cherchent à stimuler.

Mais on ne doit pas se dissimuler le véritable danger qui peut surgir lorsque la tendance réformatrice s'étend, nous voulons dire le péril de faire croire que les réformes sont quelque chose d'essentiel, si bien que le fait de les réaliser ou de ne pas les réaliser tout de suite ou bien d'attendre devient une question de vie ou de mort.

L'homme confond facilement l'absolu avec le relatif ; il faut donc avoir grand soin de ne pas favoriser en lui cette confusion. Tant que l'on dit : Il vaudrait mieux supprimer ceci, faire cela, modifier en haut, consolider en bas, corriger à droite, remplacer à gauche, cela va bien. Qui le doit verra si les indications sont opportunes et s'il est possible de les accueillir.

Mais si l'on va plus loin et si l'on dit : Il est indispensable de faire ceci et cela ; il est urgent d'abattre ici, parce que autrement nous aurons un écroulement ; il n'y a pas de temps à perdre car l'édifice menace ruine : alors c'est le cas de se prémunir contre l'exagération et de réfréner les ardeurs réformistes.

D'autant plus que, vraiment, il ne nous paraît pas que l'Eglise traverse historiquement une période comparable à celles qui se trouvent dans certains siècles, et devant lesquelles la Providence suscita des hommes de fer qui s'adonnèrent avec ardeur à combattre inexorablement les abus et les vices.

Grâce à Dieu, l'Eglise catholique se présente comme un bloc intact, qui ne redoute pas les efforts des vents ; nous irions jusqu'à dire que, malgré les dernières vicissitudes politico-sociales, l'Eglise se trouve dans une de ces époques les plus caractéristiques et les plus belles : un véritable prestige de sainteté orne la papauté ; l'épiscopat est, dans son ensemble, entouré de vénération ; le clergé offre, dans sa généralité, l'exemple de mœurs intègres ; les exceptions, quand elles se rencontrent, font une impression d'autant plus grande qu'elles sont plus rares : une « laïcité » instruite et laborieuse se forme et s'entraîne pour les batailles modernes ; le sens religieux s'affine et s'approfondit là où il ne s'étend pas ; un remarquable courant d'intellectualité s'affirme en plusieurs centres religieux, et tend à éliminer les dangereuses discordances que le développement des sciences positives à créées entre les divers ordres de la pensée et de la vie.

Ce n'est donc pas le moment de prêcher la fin du monde, mais plutôt de s'employer avec amour et sacrifice à rendre l'action de la religion toujours plus bienfaisante et sensible.

La citation que nous venons de faire peut paraître longue, mais après avoir signalé l'entraînement à trouver tout mal qui devient la question journalière de Rome, sous prétexte d'interpréter la pensée de Pie X en ses sages réformes, il était bon de faire connaître la parole de bon sens de l'*Osservatore*, qui invite à laisser au Saint-Siège le soin de décider de l'opportunité des changements dans la vie de l'Eglise et dans ses rapports avec les gouvernements.

***

Par un *motu proprio* daté du 21 février 1905, en quatre-vingt-un articles, Pie X a réglé par une constitution nouvelle les droits, les privilèges, les obligations des protonotaires apostoliques. Nul collège de prélats ne possède dans ses archives un plus grand nombre de constitutions pontificales que celui des protonotaires, dont l'histoire remonte aux premiers temps de l'Eglise romaine. C'est au pape saint Clément Ier, (93), que l'on attribue la division de Rome en sept régions, dont sept notaires avaient la charge de recueillir les actes des confesseurs de la foi qui y subissaient le martyre. Ils furent donc dans le principe les historiens de l'héroïsme chrétien, en face des persécuteurs ; plus tard, après les persécutions, saint Jules Ier leur confia la mission d'enregistrer les lettres, les documents du Saint-Siège, et quand,

le travail grandissant, ils durent s'adjoindre de nouveaux collègues, les sept premiers reçurent la dénomination de « protonotaires apostoliques. »

Après la période du grand schisme, Martin V, par sa bulle *In apostolicæ sedis*, frappa de nouvelles taxes les bulles relatives aux bénéfices majeurs et mineurs en faveur des protonotaires du Saint-Siège. Avec leurs droits et leurs richesses, leur puissance devint si grande en cour de Rome, qu'ils eurent bientôt la préséance sur les archevêques et évêques. L'épiscopat s'en plaignit, si bien que, après de vives réclamations à ce sujet, au célèbre congrès de Mantoue, Pie II, par sa bulle *Cum servare in rebus ordinem*, datée de cette ville, le 12 juin 1459, donna la préséance aux évêques sur les protonotaires, qui n'acceptèrent pas sans protestations cette diminution de leurs privilèges. Il fallut, pour leur faire accepter la décision pontificale, leur rappeler que s'ils descendaient des évangélistes, ainsi qu'ils l'affirmaient hautement, les évêques étaient les successeurs des apôtres. Ces arguments ne paraissent pas toutefois avoir ramené le calme dans les esprits, puisque Pie II, dans la même constitution, dut faire une concession en ordonnant que dans les consistoires publics ou semi-publics, les quatre plus anciens protonotaires auraient une place d'honneur aux côtés du pape, et qu'en leur absence quatre surnuméraires jouiraient de ce privilège. Dans la crainte que ces dédommagements ne parussent point suffire encore, Pie II, après la promulgation de sa bulle, donna le titre de protonotaire à Louis d'Albret, allié à la famille royale de France, puis à François Gonzague, fils du marquis de Mantoue, qu'il fit ensuite cardinal, afin d'honorer par ces nominations le collège des protonotaires. D'après une ordonnance de Paul II, à l'exception des neveux des papes ou des fils de prince, nul ne pouvait être protonotaire s'il n'avait atteint l'âge de vingt ans. Alexandre VI interdit aux officiers de la chancellerie, sous peine d'excommunication, de contresigner les lettres d'expédition de bulles, si elles n'étaient auparavant signées par un notaire pontifical, et Jules II, par sa constitution du 17 mars 1506, confirma le décret de son prédécesseur. Adrien VI, dans un *motu proprio*, obligea, sous peine d'excommunication, le collège des protonotaires à assister avec tous ses membres aux chapelles pontificales, quand le pape officierait en personne, et à déléguer trois représentants, si le pontife n'y faisait qu'assister. Par la bulle *Romanus Pontifex* du 16 novembre 1585, Sixte V éleva de sept à douze le nombre des protonotaires participants, et, quelques mois après, il confirma tous leurs privilèges, à l'exception de ceux qui avaient été abolis par le concile de Trente. Quand, dans la ville de Ferrare, Clément VIII bénit le mariage que, par procureur, Philippe III d'Espagne contractait avec l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, il en fit dresser le contrat et l'acte par Mgr Barberini, protonotaire apostolique, qui devint pape, plus tard, sous le nom de Urbain VIII. L'acte des fiançailles de l'archiduc Albert d'Autriche avec Isabelle d'Espagne, sœur de Philippe III,

fut rédigé, en présence du même pontife, par le même protonotaire. Pour préparer l'élévation à la dignité cardinalice du célèbre Baronius, qui était son confesseur, Clément VIII, assis sur son trône, le nomma protonotaire apostolique, au cours d'une grande cérémonie. Dans la constitution de la congrégation de la Propagande, Grégoire XV introduisit la nomination d'un protonotaire apostolique, à l'effet d'y rédiger, suivant les coutumes de la primitive Eglise, les actes d'héroïsme accomplis, ou le martyre subi par les missionnaires. L'organisation définitive de cette congrégation par Urbain VIII confirma, sur ce point en particulier, les désirs et les volontés de Grégoire XV. Alexandre VII admit les douze participants à la distribution annuelle des médailles d'or et d'argent que les papes ont coutume de faire frapper, à l'occasion de la fête de saint Pierre. Ce nombre de douze fut de nouveau réduit à sept par la constitution de Grégoire XVI, qui fut suivie des constitutions de Pie IX et de Pie X modifiant, suivant les exigences des temps, les attributions et les privilèges de ce collège qui a compté parmi ses membres, saint Gaétan, saint Charles Borromée, les vénérables Baronius et Innocent XI, etc.

Cette prélature était trop puissante, trop privilégiée, le nombre de ses titulaires trop restreint, pour que l'honneur d'en faire partie ne fût pas brigué, et c'est pourquoi, à côté des protonotaires participants, on créa les protonotaires honoraires, des protonotaires *ad instar*. Les papes ne s'en réservèrent pas toujours la nomination ; ils accordèrent à leurs légats, aux archevêques et évêques assistants au trône, de donner ce titre, sous certaines conditions, et à un nombre déterminé de personnes. Par concession de Paul III, le duc de Sforza-Cesarini pouvait nommer des protonotaires en datant leurs diplômes de Genzano ; dans les conclaves, les cardinaux, chefs d'ordre, avaient le privilège de créer des protonotaires parmi les conclavistes ; quant aux légats qui gouvernaient les états pontificaux d'outre-monts, Avignon et le Comtat Venaissin, il leur était permis de nommer des protonotaires, en nombre indéfini. Ces protonotaires d'*extra-Urbem* n'avaient le privilège des habits violets qu'en dehors de Rome ; dans la capitale de la chrétienté ou dans tout autre pays où le pape tenait sa cour, ils ne pouvaient revêtir le rochet et devaient s'habiller de noir.

Pour honorer les chapitres des trois grandes basiliques romaines, les papes leur accordèrent les privilèges du protonotariat ; celui de Saint-Pierre reçut cette faveur de la bienveillance de Sixte IV, à la condition que ses membres prêteraient serment de fidélité au cardinal camerlingue ; celui de Saint-Jean de Latran reçut le même honneur de Paul III, et soit qu'ils en fussent dispensés, soit par négligence, ses membres ne prêtèrent jamais le serment. En dehors de Rome, Clément VII donna le titre de protonotaires à l'archidiacre et aux chanoines de la métropole de Florence ; saint Pie V, à ceux de Saint-

Janvier; Benoit XIV, à ceux de Padoue; Pie X, à ceux du chapitre dont il avait été membre avant d'être promu à l'épiscopat.

Comme toutes les institutions humaines, le collège des protonotaires, après avoir subi l'influence des circonstances dans lesquelles s'est trouvée la cour romaine, a reçu maintes transformations qui l'ont mieux adapté aux besoins, aux exigences nouvelles des époques successives. Au siècle dernier, après l'ouragan révolutionnaire qui passa sur Rome, Pie VII, rendu à la liberté, reconstitua le protonotariat; Grégoire XVI continua son œuvre; Pie IX, après son retour de Gaëte, le 9 février 1852, fit une nouvelle constitution que nécessitaient les réformes entières de son gouvernement; vingt ans plus tard, le pouvoir temporel n'existant plus, beaucoup de réformes s'imposèrent encore par suite du nouvel état de choses, et le 29 août 1872, le protonotariat eut une nouvelle constitution qui modifia ses privilèges antérieurs. Finalement, un *motu proprio* de Pie X vient de réformer le protonotariat, fixant en termes précis et clairs ses droits, ses privilèges, pour qu'il ne soit plus possible de les confondre avec ceux des évêques.

Six paragraphes divisent l'acte pontifical : le premier se rapporte aux protonotaires participants; le second aux protonotaires surnuméraires, dont nul ne peut recevoir le titre, si ce n'est qu'en qualité de chanoine de l'une des trois grandes basiliques romaines; le troisième aux protonotaires *ad instar;* le quatrième, aux protonotaires apostoliques honoraires, et par la volonté de Pie X, les vicaires généraux ont ce titre, mais seulement tant qu'ils exercent cette charge; le cinquième accroît les privilèges des prélats romains inscrits à aucun collège; le sixième regarde les chapitres qui jouissent des honneurs prélatices.

Que certains ne voient dans cet acte pontifical qu'un règlement dans une question d'étiquette, ils oublieront, par ce jugement, que l'Eglise romaine, à travers les siècles qui passent, garde obstinément le souvenir de ses grandes années de souffrances, et que, si elle honore le nom de tant de héros dont les images ornent ses autels, c'est qu'au péril de leur vie parfois, des hommes qu'elle avait chargés de ce soin s'en allaient devant les tribunaux, ou dans les arènes, entendre les réponses des martyrs et se rendre les témoins de la sublimité de leur mort. Les honneurs accordés aux protonotaires, à ceux d'aujourd'hui comme à ceux d'hier, sont le merci séculaire de la papauté à ces intrépides chroniqueurs des grands jours de persécution.

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

La patrie de saint Jean-Baptiste, par le P. Barnabé Meisterman, O. F. M. 290 pages in-8°, avec nombreuses illustrations hors texte et dans le texte. Paris, Alphonse Picard & Fils, éditeurs.

Voilà un livre qui devra intéresser au plus haut degré les Canadiens-français. Dans cette belle et savante monographie, l'auteur résout, autant que possible, à la double lumière de l'exégèse et de la tradition, la question souvent controversée du site exact du lieu de la naissance du Précurseur. Il conclut, de façon irréfutable, en faveur de l'endroit désigné en Arabe sous le nom de Aïn-Kârem, et appelé par les chrétiens Saint-Jean-in-Montana. C'est là que, de temps immémorial, les fidèles ont vénéré le lieu où naquit « le plus grand qu'on ait vu paraître parmi les enfants des hommes. » Un groupe de pèlerins canadiens-français, conduits par feu l'abbé Provencher, y laissèrent en ex-voto, en 1884, un tableau reproduisant une scène de la vie de leur saint patron, et dû au pinceau de l'artiste A. Rho, de Bécancour, dont nous déplorons la mort toute récente.

Les Ecoles du Nord-Ouest, discours prononcé le 17 avril 1905, dans la grande salle du Monument National, à Montréal, par Henri Bourassa, député de Labelle à la Chambre des Communes.

L'éloge de ce travail n'est plus à faire. Tous les esprits droits, toutes les âmes patriotiques, sans distinction de parti politique, et un grand nombre de ceux qui diffèrent de nous par la race et la croyance, seront unanimes à reconnaître dans ces pages le plaidoyer le plus éloquent et le plus démonstratif en faveur de la minorité opprimée de l'Ouest canadien, la révendication la plus irréfutable des droits des nôtres en matière d'éducation religieuse et nationale.

Honneur au vaillant défenseur de notre langue, de nos institutions et de nos lois !

L. L.

OUVRAGE RECOMMANDÉ

Petit Manuel anti-alcoolique, par le chan. R.-Ph. Sylvain. 36 pages in-16. Rimouski, 1905. Se vend chez les Sœurs du Saint-Rosaire et à leur profit.

Cette livraison compte, par exception, 64 pages. Une des prochaines livraisons devra, par compensation, comprendre 32 pages au lieu de 48.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV JUILLET 1905 N° 7

LE RÉGIME DE L'ÉCOLE PRIMAIRE EN BELGIQUE

(Second article)

La loi de 1884, même complétée par les dispositions de 1895, n'est pas parfaite : aussi, tandis que les libéraux, les socialistes et tous les partisans de la libre pensée l'attaquent avec fureur, un assez grand nombre de catholiques montrent le peu d'estime qu'ils en font et ne la défendent que mollement. Cependant l'équité nous force de reconnaître que ses imperfections sont moins la faute des législateurs que le résultat des mœurs publiques, qui peut-être n'auraient pas supporté une loi plus radicalement catholique. Tel qu'il est, le régime de l'école primaire en Belgique décèle une volonté sincère et un loyal effort pour donner à toute la population une éducation catholique sans heurter la liberté de personne, et à ce seul titre, elle mériterait déjà une étude plus approfondie.

Quelques catholiques, plus ardents qu'expérimentés, eussent désiré que toute instruction publique fût abolie, et que le gouvernement se contentât d'encourager et de soutenir les écoles libres. Mais c'était là une chimère qui, appliquée, eut jeté le plus grand trouble dans le pays, et eut très probablement précipité le parti catholique du pouvoir qu'il venait de conquérir au prix de tant

d'efforts. L'instruction publique est entrée dans les mœurs, et aucune mesure violente ne l'en arrachera.

Les législateurs eurent donc un double objectif : 1° favoriser de tout leur pouvoir l'instruction libre, et 2° améliorer l'enseignement public, surtout au point de vue de la morale et de la religion. Voyons comment la loi a atteint cette double fin.

***

Avant tout, l'entière liberté reste garantie à l'enseignement : peut ouvrir une école qui veut, sans aucune formalité ni autorisation préalable. Il appartient aux parents de se rendre compte si le maître mérite qu'ils lui confient leurs enfants. Pareillement, le maître est libre de choisir un programme comme il l'entend, et l'autorité publique n'exerce aucun contrôle. Il a semblé aux législateurs que le besoin qu'ont les maîtres de la confiance des parents est encore la meilleure sauvegarde ; et leur calcul n'a pas été trompé, car l'enseignement libre a donné jusqu'ici les meilleurs résultats, et il fut de tout temps la grande ressource des catholiques.

Mais l'enseignement libre, s'il était abandonné à ses propres forces et aux ressources de la charité, ne pourrait lutter contre l'instruction publique soutenue par la force énorme du budget. Il fallait donc faire aux écoles libres une part dans les allocations du trésor public ; et ce n'était que justice, puisqu'elles se chargeaient en partie d'un service public et diminuaient d'autant les dépenses des communes et de l'Etat. Dans ce but la loi de 1884 d'abord rétablit les *écoles adoptées.*

Dans une commune l'initiative privée a fondé une école libre pour répondre aux besoins de la population ou aux exigences religieuses d'une partie des habitants : pourvu que cette école soit établie dans un local convenable, que la moitié au moins du personnel enseignant soit diplômé, que le programme d'enseignement comprenne les matières énumérées dans la loi, et que l'Etat puisse y exercer son inspection, cette école peut être

adoptée par la commune. Cette adoption n'enlève nullement à l'école libre son autonomie : elle reste libre, et ses fondateurs ou patrons peuvent nommer les nouveaux maîtres qui deviendraient nécessaires, y exercer tel contrôle et y introduire telles modifications qu'ils jugeraient utiles ; mais la commune s'oblige à payer le traitement de tout le personnel enseignant ; de plus, elle doit allouer chaque année à l'école une somme suffisante pour payer les fournitures classiques des enfants pauvres qui fréquentent les classes ; enfin, elle reste libre de lui accorder tout autre avantage qu'elle croira opportun. Bien plus, s'il devient évident que l'école libre adoptée suffit aux besoins de la population scolaire, à la suite d'une délibération qui doit être approuvée par le roi, la commune peut supprimer l'école publique pour ne maintenir que l'école libre qu'elle a adoptée.

Cette disposition de la loi a eu d'heureux résultats : depuis 1884 plus de 1500 écoles ont été adoptées, tandis que, dans la seule année 1885, on a supprimé 778 écoles publiques jugées inutiles. Ajoutons que la majeure partie de ces écoles adoptées est tenue par des religieux ou des religieuses : les communes préfèrent généralement les congréganistes, non seulement parce que leur enseignement religieux est plus parfait, mais encore parceque leurs écoles reviennent moins cher : tandis que le traitement des maîtres laïcs dans les écoles adoptées doit être égal à celui des maîtres dans les écoles publiques, le traitement des congréganistes est fixé d'un commun accord par les parties contractantes, et est notablement inférieur au traitement des premiers.

Mais comme la faculté d'adopter les écoles libres est réservée aux conseils communaux, il va de soi que dans les communes où les libéraux et les socialistes ont la majorité, jamais une école catholique ne sera adoptée : leur haine et leur partialité sont beaucoup trop vivaces pour leur permettre un pareil acte d'équité. Et cependant, dans un grand nombre de ces communes se trouvent des écoles qui ont toutes les conditions requises pour l'adoption, et qui sont très florissantes. Pour obvier à cette choquante iné-

galité, la loi de 1895 a admis une troisième catégorie d'écoles : *les écoles adoptables*, auxquelles l'Etat accorde directement des subsides importants, fixés par l'article 8 de la loi organique ; de même le gouvernement provincial peut de son côté accorder des allocations aux écoles libres adoptables. L'expérience a montré que cette disposition législative répondait aux désirs de la population, puisque en moins de dix ans ont été établies plus de mille écoles adoptables donnant l'enseignement à plus de 130 mille enfants.

Enfin les écoles normales libres, où se forment les instituteurs et les institutrices, ont été remises sur un pied d'égalité avec les écoles normales officielles. Pourvu qu'elles présentent toutes les conditions requises par la loi, elles peuvent être agréées par le gouvernement, qui leur accorde les subsides nécessaires pour compléter les traitements du corps professoral et les frais généraux d'entretien. Ici encore les résultats sont frappants : il ne reste plus actuellement en Belgique que 13 écoles normales de l'Etat contenant 720 élèves ; tandis que les 38 écoles normales libres, agréées par l'Etat, comptent plus de 2,600 élèves. Que si l'on considère que la plupart de ces écoles normales libres sont placées sous le contrôle de l'autorité épiscopale qui les a fondées, que plusieurs sont exclusivement dirigées par des prêtres ou des congréganistes, on ne pourra s'empêcher d'admirer le parti que les catholiques ont su tirer de la liberté, et la haute sagesse qui les a poussés à former avant tout des maîtres chrétiens : les communes catholiques ne sont plus embarrassées quand elles sont appelées à choisir des instituteurs pour leurs écoles, et l'on a vu des communes libérales forcées d'avoir recours à des maîtres sortis des écoles normales libres, parce que celles de l'Etat ne pouvaient suffire aux demandes.

Voilà donc, dans les grands lignes, ce que les lois de 1884 et de 1895 ont fait pour l'enseignement libre : les libéraux et les socialistes ne cessent de crier au favoritisme ; mais tout lecteur impartial reconnaîtra dans l'ensemble de ces mesures une large entente

de la liberté, de l'égalité et de la justice. En effet l'égalité devant les impôts à payer est parfaitement maintenue pour les catholiques qui, du reste, n'ont jamais songé à réclamer à ce sujet une faveur. Pourquoi donc les ressources procurées par ces impôts communs ne serviraient-elles qu'à entretenir les écoles qui sont au goût des libres penseurs, des écoles qui, étant officiellement sans Dieu ni religion, seraient en réalité des écoles contre Dieu et la religion ? Pourquoi les catholiques, après avoir payé pour l'entretien des écoles chères aux libres penseurs, seraient-ils encore forcés de fonder et d'entretenir à leurs frais des écoles où ils puissent envoyer leurs enfants sans exposer leurs âmes ? Si la liberté du père de famille n'est pas un vain mot, l'Etat doit en justice établir et entretenir des écoles qui répondent aux exigences et aux convictions des parents. C'est ce que la loi belge a essayé de faire en substituant les écoles libres : loin d'y voir du favoritisme, on pourrait trouver qu'elle n'est pas allée jusqu'au bout des droits des catholiques, qui, dans plusieurs grands centres, sont indignement opprimés. Mais ne l'en blâmons pas : nous avons dit au commencement que c'était affaire de prudence et de discrétion.

***

Il nous reste à montrer ce que les lois de 1884 et 1895 ont établi pour améliorer l'instruction publique, surtout sous le rapport de la morale et de la religion.

L'école neutre avait toujours été la grande idée des libéraux, celle qui constituait la base de tout leur système et qui synthétisait le mieux tous leurs desiderata. La loi de 1895 répudie énergiquement cette conception, en inscrivant en tête de l'article 4 : « *L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale.* » Non seulement les libres penseurs ont violemment attaqué le principe lui-même, mais ils ont également protesté contre l'union de la morale et de la religion. Mais le ministre de l'Instruction publique leur répondit victorieusement : « Qu'avons-nous voulu en inscrivant le cours de religion et de

morale au programme, et en en chargeant le prêtre ? Nous avons voulu préciser que la partie didactique du cours de morale serait donnée par le professeur de religion et qu'il n'y aurait pas deux cours de morale, le premier donné par le professeur de religion, le second donné par l'instituteur ; et nous n'avons pas voulu cela, parce qu'il pourrait y avoir entre ces deux cours des contradictions, et que l'enseignement n'aurait plus l'autorité qu'il doit avoir sur l'esprit des enfants. Nous ajoutons que le maître devra s'employer à faire ressortir dans son enseignement les préceptes de la morale. » Du même coup la loi rejette donc l'hypocrite fiction *d'une morale indépendante.*

Elle détermine ensuite quelles sont les personnes appelées à donner l'instruction religieuse et morale dans les écoles publiques :

Art. 4, (suite) : Les ministres des divers cultes sont invités à donner, dans les écoles primaires soumises au régime de la présente loi, l'enseignement de la religion et de la morale, ou à le faire donner, sous leur surveillance, soit par l'instituteur, s'il y consent, soit par une personne agréée par le conseil communal.

Naturellement l'autorité des évêques est pleinement sauvegardée pour la désignation des personnes qui doivent donner l'enseignement religieux : ce devoir incombe d'abord au curé de la paroisse et à ses coopérateurs ; s'ils en sont empêchés par leurs nombreuses occupations, ils pourront demander à l'instituteur de faire ce cours ; si celui-ci refuse, ou si le curé le juge impropre à ce ministère, le curé proposera une tierce personne au conseil communal. A celle-ci pourra être accordée une rémunération, mais non au curé ni à l'instituteur.

Le même article 4 ajoute :

La première ou la dernière demi-heure de la classe du matin ou de l'après-midi est consacrée chaque jour à cet enseignement.

Sont dispensés d'y assister les enfants dont les parents en font la demande expresse dans les termes suivants : Le soussigné........... usant du droit que lui confère l'article 4 de la loi sur l'enseignement primaire, déclare dispenser son enfant d'assister au cours de religion et de morale.

Ici encore apparaît le souci constant du gouvernement catholique de sauvegarder la liberté de chacun ; cette liberté des parents n'existe pas par rapport aux autres branches du programme : les enfants sont forcés d'apprendre toutes les matières prescrites ; pour la religion et la morale seules est faite une exception. Que reste-t-il alors de l'accusation si souvent répétée d'intransigeance et de tyrannie ? Comme conséquence de cette liberté laissée aux familles, il a été nécessaire d'assigner à l'enseignement religieux une heure déterminée, et de fixer cette heure au commencement ou à la fin des classes ; autrement les cours auraient été entièrement désorganisés pour les enfants dispensés. D'aucuns ont trouvé qu'une demi-heure quotidienne était bien peu de chose pour un enseignement aussi important. Mais les pauvres curés qui ont quelquefois deux sections dans l'école des garçons, et autant dans l'école des filles, reconnaissent que si c'est peu pour les enfants, c'est tout ce que leurs forces leurs permettent de fournir.

Enfin, il faut noter que dans le système de la loi il y a deux espèces d'écoles publiques :

> Il y a les écoles publiques dans lesquelles l'accord existe d'une manière complète au point de vue de la religion chez les pères de famille qui y envoient leurs enfants. Eh bien ! dans ces écoles, certainement l'enseignement sera confessionnel......

et le maître, en communion d'idées avec les parents, peut pénétrer tout son enseignement de la pure doctrine catholique et mêler aux autres matières l'instruction religieuse.

> Il y a aussi une seconde catégorie d'écoles : ce sont les écoles où il y a des dissidents, ou, si l'on veut, des non catholiques. Dans ces écoles-là, l'enseignement dogmatique ne pourra pas déborder sur l'instruction civile. Mais l'instruction civile ne pourra pas non plus être contraire à l'enseignement religieux [1].

---

1 — Déclaration de M. Woeste, rapporteur. Séance du 31 juillet 1895.

Et dans la circulaire ministérielle du 19 octobre 1895, nous lisons :

Lorsque l'école est fréquentée par des enfants dont tous les parents sans exception professent le même culte, et lorsque l'école ne compte par conséquent aucun élève dispensé du cours de religion, l'instituteur répondra au vœu des familles, sans méconnaître les prescriptions de la loi, en rappelant dans ses leçons scientifiques, lorsque l'occasion s'en présentera, les grandes vérités, les dogmes de la religion ; en fortifiant les deux enseignements l'un par l'autre, et en donnant ainsi à son école le caractère confessionnel qui assure aux enfants le bienfait inappréciable de l'éducation religieuse et morale, sans retarder en aucune façon leur instruction scientifique.

Il importe de remarquer que le cas prévu dans cette circulaire n'est pas exceptionnel : je pourrais citer telle province où, pour presque toutes les petites communes, c'est la règle générale.

L'article 5 de la loi organise l'inspection de l'enseignement religieux : pour les catholiques il appartient aux seuls évêques d'organiser cette inspection ; ce sont eux qui nomment les inspecteurs ou délégués ; mais ils devront notifier ces nominations au ministre de l'Instruction publique

qui, après en avoir donné acte, transmet les informations nécessaires aux administrations provinciales et communales, ainsi qu'aux inspecteurs de l'enseignement primaire.

Tous les ans, au mois d'octobre, chacun des chefs des cultes adresse au ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique un rapport détaillé sur la manière dont l'enseignement de la religion et de la morale est donné dans les écoles soumises au régime de la présente loi.

Cette inspection permet aux évêques d'exercer un contrôle efficace sur l'instruction religieuse dans les écoles publiques, et leur fournit l'occasion de transmettre au gouvernement les plaintes qu'ils auraient à formuler.

Enfin, notons que dans toute école normale où se forment les instituteurs, il doit y avoir « un ministre du culte chargé de la religion et de la morale, » et que le directeur doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer à tout élève une liberté complète de remplir les devoirs religieux prescrits par le culte auquel il appartient. »

Tel est l'ensemble des dispositions légales qui ont pour but d'assurer à la fois l'enseignement religieux et le respect de la liberté.

S'il faut maintenant donner un aperçu général des résultats obtenus par cette loi, on ne pourra pas sans doute dissimuler que, surtout dans les grands centres libéraux, comme Bruxelles, Anvers, Mons, Charleroi, etc., beaucoup d'instituteurs publics sont libres penseurs, et par conséquent, consciemment ou non, exercent une influence dangereuse sur l'esprit et la foi des enfants. Cependant il faut remarquer que c'est justement dans ces mêmes centres que les catholiques ont établi le plus d'écoles libres que le gouvernement subventionne. De plus, d'après une récente statistique officielle, sur 6674 écoles, il y en a 6558 dans lesquels est donnée l'instruction religieuse ; enfin sur plus de 800 mille enfants qui fréquentent les écoles primaires, il y en a un peu moins de 14 mille qui, sur la demande expresse de leurs parents, ont été dispensés du cours de religion, soit un sur soixante.

Et maintenant, si l'on considère que nous sommes dans un pays ou l'antagonisme des partis est plus vif que jamais, où la lutte est surtout portée sur le terrain de l'école, et où l'enjeu de la bataille est aussi bien la possession du pouvoir que la domination des âmes des enfants, il est impossible de ne pas admirer d'une part la discrète sagesse de la loi, et d'autre part l'énergie et le dévouement que les catholiques belges ont déployés pour en tirer tant d'avantages. Pourquoi d'autres pays aussi profondément divisés que la Belgique ne feraient-ils pas autant ; et pourquoi d'autres peuples plus complètement catholiques ne feraient-ils pas mieux ? Peut-être l'Ancienne et la Nouvelle-France pourraient profiter de la leçon.

E. Meyer.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE INTERNATIONAL

ROME, 1905

Le siècle où nous vivons ajoute constamment à la liste des faits importants qui perpétueront sa mémoire dans les annales de l'histoire. Les hommes souriaient naguère de ce qu'ils appelaient « la folie » de Morse, alors que celui-ci étendait des fils de fer sur des poteaux entre des villes éloignées d'une journée les unes des autres, et prétendait par ce moyen transmettre entre elles des messages avec la vélocité de la foudre. Les fils télégraphiques se rencontrent aujourd'hui dans tout pays civilisé, et plongeant hardiment dans les abîmes de l'océan, ceinturent la terre. Mais cette invention, regardée jadis comme si merveilleuse, a été suivie par une autre plus merveilleuse encore, la télégraphie sans fil. Ces voies faciles de communication ont créé des relations plus intimes entre les nations du globe, et ont donné naissance à des expositions internationales de l'art et de l'industrie aussi éclatantes que les visions du conteur arabe. Notre siècle, on peut donc le dire, a réussi en mainte chose où l'antiquité avait failli, et a accompli ce que les siècles passés n'ont jamais rêvé d'entreprendre.

Ce que nous a révélé la science n'est pas moins merveilleux. Les cieux livrent leurs secrets à l'œil de l'astronome ; la chimie se glorifie de ses conquêtes inespérées ; et Carthage, Athènes et Rome, grâce à l'érudition persévérante des archéologues, nous ont, à la suite d'excavations récentes, manifesté le caractère des peuples qui, avant nous, ont possédé la terre. La géologie, aussi, nous ouvre un domaine de la science inconnu il y a un siècle.

La sphère politique et sociale dans notre siècle n'est pas moins remarquable. Il y a eu, et il y a, de notre temps, des guerres vastes et sanglantes. Nous avons vu les souverains et les chefs des nations tomber victimes de l'anarchie. Les empires et les royaumes ont été ébranlés. Les forts sont devenus faibles, et les faibles, puissants. Et, à l'heure qu'il est, les nations de l'univers civilisé sentent qu'elles sont placées sur la croûte d'un volcan,

qui peut, à tout instant, éclater en révolutions et en guerres nouvelles. Les milliers de soldats qu'on coudoie dans les rues de quasi chaque ville européenne, l'artillerie aux proportions titaniques, les navires blindés qui sillonnent les mers nous disent assez ce à quoi les nations sont préparées, et ce qu'elles redoutent.

Le monde moral et religieux est, lui aussi, dans un état d'instabilité, d'excitation et de confusion. En France on voit des principes nouveaux proposés, défendus et poussés jusqu'à leurs conclusions extrêmes et les plus violentes. Le Portugal souffre d'indifférence à l'égard de la religion, tandis que l'Espagne entend déjà les murmures contre l'Eglise qui s'échappent des lèvres de la franc-maçonnerie, et qui parfois, usurpant la note fatidique, prédisent que, là aussi, dans ce beau pays catholique, le cœur de l'Eglise sera transpercé et ensanglanté par de faux frères. L'anarchie et le socialisme, comme des esprits de ténèbres, ont déployé leurs sombres ailes, couvrant d'ombres sinistres tout ce qui est pur, tout ce qui est bon et vrai, et excitant à la licence et à la rébellion. Il ne reste, en matière de gouvernement, de mœurs ou de religion, rien qui n'ait été assailli. On fait une guerre incessante contre Dieu, contre la révélation divine et la vertu, contre tout principe qui voudrait s'opposer aux passions, à l'intérêt ou aux caprices des hommes. Et la presse, qui, dans son merveilleux développement, a marché de pair avec tous les autres arts, est toujours active, disséminant des leçons d'immoralité, de mécontentement, de désordre et d'irréligion.

Mais, pendant que le monde se glorifie de son avancement rapide dans les arts, les sciences et la civilisation, et se sent courir d'un pas hâtif et joyeux dans la carrière du succès matériel, la sentinelle qui veille sur la tour d'Israël, le vicaire du Christ, voit les dangers qui menacent la société. Il comprend que notre siècle se signale par une grande somme de bien comme de mal, et afin que le bien soit augmenté et confirmé, et que le mal soit diminué ou éliminé, il accueille les représentants de tous les points du globe à un Congrès Eucharistique International dans la Ville

Eternelle. Le Saint-Père a eu pour but de fixer pour un temps l'attention du monde chrétien tout entier sur le Très Saint Sacrement, et par la dévotion conjointe de toutes les nations, faire comprendre à tous les cœurs cette grande vérité, que c'est par la sainte Eucharistie que « toutes choses seront restaurées dans le Christ. »

Assurément, de nos jours, il n'y a eu congrès religieux plus remarquable que ce Congrès Eucharistique International, solennellement ouvert le premier juin dernier, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur. Le monde catholique semble en avoir saisi l'importance. Les feuilles catholiques en ont parlé avec foi et espérance, et même les journaux séculiers l'ont signalé avec respect. Tous ont témoigné de l'intérêt universel créé par une assemblée d'un caractère si extraordinaire, destinée à accroître la foi des tièdes en la présence réelle du Christ au sacrement de l'amour, et à concourir à la gloire du mystère le plus sublime de la foi catholique. On ne peut réfléchir à ce qu'il y a d'impressionnant dans une telle réunion et à la portée lointaine de son efficacité, sans comprendre qu'elle est destinée à exercer une grande influence religieuse sur la vie, non seulement de ceux qui en ont été les témoins, ou ont pris part à ses séances dans cette atmosphère imprégnée de tous les souvenirs sacrés de la Ville Eternelle, mais encore sur la vie de ceux qui, dans tous les pays du monde, s'y sont unis par la supplication de la prière et les adorations de la foi.

L'esprit est saisi d'étonnement quand on se figure par l'imagination cet immense concours. Presque chaque nation de l'Europe y était dignement représentée. Et, en outre, les Etats-Unis, le Canada, le Mexique et les divers Etats de l'Amérique du Sud, aussi bien que les côtes orientale et occidentale de l'Afrique y comptaient leurs délégués.

Les personnes qui composaient le Congrès mériteraient d'être mentionnées individuellement. Ce sont des hommes choisis entre un grand nombre. Quant au programme du Congrès, le lecteur

en a pu voir le détail dans les journaux, ce qui me dispense de les reproduire.

La messe pontificale solennelle par laquelle se fit l'ouverture du Congrès restera longtemps dans le souvenir de ceux qui en ont été les témoins privilégiés. Le grand temple de la chrétienté avait revêtu sa décoration de gala. Les piliers massifs étaient drapés d'étoffe rouge bordée d'or. A l'œil romain, familier avec chaque détail de l'édifice, ce genre d'ornementation peut offrir une agréable variété. Mais ils sont nombreux ceux qui, comme moi, sont d'avis que la grande basilique se refuse à toute décoration, et qu'elle paraît mieux dans sa beauté et sa majesté habituelles. Nul ne saurait mesurer les vastes dimensions de Saint-Pierre à moins de l'avoir vu rempli d'assistants. Les *Guides* nous disent que, de la porte à l'allée centrale du transept, il y a environ quatre cents pieds, et que la nef de la basilique a une largeur de quatre-vingt-quinze pieds. Qu'on se figure un tel espace occupé par une foule tellement serrée qu'il n'y a pas même la place de s'agenouiller, et on pourra se faire quelque idée de l'aspect de Saint-Pierre au jour de l'ouverture du Congrès. Loin en arrière, de chaque côté, sous les arches immenses et dans les allées latérales, s'étendait la vaste foule. Les bases des colonnes et des trumeaux s'élevaient au niveau des têtes, et, à l'aide de cette mesure, on pouvait saisir d'un coup d'œil les immenses proportions de cet édifice gigantesque. L'œil aime à passer des nobles colonnes et des statues de marbre de pur Carrare aux mosaïques internissables et aux marbres variés des murs et des piliers, jusqu'aux arches de la voûte élevée à la hauteur de cent cinquante pieds et davantage, et ornée avec profusion des plus riches dorures. Puis le regard s'oriente vers le grand autel, qui a été appelé le « cœur » de la Basilique, placé à l'endroit précis où doit être le cœur, animant tout l'édifice. C'est là que d'innombrables lampes brûlent sans cesse autour du tombeau du grand apôtre de Rome. Oh ! avec quelle vérité l'on voit et l'on sent qu'on est dans Saint-Pierre !

Les gardes avaient maintenu libre à travers la foule un passage pour la procession, depuis la chapelle du Saint Sacrement, du côté droit, jusqu'à la porte principale et au maître-autel. Bientôt une salve des trompettes d'argent annonça que le Saint-Père était entré dans la basilique. Ce fut un spectacle impressionnant et merveilleux que celui de cette procession. Avançant au pas militaire, pendant que les trompettes d'argent continuaient à emplir la nef de leurs notes douces et solennelles, apparut la Garde Noble, masse éclatante d'or et de rouge, d'épées et de casques étincelants. Puis les Gardes Suisses, avec leur pittoresque uniforme, dessiné, dit-on, en vue de l'effet, par Michel-Ange lui-même. Puis ce fut au tour des généraux des grands ordres religieux aux costumes monastiques les plus variés, suivis d'une blanche théorie d'abbés mitrés, d'évêques, d'archevêques, de primats, de patriarches, et, pour terminer la ligne, vinrent les cardinaux, se distinguant des autres prélats seulement par la *zucchetta* (ou calotte) rouge qu'on voyait à peine en arrière de la tête, dépassant légèrement le dessous de la mitre. Chaque figure de cet auguste corps offrirait un digne sujet d'étude. Si, dans la ligne mouvante qui précédait les cardinaux, on pouvait voir la force de l'Eglise, dans le Sacré-Collège l'on pourrait voir l'incarnation de l'intelligence, de la sagesse et d'une vie sans tache. La consécration de tous leurs talents aux intérêts de la religion les a conduits jusqu'à une telle dignité. Leurs robes de pourpre et d'ermine annoncent la souveraineté et le martyre. Rampolla, Merry del Val, Vannutelli, Martinelli, Cassetta, Agliardi, Macchi, Vivès, Satolli, Tripepi, Callegari, Lecot, Mathieu, Casali del Drago, chacun d'eux, défilant lentement, semblait attirer sur lui un hommage spécial que, vraiment, il méritait.

J'observai particulièrement les cardinaux avec lesquels j'avais eu des entrevues durant mon séjour à Rome. Le plus remarquable entre tous est le cardinal Rampolla, prélat qui jouit du respect de tous et du dévouement de ceux qui le connaissent intimement. Il est digne d'affection, car son caractère et sa vie s'inspirent de

l'imitation du Christ. Il est grand, de figure distinguée, pieux, aimable et assez érudit, homme d'Etat ayant joui d'une expérience longue et variée, dégagé de cette affectation et de cette réserve qui trop souvent accompagnent ce que le monde est convenu d'appeler « aristocratie. » Les humbles dans le Christ, qui sont devenus comme de petits enfants par amour pour le royaume des Cieux, ceux-là forment la seule aristocratie de l'Eglise de Dieu.

Le saint cardinal Cassetta, avec qui j'ai eu l'honneur de déjeûner au collège S. Leone Magno, attire ensuite mon regard. Son diocèse est le dernier et le plus pauvre des six sièges suburbicaires de Rome. On dit que, chaque année, il fait aux pauvres et aux souffrants de généreux dons à même les revenus de son héritage de famille. Le cardinal Cassetta, dans le cours d'une longue conversation que j'eus avec lui, me témoigna sa haute admiration pour le peuple américain, et le bonheur qu'il ressentait d'apprendre le progrès de l'Eglise aux Etats-Unis.

Puis je vis passer le jeune Secrétaire d'Etat, le cardinal Merry del Val, sur les épaules de qui sont placées de graves et innombrables responsabilités, et dont la fidélité au devoir lui a conquis l'admiration de tous ceux qui le connaissent. Je garderai de Son Eminence un souvenir reconnaissant, pour l'intéressante entrevue qu'il m'accorda lorsque j'arrivai à Rome, venant directement de la cour d'Espagne, où le distingué frère du cardinal, Senor Alfonso Merry del Val, m'avait traité avec cette cordialité et cette bienveillance qui caractérisent le gentilhomme espagnol.

Je vois aussi le cher cardinal Martinelli, dont le nom évoque un souvenir de gratitude chez les Américains, pour les grands services qu'il a rendus à l'Eglise dans les Etats-Unis. Dans ses appartements simples et beaux, au palais Borghise, il est toujours heureux de recevoir des Américains. A maintes reprises, durant l'entretien que j'eus avec lui, il me rappela les bontés dont il avait été l'objet durant son séjour au « pays de la liberté. »

Mais bientôt apparaît celui qui, dans cette grande procession, attire tous les regards. Il arrive porté sur la *sedia gestatoria*,

suivant l'antique coutume du sénat romain qui remonte aux temps de la République. La vue du Saint-Père ainsi élevé sur les épaules de ses chambellans, la tête ceinte de la tiare à la triple couronne tout étincelante de diamants et de pierres précieuses, portant une chape dont le tissu aux nuances délicates brillait du reflet métallique des fils d'or et d'argent qui en composaient la trame, la main droite levée pour répandre des bénédictions, donnait à la procession la plénitude de sa majesté et de son éclat. Le visage de Pie X était rayonnant d'une bonté toute paternelle. Ses prunelles luisaient comme des joyaux profondément enchâssés, et révélaient la spiritualité qui vivifie l'homme intérieur. Son âme, pénétrée de la pensée terrible qu'il est le Vicaire du Christ, projetait comme un rayon de gloire céleste sur les milliers d'assistants qui, ce matin-là, levaient vers lui, avec leurs regards, leurs cœurs pleins de reconnaissance et de vénération, pendant que leur foi leur montrait en lui le Père et le Pasteur de la chrétienté.

La foule qui encombrait la basilique était aussi bigarrée que remarquable : hommes et femmes du plus haut rang ; touristes de toutes les parties du monde ; *contadini* des provinces italiennes avec leurs gracieux costumes ; moines et religieux de l'un et de l'autre sexe avec leur habit particulier ; séminaristes vêtus de bleu, de rouge, de noir ou de violet.

Quand le Saint-Père eut atteint le chœur, il quitta la *sedia gestatoria* et gravit le trône blanc du côté de l'évangile. C'est là que, assis, il reçut les cardinaux et tous les prélats, chacun à son rang, venant, l'un après l'autre, lui rendre hommage et lui baiser la main, après s'être agenouillés devant lui. Vu leur nombre, la cérémonie dura longtemps, mais le cœur catholique y voyait une éloquente manifestation de l'union de tous avec le chef de l'Eglise.

L'obédience finie, le Saint-Père revêtit les ornements pontificaux, et avec une solennelle dignité, approcha de l'autel pour y commencer la messe, assisté de deux cardinaux faisant l'office de diacre et de sous-diacre. Après le *Confiteor* il gravit les marches

de l'autel, le visage illuminé d'ardeurs séraphiques. Puis, l'encensoir en main, et enveloppé des nuages de fumée odorante qui s'en échappaient, les paroles liturgiques éclatant en accents suaves, il apparaissait aux regards de l'assemblée comme la personnification exacte du *Sacerdos magnus*. Pareille scène élève la pensée de l'homme bien au-dessus de la terre, et l'enivre de la beauté du ciel.

Ayant obtenu, par un privilège spécial, une place dans une tribune toute voisine de l'autel, je pus voir distinctement le saint Père s'acquittant du rite solennel du Saint Sacrifice. On observa l'usage immémorial de chanter l'épître et l'évangile d'abord en latin, puis en grec. Au moment où le Pape prononça les paroles redoutables de la consécration, du grand dôme se fit entendre une salve des trompettes d'argent, qui produisit dans la vaste assemblée un pieux frémissement et fit incliner dans l'adoration tous les fronts pour saluer la venue du Seigneur. Et qui d'entre ceux qui l'ont entendu pourrait oublier le *Benedictus qui venit in nomine Domini*, qui passa comme une vague de mélodie séraphique sur l'immense multitude après que la consécration eût été terminée ?

Il faut signaler l'excellente musique exécutée par l'incomparable chœur de la Sixtine sous la direction de Dom Perosi. L'*Oremus*, à l'offertoire, composé par le même *maestro*, est un chef-d'œuvre de mélodie sacrée. Tantôt sur un ton doux, tantôt avec plus de sonorité, le refrain se continua. Il se répercuta à travers arceaux et chapelles, allées, nefs altières et transept : *oremus, oremus !* Il semblait même revenir du dôme aérien, comme si les anges répétaient ces paroles pour inviter l'Eglise militante à s'unir à l'Eglise triomphante dans la prière et l'adoration.

Après la messe la procession défila lentement jusqu'à la chapelle du Saint Sacrement. Avec une curiosité mêlée de révérence je contemplai de nouveau chaque figure de prélat et de cardinal. Il était aisé de reconnaître parmi eux mainte âme mûrie par de longues années consacrées au saint ministère et choisie finalement,

grâce à ses mérites et à ses qualités, pour occuper une position pleine d'importance et de responsabilité. Différents par la nationalité, les sentiments humains et les préjugés, tous ces serviteurs du Maître étaient unis dans la foi et la dévotion au Dieu du tabernacle.

***

Les séances du Congrès qui eurent lieu dans l'église des Douze Apôtres réunirent des auditoires nombreux, et l'on témoigna le plus vif intérêt aux sujets qui y furent traités avec autant de soin que d'intelligence. Les nombreux délégués assemblés montrèrent, par leur bonne entente et leur sincérité, qu'ils étaient inspirés par le même motif, et qu'ils s'étaient réunis dans la même unité de cœur pour conférer entre eux, en toute candeur et franchise, afin de s'entendre, avec l'aide et la lumière du ciel et la bénédiction du Souverain Pontife, sur les moyens les plus propres à promouvoir la dévotion au Saint Sacrement, à éveiller les tièdes à une foi vivante et ardente en la Présence réelle, et à faire résonner aux cœurs qui vont se refroidissant, la parole si touchante : « Au milieu de vous il y a quelqu'un que vous ne connaissez pas [1]. »

Que peut-il y avoir de plus noble, de plus digne du respect de tout catholique qu'un tel Congrès ? N'avons-nous pas raison d'entretenir le pieux espoir que l'influence de cette réunion se fera sentir dans tout le monde chrétien ?

Une des cérémonies les plus émouvantes du Congrès fut l'audience accordée par le Saint-Père dans Saint-Pierre, le soir de la quatrième journée. La grande basilique était remplie d'une foule compacte. A la surprise de tous, Pie X entra à pied dans la basilique, accompagné seulement de deux camériers. C'était là une exception à l'antique coutume de porter le Pontife sur la *sedia* ou chaise curule. Mais ce fut un spectacle si impressionnant que de voir le Pasteur Suprême marchant au milieu de ses ouailles, rece-

---

1 — Saint Jean I, 27.

vant leurs hommages de respect et d'amour, qu'on n'était pas tenté de regretter l'omission de l'antique cérémonial. Le pape se porte avec dignité et grâce ; il y a quelque chose de majestueux dans sa démarche.

Après qu'il se fut assis sur le magnifique trône qu'on lui avait préparé, deux adresses lui furent lues en français. Après la seconde, le Saint-Père se leva et prononça un très éloquent discours qui alla droit au cœur de tous les assistants. Son allocution était pleine d'onction, et abondait en pensées et en paroles inspirées d'en haut. Bien que je n'aie pu saisir ce que disait le Pontife, vu mon ignorance de la langue italienne, j'ai compris que Pie X a le secret de la véritable éloquence, car il parle en termes qui portent la conviction. Si ses paroles volent de son esprit à ses lèvres, leur accent nous dit qu'elles passent par la voie du cœur. Il semble être pétri de charité et de bénignité envers tous les hommes, et mû par une grande pitié qui est quasi-divine pour l'humanité souffrante. Il est sensible aux gémissements et aux soupirs des malheureux.

Pendant qu'il s'adressait à la multitude assemblée devant lui, la pensée me traversa l'esprit comme un éclair, que Pie X était peut-être, après tout, le « Pape angélique », « l'espoir des siècles » qui, selon le rêve de la grande âme de Dante Aliglueri, doit se lever un jour pour juger la cause des pauvres et des abandonnés et faire valoir partout le droit.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article d'analyser les études savantes qui furent lues au Congrès, les éloquents sermons qui y furent prêchés et les sujets importants qui y furent discutés ; mais je ne puis me défendre d'exprimer l'espoir que le tout sera traduit dans les langues les plus connues, afin que tout catholique puisse en profiter, que la semence de la dévotion et de l'amour eucharistique soit déposée dans tous les cœurs, et qu'il y ait partout un accroissement de communions fréquentes.

***

La clôture solennelle du Congrès eut lieu le soir du 6 juin, quand le Saint Père descendit de nouveau dans Saint-Pierre et porta le Saint Sacrement dans la procession. Plusieurs heures avant la cérémonie, des centaines de personnes s'acheminaient vers Saint-Pierre, et quand le moment arriva pour la procession, tout l'espace disponible dans la vaste basilique était encombré. A l'heure précise, le Saint-Père apparut, précédé du même cortège qu'au jour de l'ouverture du Congrès. Impossible de donner une idée tant soit peu juste d'une de ces grandes cérémonies de Saint-Pierre. Il faut en être témoin pour s'en rendre compte. Comme un aimant, ce spectacle saisit l'âme par une fascination toute spirituelle et la tient sous le charme. C'est là ce qui, plus que tout le reste, semble attirer le touriste catholique, et lui faire trouver si pénible de dire adieu à Rome. Il ne peut s'y résoudre sans ressentir qu'il laisse derrière lui une partie de son cœur.

Après avoir encensé le Saint Sacrement au pied de l'autel, le pape, revêtu d'une chape resplendissante, reçut l'ostensoir entre ses mains. Séminaristes, moines et religieux, suivis des abbés, des évêques et des archevêques, des patriarches et des cardinaux, se mirent en marche. Sur toute la ligne on entendait résonner l'hymne suave, si chère à l'oreille catholique, le *Pange lingua.* Comme une ondulation de la grâce, ses notes se répandirent sur la vaste assemblée, l'invitant à la vénération la plus profonde envers Celui qui passait. Oh ! que de tristesses dans des milliers de cœurs a dû consoler cette vision passagère de la paix et de la joie des saints du Ciel, qui, lavés de toute souillure terrestre, adorent durant l'éternité devant le trône de l'Agneau ! Que de spéculations insensées ont dû s'évanouir dans l'esprit de ceux qui étaient venus là par un motif de pure curiosité, alors qu'ils se sentaient attirés plus près des choses de l'éternité, et que leurs âmes étaient vivifiées par des aspirations plus élevées et plus pures ! Combien d'âmes consacrées se sont réjouies d'avoir tout quitté pour suivre le Seigneur dans l'humble vie du cloître ! Ce spectacle avait une voix, et cette voix disait une parole qui faisait tressaillir tous les cœurs, et cette parole c'était *Sursum corda !*

Quand la processiou fut retournée au maître-autel, le Saint-Père donna la bénédiction du Saint Sacrement ; puis, descendant au pied de l'autel, il entonna le *Te Deum* solennel de l'action de grâces. Les prélats assemblés, le clergé, des milliers de laïques, habitués depuis l'enfance aux mélodies de chant grégorien, chantaient à l'unisson la grande hymne ambrosienne. Impossible de redire la puissance pénétrante d'une telle union de voix. Elle remuait, subjuguait et apaisait à la fois. Impossible de résister à une telle émotion. Les larmes venaient malgré soi, et la lèvre tremblait en unissant instinctivement la voix à celle de la multitude. Personne ne cherchait à se faire entendre ; tous chantaient sur ce ton à la fois vibrant et doux qui vient du cœur. Catholiques et protestants étaient également émus. Et s'il y avait là des infidèles, ils ont dû, pour un temps, croire, et inclinant leurs fronts, s'unir à la louange et à la reconnaissance envers Dieu.

Il était près de sept heures quand le *Te Deum* acheva, et avec lui se terminait le Congrès Eucharistique International de 1905. Le Saint-Père déposa ses vêtements pontificaux et se retira avec ses assistants. Dans la vaste foule des spectateurs, plus d'un, encore sous le charme de la solennité, ne pouvait se détacher du lieu sacré. Les ombres de la nuit en trouvèrent un grand nombre qui s'attardèrent là, sentant sans doute, comme celui qui écrit ces lignes, que le Seigneur aime les portes de Rome encore plus qu'il n'aima jadis les portes de Sion ; il vit dans les oracles solennels de son grand-prêtre, et parle par sa bouche, comme autrefois il parlait par l' *Urim* et le *Thummim* qui étincelaient sur la poitrine d'Aaron.

T.-Augustine Dwyer.

Rome, 8 juin 1905.

UN PEU DE PSYCHOLOGIE ANIMALE

(Premier article)

QUELQUES EXEMPLES

I

DONNÉES GÉNÉRALES

Dans un précédent article [1], nous avons essayé de montrer que les phénomènes psychologiques observables chez les animaux ne sont jamais des phénomènes intellectuels proprement dits, ne s'élèvent jamais jusqu'à la pensée, n'élaborant aucune idée, et s'expliquent exclusivement par des facultés ressortissant à la seule sensibilité.

Les animaux ne sont assurément pas de simples machines comme Descartes a eu tort de le supposer ; ils ne sont pas davantage des êtres *intelligents* au sens explicite et complet du terme, c'est-à-dire capables de s'élever à la notion de l'intelligible, de l'abstrait, de l'universel, *à l'idée*, en un mot, à la raison.

Ils n'en sont pas moins doués de connaissance, mais d'une connaissance particulière et concrète qui ne généralise et n'abstrait jamais, ne dépassant et ne pouvant dépasser l'information donnée par les sens.

C'est la confusion de cette connaissance d'ordre sensitif avec la connaissance d'ordre rationnel qui donne lieu aux interminables dissertations sur la prétendue intelligence des animaux. « Intelligence *sensitive* », disent quelques-uns pour mettre tout le monde d'accord. Soit, à la rigueur ; mais ces deux termes semblent s'exclure : l'intellect, *intellectus*, suppose la raison ; et la raison, en soi, n'a rien de commun avec les sens.

---

1 — *Les bêtes pensent-elles?* dans La Nouvelle-France de décembre 1904.

La connaissance purement sensible comporte d'ailleurs—tout comme chez l'homme, l'intelligence—de nombreux degrés dans le règne animal, soit d'espèce à espèce, de race à race, et même d'individu à individu, suivant le plus ou moins de perfection et d'acuité des sens. Aux degrés infimes de l'échelle zoologique, on n'observe qu'un instinct vague, diffus, suffisant pour permettre à l'animal de pourvoir à des besoins également imprécis et ne reposant guère que sur des sensations tactiles. Un peu plus haut, le sens de la vue permet à l'animalcule de contrôler ces dernières. A mesure qu'on s'élève sur les stades de l'animalité, on voit les organes se développer, se spécialiser, et l'instinct croître à proportion. D'autres sens apparaissent qui étendent les pouvoirs fonctionnels de l'être vivant ; celui-ci, par le fonctionnement même d'un organisme de plus en plus parfait, acquiert une connaissance également de plus en plus parfaite de ce qui l'entoure ; par là, il est mis en état de pourvoir, en conformité du degré de perfection de ses organes, à tout ce que réclame le soin de son développement, de sa conservation et de sa reproduction.

Cette diversité d'aptitudes, cette variété d'étendue dans la connaissance extérieure, peut s'observer, quoique d'une manière plus restreinte, entre les races différentes d'une même espèce, et jusques entre les individus d'une même race. C'est principalement parmi les animaux domestiques que la chose peut le plus facilement être observée, parce qu'elle résulte en partie de l'intervention de l'homme qui, par l'industrie du dressage, développe les sens et les instincts de l'animal dans des directions voulues d'avance, et arrive ainsi à former des races distinctes. Telle race de chiens a été rendue apte à garder les troupeaux, telle autre à poursuivre le gibier, voire tel ou tel gibier, celle-ci à se mettre en arrêt ou à fournir des gardiens du logis, ou encore au sauvetage dans l'eau ou dans la neige. Tel cheval est propre à la course, tel autre à la traction des fardeaux, ou bien, dressé pour le cirque par exemple, se livre aux exercices les plus variés sur les commandements parlés ou même mimés de son maître.

Tout cela implique des instincts très développés, en même temps qu'une connaissance étendue des objets et des faits qui se révèlent aux sens de l'animal, et, dans le cas de domestication ou de dressage, une appropriation particulière de cette connaissance aux faits, mouvements ou attitudes que le dresseur a eus en vue. Mais l'intelligence n'a rien à voir en tout cela. Ou plutôt elle intervient bien, mais en dehors du sujet domestique ou dressé, étant toute dans l'âme de l'homme, qui plie à son usage l'animal sauvage ou qui dresse selon son caprice l'animal domestique.

C'est pourquoi il y a inconvénient à accorder à la bête une intelligence même purement sensitive : il résulte de cette terminologie une confusion fâcheuse qui tend à perpétuer un malentendu regrettable.

Cette distinction fondamentale est méconnue, nous l'avons dit, non seulement par toute l'école darwinienne et ses dérivées, mais par nombre de savants et penseurs étrangers à ces doctrines, tels entre autres Pierre Flourens, Emile Blanchard, de Quatrefages, et enfin le Mis de Nadaillac, éminent anthropologiste catholique, récemment enlevé à l'affection de ses nombreux amis et collaborateurs. Les raisonnements de ces savants auteurs diffèrent peu de ceux des écoles opposées, comme M. Edmond Perrier, le distingué professeur au Muséum d'Histoire naturelle à Paris, H. Milne-Edwards, Sir John Lubbock, et surtout G.-T. Romanes, autre naturaliste anglais.

C'est parmi ces divers auteurs, et plus particulièrement chez ce dernier [1] et chez le regretté marquis de Nadaillac [2], que nous choisissons nos exemples.

---

1 — G.-T. Romanes, secrétaire de la Société linnéenne de Londres pour la zoologie. *L'intelligence des animaux*, 2 vol. in-8, 1887. Paris, F. Alcan, éditeur.

2 — Mis de Nadaillac, *Intelligence et Instinct*, dans le Correspondant, décembre 1891 et 10 janvier 1892.

II

AUX DEUX EXTRÉMITÉS DE L'ÉCHELLE ANIMALE

Romanes cite l'anecdote suivante concernant deux de ces animalcules microscopiques qu'on ne peut bien observer qu'à l'aide d'un fort grossissement, deux rotifères. On sait que ces bestioles, au corps généralement cylindrique, sont armées, en guise de queue, d'une pince puissante. Donc un rotifère d'une espèce commune vint à s'accrocher avec sa pince au corps d'un congénère de plus forte taille. Celui-ci s'agite aussitôt, s'attache à un brin d'herbe avec sa pince, et fort de ce point d'appui se démène furieusement, tandis que l'agresseur se cramponne énergiquement au corps de son adversaire qui finit, à force de secousses, par rejeter loin de lui son ennemi.

G.-T. Romanes voit là une preuve remarquable d'intelligence. « On ne saurait, dit-il, rien imaginer de plus intelligent que toute cette scène », et il voit déjà ces petits organismes « capables de décision consciente [1].»

Nous n'y voyons, nous, qu'un effet de l'instinct de conservation ; le gros rotifère se sent pincé douloureusement et se sauve pour se débarrasser de l'hôte importun, tout comme le mouton s'enfuit à l'aspect du loup.

Un mollusque de forme allongée, vulgairement appelé *couteau* (*Solen ensis*), « semble manifester quelque capacité intellectuelle [2]» parce que, ayant horreur du sel, il sort et s'éloigne de son trou quand on y a versé du sel, mais n'en sort plus malgré le sel quand une fois on l'a attrapé au passage, puis relâché.

Le même auteur cite aussi deux colimaçons d'espèce commune (*Helix pomatin* ou escargot de vigne), l'un gros et fort, l'autre chétif, observés dans un petit jardin à peu près dégarni. Le gros colimaçon ne tarda pas à quitter le petit jardin pour se rendre

1 — ROMANES, *loc. cit.*, t. I, p. 17.
2 — Ibid., p. 24.

dans un jardin voisin richement pourvu, en grimpant le long du mur de séparation. L'itinéraire qu'il avait suivi était tracé par la bave laissée après lui. Le lendemain, l'escargot nomade revint auprès de son compagnon, et tous deux, se mettant en route par le même chemin, disparurent derrière le mur. L'auteur en conclut que le gros escargot « fit sans doute part à l'autre du succès de son expédition. » Mais ce n'est là qu'une conjecture. Darwin, à qui l'historiette est empruntée, n'admet pas d'autre alternative que celle-ci : ou un pur effet du hasard, ou une opération intellectuelle et une conversation entre les deux mollusques. Romanes ne veut admettre que le second terme du dilemme en s'appuyant sur un phénomène de mémoire chez le gros escargot, etc. A quoi nous répondrons d'abord que la mémoire n'est pas en soi un phénomène intellectuel, mais un phénomène de sensibilité, qu'un sentiment de vague affection a pu inciter le premier *hélix* à rejoindre son compagnon abandonné la veille, et que, chez le premier, le souvenir de la provende, chez le second l'odeur de celle-ci rapportée par le premier, ont pu déterminer l'un et l'autre à prendre le chemin suivi par l'un d'eux vingt-quatre heures auparavant. Rien d'intellectuel dans tout cela.

Passons des espèces animales infimes aux plus relevées, aux mammifères ; et choisissons, dans cette classe, l'espèce la plus réputée au point de vue psychique, l'éléphant. On raconte qu'un officier de l'Assam, au Bengale, vit un de ses éléphants arracher, chemin faisant, plusieurs bambous, sans doute au bord de la route, en choisir un, l'aiguiser à son extrémité et s'en servir pour détacher de son aisselle une énorme sangsue qui s'y était fixée. Un autre, violemment importuné par les mouches, arrache un jeune arbre de la jungle, en enlève les branches latérales tout en conservant celle du haut de la cime formant houppe, brise l'arbre à longueur convenable et s'en fait un chasse-mouche durant le reste du voyage.

Ce petit récit suggère deux réflexions. La première, c'est que rien ne prouve qu'il n'ait pas été fortement embelli par l'imagi-

nation des narrateurs ; à beau...broder qui vient de loin ou y demeure. On nous dit bien que ces faits « sont attestés par des témoins dont la véracité ne saurait être mise en doute » [1] : il serait plus exact de proclamer leur *sincérité* plutôt que leur véracité. Qui ne sait avec quelle facilité, en pareil cas, l'imagination travaille, à l'insu même du narrateur, pour le faire charger, embellir de très bonne foi les épisodes qu'il raconte ? Il se peut donc, il est même probable que les deux anecdotes des officiers anglais se réduisent à des faits beaucoup plus simples.

La seconde réflexion est celle-ci : en admettant la rigoureuse exactitude de tous les détails rapportés, ils s'expliquent sans trop de peine par la faculté d'imitation qui se rencontre en beaucoup de mammifères. Que nos deux éléphants aient vu leurs cornacs respectifs, l'un débarrasser l'animal d'une sangsue attachée à sa chair, au moyen d'un morceau de bambou préalablement aiguisé, l'autre faire un plumeau d'une branche d'arbre pour chasser les mouches qui harcelaient sa bête, il n'en faut pas davantage pour expliquer deux faits pareils accomplis par les éléphants qui en auraient été témoins.

Dira-t-on que, par cela même qu'ils ont appliqué leur instinct d'imitation à un but précis et déterminé, ils ont fait acte intellectuel ? Nous répondrons avec Leibnitz qu'en pareil cas l'animal agit par consécution empirique, ou, mieux encore, avec saint Thomas, qu'il agit par une sorte de jugement non délibéré, non libre, sans comparaison de termes, purement instinctif. *Quædam agunt judicio sed non libero, sicut animalia bruta ;* JUDICAT ENIM OVIS VIDENS LUPUM, EUM FUGIENDUM, NATURALI JUDICIO SED NON LIBERO : *quia non ex collatione, sed* EX NATURALI INSTINCTU *hoc judicat. Et simile est de quolibet judicio brutorum animalium* [2].

---

1 — *Intelligence et Instinct*, p. 8 du tiré à part, 869 du CORRESPONDANT du 10 décembre 1891.

2 — SUMM. THEOL., Pars 1a, Quæst. 83, a. 1.

Ce jugement instinctif, non délibéré, sans liberté par conséquent, peut aussi se rencontrer chez l'homme, comme saint Thomas l'enseigne du reste.

De même que la brebis, apercevant le loup, juge qu'il faut fuir, et cela par un jugement naturel, instinctif, déterminé, de même l'éléphant, qui a vu son conducteur le débarrasser d'une sangsue à l'aide d'un bâton apointé ou des mouches à l'aide d'une branche feuillée, juge instinctivement et par consécution empirique, que le même procédé le débarrassera pareillement.

Bien d'autres traits racontés à l'actif de l'intelligence de l'éléphant se réduisent à rien devant une critique un peu serrée. On parle de sa grande mémoire, de sa rancune tenace et du soin qu'il prend, le moment favorable venu, de se venger d'un mauvais traitement ou d'une injure ancienne. Mais ce sont là des phénomènes ressortissant à la sensibilité et où l'intelligence véritable n'intervient point.

Sir Tennent, cité par le Mis de Nadaillac, avait vu à Colombo (île de Ceylan), deux éléphants domestiqués occupés, sous la surveillance d'un gardien, à empiler des pièces de bois ; et quand le gardien négligeait sa surveillance ou s'absentait, ils n'en continuaient pas moins leur besogne avec la même adresse et la même ponctualité. Ce fait prouve que ces animaux avaient été très bien dressés, mais ne prouve pas autre chose.

Parlerons-nous des chats ? L'un saute après la sonnette ou après le heurtoir pour se faire ouvrir la porte ; un autre frôle les jambes des passants et se fait suivre par eux jusqu'à la porte de ses maîtres, également pour se faire ouvrir. Celui-ci accourt au son de la cloche annonçant l'heure du repas, et, devenu sourd, élit domicile à proximité de la cloche, de manière à la voir s'agiter quand elle est mise en branle, et de là gagner la salle à manger. Celui-là, vieux commensal du logis, indique par ses allées et venues une cavité récemment fermée par une planche clouée

---

Le P. de Bonniot fait remarquer que l'animal qui juge instinctivement ce qui lui est bon ou ce qui lui est nuisible, agit « exactement comme l'homme qui par distraction touche un charbon incandescent, juge qu'il doit retirer la main. Il n'y a rien ici qui ressemble à l'union de deux idées. » *La Bête comparée à l'Homme*, 1889. Paris, Retaux-Bray. (P. 428 *ad not.*).

contre la paroi et dans laquelle un jeune chat, nouveau venu, avait été enfermé par mégarde. Cet autre, sur lequel sont tombées quelques gouttes d'essence de pétrole enflammée qui ont mis le feu à sa fourrure, se précipite dans un réservoir d'eau malgré l'horreur instinctive de son espèce pour cet élément.

Tous ces traits et cent autres analogues s'expliquent par la sensibilité, la connaissance sensitive, la consécution empirique (association de l'image de ce que l'animal a vu faire, avec l'image de ce qui s'en est suivi), et cette faculté de jugement instinctif et déterminé que l'Ange de l'Ecole appelle l'*estimative*, sans qu'il soit nécessaire d'y faire intervenir des raisonnements, des combinaisons mentales qui n'impliqueraient rien moins que la raison.

***

Les faits, les actes simulant l'intelligence sont bien plus nombreux chez le chien ; disons plutôt *les chiens*, car il en existe un si grand nombre de races différant entre elles en si forte proportion par les formes extérieures, le pelage, les dimensions et surtout les instincts et les aptitudes, que bien des cas concernant l'une seraient inapplicables à d'autres.

On va jusqu'à signaler comme « une des particularités physiologiques *(sic)* qui distinguent le chien, l'intensité avec laquelle se développent chez lui les *idées* (!) de possession ou de propriété (! !), idées qui certainement lui ont été suggérées par l'homme, car, chez les carnassiers, la *propriété* appartient à celui qui s'en empare [1]. »

Il y a, dans cette phrase, des rapprochements singuliers. Son auteur, pour qui des « idées » se développent dans le chien, en fait une singularité « physiologique. » Or des *idées* ne sont pas des faits physiologiques. Mais surtout la singularité signalée n'est pas dans des idées, et des idées de possession et de propriété. Le chien, comme tout carnassier, peut bien avoir le sentiment de la

1 — *Intelligence et Instinct*, p. 12. — Les mots soulignés l'ont été par nous.

possession, en ce sens qu'il défendra sa proie captée ou à atteindre contre tout agresseur ou concurrent ; mais pas n'est besoin pour cela qu'il ait le sens, et, à plus forte raison, l'*idée* de la propriété. Cette idée, comme toute idée du reste, suppose les facultés d'abstraction et de généralisation qui sont le fondement même de la raison.

On a beau nous parler des traits innombrables « qui témoignent éloquemment de l'étendue de l'intelligence des chiens [1] ; » à regarder de près, l'instinct et la connaissance sensitive suffisent à les expliquer. En traversant une rivière gelée, un chasseur sent la glace céder sous son poids ; il se soutient la tête et les bras hors de l'eau en s'appuyant sur son fusil qu'il a pu placer en travers. Son chien, « qui a compris combien la situation était critique, » court de toute la vitesse de ses pattes au village voisin et en ramène des hommes qui aident le malheureux chasseur à sortir du péril.

Les exemples analogues abondent de chiens attirant par leur mimique des gens du voisinage vers leur maître malade, blessé ou retenu dans quelqu'endroit isolé par un danger quelconque. Tout cela s'explique par l'affection parfois extraordinairement développée de chiens pour leur maître, et par cette *estimative* que saint Thomas accorde à l'animal ; c'est un jugement instinctif, non délibéré, point libre, tout à fait analogue, bien qu'un peu plus compliqué, à celui par lequel la brebis qui a aperçu ou senti le loup, juge qu'il faut fuir ; ou encore à celui de l'homme—ou du chien—qui, trop rapproché du foyer, se brûle, juge qu'il faut s'en écarter.

On va jusqu'à attribuer au chien le sens moral. Un chien, attaché le soir par un collier sans doute trop large, se dégageait de ce collier quelques instants après pour aller courir la prétentaine, puis, vers le matin, rentrait en catimini et repassait sa tête dans

1 — Loc. cit., p. 13.

le collier. *Ce chien avait si bien le sentiment que son action était mauvaise*, ajoute le narrateur,

qu'après chacune de ses expéditions nocturnes, il ne manquait jamais d'accueillir son maître par des démonstrations plus multipliées qu'à l'ordinaire, et telle était son astuce *(sic)* qu'on fut longtemps sans le soupçonner.

Assurément ce chien n'avait aucunement « le sentiment que son action était mauvaise ». Mais il redoutait la correction que, sans aucun doute, il avait déjà subie pour quelque frasque analogue ; et cette crainte seule suffit amplement à expliquer ses manœuvres et son « astuce ».

Nous n'en finirions pas si nous voulions reproduire tous les traits cités dans les plaidoyers en faveur de l'intelligence des chiens. Mentionnons pour terminer, en ce qui concerne l'espèce canine, cette réflexion de l'auteur d'*Intelligence et Instinct :*

Quand nos chiens voient apporter des malles, leur anxiété est extrême : ils ne veulent pas s'éloigner, associant *dans leur esprit (sic)* les malles au départ et craignant d'être oubliés. Il semble difficile, en présence de ces faits, de ne pas reconnaître l'action mentale qui les détermine, et d'attribuer à l'instinct des actions que l'intelligence seule peut provoquer.

Examinons ces diverses propositions. Quand des chiens familiers témoignent de l'anxiété en voyant apporter des malles, ce n'est pas *dans leur esprit* qu'ils associent la vue des objets de voyage avec le départ, c'est dans leur cerveau : habitués à voir le départ suivre la mise au jour des malles, l'*image* du départ s'est gravée dans leur cerveau consécutivement à l'*image* des malles exhibées ; de là leur agitation, sinon « dans la crainte d'être oubliés, » ce qui n'est qu'une conjecture, au moins dans la vue de quelque chose d'insolite leur remettant en mémoire les départs précédemment effectués dans les mêmes conditions. C'est un cas tout à fait semblable à celui du chien de chasse voyant son maître se munir de son fusil et sautant de joie, parce qu'il a associé, dans son cerveau, l'image du fusil à l'image du gibier arrêté et tiré.

JEAN D'ESTIENNE.

(à suivre).

ERREURS ET PRÉJUGÉS

Impartialité.— Acrobates et hommes d'Etat. — Les journaux et l'éducation politique de la classe dirigeante.

J'ai l'honneur de vous introduire mon ami Alcipe, excellent homme, cœur d'or, ami fidèle autant que sincère, très désintéressé de la gloire et de la réputation pour lui-même et très soucieux de la réputation de ses amis. Il avait une plume finement taillée et d'une rare distinction : il ne s'en est servi qu'une fois ou deux depuis quarante ans, et depuis il l'a laissée rouiller. Liseur intrépide, renseigné, caractère aimable et sympathique, il était fait pour être député, député ministrable s'il eut eu moins de conscience et plus d'ambition. Depuis longtemps il se contente de faire partie du public, de ce bon public qui est tout le monde et n'est personne, qui ne se donne pas le travail ingrat de penser par lui-même, qui éclaire sa conscience au *Soleil*, forme son jugement dans la *Patrie* et emprunte ses convictions du moment à la *Presse*. Alcipe me fait l'honneur de me lire, par pure amitié, et de me critiquer par pure bienveillance. Ses jugements me sont précieux parce qu'avant d'être siens ils sont ceux de tout le monde.

Alcipe n'est pas satisfait de ma dernière causerie, et peu s'en faut qu'il ne fasse remonter son blâme jusqu'à la revue où l'on tient des conversations d'une si indiscrète sincérité. « Vous avez des sévérités extrêmes pour les nôtres et vous ne dites rien de nos pires ennemis. Pourtant si nos gens ont intrépidement lâché les droits des faibles, c'est qu'ils ont dû capituler devant le fanatisme anglais et protestant. Que ne vous en prenez-vous à celui-ci, comme tout le monde ? Savez-vous que les gens qui ne vous connaissent pas vous soupçonnent de passion politique ? Soyez sévère pour les nôtres, s'il le faut pour éclairer l'opinion et les

éclairer eux-mêmes, on vous le pardonnera peut-être; mais si vous ne dites pas franchement son fait à tout le monde, vous serez jugé et condamné.

— Pour ce qui me concerne, je m'y résigne facilement. De l'opinion je n'ai cure : c'est une sotte fort mal éduquée, à laquelle nos grands journaux s'évertuent à qui mieux mieux à faire perdre le peu de tête qu'elle aurait pu avoir. Si je tenais à la popularité, je n'écrirais pas dans la *Nouvelle-France*, qui n'a de crédit que dans la classe lettrée et réfléchie ; je viderais mon encrier dans l'un quelconque de ces grands journaux qui servent à leurs lecteurs matin et soir et sans triage les balayures de la rue et des places publiques. On n'écrit pas dans une revue sérieuse et pour des lecteurs intelligents, uniquement pour dire ce que tout le monde sait et ce que tout le monde pense.

— Toujours est-il qu'on vous accuse de faire de la politique et que l'on vous donne tort. Et vous connaissez assez le pays pour savoir que c'est là le péché contre le Saint-Esprit, qu'on ne pardonnera ni à vous ni à la revue qui aura la témérité de vous publier.

— Parlez-vous français, Alcipe ? Je n'ai pas fait de politique et je n'en ferai pas aujourd'hui ; et si vous m'avez bien lu, vous savez pourquoi. La politique telle qu'elle se fait parmi nous est le métier le plus immoral qui soit toléré dans notre société. Il en est toujours ainsi dans des pays parlementaires où la politique n'est faite que par des politiciens de profession : après deux ou trois générations les parlements sont des bagnes où l'on commet et l'on honore toutes sortes d'iniquités au lieu de les punir et de les expier.

Faire de la politique, c'est parler ou agir en vue d'un parti, avec l'intention et le désir de favoriser ou de contrarier ses intérêts particuliers. On peut parler politique sans en faire, et c'est mon cas, celui d'un citoyen libre tout autant qu'un autre, je pense, d'avoir une opinion et de la dire, d'un honnête écrivain dont la plume est plus occupée d'éclairer les consciences et de

servir la justice que de flatter les préjugés et de ménager les passions.

— Précisément, dit Alcipe ; on vous reconnaît le droit d'avoir une opinion, mais on ne vous pardonne pas de la dire. Si vous êtes partie intéressée dans la politique, comment votre opinion ne serait-elle pas suspecte ? Si vous y êtes étranger, comment causerez-vous pertinemment de ce qui vous est inconnu ?

— En d'autres termes, pour bien juger les faits et gestes de la politique il faut y être soi-même pour quelque chose ? Je n'en crois rien. Vous seriez étonné, brave Alcipe, jusqu'à quel point des hommes étrangers, comme moi et bien d'autres, aux passions et aux menées de la politique et qui ne suivent guère les journaux, peuvent être renseignés sur les dessous que le vulgaire ne connaît pas.

Vous savez, par exemple, que la fameuse *Loi d'autonomie* a provoqué une lutte très ardente, et vous croyez que le vrai terrain de la lutte a été la question des droits politiques et civils d'une race et d'une religion ; et c'est en effet tout ce qu'on a montré au public dans les délibérations parlementaires, et sauf une ou deux indiscrétions, tout ce que les journaux ont voulu en dire. Que diriez-vous si le vrai terrain de la lutte était ailleurs ? Si la question religieuse était là pour amuser le public naïf des intelligents électeurs, et qu'au fond le parti au pouvoir luttait contre une conspiration d'intérêts malhonnêtes pour lesquels les questions de race et de religion n'étaient qu'un truc et un moyen ? Quand le temps sera venu d'écrire cette histoire, si celui qui l'écrira veut se renseigner, je vous promets, brave Alcipe, bien des étonnements.

Puisque vous voulez savoir toute ma pensée sur les hommes et les choses d'aujourd'hui, et que vous me faites l'honneur de supposer que j'en puis avoir une, je vous la livre, bien sûr que vous n'en abuserez pas.

J'ai le regret de penser, Alcipe, que ce qui vient de se passer à Ottawa est une comédie dont presque tous les acteurs méritent

d'être sifflés. Il y en a qui ont de la culture, qui se sont bien mis dans leur rôle ; quelques-uns ont un singulier talent de diction ; mais à part cinq ou six, une dizaine peut-être, histrions et marionnettes, qui nous ont donné un spectacle aussi humiliant que ridicule.

Je ne parle pas du groupe peu nombreux et nullement formidable des énergumènes d'Ontario. C'est l'infirmité du régime parlementaire qu'il doive le respect à toutes les insanités. Jusqu'à quel point la patience des gens sensés et la dignité d'une assemblée législative peuvent être mises en péril par l'inviolabilité parlementaire, on l'a rarement mieux vu que dans cette discussion. Puisque la personne des députés est inviolable, et qu'on ne peut légalement traiter comme de simples mortels ceux qui déraisonnent en Parlement, et donnent des preuves manifestes de manie furieuse inconciliable avec les devoirs de la vie sociale, ne pourrait-on pas créer dans notre palais législatif un département spécial, où les honorables détraqués recevraient aux frais de Sa Majesté les soins délicats que requiert leur mentalité particulière, et seraient libres de pérorer à l'infini sans que personne soit tenu de les écouter ni de leur répondre ? Ce serait une économie avisée, qui abrégerait les sessions, assainirait l'esprit public et faciliterait le bon gouvernement du pays.

Mais n'exagérons rien. Ce groupe d'énergumènes n'est ni le Parlement, ni un parti, il ne représente ni une province ni une partie considérable d'une province ; il n'a que l'importance que l'on veut bien lui accorder, et il n'en aurait aucune si l'on avait le courage de lui donner la seule attention qu'il mérite, le mépris. Quoi que l'on ait dit — les dernières élections l'ont suffisamment indiqué — cette fièvre de fanatisme anti-catholique et anti-français n'a travaillé ni profondément ni universellement les provinces anglaises ; la masse du peuple et surtout du peuple intelligent n'y était nullement avec les fauteurs d'agitation. Laissée à son bon sens naturel, elle aurait compris que les catholiques ont les mêmes droits que leurs concitoyens, et que si un gouverne-

ment se croit tenu de les reconnaître, il ne saurait s'honorer ni honorer le pays de les reconnaître à moitié. Si le gouvernement n'avait eu affaire qu'aux fanatiques, pour en avoir raison il n'aurait eu qu'à ne pas en tenir compte.

Quand on menait une furieuse campagne de parole et de presse dans Ontario pour imposer à sir John-A. Macdonald le désaveu de la loi des jésuites, celui-ci n'eut garde de prendre peur. Il se moqua des frayeurs et des déclamations des fanatiques, et le Parlement et le pays — Ontario lui-même — lui donnèrent raison. Mais le malheur est que, cette fois, derrière le groupe insignifiant des fanatiques, l'œil exercé des politiciens a vu manœuvrer le bataillon bien autrement redoutable des spéculateurs en terrains et en chemins de fer, et le gouvernement et l'opposition ont également perdu la tête : le gouvernement, parce qu'il courait la chance de perdre le pouvoir ; l'opposition, parce qu'elle a cru sottement avoir une chance possible d'y arriver.

A mon humble avis, le chef de l'opposition a suffisamment démontré qu'il n'a pas l'étoffe d'un homme d'Etat, et qu'il lui manque ou la portée d'esprit ou l'énergie de volonté nécessaires pour réorganiser un grand parti de gouvernement, et un parti conservateur de tout ce qu'il importe avant tout de garder pour la paix et le bon ordre de la société. Un parti conservateur qui ne conserve pas ce qui est essentiel à l'ordre public et à la paix des citoyens, mais le subordonne à ses intérêts particuliers et aux caprices des passions populaires, se décerne à lui-même un brevet d'inutilité. Qu'il disparaisse, personne ne le regrettera, que ceux qui auraient pu s'en servir pour édifier leur fortune ou décrocher un titre quelconque qui les distingue du vulgaire.

— C'est bien cela. Vous êtes un homme de principes, et en théorie, vous avez raison. Mais oubliez-vous que les politiques font ce qu'ils peuvent et non ce qu'ils veulent ?

— Je ne l'ignore point ; mais les hommes qui sont des hommes ne font jamais ce qu'ils ne veulent pas et ce qu'ils ne doivent pas vouloir. Les hommes qui sont prêts à tout pour monter sur la

corde, ou pour toujours y marcher sans se laisser cheoir, peuvent être de forts acrobates ; ils ne sont ni des hommes d'Etat ni même des hommes:

Si le chef du parti qui continue à s'appeler, je ne sais plus pourquoi, le parti conservateur, avait eu l'esprit politique et le caractère qui font l'homme d'Etat, il aurait compris que son parti est tombé du pouvoir, surtout parce qu'il avait perdu la confiance d'une grande partie du pays par ses hésitations et ses atermoiements dans la question des écoles du Manitoba, et qu'il ne pourrait reconquérir le terrain perdu qu'en mettant franchement dans son programme le droit et la justice pour tous avant les intérêts de son parti. Il eut perdu, il est vrai, l'appoint d'un petit groupe de fanatiques ; mais, avec un noyau d'hommes intelligents et convaincus de chaque province, il eut bientôt fait d'enrôler une armée.

Malheureusement, d'une part les catholiques se sont trouvés trop peu nombreux et trop effacés dans les conseils du parti : on a cru à tort que leur influence devrait se mesurer à leur nombre et non à leur conviction. C'est une erreur : en politique, la conviction fait tôt ou tard le nombre, mais le nombre ne fait pas la conviction, et sans elle, il se désagrège facilement. D'autre part nos concitoyens anglais, qui n'aiment guère que les sacrifices qui leur rapportent, n'ont pas su pardonner aux nôtres d'avoir été moins zélés qu'eux-mêmes pour les intérêts des catholiques au Manitoba. Ils ont vu en 1896 une partie de la députation catholique se servir de la question des écoles du Manitoba pour créer des embarras au gouvernement et monter à l'assaut du pouvoir : ils se sont demandés pourquoi ils ne pourraient pas, eux Anglais et protestants, se servir d'une question similaire, pour rendre à leurs concitoyens d'une autre race et d'une autre religion les procédés dont ils avaient eu à souffrir dix ans plus tôt. Sotte vengeance, je l'avoue, aussi impolitique qu'immorale et qui ne devait aboutir qu'à discréditer davantage un grand parti politique devant la partie intelligente et consciencieuse de la population ! Quant

au chef lui-même, a-t-il compté, qu'en prenant exemple sur l'opposition de 1896 et faisant litière des droits des nôtres, il arriverait comme elle à se hisser au pouvoir ? En ce cas il a manqué de coup-d'œil. Ou bien, prévoyant l'insuccès de sa fausse manœuvre, n'y a-t-il consenti que pour se concilier la faveur des énergumènes de Toronto, ou ne pas se séparer du gros de son parti qu'il désespérait d'orienter dans le sens de la justice ? En ce cas, il est fait pour obéir et non pour commander. Quelle qu'en soit la raison, myopie politique ou impuissance morale, sa tactique a été désastreuse pour son parti qu'elle achève de ruiner et de déconsidérer.

— Et les fanatiques ! Vous les ménagez toujours.

— Je m'en voudrais d'en dire du mal : ce sont des infirmes de l'ordre intellectuel et moral dont il faut surtout avoir pitié. Ils seraient sans doute bien coupables s'ils comprenaient la portée de leurs actes. Mais ne sommes-nous pas nous-mêmes responsables de l'importance qu'ils prennent ? Pourquoi, en 1896, un de nos grands partis politiques s'est-il allié au groupe des fanatiques pour tenir en échec un gouvernement qui voulait enfin reconnaître les droits des catholiques ? Pourquoi, aujourd'hui, un autre parti politique s'est-il compromis à son tour dans une alliance aussi honteuse qu'impolitique ? Qui osera se plaindre du fanatisme après s'en être servi et lui avoir donné un tel encouragement ?

Des politiques et des hommes d'Etat, Alcipe, nous en avons eus lorsque la politique n'était pas une carrière, mais un devoir que commandait le salut de la patrie aux meilleurs et aux plus intelligents de ses citoyens. Nous n'en avons plus, maintenant qu'elle est une profession, j'allais dire, souvent un métier pour ceux qui n'en ont point d'autre : nous n'avons que des politiciens [1].

---

1 — J'appelle *politique* un homme qui recherche le pouvoir ou s'en sert pour faire de la politique, c'est-à-dire diriger la société dans l'ordre et la paix. — J'appelle *politicien* un homme qui se sert de la politique pour arriver au pouvoir et s'y maintenir.

Je sens bien jusqu'à quel point ce jugement aussi indépendant qu'irrévérencieux mérite l'ire de tous les honorables passés, présents et futurs. Qu'ils me pardonnent : je n'ai nulle intention de les désobliger, mais seulement d'être utile à ceux qui me font l'honneur de me lire, à ceux surtout que tente le redoutable démon de la politique. Il faudrait que tout le pays sache en quoi la politique diffère de ses contrefaçons, et que c'est pour lui un grave péril d'être si pauvre en politiques et si fertile en politiciens.

— Pour cette fois, dit Alcipe, je ne suis pas loin d'être de votre avis. Tout en admirant plus que vous ne le semblez faire nos hommes d'aujourd'hui, je ne leur trouve pas, en les regardant de près, la taille héroïque que leur font quelques-uns de nos journaux. Je ne sais plus qui s'est amusé un jour à mettre sur les épaules d'un politicien la toge de Papineau : ce fut une caricature réussie jusqu'à la cruauté. Je ne vois pas qui pourrait plus sérieusement endosser celle de Lafontaine, ou celle de Cartier, ou celle de sir John-A. MacDonald. Nos journaux n'ont pas assez convenu de cette dégénérescence politique ; ils en ont moins encore enseigné le remède. L'un suggère l'éducation à l'anglaise, les exercices physiques qui donnent, paraît-il, des muscles à la volonté comme aux bras et aux jambes ; il répète l'adage : « L'avenir est aux peuples forts. » Un autre — ou le même, peut-être — prône la lecture des journaux dans les collèges et les universités : un journaliste pouvait-il mieux trouver ? D'autres enfin, et je suis un peu de cet avis, voudraient pour nos jeunes gens de la classe dirigeante une initiation plus complète à la vie publique, une éducation plus pratique, qui les fasse entrer du premier jour dans le rôle qu'ils auront à jouer sur la scène politique. Qu'en dites-vous ?

— Vous soulevez là bien des problèmes qui ont fait couler des flots d'encre et de sottise dans les deux mondes sans qu'on y ait vu plus clair et qu'on ait rien réformé. Voudriez-vous, Alcipe, tendre un piège à ma naïveté, et me lancer,

sans que je m'en doute, au milieu d'écueils où tant de navires ont risqué déplorablement leur cargaison et leur gouvernail ? Je n'ai sur toutes ces questions que les vues peu savantes et peu profondes d'un solitaire, qui converse plus volontiers avec le gros bon sens qu'avec les écrivains du jour, et lit plus volontiers les bons vieux livres que les journaux. Donnez-moi un mois de répit, et je vous livrerai volontiers, si je la trouve, la pensée de

RAPHAËL GERVAIS.

PAGES ROMAINES

A PROPOS DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE ROME [1].—LA NOUVELLE ENCYCLIQUE SUR L'ACTION CATHOLIQUE EN ITALIE.

Préparés par la célébration de quinze autres congrès qui, tour à tour, se réunirent en France, en Belgique, en Suisse, à Jérusalem, en Italie, le seizième congrès eucharistique, en tenant ses assises à Rome, à l'ombre du trône de Pierre, a revêtu une extraordinaire solennité.

Ce fut à Lille, en Flandre, qu'en 1881, pour la première fois (en dehors des conciles), des évêques, des prêtres, des laïques se réunirent pour se raconter entre eux les souvenirs eucharistiques des pays qu'ils habitaient, pour s'aider par l'union de leur enthousiasme, de leur foi, de leur amour dans la contemplation de la merveille des merveilles que le Christ donna à son Eglise, pour unir leurs forces dans la propagation du culte de l'adorable Eucharistie.

L'année qui suivit, à l'autre extrémité de la France, Avignon vit accourir de tous côtés dans l'enceinte de ses vieux murs, les passionnés de l'Eucharistie, impatients de faire revivre, en d'inoubliables journées, des siècles chargés de prodiges eucharistiques.

C'est à Avignon que furent inaugurés les cultes liturgiques de l'exposition et de la procession du Très Saint-Sacrement.

Louis VIII, père de saint Louis, après un siège de plusieurs mois, venait de s'emparer d'Avignon qui lui avait refusé le libre passage de ses troupes

1—Ce que les *Pages Romaines* disent sur le Congrès eucharistique est loin d'être la répétition de l'article sur le même sujet qui paraît dans la présente livraison de notre revue. Celui-ci est plutôt le récit des impressions d'un spectateur, tandis que les *Pages Romaines* traitent surtout de l'histoire du culte public du Très Saint-Sacrement.—RÉD.

allant combattre les Albigeois, quand, recevant les principaux habitants de la ville venus pour implorer la générosité du vainqueur, il ordonna qu'une partie des murs serait rasée et que, pendant l'année entière qui suivrait la capitulation, le Saint-Sacrement serait perpétuellement exposé jour et nuit dans la petite chapelle dédiée à la sainte Croix, située alors à l'extérieur de la ville, non loin de l'emplacement du camp royal. Les Avignonais devaient venir, à toute heure, prier pour la conversion des hérétiques qu'ils avaient en quelque sorte protégés, en paralysant l'action du roi de France qui voulait les châtier.

La condition fut acceptée. Pour inaugurer le culte eucharistique de l'exposition permanente de la sainte Hostie, une procession solennelle, dans laquelle vainqueurs et vaincus unirent leurs prières, partit de l'église métropolitaine pour se rendre à la chapelle de Sainte-Croix. L'évêque d'Avignon portait l'ostensoir, derrière lequel marchaient la papauté, en la personne de son représentant le cardinal légat de Saint-Ange, la royauté en celle de Louis VIII, toutes deux escortées par tout ce que l'Eglise avait de plus saint, la France de plus illustres guerriers. Dans la joie d'une telle fête, Louis VIII voulut se faire Avignonais, en fondant la première confrérie laïque du Saint-Sacrement, pour assurer une perpétuelle garde d'honneur autour de l'ostensoir. Il revendiqua pour lui et pour ses successeurs sur le trône de France le titre de grand-maître de cette association, qui porte encore aujourd'hui son nom huit fois glorieusement séculaire de « dévote et royale confrérie des pénitents gris. »

Jusqu'alors nulle ville au monde n'avait vu le Christ, triomphalement porté par les mains du sacerdoce, parcourir ses rues et ses places enguirlandées. Jusqu'alors nulle part l'autel catholique n'avait été transformé en trône auguste de l'Eucharistie perpétuellement et ostensiblement offerte aux adorations d'un chacun ; aussi, fiers du privilège de leur cité, les Avignonais revendiquèrent l'honneur de continuer toujours à accomplir la glorieuse condition de leur capitulation.

Devenue plus tard le siège de la papauté, Avignon, après que le concile de Vienne eut inauguré officiellement la fête liturgique du *Corpus Domini*, vit le pape Clément V en célébrer lui-même le premier anniversaire dans ses murs. Ses droits d'aînesse dans le culte eucharistique lui valurent l'honneur d'être le théâtre de la glorification du chantre de l'Eucharistie, saint Thomas, qui y fut canonisé par Jean XXII.

Tandis que, déléguée par l'Italie, sainte Catherine de Sienne, par tous les artifices réunis de la diplomatie féminine et italienne, cherchait à persuader au Pape de quitter une ville qu'elle comparait à Babylone, Dieu cherchait à attacher sa servante à Avignon, en lui ménageant dans les églises avignonaises ses plus belles extases eucharistiques.

Attaché à la cour pontificale par son titre de confesseur de Benoît XIII, saint Vincent Ferrier chantait journellement la messe dans Avignon, « ne

pouvant, disait-il, parler à voix basse à l'Hostie qui lui parlait si grandement d'amour. »

Il y avait près de deux siècles que, sur le vieux pont légendaire, le Rhône, s'il ne voyait plus passer les grands de la terre allant saluer la papauté, continuait cependant à voir les pèlerins et les pèlerines se rendant vers l'Hostie de Louis VIII, quand, en une circonstance où ses flots se sentirent plus puissants, parce que des pluies torrentielles en avaient accru la force, il résolut d'aller les offrir en hommage à l'ostensoir d'Avignon. Sortant de son lit, en une seule nuit, il envahit la ville entière. Effrayés, les habitants accoururent vers le sanctuaire historique ; le Rhône les y avait précédés, étageant ses flots tout autour de l'hostie qu'ils environnaient miraculeusement de respect et de vénération. Quand le prodige eut été bien constaté, un second, non moins merveilleux, confirma le premier ; car devant le prêtre qui vint prendre l'hostie pour la transporter à l'église métropolitaine, devant les fidèles qui l'accompagnaient, le Rhône, à l'imitation du Jourdain, entr'ouvrit de lui-même ses ondes et fit place au cortège de Dieu.

On comprend ce que dut être un congrès tenu dans une chapelle, dans une ville, sur un sol où l'Eucharistie semblait chez elle plus que partout ailleurs.

Après Avignon, en 1882, ce fut Liège, en 1883, qui réunit chez elle les propagateurs du culte eucharistique. Ils évoquèrent là le souvenir de cette humble femme à laquelle le Christ confia la mission de demander à son Eglise la célébration de la Fête-Dieu. Puis, successivement, on se réunit à Fribourg, à Toulouse, où saint Antoine avait invité un mulet à adorer publiquement l'hostie, à Paris, à Jérusalem, à l'ombre du Cénacle, à Anvers, à Naples, à Milan, à Orvieto, où la piété des fidèles construisit l'une des plus belles cathédrales de l'Hostie pour y conserver le célèbre corporal de Bolsena qui garde encore, aujourd'hui, les miraculeuses traces du Sang divin.

Mais si grandes que fussent les cérémonies des quinze premiers congrès internationaux de la sainte Eucharistie, se développant dans l'enceinte de villes aux puissants souvenirs, si nombreux, si éloquents que s'y montrassent des congressistes appartenant aux plus hautes classes de la société, nulle part on ne vit solennités plus grandioses que celles de l'ouverture et de la clôture du congrès eucharistique par Pie X ; nulle part on n'entendit des voix plus autorisées, se faisant les interprètes de la science théologique la plus profonde, y parler de l'auguste mystère de nos autels.

L'inauguration de ces assises de la piété se fit à Saint-Pierre, le jour même de l'Ascension, par la messe pontificale que Pie X y célébra, en présence de trente cardinaux, de plus de cent archevêques ou évêques, et d'une foule incalculable de fidèles qui remplissaient la vaste basilique. Dès le même soir, les fêtes se continuaient en triduum de prières à Saint-Jean de Latran, où la célèbre table, à laquelle le Christ s'assit pour créer l'Eucharistie, avait été exposée à la vénération de tous.

Devant cette incomparable relique, l'autel de la première messe, on ne cessa de prier; dans la basilique constantinienne des Saints-Apôtres, on parla, on discuta, on acclama. C'était cette dernière église qui avait été choisie comme le siège des réunions du congrès. Au-dessus de la tribune de la présidence et des orateurs se détachait, sur une immense draperie de pourpre, l'image de saint Pascal Baylon, patron du culte eucharistique.

Sans la participation effective des prêtres et des laïques aux discussions qui avaient lieu, on aurait cru assister aux délibérations d'une assemblée conciliaire, en voyant tant d'évêques, d'archevêques, de patriarches, de cardinaux se grouper autour du cardinal Respighi qui, en sa qualité de cardinal vicaire, représentait officiellement Sa Sainteté.

Suivant l'ordre des dates, ce fut le cardinal Guillaume Sanfelice, archevêque de Naples, qui en novembre 1891, présida, en Italie, le premier congrès eucharistique tenu dans la péninsule; suivant l'importance des travaux qui y furent soumis, la beauté des solennités extérieures qui s'y développèrent, ce fut le congrès de Venise assemblée dans cette ville, en août 1897, sous la présidence du cardinal Sarto, qui eut le plus de retentissement. Préparé longtemps à l'avance, par le patriarche vénitien qui devait être Pie X, annoncé par lui dans une admirable lettre datée de la Toussaint 1896, il a, plus que tous les autres, servi de modèle au congrès de Rome.

Une solennelle procession termina ce dernier.

Depuis l'invasion italienne de 1870, Rome n'avait plus vu la papauté porter triomphalement la sainte Hostie et l'offrir à la vénération de tous, dans la majesté du plus merveilleux cortège.

Quelques mois à peine avant que le Piémont s'emparât de Rome, Pie IX, porté sur la *sedia gestatoria*, précédé, escorté, suivi de tous les évêques du monde entier que les travaux du Concile avaient réunis autour de lui, avait une dernière fois passé à travers les colonnes du Bernin, l'ostensoir à la main. Sur la place Saint-Pierre étaient massées, en dépit d'un soleil qui cherchait à les lasser sous l'ardeur de ses feux, les troupes de l'armée d'occupation française, n'attendant que le cri : « France, genou terre! » pour faire acte public d'adoration envers le Dieu dont elles protégeaient le Vicaire; dans leurs costumes pittoresques, les zouaves, les dragons pontificaux, les suisses, la garde noble, groupés çà et là ou suivant le cortège pontifical, ajoutaient à la beauté d'un spectacle que rendaient plus grandiose encore, le son de toutes les cloches de la ville, le grondement du canon du fort Saint-Ange scandant de sa voix puissante les strophes du *Pange lingua* que les chapelles de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre, de la Sixtine chantaient tour à tour.

Depuis cet incomparable triomphe de la Fête-Dieu en 1870, la solennité du *Corpus Domini*, plus que toutes les autres, avait été enveloppée dans les tristesses de l'Eglise. Pie IX ne la célébra plus ni publiquement, ni dans

l'intimité de son palais. Léon XIII continua cette tradition de deuil. Pie X fit de même la première année de son pontificat. Il s'en est affranchi quand, autour de lui, les fidèles, venus des quatre coins du monde, ont acclamé et chanté l'Eucharistie en des cris et des hymnes de joie.

Ce n'est pas dans les habitudes romaines de brusquer les changements, de passer d'un seul coup du non au oui, du soleil aux ténèbres ; nulle part l'art des nuances n'a plus de partisans qu'à Rome ; on dirait que dans ce pays de Dieu, on veuille que tous les actes qui s'y font aient les couleurs de l'arc-en-ciel.

Il ne pouvait donc être question de redonner d'un seul coup, à la capitale de la chrétienté, le spectacle extérieur des grands triomphes eucharistiques. La célébration d'une fête dans les jardins du Vatican, dont on avait parlé tout d'abord, parut ne point ménager suffisamment les transitions entre un silence plus que trentenaire et l'éclat renouvelé demain des grandes cérémonies d'autrefois. On décida que la procession solennelle aurait son point de départ à la chapelle Sixtine et son terme d'arrivée à la basilique Saint-Pierre. Sur le soir du mardi, 6 juin, à travers la salle royale, l'escalier royal, le portique, la grande nef de Saint-Pierre, défilèrent les représentants de tous les ordres religieux, de toutes les paroisses de Rome, de tous les chapitres de la ville, la prélature, plus de cent évêques, trente cardinaux, tous, un cierge à la main, psalmodiant les hymnes de saint Thomas sur la sainte Eucharistie. A leur suite, à genoux sur un prie-Dieu aux armes de Pie VII, les yeux fixés dans une sorte d'extase sur l'ostensoir que tenaient ses mains, Pie X, porté sur les épaules de douze *sediarii*, lui et le Christ dominés par un large dais aux riches tentures blanches, entouré des *flabelli*, des suisses, des gardes nobles, lui formant, l'épée nue, une escorte d'honneur, s'avançait majestueusement sous l'or d'un soleil couchant qui jetait ses derniers rayons par toutes les fenêtres de la coupole.

Des deux côtés du cortège, en rangs serrés, des milliers et des milliers de fidèles s'inclinaient sous les bénédictions du Christ, comme s'inclinent les épis sous le souffle du vent. Le *Te Deum*, le *Tantum ergo*, la triple bénédiction, pendant laquelle les trompettes d'argent jetèrent leurs notes émues à tous les échos de la Basilique, clôturèrent une cérémonie que tous les journaux de Rome, catholiques ou non, appelèrent, le lendemain, « le grand triomphe eucharistique. »

***

Le mois de juin a enregistré encore, dans ses dates heureures, une nouvelle encyclique du pape qui, par son objet, devient le grand événement du jour. Dans la forme qui est la plus conciliable avec la tradition abstentionniste de ses deux prédécesseurs, Pie X intervient officiellement pour lancer les catholiques militants d'Italie sur le terrain politique. La lettre pontificale marque le commencement d'une nouvelle époque dans la vie nationale

du royaume d'Italie. Toutes les équivoques sur le rôle positif que les catholiques sont appelés à jouer dans le pays ne peuvent plus exister. Jusqu'ici ils se sont bornés à subir les événements ; maintenant ils pourront les déterminer par le libre effort d'une énergie longtemps tenue en réserve. La presse anticléricale ne cache pas elle-même la gravité de l'acte du pape.

Voici ce qu'écrit la *Patria*, organe officiel du Grand Orient de la franc-maçonnerie italienne :

C'est clair ! Le Pape déclare que le *non expedit* est aboli : et il en vient ainsi à donner le baptême à un nouveau parti dans notre monde politique. Ce nouveau parti changera la physionomie non seulement du Parlement, mais du pays tout entier. Rien de semblable n'était jamais arrivé depuis la fondation de l'unité nationale.

Le *non expedit* n'était que le résumé en deux mots de l'attitude qu'avait prise la Papauté à l'égard du gouvernement italien, depuis la prise de Rome en 1870, en défendant à tous les anciens sujets pontificaux de prendre une part quelconque à la vie politique de la jeune Italie.

« Ni électeurs, ni élus ! » telle était la formule du *non expedit*. Avec le temps qui affaiblit l'énergie des plus légitimes protestations, il en résulta que dans les assemblées parlementaires le nombre des modérés diminua, et que les socialistes se multiplièrent grâce à l'abstention des catholiques.

L'intervention de ses derniers dans la vie politique du royaume va heureusement paralyser les efforts du socialisme.

C'est l'un des deux buts de l'encyclique.

Le second est à la fois la conséquence de ce premier et des actes précédents du pontificat de Pie X, surtout de la dissolution de l'*Opera dei congressi*.

On sait que Pie X avait aboli tout ce qui prétendait à monopoliser, en faveur d'une organisation spéciale, l'activité et les idées des catholiques italiens en dehors de la direction hiérarchique des évêques.

En ces dernières années, en Italie, comme en France, sous le couvert d'une fausse interprétation des directions pontificales de Léon XIII, des démocrates chrétiens, abbés, laïques, avaient voulu former une armée de volontaires indépendante de l'armée régulière, indépendante surtout des généraux qui sont les évêques. C'était le tiers-état qui prenait la direction au lieu d'obéir à ses chefs naturels. Pie X déclare aujourd'hui qu'il veut placer tout ce monde dans le rang, sous l'unique direction de la hiérarchie catholique. C'est la discipline imposée au concours des laïques, au zèle des prêtres en leur rappelant qu'avant tout, catholiques à toute épreuve, ils ne doivent marcher dans toutes les œuvres, ni trop en avant, ni en arrière, ni hors des rangs, mais à côté du pape et des évêques leurs seuls chefs, car dans l'Eglise comme partout, le mot d'ordre doit toujours partir d'en haut.

Don Paolo-Agosto.

PENSÉES INÉDITES D'ERNEST HELLO

L'HUMILITÉ

Par l'humilité l'homme consent à n'être à ses yeux que ce qu'il est aux yeux de Dieu. Il n'ajoute pas d'amour-propre, c'est-à-dire pas de néant au type de lui-même que Dieu a conçu.

Par l'humilité l'être créé s'abstenant du néant de l'orgueil devient conforme à son type incréé. L'humilité rejoint par là la pureté, car elle garde la pureté du type. Comme la pureté elle garantit contre les atteintes de l'alliage, contre les envahissements de l'étranger, de l'ennemi, cette pensée divine que nous sommes la pièce d'or portant l'effigie royale.

L'humilité et la pureté protègent le type idéal, la forme sacrée que Dieu contemple, contre les profanations du dehors. Elles rétablissent l'équation entre l'être et le type de l'Etre. Elles mettent l'homme en paix avec son type.

***

Dans les moments solennels où l'homme nage en pleine lumière, dans le sentiment de l'infini, s'il éprouve le besoin du silence, ce n'est pas parce qu'il n'a rien à dire, c'est parce qu'il a tout à dire ; ce n'est pas l'objet qui fait défaut à la parole, c'est la parole qui fait défaut à l'objet. Il a peur d'employer des mots qui s'appellent aussi des termes, et de circonscrire, et d'anéantir en la déterminant, cette joie immense et timide qui se lève du fond de son âme et plane sur le monde sans se poser sur lui, le sentant trop petit pour elle. Il a peur d'éteindre la flamme s'il l'emprisonne. Il a peur de retomber dans l'esclavage, à l'instant même où il essayerait d'exprimer l'inexprimable et de raconter la délivrance.

(29 juin 1878).

COURONNES ACADÉMIQUES

Avec tous les amis des lettres et tous les vrais patriotes, nous nous réjouissons de l'honneur bien mérité que l'Académie Française vient de décerner à notre éminent collègue, M. Thomas Chapais. Jamais les palmes du docte et glorieux Institut n'ont échu à plus digne lauréat. *L'Intendant Talon*, l'œuvre que l'Aca-

démie a couronnée, place son auteur parmi les historiens de marque. C'est, au reste, le sens du verdict prononcé par l'aréopage des « Immortels. »

La Direction.

AUX ANNONCEURS

THE DESBARATS NEWSPAPER DIRECTORY, 1905

Ce n'est pas un appel *pro domo*, ni *pro folio* que nous adressons à la gent industrielle et commerciale. Ces Messieurs connaissent mieux que cela notre désintéressement, et surtout le respectent avec une discrétion dont nous serions parfois tenté de leur en vouloir. Nous voulons tout simplement signaler à leur attention l'organe d'une agence de publicité et de réclame, dont les feuilles à plus grand et à plus fréquent tirage que la *Nouvelle-France* pourraient bénéficier tout en assurant de beaux profits aux annonceurs. C'est *The Desbarats Newspaper Directory*, dont la première édition vient de paraître. Ce travail, en préparation depuis déjà plus d'une année, est une véritable mine de renseignements pratiques aussi sûrs que précis pour les fabricants, les marchands et les hommes d'affaires en général.

Héritier des belles traditions, comme de l'esprit d'entreprise et de l'initiative féconde de feu son père, le président de cette agence, M. Edouard Desbarats, a, de plus, incarné dans son œuvre le fruit de ses douze années d'expérience personnelle.

Les annonceurs seront assurés de trouver chez lui une direction prudente qui servira, au besoin, de correctif à l'ambition trop souvent périlleuse de ceux qui voudraient trop tôt arriver à la fortune.

Cet Indicateur (*Directory*) donne des statistiques spéciales à peu près complètes sur tous les journaux et revues du Dominion. Il contient, en outre, des cartes géographiques de chacune de nos provinces, avec indication des villes, où fleurissent, avec la publicité, le commerce et l'industrie, aussi bien que des plans des principaux centres d'affaires et de la sphère où rayonne leur activité.

Cet indicateur — pas n'est besoin de l'ajouter — est fort bien imprimé et illustré, et porte une jolie reliure.—La Rédaction.

BIBLIOGRAPHIE

Les Frères Mineurs à Québec, 1615-1905 [1]. Une nouvelle phalange franciscaine étant venue récemment à Québec, pour y reprendre l'œuvre, interrompue depuis un demi-siècle, des Récollets, leurs aînés dans l'évangélisation de la Nouvelle-France, il convenait de résumer en quelques pages, pour l'information de la génération actuelle, l'histoire de la première période de leur mission au Canada. C'est ce que vient de faire, avec une précision qui n'exclut ni l'intérêt ni la suffisance des détails, le frère Odoric, du couvent des Saints Stigmates, à Québec. Les nombreux lecteurs de la *Revue du Tiers-Ordre* reconnaîtront, dans les pages de cet opuscule, la même plume sympathique et facile qui les a si souvent entretenus des souvenirs de l'ancienne famille franciscaine au pays. Ajoutons que ce petit livre est fort bien imprimé et orné de gravures qui en augmentent l'intérêt.

L. L.

PUBLICATION RECOMMANDÉE

L'ami des Catéchismes, jolie revue instructive illustrée, paraissant deux fois le mois. Prix de l'abonnement, 80 cents. On s'abonne à Québec, à la librairie J.-P. Garneau, 6, rue de la Fabrique.

AVIS

Messieurs les abonnés du clergé de Montréal voudront bien se rappeler que nous n'avons prié personne de recueillir le prix de leur abonnement à la *Nouvelle-France*, durant la retraite ecclésiastique de 1904. Ceux-là seuls, par conséquent, qui nous ont transmis directement le prix de leur souscription se trouvent en règle avec l'administration pour 1905.—(La Direction).

---

1 — Simple coup d'œil historique, par le fr. Odoric-M. Jouve. 160 pages in-12. Québec, Dussault & Proulx, typ.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement, »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV — AOUT 1905 — N° 8

JUGEMENT HISTORIQUE SUR LE XIXe SIÈCLE

(Dernier article)

Au début de ce vingtième siècle l'Eglise nous apparaît comme la vigie dont parle le prophète Isaïe. Elle interroge l'avenir pour y trouver le sentier de Dieu, la voie que suivront les nations. Rarement les contemporains savent apprécier au juste la portée des événements qu'ils voient se dérouler devant leurs yeux. Qui peut dire jusqu'à quel point le présent et l'avenir sont solidaires ? Le dix-neuvième siècle a été témoin de ce que nous appellerions volontiers la « Passion » de la Royauté sociale de Jésus-Christ. Le vingtième va-t-il assister aux gloires de sa résurrection ? Le temps seul apportera une réponse vraie et décisive à ce grand et redoutable problème.

A l'heure qu'il est, marchons-nous vers une nuit plus profonde ou vers une aurore nouvelle ? Tout va dépendre de l'influence que l'Eglise exercera sur les peuples pendant ce siècle. Chose certaine, nous sommes à un nouveau tournant de l'histoire.

Nous sommes, disait Donoso Cortès, à une de ces périodes transitoires et fugitives où le monde ne sait s'il doit aller avec Barabbas ou avec Jésus.

Longtemps, ajoute Joseph de Maistre, nous avions pris la Révolution pour un événement : nous étions dans l'erreur. C'est une époque, et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde. Heureux mille fois les hommes qui sont appelés à ne contempler que dans l'histoire les grandes

révolutions, les guerres sociales, les fièvres de l'opinion, les fureurs des partis, les chocs des empires et les funérailles des nations.

L'Etat laïcisé, écrit l'historien G. Kurth, est un état contre nature, dont le vrai caractère est d'être exceptionnel et transitoire.

Enfin, l'impie Renan lui-même dit dans la préface de son livre *Israël :*

Il n'est pas impossible que, fatigué des banqueroutes répétées du Libéralisme, le monde redevienne encore une fois chrétien.

Or, c'est le propre des époques de transition de voir les principes s'obscurcir et s'effacer. Les vérités subissent des diminutions, comme parle la Sainte Ecriture, et l'erreur s'accrédite sous des formes atténuées. Il se forme autour des esprits une sorte d'air ambiant, saturé de faussetés, auxquelles peu échappent, même parmi ceux qui aiment la vérité. Soit faiblesse, soit légèreté, l'esprit humain contracte quelque chose des opinions régnantes. Souvent, surtout dans nos temps d'opportunisme, l'intérêt du moment fait fléchir les principes les plus élémentaires.

Mais plus les vents et les courants sont contraires, plus aussi la boussole catholique doit indiquer la direction immuable de nos aspirations et de notre action politique et sociale. Le phare doit jeter plus de clarté pendant la nuit d'orage, pour éclairer le marin qui lutte sur la mer en furie. Ce sur quoi nous voulons insister dans ce dernier article, c'est l'importance que nous devons mettre à placer en relief partout et toujours les vrais principes, et faire ainsi dans la mesure de notre puissance l'éducation des masses ; car la meilleure manière de se préoccuper de l'avenir a toujours été de s'occuper sérieusement du présent.

Les massacres, disait Joseph de Maistre, les pillages, les incendies de la Révolution, ne sont rien ; il ne faut que peu d'années pour guérir tout cela ; mais l'esprit public anéanti, l'opinion viciée à un point effrayant, voilà le mal, — et ce mal est contagieux.

Tous les esprits sérieux déplorent chez nous cette baisse de l'opinion publique. La politique est rendue à un point de décadence déplorable. La chose publique est mise à l'enchère ; la vénalité règne en souveraine. La lutte n'est plus sur le terrain des idées ; elle se perd dans des personnalités. La question de

principes est presque toujours absorbée par celle des partis. Si nous devons être jugés par nos publications et surtout par nos grands journaux, où trop souvent le poids du papier l'emporte sur celui des pensées, l'étranger doit avoir une bien pauvre idée de la mentalité de notre nation. En présence de cette réclame à outrance de nos journaux à fort tirage, de ces bigarrures d'illustrations qui sont tout autre qu'artistiques, de ces facéties ridicules, de ces platitudes bouffonnes, le lecteur sérieux hausse les épaules et plaint le peuple victime d'un tel journalisme. Ce qui plus est, nous trouvons souvent, surtout dans les débats sur les questions politico-religieuses, chez ceux-là mêmes qu'animent les meilleures intentions, des principes condamnés par la sainte Eglise. Ils professent, presque toujours sans le savoir et sans le vouloir, les idées du libéralisme catholique, condamné par le Saint-Siège et qui est la forme la plus raffinée du naturalisme en politique et le dernier refuge que les principes de la Révolution se sont ménagé dans la conscience des honnêtes gens.

Quelle est la cause de ce malheur ? Pourquoi si peu d'esprit public et tant d'apathie dans l'exercice des droits de la vie civile ? Le peuple, chez nous comme partout ailleurs, est passif. Il reçoit ses idées toutes faites ; c'est la classe instruite, dirigeante qui est supposée penser pour lui. Là donc est le mal. Oui, la cause du mal que nous déplorons, c'est l'absence d'idées précises, de fortes convictions dans la partie dirigeante de notre société. Si ceux-là mêmes qui sont appelés, de par leur rang dans la société, à penser pour la foule, à formuler des idées pour ceux qui ne réfléchissent pas, ne se soucient guère de cette responsabilité qui leur est échue, nous préparons un avenir bien douteux pour notre cher pays. Indiquer la cause du mal, c'est en marquer aussi le remède. La politique, a-t-on dit avec justesse, est l'art de connaître et de mener la multitude ; sa gloire est de la mener, non pas où elle veut, mais où elle doit aller. Or la marche en avant dans le chemin du vrai progrès se règle, non pas sur l'intérêt, mais sur les principes.

Les idées mènent le monde. Au fond de toute lutte il y a une

idée qui cherche à triompher. Toutes les transformations sociales heureuses ou désastreuses ont commencé dans le monde des idées[1]. D'ailleurs le mal n'est que l'erreur mise en pratique, et les désordres publics ne sont que les fausses idées mises en action. Le bras destructeur ne fait qu'obéir à un mandat de la tête. Napoléon reconnaissait cette force de l'idée quand il appelait le journal de Goërres la « cinquième puissance du monde[2]. » Certes, il faut parfois bien du temps pour qu'une idée produise son fruit, s'incarne dans un fait. Elle semble perdue, mais en réalité elle n'est que cachée, comme le germe dont le travail obscur mais puissant élabore le fruit à venir. Fouler aux pieds le gland c'est écraser le chêne futur.

Mais pour qu'une idée ait cette force, cette vigueur invincible qui la fait l'âme de toute action vraie et persévérante, il est nécessaire qu'elle soit une idée précise. Seule une conception claire, nette, distincte, donne à la volonté cette énergie indomptable, cette persévérance qu'aucun obstacle ne peut renverser. Joubert a dit que les mots vagues font les pensées flottantes et que les pensées flottantes font les cœurs pusillanimes. « Si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se prépare au combat ? » écrivait saint Paul aux Corinthiens. Or les conceptions de ce genre sont toujours le fruit d'un enseignement philosophique sérieux et surtout de l'étude et de la réflexion personnelles. Si plusieurs de nos journalistes et de nos hommes politiques avaient des idées

---

1 — Greater changes have been made in the constitution of the world by argument than by arms; and even when arms have been used, in most cases the pen has wielded the sword. Ideas are more powerful than bayonets.—Sir John Lubbock.— *Use of Life*, p. 176.

2 — When man's will leans on a principle, when he is the vehicle of ideas, he borrows their omnipotence. Gibraltar may be strong, but ideas are impregnable and bestow upon the hero their invincibility... Every thought that arises in the mind, in its rising aims to pass out of the mind into act, just as every plant in the moment of germination struggles up to light. Thought is the seed of action; but action is as much its second form as thought is its first. The more profound the thought, the more burdensome. Always in proportion to the depth of its sense does it knock importunately at the gates of the soul to be spoken, to be done. It struggles to birth.—Emerson.

définies et justes sur la liberté, sur la nature et le rôle de l'Etat, les droits de l'Eglise, l'école catholique, recueillerait-on tant d'inepties et tant d'erreurs sur les lèvres de ceux mêmes qui se font un honneur et un devoir de professer la vraie foi ? S'il y a parfois tant de lâcheté dans l'exercice des devoirs sociaux, c'est qu'il y a beaucoup d'idées flottantes, de principes indécis. L'intérêt du moment seul leur donne une précision passagère comme lui.

> Mais ce sont les fortes doctrines qui font les grands courages. Si les âmes ont de nos jours si peu d'élan, si les volontés fléchissent et capitulent facilement, n'est-ce pas parce que chez un grand nombre les doctrines sont timides et flottantes [1] ?

La conviction donne la hardiesse. Quand on est fortement persuadé d'une vérité, on ne craint pas de la défendre envers et contre tous. Sachons donc être à la hauteur de nos convictions. On ne sépare pas le chrétien du citoyen. Les ennemis de l'Eglise affirment leurs doctrines avec une hardiesse surprenante ; répondons par une affirmation catégorique de nos droits imprescriptibles. Le succès du mal est dû, la plupart du temps, à l'abstention craintive et à l'inertie décourageante des gens de bien.

***

Notre but en écrivant ces quelques pages n'a pas été simplement de développer une thèse historico-philosophique, ou de rappeler au lecteur les grands principes qui dominent l'ordre social. Certes, il y a utilité à faire briller dans toute sa pureté l'idéal catholique et à le montrer dominant, comme la vérité elle-même, les vicissitudes des choses humaines. Mais le présent avec ses réalités qui s'imposent, avec ses besoins nombreux, avec ses difficultés pres-

---

1 — Ch. Périn. — L'Eglise vient de perdre dans la personne de cet écrivain un de ses plus fidèles soldats, et la science économique une de ses plus pures gloires. La lecture de ses ouvrages sur les questions économiques révèle un fervent chrétien et un profond penseur. « Grâce à Dieu, écrivait-il dans une heure d'épanchement, je n'ai rien tant aimé que l'Eglise romaine. »

santes, est avant tout l'objet de notre attention. Sans rêver un état de société chimérique, travaillons à affirmer par nos paroles et nos actes les droits de Dieu et de son Eglise. Que les enseignements de notre foi, que la direction du Pontife Suprême et de nos évêques nous trouvent dociles. Foulons aux pieds l'intérêt égoïste, l'âpre cupidité. Bannissons-les des sphères juridiques, politiques et économiques. Arborons l'étendard de la justice et de la charité, et nous pourrons espérer un ordre social prospère et heureux.

La societé va-t-elle redevenir chrétienne ? Problème !

Toutefois nous ne croyons pas à la défaite définitive de l'ordre social. S'il n'a pas comme l'Eglise des promesses divines et des gages d'immortalité, il est cependent conforme dans son essence au plan de Dieu, et il demeure encore pénétré d'une réserve suffisante de christianisme pour y puiser, suivant les circonstances, des moyens de résistance et de renouvellement. Il n'est pas moins vrai que la société peut avoir à traverser de redoutables crises, et que cette civilisation dont nous sommes si fiers est exposée à subir d'humiliantes éclipses, et à se voir submergée comme le vieil empire romain par les flots montants d'une nouvelle barbarie [1].

Nous revenons, pour finir, à la pensée qui a inspiré ces pages. Le Christ règne sur les âges en régnant sur les nations. S'il ne règne pas par les bienfaits attachés à sa présence, il domine par les calamités inséparables de son absence. « Il faut qu'il règne », *oportet illum regnare.*—Puissent les sociétés chrétiennes du XX[e] siècle saluer le triomphe de la restauration des droits sociaux de notre Rédempteur et de notre Roi ; puissent-elles goûter la paix et le bonheur de son règne : c'est le vœu ardent et la prière du dernier de ses soldats. *Adveniat regnum tuum !*

1 — *Le Bien Public,* 16 février 1901.

G. Daly, C. SS. R.

Sainte-Anne de Beaupré.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

LES GOUTTELETTES [1]

SOMMAIRE : Les gouttelettes d'un crépuscule. — Premier recueil de sonnets au Canada. — Vocation poétique de M. LeMay. — Thèmes variés des *Gouttelettes :* l'histoire, la nature, le sol natal, le foyer. — Une conception un peu pessimiste de la vie. — L'art du sonnet : poésie et versification. — Conclusion.

Ce n'est pas l'aurore qui a déposé ces gouttelettes sur tant de feuilles et de fleurs dont le poète vient de se couronner. Monsieur Pamphile LeMay est un ancien déjà, et c'est donc le crépuscule, mais le plus doux et le plus lumineux, qui enveloppe à la fois d'ombres et de discrètes et pénétrantes clartés sa tête toute blanche. Et ces gouttelettes qu'au soir de sa vie il laisse tomber de sa plume comme des perles jolies sont pour cela toutes pleines encore de couleurs et de reflets. Le livre qui les enferme est donc un véritable écrin, dont l'auteur vient d'enrichir le trésor des lettres canadiennes.

Les dernières poésies de M. LeMay sont, au surplus, une page nouvelle, et l'une des plus précieuses, ajoutée à l'histoire du sonnet. Certes, depuis que la renaissance lyonnaise essaya d'acclimater en France ce genre qu'elle empruntait à l'Italie, depuis que DuBellay recommanda aux poètes français de « sonner ces beaux Sonnets, non moins docte que plaisante invention, » et que lui-même s'en servit à Rome pour exprimer ses *Regrets*, sa nostalgie, et la douceur de son petit Liré, depuis surtout que les Parnassiens ont remis en honneur cette forme de poésie qu'avaient dédaignée le dix-septième et le dix-huitième siècles, bien des recueils ont paru qui sont remplis de ces petits poèmes d'une architecture invariable, où il faut dans quatorze vers, deux qua-

1 — *Les Gouttelettes*, sonnets par Pamphile LeMay, chez Beauchemin, Montréal, 1904.

trains suivis de deux tercets, enfermer et condenser et faire saillir toute la poésie d'un sujet. Nous n'aurons pas l'indiscrétion de penser et d'affirmer que les *Gouttelettes* sont à l'égal des plus parfaits recueils en ce genre, et que M. LeMay s'élève toujours jusque là où sont allés chanter Lecomte de Lisle, de Hérédia, Sully Prudhomme ; mais nous croyons bien que beaucoup des sonnets du poète canadien ne dépareraient pas les meilleures anthologies, qu'ils sont tous fort agréables, et que quelques-uns sont tout simplement des petits chefs-d'œuvre. M. LeMay aura désormais cet honneur et cette gloire d'avoir composé au Canada français le premier recueil de sonnets, et d'avoir tout de suite, parmi nous, porté ce genre de poésie à un très haut degré de perfection.

Aussi bien, Monsieur LeMay est-il un poète bien authentique, dont la première jeunesse fut bercée par la muse. Lui-même, il nous confie qu'il courtisa de très bonne heure cette dame, au front ceint de feuillage, qu'il rencontrait toujours sur sa route, et dont le regard caressant, la grâce harmonieuse enchantaient son printemps.

> Quand vers les bois épais je m'en allais, rêveur,
> Le front ceint de feuillage, elle était à l'orée,
> Pour verser un dictame à mon âme éplorée
> Et me dire des mots d'une étrange saveur.
> ....
> Son œil tombait sur moi comme un reflet de perle.
> Le flot bleu qui se berce et mollement déferle
> Etait comme l'écho de son pas gracieux [1].

Et la poésie fut fidèle à ce rêveur, et jusqu'en ces années où la vieillesse, d'ordinaire, apaise les sens et ferme l'oreille aux chants capricieux de l'inspiration, elle l'enflamme encore, et elle lui murmure les accents les plus beaux et les plus variés.

Le sonnet, que M. LeMay a choisi pour épancher son âme, se prête d'ailleurs aux effusions lyriques de toutes sortes. Subjectif

---

1 — *Fidèle*, p. 197.

et sentimental comme une ode, réaliste comme une peinture, il est susceptible de contenir les fortes conceptions de la pensée, l'émotion des sens, et de recevoir aussi et de garder l'empreinte des choses. Et c'est pourquoi les *Goutteletttes* enferment, d'après un plan et sous des titres qui ne sont pas toujours bien distribués, les thèmes les plus nombreux et les plus disparates. L'histoire, la nature, les choses du pays natal, le foyer, et tous les mouvements les plus divers de la conscience humaine s'expriment tour à tour dans ses pages où vibre sans cesse la plus inquiète sensibilité.

***

M. LeMay laisse d'abord son imagination l'emporter vers le passé lointain, et remonter jusques aux premiers jours de l'humanité. Son esprit se pose sur quelques sommets de l'histoire, et il essaie de rendre en strophes bien nettes la vision qui emplit son regard. Chose curieuse, ce poète qui est si tendre et si expansif, et qui est peut-être, de tous nos poètes canadiens, le moins capable de s'ignorer lui-même, de s'abstraire pour se mêler, se confondre, s'identifier avec les choses, essaie tout d'abord d'être impersonnel, et de raconter seulement quelques-unes des scènes que l'on voit dans la longue suite des siècles écoulés. Depuis Eve, qui connaît la rotation de la terre, jusqu'à Laurier, notre premier ministre, il promène son regard et sa pensée, et il s'arrête avec une satisfaction bien visible sur les hommes et les choses des temps bibliques et évangéliques. Evidemment, son inspiration s'accommode aux récits de l'antiquité beaucoup mieux qu'elle ne se complaît dans le rappel des souvenirs contemporains. Le recul des années favorise de tous ses mirages brillants la vision poétique, et c'est donc, sans doute, pourquoi M. LeMay construit la petite épopée qui sert de portique à son recueil, avec les matériaux que lui fournissent nos livres sacrés. La piété du poète trouve, d'ailleurs, un charme particulier à revoir et raconter les principales étapes de la vie de l'homme considérée dans ses rapports avec le ciel.

Mais ces rapports, on le sait, furent bien vite tendus et brisés. Les temps bibliques sont surtout remplis des fautes de l'homme et des colères de Dieu, et c'est donc plutôt cela que M. LeMay a vu et qu'il replace en nos souvenirs.

Au premier sonnet, c'est Eve coupable qui se sent en proie déjà à toutes les révoltes de la nature, et qui lance vers Dieu son premier cri d'orgueil :

> Un désir inconnu, mystérieux levain,
> Soulève et fait gémir mon âme émerveillée.
> Des songes enivrants, quand je suis éveillée,
> Passent devant mes yeux dans un orbe sans fin
> ....
> Obéis, vaste terre, à la loi rigoureuse
> Qui te fait, chaque jour, rouler sur ton essieu ;
> Moi, je n'obéis pas, car je ressemble à Dieu ! [1]

Et le sonnet suivant, qui s'oppose en un vif contraste à celui qui précède, nous apporte les paroles résignées dont Adam cherche à pallier sa faute, et le mot d'amour qui, malgré tout, monte de ses lèvres vers Dieu.

Cependant le mal de l'homme se répand sur la terre, et les malédictions tombent du ciel. Le poète a voulu, parmi celles-ci, décrire cette grande désolation qui a suivi le châtiment des villes de Sodome et de Gomorrhe, la mer Morte qui couvre comme un linceul de plomb tant de ruines maudites. Ce paysage qu'il dessine est vraiment rempli de la tristesse morne qui plane là-bas près des monts de Moab et de Judée. C'est, d'ailleurs, la tâche du poète de rendre aussi intense que possible l'impression et comme l'âme qui se dégage des choses.

> Près des monts de Judée, arides, sans fraîcheurs,
> Et des monts de Moab aux sèves fécondantes,
> L'Asphaltite maudit berce ses eaux dormantes,
> Où jamais ne tomba le filet des pêcheurs.

1 — *Eve*, p. 11.

Les rocs nus sont rayés de sinistres blancheurs.
Serait-ce un reste froid de vos cendres ardentes,
Impudiques cités ? Les vagues abondantes
Ont-elles pu laver le front de vos pécheurs ?

La vie a-t-elle là placé l'ultime borne ?
Nul chant n'y réjouit la solitude morne ;
A ne fleurir jamais ces bords sont condamnés.

Dors en ton gouffre amer, sur ton lit de bitume ;
Ta coupe est décevante et pleine d'amertume...
N'es-tu pas faite, ô mer ! des pleurs de tes damnés ? [1]

Les sonnets évangéliques ont permis au poète de dresser, au-dessus de ces crimes de l'homme et de ces vengeances de Dieu, la croix bienfaisante et divine. Les Juifs, sans doute, ont défié le Christ mourant, et ils l'ont sommé de descendre de cette croix pour prouver sa mission rédemptrice ; mais Jésus n'a pas voulu quitter son lit de souffrance, et c'est tant mieux pour notre foi qui avait besoin d'un pareil spectacle.

Or, sur le Golgotha, le doux crucifié,
Dans un nimbe éclatant, depuis lors se profile.

Et parce qu'il n'est pas descendu de la croix,
Depuis lors devant lui l'humanité défile,
Fléchissant les genoux et s'écriant : Je crois ! [2]

Toutes les grandes scènes que M. LeMay a choisies et reconstituées sont bien, à elles seules, le plus étonnant merveilleux dont puisse se décorer une épopée. Mais parce qu'il faut autrement encore enchanter l'esprit du lecteur, et faire briller au regard des merveilles qui déconcertent et ravissent à la fois l'imagination, M. LeMay raconte quelques prodiges dont la légende pieuse a naïvement semé la vie de Jésus. Avec quelle grâce aimable il rappelle comment a été fait ce fil de la Vierge dont l'origine se rattache à la confection miraculeuse de la robe sans couture, fil

1 — *La Mer Morte*, p. 15.
2 — *Sur la Croix*, p. 37.

brillant et ténu qu'un miracle et un sourire de Jésus firent inutile, et qui depuis lors continua de se balancer dans l'air et de voltiger [1].

Puis M. LeMay quitte à regret ces pages de l'histoire sainte qu'il a traduites en vers excellents ; il ne fait que saluer en passant l'antiquité païenne, la romaine surtout, et il se hâte vers notre histoire où il veut à son tour célébrer quelques héros, d'où il veut encore déduire quelques leçons.

Ce lien par lequel nous rattachons aux sonnets bibliques et évangéliques ceux que le poète a composés sur Rome et sur l'histoire canadienne n'est pas, en réalité, celui que l'auteur a établi lui-même ; mais il y a, semble-t-il, quelque confusion dans l'ordre où apparaissent les premiers chants du recueil, et nous pensons qu'il eût mieux valu grouper ensemble tous les sonnets dont l'objet immédiat est pris à l'histoire, sacrée ou profane.

Quoi qu'il en soit, M. LeMay a voulu faire de la poésie patriotique, et mettre dans la lumière intense du sonnet quelques événements de l'histoire canadienne. Or, il est difficile d'aborder les sujets vieillis ou usés, et l'on risque de s'échauffer à froid quand on veut célébrer les gloires nationales. Notre poésie aussi bien que notre éloquence patriotiques traînent en leurs amples mouvements bien des oripeaux démodés. M. LeMay, grâce à la forme concise qu'il a choisie pour mouler sa pensée, a su éviter le verbiage banal. Sans doute, l'originalité de ses impressions de patriote eût pu être davantage profonde et caractéristique ; mais au moins l'on n'a pas, en lisant les sonnets où il chante Cartier, Champlain, Wolfe et Montcalm, nos braves soldats et nos vieux remparts, cette impression du déjà vu que l'on rapporte trop souvent de semblables lectures.

Est-ce d'ailleurs un pur hasard, est-ce plutôt l'effet d'un dessein bien arrêté ? mais la pensée qui circule à travers les strophes du sonnet qui est consacré au découvreur du Canada, est assez

1 — *Le fil de la Vierge*, p. 35.

pareille à l'idée qui a inspiré les fameux *Conquérants* de José-Maria de Hérédia. Et certes, l'imitation, si imitation il y a, est très heureuse, et on ne peut plus personnelle. La petite flottille vient de s'aventurer sur les flots, de prendre le large, et tout comme les conquérants de la mer des Tropiques qui interrogent, « penchés à l'avant des blanches caravelles », l'horizon où montent de nouvelles étoiles, Cartier regarde anxieux les flots infinis sur lesquels le dernier vers du poète, très simple et très suggestif, prolonge le regard, et où il semble qu'émerge là-bas, en une vision qui termine et élargit le sonnet, une France nouvelle. Mais voyez aussi la course longue, interminable des trois vaisseaux.

> L'aube donne à la voile un reflet vermillon,
> Les voix meurent. Le bruit de la mer les domine.
> L'humble flotte, qu'un peu de soleil illumine,
> Ouvre dans le flot sombre un glorieux sillon.
>
> Le jour après le jour apparaît et s'efface.
> La mer semble agrandir sa houleuse surface,
> Et rouler au hasard vers des bords incertains.
>
> Les vents poussent toujours la frêle caravelle.
> Cartier cherche, anxieux, les horizons lointains
> Où doit enfin surgir une France nouvelle [1].

La France nouvelle est conquise à la France ancienne. Et l'on livre les durs combats qui la protègent et l'affermissent. Mais l'Anglais vient ravir à sa rivale séculaire cet empire colonial ; la dernière victoire est impuissante autant que glorieuse, et le poète salue avec une vive et sainte émotion le drapeau qui descend de la citadelle et repasse les mers. L'image dont il se sert pour rendre cette douloureuse vision est aussi juste que gracieuse.

> Et l'on eût dit qu'un astre, en ce jour décevant,
> Pour s'en aller s'éteindre en la mer du levant,
> Lentement descendait de notre promontoire.

---

1 — *Jacques Cartier*, p. 95.

C'était le drapeau blanc qui retournait là-bas,
Emportant dans ses plis la poudre des combats
Et ta gloire immortelle, ô dernière victoire! [1]

Au reste, la conquête a changé non seulement le drapeau, mais aussi les cœurs. Nous avons parfois le spectacle de coupables faiblesses qui ressemblent à des trahisons. L'ambition aveugle plus d'une âme canadienne qui sacrifie à la fortune politique la meilleure part de notre héritage et de nos droits ; et c'est aussi de bien autres scènes que celles de la lutte vaillante que sont maintenant témoins nos vieux remparts et nos vieux canons. Le poète s'en afflige.

Plus d'un siècle a passé sur les faits accomplis.
Le sceptre d'Albion jalousement nous garde.
Les nôtres maintenant promènent la cocarde
Sur les hauts parapets... Les dos sont assouplis [2].

C'est, d'ailleurs, à la paix douce et fraternelle que le poète invite nos compatriotes anglais. Leur sang n'est pas le nôtre ; notre tempérament, aussi bien que notre langue et notre foi, nous divise ; mais unissons en un faisceau indissoluble nos communs efforts.

Vous ne nous aimez pas ; cela nous le savons.
Nous avons nos défauts et vous avez les vôtres.
Vous êtes des marchands, nous sommes des apôtres ;
Vous achetez la terre, et nous, nous la sauvons.

Notre langue est très belle et nous la conservons.
Nous sommes tous égaux et vos droits sont les nôtres.
Amassez des louis ; disons des patenôtres,
Et servons librement le Dieu que nous servons.
....
Pourquoi donc des soupçons ? pourquoi des mots acerbes ?
La paix soit avec nous ! Nos deux races superbes
Doivent s'unir, un jour, dans un fécond hymen [3].

---

1 — *La dernière victoire*, p. 102.
2 — *Nos remparts*, p. 104.
3 — *A mes compatriotes anglais*, p. 162.

Ainsi le poète patriote fait œuvre saine et bonne en prêchant avec une franche liberté l'œuvre des rapprochements utiles et des sympathies qu'il faut créer.

***

De tous les thèmes lyriques, l'histoire n'est peut-être pas le plus facile, ni non plus le plus fécond. Le fait brutal constitue une ligne rigide sur laquelle ne peut broder qu'avec grande circonspection la fantaisie du poète. Plus souples et plus attrayants sont les sujets que la grande nature étale sous nos regards, et qu'elle propose à l'inspiration. Les impressions que nous procure le spectacle des paysages et des mondes mystérieux qui nous entourent sont moins rigoureuses, et en quelque sorte plus soumises aux caprices de la sensibilité personnelle, et le poète lyrique peut donc sur elles, avec plus de liberté, exercer son art. Et ceci nous paraît incontestable, surtout quand une âme aussi vibrante que celle de M. LeMay se trouve mise en contact, non plus avec les événements de l'histoire, mais avec la beauté des choses extérieures et les réalités enchanteresses de la nature. N'est-ce pas lui qui, pendant la prière que chaque dimanche d'été l'on allait faire sur le coteau, près du calvaire qui y était dressé, laissait aux oiseaux le soin de répondre, et oubliait l'*amen* devant la primevère ? [1]

M. LeMay aime donc la nature ; il oublie toute autre chose quand il contemple une fleur, et c'est pourquoi il voit si bien et de façon si nette les objets, et c'est pourquoi encore il décrit avec une précision qui l'empêche d'être banal.

Si parfois, au lieu de décrire, il veut seulement créer en nous l'état d'âme où nous jetterait la vision du spectacle lui-même, ou s'il veut éveiller une sensation plutôt que peindre un tableau, il trouve encore les mots justes et expressifs. Il lui suffit de deux

1 — *Le calvaire*, p. 57.

vers pour nous situer en plein ciel oriental, et nous faire éprouver les brûlantes ardeurs du midi.

> Et c'était l'heure chaude où la brise charrie,
> Sur son aile de feu, le parfum des dattiers. [1]

Grâce à cette puissance évocatrice qui permet au poète de faire sortir des choses les impressions dont elles nous peuvent pénétrer, grâce aussi à cette sensibilité qui fait le poète communier si intimement avec ce que la nature enferme de plus discret et de plus exquis, M. LeMay renouvelle parfois de la façon la plus heureuse les thèmes qui semblent les plus rebattus. Voyez, par exemple, cette description du printemps qu'il faut citer tout entière :

> Laissons l'âtre mourir ; courons à l'aventure.
> Le brouillard qui s'élève est largement troué ;
> La fontaine reprend son murmure enjoué ;
> La clématite grimpe à chaque devanture.
>
> Le ciel fait ondoyer les plis de sa tenture ;
> Une tiède vapeur monte du sol houé ;
> L'air doux est plein de bruits ; les bois ont renoué,
> Dans les effluves chauds, leur discrète ceinture.
>
> L'aile gaîment s'envole à l'arbre où pend le nid ;
> L'enfant rit ; le vieillard n'a plus de tons acerbes ;
> Les insectes émus s'appellent sous les herbes.
>
> O le joyeux réveil ! tout chante, aime, bénit !
> Un élan pousse à Dieu la nature féconde,
> Et le rire du ciel s'égrène sur le monde [2].

Ainsi M. LeMay sait décrire, non pas avec la brutalité du photographe qui copie les objets, mais avec l'âme de l'artiste qui sait tout ensemble donner aux choses des contours exacts et leur prêter le mouvement et la vie. Tout s'anime dans les spectacles

---

1 — *Le Garizim*, p. 32.
2 — *Le réveil*, p. 125.

qu'il reproduit, et nul n'a moins que M. LeMay décrit pour décrire. Il est le moins possible le disciple de l'abbé Delille [1].

Aussi bien, la nature n'apparaît pas aux regards de M. LeMay comme une réalité purement objective et froide, comme un ensemble de choses qui sont là placées devant nous comme les pièces d'un curieux musée. La nature garde et retient en ses formes une âme qui est en perpétuel mouvement, et qui peut-être circule à travers le monde comme le principe vivant des incessantes métamorphoses. Théophile Gauthier a écrit les *Affinités secrètes* où il raconte comment les êtres vont se transformant sans cesse en une évolution qui ne finit jamais, emportés par une âme qui sous des formes nouvelles et diverses se montre toujours la même. M. LeMay a voulu composer lui aussi une sorte de *madrigal panthéiste*, non pas certes pour y exprimer sa pensée philosophique, mais pour traduire plutôt l'impression qui l'obsède et lui fait apercevoir partout dans la nature les manifestations de la vie.

Qui sait de notre Dieu le merveilleux dessein ?
D'où vient, beau papillon, la pourpre de ton aile ?
Givre de mon carreau, feuille de ma tonnelle,
D'où vient, le savez-vous, votre savant dessin ?

Quand la mort te flétrit de son baiser malsain,
Homme, où s'envole donc l'éclair de ta prunelle ?
Où s'en vont les beautés de ta forme charnelle,
Et les vives ardeurs qui dévoraient ton sein ?

Ta poussière est féconde. Elle devient la feuille,
L'insecte qui murmure ou la fleur que l'on cueille,
L'herbe de la prairie ou le grain de froment.

Et toute âme qui naît prend de brillants atomes
Aux feuilles comme aux fleurs, aux fruits comme aux aromes,
Afin de s'en couvrir comme d'un vêtement [2].

1 — Lire, à ce propos, la *Danse des feuilles*, p. 149. On y voit à merveille comment le poète sait mettre de la vie dans les choses.

2 — *Evolution*, p. 110.

Non seulement la nature est partout vivante, et condamnée à un échange perpétuel d'énergies et de formes, mais cette vie n'est en quelque façon qu'un dédoublement de la vie humaine, et elle présente sans cesse à notre regard attentif des vicissitudes qui sont semblables aux nôtres. La vie universelle, celle qui fait palpiter tout ce qui existe en notre monde, se partage donc en deux courants qui vont parallèles, et reflètent des spectacles analogues. La vie de l'homme ressemble à la vie des choses : celle-ci n'est que l'image ou le symbole de l'autre. Et, dès lors, tout ce qui est extérieur à l'homme, devient pour l'homme un enseignement précieux, et se prête aux rapprochements les plus instructifs. M. LeMay excelle à voir dans les choses la leçon qui convient, et la morale qui s'en dégage. Non pas certes qu'il attribue aux choses une vie consciente et une prédication voulue, mais par d'heureuses fictions, il établit entre la vie de l'homme et le destin des autres êtres créés les rapports les plus ingénieux, et les relations les plus vraisemblables. Un vaste symbolisme enveloppe et harmonise tout, et il est rare que M. LeMay chante la nature sans que le dernier tercet de son poème soit tout rempli des pensées qu'éveillent en son esprit les ressemblances mystérieuses. Et ceci lui est souvent une occasion de manifester, en même temps que l'acuité de sa vision, la sensibilité ardente, complexe et délicate de son âme d'artiste.

Lisez, pour le constater vous-mêmes, les petites pièces intitulées *Vieux arbres et vieux hommes* [1], *Vieux nid* [2], *Ames et feuilles* [3], *Cœurs et nids* [4], et celle-ci, *Source et cœur*, glanée parmi les *Grains de philosophie* [5].

> Sous les saules qu'on voit là-bas, plantés en talle,
> Une source jaillit comme un rayonnement.
> L'oiseau vient du ciel y puiser pleinement,
> La fleur mouille à ce bain son gracieux pétale.

1 — p. 109.
2 — p. 202.
3 — p. 170.
4 — p. 181.
5 — p. 114.

Le cœur est une source où maint nouveau Tantale,
Pour apaiser sa soif se penche vainement.
Le rêve autour de lui voltige ingénûment ;
Il se trouble au toucher d'une haleine brutale.

La source va chantant par la friche et les blés,
Et les cœurs que le ciel a largement comblés,
Les cœurs tout pleins d'amour semblent intarissables.

N'allez pas, source ou cœur, loin des souples roseaux,
Egarer vos chemins sur les arides sables,
Car les sables boiront, cœur ou source, vos eaux.

Si le poète décrit en ses sonnets les travaux rustiques, il rapproche encore, par d'aimables comparaisons, la nature et les hommes. Il nous parle de fenaison, et il nous fait respirer l'air qu'embaume le parfum des foins coupés ; mais il songe aussi que l'âme résignée des malheureux, lorsque l'épreuve fauche ses espérances, répand autour d'elles de plus suaves odeurs [1].

***

Ce langage et ce style sont très doux ; ils fleurent bon comme les chaumes, les buissons et les prés. Ils rappellent souvent, par les images et les pensées dont ils débordent, le tour d'esprit et la grâce de François de Sales.

Mais cette poésie devient plus abondante encore et coule en un flot plus pur, lorsque M. LeMay concentre sur ce coin de nature qui est le sol natal sa très studieuse et vigilante attention. Le sol natal est bien, d'ailleurs, ce qu'il aime le plus dans la nature, et c'est pourquoi il le chante d'un rythme si attendri et si suave dans ses *sonnets rustiques*. Ceux-ci sont, croyons-nous, les plus beaux du livre, et ceux où l'âme du poète se révèle avec le plus d'originalité.

C'est au sol que doit s'attacher le peuple canadien, et c'est lui, le sol vierge, qu'il faut aller conquérir sous le ciel de feuilles ver-

---

1 — p. 136.

tes dont le couvre la forêt. Nos vrais pionniers ce sont les colons, puisque ce sont eux qui ont fait et qui chaque jour agrandissent la patrie. M. LeMay consacre à ces infatigables travailleurs un sonnet où se mêlent l'admiration du patriote et la sensibilité du poète. Chaque strophe est, à elle seule, un poème à part. et elles se suivent toutes dans la plus harmonieuse gradation. Les trois premières feraient le plus joli triptyque, et la dernière résume avec force et dans une fière pensée toute l'œuvre du défricheur. Ce sonnet est, par excellence, le poème du colon.

> Entendez-vous chanter les bois où nous allons ?
> Sur les pins droits et hauts comme des colonnades,
> Les oiseaux amoureux donnent des sérénades,
> Que troubleront, demain, les vigoureux colons.
>
> Entendez-vous gémir les bois ? Dans ces vallons
> Qui nous offraient, hier, leurs calmes promenades,
> Les coups de hache, durs comme des canonnades,
> Renversent bien des nids avec les arbres longs.
>
> Mais dans les défrichés où tombe la lumière,
> L'été fera mûrir, autour d'une chaumière,
> Le blé de la famille et le foin du troupeau.
>
> L'âme de la forêt fait place à l'âme humaine,
> Et l'humble défricheur taille ici son domaine,
> Comme dans une étoffe on taille un fier drapeau [1].

Sur ce sol canadien qu'il arrose de ses sueurs le colon verse la semence féconde, il répand comme une bénédiction le grain qui se multipliera au centuple, et M. LeMay a voulu dessiner lui aussi ce geste auguste et saint du semeur.

> Il puise le grain d'ambre au sac de toile fauve,
> Et d'un geste rythmé, le répand au sillon,
> Comme un prêtre l'eau sainte avec le goupillon [2].

Au reste, M. LeMay se plaît à décrire tout le travail des champs, et les industries de nos braves cultivateurs. Parcourez la liste des

---

1 — *Les colons*, p. 122.
2 — *Le semeur*, p. 131.

sonnets rustiques : *La sucrerie*, *Le levage*, *Le labourage*, *Fenaison*, *L'engerbage*, *Le broyage*, *Le fossoyage*, *Le batteur de grain*, *La fileuse*, sont, parmi vingt autres, les sujets préférés de cette muse si canadienne. Et M. LeMay se rattache donc bien, par tous ces efforts et par tant d'excellentes petites pièces, à cette école de poètes qui, en France, depuis quelques années, ont essayé de secouer le joug du lyrisme trop souvent convenu et factice des poètes de ville pour chanter la bonne terre de province. Il mérite que son nom soit placé à côté des noms plus connus et déjà illustres de François Fabié, de Paul Harel, d'Achille Millien, de Louis Mercier, d'Arsène Vermenouze. Il chante ici ce qu'ils ont célébré là-bas, et sa poésie est toute pleine, comme la leur, de ce parfum du sol, de ces agrestes et fraîches odeurs du terroir, de ces souffles tièdes et embaumés qu'on ne se lasse jamais de respirer et d'aimer.

Et cette poésie est saine non seulement parce qu'elle jaillit du sol, mais aussi parce qu'elle révèle au rude travailleur des champs sa dignité, parce qu'elle s'applique à faire voir tout ce qui peut rayonner de bonne humeur et de joies sur ces robustes et obscures besognes.

> Il pleut de la gaîté sur ces rustiques travaux :
> L'un siffle une romance en creusant sa mortaise,
> L'autre ajuste un tenon et formule une thèse,
> Et comme des refrains s'élancent les bravos [1].

Cette gaîté, le poète la voudrait répandre sur toutes les œuvres rustiques. Ne l'a-t-il pas goûtée lui-même dans ces champs de Lotbinière où son enfance s'est développée en pleine verdure et en plein soleil ? Il n'a donc qu'à se souvenir pour la chanter. Aussi M. LeMay, qui vieillit, regrette souvent que toute la mécanique moderne, en substituant aux bras la machine, en bouleversant et détruisant nos vieilles et joyeuses traditions, déflore le travail des champs, lui enlève sa poésie, et avec elle une bonne part des naïfs et des faciles plaisirs du temps passé.

---

1 — *Le levage*, p. 126.

S'il fallait engerber les grains laissés épars,
Aux jours déjà lointains de mes jeûnes années,
Nous portions au lieur les javelles fanées,
Et les gerbes criaient sous l'étreinte des harts.

Vous avez, aujourd'hui, l'industrie et les arts ;
Tout se fait vite. Et puis, vos machines damnées
Travaillent mieux que l'homme avec ses mains tannées.
Les choses du vieux temps font sourire les gars.

Mais le soleil joyeux qui mûrissait les orges,
Bronzait nos fronts sereins et les vaillantes gorges
Des filles qui chantaient en revenant du clos.

Et dans nos cœurs aimants, paysans, paysannes,
Nous sentions s'infiltrer des rayons diaphanes
Qui formaient comme un nimbe au dernier rêve éclos [1].

Il est pourtant une joie que le machinisme ne peut enlever aux paysans, et qui, d'ailleurs, plus que toute autre, console et honore leur vie : c'est la joie bonne et sainte qu'ils goûtent en leurs foyers. Cette joie, M. LeMay l'a bien mise et condensée aux cœurs de ces jeunes époux qu'il a si doucement célébrés. Ils ont travaillé tout le jour, et, le soir, pendant que la femme, assise près de son homme qui fume, ravaude des bas, ils causent ensemble du jardin, des agneaux, des laines qu'elle tisse, puis ensemble ils vont au berceau voir le marmot qui sommeille, « l'ange qui dort sous un voile de lin [2]. »

Cette petite scène de vie intérieure ferait le plus joli tableau ; et si un artiste canadien le voulait peindre, il faudrait, assurément, le suspendre au mur de toutes nos chaumières. Il n'aurait d'égal, pour la beauté et la noblesse de l'inspiration, que cette toile de Charles Huot que M. LeMay a imprimée en des vers qui rendent à merveille la simplicité éloquente du sujet. C'est l'heure de la messe ; dans une modeste maison de campagne, une jeune fille garde, et vaque aux soins du ménage.

---

1 — *L'engerbage*, p. 143.
2 — *Jeunes époux*, p. 130.

Une croix noire pend à la blanche cloison.
Dans son corsage neuf l'enfant est bien gentille.
L'eau bout, la vapeur monte. Un chat luisant se grille
Au poèle d'où s'échappe un reflet de tison.

Mais voici que l'airain tinte dans le ciel rose.
Sanctus ! Sanctus ! Sanctus !... La jeune fille pose
Le chou vert sur un banc, au clou le gobelet.

Sanctus ! Sanctus !... Avant que la cloche se taise,
Elle tombe à genoux, et, les bras sur sa chaise,
Elle incline la tête et dit son chapelet [1].

Ce dernier vers, d'un mouvement calme et doux, fixe dans sa piété religieuse la jeune gardienne ; il ramasse bien tout le sens de la pièce, et il en prolonge indéfiniment l'harmonie.

***

Aussi bien, M. LeMay est-il le poète du foyer comme il l'est de nos champs et de notre sol canadiens. Doué d'une nature plutôt recueillie et silencieuse, il aime ces joies calmes et douces que l'on rencontre dans l'intimité de la vie domestique.

Heureux qui naît et meurt au rustique foyer
Où l'aïeul a laissé son souvenir ! Quel charme
Dans les murs blancs de chaux où pend une vieille arme !
Dans l'âtre où l'en verra les bûches flamboyer ! [2]

Un jour il a voulu revoir le toit paternel dont la vie l'a depuis si longtemps éloigné, et il raconte les émotions de ce dévot pèlerinage.

Depuis que mes cheveux sont blancs, que je suis vieux,
Une fois j'ai revu notre maison rustique,
Et le peuplier long comme un clocher gothique,
Et le petit jardin tout entouré de pieux.

---

1 — *Le Sanctus à la maison*, p. 157.
2 — *Le foyer*, p. 81.

> Une part de mon âme est restée en ces lieux
> Où ma calme jeunesse a chanté son cantique.
> J'ai remué la cendre au fond de l'âtre antique,
> Et des souvenirs morts ont jailli radieux [1].

M. LeMay n'a donc pas vieilli sous le toit des ancêtres, et il n'y peut entendre souvent la voix des souvenirs, l'écho de l'amusant vacarme qui vient encore ondoyer sous le plafond noirci [2], mais il s'est fait à lui-même un foyer qu'égaie maintenant le babil des petits enfants. M. LeMay est devenu grand-père ; il n'a pas eu besoin de lire Victor Hugo pour apprendre son art, et vers les têtes blondes de Jean-Marcel et d'Irène il incline avec tendresse ses longs cheveux blancs. Il accompagne de ses refrains la cadence de leurs berceaux.

> Volez, douces chansons, autour de son berceau.
> Plein de molles lueurs, son œil vient de se clore.
> Que nul souffle mauvais n'agite ou ne déflore
> La vertu de l'enfant, la fleur de l'arbrisseau [3].

Le grand-papa sait aussi se faire tout petit ; il s'amuse avec Jeanne-Marcelle, et il nous répète en vers rapides ce qu'il lui dit tout bonnement quand elle joue avec sa barbe.

> Que ta main rose joue avec ma barbe blanche,
> Je te tiens sur mon cœur, tu n'échapperas pas.
> Et puis, ferais-tu bien toute seule deux pas ?
> Reste comme une fleur sur une vieille branche.
>
> Menace si tu veux, mets le poing sur la hanche ;
> On ne peut effrayer un grand-père. En tout cas
> Je puis lutter encore, et je ne suis point las
> De voir luire en tes yeux ta petite âme franche [4].

Et comme tous les grands-papas, M. LeMay se fait moraliste. Il sermonne son petit monde, et il lui distribue force conseils. Il

---

1 — *Un souvenir*, p. 91.
2 — *Le foyer*, p. 81.
3 — *À Jean-Marcel LeMay*, p. 85.
4 — *À Jeanne-Marcelle St-Jorre*, p. 86.

aime tant ces petits êtres, et il les voudrait toujours si purs et si heureux ! Irène vient de communier pour la première fois ; elle ressemble aux anges, et elle est belle comme un printemps dans sa toilette blanche, et sous sa couronne de fleurs.

Dans ton voile de neige, oh ! comme tu te drapes !
Par ce rose matin d'où viens-tu, rose aussi ?
Ta joue a des rayons. Le printemps que voici
A-t-il donc secoué sur ta tête ses grappes ?

Mais cette beauté peut se flétrir, et l'enfant peut s'éloigner du Dieu qui est venu jusqu'à elle ; et le vieillard s'attriste à cette pensée, et il termine par cette pieuse leçon :

Pour le voir, lui si beau, dans son ciel azuré,
Sur ton épaule, enfant, garde ta blanche robe,
Et garde dans ton cœur le tendre amour juré [1].

M. LeMay a, d'ailleurs, résumé dans un sonnet adressé à ses enfants tous ses avis et toutes ses sollicitudes ; et ces paroles sont bien quelques-unes des plus austères que lui aient suggérées son dévouement et ses craintes paternels.

Vivre, enfants, c'est aimer et souffrir un instant.
Vous cherchez le plaisir et le plaisir vous lasse ;
De ses mailles de fer la douleur vous enlace ;
L'esprit est curieux et le cœur, inconstant.

Le spectacle du monde est souvent attristant.
Mainte fois le cœur chaud se heurte au cœur de glace.
L'intrigant mainte fois s'assied à votre place ;
L'un se gave au banquet, l'autre n'a qu'un restant.

Mais le travail est bon. Penchez votre front blême
Sur la glèbe maudite ou l'aride problème ;
Le travail est un bien et non un déshonneur.

Le succès vient toujours lorsque l'on persévère.
Enfants, n'ayez point peur de monter au calvaire,
L'épreuve fortifie... Ayez peur du bonheur [2].

---

1 — *À ma petite Irène*, p. 89.
2 — *À mes enfants*, p. 84.

Et souvent à l'esprit et sur les lèvres de ce poète revient cette pensée que la vie ne peut être bonne que si elle est mêlée d'épreuves. La douleur et la mort sont nécessaires et fécondes. Les fleurs et les insectes meurent sous le sillon fumant, et c'est le prix des moissons que va mûrir l'été [1]. Nous ne pouvons échapper à cette loi dure : l'homme doit s'y résigner, et l'enfant s'y préparer.

***

Au surplus, il y a en M. LeMay, non plus seulement grand-père, mais homme et philosophe, un moraliste qui croit à la souffrance et aux déceptions beaucoup plus qu'au bonheur et aux rêves réalisés.

> Le vieillard incliné sur la glèbe flétrie
> Regarde, épars et morts en son âme meurtrie,
> Les rêves arrangés avec un si grand soin.
>
> Et le jeune homme en vain, l'éclair dans la paupière,
> Debout sur les sommets des collines de pierre,
> Recule l'horizon... Le bonheur est plus loin [2].

La vie est donc une course vers la joie et les illusions décevantes, et M. LeMay l'a comparée, avec assez de raison, à cette marche de la caravane que fascine, à travers le désert, le mirage trompeur. Longtemps on a fatigué sous un ciel de feu, et l'on n'a rencontré que des sources sans eaux. Mais voici que, soudain, des frissons d'espoir raniment et exaltent tous les courages.

> Devant elle, là-bas, dans les sables houleux,
> Elle a vu tout à coup resplendir des flots bleus.
> Sa soif brûlante enfin sera donc assouvie.
>
> Haletante, elle court secouant sa torpeur,
> Vers l'horizon de flamme où luit ce lac trompeur...
> Et c'est ainsi, mon Dieu ! qu'on traverse la vie [3] !

1 — *Le labourage*, p. 129.
2 — *Plus loin*, p. 111.
3 — *Le mirage*, p. 211.

Vivre, pour ce poète, c'est aimer, sans doute, puisqu'il l'a dit, mais c'est donc aussi, et surtout, souffrir. Et nous croyons bien que cette conception de la vie tient à la fois au tempérament du poète, et à des souvenirs personnels. Non pas que M. LeMay se plaise à prolonger jusqu'en ses vers tous les mouvements de sa propre vie : son lyrisme est très discret ; mais la poésie de M. LeMay jaillit trop des sources les plus profondes de l'âme pour qu'elle n'emporte pas souvent en son flot quelques confidences qui expliquent le chagrin et le pessimisme de l'homme.

Or, le destin et la vieillesse ont fait M. LeMay mélancolique. Nous sommes trop jeune pour savoir s'il fût jamais très gai et très bruyant, mais plus de soixante années lui ont donné l'expérience des choses, et ces années ont tracé sur son front et dans sa vie des sillons douloureux.

> Quand les hommes sont vieux, ils vont, les yeux mouillés [1]...

et le regard du poète-vieillard est donc toujours voilé d'une douce et langoureuse tristesee. Lui-même, il se compare à un vieil arbre dont les feuilles abondantes abritaient jadis l'amour des oiseaux.

> Moi, je suis un vieil arbre oublié dans la plaine,
> Et, pour tromper l'ennui dont ma pauvre âme est pleine,
> J'aime à me souvenir des nids que j'ai bercés [2].

Mais les rappels du passé ne consolent pas toujours cette âme meurtrie. Et si parfois ils trompent son ennui, parfois aussi ils le font plus cruel. Seulement, ce poète n'a pas de rancunes amères, et il n'entr'ouvre qu'avec une pudeur tout alarmée quelques-unes des fenêtres qui laissent apercevoir sa trop dure existence.

> Frappe donc, ô douleur ! frappe donc sans merci !
> Je suis comme un métal soumis au martelage.
> J'ai traîné mes regrets loin de mon cher village,
> Et j'ai vu chez les grands plus d'un cœur endurci.

---

1 — *Vieux arbres et vieux hommes*, p. 109.
2 — *Au vieil arbre*, p. 144.

Peut-être qu'on va rire en entendant ceci,
Et croire que je fais de mes maux étalage.
En se communiquant la peine se soulage ;
Dites-moi, cœurs broyés, s'il n'en est pas ainsi ?

L'illusion s'envole et nul mal ne m'étonne.
De cheveux blancs déjà ma tête se festonne ;
Les nœuds les plus étroits doivent se délier.

Je ne jetterai plus ni plaintes ni sarcasmes.
Je veux sourire encore. La terre a des miasmes,
Mais elle a des parfums qui les font oublier [1].

Et ce dernier tercet laisse donc passer à travers la mélancolie et la tristesse du poète un rayon qui l'illumine et la transforme.

La joie est possible, et le bonheur existe. C'est la bonté qui les peut répandre dans le monde, et aussi la divine charité. M. LeMay voudrait qu'une loi d'universelle et indestructible sympathie régnât sur les hommes et les fît s'aimer et se prêter un mutuel appui. Aux puissants, il demande de faire fleurir la paix [2], et d'écarter la guerre qui tue la liberté [3] ; il supplie les laboureurs, les Booz des temps nouveaux, de laisser, dans les champs plantureux qu'ils moissonnent, les indigents glaner quelques épis [4] ; il voudrait que les astres aussi, que toute la nature fût bonne et clémente, et il dit à la lune :

Donne au toit sans lumière un rayon de pitié,
Au rêve du poète une aide audacieuse,
Et sur les nids d'amour plane silencieuse [5].

Il s'inquiète enfin du sort de l'oiseau, de la barque, et de la vierge qui regarde vers le ciel, et il fait à Dieu cette prière :

Garde au ciel bleu, Seigneur, l'oiseau qui te bénit ;
Garde la barque au vent qui souffle dans ses toiles ;
Garde à l'amour l'enfant qui sourit aux étoiles [6].

---

1 — *Epanchement*, p. 87.
2 — *Aux puissants*, p. 161.
3 — *Après la guerre*, p. 163.
4 — *Booz*, p. 18.
5 — *A la lune*, p. 188.
6 — *Où ?* p. 200.

C'est donc à Dieu que le poète, en définitive, demande la sécurité, la joie, et cette conclusion résulte encore de ces sentiments de piété tendre et religieuse qui partout, dans ces chants, se traduisent et s'expriment. L'âme de M. LeMay est profondément chrétienne ; elle déborde de foi, elle est donc aussi toute pleine d'espérance et de saint amour. Et cette foi est pratique, ces espérances et cette charité sont sincères. Si, par exemple, M. LeMay a bien chanté la lampe du sanctuaire [1], et la paix délicieuse qu'elle fait descendre en nos âmes quand elle brille sous la voûte endormie, c'est que lui-même il se plaît à prier, le soir, devant « ce rayon de l'hostie », en quelques chapelles obscures où il apporte à Dieu son âme croyante et résignée.

La morale et la philosophie du poète des *Gouttelettes* n'ont donc pas, sans doute, la profondeur qui étonne, ni toujours l'ampleur qui satisfait, mais du moins elles ont ce caractère de pitié sensible, de philanthropie généreuse, et par-dessus tout cette délicatesse exquise qui est la fleur de la charité chrétienne.

***

Avec quel art M. LeMay a su rendre toutes ces choses, ces idées et ces sentiments, comment il peut construire un sonnet, de quelles facultés poétiques il est doué, nous avons assez longuement cité le poète lui-même pour qu'on le sache déjà. Si un sonnet sans défaut vaut un long poème, c'est qu'il n'est pas toujours facile d'ordonner sa pensée, de la conduire à travers quatre petites strophes, et de la bien ajuster à ce cadre étroit.

Or, M. LeMay distribue, d'ordinaire, avec une très sage proportion, la matière de sonnet. Le premier quatrain pose le sujet ou situe les choses, chaque strophe enferme une pensée nouvelle, et la pièce va s'élargissant jusqu'au vers final qui, en résumant l'idée générale du poème, ouvre notre regard sur des perspectives

1 — *La lampe du sanctuaire*, p. 49.

indéfinies. Le dernier vers du *Fil de la Vierge* [1] est, à ce point de vue, absolument typique.

D'autre part, M. LeMay possède un vocabulaire suffisamment varié, et il excelle parfois à grouper ensemble les mots qui peuvent le mieux produire une impression voulue. Sans avoir recours aux procédés bizarres des poètes décadents, il réussit à couvrir d'une teinte bien grise, bien poussiéreuse, et bien désolée le paysage qu'il décrit dans le sonnet intitulé *Sécheresse* [2]. C'est une symphonie en gris majeur, comme dirait Gauthier.

Mais M. LeMay se sert surtout de l'image pour décrire et faire voir aux yeux du lecteur les choses qu'il veut colorer. Parfois ces images sont d'une grande hardiesse, et de la plus haute poésie, comme dans le *Déluge* [3] et *Pompéi* [4] ; et parfois elles sont aussi gracieuses que justes, lorsque, par exemple, il décrit nos chemins d'hiver durcis et glacés, que la lune montre en des éclairs de glaive [5], ou lorsqu'avec un bruit de source, au fond d'une chaudière, il fait tomber des lourdes mamelles un flot de lait [6].

C'est que M. LeMay, et pour un Canadien c'est un très grand mérite, a le sens de la propriété des termes. Il dispose aussi, d'ailleurs, de cet instinct de vision nette ou ardente qui est le don précieux du vrai poète. En lui le rêve crée et donne des formes précises : qu'on relise, à ce propos, l'*Avenir* [7], *Fidèle* [8], l'*Infidèle* [9].

Nous ne cacherons pas pourtant qu'il arrive parfois que certaines images sont un peu risquées ou banales, ou encore placées dans une insuffisante lumière.

Quant à la versification du poète, elle est de très bonne facture. Il faut que le sonnet se développe en des vers de douze pieds, mais les alexandrins de M. LeMay sont d'un rythme varié.

---

1 — P. 35.
2 — P. 137.
3 — P. 14.
4 — P. 77.
5 — *La sucrerie*, p. 123.
6 — *La laitière*, p. 135.
7 — P. 193.
8 — P. 197.
9 — P. 203.

La césure se déplace avec une docilité parfaite et une sage liberté ; le mouvement du vers est brisé selon que l'exigent les lois de l'harmonie, ou l'effet que veut produire le poète. Le quatrain où l'on raconte le départ de Cartier est tout plein des manœuvres brusques et rapides de la flottille.

Et M. LeMay rime avec une très scrupuleuse diligence. Il est rare qu'une cheville ou une épithète oiseuse viennent finir la ligne. C'est sur des mots de valeur que s'appuie, d'ordinaire, le dernier hémistiche, un verbe, un substantif, une épithète caractéristique. Rarement aussi M. LeMay se contente de la rime suffisante ; les voyelles identiques accentuées qui terminent le vers sont presque toujours précédées de la consonne d'appui. Et tout ceci donne aux strophes une plénitude de sens et d'harmonie qui satisfait à la fois l'oreille et l'esprit. Comme versificateur, M. LeMay est un parnassien, et il a écrit quelques-unes des strophes les plus parfaites que l'on puisse lire.

Le vers de M. LeMay brille donc du meilleur éclat. Il est par-dessus tout solide, et dense, et d'une grande simplicité. Ces sonnets ne sont pas des hiéroglyphes que ne peuvent comprendre que les érudits ; ils ne contiennent pas de ces mots savants et rébarbatifs dont sont trop souvent remplis les sonnets des *Trophées*, et qui sont la marque de cette poésie aristocratique que certains parnassiens ont voulu pratiquer. Non, la poésie de M. LeMay est belle seulement des grâces naturelles dont elle se pare, et cela vient sans doute de ce que chez ce poète l'inspiration est jaillissante et spontanée. Ajoutons cependant, sans y insister, et pour être moins incomplet, que parfois chez M. LeMay cette grande simplicité est un peu prosaïque, et que l'on rencontre en ses sonnets beaucoup de vers à qui il manque des ailes.

Mais, en dépit des quelques défauts de pensée et de forme que l'on peut, ici et là, relever dans le livre des *Gouttelettes*, ce livre reste l'un des meilleurs, sinon le meilleur, que nous aient jusqu'ici donné nos poètes canadiens. Et M. LeMay, en le publiant, s'est donc montré très différent du poète aimable et un peu négligé

qu'il fut autrefois ; il s'est révélé artiste délicat, patient et subtil.

Nous aimons à lire ses vers, parce qu'ils sont bien faits ; nous nous plaisons à les relire, parce qu'ils sont canadiens, et d'inspiration personnelle et patriotique. C'est une excellente veine que M. LeMay a frappée quand il a composé ces sonnets : puisse-t-il l'exploiter encore. Ces *Gouttelettes* peuvent, d'ailleurs, longtemps tomber avant que la source soit tarie. Le propre du poète, a-t-on dit, c'est d'être toujours jeune. Or, M. LeMay est un vrai poète, et il ne vieillit pas, en dépit des cheveux blancs qui couronnent sa tête. Il garde au cœur la passion ardente, l'inspiration vive et féconde de sa jeunesse. Que la vie, longtemps encore, lui arrive donc abondante, fraîche, colorée de gracieuses images, et qu'il la fasse se répandre toujours en *gouttelettes* brillantes sur les pages où s'écrit l'histoire de la poésie canadienne.

CAMILLE ROY, p^tre^.

LA GRANDE DÉCOUVERTE DU Dr BRANLY

LA TÉLÉMÉCANIQUE

La *télégraphie sans fil*, dont le fonctionnement nous émerveille, devient de plus en plus d'une application courante, et ses avantages sont inappréciables. Elle est due, nos lecteurs le savent [1], à un Français, au Dr Branly. C'est l'illustre professeur de l'*Institut catholique de Paris* qui l'a rendue possible, qui lui a ouvert la voie par sa découverte des *radio-conducteurs* et des *tubes à limaille.* Mais sa gloire, on ne saurait le nier, a été quelque peu éclipsée par celle du jeune physicien qui a réalisé les premiers appareils pratiques, de l'Italien Marconi. Elle lui revient aujourd'hui, avec un incomparable éclat, et elle lui restera, grâce à des applications nouvelles de sa découverte qui permettent les actions les plus diverses à grande distance et qui vont révolutionner la science et, par contre-coup, l'industrie, la marine, la guerre et la civilisation.

Branly, il est juste de le reconnaître, avait prévu et annoncé ces étonnantes applications il y a plus de dix ans, dans ses premières expériences de radio-conduction.

L'envoi d'une dépêche par télégraphie sans fil, écrit-il, se fait comme dans la télégraphie électrique usuelle, par des aimantations successives et convenablement espacées d'un électro-aimant, le radio-conducteur intercalé dans le circuit jouant le rôle d'un manipulateur qui fonctionne à distance. Mais, comme je l'ai montré dès mes premières recherches, puisqu'un radio-conducteur donne le moyen de fermer à volonté un circuit à distance sans fil de ligne, ce n'est pas seulement l'aimantation d'un électro-aimant qui pourra être provoquée, *mais tout autre effet du courant électrique.* Si donc on dispose, à une station de réception, d'un circuit de pile convenablement agencé, il sera possible de produire toute action qui aura été préparée, au moment où une étincelle d'une bobine d'induction éclatera à la station d'émission. Les deux stations seront distantes de 50,100,200 kilomètres ou

---

1 — Cf. la *Nouvelle-France* d'avril 1903.

plus, sans qu'il y ait de fil de ligne réunissant les deux stations. Ce ne sera plus de la télégraphie sans fil, mais si l'on veut accepter provisoirement un terme nouveau, de la *télémécanique sans fil* [1].

Tel est le principe de la nouvelle découverte. Son application a rencontré de grosses difficultés expérimentales. Mais le Dr Branly, avec la fière tenacité qui le caractérise, les a surmontées. Et l'appareil qu'il a fait construire et présenté à l'Académie des Sciences [2] répond à toutes les exigences de la pratique et résoud sans restrictions le problème de la *télémécanique sans fil*.

Actuellement, dit notre éminent confrère, dans une station de réception où différents effets à produire sont combinés à l'avance, *en l'absence d'opérateur et même de surveillant*, mon appareil donne le moyen de provoquer par des étincelles qui éclatent à une station d'émission éloignée :

Soit des *phénomènes indépendants les uns des autres :* illumination par lampes à arc ou lampes à incandescence, inflammation de corps combustibles et de pièces d'artifices, explosion de mines, départ de moteurs électriques, élévation de fardeaux, forage de pièces métalliques, etc.

Soit des *phénomènes solidaires les uns des autres ;* comme conséquences : mise en marche ou arrêt d'une machine à vapeur, allumage automatique d'un phare, lancement ou arrêt d'un train de chemin de fer, conduite et direction de torpilleurs ou de sous-marins *sans équipages*, d'aérostats *sans aéronautes*, etc. La complication des mécanismes à entraîner ne constitue pas un obstacle.

S'il s'agit de phénomènes indépendants, on aura la facilité de les provoquer simultanément ou l'un après l'autre, dans tel ordre qu'on choisira, au moment même où l'on voudra les produire ; on les laissera persister pendant le temps qu'il plaira ; on les suspendra à l'instant qui sera le plus avantageux, et là, encore, dans un ordre qui restera constamment subordonné à la volonté variable du poste d'émission.

S'il s'agit de phénomènes solidaires les uns des autres qui doivent se suivre sans intervention arbitraire, on les réalisera dans l'ordre qui leur convient avec autant d'aisance que si on les surveillait de près et sans avoir à redouter de fausses manœuvres.

Comme on le voit, le champ d'application est illimité, et la sécurité est des plus grandes. La défense des places fortes peut

1 — *Le Grand Illustré*, 28 mai 1905.

2 — 20 mars 1905.

se faire sans sacrifier de nombreuses vies humaines, les explosions de mines pouvant être commandées de loin par un officier de service. Pour la percée des montagnes, l'avancement des tunnels ne demande plus qu'une direction intelligente, les machines étant actionnées à distance. L'invasion des eaux ne serait plus un obstacle, comme elle l'a été pour le Simplon. Dans les usines, la mise en marche des machines, des outils n'exigerait plus l'appareil compliqué des poulies, des courroies, des fils même ; elle se ferait d'un coup de pouce, au commandement du chef d'atelier. La sécurité des côtes n'exigerait plus que les phares exposés fussent habités : l'allumage et le réglage s'opéreraient *à distance*, avec une parfaite régularité. L'éclairage de nos rues, de nos maisons serait d'une simplicité déconcertante, sans canalisation dispendieuse, sans grand personnel : il se ferait automatiquement, par ordre supérieur. Quant aux sous-marins *sans matelots*, et aux ballons *sans hommes*, nous ne sommes pas persuadés qu'ils opéreront tout de suite des merveilles. Mais du moins on peut espérer que la *télémécanique* permettra de sauvegarder davantage les vies humaines et de diminuer les risques de la guerre.

Le mécanisme est des plus simples, et résumé en ces termes par l'inventeur :

La pièce essentielle de l'appareil est un axe cylindrique qui tourne lentement. Dans le modèle de démonstration, la rotation a lieu par un mouvement d'horlogerie. Dans un autre modèle, d'allure plus industrielle, qui s'achève, la rotation se fait par un moteur électrique qu'on met en marche et qu'on arrête à distance de la station d'émission.

Sur l'axe sont montés des disques métalliques dont la circonférence est renflée par un secteur qui appuie contre une tige à ressort pendant une fraction de tour. Chacun des disques constitue un interrupteur qui commande un des phénomènes à produire, par exemple un allumage de lampes à incandescence, la marche d'un moteur électrique, l'explosion d'un revolver.

Si l'on considère le disque qui correspond à un allumage des lampes, on voit que pendant un tiers de la rotation de l'axe, le disque ferme un circuit de pile qui renferme un radio-conducteur et les lampes à incandescence. C'est pendant ce tiers de tour où le renflement du disque fait fléchir la tige à ressort, et seulement pendant cette fraction de tour, qu'une étincelle

éclatant au poste d'émission agit sur le radio-conducteur et détermine l'illumination. Cette illumination cessera quand on fera éclater une autre étincelle au poste d'émission après un nombre de tours quelconque, à un moment où le disque appuiera encore sur la tige à ressort. Dans les intervalles où l'on peut agir sur l'allumage des lampes, un autre effet ne peut avoir lieu, car les autres circuits sont coupés.

Une seule objection pouvait être faite à la *télémécanique.* Puisqu'aucun être humain ne se trouve au poste de réception, comment être assuré que la transmission a eu lieu, que les effets annoncés se sont produits ? M. le Dr Branly a vu le problème et l'a très heureusement résolu en se servant des forces naturelles qu'il avait sous la main, et à sa disposition.

Il est indispensable, écrit-il, que l'employé du poste d'émission soit renseigné d'une manière précise sur les intervalles de temps où il est maître d'agir sur tel ou tel phénonène. L'indication lui est fournie par un radiotélégramme [1] qu'il reçoit à son poste et qui lui est envoyé par un télégraphe automatique sans fil. Cette télégraphie se fait à l'aide d'un disque spécial qui est entraîné aussi par l'axe de rotation.

Le radio-conducteur, qui fonctionne comme organe essentiel à la station de réception, pour fermer successivement chacun des circuits quand une étincelle éclate à la station d'émission, doit être protégé contre les étincelles indicatrices du télégraphe automatique. Il est, à cet effet, enfermé avec ses accessoires dans une cage métallique.

Comment savoir si l'effet qu'on a voulu produire a eu lieu réellement ? C'est par un nouveau disque à dent unique adjoint à chaque phénomène que le contrôle est exercé. Ce disque spécial ferme le circuit de la bobine d'induction du télégraphe automatique une fois à chaque tour de l'axe, tant que le phénomène auquel il est lié persiste. Il en résulte un signal sur la bande à dépêches au poste d'émission.

Pour multiplier les phénomènes produits à la station de réception, tout en conservant une durée suffisante pour les manœuvres de la station d'émission, en augmente le rayon des disques interrupteurs et on diminue la vitesse de rotation.

Et notre auteur conclut par cette déclaration qui est trop nette, trop décisive pour ne pas nous donner confiance dans l'avenir :

Actuellement, on est en mesure de réaliser à distance, sans surveillance à la station de réception, *telle action qu'on voudra*, avec une sûreté absolue, si

---

1 — Il serait préférable de dire : *branligramme.* — Dr S.

complexe qu'elle puisse paraître dans les conditions de fonctionnement où se pratique la télégraphie sans fil. La voie est ouverte aux applications.

Les ouvriers, les inventeurs peuvent se mettre au travail et féconder par des appareils pratiques la belle et géniale découverte de notre savant confrère. Il a posé le principe, il a résolu le captivant problème, il a asservi les forces de la nature, il a donné le branle à une merveilleuse mise en œuvre de l'électricité ; et nul doute que bientôt l'humanité ne salue avec respect et reconnaissance, comme un bienfaiteur et un maître, l'inventeur de la *télémécanique*, ce Branly qui, pour honorer grandement la science et la foi, n'en reste pas moins suspect aux yeux des *officiels* jaloux, et ne siège pas encore à côté de ses pairs à l'Académie des Sciences de Paris.

Dr Surbled.

Paris, juillet 1905.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

ENCORE ALCIPE ET L'ÉDUCATION POLITIQUE

On veut savoir qui est Alcipe. On ne s'occupe ni de ce qu'il dit, ni de ce qu'il pense, ni de ce qu'on lui répond : il faut savoir le vrai nom d'Alcipe.

Qui est Alcipe ? C'est le public ou quelqu'un qui lui ressemble ; il s'appelle tout le monde ou personne. En vous le présentant je vous en ai dit tout ce que j'en puis dire et tout ce qu'il vous importe d'en savoir. Si cela ne suffit pas à votre curiosité moins intellectuelle que féminine, et s'il vous faut un nom propre, prenez parmi vos connaissances ou vos amis quelqu'un qui ressemble à l'excellent homme que je vous ai présenté, avocat, médecin, notaire, bourgeois, rentier, rond de cuir : ce sera Alcipe.

***

Alcipe m'arrive aujourd'hui avec cet air classique de la mère d'Astyanax, lorsqu'elle vit pour la dernière fois son cher époux Hector : ce n'est ni la joie ni la tristesse. Quel peut être le secret de ce « sourire mouillé de larmes ? » Regretterait-il de n'être plus *députable*, maintenant que, grâce à un Parlement incontestablement *libéral*, le métier de député est l'un de ceux qui coûtent le moins et qui payant le mieux ? Non : il eut été député pour servir son pays, il le serait encore par pur dévouement ; il ne voudrait plus l'être s'il devait émarger au budget pour $2,500 — sans compter les pots-de-vin. La conscience a des délicatesses étonnantes, et son jugement ne louche pas tant qu'il ne lit pas dans les journaux. Au treizième siècle, il eut été chevalier.

— Quel nuage a donc passé sur votre âme, Alcipe, et jeté sur votre visage un reflet de mélancolie ? Ne lisez-vous plus les journaux ? Ne vous ont-ils pas appris que nous, catholiques, nous avons remporté dans la bataille parlementaire de l'Alberta un incomparable triomphe ? Ne vous êtes-vous pas réjoui de cette prospérité croissante du pays qui lui permet de payer généreusement ses serviteurs ? N'attendez-vous pas qu'il soit largement récompensé du salaire qu'il vote si libéralement à ses magistrats et à ses législateurs ?

— Ce que je vois de mieux en tout cela, c'est que nos juges mieux rétribués pourront payer leurs fournisseurs et leurs créanciers, tout comme les citoyens non privilégiés. Je m'en réjouis

pour eux et pour tous. La société en sera plus édifiée et la justice plus respectée. Il est bien vrai que l'on n'est point juge pour payer des dettes, mais pour faire payer ceux qui doivent ; toutefois, le sens de la justice ne peut que s'affermir dans le peuple si l'exemple de la magistrature parle plus haut que ses arrêts. Le droit lui-même ne pourra que gagner à cette mesure. Non qu'un juge mieux payé soit nécessairement plus intelligent et mieux instruit, et que ses jugements soient toujours plus équitables et mieux fondés en raison ; mais il serait plus inexcusable de ne pas leur donner tout son temps et ses peines et, s'il le faut, une partie de son argent. Enfin, le pouvoir public lui-même pourra plus facilement appeler à la magistrature des hommes qui sont l'honneur et la lumière du barreau, de préférence à ceux qui n'ont à leur crédit que des services rendus à un parti politique.

— Vous êtes du métier, Alcipe : j'aurais mauvaise grâce à ne point accepter votre jugement qui est ordinairement celui de tout le monde. Il me semble comprendre qu'il importe à la dignité de la justice publique de lui assurer des serviteurs de tout premier ordre, et de leur donner le loisir d'être tout entier à leurs fonctions. Les bons salaires ne font pas toujours les bons serviteurs, mais ils les encouragent et leur font aimer et soigner leur service. Si le moyen d'avoir des bonnes lois était de bien payer ceux qui les font, nous serions en train d'avoir un pays bien gouverné et des lois parfaites. Qu'en dites-vous, Alcipe ?

— Je crains, au contraire, et c'est ce qui m'attriste, que ce soit une prime donnée aux incapables et aux sans profession, qui se jettent dans la politique parce qu'ils ne sauraient ailleurs faire leur chemin. Je crains que la pluie d'or ne fasse pulluler cette race que nos pères n'ont pas connue et que vous appelez justement le fléau des pays parlementaires et démocratiques, la race des politiciens.

Que le peuple paie une indemnité aux hommes qu'il arrache à leurs affaires pour les charger de surveiller ses intérêts, c'est justice. Mais qu'il fasse des rentes à des gens qui ne quittent rien et autrement n'auraient peut-être rien, et qu'il les détourne ainsi d'un honnête métier avec lequel ils auraient gagné leur vie par un travail aussi sain pour eux-mêmes que profitable à la société, et qu'il les induise à faire de la politique un métier et une exploitation au lieu d'un devoir et d'un service, je ne vois là qu'un danger pour la société. Je sais bien qu'en politique il a toujours été permis de mettre sa conscience à la mode, de changer d'opi-

nion et de conviction pour être ministre ou parce qu'on n'a pas pu l'être. Maintenant on changera d'opinion et d'avis, s'il le faut, à chaque élection, pour rester député et garder non pas une indemnité, mais un salaire plus gros que celui qu'on ferait ailleurs. La morale politique n'y gagnera pas beaucoup.

— Auriez-vous cru, par hasard, que de votre temps le grand nombre des députés sont plus préoccupés des vrais intérêts du peuple que des leurs, et qu'ils veillent avec un soin moins jaloux sur leur gousset que sur leur conscience ? Si j'avais comme vous, Alcipe, l'esprit politique et la sympathie des grands journaux, j'irais au Parlement pour achever cette législation. Je ferais voter un traitement, non seulement aux ministres présents ou passés, mais à ceux qui n'ont jamais pu l'être. Je voterais une indemnité aux candidats battus qui n'auront pas la chance de se refaire avec les chèques officiels. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout dans la voie du progrès ? Pourquoi ne pas voter un salaire aux électeurs aussi bien qu'aux élus ? Qui oserait combattre une telle loi ? Quel journal voudrait la critiquer ? Quel comté refuserait d'élire à vie et jusqu'après sa mort l'auteur d'une loi si progressive ?

— Vous en parlez bien plaisamment, dit Alcipe presque scandalisé. Je vous croyais trop sérieux pour ne pas traiter gravement les choses sérieuses.

— Après tout, ces lois sont-elles si importantes ? Que l'opportunité vous en paraisse contestable, je n'y puis contredire : mais elles ne consacrent ni une erreur, ni une injustice, ni un mauvais principe. C'est le peuple qui paie pour se faire tondre, et s'il veut absolument être tondu, qui peut lui en faire un crime ? S'il ne veut plus l'être, il n'a qu'à le vouloir pour échapper aux ciseaux. Que l'on pille tant qu'on voudra le gousset du libre et intelligent électeur, je n'en ai cure. Quand le gousset sera vide il n'y aura qu'à le remplir de nouveau et le mieux fermer. Mais que l'on tente au nom de la politique, de la modération, de la conciliation, de prôner une erreur, d'attenter aux droits de la conscience, de fausser l'esprit public; quel autre qu'un opportuniste le pourrait voir sans tristesse et sans indignation ? Pleurez les écus du peuple, Alcipe ; moi je réserve mes larmes pour ses erreurs et ses fautes.

— Ce n'est pas la portée économique de ces lois qui m'attriste, c'est leur portée morale qui m'afflige et m'inspire des craintes pour l'avenir : elles me semblent marquer un déclin sensible de nos mœurs politiques. Vraiment, je suis tenté de dire à mon tour : Qui nous donnera des politiques de la taille de ceux d'autrefois ?

— Qui vous donnera des politiques, Alcipe? Celui qui vous donnera des hommes. On ne fait plus d'hommes aujourd'hui, on n'en veut plus avoir.

— Pourtant l'un de mes journaux que vous raillez volontiers ne perd pas une occasion d'en réclamer. Et que ne propose-t-il pas pour en avoir? Que ne suggère-t-il pas pour assurer la grandeur de notre race? Il en dit tant qu'on le soupçonne et qu'on l'accuse de ne savoir au juste ni ce qu'il demande, ni ce qu'il désire. Si on voulait l'en croire, toutes nos petites écoles seraient des universités primaires, où les bébés encore à la mamelle apprendraient à merveille le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'horticulture, le sylviculture, l'élevage, la boxe, la politique — et liraient les journaux.

— Faites attention, Alcipe, que votre journal et tous nos réformateurs qui lui ressemblent veulent bien avoir des marchands, des industriels, des ingénieurs, des banquiers, des avocats, des médecins, des politiques, mais des hommes, ils ne se préoccupent pas d'en former. Et moi, je vous dis, Alcipe, faites des hommes et vous aurez des politiques autant qu'il en sera besoin.

— Précisément, c'est ce qu'on reproche à nos maisons d'éducation : de ne pas faire des hommes mais des intellectuels, que le surmenage énerve et qu'une instruction trop théorique rend inaptes à la vie publique de leur temps et de leur pays. Si l'on veut des hommes qui aient la vigueur morale et la résistance nécessaires aux luttes de la vie publique, qu'on s'occupe davantage de donner à nos jeunes gens la vigueur physique par des exercises corporels à la Saxonne, et la force morale leur viendra avec la vigueur des muscles et la santé du corps. Puis, qu'on les mette de bonne heure parfaitement au courant des conditions de la société dans laquelle ils seront jetés demain, et que les journaux les initient aux redoutables problèmes de l'avenir qu'ils auront à résoudre. Au lieu de les élever pour la Grèce et pour Rome où ils ne vivront jamais, qu'on les élève donc pour le Canada, ou au moins pour l'Amérique où ils vivront toujours.

— Tout ce que vous me dites là, excellent Alcipe, moi qui ne fréquente guère vos journaux et ne les estime pas davantage, il y a longtemps que je le sais par cœur. Et si vous aviez le temps de lire autre chose, vous sauriez depuis longtemps non seulement ce qu'on y peut répondre, mais ce qu'on y a répondu.

Personne au fond ne songe à faire de vos enfants des Grecs et des Romains, et soyez sans crainte, pour la plupart ils n'y tour-

nent guère. Qu'on leur ait fait parfois arracher des racines grecques un peu plus qu'il n'aurait fallu, c'est possible, si j'ai bonne mémoire. Qu'on puisse leur faire voir moins longuement l'histoire ancienne et ne leur en donner que juste ce qu'il en faut pour l'intelligence de l'histoire générale et des principaux chefs-d'œuvre de la littérature, d'accord. Que la place puisse et doive être faite plus large à l'histoire du Canada et de l'Amérique, j'en conviendrai encore. Mais remarquez pourtant que la connaissance des divers pays et des différentes époques n'importe pas seulement à la formation de l'esprit et du jugement. Il faut sortir de son pays et de son temps pour les bien juger et les mieux connaître : ne vouloir connaître que soi, c'est le plus sûr moyen de ne pas se connaître.

Tenez, Alcipe, un homme intelligent comme vous doit en finir avec cette niaiserie qui hante tous les cerveaux meublés à la moderne : un cours classique — quand il est bien fait — est théorique comme un cours d'anatomie où l'on dissèque un mort au lieu d'opérer un vivant.

Si vos enfants ne doivent être un jour que des machines perfectionnées pour faire de l'argent, confiez-les à vos réformateurs, quand ils auront bâti leur école idéale ; mais si vous en voulez faire des hommes qui aient une action sur les mœurs et les idées de leur pays et de leur temps, ou qui soient du moins capables de les comprendre et de les juger, laissez-les le plus que vous pourrez aux mains qui ont formé vos pères. Quand on est homme on apprend vite à faire et à bien faire tout ce qu'un homme peut faire ; mais quand on n'est qu'ingénieur, industriel, avocat, médecin, on ne sait pas toujours faire ce que seul un homme peut faire.

Vous connaissez le mot cruellement vrai de Mgr Dupanloup : « Un bachelier de plus, un homme de moins ! » Laissez vos réformateurs à l'œuvre : ils auront bientôt peuplé le pays de diplômés en toute sorte de sciences et d'industries, si leur rêve se réalise ; il n'y auront pas mis un homme de plus.

— Vous pourriez avoir raison. Ces études pratiques qui font si promptement des professionnels ne font pas des hommes supérieurs ; elles les laissent quelquefois se faire. J'ai remarqué parfois dans ma carrière au barreau, que tel magistrat qui avait été un praticien distingué s'éclipsait bien vite sur le banc au lieu d'y briller davantage. J'ai cru m'apercevoir, et je sais pertinemment que maints jugements rendus par des juges qui n'ont reçu qu'une éducation pratique, ont été élaborés et parfois rédigés par des

magistrats moins en vue qui ont reçu une éducation théorique. Cela me donne à croire que l'éducation théorique pourrait bien être bonne à quelque chose, même dans la pratique.

— Oui, même en politique. Soyez sûr que si tous nos députés et nos ministres n'avaient reçu que ce qu'on appelle l'éducation pratique, en dehors des lois commerciales et d'affaires, vous auriez de tristes lois. Il est vrai, et c'est son plus grand péché, que l'éducation classique bourre nos Parlements d'ergoteurs et de bavards, et nos journaux de phraséologues et de cacographes ; mais on peut échapper aux discours en ne les écoutant pas, aux journaux en ne les lisant pas : à quoi une bonne éducation classique aide puissamment en formant le goût, la conscience et le jugement.

— Encore un point sur lequel je vous donne raison et nous ferons la paix. Mais ne m'accordez-vous pas au moins qu'il serait à propos pour initier nos jeunes gens de faire une part plus grande aux exercices physiques ? D'aucuns prétendent,— et l'expérience leur a-t-elle donné tort ? — que la vigueur et la santé du corps sont la condition, sinon la cause de la force morale.

— Mon cher Alcipe, on n'a pas encore fait la preuve que les députés et les ministres qui donnent les meilleurs coups de poing sont ceux qui résistent le mieux à la poussée immorale des factions et de l'esprit de parti, et à l'appât du gain en honneur, en fortune ou en popularité. Croyez-vous sérieusement que si nos politiciens eussent été plus forts boxeurs, ils eussent lâché avec moins d'intrépidité les droits certains des catholiques et des Canadiens-français des provinces de l'Ouest ? Les plus forts physiquement ont-ils été les plus courageux ?

A mon humble avis, pour faire des hommes, le turf et le sport, et la boxe elle-même, ont peu d'action : l'hygiène suffit pour le corps, et pour l'âme il faut autre chose. Si la santé du corps est un appoint précieux pour l'âme, la force et la vigueur morales sont cependant plus souvent en raison inverse qu'en raison directe de la puissance des muscles. Qui n'a vu maintes fois dans sa vie des âmes fortes dans des corps débiles, et plus souvent encore, des âmes débiles dans des corps robustes ?

Quoi qu'il en soit, il doit être permis de penser que, même en pays moderne, parlementaire et saxon, l'homme est homme par l'intelligence et la volonté plus que par les muscles, par ce qui le fait raisonnable et moral plutôt que par ce qui le fait animal. On nous rappelle souvent le mot de Pascal que je n'ai pas oublié :

« L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur est que qui veut faire l'ange fait la bête. » Mais on a tort de sous-entendre ce que Pascal n'a jamais dit ni pensé, que pour faire l'ange il faut faire la bête. Il n'est pas prouvé, encore une fois, que même en pays saxon, les aptitudes intellectuelles et morales se développent surtout par les exercices corporels qui fortifient les muscles, les jarrets et les bras. Dans la mesure où ils donnent au corps la santé requise pour le service de l'âme, ils sont un facteur nécessaire de la bonne éducation ; mais l'homme se forme par ce qui élève et élargit son esprit, affermit son jugement, rectifie et fortifie sa volonté.

Remarquez que je ne sors pas de l'ordre naturel : je ne parle ni en théologien, ni en catholique, ni même en chrétien ; je parle en philosophe qui n'a jamais su le catéchisme. L'homme naturel n'arrive à la plénitude de l'*humanité* que par la possession parfaite de la vérité et de la justice : il est homme surtout par la conviction et le caractère, deux qualités de l'ordre moral que l'éducation doit développer par la formation du jugement et l'exercice de la volonté. Le *base-ball* et la *boxe* s'y emploient assez indirectement,—et je réponds à une autre de vos préoccupations,—nos journaux, tels qu'ils se font pour la plupart, n'y travaillent pas plus efficacement. Je veux être plus que charitable.

Si nous avions de bons journaux, honnêtes, instruits et de ferme bon sens — je parle du grand nombre — leur lecture pourrait n'être pas inutile aux jeunes gens qui feront bientôt partie de la classe dirigeante. Aux autres qui n'y entreront que plus tard, les meilleurs journaux ne feront que du mal. Etant ce qu'ils sont, la plupart des journaux ne peuvent que fausser le jugement sans renseigner exactement sur les faits. Qui jugerait Ontario par les quelques journaux qui l'ont déshonoré aux yeux du pays, ne lui rendrait pas justice. Qui jugerait Québec par ses journaux à grande circulation, aurait une idée déplorable et vraiment injurieuse de notre sens moral et de notre intelligence. Nos jeunes gens apprendront toujours assez tôt, jusqu'à quel point on peut exploiter la crédulité populaire et les instincts les moins élevés d'une population, pour recruter des abonnés.

— Alors, vous êtes d'avis qu'il n'y a rien à faire pour l'éducation politique de la classe dirigeante?

— Pas précisément : je prétends seulement qu'un cours de boxe et de *base-ball* est une formation insuffisante, et que la lecture de nos grands journaux qui prennent si facilement un chien pour un

tigre, n'y aiderait pas plus sérieusement. Est-ce là dire qu'il n'y a rien à faire ?

L'éducation secondaire et supérieure peut beaucoup, au contraire, pour la préparation de nos jeunes gens à la vie publique : pour la préparation éloignée, par la formation de leur jugement et de leur caractère ; pour la préparation prochaine, en leur donnant un idéal et des convictions. C'est ce que l'éducation peut faire et tout ce qu'elle doit faire.

— Vous ne rêvez pas d'une institution d'éducation supérieure, dans laquelle notre jeunesse se préparerait par une formation toute spéciale au rôle qui lui est réservé dans le pays ? C'est un beau rêve que j'ai fait autrefois. Qui le réalisera ?

— Pas moi, sûrement, brave Alcipe, parce que je le crois impossible autant qu'inutile. Tout ce que je crois possible et désirable, c'est d'abord, dans toutes nos maisons d'instruction secondaire, un bon cours de philosophie morale, qui prenne une année entière. Il faut qu'on y arrive, dût-on dégonfler quelque peu pour cela le programme des dernières années d'études. Comment cela se pourra bien faire, c'est aux hommes du métier à le trouver. Je me contente de penser, et de dire comme je le pense, que nos collèges ne rempliraient pas tout leur devoir envers la jeunesse qu'ils élèvent avec un admirable dévouement et un désintéressement plus admirable encore si, dans des temps comme ceux où nous vivons, ils la laissaient partir avec des notions sommaires et insuffisamment comprises sur les questions de philosophie sociale. J'ose dire qu'ils ne rempliraient pas davantage l'un de leurs plus graves devoirs envers le pays et envers l'Eglise.

Faut-il aller jusqu'au bout de ma pensée ? Nos universités catholiques elles-mêmes seront bien incomplètes et ne répondront pas suffisamment à l'un des plus impérieux besoins du pays, tant qu'on ne leur aura pas fourni le moyen d'établir une chaire de philosophie sociale, dont les cours seront suivis par la jeunesse universitaire et accessibles à la classe instruite de notre société. Ce n'est pas un reproche que je leur fais ; c'est un vœu qui exprime peut-être un de leurs plus chers désirs et auquel vous vous associez de tout cœur.

— Non seulement j'approuve l'idée, mais je promets au premier cours qui s'ouvrira un auditeur assidu et attentif.

— Puisse-t-il en avoir un grand nombre comme vous ! Mais ce serait un grand miracle qu'il se fasse, et un plus grand encore qu'il soit suivi par ceux-là qui en ont surtout besoin. Le pays est

si pauvre qu'il peut à peine payer quelques leçons sur les amours d'Elvire et de Lamartine ou sur la littérature plus que légère des romans contemporains —et c'est sans doute tout ce qui peut plaire et faire un bien sérieux aux intellectuels de nos grandes villes.

Si je ne craignais de passer pour un rêveur comme vous, je proposerais au gouvernement de notre province de fonder dans chacune des universités de nos grandes villes un cours public d'histoire du Canada. Je vois deux ou trois hommes qui le feraient admirablement et qui réussiraient au moins à le faire lire sinon à le faire suivre.

Mais qui, entendant de pareils rêves, ne rira, avec raison peut-être, de

RAPHAËL GERVAIS?

BIBLIOGRAPHIE[1]

L'auteur, dans cette monographie de la baie Sainte-Marie, s'est proposé de faire connaître au lecteur français de France ce peuple acadien qui, malgré la persécution, malgré la distance qui le séparait de ses frères de la Nouvelle-France, est resté fidèle jusqu'à l'héroïsme à sa foi, à sa langue et à ses traditions. Le groupe dont il a raconté l'histoire et décrit le caractère et les mœurs, les Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, groupe absolument typique, l'auteur l'a connu et étudié à fond pour s'y être dévoué et avoir identifié avec les siens ses plus chers intérêts, dans l'exercice du ministère des âmes et la fondation de maisons d'éducation destinées à perpétuer une œuvre éminemment religieuse et nationale. Or, dans cette carrière toute apostolique, la Congrégation du vénérable Jean Eudes, et en particulier l'auteur de la présente monographie, avait eu pour premier précurseur un homme vraiment remarquable par l'endurance et le dévouement, un de ces vaillants missionnaires d'autrefois, qui, aux regards émerveillés de la génération actuelle, semblent, comme les fils d'Enac aux yeux des envoyés de Moïse, des géants comparés à des locustes. En rappelant les origines et les péripities de l'histoire de la baie Sainte-Marie, l'auteur raconte en réalité la vie du Père Sigogne, qui, durant une carrière de quarante-cinq ans, se fit tout à tous, comme saint Paul, auprès de ses frères proscrits, pour les garder à Jésus-Christ. Que l'apôtre y ait réussi, et que Dieu ait donné l'accroissement à ce qu'il avait planté, et que d'autres ouvriers du Maître ont à leur tour arrosé de leurs

---

1 — Les Français du sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse : *le R. P. Jean-Mandé Sigogne*, par le Père P.-M. Dagnaud, Eudiste. Grand in-8°, 280 pages. Valence (France), imprimerie Valentinoise, 1905. En vente chez l'auteur, à Church Point, Nouvelle-Ecosse.

sueurs et réchauffé de leur zèle, l'état florissant de ces belles paroisses acadiennes est là pour l'attester hautement.

Ajoutons que cette histoire, précédée d'une lettre magistrale du Très Révérend Père Le Doré, Supérieur Général des Eudistes, est écrite avec une correction et une élégance qui en rendent la lecture fort attrayante. Au reste, nos lecteurs ont pu en juger par le chapitre que nous avons eu le privilège de publier dans la *Nouvelle-France*, l'an dernier, sous le titre : *Une famille presbytérale au commencement du dix-neuvième siècle.*

Relevons toutefois quelques mots anglais, comme *halibut*, *haddeck* (pour *haddock*), qui ont leurs équivalents en français. En revanche, on y trouve la familière *patate*, qui est bien française, et rappelle le terroir breton.

L'ouvrage, illustré de neuf photogravures hors texte et d'un grand nombre d'autres dans le texte, toutes admirablement exécutées, est fort bien imprimé sur excellent papier.

L. L.

PAGES ROMAINES

Nous sommes forcé, par le manque d'espace, de renvoyer à la prochaine livraison les *Pages romaines*. Sous le titre : *Le Corso ensoleillé et désert. Voix d'autrefois*, notre distingué correspondant a tracé une page d'archéologie et d'histoire des plus intéressantes, que nos lecteurs goûteront d'autant plus que, dans un mois d'ici, elle n'aura rien perdu de son actualité.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. Lindsay.

Québec. — Imprimerie de la Compagnie de « L'Événement. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV SEPTEMBRE 1905 N° 9

L'AVÈNEMENT DU RÉGIME DÉMOCRATIQUE EN BELGIQUE

En 1892, la population du royaume comprenait 6,069,321 habitants et 136,775 électeurs. En 1900, elle comprenait 6,693,810 habitants et 1,472,953 électeurs : le corps électoral se trouvait donc avoir été décuplé comme conséquence de la revision constitutionnelle de 1892.

Mais la transformation opérée réside moins encore dans l'augmentation considérable du corps électoral que dans la modification de son caractère. Censitaire, le corps électoral d'avant la revision constitutionnelle formait presque une oligarchie. Généralisé, le corps électoral d'aujourd'hui représente surtout les masses ouvrières ; les propriétaires, les rentiers, les personnes engagées dans les professions et positions libérales n'y forment qu'un groupe restreint. En effet, les professions et positions libérales comptent 84,734 électeurs, ou 6% du corps électoral, et les propriétaires, rentiers et pensionnés 38,326 électeurs seulement, ou 3%. Quant aux groupes des travailleurs et ouvriers, ils sont l'immense majorité : les professions industrielles, à concurrence de 462,831 électeurs, ou 32% du corps électoral ; les professions agricoles, à concurrence de 428,954 électeurs, ou 31% du corps électoral ; soit, au total, 891,785 électeurs, ou 63% du corps électoral.

La transformation du corps électoral a donc été radicale. Aussi les élections qui se sont faites sur le pied du régime nouveau ont-elles porté la même marque que celui-ci : elles ont été démocratiques, et ce caractère s'est de plus en plus accentué au fur et à mesure qu'elles se succédaient les unes aux autres.

Avant le régime nouveau, on ne rencontrait au Parlement que la représentation de deux partis, qui occupaient le pouvoir à tour de rôle : le parti libéral et le parti catholique, souvent appelé aussi conservateur. Le parti libéral avait fini par se diviser en deux tronçons : le parti doctrinaire et le parti radical—ce dernier n'avait que quelques élus. Le parti catholique, de son côté, avait fini par avoir ses « démocrates, » mais ils étaient encore clairsemés en dehors de l'enceinte parlementaire avant 1894 et ils n'avaient au sein des Chambres pas de mandataires élus comme tels. Le parti socialiste, enfin, n'avait ni un seul député ni un seul sénateur : issu de l'agitation de la rue et des mouvements révolutionnaires et grévistes de 1886, il n'avait pas d'organe dans les Chambres, pas plus du reste que dans les assemblées provinciales ou communales.

Arrivent les élections législatives de 1894, les premières du nouveau régime. Le parti libéral en sortit à peu près anéanti et encore ne compta-t-il pour ainsi dire plus d'élus que de la nuance radicale. Le parti catholique apparut avec la force qu'il a vraiment dans le pays : c'est-à-dire que sa majorité fut considérable, comprenant non seulement des catholiques démocrates, mais même de simples ouvriers. Un parti qui ne semble guère avoir d'avenir, malgré les efforts tentés depuis 1883 pour lui en donner — le parti indépendant — conquit momentanément, grâce à son union étroite avec le parti catholique, quelques sièges qu'il a perdus depuis lors. La caractéristique essentielle de ces élections fut l'entrée en scène du parti socialiste, qui conquit d'emblée, à un rien près, les sièges qu'il occupe encore actuellement, et cela quoique le régime proportionnel ait, dans l'intervalle, remplacé le régime majoritaire.

Pour les libéraux, surtout pour les libéraux dits « modérés » ou « doctrinaires, » l'avènement de la représentation proportionnelle fut une bonne fortune, presque inespérée et qui leur permit de croire à un commencement de résurrection.

Le petit tableau suivant sera plus suggestif que tout ce que nous pourrions dire à cet égard :

	Catholiques.	Libéraux.	Socialistes.	Démocrates chrétiens.
Elections de 1892	92	60	0	0
" " 1894	101	20	28	0
" " 1900	86	34	31	1

Pour l'intelligence de ces chiffres, il faut faire remarquer que les élections de 1892 furent les premières du système plural mais sans représentation proportionnelle (R. P.), et celles de 1900, les premières du système plural combiné avec la représentation proportionnelle. Le tableau ci-dessus porte une mention qui exige aussi une explication : c'est celle de « démocrates chrétiens. » Les vrais « démocrates chrétiens » ou mieux les « catholiques » élus comme « démocrates, » figurent sous la rubrique « catholiques » avec les « catholiques » tout court. Le parti qui a pris la dénomination de « démocrate chrétien » n'est qu'un parti sans racine dans le pays et sans avenir, suivant une personnalité qui essaye d'être bruyante sans parvenir à se faire prendre au sérieux et que quelques lieutenants aident de leur mieux, avec une sincérité faisant plus honneur à leur loyauté qu'à leur clairvoyance.

Le changement qui s'est opéré dans le personnel parlementaire — à la Chambre des représentants principalement — a eu son contre-coup, tout naturellement, sur le travail parlementaire lui-même et sur la façon de l'accomplir.

Certes, depuis 1886, on élaborait en Belgique des lois « ouvrières » ; mais il est incontestable que les préoccupations sociales ont fixé l'attention de la Chambre d'une manière plus constante depuis 1894 qu'avant.

D'autre part, les « mœurs parlementaires » ont baissé de niveau

depuis 1894 : les socialistes (extrême-gauche) s'étant fréquemment permis depuis leur entrée à la Chambre les injures les plus grossières à l'endroit du roi, de la famille royale, des ministres, de leurs collègues, de la magistrature, de toutes les institutions nationales, ayant multiplié les incidents burlesques ou odieux et ayant substitué le régime de la déclamation fanfaronnesque et du bavardage stérile, en même temps que le régime de l'obstruction outrancière, à celui des discussions courtoises, élevées et fécondes.

Aussi depuis 1894 a-t-on fréquemment affirmé que le régime parlementaire traverse, en Belgique, une redoutable crise.

Il convient cependant de ne rien prendre au tragique.

D'abord, les socialistes se font peu à peu à la pratique du régime parlementaire, et ils s'assagissent ainsi d'autant plus facilement qu'il leur serait malaisé de soutenir longtemps les rôles qu'ils jouaient à leurs débuts parlementaires—*violenta non durant.*— Puis, ils se sont aperçus que l'opinion publique goûtait peu leurs procédés et manœuvres parlementaires, surtout lorsqu'ils les doublaient d'appels à la rue et à l'émeute : or si, pour le malfaiteur, la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse, la crainte de l'électeur l'est aussi pour l'homme politique, et davantage peut-être encore pour le simple politicien.

La représentation proportionnelle, qui a ramené à la Chambre un certain nombre de libéraux, dont le ton est fort différent de celui des socialistes, a du reste fait mieux apprécier par ces derniers la véritable allure que doit avoir une « opposition parlementaire. »

C'est pourquoi—abstraction faite des mouvements simili-révolutionnaires de 1902—peut-on dire que, en apparence tout au moins, il n'y a pas de crise parlementaire en Belgique.

Certes, on parle peut-être à la Chambre plus et souvent moins bien qu'antérieurement ; mais, tous comptes faits, le bilan au bout de chaque session ne doit guère être inférieur à ce qu'il fut fréquemment jadis, et c'est le principal. N'oublions pas, d'ail-

leurs, qu'on critique toujours beaucoup plus le présent que le passé, l'un étant tangible, l'autre n'étant plus que souvenir !

Toutefois, il n'est pas déraisonnable d'affirmer qu'il y a quelque chose de changé dans l'action parlementaire ; il semble, en effet, à ceux qui vont au fond des choses, que l'action du pouvoir exécutif soit plus marquée, plus prépondérante qu'autrefois et, quand nous disons « pouvoir exécutif, » nous pourrions peut-être dire plus justement « pouvoir royal. » A quoi cela tient-il ? A la faiblesse évidente de l'opposition — envisagée au point de vue de sa tactique—, à la circonstance que la majorité elle-même s'est trouvée fort rajeunie depuis 1894, au désarroi qu'ont d'abord engendré les pratiques socialistes et l'envahissement du parti libéral, à la représentation proportionnelle qui « cliche les partis » et rend les ministres plus indépendants de leurs amis et peut-être un peu plus dépendants de certains de leurs adversaires enclins à jouer le rôle de « réserve gouvernementale ? » Nous ne nous prononcerons pas là-dessus. Mais le fait palpable, évident, incontestable, pour quiconque est mêlé à la vie parlementaire ou la suit de près, c'est que, sans que cela paraisse, ni semble offusquer, la Couronne pèse plus qu'autrefois sur l'orientation de la politique nationale. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Autre question, à laquelle nous nous permettrons de ne pas donner non plus de solution pour l'instant.

On peut se demander, à l'étranger, ce que signifient ou mieux à quelles situations répondent ces dénominations de « catholiques » et de « libéraux » qu'ont adoptées nos deux principaux partis politiques.

La dénomination de « libéral » n'est malheureusement qu'un masque dont se sont affublés des hommes qui, de plus en plus, montrent que le but final de leur parti — et des Loges maçonniques qui le conduisent — c'est la guerre à l'Eglise, la guerre à l'idée catholique. Ceux qui entendaient défendre la liberté religieuse ont ainsi été amenés à s'appeler « catholiques » en politi-

que — et d'autant plus aisément que, sous le rapport religieux, les catholiques sont l'immense majorité de la nation.

Les catholiques—politiquement parlant—ont ceci de spécial que ce sont eux aujourd'hui qui sont, et eux seuls, les défenseurs de toutes nos libertés constitutionnelles, et pour tous, alors que les prétendus libéraux se lamentent surtout de ne pas pouvoir opprimer les catholiques dans l'usage de leur liberté !

Les libéraux de Belgique ont déchaîné sur le pays, de 1879 à 1884, une guerre scolaire, guerre dépourvue de grandeur et de franchise, faite à la liberté de conscience. Elle a permis au pays de les juger à leur juste valeur. Ils reviendraient au pouvoir qu'ils la recommenceraient, aidés cette fois des socialistes.

Tout fait d'ailleurs présumer que le retour des libéraux aux affaires n'est pas prochain.

Jusques en 1884 nos deux seuls grands partis politiques existant alors détenaient le pouvoir à tour de rôle : il en résultait un certain jeu de bascule qui donnait, d'une part, successivement aux hommes politiques de ces deux partis et à leurs amis des satisfactions personnelles et, d'autre part, satisfaction à ce besoin d'une politique modérée et tempérée qui est dans les goûts du peuple belge.

Mais depuis le 10 juin 1884 — c'est-à-dire depuis plus de 20 ans — c'est le parti catholique qui gouverne. D'un côté, il l'a fait avec tant de sagesse, il a respecté avec tant de soin les libertés de ses adversaires en toute matière, il a si bien administré les finances (tous les exercices budgétaires se clôturant en boni, tandis qu'ils se clôturaient régulièrement en mali sous le régime antérieur), il a assuré au pays une telle ère ininterrompue de prospérité que la nation continue toujours à « être sans grief » contre lui — pour employer une appréciation très juste échappée un jour à l'un des membres les plus impopulaires de l'ancien ministère libéral. D'un autre côté, la gauche ne présente plus au pays les garanties indispensables d'une bonne gestion de ses inté-

rêts, et c'est ce dont il se rend parfaitement compte. L'impuissance de la gauche à reprendre le pouvoir provient surtout de ce qu'elle se constitue de fractions diverses, à tendances même contradictoires sur la plupart des points, abstraction faite de leur haine commune pour la foi catholique. Ce qui, aux yeux d'un grand nombre de citoyens, rend la gauche inapte à gouverner, c'est la circonstance qu'elle comprend une extrême gauche, qui serait forcément l'une des fractions les plus considérables et peut-être même la plus considérable de la majorité nouvelle : et cette extrême gauche, c'est notre gauche socialiste. Elle ne tarderait pas à jouer le rôle qu'un groupe seulement des députés socialistes français — bien moins important cependant au Palais-Bourbon, toutes proportions gardées — est parvenu à assurer. Or beaucoup de nos concitoyens — appartenant à la bourgeoisie — quoique peu enclins naturellement à voter pour les catholiques, se sont résignés à le faire à raison de l'horreur instinctive que leur inspire la férule socialiste. On peut dire que, tout au moins depuis 1886, le mouvement qui s'est dessiné dans ce sens n'a fait que s'accentuer et que, sans lui, les catholiques auraient dû depuis longtemps passer la main à leurs adversaires. Il ne semble pas qu'il soit à la veille de s'arrêter : au contraire. Et c'est pourquoi on peut espérer que le parti catholique n'est pas sur le point de perdre le pouvoir.

Les bons patriotes doivent d'ailleurs se réjouir de ce qu'il en soit ainsi.

Les masses ouvrières le doivent surtout. En effet, si les catholiques n'ont pas inscrit à leur programme mille réformes chimériques, prodigué mille promesses plus alléchantes encore qu'irréalisables, s'ils n'ont jamais fait miroiter aux yeux des électeurs ouvriers la perspective d'un bouleversement social qui assurerait à tous indistinctement une félicité éternelle et sans mélange — toutes choses dont les socialistes sont coutumiers — ils ont fait mieux : ils ont, par voie législative et administrative, réalisé

depuis 1886 une multitude de réformes très appréciées des classes laborieuses et devant largement contribuer à l'amélioration de leur sort.

Enumérer ici toutes ces réformes serait chose impossible : la besogne serait longue et fastidieuse. Aussi faut-il se borner à n'indiquer que quelques-unes, parmi les principales, des initiatives dont l'honneur revient dans cet ordre d'idées au parti catholique :

Nous citons :

1° La loi sur la réglementation du paiement des salaires, qui coupa court au « truck-system », à l'odieux « truck-system », par lequel des employeurs indélicats retiraient d'une main aux ouvriers—en leur fournissant des marchandises, souvent frelatées ou de qualité inférieure—ce qu'ils étaient forcés de leur payer de l'autre (cette loi interdisant de payer les ouvriers autrement qu'en espèces sonnantes) ;

2° La loi sur l'incessibilité de la rémunération des miliciens qui—les protégeant contre la rapacité des Juifs de bas-étage—leur assure la jouissance de leur prime le jour où ils quittent le service pour rentrer dans la vie civile ;

3° La loi réprimant les abus des bureaux de bienfaisance, empêchant ceux-ci de placer encore l'ouvrier entre sa conscience et sa faim ;

4° La loi facilitant le mariage, particulièrement celui des pauvres ;

5° La loi sur l'ivresse publique, dont l'objet est, avant tout, de combattre l'alcoolisme, ce triste fléau des classes ouvrières, et d'aider les travailleurs à résister aux sollicitations du « petit verre » ;

6° La loi sur l'incessibilité et l'insaisissabilité des salaires, qui ne permet plus à d'inhumains créanciers de s'emparer de l'entièreté du salaire de l'ouvrier, et dont l'un des buts est aussi de mettre celui-ci en garde contre la tentation des achats trop nombreux effectués au crédit ;

7° La loi organisant ces conseils de l'industrie et du travail dont les membres sont nommés pour moitié par les patrons et pour moitié par les ouvriers, et dont le rôle est tant de prévenir les conflits entre le capital et le travail que d'y mettre un terme pacifiquement, lorsqu'ils ont éclaté ;

8° La loi sur la protection des enfants employés dans les professions ambulantes, qui frappe sévèrement l'exploitation des pauvres enfants, volés ou non, par des êtres souvent sans patrie et plus fréquemment encore sans cœur ;

9° La loi relative à l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et à la surveillance des machines et chaudières à vapeur, visant particulièrement à assurer le maximum de sécurité possible à l'ouvrier, à la fabrique, à l'usine et dans la mine ;

10° La loi sur le travail des femmes et des enfants, qui empêche les industriels de se servir encore de ces faibles et économiques collaborateurs au delà de certaines limites imposées par la nature elle-même ;

11° La loi sur l'extension de la procédure gratuite, utile à ceux qui ne sont pas en situation de faire face aux frais d'un procès ;

12° La loi exonérant d'abord de la contribution personnelle les habitations ouvrières, instituant ensuite les *Comités de patronage*, dont le rôle consiste surtout à faciliter aux ouvriers l'accès de la propriété, puis mettant, pour ainsi dire, à la disposition des travailleurs la caisse générale d'épargne et de retraite elle-même.

Depuis que cette loi est en vigueur, des milliers d'ouvriers sont devenus propriétaires de la maison qu'ils habitent. Plus que toute autre, elle excite l'ire des socialistes internationalistes : ils redoutent l'ouvrier propriétaire de son « home, » ils le détestent même et ils savent prouver qu'il en est bien ainsi en allant parfois jusqu'à refuser tout concours officiel aux *Comités de patronage des habitations ouvrières.*

Il serait injuste de ne pas rappeler aussi toutes les mesures prises par le gouvernenent catholique pour étendre à la Belgique

entière la pratique de la mutualité, pour développer l'enseignement professionnel et organiser les écoles ménagères, pour amener les ouvriers à s'affilier à la Caisse d'Epargne ou a la Caisse générale de retraite.

N'oublions pas non plus la loi sur la falsification des denrées alimentaires, ni celle relative à la création d'un fonds en faveur des victimes des accidents de travail, ni les lois plus récentes relatives aux prêts agricoles et à la Caisse d'assurances, ni celle réprimant les atteintes à la liberté du travail et de l'industrie.

Fait capital, le gouvernement catholique a, par arrêté royal du 5 avril 1892, institué le Conseil Supérieur du Travail, véritable Conseil d'Etat pour les questions relatives aux intérêts et aux rapports du capital et du travail. Cette institution est unique au monde et sa création a été hautement louée par la presse de tous les pays.

Il nous reste à porter à l'actif du parti et du gouvernement catholiques :

1° La loi sur les règlements d'ateliers du 15 juin 1890 ; 2° la loi du 31 mars 1898 permettant aux unions professionnelles d'acquérir la personnification civile ; 3° la loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail ; 4° la loi du 10 mai 1900 et du 20 août 1903 sur les pensions de vieillesse, octroyant annuellement 15 millions de pensions aux vétérans du travail ; 5° la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des accidents du travail.

Toutes ces dernières lois furent proposées aux Chambres par le Ministère de l'Industrie et du Travail — encore une création catholique...et sans précédent dans aucun autre pays à régime parlementaire, du moins au moment où elle fut faite.

LIBER-MILES.

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Claudio-Jannet suspend un instant son enquête ; et il se demande « ce que font et ce que pensent les honnêtes gens » dans cette république. Il veut parler des « autorités sociales. » Par là il entend, non pas les autorités officielles, qui dirigent les affaires de l'Etat ou des provinces ; non pas les classes privilégiées de l'ancien régime, exemptes des lois générales de la nation—l'Amérique ne les connaît pas—mais les hommes qui, par leur intelligence, par leur honorabilité, par leur position et par leurs services ont conquis la considération de leurs concitoyens, et que l'opinion, en dehors des scrutins, désigne pour présider au gouvernement de leur pays ; on les appelle de nos jours « les classes dirigeantes » : c'est l'aristocratie du mérite qui succède à l'aristocratie du sang. Les publicistes de la bonne école, partisans de l'égalité devant la loi, sont d'accord pour admettre la nécessité des classes dirigeantes dans les sociétés prospères et bien organisées. Le Play se distingue parmi tous pour placer dans tout son jour cette doctrine, opposée à la doctrine de la souveraineté du nombre : c'est celle que la nature préconise, que l'expérience démontre être la vraie, et que les démocraties pures écartent, pour le malheur des peuples chez lesquels elles ont triomphé.

Claudio-Jannet répond qu'aux Etats-Unis les autorités sociales sont exclues des fonctions publiques. C'est le suffrage universel qui les frappe d'ostracisme, dans un pays où tous les pouvoirs sortent de l'élection. On a dit : « La démocratie c'est l'envie » ; le mot est cruel mais vrai. Le nombre ne va pas vers les supériorités ; il n'a pas le goût de ce qui est distingué : il est bête et brutal ; en portant au pouvoir un mannequin, quand ce n'est pas le crime, il se cherche lui-même, il se couronne de ses propres mains. Aux Etats-Unis, le mot « aristocrate », tout seul, fait rugir la foule, qui se dresse sur ses ergots, comme un coq menacé dans sa volière. Cette mentalité tient à l'écart les esprits culti-

vés, les consciences honnêtes et les caractères dignes, qui ne veulent pas descendre sur le champ de foire des élections, par respect pour eux-mêmes, par dégoût des manœuvres qui y sont pratiquées, et par le découragement qui les gagne devant les masses incompétentes, exploitées par les politiciens, entraînées par l'argent, l'alcool ou des promesses décevantes ; dans les grands centres, la corruption suffit à la besogne. Dans cette lutte inégale, ils s'écartent par une sorte d'émigration à l'intérieur ; les intellectuels cultivent les sciences ; les planteurs soignent leurs cannes à sucre ; d'autres se livrent à l'industrie et au commerce ; ils voyagent quand ils sont riches, et laissent aux politiciens l'honneur peu enviable de travailler à l'aise à l'abaissement de la patrie.

Cette situation et les dangers qu'elle présente fera réfléchir les hommes sérieux, qui aiment les institutions républicaines, et les voient menacées dans l'avenir de quelque césar de fortune qui leur mettra sa botte sur le nez. Dans certains pays où le suffrage universel est établi, on lui a donné des contre-poids, qui tiennent les droits et les intérêts en équilibre. Dans les monarchies constitutionnelles, le roi contient les Chambres ; les deux Chambres n'ayant pas la même origine, l'une sert de frein à l'autre. Le suffrage universel a subi d'autres correctifs, qui lui enlèvent l'omnipotence du nombre, en permettant la représentation des minorités. L'idée de modifier le suffrage universel se fait jour dans les esprits aux Etats-Unis ; mais l'heure de la réforme n'a pas encore sonné ; elle dérangerait tant d'intérêts, tant de situations acquises ou espérées, que cette heure se fera attendre.

L'enquête de Claudio-Jannet sur la vie publique aux Etats-Unis, telle que l'ont faite les faux dogmes de la Révolution et la pratique du suffrage universel, n'est pas favorable à la grande République. Cependant le pessimisme n'y a aucune part : elle est basée sur les faits et sur les chiffres ; la compétence de l'éminent sociologue, doublée d'une honnêteté à toute épreuve, le met à l'abri de tout soupçon.

Mais le mal a dépassé les limites de la vie publique ; il a pénétré jusque dans la vie privée, dans les rapports des citoyens et dans la vie de famille, qu'on peut appeler la moëlle de la vie nationale. La tout-puissant dollar règne en maître sur les âmes américaines ; l'amour de l'argent y remplace l'amour de la gloire ; le goût de la science, l'enthousiasme de l'art. L'activité du travail, décuplée par les machines, dont la race a le génie, n'a d'autres objectifs que la fortune : les inventeurs, dont le nom passera à la postérité, ne négligent pas ce côté vulgaire des choses. La probité est bannie des affaires ; les négociants procèdent par ruse et par dol. Des publicistes ont décrit en détail les moyens honteux employés à ciel découvert pour réaliser des monopoles monstrueux et bâtir en peu d'années des fortunes scandaleuses. Chacun a pu lire dans le *Correspondant*, de Paris, et dans d'autres revues, ces études fouillées, écrites avec impartialité et pièces en main. Chez ce peuple, le travail grandiose par l'outillage, par la vaillance de l'effort, par le *stock* des produits, par l'étendue des échanges, a perdu sa dignité pour devenir un brigandage, sûr de l'impunité pour les raisons énumérées plus haut. Dans l'antiquité, Carthage, cité marchande avant d'être guerrière, et guerrière pour rester marchande, est célèbre par sa mauvaise foi, autant que par la valeur de ses légions et ses victoires ; cette mauvaise foi est proverbiale ; on dit encore : *fides punica.* L'Angleterre s'en rapproche par sa politique extérieure, dans ses relations avec les peuples, surtout avec les faibles. Les Etats-Unis sont les Carthaginois modernes ; si en diplomatie ils suivent trop souvent les exemples de l'Angleterre, ils chassent de race.

La famille n'a pas échappé à la contagion des faux dogmes ; les bonnes traditions encore conservées du temps de Washington, et que les voyageurs disent avoir trouvées dans quelques Etats du Sud, se sont altérées et ont fait place à des mœurs nouvelles, contraires au christianisme et aux lois de la nature. Les Etats-Unis sont le pays où fleurit le féminisme, ce fruit gâté des doctrines en vogue. C'est de là qu'il est venu dans notre Europe,

avec les machines à coudre, les lampes Edison, les téléphones, les phonographes, les cinématographes, les batteuses, les moissonneuses, les tondeuses et d'autres instruments utiles, qui accélèrent et adoucissent le labeur de l'ouvrier. Nous déclarons franchement, au hasard de paraître discourtois envers le beau sexe, que nous préférons toutes ces machines au féminisme. Beaucoup lui ont fait bon accueil et s'efforcent de le faire entrer dans nos mœurs : ils n'y ont que trop réussi. Nos américanistes, très épris des institutions politiques des Etats-Unis, devaient logiquement apprécier cet article, exporté avec d'autres marchandises très recherchées dans les bazars.

Le féminisme a son principe dans l'esprit d'égalité qui, d'après Tocqueville, est le trait distinctif de ce peuple :

> Parmi les objets nouveaux qui, pendant mon séjour aux Etats-Unis, ont attiré mon attention, aucun n'a plus frappé mes regards que l'égalité des conditions. Je découvre sans peine l'influence prodigieuse qu'exerce ce premier fait sur la marche de la société. Il donne à l'esprit public une certaine direction, un certain tour aux lois, aux gouvernants des maximes nouvelles, et des habitudes particulières aux gouvernés. Bientôt je reconnus que ce même fait étend son influence fort au delà des mœurs publiques et des lois, et qu'il n'obtient pas moins d'empire sur la société civile que sur le gouvernement; il crée des opinions, fait naître des sentiments, suggère des usages et modifie ce qu'il ne produit pas. Ainsi donc, à mesure que j'étudiais la société américaine, je voyais de plus en plus dans l'égalité des conditions le fait générateur dont chaque fait particulier semblait descendre; et je le trouvais sans cesse devant moi comme un point central où toutes mes observations devaient aboutir.

Tous les observateurs n'ont pas vu l'égalité en Amérique [1] avec les lunettes de Tocqueville, qui aurait peut-être mis quelque correctif à ses notes dans un second voyage. Quoi qu'il en soit, au bout de cette exposition des mœurs d'une race il y a le féminisme. L'Amérique, très éprise d'égalité, a poussé son engouement jusqu'à l'égalité des sexes, que Dieu n'a pas faite ; une façon de créer le monde une seconde fois, en le jetant dans un moule

1 — *De la Démocratie en Amérique.*—Introduction.

inconnu auparavant. De là à demander pour les femmes les droits civils et politiques, réservés aux hommes dans tous les siècles, il n'y avait qu'un pas. On a donc fait la motion, dans les journaux d'abord, pas encore dans le Congrès : les excentriques hésitèrent devant le ridicule. Cependant on a conféré aux femmes le droit de suffrage dans quelques Etats de l'Union : c'est un essai qui empêche les féministes de renoncer au triomphe de leur idée.

Ceci n'était que de la fantaisie. On pouvait laisser dire les lettrés qui ont besoin de thèmes nouveaux à développer, pour attirer l'attention du public sur leurs élucubrations dont ils vivent sans renverser les institutions nationales. Mais le divorce prêché et sanctionné par les lois et passé dans les mœurs a une autre importance ; en brisant chaque matin les liens du mariage, il détruit les foyers, il sépare les époux ; les enfants forment des lots qu'on tire au sort ; la fortune acquise en commun se dissipe en se partageant. A ce fléau s'ajoute la stérilité systématique, qui tarit les sources de la vie et empêche le recrutement de la race, qui périrait si l'immigration ne venait pas combler les vides en formant le trop-plein qui deviendra peu à peu un danger. Le résultat le plus net de ces pratiques c'est l'affaiblissement de l'autorité paternelle, qui engendre la familiarité des parents et des enfants, et le tutoiement qui les met sur le pied d'égalité : fâcheuse coutume dont Tocqueville s'est fait l'avocat fort mal à propos. Un autre effet de la même cause c'est la désertion des foyers, et la vie des familles dans les hôtelleries des villes ; nomades civilisés qui campent sous des tentes de pierre à quinze étages, comme les sauvages des Cordillères sous des tentes de toile, qu'ils plantent le matin, et qu'ils lèvent le soir. Tous les vices que nous déplorons ici ne sont pas aujourd'hui particuliers aux Etats-Unis ; on en dégage cependant quelques traits qui donnent à la vie sociale de ce pays étrange une physionomie originale, non pas belle.

Mais les Etats-Unis n'apparaissent pas sous ces couleurs au gros du public qui lit, qui regarde à travers les gazettes et les

impressions des voyageurs : on jure par la grande république ; on la donne comme un modèle aux nations d'ancien régime. Cette illusion s'explique. La prospérité matérielle dont elle jouit encore forme un rideau qui dissimule ses misères, et les germes funestes qu'elle porte dans son sein. La prospérité matérielle, à elle seule, ne serait pas l'objet de l'admiration des nations, si ces nations avaient gardé le sens élevé de la vie que l'évangile leur avait communiqué. La richesse n'est pas le tout des nations ; elles ont autre chose à faire dans leur passage dans l'histoire : elles ont une mission à remplir, des idées à répandre, des droits à défendre, l'épée à la main quand les circonstances le demandent. Ici l'horizon s'élargit, le niveau s'élève au-dessus du terre à terre des intérêts vulgaires. Pour remplir ce rôle, celui que la Providence leur assigne, des industriels, des commerçants, des planteurs, des financiers, des machinistes, des physiciens, des chimistes, des électriciens et des politiciens ne suffisent pas ; il faut des intelligences, des vertus, des caractères, des héros : c'est à ce prix qu'elles laissent ici-bas une trace, et qu'elles s'imposent au respect de la postérité. L'américanisme obscurcit cet idéal, ravale les sublimes aspirations. Regardons plus haut si nous sommes Français, malgré les épreuves de l'heure présente ; si nous sommes Canadiens-français, souvenons-nous de notre race et des gestes qu'elle a accomplis : ils valent bien les découvertes mécaniques des Etats-Unis, les progrès industriels et commerciaux qu'ils ont réalisés, sans compter leurs conquêtes où il entre plus de bénefices que de gloire. Les causes qui ont amené leur prospérité matérielle sont connues : cette prospérité n'est peut-être qu'accidentelle ; on croit apercevoir déjà les symptômes d'un épuisement encore lointain. Quoi qu'il en soit, lorsque leurs conditions d'existence se seront modifiées, que les germes de dissolution qu'ils portent auront atteint le maximum de développement, ce n'est pas la pléthore des richesses qui les sauvera. C'est par les richesses que périssent les peuples corrompus ; quand ils sont conquis par l'étranger, ils sont toujours gras.

CAUSERIE ARCHÉOLOGIQUE

LE CORSO ENSOLEILLÉ ET DÉSERT : VOIX D'AUTREFOIS

Il y est tout entier, et lui, c'est le soleil ! Il inonde Rome de rayons qui aveuglent, à force d'être éblouissants, et qui transforment chaque habitant en *Meta sudans*, par l'intensité de leur chaleur.

Il y a beau temps, qu'en juillet, en août, il règne en maître dans la vieille cité. Autrefois il en chassait les empereurs qui allaient se réfugier en des lieux moins sujets à sa tyrannique domination estivale ; plus tard, il en éloigna les papes ; il continue à en bannir tout ce qui porte blason, s'honore d'un titre de noblesse, ou se réjouit d'avoir des finances.

En juillet, en août, la cour de Savoie n'est plus à Rome, les parlements ne siègent plus, les collèges se ferment, les séminaristes, une grande partie du haut et du bas clergé se sont transportés ailleurs : il n'y a dans la capitale du monde que le Pape et le soleil ! Autour d'eux, dans les couvents, quelques religieux restés pour garder la demeure, prient mélancoliquement à l'ombre d'un cloître presque désert ; dans les basiliques où s'est réfugiée, à l'abri de leurs murs épais, la fraîcheur du printemps, quelques chanoines chantent les louanges de ces nombreux saints dont les noms remplissent les diptyques romains en ces mois ardents comme leur foi ; dans les chancelleries romaines, des travailleurs, aussi alertes à cette époque qu'en des jours plus cléments, transcrivent des décrets ; dans les rues populeuses, sur les portes des habitations pauvres, sous les portiques des palais, des romains qui, dans le calme de leur vie et la sobriété de leur existence, attendent le retour de l'hiver comme ils avaient attendu l'arrivée de l'été.

Qui n'a vu Rome, en ces journées tropicales, n'a pas joui des charmes ensoleillés des siècles qui dorment partout chez elle, et que ne cherche plus à éveiller alors, par des réflexions qui sont des insultes à leur gloire, un ignorant touriste.

J'avoue avoir pardonné bien des fois au soleil ses prodigalités estivales, quand, grâce à elles, je pouvais parcourir le *Corso*, par exemple, en plein après-midi, sans rencontrer plus de dix personnes sur sa longue étendue, et dans ce désert que me créait une température sénégalienne, reconstituer par l'imagination Rome, avant qu'elle eût subi la tyrannie du plan régulateur.

Il est vrai qu'il faut remonter loin pour essayer de trouver Rome en possession de sa pleine liberté, puisque, déjà de son temps, Horace se plaignait, en ses vers immortels, de ces transformations luxueuses qui enlevaient à la vieille cité de Romulus son caractère antique. (Hor. Ode 11, 15.)

Un peu avant lui, Varron, ce plébéien qui fut le plus savant des Romains de son temps, et qui, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, s'il faut en croire Aulu-Gelle, avait composé quatre cent quatre-vingt-dix volumes, Varron eut aussi la jalousie de sa vieille Rome. En sa 83e satire, sous la fiction d'un vieillard qui, retournant à Rome après cinquante ans d'absence, se plaignait d'y trouver les comices transformés en marché, la ville entière privée de ses anciens citoyens aux mœurs pures, remplie de nouveaux habitants pleins d'impiété et de perfidie, il critiquait amèrement ces transformations que la Cité subissait à regret. Et cependant, on dirait que la destinée de Rome a été de se modifier sans cesse, en dépit des merveilles que chaque époque de l'histoire accumulait en elle pour l'admiration des siècles futurs. La république modifia la Rome primitive des rois; l'empire, celle de la république. Auguste se vanta, à bon droit, d'avoir substitué une ville de marbre à la cité de briques qu'il avait trouvée. Les embellissements d'Auguste furent une œuvre de géant. Là où, primitivement, quelques colonnes de marbre grec ou numide avaient provoqué les amères critiques des plus austères Romains, ce furent

bientôt des temples, des palais somptueux, des monuments rappelant avec orgueil des victoires remportées sur des peuples désormais devenus les esclaves de Rome. Plus tard, les barbares détruisirent en grande partie ce qu'avait fait l'empire ; les Lombards continuèrent cette œuvre néfaste ; au onzième siècle, Robert Guiscard mutila ce qui restait encore ; la Renaissance, sous prétexte d'imitation, emporta les colonnes, les statues, les bas-reliefs, achevant de détruire pour mal reconstituer ailleurs.

Les origines du plan régulateur du Corso remontent à Innocent VIII (Jean-Baptiste Cibo), élu pape le 29 août 1484. Ce fut Alexandre VII (Chigi) qui (en 1603) acheva de lui donner sa physionomie actuelle. L'activité de Innocent VIII se porta sur la partie sud-est qui avoisine la place de Venise ; celle d'Alexandre VII, sur le côté opposé ; mais pour réaliser leurs projets, le premier démolit l'arc de Domitien qui, devenu le magnifique portique de la *Via Lata*, s'élevait non loin du *Macel de 'Corvi* actuel et servait au moyen-âge d'arc triomphal aux cortèges pontificaux, lors de la prise de possession de Latran par les pontifes romains. Le second fit disparaître l'arc de Marc-Aurèle, situé à l'angle oriental du palais Fiano, et en transporta au Capitole les beaux bas-reliefs représentant l'un, une apothéose, l'autre, la proclamation d'un décret. La jonction de l'ancienne *Via Lata* au Corso nécessita encore la démolition des arcs dits de Verus, de Marcus, de Gallien, de Dioclétien, qui ornaient les environs de S. Maria *in Via Lata*. Ainsi, six arcs de triomphe faits, moins du marbre avec lequel ils étaient bâtis, que des larmes, des deuils, des cruautés qui avaient servi à établir la gloire des empereurs dont ils portaient les noms, furent impitoyablement détruits pour permettre à une rue de devenir droite ; les souvenirs historiques de la grandeur romaine durent faire place à l'alignement du plan régulateur. Et ce n'était point, en ce seul lieu, son moindre acte de vandalisme. L'arc de Domitien avait avec lui sa glorieuse légende chrétienne. Témoin chargé de redire le nom d'un empereur qui désola l'empire par ses folies, ses cruautés, ses mœurs dissolues,

Dieu lui confia le soin de parler sans cesse de la puissance du Christ. Les actes des martyrs racontent que le bourreau qui, à l'ombre du trophée de cet étrange César, accepta la mission d'immoler la veuve sainte Lucie, eut le corps immédiatement pétrifié, à l'exception de sa main, ce qui fit donner par le peuple le nom de *Manus carnea* au lieu où s'était exercée la vengeance du ciel.

Au temps du carnaval, tous ces souvenirs se réfugient dans un passé si lointain, qu'ils ne peuvent parvenir à émouvoir l'imagination de la foule qui envahit le Corso, pour voir courir les chevaux libres allant disputer les prix accordés par le comité des fêtes ; en d'autres mois de l'année, avec ses devantures de magasins aux modes de Paris, ses velléités de commerce, ses équipages pas suffisamment vieux pour donner l'illusion d'un temps disparu, trop peu modernes pour y reconnaître le confort du jour, le Corso fait perdre l'illusion de Rome sans donner les jouissances de Paris. Ce fleuve humain qui chaque soir, un peu avant l'heure de l'*Ave Maria*, le parcourt dans tous les sens, y respirant un air qui a déjà servi cent fois, fait désirer ces mois d'été, dont la chaleur, en éloignant équipages et piétons, permettra à qui veut vivre du passé d'en jouir largement dans une solitude ensoleillée.

Ce fut le pape Paul II, (Pierre Barbo), vénitien et neveu d'Eugène IV, élu à la fin d'août 1464, qui donna le nom de Corso à cette partie de la voie Flaminienne qui introduisait dans l'enceinte de Rome les peuples arrivant du Nord. L'antique voie romaine s'en allait, sur une longueur de 200 milles à travers l'Ombrie et la Toscane, aboutir à Rimini, et c'est encore lui qui, après avoir doté Rome du merveilleux palais de Venise, inaugura au Corso la fameuse course de *Barberi*, se réservant à lui-même le soin de donner les prix aux vainqueurs des divers autres jeux populaires, s'il faut en croire l'historien Platine, qui n'est pas d'une impartialité à toute épreuve, quand il s'agit de la mémoire de Paul II.

A dater du pontificat de Jules III (1550-1555), les colonies

étrangères vinrent se fixer dans les environs du Corso, et ce fut d'un côté les Slaves, les Lombards, de l'autre les Maronites, les Bourguignons, les Avignonais, dont des rues ou des églises plus ou moins rapprochées rappellent encore l'origine de ceux qui y avaient établi par là leurs habitations.

La place de Venise est ce qu'on appellerait en style moderne le point *terminus* du Corso. Dans les agrandissements qu'on lui donne actuellement pour en faire le cadre grandiose du monument colossal que l'on prépare à la gloire de Victor-Emmanuel II, elle parlera moins au voyageur qui la traversera par les dimensions nouvelles qu'on lui donne, que par le palais de la Reine de l'Adriatique dont elle porte le nom.

Si imposant qu'il soit avec les créneaux qui couronnent ses murs et l'aspect sévère qui le caractérise, ce palais ne porte pas moins les stigmates d'un horrible péché originel, puisque ses briques furent en partie dérobées au Colisée, qui servait tristement de carrière à ces propagateurs de la renaissance païenne; ses marbres furent volés un peu à tous les édifices anciens qui avaient pu les garder encore, en dépit des siècles et des barbares. Ce fut Pierre Barbo, vénitien, cardinal du titre de Saint-Marc, qui le fit construire et en assura l'achèvement quand il fut devenu pape sous le nom de Paul II. L'inauguration en fut célébrée par des banquets publics que le Pape offrit au Sénat et au Peuple, et qui, par leur magnificence, rappelaient, dit-on, ceux qu'autrefois les empereurs offraient dans leur vastes palais. Il fut la demeure ordinaire de Paul II pendant la saison d'été; Paul III le réunit par un long corridor fermé au palais qu'il possédait déjà au sommet de l'Ara Cœli. Plus tard, Pie IV en fit don à la république de Venise, en reconnaissance de l'empressement qu'elle mit à accepter la première les décisions du Concile de Trente. La puissante république, se piquant de générosité, donna aux papes, en échange, le palais du doge Andrea Gritti, pour qu'il servît de résidence aux nonces apostoliques accrédités auprès d'elle.

Un autre palais d'ailleurs fort modeste, et qui forme l'angle du Corso et de la place de Venise, est aussi chargé d'histoire qu'il est rempli de silence. Madame Marie-Letitia Bonaparte, « Madame Mère », selon l'expression du protocole, celle qui, parmi les treize enfants qu'elle mit au monde, compta un roi d'Espagne, un empereur des Français, un roi de Hollande, un roi de Westphalie, acheta le palais Rinuccini, à la chute de l'empire, et y vécut 22 ans. Pendant ces longues années d'exil, ne recevant ni Anglais, ni Autrichiens, ni Prussiens, ni Russes, elle accueillait avec empressement tous les Français qui sollicitaient l'honneur de la voir. C'est là que, après avoir appris successivement la mort de Murat, son gendre, celle de Napoléon, d'Eliza Bacciochi et Pauline Borghèse, ses filles, d'un fils de Lucien, du fils aîné de Louis, du duc de Reichstadt, du fils unique de Bacciochi, elle répétait :

> Ils meurent tous, moi seule je reste ; je suis comme un arbre qui perd ses feuilles. Faudra-t-il que je les enterre tous, après les avoir mis au monde, alors que je n'ai plus de larmes pour les pleurer ? La volonté de Dieu soit faite !

Devenue aveugle les dernières années de sa vie, elle mourut le 2 février 1836. Son corps, enseveli à Corneto, reçut ainsi l'hospitalité de la tombe de ce pontife romain que son fils avait dépouillé de tout.

Avant elle, deux autres grandes infortunes étaient venues se réfugier dans le palais Salviati, alors palais de France, situé sur le Corso, entre la place de Venise et la place Colonna. C'étaient Mesdames Adélaïde et Victoire de France, filles de Louis XV. Pour elles la grande préoccupation de leur exil fut le soulagement des émigrés réfugiés à Rome qui sollicitaient sans cesse leur intervention, et dont la plus éloquente se manifesta dans une lettre que Madame Adélaïde écrivit à Pie VI pour demander à son inépuisable charité l'obole des pauvres en faveur du cardinal de Montmorency. Dans la grandeur de son nom, l'héritier d'une telle race se mourait de faim !

Par suite de son voisinage avec la Chambre des députés et sa situation au milieu du Corso, à l'intersection de la rue du Triton qui réunit les nouveaux aux vieux quartiers de la ville, la place Colonna est devenue comme le centre de Rome. Les cortèges s'y forment ou s'y donnent rendez-vous, les opinions politiques s'y manifestent librement, les musiques militaires viennent y distraire un peuple habitué à venir y prendre d'excellentes glaces ou dévorer de succulents pâtés. Fort peu savent que là où ils s'agitent, où ils se délassent, les fous eurent autrefois leur premier asile dans Rome.

En 1548, trois bons Espagnols, propriétaires de quelques immeubles situés sur cette place, en réservèrent l'usage aux pèlerins pauvres qui venaient vénérer les tombes des saints Apôtres. Quand la confrérie dite « des rouges, » devenue plus tard la Trinité des Pèlerins, eut été fondée sous l'inspiration de saint Philippe de Néri, l'œuvre primitive des trois Espagnols fut changée en hospice des fous. Il n'y a point lieu de s'étonner que les fous n'eussent pas encore d'asile à Rome, quand les statistiques attestent combien la folie était peu développée alors, au point de prêter son nom, sans être une insulte au malheur, aux amusements que l'on nommait au moyen-âge « la fête des fous. »

Le Père Lainez, second général de la Compagnie de Jésus, fut le premier à donner asile aux aliénés dans la demeure espagnole de la place Colonna, en attribuant à cette œuvre un legs pieux que lui avait fait une généreuse dame. Ce premier legs en provoqua d'autres ; les papes les accrurent par leurs générosités, et dès 1635, le cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII, traça un premier règlement d'une œuvre désormais soumise à l'administration du Saint-Siège. Elle vécut là deux siècles jusqu'en 1726, époque où Benoit XIII la transporta à la Lungara, où elle est encore.

En descendant vers la porte du Peuple, une troisième place vient, au couchant du Corso, constituer un réservoir d'air à la longue rue. C'est la place Saint-Laurent *in Lucina*, du nom de

l'église qui s'y trouve. Là encore, l'histoire a des voix qui parlent sans cesse à qui veut les écouter. Les souvenirs qu'elles évoquent sont ceux du temple de Junon Lucina, de l'*Ara Pacis Augustæ*, monument élevé par Auguste, à son retour d'Espagne et des Gaules, en mémoire de la pacification qu'il prétendait avoir donnée à un pays qu'il avait vaincu.

Le Corso prend naissance à la place du Peuple, l'une des plus belles dont puissent être fières les plus grandes villes du monde. Elle accueille l'étranger qui franchit la porte ainsi nommée dans le luxe de ses fontaines, la beauté des lignes de son hémicycle, et son amphithéâtre de verdure peuplé de statues. Comme souvenir païen, elle rappelle tout ce que le paganisme eut de plus débauché et de plus cruel par l'emplacement du tombeau de Néron ; comme évocation chrétienne, elle offre à la vénération des fidèles trois églises, toutes trois dédiées à la Madone, et dont la principale, à la beauté de laquelle travaillèrent Nicolo Pisano, Pinturicchio, Raphaël, Sébastien del Piombo, Lorenzetto, Bernini, Pierre et Claude de Marsillac, porte le nom de Sainte-Marie-du-Peuple.

Au lieu même où avait été construit le tombeau de Néron, dont les cendres furent jetées au Tibre, en exécration de sa vie, le pape Paschal II, au commencement du XII[e] siècle, posa lui-même la première pierre de l'autel dédié à la Madone *del Popolo*. Plus tard, Urbain VIII l'échangea contre un autre aux formes mieux adaptées au style de la Renaissance. C'est là, dans le couvent attenant à l'église, que quelques années avant sa chute, Luther passa des jours remplis d'édification pour ceux qui l'entouraient.

Etait-ce parce que, dans le principe, ce lieu était en quelque sorte enveloppé dans la malédiction qui pèse encore sur la mémoire de Néron ? Toujours est-il que, non loin de là, mais en dehors de la porte qui unit le Corso à la voie Flaminienne, ces femmes qui font métier de troubler les consciences par l'insolente liberté de leurs mœurs, dormaient là leur dernier sommeil. C'était le cime-

tière des femmes déchues. Aujourd'hui, la poussière du sol à laquelle se mêla la leur est sans cesse foulée par les passants, sans que nul ait conscience de la vengeance qu'il exerce sur les débris de celles qui oubliaient leur dignité.

Tels sont les grands souvenirs historiques qu'éveille le Corso ensoleillé et devenu désert. Au promeneur qui lui demande ce qu'il était hier, ce qu'il fut avant-hier, ce qu'il fut en des temps plus reculés encore, l'histoire des jours qui nous précèdent, en nous montrant le peu de place que tiennent dans le monde les passions des hommes, est une grande leçon de sagesse qu'on ne saurait trop approfondir en plein soleil.

DON PAOLO-AGOSTO.

LE TROISIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE QUÉBEC

BERCEAU DE LA NOUVELLE-FRANCE ET DU CANADA

Encore de belles fêtes à l'horizon qui devront attirer l'attention du public.

En 1908, il y aura, le 3 juillet, trois cents ans révolus depuis le jour où Samuel de Champlain jetait les fondements de la plus ancienne et de la plus importante colonie de la France dans le Nouveau-Monde.

Déjà l'on se préoccupe au Canada, et surtout à Québec, de cette date célèbre que l'on veut commémorer avec la plus grande solennité possible. Notre gouverneur général actuel, lord Grey, qui s'intéresse beaucoup à la portion française du Canada, ne manquera pas de donner à ces fêtes l'appui de sa haute influence et de son patronage distingué. Le gouvernement central d'Ottawa viendra en aide à la plus ancienne des cités du Canada, pour lui permettre de célébrer avec splendeur cet anniversaire vraiment national. Les autorités provinciales et l'administration municipale feront généreusement leur part, et tout promet une

série de fêtes qui, tout en étant essentiellement canadiennes, ne manqueront pas d'être une glorification de l'action civilisatrice de la France en Amérique.

Le mouvement préparatoire est commencé depuis plus d'un an par un groupe de citoyens qui ont entrepris de doter Québec d'un superbe monument à la mémoire de Mgr de Montmorency-Laval, le premier évêque, et à vrai dire, le fondateur et l'organisateur de l'Eglise du Canada. Mgr de Laval est mort à Québec en 1708, ayant presque complété son jubilé, c'est-à-dire cinquante années de carrière épiscopale. En sorte qu'on peut dire que, en 1908, on célébrera le 250e anniversaire de sa consécration épiscopale et le 200e anniversaire de sa mort. C'est une des grandes figures de l'histoire du Nouveau-Monde. Déjà l'on achève de construire les assises de ce monument et l'on se prépare à couler à Paris le bronze des bas-reliefs, des accessoires et de la statue, œuvres de M. Hébert, le sculpteur canadien.

On célébrera donc tout à la fois le fondateur de la ville et de la nation, et le fondateur et l'organisateur de l'Eglise catholique au Canada.

Voilà bien un thème capable de tenter les artistes, les orateurs et les poètes ; car il n'y a rien de beau comme les paysages et la nature grandiose de ce pays immense, rien de plus émouvant, de plus dramatique que la trame de son héroïque histoire.

La vieille cité de Champlain se prépare à fixer sur elle les regards du monde entier, et le Canada français compte sur la participation effective, sur le concours bienveillant de l'ancienne mère-patrie pour honorer, dans la personne de Champlain, cette pléiade d'hommes de guerre qui, sur terre et sur mer, furent la gloire et l'honneur de la marine et de l'armée françaises. Comme l'Angleterre et les Etats-Unis, elle voudra être représentée à Québec, en juillet 1908, par une escadre de ses plus beaux vaisseaux de guerre, et une délégation de son armée.

L'avenir dira ce que seront ces fêtes, mais on peut conjecturer dès maintenant ce qu'elles promettent d'être.

Québec est, par excellence, en Amérique, la ville des souvenirs. Elle a gardé un cachet unique parmi les cités du Nouveau-Monde. C'est la ville forteresse, célèbre par les assauts et les sièges vaillamment soutenus, dont la citadelle rêvée par Vauban lui-même couronne des remparts aujourd'hui démodés, des portes de guerre des anciens jours, des canons muets devant les perfectionnements de l'artillerie moderne. Mais ces pierres ont bu le sang de Montcalm, des héros et des soldats obscurs, abandonnés dans ce coin perdu, et dont la bravoure n'eut d'autre récompense que les sarcasmes de Voltaire, et l'oubli criminel des muscadins élégants et des femmes légères de la cour de Versailles. Ces canons ont été pointés par des invincibles comme LeMoine de Sainte-Hélène, LeMoine de Bienville, LeMoine d'Iberville, toute une famille de héros. Les défenseurs de ces murs ont toujours repoussé l'envahisseur ; leur dernière bataille fut encore une victoire, et ils n'ont été vaincus que sur le tapis vert d'une salle de congrès où, avec une légèreté inconcevable, la plume des diplomates statua sur leur sort, faisant perdre à la France un immense et précieux héritage, la moitié de ce continent.

Puis, au cœur même de la cité guerrière, se greffe, ou plutôt s'enchâsse, comme dans un reliquaire, la cité religieuse, peuplée d'églises, remplies de tombes modestes mais glorieuses, de monastères et de couvents qu'ont habités les apôtres, les saints et les martyrs de la Nouvelle-France, qui ont scellé de leurs sueurs et arrosé de leur sang la pierre angulaire du catholicisme dans cette partie du Nouveau-Monde.

Enfin, Québec est le berceau de la civilisation française transplantée sur ce continent. C'est le temple gardien du feu sacré où se sont perpétuées la tradition, la langue, la science et la littérature françaises. C'est, en un mot, la ville la plus française qui existe dans le monde, en dehors de la France elle-même, puisque sur une population de 75,000 âmes, elle compte 60,000 Franco-canadiens, fiers de leur sang, gardant avec orgueil la langue et le patrimoine de gloire transmis par les aïeux, et fermement décidés à résister à toutes les tentatives d'assimilation ou d'asservissement.

Voici donc un milieu exotique, un centre privilégié de l'action française dans le Nouveau-Monde.

Ajoutez à cela que notre élément aspire à faire sa part dans le développement de la nation canadienne, qu'il entend y jouer un rôle marquant, qu'il est prêt à associer ses efforts à ceux des races diverses qui l'entourent, et que les québecquois rêvent de célébrer leur troisième centenaire dans une union parfaite avec tous leurs concitoyens du Dominion. Tout le Canada est invité à fêter l'ancêtre au berceau même de la nation. Et notre ambition est de voir figurer au premier rang de nos invités les représentants de la France toujours aimée malgré les fautes de ceux qui la gouvernent.

Puissent ces quelques lignes évoquer un écho sympathique dans l'ancienne mère-patrie. C'est le vœu de tous et en particulier le mien.

H.-J.-J.-B. Chouinard.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

ENCORE À PROPOS D'ENSEIGNEMENT. — LES IDÉES D'UN AUTRE. — LA CENTRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Vous êtes ennuyés de cet éternel sujet ? Quelqu'un l'est plus que vous encore ; mais à qui la faute ? Depuis vingt ans et plus nos réformateurs et nos chevaliers d'écritoire ont enfourché ce dada que les naïfs prennent pour un coursier : et puis, quelles intrépides chevauchées dans l'absurde ! L'une des plus héroïques dont j'ai ouï parler est celle d'un penseur de la métropole. . . des extravagances.

Lequel penseur tiendrait, dit-on, comme un dogme—incontesté en maçonnerie — que notre peuple canadien-français est à peu près le plus ignorant et le plus arriéré des peuples, — les maçons disent parce qu'il apprend encore le catéchisme, qu'il croit en Dieu et à ses commandements ; — mais depuis l'enterre-

ment de la *Ligue de l'enseignement* il faut dire prudemment, ce qui ne peut alarmer personne, que la faute en est à l'infériorité de nos écoles primaires, lesquelles sont trop nombreuses pour payer les instituteurs et être bien tenues. Le grand remède à cette plaie de l'ignorance populaire serait, d'après lui, d'avoir des écoles meilleures, — ce qui est toujours désirable, — et en bien moins grand nombre, — ce que tout le monde ne peut pas comprendre. Ce qu'il faut au peuple de la province de Québec, c'est non la diffusion, mais la centralisation de l'enseignement.

Que veut-on dire par cette centralisation de l'enseignement ? Comment relèverait-elle le niveau de l'enseignement et assurerait-elle aux enfants du peuple une culture intellectuelle plus soignée ?

Si j'ai bien compris le rêve, ou le projet, il consisterait à supprimer les arrondissements scolaires multipliés sur le territoire d'une même paroisse et à n'avoir qu'une seule école par municipalité. La maison d'école unique serait-elle bâtie aux frais de la municipalité ou aux frais de l'Etat ? Je ne sais ; mais elle serait vaste et magnifique. Ce serait un vrai palais, aménagé sans épargne, avec pelouse et jardin. Le personnel enseignant serait de tout premier ordre, diplômé par l'Etat et payé par lui sans compter, à même la bourse des pères de famille, qu'elle soit pleine ou vide. Au lieu de huit ou dix maisons d'école misérables, on n'en aurait qu'une, mais grandiose ; au lieu d'une dizaine d'institutrices payées chichement, on se contenterait de quatre ou cinq mieux choisies et convenablement retribuées. Les enfants, au lieu de végéter de six à seize ans dans une école d'arrondissement nécessairement insuffisante et inefficace, seraient classés suivant leurs aptitudes dans l'école centrale et recevraient l'enseignement à leur portée.

Théoriquement, le plan, jusqu'ici, n'a rien qui ne soit absolument raisonnable. On peut bien objecter que ce qui fait la supériorité de l'enseignement et son efficacité, ce n'est point la somptuosité des maisons d'école ni le salaire élevé des professeurs et leur supériorité pédagogique, mais ce qu'il met pratiquement d'idées

justes et vraies dans la tête des enfants et de bons principes dans leur conscience. Dès lors, qu'importe à l'instruction du peuple que la maison d'école soit un palais et qu'elle ait coûté fort cher, si pratiquement elle n'est point accessible aux enfants? Qu'importe que toutes les institutrices y soient d'une compétence incontestable et payées fort cher, et que leur enseignement ne laisse rien à désirer, si pratiquement le grand nombre des enfants se trouvent dans l'impuissance d'en profiter? On a prévu l'objection et l'on s'est chargé d'y répondre; et c'est la réponse qui ridiculise le système et ne permet pas de le prendre au sérieux.

L'école devant être gratuite et obligatoire, tous les enfants de la paroisse seront tenus de fréquenter l'école unique, sous peine d'amende ou de quelqu'autre châtiment pour les parents. Pour ôter tout prétexte d'absence et d'assistance irrégulière aux plus petits comme aux plus pauvres et aux plus éloignés, l'Etat qui aime d'un amour aussi paternel tous les enfants du pays que s'il les avait engendrés, leur fournira gratuitement à tous les mêmes livres et fournitures scolaires, au besoin le vêtement nécessaire pour la saison rigoureuse, les transportera tous les jours, matin et soir, dans les mêmes voitures publiques du domicile des parents à l'école et de l'école à leur domicile.

A-t-on prévu tous les détails de ce beau plan de réforme, qui me semble surtout praticable dans la lune, ou dans un pays qui ne ressemble en rien au nôtre, et les a-t-on donnés? Je ne saurais dire. Me trouvant à cent cinquante lieues de la métropole des lumières et du progrès, j'ai dû renoncer à me renseigner à fond sur un sujet si intéressant. La pensée du « penseur », je la laisse pour ce qu'elle vaut pratiquement, et je vous donne non pas la mienne, mais celle d'un homme de bon sens et d'expérience, aussi renseigné que réfléchi, qui ne parle guère en public, n'écrit jamais dans les journaux, les lit peu et sans enthousiasme, a toujours vécu depuis trente ans au milieu du peuple et connaît bien mieux que nos réformateurs ses lacunes et ses besoins.

« Que pensez-vous, lui dis-je, de notre système d'instruction

publique, de tant de réformes que l'on réclame, et en particulier de cette centralisation de l'enseignement ?

— Ce que j'en pense? Si je ne me trompe, ce que vous en pensez vous-même.

« Que les Canadiens de la province de Québec soient ignorants et arriérés, on n'en peut guère donner d'autres preuves que les discours et les écrits de ceux qui prétendent les instruire et les réformer. A mon humble avis, il y a chez eux moins d'ignorance que de paresse ou d'insouciance pour tirer parti de leur instruction.

« Il y a des progrès à faire dans l'enseignement primaire, comme à peu près dans tous les pays du monde, moins peut-être que dans la plupart de ceux que l'on vante davantage. On pourrait moins lésiner pour les maisons scolaires, on devrait souvent mieux rétribuer les institutrices ; là-dessus tout le monde est d'accord ; mais tout le monde crie et personne ne veut agir, ceux qui crient davantage moins que tous les autres.

« Il y a des lois et une réglementation du département de l'Instruction publique concernant les dimensions, l'ameublement et l'hygiène des maisons scolaires : qui empêche qu'on les fasse observer ? Il y a eu déjà un ordre en conseil d'un ministère provincial, statuant sur le juste salaire des institutrices : pourquoi ne pas le mettre en vigueur ? Si les municipalités sont besogneuses et qu'elles ne puissent pas pourvoir suffisamment ni aux maisons d'école ni au traitement du personnel, qui empêcherait le gouvernement d'y contribuer ? Si la province a des ressources, pourquoi ne disposerait-elle pas ou d'un capital ou d'une somme annuelle, pour aider au soutien spécial des écoles dans les municipalités pauvres et dans les paroisses nouvellement colonisées ? Si l'on veut que cet argent, comme celui de la colonisation, ne serve pas aux intérêts des politiciens plutôt qu'à celui de l'instruction publique, que l'on règle par une loi les conditions des allocations à faire à titre de dons ou de prêts, et que l'on mette les subsides votés à cette fin dans les mains du conseil de l'Instruction publique qui en rendra compte.

« Les lacunes sont moins grandes qu'on ne le dit dans l'instruction primaire. Si l'on faisait concourir les enfants de nos écoles primaires avec ceux des écoles de même degré des autres provinces, le résultat réserverait des surprises et réformerait bien des jugements de nos réformateurs. Mais, ce qui est incontestable et que personne ne dit, c'est qu'un trop grand nombre de nos Canadiens n'ont aucun souci d'entretenir et de perfectionner l'instruction qu'ils ont reçue dans leurs écoles. Je connais des paroisses où tout le monde, à peu près, sauf les vieillards de plus de soixante ans, a passé par les écoles, a su compter, lire et écrire, et où vingt-cinq pour cent des adultes seraient comptés dans un recensement dans la classe des illettrés.

« Ce n'est pas aux écoles qu'il faut porter le remède, puisque ce n'est pas là qu'est le mal. Si j'étais législateur, je ferais une loi interdisant les droits civils et politiques à tous ces hommes de vingt et un ans à soixante, qui ne pourraient pas lire, écrire lisiblement, et faire les calculs usuels et pratiques dans la vie ordinaire. Tout citoyen de vingt et un à soixante ans, avant d'exercer aucune fonction civile et politique, devrait produire son certificat d'examen subi avec succès depuis cinq ans. Cela serait plus efficace que toutes les allocations pour relever le niveau de l'instruction populaire.

« Qu'il y ait beaucoup à faire encore pour l'instruction technique, personne ne le conteste ; mais personne ne veut aller de l'avant. La raison, il faut la dire, c'est qu'il n'y a aucun esprit public dans nos Canadiens. Qu'un Anglais, un Ecossais, un Américain s'enrichisse : volontiers il fera bénéficier le public d'une part de sa fortune. Qu'un Canadien-français fasse une fortune assez ronde : sur un demi-million, sur un million même, il ne trouvera rien à donner pour une œuvre d'utilité publique, n'eût-il aucun héritier nécessaire. L'éducation est de toutes ces œuvres d'utilité publique celle à laquelle on s'intéresse le moins— pratiquement. L'Etat ne peut pas tout faire et veut rarement tout ce qu'il peut : les particuliers crient et ne font rien. Nos

réformateurs me font penser à ces chiens qui s'épuisent à japper après les roues d'une charrette, comme si le cheval en devait devenir plus fort pour traîner la charge, ou que la voiture en dût marcher plus vite.

« A première vue, cette centralisation que l'on prône me semble une ineptie, et j'ai peine à croire que celui qui la patronne ne prenne pas un malin plaisir à se moquer de la badauderie de ses abonnés. Rien ne prouve mieux l'intelligence et le sérieux des lecteurs de nos journaux. Ce bon public n'y regarde pas de si près. On peut crier à tort et à travers contre tout ce qui se fait, prôner tout ce qui ne pourra jamais se faire ; pourvu qu'on parle réforme et progrès, on ne saurait avoir tort. Au fond, ce nouveau plan de réforme aussi sot que bien d'autres mérite tout autant les faveurs de notre public intelligent et lettré qui fait vivre nos grands journaux. Pour moi, c'est un hommage inconscient et involontaire à notre système d'instruction publique qu'on ne sache y proposer que des réformes absolument ridicules ou impossibles.

« En y regardant de plus près, cependant, dans toutes les réformes plus ou moins irréalisables qu'on propose de temps à autre on pourrait trouver quelque bonne suggestion, dont des hommes pratiques et dévoués à l'instruction du peuple pourraient tirer parti, tout comme Virgile trouvait des lingots d'or dans le vieux fumier d'Ennius.

« La centralisation de l'enseignement, par exemple, entendue comme tout à l'heure, est une utopie dont un homme sérieux n'a pas à s'occuper. Entendue dans un autre sens, elle me semble non seulement désirable, mais réalisable, et s'imposera un jour ou l'autre partout où elle n'existe pas déjà.

« La centralisation proposée méconnaît les besoins réels et les conditions matérielles de nos paroisses : elle supprimerait l'enseignement au lieu de le répandre et de le perfectionner. Si l'on veut répandre l'instruction et la rendre de plus en plus accessible à tous les enfants du peuple de nos campagnes, il faut non pas supprimer, mais multiplier les maisons d'école et les arrondisse-

28

ments scolaires autant que le permettent les ressources des municipalités. Plus la population est disséminée par *rangs* et *concessions*, moins la centralisation scolaire est possible et moins elle est désirable, dans l'intérêt de l'instruction comme dans celui des bonnes mœurs.

« Dans les villes cette centralisation est une nécessité d'ordre économique, et ses avantages au point de vue de l'enseignement compensent peut-être ses inconvénients d'un autre ordre. Elle permet de réduire le plus possible le coût du terrain, de mieux aménager et à meilleur compte les maisons d'école, de classer avec plus de méthode les élèves et les professeurs et de mieux adapter l'enseignement à la portée des enfants. Mais dans les campagnes, comment serait-elle réalisable ?

« Supposons une paroisse de campagne qui couvre un terrain de deux lieues et demie par deux. Donnons-lui trois cents familles d'agriculteurs et cinquante à cent familles d'emplacitaires groupées en village autour du clocher. Fixons le village avec l'école juste au centre de la paroisse et divisons exactement le terrain entre quatre rangs parallèles de quatre-vingts *terres* à peu près chacun, et relions ces rangs par des routes qui monteront et descendront exactement au centre du village. Ne nous inquiétons pas des familles villageoises: leurs enfants fréquenteront facilementl'école en toutes saisons. Mais comment les enfants des familles rurales y viendront-ils ? A pied ? Il n'y faut pas songer : imposer à des enfants de six à quatorze ans une marche quotidienne de deux à trois lieues par toutes les saisons et quelque temps qu'il fasse, pour suivre des classes de neuf heures du matin à trois heures du soir, c'est pratiquement les condamner à n'y point assister vingt jours au moins sur trente.

« On les voiturera, dit-on.—Et qui les voiturera ? Les parents ? Ils ont souvent autre chose à faire, et ce service sera sûrement des plus imparfaits et des plus irréguliers. Des cochers en omnibus et en pataches ? Comptez ce qu'il en faudra et quelle économie vous réaliseront hommes, chevaux et voitures. Car enfin, ce

transport *gratuit* des enfants de toute une paroisse deux fois par jour, qui le paiera, la municipalité ou le gouvernement ? Supposons que vous êtes en fonds pour payer ce voiturage, encore faut-il assurer un service régulier et continu, et qu'il se fasse dans des conditions acceptables aux parents. Imaginez des omnibus qui auront à faire tous les matins et tous les soirs une course d'une lieue et demie à deux lieues en recueillant tout le long du chemin leurs passagers. A quelle heure devront-ils partir de l'extrémité de la paroisse pour arriver à temps, surtout par les chemins impraticables de l'hiver et du printemps ? Et qui maintiendra l'ordre pendant ces voyages ? Combien de matrones seront appointées par l'Etat pour chaperonner toutes ces demoiselles en boutons et tenir en respect tous ces cochets qui se sentent pousser crête et ergots ?

« Laissons ces puérilités : c'est vraiment leur donner trop d'importance.

« La centralisation de l'école primaire, à mon humble avis, est au point de vue pratique une absurdité. Mais ce qui ne serait pas impossible et me semble désirable, c'est une école centrale supérieure aux autres dans chaque paroisse, où tous les enfants plus développés, auxquels les écoles d'arrondissement ne peuvent suffire, recevraient un enseignement plus complet et plus approprié à leurs besoins. Dans plus d'une paroisse ces écoles existent déjà, mais peut-être y aurait-il encore beaucoup à faire dans ce sens.

« Pratiquement, le moyen de rendre les écoles élémentaires plus efficaces serait peut-être de dégoufler quelque peu le programme, et de se contenter d'y donner aux enfants les notions les plus indispensables de lecture, d'écriture, de grammaire, de calcul et de catéchisme. Pour bien des arrondissements ce programme rudimentaire suffirait, au moins pour les enfants de six à dix ans. Quelques notions simples et claires forment mieux l'esprit et ont plus de portée pratique qu'une multitude de notions confuses, dont il ne reste qu'un souvenir plus ou moins nébuleux et des

idées incohérentes et inexactes. Pour être vraiment pratique et efficace, l'enseignement élémentaire doit donner aux enfants les connaissances dont ils ont besoin et dont ils auront vraisemblablement à tirer parti.

« Mais au-dessus de ces écoles élémentaires nécessaires aux jeunes enfants, il faudrait en chaque paroisse une bonne école primaire plus complète, avec un personnel suffisant pour que tous les enfants auxquels les écoles d'arrondissement deviendraient inutiles les puissent fréquenter facilement et avec profit. Que dans ces écoles centrales on initie les enfants de dix à seize ans à toutes les connaissances pratiques pour les populations rurales, qu'on leur donne des notions d'histoire suffisantes pour leur faire aimer leur pays davantage et les aider à le mieux servir, j'y applaudirai de grand cœur ; mais je ne désire pas que ces écoles se transforment en cours commerciaux ou en académies. Le but des écoles n'est pas de déclasser pratiquemment les enfants, garçons et filles, mais d'élever peu à peu le niveau intellectuel des classes auxquelles ils appartiennent la plupart pour le bien du pays et pour le leur.

« Si Dieu m'avait fait curé de campagne, je n'aurais pas voulu mourir avant d'avoir, non un pensionnat ni une académie pour faire de petits messieurs propres à rien et de gentilles petites demoiselles inutiles à elles-mêmes et à leurs familles, mais une bonne école paroissiale, comme il n'y en a pas assez. Vous verrez que si jamais ces écoles paroissiales se font, ce seront encore des curés qui les feront, comme ils ont tout fait dans notre pays pour l'instruction et l'éducation du peuple... »

Je voudrais achever ce discours tel que je l'ai entendu de mes oreilles, faire le croquis de l'église de campagne, de l'école et du presbytère rêvés par un homme qui, après avoir été de longues années dans l'enseignement, pourrait bien être l'un des meilleurs curés de son diocèse et l'un des citoyens les plus intelligents de son pays. Ce sera peut-être pour un autre mois, si rien ne commande la plume de

RAPHAËL GERVAIS

AU THÉÂTRE DU MARTYRE

LES PÈLERINS DE QUÉBEC À AURIESVILLE

Le 3 septembre de cette année restera une date mémorable dans les annales de l'Eglise en Amérique.

Sur l'invitation des Pères Jésuites de la province de New-York-Maryland, les membres du tribunal institué pour s'enquérir, en vue de la béatification, de la vie héroïque et du martyre pour la foi des Pères de Brébeuf, Jogues, Gabriel Lalemant, Daniel, Garnier et Chabanel, prêtres de la Compagnie de Jésus, de René Goupil et Jean de la Lande, se rendirent à l'endroit où fut consommé le sacrifice du P. Jogues et de ses deux compagnons qu'on vient de nommer. Les Jésuites de la province de New-York s'étaient généreusement chargés de toutes les dépenses du voyage.

Le groupe des pèlerins, à la tête desquels se trouvait Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Québec, président du tribunal, comprenait Mgr Têtu, Mgr Gagnon, les abbés P.-B. Garneau, du séminaire de Québec, C. Beaulieu, sous-secrétaire de l'archevêché, le P. Forest, missionnaire du Sacré-Cœur, tous membres du même tribunal, ainsi que le P. E. Désy, S. J., vice-postulateur de la cause, et directeur du pèlerinage. Les abbés R. Casgrain, L. Lindsay et E. Maguire avaient eu le privilège de se joindre à eux, et suppléaient ainsi à l'absence des RR. Pères J. Girard, C. S. C., et J. Forbes, des Pères Blancs d'Afrique, et de l'abbé Omer Cloutier, qui font partie de la même commission.

L'itinéraire suivi fut, presque tout le long du chemin, celui-là même que parcoururent le P. Jogues, René Goupil et Guillaume Couture, la première fois que le missionnaire se rendit au pays des Iroquois, où l'humble *donné* de la compagnie de Jésus devait, en versant son sang pour le Christ, être le protomartyr de l'Eglise de la Nouvelle-France. On sait qu'ils avaient été faits prisonniers près des Trois-Rivières, puis emmenés de là par la voie du Saint-Laurent, de la rivière Richelieu, (alors nommée Rivière des Iroquois), des lacs Champlain et George, et, après quelques *portages*, du fleuve Hudson et de la rivière des Mohawks, sur les bords

de laquelle se dressaient le fort et le village d'Ossernenon, dont Auriesville occupe aujourd'hui le site [1].

Partis de Québec le 30 août, vers midi, les pèlerins, après une courte halte à Montréal, qui fut aussi jadis témoin du zèle du P. Jogues, se rendirent à Plattsburg, situé vers le premier tiers du lac Champlain. C'est le point où leur itinéraire devait s'identifier avec celui des deux martyrs. Mais quel contraste entre le voyage de 1642 et celui de 1905 ! Les pèlerins n'avaient qu'à jouir des agréments d'une civilisation, dont Jogues et ses frères dans l'apostolat avaient planté le germe en prêchant l'Evangile et en mourant pour la foi. Ils pouvaient également goûter à loisir les charmes de cette nature incomparable, s'extasier devant le panorama tour-à-tour grandiose et gracieux des deux lacs que décharge le Richelieu. Pendant que le *Vermont* et le *Sagamore*, véritables palais flottants, les voituraient rapidement sur le vaste sein du lac Champlain, ou par les détours sinueux des myriades d'îles du lac George, ils ne pouvaient s'empêcher de songer à la voie douloureuse parcourue, il y a deux cent cinquante ans, par les deux héros chrétiens. Ces arbres antiques qui ombragent les villas des richissimes Américains ont été sans doute témoins des cruautés et des ignominies dont les féroces Iroquois abreuvèrent leurs captifs durant leur pénible voyage. Ces eaux limpides, où se mirent le ciel bleu et les verdoyantes collines qui bordent le rivage, ils les ont rougies du sang de leurs blessures ; ils y ont mêlé leurs larmes et les sueurs du travail brutal dont on les accablait à plaisir.

Deux ans plus tard, le P. Jogues devait parcourir encore ce même chemin, car, pour grandir son mérite et embellir sa couronne, le drame de son martyre devait compter deux actes sanglants, avec un interlude de calme et de paix relative. La seconde fois qu'il se rendit au pays des Iroquois, ce fut comme ambassadeur de M. de Montmagny auprès de ce peuple pour y négocier la paix ; il voulait aussi y prêcher de nouveau l'Evangile : c'était en 1646.

---

1 — Ce nom poétique a pourtant une origine assez vulgaire. Aaron (dans le langage populaire des Hollandais « Aurie ») est, paraît-il, le nom du dernier Iroquois qui vécut et mourut en cet endroit. On sait que les Anglais appelaient « Mohawks », les sauvages d'une des Cinq Nations, que les Français désignaient sous le nom d' « Agniers ».

Arrivant le 30 mai, jour de la Fête-Dieu, au lac George [1], il lui donna le nom de lac Saint-Sacrement.

La mission où il se rendait, celle-là même où il avait tant souffert quatre années auparavant, durant les treize mois qu'il y avait séjourné, portait, depuis la mort de René Goupil, le nom significatif de *Mission des Martyrs.* Et pourtant il ne devait pas encore y consommer son sacrifice, car ses anciens bourreaux, feignant d'avoir oublié les tortures qu'ils lui avaient infligées, l'accueillirent avec joie, et dans la crainte que la guerre ne se rallumât bientôt, lui conseillèrent de retourner dans la Nouvelle-France.

***

La première halte des pèlerins fut à Albany, jadis Fort Orange, autour duquel s'était groupée la colonie hollandaise. A l'époque de la captivité du P. Jogues, un bourg situé près de là s'appelait Rensselaerswick, du nom d'un de ses principaux habitants, dont la descendance, illustre dans les annales de la république américaine, compte à l'heure qu'il est un père de la Compagnie de Jésus.

C'est de ce lieu que, cédant aux instances bienveillantes du gouverneur hollandais, le P. Jogues, après avoir médité et prié, consentit à s'évader des mains de ses maîtres inhumains, auxquels il devait, plus tard, par le plus héroïque des holocaustes, demander une seconde fois la grâce du martyre. De passage à New-Amsterdam (aujourd'hui New-York) il entendit la confession d'un Irlandais catholique, accomplissant ainsi le premier acte du saint ministère dans l'île de Manhatte.

Après avoir admiré la cathédrale, le capitole et les parcs d'Albany, avec les couvents de Kenwood (Sacré-Cœur) et des SS. Noms de Jésus et de Marie, et visité les églises canadiennes de cette ville, et des villes voisines de Cohoes et de Watervliet, dont les aimables et zélés pasteurs rivalisèrent de prévenance et de générosité pour offrir à l'archevêque de Québec et à sa suite la plus cordiale hospitalité, les pèlerins devaient se rendre, les uns

---

1 — Ainsi nommé par les Anglais en honneur du roi George III. Il est question, dit-on,—et même les protestants n'y objectent pas—de substituer à ce nom trop britannique pour les Américains, celui de lac Jogues, en mémoire du martyr jésuite. Déjà une île du lac Champlain porte son nom.

la veille (samedi), les autres, le matin même du jour fixé pour la réunion à Auriesville (dimanche, le 3 septembre).

Il était désirable que le temps fût beau. Pourtant, tout présageait le contraire. Une pluie lente et continue commencée dès la veille au soir, ne promettait pour le lendemain que désagrément et ennui. Aussi, un bon nombre de pèlerins, attendus de toutes les villes voisines, ont-ils cru prudent de ne pas courir le risque d'être trempés jusqu'aux os en assistant à la messe dans une chapelle ouverte, capable d'abriter — et cela incomplètement — au plus un millier de personnes. Sur les quinze mille pèlerins qu'on attendait, il en vint près de cinq mille. Et c'est vraiment un beau nombre, car la pluie, qui avait duré toute la nuit, ne cessa de tomber que vers les huit heures du matin.

Les plus vaillants seuls, ceux qu'on ne saurait appeler les *fair weather Christians*, arrivèrent le matin par groupes, d'Albany, de Cohoes, de Troy, d'Amsterdam, de Schenectady, d'Utica et d'ailleurs.

A mesure que les trains les déposaient à la gare, ils gravissaient lentement, bannière en tête, priant ou chantant, les lacets du chemin qui conduit au sommet de la colline, pour assister à quelqu'une des nombreuses messes qui furent célébrées dès l'aurore à la chapelle de Notre-Dame des Martyrs.

***

Avant de parler brièvement du site incomparable de ce lieu de pèlerinage et des souvenirs sacrés qui s'y rattachent, il importe de savoir comment on a pu l'identifier de façon authentique avec le pays occupé jadis par les bourgades iroquoises d'Ossernenon, d'Andagaron et de Tionnontoguen. Grâce aux recherches consciencieuses d'un savant topographe, le général Clarke, d'Auburn, N.-Y., dont le témoignage est corroboré par les meilleurs historiens, on ne peut plus avoir de doute raisonnable sur l'identité des lieux. Les données qui ont servi à cette reconnaissance, comme à celle du théâtre du martyre des Pères de Brébeuf, Lalemant, Daniel et Garnier, au pays des Hurons, sont la mesure précise des distances, telles que consignées dans les *Relations* et les lettres des missionnaires, la conformité du paysage, des cours d'eau, et des accidents de terrain avec les descriptions contenues dans ces mêmes documents, et les traditions fidèlement conservées des indi-

gènes et des blancs relativement à l'endroit du séjour des Iroquois et de leurs missionnaires. Les vestiges, encore visibles, des palissades formant l'enclos du fort, les ossements de sauvages et les têtes de flèche que chaque excavation met au jour servent aussi à confirmer cette conclusion.

Au reste, les points historiques signalés à l'attention ou à la dévotion du pèlerin correspondent si fidèlement au texte des *Relations* qu'on peut facilement, en les parcourant l'un après l'autre, faire revivre exactement par l'imagination les différents épisodes du martyre de Jogues, de Goupil et de la Lande.

Au pied de la colline, en quittant la gare, on entre dans la voie douloureuse, où les serviteurs de Dieu passèrent entre deux haies de bourreaux qui les criblèrent de coups de verges et de baguettes de fusil.

A l'entrée de ce chemin doit s'élever plus tard une porte majestueuse avec trois arches dont la pierre angulaire a été bénite récemment. On a voulu par là commencer à réaliser la vision du P. Jogues, qui, dans un sommeil prophétique, crut voir les palissades de l'enclos du fort remplacées par des murailles magnifiques avec des portes construites en belles pierres équarries et polies, au-dessus desquelles on pouvait lire ces mots : *Laudent nomen Domini.*

Au sommet de cette colline était jadis dressé le théâtre où l'on exposait à la cruauté et aux moqueries des spectateurs les victimes vouées à la torture. A peine Jogues, nouvel Isaac, eût-il gravi cette montagne du sacrifice, qu'on lui arracha les rares ongles qui lui restaient, et que, sur l'ordre d'un sorcier, une femme lui coupa avec les dents un de ses pouces. A cet endroit s'élève maintenant un oratoire digne de couronner ce nouveau calvaire. On y vénère une *pietà*, Notre-Dame de Pitié soutenant sur ses genoux la tête du Christ mort : admirable statue en marbre blanc, exécutée d'après le modèle du célèbre sculpteur Achterman, qui se trouve dans la cathédrale de Munster (Allemagne).

C'est au pied de cette Madone qu'aux jours de fête on dépose une couronne d'épines, toute en or et en pierres précieuses, faite des bijoux offerts par la piété et la reconnaissance des fidèles. Cette couronne a la forme d'une coiffure, conformément à la tradition soutenue par Rohault de Fleury.

Comme site de forteresse, comme poste stratégique, rien ne pourrait égaler cette colline qui commande la rivière Mohawk, jadis

seule voie navigable desservant toutes les bourgades du pays des Iroquois, et d'où l'œil contemple à perte de vue la vallée qu'elle baigne [1]. De ce plateau, où s'élèvera plus tard un temple magnifique à la gloire de Notre-Dame des Martyrs et, nous l'espérons, des apôtres de la nation iroquoise, le regard embrasse un panorama unique. Au loin, jusqu'à l'horizon, s'étend la radieuse et verdoyante vallée qu'arrose de ses eaux sombres et paresseures le Mohawk aux sinueux méandres. Quand le ciel est serein, la rivière étincelle sous les feux du soleil qui mûrit les blés dans les champs qu'elle fertilise, ou, comme un miroir fidèle, sa surface reflète l'image des demeures élégantes et des ormes majestueux qui bordent ses rives.

Souventes fois le missionnaire captif, ravi par la beauté de ce spectacle, a dû rendre grâces à l'Auteur de telles merveilles, et s'écriant avec le saint fondateur de la Compagnie : *Quam sordet tellus quum cœlum aspicio !* s'élever par l'esprit, de la vue de ce paradis terrestre, à la contemplation du ciel où ses souffrances allaient bientôt recevoir leur couronne.

Tout parle de la Croix dans cet endroit où le « citoyen de la Croix » [2], comme s'intitulait le fervent imitateur d'un Dieu crucifié, devait marcher à la suite du Maître dans la voie royale de la souffrance : la statue de la Mère des Douleurs, le Calvaire, avec son grand Christ qui termine les quatorze stations du chemin de la croix, et, sur la « Montagne de la prière, » la croix commémorative érigée en 1885, à l'occasion du deuxième centenaire de la disparition de la mission. Sur le piédestal de cette croix on a gravé les événements les plus importants dont ce lieu a été le théâtre. Traduisons ces inscriptions qui résument en quelques mots l'histoire de la Mission des Martyrs.

Le sang des martyrs est la semence de l'Eglise. Près de cet endroit René Goupil, novice de la Compagnie de Jésus, fut mis à mort pour le signe de la croix, 29 septembre 1642, et avant et depuis cette date, en différentes années, beaucoup d'autres chrétiens, hommes et femmes, compagnons et disciples des missionnaires, de race française ou de diverses tribus indiennes, offrirent ici leur vie.

Cette croix commémorative a été donnée par le Rév. James F.-X. Houri-

---

1 — Aujourd'hui le canal Erié, qui fait communiquer le lac de ce nom avec l'Hudson, coule ici parallèlement au Mohawk.

2 — Le P. Jogues était né à Orléans, dont la cathédrale est dédiée à la croix adorable de Jésus-Christ.

gan, qui fut pendant longtemps le seul missionnaire des trois comtés de Browne, Delaware et Chenango, et maintenant, depuis trente-huit ans, est curé de l'église Saint-Patrice, à Binghamton, N. Y.

En mémoire des prosélytes indigènes de la mission, Hurons, Algonquins et Iroquois, dont les vertus, comme celles des premiers chrétiens, brillèrent dans la captivité et les persécutions ; spécialement du « Lys du Mohawk », Kateri Tegakwitha, la vierge iroquoise, née ici [1] en 1656, baptisée dans l'église de la mission, le dimanche de Pâques 1676, morte au Canada en 1680.

Sur cet emplacement de village indien la mission des martyrs fut fondée dans son sang par le Père Isaac Jogues, S. J., mis à mort le 18 octobre 1646. Dans cette mission, la première et la principale chez les Iroquois, quatorze prêtres de la Compagnie de Jésus souffrirent et travaillèrent jusqu'à sa destruction en 1684 [2].

Cette croix fut érigé à l'occasion du 200e anniversaire.

Parmi les quatorze Jésuites qui cultivèrent cette vigne ingrate, on trouve plusieurs missionnaires dont les noms reviennent souvent dans l'histoire de la Nouvelle-France.

En 1653, le P. Poncet fut pris et torturé en cet endroit. Il fut le premier à exercer le saint ministère à Albany. La mission de Sainte-Marie des Martyrs fut fondée en 1667,par les P. Fremin et Pierron, sur le site d'un des villages des Agniers, détruits en 1666 par les troupes du Marquis de Tracy.

En 1675, le P. Jacques de Lamberville y apporta la statue de Notre-Dame de Foy qu'il exposa à la vénération des néophytes le jour de l'Immaculée-Conception. Il y baptisa, l'année suivante, Catherine Tegakwitha.

La statue miraculeuse ayant disparu en 1684, lorsque les missions furent abandonnées par suite de la guerre entre les Français et les Anglais, les Jésuites de la province de New-York, en ressuscitant le pèlerinage à la Mission des Martyrs, ont substitué à l'antique modèle de Notre-Dame de Foy, une vierge debout au pied de la Croix. A leurs yeux ce type est plus conforme au nom de la mission et aux souvenirs des souffrances qu'y ont endurées pour le Christ ses héroïques fondateurs. Le titre de la vierge de Foy, *Virgo fidelis*, signifie dans leur pensée, non pas la foi qui fit appeler « bienheureuse celle qui avait cru, » mais la

1 — Catherine est née à la mission de Saint-Pierre, aujourd'hui Fonda, qui comprenait encore récemment Auriesville dans ses limites.

2 — A ces détails historiques, on aurait pu ajouter que, de cet endroit, partirent en 1648-49-50, des bandes de guerriers qui prirent part à la destruction des chrétientés huronnes et au massacre des PP. Daniel, Brébeuf, Lalemant et Garnier.

constance de la Mère des Douleurs, fidèle jusqu'à l'immolation suprême au pied de la Croix de son Fils bien-aimé.

***

Il est près de onze heures. Les derniers convois attendus sont arrivés, portant à plus de quatre mille le nombre des pèlerins. Il y a parmi eux grand nombre de Canadiens-français des villes d'Albany, de Troy et de Cohoes ; il y a aussi des groupes assez notables d'Italiens, de Polonais et de Lithuaniens, venus d'Amsterdam, avec leurs pasteurs respectifs.

A mesure qu'ils arrivent, ils sont accueillis par le Père J. Wynne, qui est véritablement l'âme de ce mouvement des pèlerins à Auriesville, et qui travaille activement depuis longtemps à promouvoir la cause de béatification des martyrs Jésuites. Durant les six semaines que dure la saison des pèlerinages, il s'arrache, le plus souvent possible, à son bureau de rédaction, pour venir, de la parole et de l'exemple, stimuler l'ardeur et la dévotion des fidèles. Directeur de trois revues, le *Messenger*, *Catholic Mind*, et le *Pilgrim of Our Lady of the Martyrs*, (organe du pèlerinage d'Auriesville) il s'occupe aussi sérieusement de la rédaction et de la publication prochaine de la *Catholic Encyclopædia*, première œuvre de ce genre dans la langue anglaise. L'éditeur de cette encyclopédie, M. Robert Appleton, bien que protestant, s'était associé à la fête du 3 septembre.

La grand'messe, retardée depuis 10 heures, va commencer. Elle est chantée au fauteuil par Monseigneur l'archevêque de Québec, à qui, par une exquise délicatesse, ont été réservés tous les honneurs de la journée. Avec lui figurent le Révérend Père T. Gannon, provincial des Jésuites de New-York, comme prêtre assistant, et les abbés E. Maguire et P.-B. Garneau, comme diacre et sous-diacre. L'abbé C. Beaulieu fait l'office de cérémoniaire, et l'abbé H. Baillargeon, curé de Sainte-Anne, Cohoes, celui de thuriféraire. Sa Grandeur Mgr Farley, métropolitain de la province de New-York, qui comprend le diocèse d'Albany, assiste au trône, accompagné de Mgr Têtu, de Québec, et de Mgr Reilly, de Schenectady ; Mgr McDonnell, évêque de Brooklyn, occupe un siège d'honneur. Parmi les prélats présents se trouvent Mgr Swift, vicaire-général et administrateur du diocèse d'Albany en l'absence de l'évêque, Mgr Lynch, d'Utica, Mgr Lavelle, de

New-York, Mgr Gagnon, de Québec, et Mgr Barrett, de Brooklyn. Parmi les Jésuites venus de New-York, de Philadelphie ou de Woodstock, on remarque les Pères Campbell, ex-provincial, Brosnan, Donnelly, O'Sullivan, O'Gorman, McNiff, Bostler, Kelly, Coveney, Kilroy et plusieurs scolastiques.

Parmi les prêtres séculiers, outre les Québecois déjà nommés, il y avait les Révérends P.-J. Hayes, chancelier du diocèse de New-York, Driscoll, curé de Fonda, Quinn, d'Utica, DiDonna et Staglianò (Italiens), Gorski (Polonais), et Zydanowicz (Lithuanien).

Par une très heureuse coïncidence on celébrait, à Auriesville, comme à la basilique de Québec, la messe des saints martyrs ; là-bas, en l'honneur des saints Flavien et Félicité, dont les reliques insignes sont exposées dans la cathédrale, et dont des parcelles sont enchâssées dans l'anneau pastoral du vénérable François de Laval. A Auriesville, c'était, d'après le propre des Jésuites, la fête du bienheureux Antoine Ixida et de ses cinq compagnons, martyrisés au Japon en 1632. La leçon du bréviaire appelle le premier *lumen Ecclesiæ Japonicæ*, « lumière de l'Eglise japonaise ».

Etait-ce pour nous rappeler ce titre glorieux, ou pour exaucer les prières de tous les pèlerins que le ciel, jusque là indécis et couvert de nuages, se rasséréna subitement, et qu'un rayon de soleil, traversant la fenêtre du modeste sanctuaire, vint éclairer l'autel, le célébrant et les ministres parés de leurs vêtements empourprés, et faire briller les gemmes du calice d'or, formé, comme la couronne d'épines, des bijoux offerts par la piété des fidèles ? Le Pontife venait de donner à ses ministres le baiser de paix en leur disant : « La paix soit avec vous. » Le chœur achevait de chanter l'*Agnus Dei*, et suppliait « l'Agneau qui efface les péchés du monde » de donner à tous les fidèles présents, et à l'Eglise entière qu'ils représentaient, le don suprême de la paix, quand le soleil vint illuminer la scène du sacrifice. N'était-ce pas, plutôt, pour nous rappeler le saint missionnaire, héraut de la paix promise « aux hommes de bonne volonté, » et de la lumière de l'Evangile auprès des peuplades croupissant dans les ténèbres de la mort ; le martyr qui, en ce lieu même, versa son sang pour l'amour du Christ, dont la tête fut plantée sur un des pieux de la palissade voisine, et le corps jeté comme une chose vile dans les ondes du Mohawk qui coule à nos pieds ? N'est-ce pas à son intercession que nous étions redevables de la tempé-

rature radieuse qui s'annonçait et qui allait donner à la fête un charme inoubliable ? Il était permis de le croire, et cette confiance ne servit qu'à accroître la ferveur des assistants.

Il passait midi quand la messe fut terminée, et malgré la fatigue du jeûne et du voyage, un grand nombre de pèlerins avaient dû attendre jusqu'à cette heure pour communier.

La foule se dispersa pour dîner sur l'herbette, ne cessant de maintenir durant toute la journée le plus parfait décorum, et la plus respectueuse attitude.

***

A trois heures, s'organisa la procession du Très Saint Sacrement. Le P. Wynne conjura la foule de profiter de ces moments solennels et précieux, où Notre-Seigneur est prodigue de ses grâces, pour prier avec une plus grande ferveur, leur rappelant que c'est à des heures semblables qu'à Lourdes et ailleurs éclatent les miracles les plus étonnants.

A la suite de la croix marchent le clergé, les prélats, l'évêque de Brooklyn et l'archevêque de Québec. Mgr l'archevêque de New-York porte le Saint Sacrement, assisté des abbés Lindsay et Gorski, et les fidèles, les hommes d'abord, puis les femmes, viennent à la suite.

La procession, qui dura une heure, à part le sermon, se rendit au « ravin, » pour revenir à la chapelle du pèlerinage. Quel ravissant spectacle que celui de cette promenade triomphale de Notre-Seigneur, sur ce plateau témoin jadis de tant d'actes d'héroïque vertu, de tant de souffrances endurées pour son nom, aujourd'hui rayonnant de verdure et de lumière, mais surtout de la joie et de la ferveur de tous ces fidèles accourus pour le supplier, pour honorer le souvenir de ses martyrs, et tout prêts à crier à haute voix, ne les retenait la sainteté de la cérémonie : « Hosanna au fils de David ! »

Et la procession avançait toujours par la voie sablonneuse qui conduit au « ravin. » Elle passe sous les arceaux de la forêt qui font à l'ostensoir un dais de leur feuillage ; elle s'engage dans la descente qui conduit au ruisseau qu'elle franchit sur un pont rustique, gravit une colline escarpée, et là, près de la grotte où repose une statue représentant le cadavre meurtri de René Goupil, l'officiant dépose sur un autel en marbre le Saint Sacrement, qu'il encense et devant lequel on place un voile.

C'est le temps de jeter un coup d'œil sur ce mystérieux ravin et d'en rappeler brièvement l'histoire.

***

C'est ici que le P. Jogues retrouva le corps de René Goupil, « cet ange par l'innocence et ce martyr de Jésus-Christ », comme il l'appelait plus tard dans une de ses lettres. C'était deux jours après la fête de saint Michel, 29 septembre 1642, où il avait expiré sous le *tomahawk* de ses bourreaux en prononçant le nom de Jésus. Dans ce ravin, derrière la colline où s'élevait alors la bourgade d'Ossernenon, là où un ruisseau se joint à un cours d'eau plus considérable fuyant vers le Mohawk, il découvrit le corps ensanglanté de son compagnon déjà rongé par les chiens. A cette vue il mêla ses larmes aux eaux du torrent. N'ayant pas d'instrument pour l'enterrer, il le fixa avec des cailloux près d'un grosse pierre plate qui occupe encore le centre du ravin. Mais, lorsqu'il revint, récitant en chemin l'office des morts, pour rendre les derniers devoirs à René, le cadavre avait disparu. Au printemps, à la fonte des neiges, il apprit l'endroit où les jeunes gens l'avaient caché, mais n'y trouva que quelques os à demi rongés, laissés par les chiens, les loups et les corbeaux, et un crâne fendu en plusieurs endroits. Baisant avec respect ces saintes reliques, il les confia à la terre, dans l'espoir qu'un jour elles auraient une sépulture plus digne.

Pendant que nos yeux contemplaient avec ravissement l'ensemble et les détails de ce gracieux et pittoresque ravin, la scène que nous venons de raconter se répétait dans notre imagination, et, attendri par ce touchant souvenir, pénétré par la présence réelle du Maître qui remplissait de sa majesté voilée tout cet endroit mémorable, électrisé par l'attitude pieuse et recueillie de la foule, qui après avoir adoré le Dieu eucharistique, allait ensuite s'asseoir par rangées sur le versant des collines qui s'élèvent en amphithéâtre tout alentour, nous pleurions d'émotion et de reconnaissance, et nous priions le Seigneur de ne pas renvoyer à jeûn cette multitude affamée de grâce et de vérité. N'était-il pas, en effet, « descendu avec eux, s'arrêtant dans un lieu champêtre », et n'allait-il pas, par la bouche de son ministre, leur distribuer le pain substantiel de sa divine parole ? On se serait cru vraiment au pied de la « Montagne des Béatitudes », à voir ce peuple assis sur les pierres ou sur la mousse au pied des arbres, écoutant avec

une attention avide le prédicateur qui, d'une estrade rustique, élèvant la voix pour dominer le bruit du ruisseau et atteindre tout son vaste auditoire, leur disait en paroles éloquentes la signification de cette réunion solennelle.

Après une apostrophe aux deux archevêques, de New-York et de Québec, pour leur souhaiter la plus cordiale bienvenue et leur exprimer la reconnaissance des fils de Loyola envers ceux qui étaient venus de si loin pour honorer la mémoire d'un des leurs, et concourir ainsi efficacement au procès de sa glorification, le prédicateur, le Révérend Père Campbell, rappela à la foule les émotions qu'il avait ressenties en visitant à Québec les lieux sanctifiés par l'apostolat du P. Jogues, et en prêtant, dans la vénérable basilique de Québec, le serment solennel de ne rien dire dans le procès qu'il ne crût conforme à la vérité.

Appuyant sur la haute signification du pèlerinage de ce jour :

Cet endroit, s'écria t-il, est un des plus sacrés dans les Etats-Unis. Voici un jour à inscrire en lettres d'or dans l'histoire d'Auriesville. Nous sommes ici les interprètes de tous les catholiques de l'Amérique, quand nous demandons la canonisation de ces héros. Nous la voulons, cette canonisation, et nous la voulons maintenant. Pourquoi ? Parce que, à l'heure qu'il est, la plus grande erreur est la négation de toute religion doctrinale. La presse, les revues répètent sans cesse que le christianisme peut être séparé de la religion. Contre cette hérésie s'élève aujourd'hui pour protester la figure sanglante du Père Jogues. Pourquoi est-il venu dans ce pays ? Il n'y est pas venu seulement pour enseigner aux sauvages à être bons. Il est venu leur enseigner qu'il y a un Dieu éternel, qu'il y a trois Personnes dans l'adorable Trinité, que Jésus-Christ n'est pas seulement homme, mais Dieu également. que le baptême est nécessaire au salut. Il venait enseigner une religion dogmatique. Il savait que, s'il devait y avoir quelque majesté et quelque force dans le pouvoir, quelque beauté dans les lois et les mœurs, ce serait dû à la doctrine de Jésus-Christ, sans laquelle notre condition ne serait pas plus enviable que l'esclavage et la dégradation des mahométans et des sauvages.

Il convient donc que ce glorieux missionnaire soit exalté en face de notre nation pour que la voix de son sang la ramène à la vérité.

Nous sommes, poursuivit l'orateur, une grande nation. Nos flottes couvrent le vaste océan. Notre richesse dépasse toute imagination... Notre président est un des plus grands luminaires du monde et paraît même précéder les empereurs et les rois. Cet homme donne du lustre et de l'honneur au siège présidentiel. Mais, en dessous de tous ces dehors brillants, existe la corruption. Un des porte voix de ce même président disait naguère que nous nous effrondrions dans un abîme de corruption. En premier lieu, par le divorce. Nous sommes la risée de l'univers. Il se commet des crimes en Amérique qui remplissent de consternation tout homme qui sait penser. Du haut en bas de l'échelle politique il y a des maux à déplorer. Tout l'organisme de notre commerce est corrompu de part en part. Nous ne pouvons sans appréhension envisager l'avenir.

Qui peut sauver cette glorieuse nation si l'on ne met un frein à ces maux ? Qui peut nous sauver? Rien autre que la doctrine de Jésus-Christ, la croyance en sa divinité. Il a établi une loi qu'on ne saurait violer sans provoquer les foudres de Dieu qui nous précipiteront vers la perdition. Les leçons données par le prêtre catholique devraient résonner par tout le pays, non seulement à ceux de notre foi qui, par négligence, l'ont mise en oubli, mais à ceux qui veulent se contenter du sentiment pour toute religion. Ces enseignements salutaires emprunteraient une nouvelle efficacité à la canonisation du Père Jogues..........

Le sermon terminé, l'archevêque officiant bénit avec la divine Hostie la foule agenouillée, et la procession retourna par la même voie. Il y eut une seconde halte, avec bénédiction du Très Saint Sacrement, à la croix commémorative, puis une dernière à la chapelle du pèlerinage. Ce fut le digne couronnement de cette journée inoubliable, tout embaumée des plus salutaires émotions et de la « bonne odeur du Christ », laissée en ce lieu béni par les pionniers de la foi et ravivée ajourd'hui par la ferveur des successeurs des premiers apôtres du pays et par la piété des fidèles qui ont remplacé les néophytes de cette primitive Eglise du Nouveau-Monde.

Les trains sont en gare et attendent les pèlerins qui retournent chez eux, qui aux villes environnantes, qui au vieux Québec, d'où sont partis les apôtres qui ont planté dans leur sang ces chrétientés aujourd'hui florissantes.

***

Il nous est, peut-être, au cours de ce récit trop rapidement écrit, échappé quelque épithète imprudente à l'adresse des serviteurs de Dieu dont la cause s'instruit actuellement. Nous n'avons pourtant pas l'intention de devancer le jugement de la sainte Eglise. Au reste, si nous avons prononcé parfois le mot « martyr », en parlant de ces glorieux confesseurs de la foi, nous ne voulons pas être plus téméraire que le grand pape Urbain VIII, l'auteur même de la discipline sévère qui oblige en pareil cas. C'est, en effet, ce même pape, alors régnant, qui, en réponse à ceux qui demandaient en faveur du P. Jogues la dispense requise pour toucher de ses mains mutilées le calice et l'hostie consacrée, déclara qu'il serait « indigne qu'un martyr du Christ ne pût boire le sang du Christ. »

L. Lindsay, p^{tre}.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV — OCTOBRE 1905 — N° 10

LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE

EST-IL MONARCHIQUE, ARISTOCRATIQUE OU DÉMOCRATIQUE ?

En l'an 374 de l'ère chrétienne, le siège épiscopal de Milan, devenu vacant par la mort du premier pasteur de ce diocèse, était l'objet d'une vive contestation. Deux partis se disputaient l'élection du nouvel évêque, le parti catholique et le parti arien ; et ce dissentiment, s'étendant des hautes classes au peuple lui-même, y avait créé une agitation profonde que l'on craignait de voir dégénérer en sédition. Pendant que la foule, assemblée dans l'église et oubliant la majesté du lieu saint, donnait libre cours à son mécontentement, voici que le préfet de la ville, nommé Ambroise, apparaît et, prenant la parole, fait un éloquent appel à la modération et à la paix.

Il achevait à peine de parler qu'un enfant, rapporte la tradition, fit entendre ce cri : « Ambroise évêque ! Ambroise évêque ! » ; et le peuple, rallié dans une soudaine unanimité, de répéter avec force cette acclamation enthousiaste.

Ambroise, qui n'était encore que catéchumène, reçut bientôt le baptême, et, malgré sa résistance, dut prendre la direction de l'Eglise de Milan.

C'est sans doute le souvenir de ce fait, ainsi que plusieurs

exemples analogues de la participation du peuple aux élections épiscopales, qui a inspiré à un ardent apôtre des idées et des aspirations modernes l'affirmation suivante : « Qu'était à ses débuts le christianisme ? Une véritable démocratie [1]. »

Cette parole, du reste, n'est que l'écho du sentiment d'un groupe assez considérable de catholiques qui, tout imprégnés de l'esprit de leur siècle et pleins d'enthousiasme pour nos institutions contemporaines, voudraient implanter dans la société religieuse les idées auxquelles obéissent de nos jours la plupart des nations, et travaillent de toutes feurs forces à démocratiser l'Eglise. Celle-ci, leur semble-t-il, n'évolue pas assez vite dans le sens de leurs rêves ; elle demeure trop attachée aux vieilles méthodes de direction et de gouvernement ; elle n'accorde pas une place assez large à l'élément populaire ; elle ne tient pas assez compte de cette force toujours croissante des principes démocratiques qui, après avoir renversé les trônes, ont établi l'autorité sur un nouvel ordre de choses ou plutôt en ont fait passer le sceptre aux mains de la liberté.

Je n'ai pas à faire ici l'étude du mouvement démocratique sous son aspect profane et dans ses applications à la société civile. Mais, quoi qu'il faille en penser et quelle qu'en puisse être l'influence sur l'avenir purement politique des nations, on nous permettra de poser et de chercher à résoudre une autre question : la structure organique de l'Eglise se prête-t-elle aux formes démocratiques ? Le gouvernement qu'elle a reçu de Jésus-Christ doit-il s'appeler monarchie, aristocratie, démocratie ? Est-il, comme les gouvernements civils, sujet aux fluctuations si fréquentes qu'amène dans le cours des âges la mobilité des hommes et des choses et qui modifient de tant de manières les institutions les plus anciennes et les plus solidement établies d'un pays ?

Pour répondre à cette question, il ne sera pas sans à propos de rappeler brièvement ce que la philosophie sociale nous enseigne

---

1 — Mgr Ireland, *L'Eglise et le siècle*, p. 134.

touchant les différentes formes que l'autorité peut revêtir et la constitution hiérarchique de ses pouvoirs.

Distinguons d'abord ce qu'on est convenu d'appeler les formes *simples* de gouvernement, c'est-à-dire les formes premières, fondamentales et irréductibles, puis les formes *composées* ou *mixtes*, c'est-à-dire celles qui résultent d'un mélange, d'une combinaison essentielle des formes primitives.—Or, trois formes simples ont tour à tour prévalu et se sont partagé l'empire du monde : la monarchie, l'aristocratie et la démocratie.

La *monarchie*, comme tous le savent et comme son nom même l'indique, est caractérisée par la concentration entre les mains d'un seul des pouvoirs publics, pouvoirs dont le monarque peut bien, s'il le veut, déléguer l'exercice, mais dont il ne saurait, sans cesser d'être lui-même, abdiquer les droits et les titres souverains. La monarchie est héréditaire ou élective ; héréditaire, quand l'autorité, dont le prince est investi, se transmet par droit de naissance ; élective, quand elle lui est conférée par voie de suffrage. L'une et l'autre, à côté d'inconvénients graves, présentent des avantages réels : celle-ci, par exemple, peut donner à l'Etat des hommes d'une plus grande valeur personnelle ; celle-là, de son côté, lui assure, avec le respect des peuples pour la grandeur dynastique, plus d'ordre, plus de sécurité et de stabilité ; et comme rien n'est plus essentiel à la félicité publique que l'ordre dans la justice et la paix, l'hérédité, l'histoire l'atteste, a le plus souvent prédominé dans le conseil et le gouvernement des nations.

On appelle *aristocratie* cette forme gouvernementale où l'autorité appartient aux grands, c'est-à-dire à une classe d'hommes qui, par la noblesse du sang, l'habitude du pouvoir, la force des traditions et l'influence de la fortune, semblent revendiquer comme un bien propre, comme un héritage patrimonial, l'exercice de la souveraineté. Le régime aristocratique, dont on trouve de glorieux exemples dans le sénat et le patriciat romains après la chute de la royauté, ainsi que dans l'ancienne république de Venise, offre lui aussi d'incontestables avantages. On ne saurait,

en effet, méconnaître les aptitudes spéciales et l'habileté presque naturelles qu'apportent au maniement des affaires ces familles patriciennes, dont l'éducation et la haute position historique et sociale forment d'avance l'esprit public. Mais, il faut l'avouer, cette forme de gouvernement donne aisément prise aux dissensions et aux intrigues que l'ambition, l'envie, la richesse d'hommes plus ou moins puissants, plus ou moins influents, peuvent provoquer.

Il y a enfin la *démocratie*, troisième mode gouvernemental qui, sans être nécessairement lié au régime républicain, s'y incarne le plus souvent comme dans sa forme la plus naturelle et sa manifestation la plus complète. C'est le gouvernement où le peuple lui-même, du moins par l'expression libre de ses opinions et l'influence de son suffrage, prend une part plus ou moins grande à la gestion des affaires publiques. Les partisans de la souveraineté populaire font consister la démocratie en cette puissance du peuple qui le crée souverain véritable, sans autre législateur, sans autre juge, sans autre arbitre de ses destinées que lui-même ou ses délégués. Quant à nous qui, en droit, ne pouvons admettre une telle souveraineté et qui la croyons opposée non seulement aux notions les plus justes d'une saine philosophie, mais encore aux enseignements les plus explicites de l'Eglise elle-même, nous nous faisons de la démocratie une autre idée ; nous voulons pour elle une définition qui, tout en sauvegardant son caractère propre, en écarte les faux principes non essentiels à sa constitution : et voilà pourquoi nous l'appelons un régime politique où le peuple, sans faire lui-même acte de souverain, jouit d'une plus grande somme de liberté et où, soit par les représentants, soit par la presse qu'il contrôle, soit par les institutions qu'il suscite, il est à même d'exercer une plus grande influence dans la marche des affaires et l'administration de la chose publique.

A ces formes primordiales, sous lesquelles le gouvernement des peuples nous apparaît tour à tour dans l'histoire de l'humanité, ajoutons celles que nous avons nommées *mixtes* et qui com-

portent une sorte de mélange des formes élémentaires. C'est ainsi que la monarchie pure d'*absolue* devient *tempérée*, selon qu'elle est soumise à diverses conditions qui lui font contrepoids ou en limitent l'autorité. Et si ces conditions vont, de par la loi fondamentale du pays, jusqu'à constituer des corps distincts partageant avec le prince les fonctions et les responsabilités du pouvoir souverain, nous avons ce qu'on appelle aujourd'hui la monarchie *constitutionnelle*, représentative ou parlementaire, monarchie dont l'Angleterre nous offre une parfaite image. On a remarqué avec raison que dans ce régime gouvernemental la souveraineté participe à toutes les formes simples, puisqu'elle réside à la fois dans la personne du prince qui représente la monarchie, dans le Sénat ou la Chambre haute qui représente l'aristocratie, dans la Chambre basse ou l'assemblée populaire qui représente la démocratie.

***

Ces préliminaires posés, il est temps de nous demander à laquelle des formes politiques dont nous venons de parler le gouvernement de l'Eglise doit être ramené.

Les erreurs les plus graves ont, sur ce point comme sur tant d'autres, égaré l'esprit humain. Quels qu'en soient, du reste, la diversité et le nombre, on peut, je crois, les réduire à trois systèmes principaux qui semblent résumer tous les autres : le système radical et protestant, le système aristocratique et gallican, le système démocratique et libéral.

J'appelle *radical* ce système subversif de toute hiérarchie sacrée, de toute vraie autorité religieuse, par lequel les fondateurs du protestantisme ont prétendu établir leurs Eglises particulières, en dehors de l'Eglise romaine, sur les bases de l'indépendance et du libre examen. On a nié le pouvoir papal, ses droits, ses prérogatives ; on a, par le fait même, tronqué et décapité la société ecclésiastique, et comme un corps quelconque, physique ou moral, ne saurait subsister sans une tête qui le dirige, il a fallu deman-

der cette force directrice à la puissance civile. C'est ainsi que, dans le système protestant, l'Eglise a perdu sa forme propre, son autonomie sociale, son caractère hiérarchique et gouvernemental, pour n'être plus qu'un département de l'Etat, un organisme inférieur soumis aux conditions et aux règlementations qu'il plaira aux chefs politiques de lui imposer.

Le système *aristocratique* reconnaît dans l'Eglise une forme distincte de gouvernement. Mais ce gouvernement est tellement constitué que le monarque, qui en est la tête, n'est pas seul à jouir des droits suprêmes de la souveraineté. Cette souveraineté est divisée : elle réside simultanément dans le Pape et les évêques ; et, quoique le Pontife romain, en sa qualité de primat, tienne lui-même les rênes de l'administration générale, sa parole cependant n'est pas par elle-même infaillible, ses actes ne deviennent irréformables que par la sanction qu'y apportent les évêques dispersés ou réunis en Concile. Bref, l'autorité épiscopale ainsi entendue prime celle du Pape ; elle la complète, en règle l'exercice, en redresse au besoin les jugements ; et voilà pourquoi, dans ce système, la monarchie ecclésiastique s'altère au contact dissolvant de l'élément aristocratique et n'est plus en définitive, selon le mot de L. Veuillot [1], qu' « une auristocratie tempérée de monarchie. »

C'est le concept gallican de l'autorité religieuse : doctrine qui, pendant trois siècles, domina presque toute l'Eglise de France, et qu'on vit, au Concile du Vatican, renaître en quelque sorte de ses cendres pour livrer à la primauté juridictionnelle de l'Evêque de Rome un dernier et décisif assaut.

L'attaque vint à la fois des gouvernements hostiles à l'Eglise et de certains catholiques encore imbus du gallicanisme ombrageux de leurs pères. Dans un article-programme, publié par le *Correspondant* du 10 octobre 1869, un des chefs de la croisade anti-infaillibiliste osait mettre le Concile en garde contre le dan-

1 — *Rome pendant le Concile,* vol. I, p. CIII.

ger de concentrer sur une seule tête l'autorité dogmatique et disciplinaire. L'auteur, examinant le pouvoir doctrinal de l'Eglise, s'exprimait en ces termes :

On peut contester l'infaillibilité d'un décret du Pape, séparé du consentement exprès ou tacite de l'épiscopat, et plus sûrement encore l'infaillibilité des décrets d'un concile qu'aucun pape ne confirme. Mais une décision conciliaire, revêtue de l'assentiment pontifical, ou une proposition pontificale, corroborée par le consentement de l'épiscopat, l'infaillibilité est là, ou elle n'est nulle part.

Puis, allant jusqu'à reprocher au Pape une trop longue interruption des conciles, le même écrivain ajoutait :

A exercer ainsi toute seule la plus haute des prérogatives dont Jésus-Christ ait investi son Eglise, la Papauté absorbait, à elle seule aussi, tout le crédit et tout l'ascendant que perdait l'épiscopat. La pondération des pouvoirs, établie par le droit divin dans l'Eglise, se trouvait intervertie par le seul fait que les évêques, cessant d'être les associés du Pape dans le jugement de la foi, étaient réduits au rôle d'interprètes de la pensée d'un supérieur, souvent de simples organes de transmission. Cette voix du premier Pasteur, seule retentissante au milieu du silence de l'Eglise, et celle des évêques ne s'élevant que pour lui faire écho, quoi de plus propre à accréditer dans l'esprit des simples la très fausse opinion que dans la Papauté seule réside l'Eglise entière ! Quoi de mieux fait pour altérer à leurs yeux le caractère original et grandiose imprimé par Jésus-Christ à la monarchie qu'il a fondée : monarchie qui est un corps vivant, où la tête reçoit des membres autant de vie qu'elle leur en envoie !

Enfin, l'auteur de l'article se permettait de formuler un vœu.

Nous voudrions, disait-il, que cette association de l'épiscopat à la Papauté, dont nous allons revoir après tant d'années le consolant spectacle, devînt, dans le régime futur de l'Eglise, non plus une solennelle exception, mais un usage qui survécût à la convocation toujours rare des conciles, et se prolongeât dans leur intervalle. Une forme pourrait être trouvée par le Concile lui-même, avec l'assentiment du Pape, pour assurer à l'épiscopat tout entier une part dans l'administration habituelle de l'Eglise, à laquelle, par le recrutement trop exclusif des congrégations romaines, le clergé d'Italie seul est aujourd'hui appelé.

Cette conception du gouvernement ecclésiastique, basée sur une sorte de représentation épiscopale, n'est pas, au fond, très éloignée de l'idée libérale préconisant dans l'Eglise les princi es du régime démocratique, et voilà pourquoi,

à l'époque du Concile du Vatican, les catholiques libéraux de tous les pays et de toutes les nuances se réunirent en un faisceau compact avec les gallicans [1].

1 — Dom Benoît, *Les erreurs modernes*, t. II, p. 582.

Le système *démocratique*, patronné par les libéraux, remonte jusqu'à Marsile de Padoue et Edmond Richer. Selon eux, la souveraineté spirituelle, de par la volonté du Christ, appartient à toute l'Eglise, ou, en d'autres termes, au peuple chrétien : c'est dans le peuple, comme en sa source, que réside tout pouvoir religieux, de même que, au jugement de nos démocrates modernes, il est la source de toute autorité civile et le vrai dépositaire de la souveraineté temporelle. Mais les fidèles, ne pouvant par eux-mêmes exercer ce pouvoir reçu immédiatement de Dieu, en ont confié les diverses fonctions à certains chefs hiérarchiques comme à des mandataires qui leur restent radicalement soumis.

Cette théorie, rééditée çà et là par quelques auteurs, revit dans la pensée d'un grand nombre de libéraux catholiques. Ces derniers, d'après Cavagnis [1], se partagent en deux classes principales : les uns veulent que le pouvoir suprême, soit dans la promulgation des lois, soit dans l'élection des pasteurs, dépende juridiquement, au moins d'une certaine manière, de l'assentiment du peuple ou de ses représentants ; les autres ne requièrent qu'une dépendance morale, en ce sens que, à leur avis, il serait à propos de consulter le peuple dans les actes les plus importants du gouvernement ecclésiastique. Tous, du reste, paraissent s'être formé de l'autorité religieuse une idée identique : c'est que l'Eglise a été fondée, établie par son Auteur même sur le système représentatif, et que rien ne peut être légitimement décrété à l'encontre du sentiment populaire.

Ne faut-il voir là que de vagues et abstraites utopies auxquelles très peu d'esprits soient accessibles, et qu'on aurait tort de prendre trop au sérieux ?— Ces étranges notions sont moins rares, elles sont surtout moins inoffensives qu'on pourrait le croire, et si l'on voulait rechercher la raison dernière de l'indiscipline de certains catholiques, si l'on voulait analyser jusque dans leurs plus secrets motifs certains blâmes, certaines invectives, certaines insurbordina-

---

1 — *Institutiones juris publici ecclesiastici*, vol. II, pp. 27-29.

tions à l'égard des actes de l'autorité religieuse, il serait aisé d'en découvrir le principe générateur dans l'idée fausse et par trop démocratique que l'on se fait du pouvoir de l'Eglise.

Tels sont les principaux systèmes formulés à différentes époques pour expliquer et déterminer la forme du gouvernement ecclésiastique. Il nous reste à en faire l'examen ou plutôt la réfutation.

Je laisse de côté l'erreur protestante s'attaquant non seulement à la forme du gouvernement religieux, mais aussi et par-dessus tout à ce gouvernement lui-même, afin d'en ébranler et d'en détruire les bases. Le protestantisme a été sans doute une révolution doctrinale ; mais cette révolution visait moins à rejeter des dogmes qu'à renverser la monarchie légitime siégeant depuis des siècles sur le trône immortel de saint Pierre. Tentative aussi insensée que criminelle. En effet, quoi de mieux prouvé que l'institution de la Papauté et la suprématie du Pontife romain ? J'ajouterai, quoi de plus nécessaire ? Et n'y aurait-il, pour vous en convaincre, que le spectacle de tant de sectes variant à l'infini, sans lien, sans principes, sans boussole, mendiant près des trônes humains l'autorité qui leur manque, en proie à toutes les chimères d'esprits flottants et novateurs, à toutes les ambitions, à toutes les usurpations de la politique terrestre, cette vue humiliante suffirait amplement à justifier notre soumission au véritable roi de Rome, Chef, Docteur et Pasteur de nos âmes.

***

Passant aux autres systèmes mentionnés plus haut, je dis que l'Eglise n'est ni une démocratie, ni une aristocratie, mais une monarchie dans le sens strict et formel de ce mot.

Prétendre d'abord que Jésus-Christ aurait donné à son Eglise la forme démocratique et que le peuple doit être considéré, sinon comme l'organe, du moins comme le sujet, le dépositaire de l'autorité religieuse, c'est là une hérésie expressément condamnée [1].

1 — Bulle *Auctorem fidei* de Pie VI.

Et à juste titre. Car une telle théorie contredit formellement ce que les Saintes Lettres nous enseignent touchant la constitution du pouvoir ecclésiastique. Les Apôtres, dont l'autorité s'est transmise de siècle en siècle et aux Papes et aux Evêques, tenaient eux-mêmes leur mission directement et immédiatement de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Christ les investit de la souveraineté spirituelle, comme lui-même en avait été revêtu par son Père céleste (Jean, XX, 21). Or, qui osera soutenir que les pouvoirs, remis par Dieu entre les mains de son Fils, aient été en quoi que ce soit assujettis au sentiment et au suffrage populaire ? Qui dira que Notre-Seigneur, maître souverain de tout ce qui existe, ait recueilli des mains du peuple la couronne destinée à ceindre son front et le sceptre de sa royauté ?

Cette sujétion aux caprices des hommes et aux opinions changeantes de la foule ne convenait ni à la suprématie du Fils de Dieu ni à la dignité sociale de ceux qui tiennent ici-bas sa place. Au contraire, partout dans les Saintes Ecritures, le pouvoir religieux nous est représenté comme s'exerçant sur le peuple sans rien tenir du peuple. Pierre est chargé de confirmer ses frères (Luc. XXII) ; ce ne sont pas les frères qui ont mission de confirmer le chef de l'Eglise. Les apôtres reçoivent l'assurance de voir leurs actes juridictionnels ratifiés jusque dans le ciel (Matth. XVIII) ; on ne leur dit pas que ces actes auront besoin, pour lier les consciences, de l'assentiment des fidèles. Aussi saint Paul, dans sa lettre aux Galates, écarte-t-il d'un mot toute prétention populaire, lorsqu'il écrit (ch. I) : « Paul apôtre, non par la faveur humaine, non par la volonté d'aucun homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père. »

Nous ajouterons avec le chanoine Audisio (t. I, p. 271) :

La régénération des âmes est une paternité spirituelle. *Per evangelium ego vos genui* (1 Cor. IV, 15) ; et la paternité descend, elle ne remonte point ; les pères gouvernent les enfants, les enfants ne régissent point les pères.

C'est pourquoi, remarque le même auteur, on est amené à conclure que, par un acte certain et souverainement sage de son divin Fondateur, l'Eglise est dotée d'un régime positique en vertu duquel l'autorité se communique d'en haut aux premiers pasteurs et de ceux-ci aux pasteurs inférieurs au

moyen de la consécration sacerdotale, dans laquelle se trouve le fondement de la juridiction. Par une conséquence opposée, comme la multitude, le peuple et les laïques de tout rang, ne donnent point aux pasteurs la consécration, ils ne leur confèrent pas davantage la juridiction. D'où il suit encore que, si la forme des régimes civils est laissée par Dieu, dans les limites de la justice, au libre arbitre des nations, et varie avec le cours des siècles et des opinions, par contre, le gouvernement de l'Eglise, en tant que cité de Dieu et royaume de Jésus-Christ, a une forme unique, essentielle, immuable qui n'émane ni ne dépend de l'instabilité des siècles ou des multitudes.

Ici se dresse l'objection, en apparence très grave, à laquelle nous avons fait allusion dès le début de cet article. N'est-il pas vrai,—s'écrient nos adversaires,—que dans la primitive Eglise le peuple prenait une part effective aux élections ecclésiastiques, qu'on l'interrogeait, qu'on le consultait, même au temps des Apôtres? Et, cela étant, n'était-on pas en droit de conclure qu'à ses origines le gouvernement religieux reposait sur une base vraiment démocratique ?

Quand, peu après le Concile du Vatican, la Suisse, marchant sur les traces de l'Allemagne alors dominée par le génie néfaste du « Chancelier de fer, » déchaîna contre l'Eglise le vent de persécution d'où étaient sorties les trop célèbres *lois de mai*, et donna naissance à la nouvelle secte dite des « vieux catholiques, » c'est au suffrage universel que ces schismatiques de la dernière heure demandèrent la sanction et comme la consécration de leur criminelle révolte. — Mais, hâtons-nous de le dire, jamais, à aucune époque de son histoire, l'Eglise du Christ ne reconnut au peuple un droit primordial et divinement établi de s'immiscer, soit en contrôlant les élections, soit en confirmant la législation, dans la direction des affaires religieuses.

Il faut, en effet, distinguer dans les institutions de l'Eglise ce qui est de *droit divin* et ce qui n'est que de *droit ecclésiastique.*

Le droit divin, mais lui seul, peut être invoqué quand il s'agit de déterminer la constitution de l'Eglise et la forme donnée par Dieu à son gouvernement. Or, rien dans les Livres Saints, rien dans les écrits des Pères et l'usage des premiers siècles n'autorise à prétendre que, par la volonté même de Dieu, le peuple soit

investi d'une autorité quelconque en ce qui concerne le gouvernement ecclésiastique.

Nous lisons, il est vrai, aux *Actes des Apôtres* (ch. I) que l'élection d'un nouveau *membre* du Collège apostolique, rendue nécessaire par la trahison de Judas, fut abandonnée par saint Pierre à la multitude des frères réunis autour de lui à Jérusalem. Pareillement, au chapitre VIe, il est écrit que les Apôtres demandèrent eux-mêmes aux fidèles d'élire sept diacres, à qui seraient confiée une partie des charges du ministère sacré. Mais, pour bien comprendre la portée de ces deux faits, il importe de remarquer que les Apôtres, en jetant les bases de l'Eglise tracées et définies par Notre-Seigneur, n'ont pas toujours agi en interprètes des volontés de leur Maître et en promulgateurs du droit divin. Parfois, pour ne pas dire fréquemment, usant des pouvoirs dont ils étaient revêtus, ils ont autorisé des procédés et des usages qui n'eurent d'autre sanction que l'acte juridique de leur volonté propre et qui, par conséquent, ne relevaient que du droit ecclésiastique. Telles ont été les élections populaires mentionnées plus haut, élections motivées par des raisons exceptionnelles dont les Apôtres seuls étaient juges et où l'intervention du peuple, requise par l'autorité compétente, ne saurait en rien infirmer la primauté et l'indépendance de cette autorité !

Ce qui le démontre mieux encore, c'est la pratique universellement observée dans la suite par les Apôtres. Très souvent, en effet, comme l'Ecriture et l'histoire l'attestent, ils eurent à nommer, dans les différentes Eglises qu'ils venaient de fonder, des évêques et des prêtres chargés d'en prendre la direction, et partout on les voit exercer ce droit de nomination par eux-mêmes et de leur plein gré, en dehors de toute participation populaire.

Nous ne nions pas, du reste, que dans les premiers siècles, quand il s'est agi d'élections ecclésiastiques, la coutume ait souvent prévalu d'en appeler au témoignage du peuple et de solliciter son consentement [1]. A une époque où l'Eglise allait chercher

1 — Cavagnis, *Inst. jur. pub. eccl.*, Vol. II, p. 64.

ses ministres, non comme aujourd'hui sur les bancs des séminaires et dans des asiles de foi qui n'existaient pas encore, mais au milieu du monde et dans les rangs de la foule, ce témoignage et ce consentement pouvaient être très utiles. Ils pouvaient servir, soit à diriger le choix qu'on voulait faire des personnes les plus aptes à remplir un ministère religieux, soit à mieux assurer l'influence des nouveaux ministres et l'efficacité de leur action. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les textes de quelques Pères et d'anciennes ordonnances, où il est prescrit de faire une part au peuple dans l'élection des clercs. Cette coutume de consulter le peuple sur les qualités morales des jeunes gens appelés au service divin des autels s'est, en quelque façon, perpétuée jusqu'à nos jours ; et maintenant encore, bien que l'œuvre de l'éducation cléricale, conduite avec tant de soin sous le regard de l'autorité diocésaine, offre pour l'avenir du clergé les meilleures garanties de science, de probité et de vertu, la liturgie fait aux évêques un devoir de ne pas procéder aux ordinations majeures sans avoir au préalable interpellé les assistants.

Toutefois, n'allons pas croire que le suffrage du peuple, quand l'Eglise jugea bon d'y recourir, ait fait loi par lui-même, et qu'on n'ait pas cru, même dans les siècles primitifs, pouvoir se dispenser d'en rechercher les lumières et d'en évoquer les oracles. Des conciles de la plus haute antiquité établissent qu'il ne faudra tenir aucun compte des vœux du peuple dans l'élection des ministres du Seigneur ; et là où l'intervention populaire était admise, le choix ou l'assentiment du peuple n'avait de force qu'en autant qu'il était ratifié par l'autorité religieuse légitimement constituée.

Bref, la participation du peuple aux élections ecclésiastiques ne fut jamais générale. Là où elle exista, elle était de droit humain, non de droit divin ; variable comme toutes les lois d'ordre disciplinaire, elle ne s'est faite que dans la mesure où l'Eglise elle-même, par l'organe de ses Pontifes et de ses Conciles, la jugea nécessaire ou du moins opportune.

On peut en dire autant de la participation de la puissance civile, basée non sur un droit naturel de l'Etat, mais sur une tolérance bienveillante de l'Eglise. C'est en vertu de cette tolérance que trois nations catholiques ou réputées telles, la France, l'Autriche et l'Espagne, réclament le privilège de pouvoir *exclure* du Souverain Pontificat chacune un cardinal non agréé de leurs gouvernements respectifs. Le plus souvent, remarque Cavagnis (vol, II, p. 100), les électeurs, par prudence, ont bien voulu, en cela, respecter le vœu des puissances ; néanmoins il leur est parfois arrivé de passer outre, et les nobles et fières paroles du cardinal Rampolla, protestant au dernier conclave contre l'ingérence malveillante de l'Autriche, sont encore dans toutes les mémoires.

De tout ce qui précède, nous sommes, je crois, en droit de conclure que rien dans le gouvernement de l'Eglise ne ressemble au régime démocratique que certains utopistes rêvent avec amour pour cette divine société et que le prisme trompeur d'opinions préconçues leur fait trop aisément apercevoir dans les premiers développements historiques du christianisme. Le gouvernement ecclésiastique n'est, n'a été et ne saurait être une démocratie. Selon le mot célèbre d'un Pape, mot qui ne cadre guère avec l'opportunisme et les molles condescendances des adulateurs de l'opinion publique, *docendus est populus, non sequendus*, « il faut enseigner le peuple, et non le suivre [1] ».

---

1 — Voir parmi les censures spécialement réservées au Pape, la 14e, décrétée en 1876 contre les membres de la *Société catholique d'Italie*, société ayant pour but de travailler au recouvrement des droits du peuple chrétien, surtout du peuple romain, en ce qui regarde l'élection du Souverain Pontife.

(à suivre)

L.-A. PAQUET, p^tre^.

L'ART, COMME ÉTUDE RELIGIEUSE ET HISTORIQUE [1]

L'Art, au point de vue religieux et historique, a un meilleur droit à notre considération qu'on ne l'a généralement compris. Depuis plus de quatre siècles la connexion et la corrélation existant jadis entre l'Art et la Religion ont non seulement été rompues, mais même imparfaitement saisies et inadéquatement reconnues. L'intimité de leurs relations mutuelles avait été intense durant cette vaste et importante période qui précéda la Réforme. Tantôt la Religion se reflétait dans l'Art ; tantôt l'Art prévenait l'enseignement religieux formel de l'Eglise. Quelle majesté dans la mission, et quelle vie dans la prédication de l'Art, alors qu'il incarnait l'enseignement chrétien de l'époque sous des formes que pouvaient saisir les plus humbles et qui servaient de guides à leur pensée ! Le jour n'était pas encore venu où l'Art devait être supplanté par les Lettres. Aux âges du Puritanisme et plus tard, l'harmonie n'existait plus dans les relations entre les instincts artistiques de l'homme et ses croyances théologiques. Les problèmes spirituels de la vie et la nature passagère des choses terrestres et humaines, ont souvent été représentés sous des formes qui impliquent une condamnation et une répudiation de l'Art.

Il est donc besoin de manifester plus clairement comment le sens peut et doit être forcé à servir plus généreusement l'esprit,

---

1—Nous signalons aux amis de l'esthétique cette étude d'une haute portée artistique et philosophique, inspirée par le souvenir d'une visite aux galeries du Louvre. Son auteur, philosophe et publiciste renommé, a publié naguère, dans la *Revue Néo-scolastique* de Louvain, des articles remarquables qui lui ont valu d'être affilié à la Société philosophique de cette ville universitaire. Qu'il veuille bien agréer notre reconnaissance pour sa collaboration aussi généreuse que distinguée.—LA RÉDACTION.

comment l'Art peut devenir, dans un sens large, une expression vraie de la Foi chrétienne. Il faut réclamer et consacrer le ministère du beau, dans la couleur, la forme et le son, avec le légitime sentiment que cette consécration de l'Art est d'une haute importance dans l'ordre religieux. Comment la Religion pourrait-elle être indifférente aux formes de la peinture, de la sculpture, de la musique, de l'architecture, et—ne devrions-nous pas ajouter ?—de la poésie, quand son Dieu n'est nul autre que l'Artiste suprême, avec la Nature comme son œuvre d'art universelle ?

Peut-être pourrait-on dire que le lien intime qui, d'après le philosophe Schelling, « unit l'Art et la Religion, » est maintenant reconnu ; que, par conséquent, la connaissance scientifique de l'Art, est, sinon plus nécessaire, au moins plus conforme à l'esprit vraiment religieux. Aujourd'hui le beau trouve, à côté du bien et du vrai, le rang qui lui revient. L'Art, d'après notre récente manière de voir, est, selon Emerson, « la voie par où le Créateur atteint son œuvre. » Les enseignements de Ruskin ont puissamment aidé les hommes, à notre époque, à sentir combien l'Art est religieux, combien il est apte à inspirer la croyance en Dieu et « l'adoration en esprit. » Il faut considérer que l'Art est vraiment spirituel et synthétique, tout comme l'est la Théologie elle-même. De plus, l'Art est téléologique, et tend vers l'idéal spiritualiste, encore une fois, tout comme la Théologie.

C'est l'esprit chréti en qui a sauvé la Nature du matérialisme qui voudrait étouffer l'Art ; c'est lui qui peut encore nous conserver la beauté de la vie, et les influences purifiantes de l'Art qui aura atteint son apogée et qui sera vraiment grand. C'est alors qu'on verra la vérité de ce que disait Sydney Lanier, « que la beauté artistique et la beauté morale sont comme deux lignes convergentes qui remontent à un idéal commun, à une même origine, » si bien que, pour l'esprit éthique du jour, la beauté de la sainteté et la sainteté de la beauté ont presque une même signification. L'estime croissante de l'Art religieux a produit un sur-

croit de vigilance, grâce à laquelle l'influence matérialisante provenant d'une exagération de l'aspect symbolique de la religion ne saurait mettre d'entraves à l'esprit ni l'empêcher de s'élever au-dessus de la forme purement extérieure.

L'Art, sous toutes ses formes, sans rien sacrifier de ce qui le caractérise comme Art vrai, s'est efforcé de correspondre, d'une façon harmonieuse et sympathique, à l'aspiration spirituelle, qu'il veut respecter, aimer et favoriser. C'est là ce qu'il fait, quand cherchant à réaliser l'idéal théologique, il supplie que « la beauté de Dieu le Seigneur y soit marquée. »

L'Art est donc, à sa manière, une révélation du divin. Cela semble, à l'auteur de cette étude, aussi vrai de l'histoire de l'Art que de l'histoire de la Doctrine. Cependant, même dans le grand Art, se glissent parfois des incongruités et des anachronismes : c'est le cas, non seulement pour un Paul Véronèse, mais même, par exception, pour un Raphaël. L'Art n'atteint pas toujours sa propre perfection, et même un Albrecht Dürer peut inopinément nous fournir une conception plus idéale que Raphaël. C'est par sa vitalité que vaut l'œuvre de l'artiste, plutôt que par sa conformité avec une tradition artistique aveuglante. Le grand artiste est tout simplement celui qui l'est comme penseur, non moins que comme ouvrier. Ce qui a précédé les formes de l'Art aussi variées que celles de Protée, ce qui prédominait aux yeux du grand artiste, ce n'est nulle combinaison de forme et de couleur, mais l'idée religieuse, la conception ou la construction idéale, et les idées divines ou conceptions idéales sont le don ultime et le plus élevé que nous apporte l'étude de l'Art. C'est pourquoi nous entendons dire à Schiller [1] que le véritable artiste prendra, il est vrai, ses matériaux dans le présent, mais qu'il empruntera sa forme à une époque plus noble, voire, au delà de tout temps, à l'unité absolue, immuable de son essence. Ici, du pur éther de sa nature divinement conçue, découle la source de la beauté, libre

1 — *Lettres philosophiques ;* lettre neuvième.

de la souillure des races et des siècles, qui « s'agitent loin au-dessous d'elle dans des gouffres tumultueux. »

De la façon la plus énergique, Ruskin déclare que le plus grand Art est précisément celui qui exprime le plus grand nombre d'idées, et que rien ici-bas ne peut racheter l'absence de vérité. Franchement, je n'aime pas la norme quantitative de Ruskin relativement au nombre des idées. L'Art est assurément une chose qualitative, et la profondeur des idées compte bien plus qu'aucune énumération qu'on puisse faire de leur quantité.

Dans l'Art, comme dans la Religion, ce à quoi l'on s'adresse, c'est le sentiment immédiat, et non les conceptions abstraites. Il ne faut donc guère s'étonner si nulle parole ne saurait rendre l'ineffable signification, la beauté, la force suggestive d'une représentation telle que, par exemple, *La Sainte Famille de François Ier*, de Raphaël. Parmi tous les trésors du Louvre il n'y a rien de plus beau, les figures de la Mère et de l'Enfant formant un tableau inexprimable. Son *Saint Michel triomphant de Satan* ne le cède guère au précédent. C'est l'âme souverainement belle de l'artiste que nous voyons, dans ce cas, luire à travers son art.

Je viens de dire que la vie spirituelle ou religieuse est créatrice de l'Art le plus élevé, avec sa beauté, sa liberté, son unité et sa puissance idéales. Ce n'est pas tout de dire, comme on vient de le faire, que la vie spirituelle est créatrice de l'Art ; il faut ajouter que les révélations du monde spirituel,—le monde de la beauté spirituelle,—nous sont communiquées précisément par les formes et la vie du monde naturel. L'art n'est pas une chose arbitraire ; c'est plutôt, comme on l'a dit, la faculté de rendre l'imagination productive, en conformité avec la loi. La parole suivante de Keats exprime donc une profonde vérité :

> Le beau, c'est le vrai ; le vrai, c'est le beau [1].

Il n'est pas nécessaire de faire en sorte que l'Art, expression du vrai sous une forme sensible, soit tellement la servante de la

1 — *Beauty is truth ; truth, beauty.*

morale qu'il ne sache rendre justice à la beauté. Il suffit d'affirmer que la beauté est incommensurablement approfondie par l'esprit éthique. Nous pouvons encore concéder que l'Art a sa valeur propre, la forme et la matière étant ici inséparables.

On comprend encore trop peu que l'Art impose ses lois à des natures dont le goût a été l'objet d'une culture spéciale. Il peut être tout à fait vrai que de grands artistes—Raphaël, Rembrandt, le Titien, Michel-Ange, Léonard de Vinci, et autres — se sont adressés aux sentiments ou aux émotions élémentaires du peuple. Ainsi, même le spectateur d'occasion ne peut se défendre d'être saisi par des représentations telles que *La descente de la Croix*, *L'Assomption de la Vierge*, ou *La Résurrection* de ce maître en coloris, Rubens ; ou par *La mise au Tombeau* de cet autre roi du coloris, Titien, au Louvre ; ou même, peut-être, par des tableaux comme la *Nativité*, le *Crucifiement* ou la *Résurrection* d'un maître aussi primitif de l'art italien que Giotto, tellement tous ces tableaux s'adressent à tous sans distinction. Mais il n'en est pas moins vrai que l'homme vulgaire ou non-initié ne voit rien de plus dans les grandes créations de l'Art que dans celles de la plus affreuse médiocrité, jusqu'à ce que sa faculté d'appréciation ait été cultivée et ses puissances mises en activité. Il ne voit pas plus que ce qu'il a appris à chercher. Et cela peut être bien peu de chose ; car Ruskin nous dit quelle apathie il a rencontrée chez certains hommes, même après que la beauté de l'Art avait été signalée à leur appréciation.

La discipline artistique est chose très distincte, positive et nécessaire, car les beautés de la Nature ne sont pas révélées à qui ne les cherche pas — non moins nécessaire, en vérité, que la discipline et l'entraînement religieux. L'Art vise, comme le fait la Religion elle-même, à instruire et à élever, et non pas seulement à amuser, à étonner et à fasciner ; mais l'Art ne produit cet effet par aucune sorte de contrainte continuelle, atteignant plutôt sa fin par sa discipline propre, suivant les voies les plus naturelles et les plus gracieuses. La puissance ennoblissante de

l'Art est le plus efficace précisément quand il est plus simple et plus grand.

Il peut se faire, comme a dit Goethe, que l'Art soit ainsi nommé simplement parce qu'il n'est pas la Nature ; mais cela ne l'empêche pas d'être une activité très naturelle. L'Art a toujours en vue, bien qu'inconsciemment, les hauteurs de la morale. Les divinations du grand Art semblent provenir de l'empire inconscient de l'esprit éthique le plus élevé. Mais c'est bien ce même esprit qui caractérise les conceptions les plus hautes de la Religion.

La nécessité de cette culture spéciale en vue de l'appréciation de l'Art repose sur le fait que nous avons déjà signalé : que l'artiste a des pensée idéales, que sa sensibilité plus pénétrante et son intuition plus profonde voudraient découvrir à d'autres hommes. L'Art vrai, comme la vraie pensée religieuse, sera toujours suggestif ; l'Art le sera à un degré incalculable. L'Art, comme dit Browning, « peut dire la vérité de façons diverses. »

Le véritable Art est aussi, dans un sens, religieux ; il a un attachement passionné, et souvent austère, pour le divin, pour la divine réalité, en sorte que, comme l'a dit Carlyle, dans l'Art le divin est rendu visible. Il demande ainsi à ses zélateurs que chacun d'eux réalise le vœu du poète latin, *integer vitæ scelerisque purus*, qui n'est qu'une sorte de version antique de l'appel de Goethe à la vie dans le Parfait, le Bon et le Beau. Il n'y a, en effet, rien de plus certain que la dégradation de l'Art par l'égoïsme sensuel : le culte mystique de la beauté par l'Art peut nous mener loin, dans la voie de la grâce, de la sainteté, de la religion et vers les sommets de la vertu, de la moralité. Quand l'Amour assume le travail de la vie, il dilate et confond les choses de la Religion et de l'Art, de sorte qu'elles s'unissent en une puissante opposition contre un matérialisme sans âme. Sans doute, il y aura toujours une différence dans leurs modes d'influence ; car, tandis que l'Art s'adressera de préférence à la vie émotionnelle, la Religion, plus spécialement dans ses plus hautes portées théologi-

ques, s'adressera de façon prépondérante aux facultés cognitives de l'homme.

Un caractère frappant de l'Art est d'exiger l'apparence du mouvement. L'artiste apprend combien il lui faut, dans son art, exprimer le mouvement de la nature. Sa vision de la nature est, si l'on peut s'exprimer de la sorte, non pas momentanée, mais successive, non pas statique, mais dynamique. Ce fut pour l'artiste une heure importante que celle où il fit cette découverte : vérité peut-être importune de prime abord, mais qui, en définitive, lui apporta puissance et profit.

La pensée religieuse a, sans doute, appris de pareille façon, que ses vérités doivent être saisies et présentées dans leur mouvement progressif et leurs phases successives. Cette réflexion nous conduit tout naturellement à la pensée de l'Art dans ses vastes relations et développements historiques. L'histoire de l'Art, comme celle de la Religion, a eu ses grandes époques.

L'Art ancien nous est parvenu presque entièrement sous les formes de la sculpture et de l'architecture. C'est à la lumière de l'histoire que l'architecture atteint la dignité d'une science. L'art grec est redevable de beauconp à l'art égyptien primitif ; mais l'art grec acquitta noblement sa dette par la légèreté, la grâce, la beauté et la gaieté par lesquelles il remplaça la massive et sombre architecture égyptienne. L'architecture grecque est résumée dans le Parthénon et les édifices qui l'entourent. La fameuse église de la Madeleine, à Paris, est bâtie sur ce modèle, et c'est un superbe édifice classique, avec les colonnes de sa façade, ses portes de bronze, et les sculptures qui en surmontent l'entrée.

Dans les temps anciens dont nous venons de parler, nous voyons comment les systèmes religieux de l'Egypte, de la Grèce et de Rome ont alimenté l'Art. Là nous voyons la sculpture grecque donnant libre carrière à la beauté sensible et à la tendance matérialiste dans des statues telles que celles d'Apollon, de Vénus et de Bacchus. L'incomparable Laocoon mérite tous les éloges, du présent comme du passé.

Rome ne fut pas longue à réaliser un composé de force égyptienne, d'élégance et d'adaptation grecques. Sans mentionner l'art étrusque, on peut signaler des constructions romaines massives comme le Colisée et le Panthéon, ce dernier contrastant de bien des manières avec le Parthénon de l'art grec. Il faut ici mentionner l'influence importante de l'art byzantin, dont l'exemple le plus remarquable se trouve à Venise. Là, nous avons l'église de Saint-Marc et le palais des Doges, ce dernier appelé par Ruskin l'édifice central du monde. Il contient «les trois éléments en proportions exactement égales, le romain, le lombard et l'arabe» ; mais il faut avouer que la main de la période byzantine sur le monde de l'Art a été quelque peu lourde.

Advenant la fin de l'art ancien, le règne du système gothique commença. Le gothique a tenu le sceptre jusqu'à l'ouverture du quinzième siècle. Les nouvelles tentatives de l'Art se firent surtout dans la peinture, bien que l'architecture fût loin de n'en pas subir l'influence. Depuis le début du quatorzième siècle jusqu'à la fin du quinzième, l'iconographie eut une belle période de floraison. Cette époque fut illustrée par Giotto, Fra Angelico, Lippi, Verrochio, Ghirlandaio, Botticelli, le Pérugin, et maints autres dont les noms sont inscrits au livre de l'histoire de l'Art.

C'est maintenant que nous abordons le siècle des grandes cathédrales et des puissants artistes comme Alberti, Brunelleschi et, comme nous le verrons bientôt, Michel-Ange. Saint-Pierre de Rome, et l'Escurial dans l'art espagnol, sont des monuments de cette époque. La puissance et l'influence de Saint-Pierre de Rome, comme édifice unique et magnifique, dans la réalisation des vues de ceux qui l'ont fondé, a dépassé tout calcul. Le seizième siècle brille par sa trinité de l'Art : Raphaël à l'âme si belle, de Vinci à l'intelligence et au génie lumineux comme le soleil, et Angelo à la puissance et à l'habileté hors de pair.

Il n'est pas question ici d'essayer de suivre la peinture à travers les grands développements de l'idéalisme artistique dans l'art

européen de la période moderne. Il suffit d'avoir montré quelles grandes périodes historiques ont marqué les développements de l'Art comme ceux du sentiment religieux. Et, en vérité, il faut regarder ces phases de l'Art comme portant avec elles leurs propres leçons de la philosophie de l'histoire ; c'est-à-dire, qu'elles doivent pouvoir nous apprendre, moyennant chaque période et chaque siècle, à interpréter le caractère et le progrès des nations.

En tout ceci, il ne faut pas méconnaître la relation entre l'Art et la personnalité. La conscience artistique—la conscience de l'artiste lui-même,—doit compter pour beaucoup plus qu'on ne l'a généralement admis dans l'étude qu'on fait de son œuvre. La liberté de l'esprit qui crée est l'âme de l'œuvre du véritable artiste, inspirée comme l'est cette œuvre par le sens de la beauté esthétique. L'Art nous élève à un monde d'idéal et de liberté, produisant en nous quelque chose de sa propre harmonie et uniformité intérieures. L'idéal de l'Art n'est jamais réalisé ni atteint : l'Art est ainsi désintéressé quant à la qualité. Son motif intérieur est cette recherche du complet, qui, en fin de compte, demande que ses créations soient des expressions sensibles conformes aux exigences de la beauté morale. Car ces idées de beauté morale sont, en elles-mêmes et dans leurs relations, telles qu'en définitive les formes de la beauté ou de la représentation sensible doivent y être conformes.

Mais instinctivement l'esprit tend plus haut, et il n'est pas besoin de contraindre l'Art pour l'amour de la moralité, ce qui serait toujours fertile en résultats malheureux. Il y a, pour ainsi dire, un fonds de conscience morale, qui, tout en laissant l'Art libre, assure que le bien ne sera pas sacrifié au beau. La personnalité parfaite, comme l'art idéal, *n'est* pas, mais est toujours *à venir*, et la jouissance esthétique est ainsi faite qu'elle reflète à la fois et favorise le plein épanouissement de la personnalité.

On pourrait signaler, comme un bel exemple de la personnalité de l'artiste et de sa puissance de suggestion religieuse, un tableau tel que *Amour et Vie*, dans la galerie Tate de l'Art britannique,

par Georges-Frédéric Watts, le dernier des grands artistes de l'époque de Victoria. La Vie, personnifiée par une forme féminine tremblante, est conduite dans un sentier rocailleux par l'Amour, qui nous apparaît comme un génie au vol puissant, heureux de son immortelle jeunesse, et qui, sous ses larges ailes, abrite la Vie contre les vents du ciel, pendant qu'il verse dans son âme des paroles de joie et d'encouragement. La morale est évidemment, que la fragile vie humaine ne peut poursuivre avec succès son chemin vers les hauteurs sans le secours et l'encouragement de l'amour divin.

JAMES LINDSAY.

Kilmarnock, Ecosse.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

NON COUPABLE. — CENTRE OU PARTI ? — DES CONVICTIONS ET DU CARACTÈRE. — UNE CONSCIENCE PUBLIQUE ET UN CENTRE D'HONNÊTES GENS. — LIBERTÉ ET CHARITÉ.

J'allais partir pour la *Nouvelle-France* lorsqu'on m'apporte tout un long article d'un grand quotidien où Raphaël Gervais est accusé de toutes sortes de forfaits. Le dit Raphaël Gervais, ou quelqu'un de son nom ou de sa parenté, aurait eu l'idée scandaleuse et désastreuse d'un centre catholique pour précipiter du pouvoir et mettre à mort (politique, sans doute) les libéraux ; et il serait de ce chef ou d'un autre, au grand scandale et à l'amer chagrin des pieux et fervents écrivains, « en rupture de ban avec le Délégué Apostolique. »

Tout cela est noyé au milieu de considérations aussi banales que peu profondes sur la liberté qu'on n'a pas pu nous ravir à nous catholiques du Canada, sur le bon accueil fait aux religieux chassés de France, sur les désastres qu'ont amenés dans ce dernier pays l'opposition de certains catholiques à l'illustre école libérale, de citations de Sir Wilfrid et du P. Chocarne. On ne voit pas bien ce que vient faire le P. Chocarne en cette affaire, si ce n'est donner le change au grand nombre des abonnés qui ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Enfin, j'ai le regret de le dire, tout cela n'est ni fort, ni exact, ni simplement honnête de l'honnêteté la plus vulgaire. C'est dans les traditions du journalisme de parti.

***

En droit, Raphaël Gervais eut pu, tout comme un autre, opiner publiquement en faveur d'un centre catholique au Canada sans conspirer la « Saint-Barthélemy du parti libéral, » et sans rompre avec le Saint-Siège ou la Délégation Apostolique. En fait, il n'a

jamais traité la question, émis nulle part l'idée de la nécessité ou de l'opportunité d'un centre catholique au Canada. L'en accuser est un mensonge, et au point de vue de l'accusateur, une calomnie.

Les lecteurs de la *Nouvelle-France* savent mieux que personne si la question du centre catholique a jamais été touchée même indirectement dans la causerie mensuelle. Elle y a toujours été étrangère, à dessein.

Personne n'ignore sans doute que Raphaël Gervais n'est pas dans le conseil de direction de la revue où il reçoit l'hospitalité, et que s'il collabore quelquefois — trop régulièrement peut-être pour les lecteurs et pour lui-même, — il n'écrit jamais au nom de la Direction. En bonne justice, ses jugements et ses opinions n'engagent que lui-même ; mais avec l'honnêteté et la largeur qu'il connaît à un grand nombre d'esprits, c'est la revue qui aurait été tenue responsable de ses opinions. Il lui devait de ne rien dire sur le sujet avant de savoir si elle voulait en penser quelque chose ; et il se devait à lui-même de ne pas émettre une opinion avant d'être bien sûr qu'il en a une et qu'il la peut présenter convenablement. Donc mettre Raphaël Gervâis en scène à propos de « centre catholique » est tout simplement une perfidie et une malhonnêteté fort à leur place dans un journal coutumier de pareils procédés, et qui pourraient avoir du succès. Les lecteurs du dit journal ne fréquentent guère la *Nouvelle-France* et, moins que tous les autres articles, les « Erreurs et préjugés. » Dès lors on est à peu près sûr de leur faire gober que Raphaël Gervais organise un centre catholique ou un parti catholique « pour refaire la Saint-Barthélemy du parti libéral. » C'est d'autant plus facile que Montréal, où il s'imprime tous les matins, semble depuis quelque temps à la latitude de Marseille.

***

Quant à la rupture de ban avec le Délégué Apostolique, elle pourrait bien n'être qu'une colossale niaiserie ou une abominable

calomnie. Raphaël Gervais n'est pas si grand personnage qu'il connaisse les secrètes pensées et les jugements intimes de Son Excellence, mais il ne croit pas avoir mérité de sa part une particulière attention. Ses humbles écrits sont-ils lus à la délégation ? C'est douteux. En tous cas ils n'y ont été encore l'objet d'aucune censure et n'ont pas été mis à l'*Index* ni déférés au Saint-Office par un juge compétent. En attendant, Raphaël Gervais se permettra de croire que ce n'est pas lui qui a été atteint par les décrets authentiques des congrégations romaines, ni par l'encyclique *Affari vos*, ni par les plaintes réitérées et bien avérées du grand Pontife qu'on a si indignement trompé.

Donc, que le pieux et apostolique écrivain du *Canada* se rassure sur les tendances schismatiques de ce pauvre Raphaël Gervais : il n'a été jusqu'ici en rupture de ban ni avec la Délégation Apostolique, ni avec les évêques, et se propose fermement de ne pas commettre cette faute et de ne pas tomber dans ce travers. S'il est repris et condamné publiquement, il n'écrira pas une lettre publique de soumission et une lettre privée d'injures et de récriminations. S'il se croit injustement frappé par un tribunal qui n'est pas sans appel, il portera sa plainte respectueuse à qui a le droit de l'entendre, sachant bien qu'il sera plus utile à ses frères par l'humble soumission d'un catholique à l'autorité ecclésiastique que par les plus éclatants succès de parole ou d'écrits, et, cela fait, il attendra en paix la parole qui devra le consoler ou le corriger.

***

Faut-il protester que ni Raphaël Gervais, ni ceux qui sont avec lui en communion d'idées et de sentiments ne s'amusent à faire des « machinations politiques », soit avec un centre catholique, soit avec une Délégation Apostolique, soit avec l'opinion d'un personnage ecclésiastique quelconque, pour pousser des politiciens au pouvoir, ou les y maintenir, ou les en chasser ? Ils ont trop peu d'estime pour la politique mal comprise et ceux qui en abusent, et trop de respect pour une autorité qu'on avilit et

déconsidère en l'exploitant sans vergogne au profit d'intérêts purement humains et des fins de parti. Leur esprit est pris dans des préoccupations plus hautes et leur vie appartient à d'autres ambitions que la plupart de nos politiciens et de nos journalistes ne semblent pas connaître.

Une fois pour toutes, que tous ces écrivains qui, comme celui du *Canada*, sont payés en argent, en honneurs ou du moins en espérances, pour chanter les louanges de leurs dieux politiques et leur offrir matin et soir un sacrifice d'adulations, se rassurent : si leurs fétiches doivent être renversés du piédestal où ils les encensent et les adorent, ce n'est pas Raphaël Gervais ni ses pareils qui feront partir la cartouche sacrilège. Le seul privilège que nous réclamons, et pour des sujets britanniques il n'est pas exorbitant, c'est de ne pas nous prosterner comme eux devant les veaux de la politique, qu'ils soient d'or ou d'argent ou seulement d'argile, et c'est de leur dire : « Vous n'êtes pas des dieux ; vous n'êtes même pas des hommes, et ceux qui vous encensent et vous adorent ne le sont pas plus que vous. » Ce langage peut paraître irrévérencieux, mais n'est absolument ni sacrilège, ni homicide.

S'il faut rassurer l'écrivain montréalais sur les intentions pacifiques de Raphaël Gervais et de ceux qui pensent comme lui, je vais lui avouer en toute sincérité les désirs les plus secrets de cet ennemi féroce des libéraux, et je le tiens quitte de la révélation du secret. Il n'a jamais songé à renverser du pouvoir sir Wilfrid Laurier et ses amis, pour deux excellentes raisons, même pour une troisième, si l'on veut. La première, c'est qu'il s'est interdit de jamais faire de la politique et d'entrer dans aucune cabale ni aucune coterie, à une époque où la politique avait une certaine allure qu'elle n'a plus aujourd'hui. La deuxième, c'est qu'il n'a pas une telle opinion de son importance qu'il se juge capable d'influer sur le sort des partis politiques, et ne perd pas son temps à des désirs inefficaces et à des rêves inutiles. La troisième, c'est que même s'il était en son pouvoir de changer à son gré les

ministères, il n'est pas sûr qu'il voulût les changer, soit parce qu'il n'aurait pas sous la main les hommes qui lui inspirassent une confiance suffisante, soit que ces hommes ne pussent rien faire de sérieux dans l'état présent de l'esprit public.

Le remède au mal dont nous souffrons est-il bien uniquement dans un changement de gouvernement? Serait-il davantage dans la réorganisation des partis? Ne serait-il pas plutôt dans la réforme des mœurs publiques? Ce sont moins les gouvernements qui font les mœurs que les mœurs qui font les gouvernements. Tant que nous aurons surtout des chefs sans principes et sans convictions, des députés sans caractère ou dévoués avant tout à leurs intérêts privés et à leur indemnité parlementaire, des électeurs sans conscience et sans esprit public, des journalistes qui n'ont que l'inspiration du ventre et la conviction du gousset, que pourrez-vous faire? Nous aurons toujours le gouvernement que nous mériterons. Changez d'hommes et changez de partis et vous pourrez bien n'avoir rien changé du tout.

Ce qui manque trop communément aux hommes de notre temps et de notre pays c'est la conscience, la conscience simple et droite qui ne se dédouble jamais, qui parle au citoyen comme à l'homme privé. Comment la créerez-vous? Est-ce avec un gouvernement? Est-ce avec un parti? Est-ce avec un centre catholique? Avec tout cela peut-être, mais surtout par une formation plus sérieuse de la conscience et du caractère, surtout dans les jeunes gens des classes dirigeantes—et par une presse honnête et indépendante qui assainira l'esprit public et réalisera, mieux encore qu'un centre catholique et un parti politique, le centre et le grand parti des honnêtes gens.

***

Je soupçonne bien quelque peu que ce qui alarme si fort le pieux rédacteur du *Canada* sur les tendances schismatiques et les machinations politiques de Raphaël Gervais, c'est que celui-ci n'a pas semblé prendre au sérieux le fameux projet de centrali-

sation scolaire imaginé ou avocassé par la feuille pédagogique. Le péché est grave, sans doute, mais pourtant toucher d'une main délicate à ce projet qui tombe de lui-même sous le ridicule, est-ce bien organiser un centre catholique et « machiner pour renverser du pouvoir Sir Wilfrid Laurier et refaire la Saint-Barthélemy du parti libéral ? » Est-ce davantage se mettre « en rupture de ban avec la Délégation Apostolique ? » Depuis quand le rédacteur du *Canada* est-il secrétaire de la Délégation ? Et depuis quand ne pas prendre ses opinions au sérieux, est-il glisser sur la pente du schisme ?

Sans être libéral de profession, n'aurait-on pas le droit en pays libre de penser autrement que ceux qui prêchent toute liberté, et de dire ce que l'on pense en toute honnêteté et justice ? Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent en général les libéraux dans presque tous les pays du monde. La liberté de penser, c'est l'obligation de penser comme eux ; la liberté de la parole c'est la liberté de dire ce qui leur plaît ou ne les désoblige pas. Liberté et indépendance pour soi, autocratie et oppression pour les autres, par le mensonge, la calomnie, l'insinuation malveillante, par les lois et par la force quand l'état de l'opinion le permet. C'est la pratique ordinaire parfois des meilleurs. L'écrivain du *Canada* est de bonne race, et pur sang.

Ces messieurs entendent la charité un peu comme la liberté. Elle vous oblige à penser qu'ils ont tout droit, toute intelligence, toute justice, toute habileté, et à les suivre toujours comme vos chefs naturels, dussiez-vous abdiquer pour cela conscience et jugement. Mais eux, la charité leur permet d'invectiver, de calomnier, de dénaturer les pensées, les actions et les intentions de tous ceux des catholiques qui n'appartiennent pas à leur école d'amour et de modération. Il suffit que vous différiez avec eux de pensée et de conduite et que vous ne soyez pas de leur confrérie, pour être exclu du prochain qu'ils doivent aimer ; pratiquemment, ils vous haïssent, par pur amour du bien, presque autant que le diable et bien plus que les ennemis jurés de la société et de l'Eglise.

Je ne sais pas s'il est vrai, comme le dit le même journal, que « la haine d'ultramontain est inusable ; » mais je sais bien que l'antipathie libérale est à l'épreuve, non seulement de toute charité, mais de tout bon sens et de toute justice. N'être pas libéral, ou être soupçonné de ne l'être pas, c'est le péché contre le Saint-Esprit, qui non seulement n'est jamais pardonné, mais autorise contre le coupable la calomnie et l'injustice : la preuve vient d'en être faite.

Ce que je sais bien encore, c'est qu'en certaines questions la religion est comme la charité, un manteau de parade dont on s'affuble à l'occasion, quand cela rapporte crédit et profit. Un jour peut-être il sera permis d'en voir au grand jour des preuves très curieuses, qui édifieront singulièrement sur l'esprit de foi et la dévotion de certains catholiques au Saint-Siège et leur obéissance pratique à ses désirs et à ses décisions. L'histoire de la diplomatie politico-religieuse au Canada est à faire : elle se fera un jour, si elle n'est faite déjà, et ce jour-là, le monde entier saura quels ont été les catholiques sincères et loyaux envers le plus auguste des pouvoirs, et quels furent les hypocrites de haute gomme dont un personnage éminent disait naguère à un politique et à un évêque de notre pays : « Ces hommes-là m'ont trompé. »

Si Raphaël Gervais a pu dire parfois des vérités désagréables, et n'a flatté aucun personnage, il n'a sûrement jamais menti au Saint-Siège ni trompé personne.

***

Un autre truc bien usé et peu loyal des polémistes d'une certaine couleur, c'est de toujours se réclamer de quelques grands catholiques de France auxquels, hélas ! ils n'ont jamais ressemblé. Est-ce Montalembert, qui n'eut pas réclamé à grands cris le droit des enfants du Nord-Ouest d'être instruits dans des écoles de leur langue et de leur religion, lorsque la constitution le leur assurait ?

Tous les catholiques se réjouissent d'apprendre que le rédacteur du *Canada* fait sa lecture spirituelle dans les *Pensées* du Père Lacordaire, et lui souhaiteront comme moi de continuer ces lectures édifiantes. Mais cette préface du P. Chocarne qu'il cite avec tant de complaisance, qu'a-t-elle à voir avec nos difficultés politico-religieuses ? Comme philosophie de l'histoire, même pour la France, aujourd'hui surtout, elle fait sourire tout esprit réfléchi. Qui oserait prétendre aujourd'hui que si les catholiques de France eussent voulu être de l'opposition sous l'Empire, ils eussent été au pouvoir sous la République, et que la persécution présente a pour cause principale la méconnaissance des principes ou des services de l'école dite catholique-libérale ?

Quoi qu'il en soit de la France, pourrait-on nous dire où sont aujourd'hui dans le parti au pouvoir les Montalembert et les Lacordaire qui luttent généreusement pour sauver tous les droits de la conscience catholique et de la liberté religieuse ? Je vois bien qui les abandonne ; mais je ne vois pas qui les défend et les sauve, en dehors des quelques hommes de caractère et de conviction que l'on décrète de trahison envers leur parti. Cavour lui aussi s'est réclamé de Montalembert. Mais il ne suffit pas de citer les paroles de quelques catholiques illustres et de leur emprunter des formules pour se couvrir de leur mérite et de leur autorité ; il faut prendre de leur esprit ce qu'il eut de meilleur, et savoir comme eux tout sacrifier à sa foi et à son pays. Ces catholiques-là nous les attendons toujours, et même dans le *Canada* nous ne les voyons pas venir. Quand ils se lèveront, fût-ce dans le parti libéral, personne ne les acclamera avec plus d'admiration et de reconnaissance que ce féroce

RAPHAËL GERVAIS.

Pages Romaines

Les Juifs à Rome.—Une excursion funèbbe en Calabre.

Si, bien souvent, on a pu dire avec raison que l'histoire n'est qu'un vaste complot contre la vérité—tant il est difficile de l'écrire avec impartialité—les récits que prétend nous faire le libéralisme sur les rapports de la papauté avec les peuples sont presque toujours d'impudents mensonges offerts à la curiosité.

Que n'a-t-on pas écrit, par exemple, sur la prétendue tyrannie exercée par les papes envers les Juifs réfugiés dans leurs Etats, oubliant que ce furent les représentants du Dieu qu'ils avaient crucifié qui leur donnèrent asile, alors que rois, empereurs et peuples, fatigués de leurs vexations, les chassaient hors de leur pays ?

Quel quartier de Rome est plus riche en légendes mensongères que le Ghetto ?

Aujourd'hui que, sous le prétexte d'émancipation et de liberté, la plus grande partie des maisons en ont été abattues, afin de forcer les Juifs à se disséminer dans la ville entière, il n'est pas inutile de se demander quelle fut l'histoire vraie de ces rues, de ces places, où, pendant de si longs siècles, des restes du peuple déicide vécurent à l'ombre de la papauté.

Loin d'être une institution pontificale, le Ghetto est une fondation de la puissance romaine. La commisération en fut le principe, et le premier auteur en fut Octave-Auguste.

Bien avant la destruction de Jérusalem, des colonies juives, quittant les rivages de l'Asie, s'étaient peu à peu établies dans les provinces de l'empire, sur les rives des fleuves ou le littoral des mers, établissant çà et là des synagogues où les cérémonies rituelles prirent, en raison de la situation de ces temples, le nom de *orationes littorales.*

Nul doute que ce ne fût un motif commercial qui porta les Juifs à s'établir dans le voisinage des grandes voies d'eau, et qui, dans le sein des grandes cités comme Rome, leur fit choisir les quartiers les plus près du Tibre pour y demeurer.

Deux siècles avant le Christ, la colonie juive de Rome habitait le Trastevere, dont le reste de la population était loin d'être l'élite de la société romaine. Tout ce qui vivait mal et devenait un danger pour la sécurité des citoyens était relégué au delà du Tibre. Cette relégation permettait à la

police d'exercer une surveillance d'autant plus étroite que le fleuve empêchait toute évasion.

Soit par sentiment de pitié naturelle, soit par motif politique, Octave-Auguste, devenu maître des destinées de Rome, ne voulut plus que la colonie d'un grand peuple oriental restât confondue, dans Rome, avec ceux dont le peuple-roi se séparait ostensiblement. Une permission de s'établir ailleurs lui fut généreusement accordée, sans nul succès, au reste, les Juifs ne voulant point quitter un quartier dans lequel leur probité relative leur permettait d'exercer une certaine autorité morale sur le reste des habitants. Elle fut alors accrue par des décrets de garantie et de privilège qu'Octave promulgua en leur faveur.

La bienveillance gouvernementale eut pour résultat l'accroissement de la colonie juive qui atteignit le chiffre de 30,000 sous le règne de Néron. Ce fut l'apogée de la puissance judaïque dans la capitale du monde. Elle s'imposa jusque dans le palais impérial par la conversion au judaïsme de Poppia Sabina, seconde femme de Néron, qui aimait à s'entourer de ses nouveaux coreligionnaires et à admettre dans son intimité le fameux Simon-le-Magicien. Çà et là, sept synagogues servaient à l'exercice de leur culte et au développement de leur haine contre le christianisme naissant que Pierre et Paul prêchaient dans Rome. Ils contribuèrent beaucoup à la cruelle persécution qui sévit alors contre les disciples du Christ. Quant à eux, grâce à leur habileté et principalement à l'influence de leurs richesses, ils parvinrent à triompher des haines que suscitait leur rapacité, et à semer de telle discordes autour d'eux, que Rutilius Numanzianus, poète du IIIe siècle, évoquant la mémoire des perfidies dont Rome fut l'objet de leur part, s'écriait avec douleur : *Atque utinam numquam Judœa subacta fuisset!* [1]

Avec la destruction de Jérusalem les Juifs devinrent plus nombreux encore, au point que, le Trastevere ne pouvant plus les loger dans son étroite enceinte, il fut nécessaire de leur assigner un autre quartier. C'était l'époque où, minée par l'immoralité et le scepticisme, la religion romaine ne parvenait plus à réunir dans ses temples des adeptes, dont les âmes étaient émotionnées par la prédication de l'évangile ou par le dégoût des pratiques superstitieuses d'autrefois. Aussi, vit-on le gouvernement de Rome donner en location aux Juifs la vallée de la nymphe Egérie et autres lieux sacrés, sans craindre de profaner ce qui avait été l'objet de la vénération des ancêtres. La location du bois de la nymphe Egérie se payait par une somme qui variait, mais qui était fixée à raison de chaque tronc d'arbre. (Juvénal, Satir. III. 13).

Après la prise de Jérusalem, Titus se contenta d'imposer aux Juifs la petite

---

1 — " Si, du moins, la Judée n'avait été soumise ! "

taxe de deux deniers d'or à Jupiter Capitolin ; peu après, Domitien les rendit tellement tributaires du fisc que ses prétentions parurent exagérées aux païens eux-mêmes.

Les Juifs qui, par reconnaissance envers Auguste, avaient, pendant dix jours, fait une manifestation de pleurs auprès de son mausolée, maudirent Domitien et organisèrent des révoltes périodiques dans Rome et les provinces de l'empire. Adrien ne put y mettre un terme qu'en portant une seconde fois la désolation dans les villes de la Judée. A Rome, ils furent relégués, en grande partie, au delà des murs, dans la vallée de la nymphe Egérie, d'où, s'il faut en croire les chroniques du temps, portant au bras un panier avec un peu de foin mêlé à leurs provisions, symboles de leur ancienne prospérité, on les voyait journellement s'acheminer vers la cité pour y exercer l'art de la divination dont ils ont gardé l'usage jusqu'à ce jour.

En flattant ainsi la curiosité et ce désir immodéré qu'a l'homme de connaître son lendemain, les Juifs drainèrent peu à peu l'argent des Romains superstitieux, reçurent les confidences des secrets des familles, et grâce à leur habileté, à leur tenacité, ils parvinrent de nouveau à s'établir dans Rome. Quand, de l'Arabie, l'art médical se propagea en Europe, les Juifs furent les plus zélés, peut-être, à s'adonner à l'étude de la médecine qui leur permettait de s'imposer à la bienveillance des citoyens. En des moments critiques pour leur vie, les papes n'hésitèrent pas à les appeler auprès d'eux, et de donner parfois à quelqu'un d'entr'eux, en reconnaissance d'une santé raffermie par leurs soins, le titre de premier médecin de Sa Sainteté.

Au moyen-âge, tandis que tour à tour, dans tous les Etats de l'Europe, les Juifs étaient persécutés, bannis, mis en prison pour l'expiation des crimes dont on les accusait, dans les Etats de l'Eglise, les règlements de la ville de Rome, approuvés par les papes, leur assuraient une protection effective contre quiconque porterait atteinte à la liberté de leur culte et à la sécurité de leur vie. Par la bienveillance pontificale, il leur fut permis d'étudier librement, de posséder des biens, de jouir de certaines immunités collectives et individuelles, et, par la sévérité des excommunications, ils furent vengés des calomnies qui leur attribuaient des rites criminels avec assassinat de jeunes enfants, dont on prétendait qu'ils mêlaient le sang aux pains azymes à l'époque de leur fête de la Pâque.

D'aucuns objecteront certaines conditions humiliantes imposées à la colonie juive de Rome, en des circonstances périodiques, les attribuant à la tyrannie papale, sans vouloir se rappeler qu'elles furent dans leurs origines en parfaite conformité avec les mœurs d'alors. L'hommage, par exemple, que chaque année, dans les salles du Capitole, la colonie juive rendait au sénateur de Rome qui, en signe de suzeraineté, posait son pied sur la tête de l'un des chefs de la députation, est en tout conforme aux autres actes de

foi et hommage qui se faisaient aux temps de la féodalité. Si cette coutume s'est continuée jusqu'aux premières années de Pie IX qui l'abolit, c'est que Rome, terre classique de la tradition, semble ne pouvoir jamais quitter ses vieilles coutumes, tant tous les siècles de son passé vivent toujours dans son siècle présent. Au reste, en regard de la cérémonie capitoline, on peut évoquer le souvenir de la présentation du Pentateuque faite par l'école israélite au nouveau pape, le jour de prise de possession du Latran. Elle est le témoignage de la plus grande largeur d'esprit de la papauté.

Depuis le XIIe siècle, c'était coutume, en la colonie juive, d'assembler les principaux chefs de la synagogue sur une magnifique estrade dressée d'ordinaire à *Monte Giordano*, pour y saluer le pape à son retour du *possesso* à Saint-Jean de Latran. A son passage, devant les représentants de la religion juive, le pape s'arrêtait pour y recevoir un exemplaire de la loi judaïque qui lui était offert et qu'il agréait, en bénissant ceux qui en faisaient don, mais exprimant toutefois paternellement le désir de les voir abjurer un culte réprouvé par Dieu.

Dans l'unique but de les éclairer, et non point pour contraindre leur liberté, une ordonnance pontificale obligeait tout Israélite âgé de plus de 12 ans à assister, à des époques fixes, sous peine d'amende, aux prédications qui se faisaient dans l'église de la Trinité-des-Pèlerins. Ce décret de Grégoire XIII, d'abord assez rigoureux, n'obligea dans la suite que cinq ou six fois l'année, et peu avant 1870, quelques centaines de Juifs, sur les quatre mille qui habitaient alors Rome, se rendaient encore à *Sant' Angelo in Pescheria*, devenu l'église des prédications à l'effet de les éclairer.

Paul IV fut l'auteur du Ghetto qui vient de disparaître. L'idée de constituer cette sorte d'enclos judaïque au milieu de la cité chrétienne par excellence lui était venue de Venise qui l'avait institué dans ses îles. Quant à l'usage du bonnet et de la tunique jaunes qu'il imposa aux Juifs, ce ne fut que l'application d'une vieille loi romaine obligeant les courtisanes à revêtir ce costume pour qu'on ne pùt se méprendre sur les habitudes de leur vie.

Avant Paul IV, le concile de Latran, tenu sous Innocent III (1215), assimilant les Juifs aux autres hérétiques, leur avait imposé un grand O en drap jaune cousu sur la poitrine, et de fait les Juifs le portèrent pendant cent ans, car, au siècle suivant, les statuts de la commune de Rome substituèrent à l'O en forme de plastron, l'usage d'un manteau rouge, en souvenir peut-être de celui dont fut dérisoirement revêtu le Christ. Les médecins, ceux qui par leur science rendaient service à l'humanité, furent dispensés par le Sénat de porter le manteau de pourpre. Cette obligation de porter tel habit plutôt qu'un autre ne paraîtra intolérable qu'à ceux qui oublieront que sous l'empire romain, le Sénat promulguait des lois pour imposer tel ou tel costume qui servît à distinguer les diverses positions sociales ; que pendant les

siècles du moyen-âge, presque en tous les pays, les costumes, loin d'être laissés au caprice d'un chacun, étaient déterminés dans leur couleur et leur forme par des lois.

Les écrivains du XVII[e] siècle qui ont traité la question juive à Rome affirment que la plus ancienne synagogue s'élevait, au moyen-âge, au milieu du Trastevere et que, fort probablement, elle existait déjà du temps de l'empire romain. Bien avant les chrétiens, les Juifs eurent leurs catacombes ; le célèbre Bosius les visita et en laissa une description dont parle la *Roma sotterranea* (11. 72) ; l'une d'entre elles, située sur la Via Appia, non loin des catacombes de Saint-Calixte, est journellement ouverte à la curiosité publique.

Cinq portes fermaient le Ghetto de Paul IV ; Léon XII en ouvrit trois autres pour faciliter les communications entre cette ville juive et la ville chrétienne qui la renfermait ; Pie IX, tout en maintenant les Juifs dans le quartier établi par Paul IV, démolit l'enceinte dans l'espoir que ce peuple pourrait plus facilement fraterniser avec la civilisation chrétienne. Enfin, l'occupation piémontaise vint permettre aux Juifs d'habiter partout où bon leur semblerait.

Sous le régime de liberté et d'indépendance qui leur a été concédé, les Juifs ne sont pas plus devenus Italiens en Italie, qu'ils ne se sont faits Français en France, Russes en Russie ; ils sont restés Juifs. Ce peuple ne s'assimilera jamais à aucune race ; la malédiction qui pèse sur lui est comme une barrière qu'il ne peut parvenir à franchir pour prendre les qualités des autres peuples au milieu desquels il vit. Il reste au milieu de tous avec sa perfidie héréditaire, sa haine sourde, son insatiable besoin d'argent et son habileté traditionnelle à semer le désordre et la discorde partout.

***

C'est à la suite d'une éruption du volcan d'ordinaire si pacifique de Stromboli que l'Italie et la Sicile ont été, les premiers jours de septembre, le théâtre d'un affreux cataclysme. Stromboli ou Strongyle, l'une des îles Lipari, qui ne mesure guère que six kilomètres sur trois d'étendue, compte environ mille habitants. L'île, toute volcanique, est dominée par un cratère de sept cents mètres de hauteur, qui, bien que vomissant sans cesse une fumée rougeâtre, ne donnait cependant presque jamais d'épouvante aux insulaires qui vivaient sur ses flancs. Quelques lacs, des rochers sauvages, un sol très fertile, telle est la physionomie de cette île dont Inostra est le principal village.

Voisin de la Calabre, voisin de la Sicile, Stromboli jetant des flammes, ébranlant les entrailles du sol, faisant bouillonner la mer, a jeté la désolation

en Sicile, en Calabre, en détruisant par des tremblements les villages sous les ruines desquels il a enseveli plus de deux mille victimes.

A la suite du tremblement de terre du huit septembre dernier, au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans la Calabre, on se rend compte de l'étendue insoupçonnée de l'horrible cataclysme qui a secoué cet infortuné pays.

Tropea, la charmante cité dont les terrasses, agrémentées de plantes grimpantes et de fleurs parfumées, forçaient les voyageurs, même les plus pressés, à faire une halte chez elle, Tropea n'est plus aujourd'hui qu'un amas lamentable de ruines. Les rues impraticables sont encombrées de pierres, de platras, de poutres ; de ci, de là, on aperçoit parmi les décombres des paillasses éventrées et des meubles fracassés. Tout autour du village mort, un village nouveau fait de planches et de toiles s'est élevé, et là, sur la terre dure, les femmes, les hommes, les enfants dorment les uns auprès des autres pendant la nuit et se lamentent pendant le jour.

Dans un coin de ce campement improvisé, une trentaine de femmes, les yeux secs d'avoir trop pleuré, entourent une Madone sans tête et sans bras, et donnent vers le ciel des lamentations passionnées. Plus loin, d'autres femmes portant leurs enfants dans leurs bras demandent du pain. Du pain ! où en trouver ? On est ici à plusieurs heures de Naples, à plusieurs heures de Reggio, et les trains ne passent que deux fois par jour, et deux cents villes demandent du pain.

Non loin de Tropea, à mille mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer, au mont Poro, un cratère s'est ouvert, lançant des pierres brûlantes et du soufre enflammé, tandis qu'au large, au sein des flots, Stromboli crache des laves.

Si les désastres de Calabre sont si épouvantables, c'est peut être parce que, en Italie, on a trop délaissé cette province perdue.

Des tremblements de terre successifs ont dévasté ce pays depuis deux cents ans, et depuis deux cents ans, on n'a pris aucune précaution pour éviter de nouveaux malheurs.

Les maisons de Parghelia, de Palmi, de Tropea, de tous les villages calabrais étaient construits en torchis, en plâtre, en crachats, comme on dit dans les campagnes, et la secousse qui a ébranlé toute la Calabre a fait crouler ces maisons, tandis que les bâtisses solides de Cosenza, de Catanzaro, de Reggio demeuraient debout. Pourquoi n'a-t-on pas interdit aux Calabrais de construire des maisons en torchis ? Et puis, quelles voies ferrées pour relier les villages, les villes, les provinces ? Les trains qui suivent la côte vont *piano. piano ;* quand, de Reggio à Naples, un train a six heures de retard, on estime, à Naples, que ce train a marché vite.

Aux stations, les trains s'arrêtent selon le bon plaisir des conducteurs ;

on siffle, on sonne la cloche, on crie : *Partenza !* on répond : *Prompti !* et ......on ne part pas.

En pleine campagne, le train s'arrête, on ne sait pas pourquoi ; tout le monde descend ; les voyageurs interpellent le chef du train ; enfin, le train repart, on ne sait pas davantage pourquoi.

Aux gares, on ne trouve pas de quoi manger. Il faut acheter des fruits et de l'eau aux paysans échelonnés le long de la voie. S'il en est ainsi, en temps ordinaire, comment s'étonner si, à cette époque troublée, tout va plus mal encore ? Comment s'étonner que la Calabre manque de pain ? L'Italie semble avoir oublié de civiliser la Calabre, et aujourd'hui les tremblements de terre la trouvent sans ressources, attendant des secours qui arrivent trop lentement.

Bien que la Calabre soit la terre classique du banditisme, au point que chaque village s'honore d'avoir donné le jour à quelque fameux brigand dont la mémoire survit en des récits de vols ou de meurtres, le Calabraïs est en général profondément religieux, quoique à sa religion se mêle parfois de la superstition. Loin de maudire la *Madonna,* dont l'anniversaire de sa naissance était marquée cette année par tant de malheurs, les habitants de la Calabre, en face de leurs demeures écroulées, ont tous spontanément imploré la pitié de Dieu, avant de solliciter celle des hommes. Ce n'a pas été un des spectacles les moins émouvants, au milieu de scènes si lamentables, que ceux que présentaient ces processions de prêtres, d'hommes, de femmes, d'enfants, passant à travers les rues désolées de leur pays, promenant les statues des saints, pour implorer le ciel et faire cesser les tragiques secousses. Les tremblements de terre ont beau répondre ironiquement aux prières, les supplications ne cessent pas, et l'espoir qui les inspire ne s'affaiblit point.

Dès la nouvelle du cataclysme, le gouvernement italien envoya de nombreux soldats d'infanterie, des ingénieurs, des médecins qui descendaient successivement par groupes sur les lieux du désastre pour porter secours. Le roi Victor-Emmanuel, après avoir envoyé aussitôt 100,000 francs pour les premiers besoins des infortunés, accourut pour rassurer par sa présence les populations affolées et leur venir plus efficacement en aide, en connaissant par lui-même l'étendue de leur malheur.

Les populations, les autorités se pressaient dans les gares sur le passage du roi, demandant du pain et des planches pour fabriquer des cabanes, des bras pour ensevelir les morts. A Amantea, une foule de femmes, d'enfants, vinrent à sa rencontre portant trois statues de la Madone restées miraculeusement intactes sous les ruines du pays tout entier, et criant : « Nous sommes sans maisons, sans églises, sans pain. » A Parghelia un train de vivres dirigé sur Monte-Leone fut arrêté et pillé par une population qui criait famine.

Sans nullement se préoccuper de la fatigue, de la disette de vivres, aussi grande pour lui, dans les pays qu'il traversait, que pour les infortunés qu'il essayait de consoler, Victor Emmanuel a parcouru un à un tous les villages de la Calabre et de la Sicile éprouvés par les secousses volcaniques. Vers les localités où le chemin de fer ne pouvait le conduire le roi a eu recours à un automobile. Un antomobile en un pays si délaissé ! Des paysans s'effrayèrent devant cette machine infernale qui marchait toute seule, et croyant sans limites la puissance d'un roi qui pouvait faire marcher une voiture sans le secours de chevaux, ils lui demandaient d'arrêter lui-même les secousses qui ébranlaient le sol.

Quel lugubre voyage ! A Parghelia, trois cents morts ; à Toppolo, deux cents ; à Martirano le nombre des victimes dépassait 2,200 ; à Monte-Leone, 213 victimes et mille maisons écroulées ; à Stefanaconi, sur 2,000 habitants, 68 morts, 200 blessés et des ruines de tous les côtés. Impossible de faire ici le triste inventaire des malheurs accumulés, en quelques secondes, par un tremblement de terre, et dont cent millions de secours suffiraient à peine pour en faire oublier les désastres. Et à mesure que le traiu royal avançait, le cataclysme se manifestait toujours plus grand. A Cittanova, 600 personnes disparues et 3,000 blessées. Le bourg d'Auvringa complètement disparu. Le roi ne pouvait cacher aux ministres qui l'accompagnaient les impressions qu'il éprouvait dans sa tournée à travers les régions frappées par le fléau.

La scène la plus lugubre peut-être de ces jours de terreur s'est produite au pénitencier de Monte-Leone.

A la première secousse, les détenus sautèrent au bas de leurs couchettes, essayant de s'enfuir. Ils voulurent assommer un gardien pour s'emparer des clefs. Pendant ce temps, d'autres prisonniers, enfermés dans les cellules, poussaient des cris déchirants, s'efforçant de briser les portes de leurs cachots. A un certain moment, le toit s'effondra et ensevelit une vingtaine de détenus. Ce fut alors l'affolement, au point que le gardien chef dut appeler la troupe qui réussit avec peine à rétablir l'ordre.

Ailleurs, dans certains cimetières, les tombes s'entr'ouvrirent, laissant apercevoir des squelettes, des corps à demi consumés, épouvantables spectacles de l'œuvre de la mort.

Dans l'impossibilité d'aller par lui-même consoler tant d'affligés, Pie X s'est empressé de les secourir par de généreuses offrandes et de stimuler le zèle, la charité du sacerdoce et de l'épiscopat italien en faveur de tous ces malheureux. Jamais appel ne fut mieux écouté.

***

La Calabre, qui est actuellement éprouvée si cruellement, est la presqu'île du royaume d'Italie qui forme l'extrémité méridionale de ce pays. Sa longueur du nord-est au sud-ouest est de 232 kilomètres, et sa largeur varie de 32 à 86 kilomètres. Sa superficie est de 17,630 kilomètres carrés, et elle compte 1,040,000 habitants environ.

Les côtes sont généralement plates, mais elles sont profondément échancrées par des golfes. Les montagnes calabraises, dernières ramifications des Apennins, sont divisées en groupes distincts formés jadis par l'expansion de forces volcaniques.

Les tremblements de terre ne sont réellement redoutables que dans les régions soulevées, à couches fortement inclinées, anciennes ou récentes, et quand même la superficie serait composée de couches plus ou moins horizontales, en stratification transgressive avec celles qu'elles recouvrent. Le moindre choc occasionne le déplacement de roches préfracturées par l'effet de soulèvement et il s'opère des glissements qui produisent le plus de désastres.

Les tremblements de terre qui ont lieu dans un bassin encadré par le granit en relief, et quelles que soient l'étendue de ce bassin et la nature des couches sédimentaires qui s'y sont déposées, ne dépasseront pas les barrières qu'il leur oppose. Les volcans, de leur côté, n'ayant jamais été reconnus en terrains granitiques, qui souvent forment l'arête des montagnes, il faut conclure que tous ces phénomènes se passent au-dessus de ces roches primordiales qui entourent immédiatement la pyrosphère.

Tous les environs des volcans en activité ou en repos sont en quelque sorte prédisposés, par le redressement des formations qui les entourent, à subir avec le plus d'intensité ces perturbations, et dans ces pays, quand ils sont montagneux, l'on peut assister à de véritables ondulations du sol, semblables à des vagues passant rapidement sous vos pieds en même temps que le grondement souterrain qui les accompagne.

La duree des tremblements de terre est aussi variable que leur intensité, que les dégats qu'ils occasionnent, que les effets qu'ils produisent. Celui qui survint en Calabre en 1783 produisit un grand nombre de puits ou bassins réguliers remplis d'eau, de boue, de sable s'élevant en petits monticules. En 1818, ils créèrent près de Catane quinze sources d'eau chaude.

L'effet le plus extraordinaire de secousses du fond très courtes, mais d'une extrême violence, est la projection d'objets de surface à de fortes distances, sans que le sol s'entr'ouvre sous l'effort du choc. En 1797, ce fait a été reconnu en Calabre, où des cadavres furent jetés sur des collines à plus de 100 mètres de hauteur.

On ne peut expliquer une pareille propulsion que par une explosion de

gaz frappant de bas en haut contre le matelas de couches élastiques posées horizontalement, telles que celles du territoire moyen, les terrains argiles, marnes et marno-sableux étant plus susceptibles de se plier que de se casser.

Il semblerait résulter d'observations comparées que plus les secousses sont courtes, plus elles sont violentes : quelques secondes suffisent pour ravager des contrées en y portant des modifications profondes. Les villes de Reggio et de Messine furent renversées le 5 février 1783 en moins de trois secondes.

L'on croit également au retour périodique des mouvements du sol. La Sicile, la Calabre souffrirent en même temps de tremblements de terre en 1169, 1535, 1658, 1770, 1776, 1780, 1783. La proximité des foyers volcaniques rend explicable cette constatation.

Les mouvements sismiques varient donc infiniment, autant que peut varier la nature ou la disposition des terrains où ils se produisent. Tantôt ils partent d'un point déterminé pour courir en ligne droite ou courbe ; tantôt ils viennent du fond pour s'étendre en vagues ondulatoires et périphériques comme une eau dans laquelle on jetterait une pierre occasionnant des cercles jusqu'aux bords où ils viennent mourir. Un exemple de ce dernier cas fut offert par le tremblement de terre du 23 février 1887 qui, partant de la Ligurie, près de Savone, étendit les cercles de ses ondes jusqu'à Florence, Bâle, Clermont-Ferrand et Perpignan.

Aucun tremblement de terre ne franchit une barrière granitique, mais toutes les couches que le granit supporte peuvent être ébranlées sans qu'il le soit lui-même.

On peut juger par ces quelques observations de ce qu'a dû souffrir la Calabre, la Sicile, dans le passé, de ce que leur réserve l'avenir.

C'est parce que Messine est située sur la ligne de jonction des deux foyers volcaniques de la Sicile et de l'Italie méridionale, qu'elle a été si souvent éprouvée. Aucune ville d'Europe n'est plus directement menacée que Messine par le tremblement de terre, aucune n'en a plus souffert.

En 1783, les secousses renversèrent des centaines de maisons, abattirent les clochers et les tours, tandis qu'un terrible raz-de marée, après avoir balayé d'un coup plus de 2,000 personnes réfugiées sur la plage de Scylla, s'engouffra dans le fort, y coula tous les navires et sapa par la base la superbe rangée de palais qui bordait le rivage. Plus de douze mille personnes périrent dans cet effroyable désastre, dont on voit encore les navrantes traces. Messine périra fatalement par sa situation.

Plaise à Dieu que ce ne soit qu'à la fin du monde !

Don Paolo-Agosto.

BIBLIOGRAPHIE

The Sacrifice of the Mass. — *An historical and doctrinal inquiry into the nature of the eucharistic sacrifice*, by Very Rev. Alex. MacDonald, D. D., V. G. New York, Christian Press Association Publishing Company, 26 Barclay street, 1905.

Tel est le titre d'un récent opuscule publié par le distingué Vicaire Général d'Antigonish, Monseigneur MacDonald, dont le talent à la fois doctrinal et littéraire fait la gloire de l'Eglise catholique non seulement dans les Provinces Maritimes, mais par tout le Canada.

Quand le prêtre monte à l'autel, c'est pour y offrir, sous les espèces ou accidents du pain et du vin, le sacrifice du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ : sacrifice véritable, comme l'enseigne l'Eglise ; sacrifice infiniment saint, puisque, d'après l'universelle tradition chrétienne, il n'est autre que le sacrifice offert par le Fils de Dieu sur la croix.

Les théologiens qui, à partir du seizième siècle, n'ont pas suffisamment considéré ce rapport d'identité spécifique entre l'Autel et le Calvaire, entre le sacrifice de la messe et le sacrifice de la croix, semblent n'avoir pas, non plus, bien exactement déterminé en quoi et par quoi la messe réalise la notion essentielle de sacrifice. N'y faut-il voir, comme plusieurs le prétendent, qu'une immolation mystique opérée par le glaive spirituel de la consécration, et ce rite symbolique suffit-il pour constituer Notre-Seigneur dans un état de *victime* véritable ?

Mgr MacDonald ne le croit pas. Puisque, pense-t-il, et tous doivent l'admettre, le sacrifice de la messe ne diffère pas substantiellement du sacrifice de la Croix, ce n'est pas en dehors des éléments constitutifs de l'un qu'il faut chercher la raison formelle de l'autre. La messe n'est que la continuation, la perpétuation parmi nous, d'une façon non sanglante et avec de nouveaux décors, du drame à jamais mémorable du Calvaire. C'est donc à l'action même par laquelle Notre-Seigneur s'est immolé pour nous que la messe emprunte et empruntera jusqu'à la fin des siècles sa raison de sacrifice.

Nous n'avons pas le loisir d'entrer ici dans les savantes et subtiles considérations de l'auteur, mais nous sommes heureux de recommander son ouvrage dont la doctrine n'est que l'écho de l'ancienne tradition scolastique.

L.-A. P.

***

GÉOGRAPHIE-ATLAS. Cours moyen et supérieur, 3e édition, revue, corrigée, ornée de nombreuses gravures et cartes dans le texte, et augmentée de vingt-cinq cartes coloriées, avec texte français. A Montréal, chez Beauchemin, 1905.

Voici une nouvelle *Géographie-Atlas* que nous croyons devoir recommander à nos maisons d'éducation. C'est une des meilleures que nous connaissions parmi celles qui ont été publiées dans cette province, et elle est certainement supérieure à beaucoup de manuels similaires qui ont cours dans nos librairies canadiennes.

On sait quelle importance ont prise dans l'enseignement primaire et secondaire les études géographiques, et combien il est difficile de composer un bon manuel qui puisse guider l'élève dans ces études. La géographie, qui est, à proprement parler, la description de la terre, a groupé autour d'elle d'autres sciences dont elle dérive, ou qui y aboutissent. Outre qu'elle soutient avec l'histoire,—puisque les hommes ont tant de fois modifié la face de la terre,—des relations très étroites, elle se complète par la description exacte des systèmes politiques, des phénomènes ethnographiques, et des ressources économiques que l'on peut en tous pays observer. De plus, la géographie prend aujourd'hui un caractère de plus en plus scientifique par suite de ses rapports de plus en plus multipliés et précisés avec la géologie, la météorologie et la physique générale du globe.

Il faut donc, pour écrire une bonne géographie, posséder les connaissances les plus étendues et les mieux ordonnées sur toutes ces questions essentielles et si complexes.

Ajoutez à cela que l'auteur doit toujours se placer au point de vue du pays où il vit, ou des enfants et étudiants pour qui il travaille. Une géographie canadienne ne ressemblera donc pas tout à fait à une géographie française ou allemande : attendu qu'il faut instruire nos petits Canadiens des choses de leur pays beaucoup plus encore que de celles que l'on peut voir en pays étrangers. Nous avons un peu et beaucoup souffert de n'avoir pas toujours assez fourni à nos enfants tous les renseignements géographiques qu'ils devaient avoir sur leur pays. La science qu'ils puisaient dans leurs manuels était beaucoup trop superficielle, et il en résultait une ignorance assez profonde des conditions dans lesquelles se développe notre vie nationale. Habitués à aller chercher en France nos manuels, nous nous sommes difficilement tournés vers l'observation très minutieuse et très attentive de tout ce qui devait entrer dans une bonne géographie canadienne.

Il semble que l'on revient aujourd'hui de ces mauvaises habitudes pédagogiques, et la *Géographie-Atlas* que nous présentons au lecteur en donne une preuve. Le Canada et, dans le Canada, la province de Québec, y occupent le premier plan. L'on trouvera, en particulier, sur le Canada politique et

économique, et sur la province de Québec physique, politique et économique, des détails assez copieux, une information très abondante et sûre.

Il resterait aux maîtres et maîtresses de nos écoles primaires supérieures d'y ajouter les notions plus spéciales que l'élève devrait avoir sur la région qu'il habite. Nous ne comprenons pas, en effet, qu'on enseigne la géographie de notre province aux enfants de la Beauce absolument comme il la faut enseigner aux enfants des comtés du Lac Saint-Jean, ou de Gaspé, ou de Labelle. Il y a évidemment, surtout au point de vue de la géographie physique et économique, des questions sur lesquelles il faut plus ou moins appuyer selon que l'on appartient à l'une ou l'autre de ces régions. Mais nous savons aussi combien nous sommes peu outillés dans nos écoles pour diversifier cet enseignement, et l'adapter aux nécessités du lieu. Les cartes régionales n'y existent à peu près pas, croyons nous [1]. Ontario est peut-être plus avancé que nous en ces matières, et nous pouvions voir, il y a quelques mois, pendues aux murs des classes de l'Ecole normale d'Ottawa, des cartes de comté comme il en faudrait dans nos écoles de la province de Québec. Ces cartes pourraient servir de guide à nos maîtres et les aider à suppléer les détails que ne peut contenir un manuel de géographie générale.

Donc, la nouvelle *Géographie-Atlas* est suffisamment riche, ou à peu près, des renseignements généraux et essentiels qu'il faut avoir sur notre province. L'auteur, qui est une religieuse très distinguée de la Congrégation de Notre-Dame, a fait une étude très patiente de ce qui constitue notre vie provinciale. Et même, non seulement elle raconte, mais aussi elle admire, et son admiration va parfois jusqu'à un optimisme que nous ne pouvons toujours partager : lorsque, par exemple, elle affirme que le Canada, sous le rapport de l'enseignement, *à tous les degrés*, ne le cède en rien aux principaux pays de l'ancien monde.

Les autres provinces canadiennes sont plus rapidement décrites, encore que l'étude qu'on en fait soit à peu près suffisante pour l'enseignement primaire supérieur. Cette étude contient, d'ailleurs, les renseignements les plus actuels. Les provinces nouvelles d'Alberta et de Saskatchewan y ont leurs chapitres distincts ; l'auteur composait ces chapitres au fur et à mesure que nos députés mettaient si laborieusement au jour ces deux jumelles.

L'on pourrait souhaiter peut-être des informations plus précises sur la géographie politique de toutes ces provinces, en particulier sur le système scolaire qui y est en vigueur.

---

1 — Il existe au département des Terres des cartes régionales de la plupart de nos comtés. Les écoles modèles pourraient probablement s'en procurer. Au reste, comme nous avons pu le constater personnellement, la géographie locale, au moins élémentaire, s'enseigne dans plusieurs écoles de la province de Québec. L'auteur de la *Géographie-Atlas* a également publié une *Géographie locale* et une *Géographie-Atlas élémentaire*. (RÉDACTION).

Ce regret exprimé, il faut féliciter l'auteur d'avoir puisé ses renseignements, faits, chiffres, statistiques, aux meilleures sources et aux plus récemment ouvertes.

Quelques appréciations de détail, bien peu graves, et que détermine sans doute encore le patriotisme très réel de l'auteur, pourraient être contestées. Nous ne croyons pas, par exemple, que le Saint-Laurent qui sort clair et limpide du lac Supérieur « garde jusqu'à la mer cette admirable transparence. » Il suffirait à l'auteur de descendre par bateau de Montréal à Québec pour modifier à toujours ses impressions de cellule.

On pourrait aussi reprocher à l'auteur de la nouvelle *Géographie-Atlas*, d'avoir trop rapidement esquissé la description des Etats-Unis. Ces voisins nous intéressent après tout beaucoup plus que les Etats de l'Europe, et il nous faut assez bien connaître les Etats limitrophes, et en particulier ceux de la Nouvelle-Angleterre.

Quant à la géographie des vieux continents, elle est suffisamment quoique assez rapidement développée.

Les nombreuses gravures qui accompagnent le texte sont bien propres à en rendre la lecture plus attrayante, et à fixer l'imagination des enfants. Les cartes coloriées, qui ont été spécialement dessinées pour ce manuel, et imprimées à Montréal, sont assez nettes ; les couleurs pourraient être cependant un peu plus vives, et le type des caractères employés plus heureusement choisi. Les cartes y gagneraient en précision et donneraient à l'œil plus de plaisir.

Cette nouvelle *Géographie-Atlas* est donc, en dépit des inévitables imperfections qui s'attachent à toute œuvre pédagogique, un bon manuel, et qui rendra de réels services aux élèves de l'enseignement primaire supérieur. Il pourrait même pénétrer dans nos collèges et séminaires, puisque les professeurs de l'enseignement secondaire oublient de refaire et de remplacer le manuel de l'abbé Holmes. Nous ne dissimulons pas cependant que l'enseignement de la géographie dans nos collèges et séminaires devrait être distribué selon d'autres méthodes que celles qui conviennent à l'enseignement primaire, que l'on devrait lui donner un caractère plus scientifique ou plus philosophique, et qu'il y faudrait mêler d'avantage l'analyse et la synthèse. Nous aurions besoin d'un manuel de géographie qui fût composé d'après ces méthodes auxquelles nos professeurs seraient initiés s'ils prenaient contact avec l'enseignement supérieur. Nous aurons, sans doute, ce manuel le jour où nos collèges et séminaires s'aviseront enfin de procurer à leurs professeurs, en France ou ailleurs, une préparation pédagogique.

CAMILLE ROY, p^tre^.

***

THE CANADIAN WEST [1].—A l'heure où la carte du *Dominion* vient de changer d'aspect par la création de deux nouvelles provinces taillées dans les vastes régions de l'Ouest, le livre de l'abbé Dugas prend un regain d'actualité. L'auteur a voulu, par une traduction, le rendre accessible à ses compatriotes de langue anglaise. Il a cru avec raison que l'occasion était favorable pour leur rappeler, sinon pour leur apprendre, ce qu'ils doivent à la vaillance des découvreurs et au dévouement des missionnaires de la Nouvelle-France. L'héroïsme aussi désintéressé que persévérant de la Vérendrye et de ses fils est mis en relief de façon convaincante dans la première partie de l'ouvrage. Héroïsme d'autant plus méritoire que, du vivant de ces vrais patriotes, il fut constamment méconnu. " L'envie de ce pays, écrivait de la Vérendrye au ministère des Colonies, n'a pas de demi-mesures." Et qui oserait dire que de nos jours ce péché capital est passé de mode ?

Dans la seconde partie de son livre, l'auteur nous fait assister, pièces en mains, à toutes les péripéties de la fondation de la *Compagnie de l'Ouest*, dotée d'un nom français pour la rendre plus populaire, malgré que sur ses 42 associés, deux seuls fussent Canadiens-français, et que les trois quarts des employés, sauf les porteurs et les rameurs, fussent d'origine britannique. Il raconte la lutte déloyale et malhonnête de cette compagnie contre celle de la baie d'Hudson, et surtout les violences, les vilenies inavouables employées pour ruiner l'établissement de Lord Selkirk à la Rivière-Rouge, berceau de la future province du Manitoba. A ce colonisateur énergique et généreux, l'abbé Dugas paye un juste tribut de louange. Il rappelle aux catholiques du Manitoba la reconnaissance qu'ils lui doivent pour avoir jeté dans ce pays les fondements de la civilisation chrétienne en y appelant les missionnaires de notre sainte religion.

Outre sa connaissance intime des documents relatifs à l'histoire de l'Ouest canadien, l'auteur a pu, dans sa longue carrière de missionnaire à la Rivière-Rouge, se familiariser avec les traditions qui ont survécu à la dissolution de la fameuse compagnie.

Quant à la version anglaise, bien que généralement exacte, on est tenté de reprocher au correcteur d'épreuves d'y avoir laissé trop de fautes contre la syntaxe et l'orthographe. La traduction trop littérale de certaines expressions accuse aussi parfois, chez la personne qui en a été chargée, une connaissance inégale de l'un et de l'autre idiome.

1—*The Canadian West : its Discovery by the Sieur de la Vérendrye ; its Developement by the Fur-trading Companies down to the year 1822*, traduit du français de l'abbé G. Dugas, 320 pages in-12. Montréal, librairie Beauchemin, 1905.

***

INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE [1].— Ce travail, communiqué par son auteur à la Société Royale, dont il fait partie, a été jugé, par la même société, digne de publication à raison de son utilité pour chercheurs et écrivains. L'*Inventaire* de M. le Docteur Dionne complète les travaux analogues de feu M. Faribault et de M. Philéas Gagnon, sources où, comme il le reconnaît, il a puisé à pleines mains. Et pourtant, comme lui-même l'avoue, il a dû y laisser maintes lacunes qu'un compilateur futur devra un jour combler. Quoi qu'il en soit, cette œuvre de Bénédictin a coûté, à celui qui l'a si vaillamment entreprise, une somme de recherches incalculable. Et quand, à ce premier volume, se sera ajouté un second, contenant la liste de tous les ouvrages publiés en différentes langues sur la Nouvelle-France, et, en particulier, la province de Québec ; puis un troisième, comprenant les livres, brochures, revues et journaux publiés en langue anglaise dans notre province, vraiment l'*Inventaire* de notre bibliographie nationale sera assez complète pour satisfaire le bibliophile le plus exigeant et le plus minutieux.

L. L.

1—N.-E. DIONNE—Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue française dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours, 1764-1905 ; 176 pages gr. in 8°.—Québec, 29, rue Couillard, 1905.

Le Président du Bureau de Direction : L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC. — Imprimerie de la COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT. »

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

Tome IV | NOVEMBRE 1905 | N° 11

PANÉGYRIQUE

DES

Bienheureux Marc Crisin, Etienne Pongracz et Melchior Grodecz

PRONONCÉ À QUÉBEC, DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DU-CHEMIN,

PAR Mgr L.-A. PAQUET, LE 22 OCTOBRE 1905 [1]

Hi sunt... qui laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni.—Ceux-ci, ce sont ceux qui ont lavé leurs robes et les ont purifiées dans le sang de l'Agneau (Apoc. VII, 14).

Monseigneur [2],

Mes Frères,

L'an dernier, faisant suite à l'inoubliable cinquantenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, avaient lieu à Rome une série de fêtes bien propres à réjouir l'âme des milliers de pèlerins accourus de tous les pays dans la Ville Eternelle.

Pie X, l'élu de Dieu, le Pontife vénéré dont le zèle s'emploie

---

1 — A la prière spéciale de quelques patrons de la *Nouvelle-France*, nous publions *in extenso* le beau discours par lequel notre vénéré collègue, Mgr L.-A. Pâquet, a terminé le triduum célébré en l'honneur des martyrs hongrois à la chapelle de Manrèse, Québec, les 20, 21 et 22 octobre dernier. Nous sommes sûr de répondre ainsi au vœu de nos lecteurs désireux de lire et de conserver une page aussi édifiante et aussi fertile en enseignements salutaires et appropriés au temps et aux circonstances où nous vivons. — Direction.

2 — Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec.

de tant de manières à affermir la foi et à raviver la piété des fidèles, venait de donner une issue heureuse à plusieurs causes de canonisation et de béatification jusque là pendantes. De nouveaux saints montaient sur les autels ; de nouveaux astres s'allumaient au firmament de l'Eglise. L'immense basilique de Saint-Pierre, théâtre de ces religieuses et grandioses démonstrations, voyait chaque semaine le Pape lui-même y présider en personne et rendre ainsi, par sa haute autorité, un suprême hommage aux vertus de ceux qu'il serait désormais permis d'invoquer publiquement comme de célestes protecteurs.

Le quinze janvier, j'avais le bonheur d'être présent à l'une de ces fêtes. Au haut de l'abside, dans un rayonnement de douce lumière, un tableau presque transparent attirait tous les regards. Trois personnages y apparaissaient, à genoux sur un nuage de gloire, tenant des palmes à la main et la figure toute resplendissante de clartés séraphiques.

On se demandait leurs noms. C'étaient des inconnus émergeant tout à coup de la foule obscure, et prenant place, par un acte souverain du Vicaire de Jésus-Christ, au rang des bienheureux et des héros chrétiens. — D'où sortaient ces héros ? Sur quels champs de bataille s'étaient-ils illustrés ? Que représentaient ces palmes flottant et s'épanouissant en leur mains comme des étendards ? *Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt et unde venerunt ?* (Apoc. VII, 13).

Le décret de béatification, retentissant sous la voûte sacrée comme un divin message, vint bientôt nous l'apprendre. Nous sûmes que c'étaient des prêtres, que c'étaient des missionnaires, que c'étaient des martyrs. Leurs tuniques empourprées brillèrent à nos yeux d'un plus vif éclat, et nous crûmes entendre, comme tombant des hauteurs du ciel, ces paroles de nos Saints Livres : *Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni* (Apoc. VII, 14). Ceux que vous voyez là, ce sont ceux qui ont traversé le feu des grandes épreuves, qui ont lavé leurs robes, qui les ont purifiées dans le sang de l'Agneau.

C'est, M. F., pour faire écho à ces paroles que je viens aujourd'hui, à la clôture de ce triduum et en ce pieux sanctuaire élevé par les fils de saint Ignace, célébrer en quelques mots le triomphe des trois héros dont deux furent prêtres de la Compagnie de Jésus et qui tous s'offrent désormais à l'imitation et à l'admiration des fidèles de tous les pays.

L'Eglise les loue, l'Eglise les exalte, l'Eglise les honore, mais eux-mêmes furent d'abord, par leur vie sainte et leur mort généreuse, *un grand honneur pour l'Eglise.*

Marc Crisin, Etienne Pongracz, Melchior Grodecz — ce sont leurs noms — naquirent, il y a plus de trois siècles, en ce beau royaume de Hongrie qu'illustra saint Etienne et que le dévot monarque consacra religieusement à Marie.

Leurs familles étaient chrétiennes, et c'est au foyer domestique que les trois bienheureux puisèrent les premiers germes de ce mâle courage et de cette sublime vertu qui en ont fait des héros.

Comprend-on suffisamment, M. F., en nos jours d'indulgences faciles et de molles complaisances, comprend-on et apprécie-t-on le rôle capital qui incombe aux parents chrétiens dans la formation et l'éducation de leurs enfants ? Sait-on bien dans quelle mesure l'attachement aux principes, la fermeté de caractère, l'innocence et la probité de la vie dépendent des leçons dictées de bonne heure par les suaves accents d'une mère, des exemples de foi robuste, de vertu courageuse donnés en toutes circonstances par un père conscient de ses responsabilités et soucieux de ses devoirs ? Ce sont là des questions que je pose, mais que je n'ai pas ici le loisir de résoudre.

Nos trois jeunes Hongrois, que Dieu prédestinait à une fin si glorieuse, eurent l'avantage de recevoir leur formation classique au sein d'une des maisons dirigées alors avec tant de succès par les Révérends Pères Jésuites. C'est dire que cette formation fut complète, solide autant que brillante, tout imprégnée de sens chrétien. Ils ouvrirent leurs âmes toutes grandes au souffle de vie intellectuelle et religieuse entretenu autour d'eux par des maîtres savants, des directeurs zélés, dévoués tout entiers au service de Dieu et à la saine culture des esprits et des cœurs.

La Compagnie de Jésus n'est-elle pas l'une des grandes éducatrices de la jeunesse ? Depuis longtemps déjà amis et ennemis lui reconnaissent cette gloire ; et les hommes qu'elle a formés, qu'elle forme tous les jours non seulement dans l'atmosphère de ses collèges, mais encore au dehors par la diffusion et le rayonnement de sa pure doctrine sociale, en sont une éclatante démonstration. Que de saints, que de prêtres fervents, que d'excellents citoyens lui doivent, après Dieu, leurs mérites, leurs convictions, leur vertu !

Je ne m'étonne donc pas que les trois adolescents, confiés à sa tutelle, aient grandi si promptement dans l'amour du devoir, qu'ils se soient portés d'un si vif essor vers les hauteurs de la science et les sommets de la sainteté.

De cette science et de cette sainteté ils ne tardèrent pas à donner des preuves, lorsque devenus, l'un prêtre séculier et chanoine, les deux autres, membres de la Compagnie qui les avait initiés aux grandes et fortes vertus, ils commencèrent, soit dans l'enseignement, soit dans la prédication et le ministère des âmes, cette vie de labeur, de luttes, de sacrifices que devait bientôt couronner l'auréole sanglante du martyre.

Le royaume de saint Etienne était alors en proie aux attaques de l'hérésie. Levé par des mains ambitieuses, l'étendard de la Réforme, disons mieux, de la révolte protestante, avait été arboré dans la capitale de la Bohême ; puis, par la trahison du trop fameux Bethlen, prince de Transylvanie, il venait de pénétrer dans la Hongrie Supérieure et flottait sur les murs de Cassovie. Les triomphateurs se livraient à toutes sortes d'excès. Rien n'était sacré à leurs yeux : ni la majesté des temples, ni le trésor des églises, ni la personne des prêtres et des religieux. C'est à ceux-ci surtout, et en particulier aux Jésuites, qu'on en voulait. Ces vaillants apôtres, toujours sur la brèche, opposaient à l'ennemi une résistance plus vive. Il était naturel que les haines se concentrassent sur eux et sur leurs œuvres.

Or, au moment où Cassovie tombait au pouvoir des insurgés, le chanoine Crisin, ainsi que les Pères Pongracz et Grodecz, pro-

videntiellement réunis sur le même théâtre, exerçaient en cette région leur zèle tout apostolique. Par la parole et par l'action, ils soutenaient les catholiques dans leur foi et s'efforçaient d'arracher à l'hérésie quelques-unes de ses nombreuses victimes. C'était assez pour déchaîner sur eux la colère des vainqueurs.

On les fit prisonniers ; on les garrotta comme des criminels de bas étage ; puis, sans aucune forme de procès, on leur infligea les traitements les plus barbares, les outrages les plus ignominieux. L'espoir d'une apostasie porta les persécuteurs à essayer contre l'un d'entre eux la séduction de riantes promesses. Mais cette tentative, plus honteuse que la force brutale, ayant échoué, la fureur des bourreaux ne connut plus de bornes. On se rua sur les victimes avec une violence inouïe. Leurs chairs furent meurtries, mutilées, consumées avec des flambeaux ardents ; et, pendant que les trois martyrs, dignes de leurs aînés des premiers siècles, agonisaient en pardonnant et en prononçant les noms bénis de Jésus et de Marie, on leur trancha la tête et on jeta leurs restes dans un cloaque immonde.

La haine avait fait son œuvre. Elle exultait, elle triomphait : mais à tort ; car, en réalité, elle était vaincue par l'amour, par l'amour fidèle à Dieu, fidèle à la foi, fidèle à l'Eglise, par l'amour plus grand que la haine et plus puissant que la mort.

Ah ! M. F., la patrie émue et reconnaissante élève des statues, érige des monuments à la mémoire des braves qui savent la défendre, qui savent se sacrifier, qui savent mourir pour elle. N'est-il pas juste que l'Eglise, elle aussi, reconnaisse par un acte public le mérite de ses enfants, qu'elle honore d'un culte spécial ceux qui l'ont le plus aimée, le mieux servie, le plus glorifiée ? N'est-il pas juste surtout qu'elle recueille, d'une main avide et amoureuse, le sang versé par ses martyrs, qu'elle tire de l'oubli leurs ossements sacrés, qu'elle les baise avec respect, qu'elle les embaume de l'encens de ses prières et les couvre des témoignages de la vénération populaire ?

Ceci importe d'autant plus que le martyre patiemment subi et historiquement constaté constitue l'une des preuves les plus puis-

santes, l'*une des démonstrations les plus convaincantes de la vérité catholique.*

Pourquoi, aux premiers âges de l'Eglise, le sang versé à flots, loin de tarir les sources de la foi, en a-t-il si hautement servi la cause ? Pourquoi, dans ces sillons creusés et sur ce sol déchiré par la cruauté païenne, l'Evangile, comme une végétation pleine de sève, a-t-il germé si promptement, grandi si vigoureusement pour s'épanouir bientôt en une floraison merveilleuse ? Pourquoi, pendant que les chrétiens marchaient en foule à la mort, le christianisme, lui, s'est-il avancé victorieux à la conquête des âmes, à l'assaut des institutions et des trônes et du corps social tout entier ?

C'est que, M. F., le seul spectacle du martyre, la seule vue d'hommes de tout âge, de personnes de tout sexe, de toute condition, donnant gaiement, délibérément, généreusement leur vie pour Dieu, était par elle-même une preuve, une apologie de la foi. De tels héroïsmes dépassaient trop manifestement les forces humaines pour ne pas frapper les esprits et remuer profondément les âmes. Jusque là on avait bien vu, dans l'entraînement des batailles, de rudes soldats mourir pour leur pays. Mais de frêles vieillards, mais de candides enfants, mais de timides jeunes filles, par pure conviction religieuse, présenter froidement leur cou à la hache du bourreau, cela ne s'était jamais vu. Et une religion capable de si sublimes choses ne pouvait venir que de Dieu.

Ce raisonnement était juste, et il en est sorti quinze siècles de christianisme triomphant.

Les trois serviteurs du Christ, dont nous avons narré le trépas héroïque, sont-ils vraiment morts pour la foi ? Ont-ils, comme les milliers de martyrs des premiers siècles, été égorgés en haine de Jésus-Christ, en haine de sa doctrine et de son Eglise, et leur sang, noblement répandu, est-il tombé dans les coupes d'or que les anges offrent mystiquement à l'Agneau sans tache sur l'autel des suprêmes immolations ?

Oui, M. F., l'histoire l'atteste. Le récit de leur mort, les tragiques circonstances qui en composent la trame, en font foi. Lorsque la troupe inique des soldats, déchaînés contre eux par

les chefs de la rébellion hongroise, eût fait main basse sur les objets sacrés dont les trois prêtres avaient la garde, une voix sanguinaire leur cria : « Maintenant, préparez-vous à mourir. — Et pour quel motif ? » demandèrent avec calme les prisonniers. « Parce que vous êtes papistes, » leur fut-il répondu ; c'est-à-dire parce que vous êtes enfants de l'Eglise romaine, parce que vous croyez au Pape, vicaire de Jésus-Christ, parce que vous adhérez aux dogmes et aux vérités qu'il enseigne, parce que vous n'êtes pas de ceux qui, à la suite de Luther et de Calvin nos maîtres, ont secoué le joug de l'autorité religieuse et préconisent en paroles et en actes la libre pensée, la sédition, l'insurrection.

L'hérésie, M. F., ose accuser le catholicisme d'intolérance. Dans quelle histoire de l'Eglise catholique trouverait-on une page aussi noire, aussi barbare, aussi criminelle que celle qui fut écrite en 1619, dans le sang et la boue, par les auteurs de l'abominable drame de Cassovie ? Ces scènes sauvages, dignes de l'époque Néronienne, firent rougir de honte les sectaires eux-mêmes qui les avaient inspirées.

Et Dieu, de son côté, les permit pour perpétuer dans son Eglise ce témoignage du sang qui ne lui a jamais fait défaut, et dont elle s'honore à l'égal des plus pures gloires et des plus retentissantes démonstrations de sa divinité.

Je pourrais, si je ne craignais d'être trop long, vous montrer, en outre, par quels prodiges le Ciel se chargea bientôt de glorifier sur la terre ceux qui venaient de faire, d'une manière si courageuse, le sacrifice de leur vie. Les chambres qui avaient été le théâtre de cet odieux massacre, devinrent presque aussitôt les témoins de phénomènes extraordinaires. Une lumière merveilleuse qu'on y vit, des chants suaves et harmonieux qu'on y entendit, symbolisèrent aux yeux des personnes présentes le bonheur dont jouissaient déjà les trois héros de la foi, et la beauté, la grandeur, la sublimité de la cause pour laquelle ils étaient morts. Que d'autres signes célestes, que de faveurs signalées, tant morales que physiques, s'ajoutèrent dans la suite à ces premiers prodiges et répandirent au loin, dans toute la Hongrie, la renommée des martyrs de Cassovie !

Cette renommée, par l'acte pontifical, qui, après trois siècles d'attente, vient d'en faire la solennelle consécration, est arrivée jusqu'à nous.

La Hongrie, de nos jours si affreusement travaillée par les sectes, bénéficiera sans doute la première de l'officielle glorification de la foi et de la vertu de ses enfants. Mais nous aussi, M. F., nous pouvons, nous devons même tirer profit *d'un exemple si remarquable de courage chrétien.*

Les guerres de religion, il est vrai, n'ont plus aujourd'hui le caractère sanglant qui les marquait jadis. Notre foi, si longtemps maîtresse du monde, n'a, ce semble, à redouter, au moins dans les pays civilisés, ni l'épreuve d'obscurs cachots, ni les violences de soldats assoiffés de meurtre et de carnage.

Gardons-nous toutefois de nous endormir dans une fausse sécurité. Pour être apparemment plus bénigne, la lutte religieuse n'en est ni moins perfide ni moins dangereuse. Ici même, l'ennemi est à nos portes. L'hérésie jalouse nos progrès ; l'impiété, la libre pensée lui tendent en toute occasion la main pour saper par la base l'édifice de nos croyances et de nos libertés catholiques. C'est par le courage, par une grande force d'âme, par un attachement invincible à l'Eglise de Jésus-Christ, c'est par un esprit de foi plus fort que tous les intérêts, plus fort que tous les liens et toutes les opinions, que nous conserverons ce patrimoine religieux qui fait notre joie et notre orgueil. Souvenons-nous des sacrifices accomplis par les premiers chrétiens, par les martyrs de tous les temps et par nos pères eux-mêmes pour garder intact le dépôt de la foi, et ne soyons pas indignes d'ancêtres si glorieux.

Cette foi qui nous est chère, professons-la en toutes rencontres, et ne permettons à la lâcheté, au respect humain et à la fausse honte, ni d'en ternir le nom, ni d'en amoindrir les vérités, ni d'en restreindre les obligations. Catholiques sincères, catholiques convaincus, soyons-le partout, sans peur et sans faiblesse : soyons-le, et dans la croyance aux dogmes que notre titre de chrétiens nous impose, et dans l'observation des règles de morale qui doivent présider à toute notre conduite.

Je proposais tout à l'heure à votre vénération trois ministres du Dieu fait homme, mis à mort pour son amour. Quoi de plus beau et de plus touchant qu'un tel sacrifice ! Avec ce sang qui jaillit pour l'honneur de la foi, ne faut-il pas surtout admirer l'éclatant triomphe d'une volonté supérieure à elle-même, cette grande victoire morale, la plus haute, la plus noble, la plus sublime que puisse remporter l'âme sur le corps, l'esprit sur la matière, la grâce sur la nature, le dévouement sur l'égoïsme, l'amour de Dieu sur l'amour de soi ?

C'est en cela, M. F., que le martyre nous donne à tous de fortes et utiles leçons. Nous n'aurons pas vraisemblablement à mourir pour Jésus-Christ ; sachons au moins vivre pour lui. Soyons esclaves de sa loi, soyons martyrs du devoir. Malgré les épreuves, malgré les obstacles, malgré les contrariétés de tout genre qui sont l'apanage de l'humaine destinée, ne désertons jamais le drapeau de l'honneur et le chemin de la vertu.

Prions les trois bienheureux dont nous avons rappelé les gloires, et qui par leur crédit opérèrent tant de fois des fruits si abondants de salut, de nous obtenir de Dieu un accroissement de grâce, un redoublement de courage chrétien, de prendre sous leur tutelle cette foi canadienne à laquelle nous tenons de toutes les fibres de nos âmes et qui n'est pas sans courir de graves périls.

Et puisque—coïncidence heureuse—vers l'époque même où les trois héros hongrois payaient au Christ le tribut de leur sang, plus près de nous d'autres disciples de saint Ignace confessaient, eux aussi, dans les tortures le nom et la foi du divin Maître, souhaitons que bientôt l'Eglise réunisse dans une même gloire ceux qui l'honorèrent ici-bas par les mêmes souffrances, et que le Canada français ait, à son tour, l'honneur de célébrer solennellement la glorification de ses apôtres et de ses martyrs.

Ainsi soit-il.

LES AMÉRICANISTES[1]

(Suite)

On comprend aisément que les publicistes, qui écrivent sur les institutions d'un peuple et cherchent à déterminer sa situation au dedans et au dehors, tiennent compte de sa prospérité matérielle : un royaume de la terre n'est pas le royaume du ciel, habité par de purs esprits ; ici-bas on mange et on boit, et la richesse devient un facteur important de la chose publique. C'est pourquoi, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, depuis Hérodote jusqu'à Montesquieu, les publicistes ont mis en ligne de compte l'état de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans les traités qu'ils ont rédigés sur la sociologie, et chez les nations dont ils ont composé l'histoire. Il est digne de remarque qu'à mesure que la philosophie s'est obscurcie, et que les hauts principes ont fait place à des théories matérialistes à différents degrés, la richesse a été considérée de plus en plus comme un facteur principal, placé au-dessus de la religion et des bonnes mœurs : signe certain d'abaissement des intelligences qui se détournent de l'idéal.

Les admirateurs des Etats-Unis font valoir la prospérité exceptionnelle dont ils jouissent : c'est leur droit. Mais où l'esprit de système se trahit, c'est quand ils la présentent comme le résultat des institutions démocratiques qu'ils se sont données.—Quel rap-

---

1 — On aurait tort de confondre les admirateurs exagérés des institutions américaines, que l'auteur désigne par ce titre, avec les Américanistes qui, l'an prochain, devront tenir à Québec leur XVe congrès international. Ces derniers sont des savants qui étudient les races indigènes du Nouveau-Monde, au point de vue historique, ethnographique et sociologique, tandis que ceux-là, à qui conviendrait mieux le nom d'*Américanisants*, comme les appelle quelquefois l'auteur de cette étude, sont des Français de France (et le Canada n'en a pas toujours été exempt) qui exaltent sans cesse, comme pays idéal, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. (RÉDACTION).

port logique y a-t-il entre les deux choses? La monarchie peut procurer la prospérité à un peuple aussi bien que la démocratie ; on le prouve par le fait : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, sous le régime monarchique, ont eu des périodes de prospérité qui peuvent soutenir le parallèle avec les Etats-Unis. Nous admettons l'influence des lois en général, des lois économiques en partilier, sur la production, la consommation et les échanges d'une nation ; ces lois peuvent favoriser ou compromettre les intérêts. Mais ces lois tutélaires sur les impôts, sur l'importation et l'exportation, la monarchie peut les voter aussi bien que la démocratie ; serait-il téméraire d'avancer qu'elle peut y procéder avec plus de maturité et de sagesse, parce que les orages de l'esprit de parti contenus se déchaînent avec moins de violence dans ses conseils? On ne soutiendra pas sans doute que le sol des démocraties, *cœteris paribus*, donne de meilleures récoltes que le sol des monarchies : les instrument aratoires, la pluie et le soleil ne sont ni démocrates, ni monarchistes ; ils récompensent le travail de l'homme sans regarder sa cocarde.

Les Américanistes se trompent en cherchant des rapports qui n'existent pas entre la démocratie, comme telle, et la prospérité matérielle. Ils se trompent plus grossièrement, et avec un plus grand péril, en n'apercevant pas les rapports qui existent entre la prospérité matérielle et l'ordre moral. Il y a longtemps que l'Ecriture l'a dit : *La justice élève les nations, mais le péché les abaisse et les rend misérables.* Cette doctrine a une extension universelle : l'observation de la loi de Dieu défend tous les intérêts d'une nation ; le péché ou la violation de la loi de Dieu les compromet tous. Pour nous borner aux seuls intérêts matériels, n'est-il pas évident *a priori* que la corruption, en pénétrant dans la vie privée, étendra ses ravages dans la vie publique, et que lorsque tous les organes du gouvernement seront viciés, la nation enserrée entre les tentacules de la pieuvre court le risque d'être mangée toute vive sans pouvoir se défendre? Pour concrétiser, le socialisme est aux portes en Amérique aussi bien que dans l'ancien

continent. Il est arrêté par les barrières que l'évangile théorique et ce qui en reste dans les mœurs élèvent devant ses prétentions. Mais supposé que le travail de décomposition que la corruption opère dans l'organisme social se continue : il viendra un moment où les barrières seront emportées ; alors l'ennemi sera dans la place, malgré les progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ; peut-être même que ce progrès, que n'accompagne pas le progrès moral, ne fera qu'accélérer la catastrophe, qui sera à la fois un effet logique et un châtiment.

Du reste, les vraies causes de la prospérité matérielle des Etats-Unis sont indiquées par tous les publicistes qui ont étudié cette question. Claudio Jannet, après bien d'autres, les a énumérées dans son grand ouvrage. Parmi ces causes il range : 1° les richesses naturelles du sol ; 2° l'immense étendue des territoires non exploités ; 3° l'humeur conquérante des Américains, leur activité industrieuse excitée par l'amour du luxe ; 4° les conditions faciles et peu coûteuses de l'acquisition des terres disponibles, accompagnées des garanties d'avenir que le *homestead* assure aux acquéreurs, avec exemption des droits de succession, qui font de ces terres de petits majorats ; 5° l'apport des immigrants, dont le travail met les terres en valeur, qui arrivent nombreux, avec des forces physiques, une moralité relative, qui sans doute est mêlée aux vices des pays d'Europe, mais encore assez bien conservée chez les bonnes races, Irlandais, Canadiens, Allemands, ces derniers surtout, auxquels l'avenir semble appartenir. Les bras robustes de ces recrues, leurs capitaux, leur outillage perfectionné par la civilisation rend aisées la conquête et l'exploitation des terres des sauvages. Ici tout est profit pour la République.

Cette réunion étonnante d'avantages de toute sorte explique surabondamment comment, malgré des institutions défectueuses, la nation américaine a pu continuer à croître et à prospérer [1].

....

Quant à l'opinion qui attribue la prospérité du pays au régime démocra-

1 — *Loco citato*, page 235.

tique, elle ne tient pas devant une analyse exacte des faits. Cette prospérité a été due à un ensemble de circonstances éminemment favorables qui n'ont rien de commun avec les institutions... Quelque appréciation que l'on ait sur elles, il ne faut pas perdre de vue ce fait capital qui domine toute discussion : si, au lieu d'être dispersés sur un immense territoire où chaque homme peut occuper presque gratuitement autant de terre qu'il peut en cultiver, et cela en étant aidé et protégé par toutes les ressources accumulées de la civilisation ; si les Américains, disons-nous, formaient une population dense comme les nations de l'ancien continent, chez qui tous les agents naturels sont tombés dans le domaine privé, n'est-il pas évident qu'ils ne pourraient pas supporter les désordres et le gaspillage des deniers publics auxquels se livre la tribu des *politiciens*, à la faveur des institutions démocratiques ? Faut-il conclure pour cela à l'excellence de la démocratie, et à la vertu des *politiciens ?* [1]

Mais la prospérité matérielle n'est pas toujours le signe de la santé et de l'avenir des nations : elle en marque souvent l'apogée et en présage la décadence. Ces symptômes alarmants apparaissent déjà dans les Etats-Unis, jeunes par la date de leur entrée dans l'histoire, et déjà vieux d'une vieillesse précoce que l'observation constate. Claudio Jannet dénonce l'affaiblissement de la race indigène ; il ne craint pas de dire que

sans le travailleur étranger, le sol serait bien loin de fournir les riches récoltes qui font l'orgueil des Américains.

Chose encore plus grave :

La vieille souche disparaît peu à peu comme par un effet d'épuisement. Déjà, dans la longue et terrible guerre de la Sécession, le Nord n'avait pu entretenir ses armées qu'en faisant appel aux Allemands qu'attiraient les fortes primes d'engagement. [2]

L'épuisement de la race amènera l'épuisement du sol. La stérilité naturelle des terres à conquérir demandera un plus grand effort pour qu'elles soient mises en valeur ; l'appauvrissement des terres épuisées par une longue culture intensive exigera des avances plus considérables d'argent et de travail. Un moment

---

1 — Pages 223-224.

2 — *Loco citato*, page 135.

viendra—ce n'est pas pour demain—où la prospérité matérielle des Etats-Unis ne laissera après elle qu'une cruelle déception. L'abus en toute chose provoque la crise fatalement.

Ecoutons sur ce sujet un économiste hors de pair, philosophe et chrétien à la fois :

Ce n'est pas la première fois que la passion des richesses apparaît dans le monde avec le caractère d'un fait général et d'un péril sérieux. D'ordinaire, aux périodes de grande énergie morale et de grande expansion intellectuelle succèdent des périodes d'amollissement et de corruption, dans lesquelles les richesses, fruits des conquêtes accomplies dans l'ordre moral, font oublier à l'homme les véritables conditions de son perfectionnement et le précipitent vers la décadence, par l'effet même de ces progrès et par l'abus des forces dont ces progrès l'ont pourvu...... La passion des richesses a de nos jours des caractères plus graves : elle se présente avec la force d'un principe et d'une doctrine. N'a-t-on pas tenté de faire de la passion du bien-être le mobile dernier de l'activité humaine, et ne s'est-il pas trouvé des écrivains pour fonder sur ce principe la théorie du progrès, et pour en déduire tout le système des relations sociales ? La richesse a parmi nous ses sectateurs, souvent fanatiques ; elle a même des adorateurs, lesquels ont formulé les règles de son culte et tracé le plan de ses temples. Qu'est-ce que le phalanstère, sinon le sanctuaire où doit être pratiquée la religion du bien-être, avec ses dernières et rigoureuses conséquences ?

En s'emparant des cœurs, la passion des richesses en bannit toute énergie et toute générosité ; elle les rend indifférents à tous les grands intérêts de l'humanité. L'utile prend la place du noble et du juste ; les bassesses, les déloyautés, les iniquités sont froidement acceptées, pourvu qu'elles conduisent au succès. On ne se sent plus la force de prendre parti pour le droit contre la spoliation ; et s'il faut, pour la défense du droit, risquer quelque chose de son repos, de son bien-être, on le laisse tranquillement immoler. Non seulement on ne sait plus se sacrifier pour la justice, mais on ne sait plus même s'indigner contre ceux qui la violentent ; elles sont rares, aujourd'hui, ces âmes fortement trempées dans la vertu, chez lesquelles l'amour passionné de la vérité et de la justice suscite de généreuses protestations contre l'abaissement et la lâcheté de la foule.

Les idées s'avilissent avec les sentiments ; l'idéal fait place au réalisme ; tout, dans la politique comme dans les lettres, offre le caractère de la spéculation. La société, prise en masse, n'a plus qu'une pensée et qu'une affection : le repos dans le bien-être [1].

1—Charles Périn : *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, vol. 1, pages 3-4.

Le même écrivain, donnant un libre cours à ses pensées, ajoute :

Dans une société qui fait du bien-être sa principale affaire, toute sollicitude sérieuse pour l'avenir disparaît, en même temps que tout respect véritable pour le passé. Qu'importe au matérialiste ce qui n'est plus, ou ce qui n'est pas encore ? Peut il avoir d'autre préoccupation que les jouissances du moment présent, les seules dont il soit assuré, et les seules qui le touchent ? La tradition n'est pour lui que le souvenir importun de principes et de mœurs qui le condamnent ; l'avenir, qu'un fantôme propre seulement à altérer la sérénité de ses joies égoïstes. De là le radicalisme, et de là aussi l'individualisme, ces maladies mortelles du corps social, qui ne sont en réalité que les symptômes divers d'un même mal, l'oubli des choses de l'âme pour les choses des sens.

Quand les hommes vivront ainsi dédaigneux du passé et insouciants de l'avenir, ils vivront aussi dans le présent, dédaigneux et insouciants les uns des autres. Chacun chez soi, chacun pour soi : telle sera la règle de leurs mœurs. Et avec de telles mœurs, on les verra flotter dans un malaise et une mobilité perpétuels, impuissants à rien édifier et à rien faire durer, parce que la solidarité et l'association sont les lois de l'existence et du progrès de l'humanité, et que ce n'est qu'en nous appuyant les uns sur les autres, par l'affection mutuelle et le sacrifice réciproque, qu'il nous est donné d'élever et d'affermir notre vie. Tout reposera sur le tien et le mien ; la stricte justice sera seule invoquée pour régler les rapports des hommes. La charité, qui implique le sacrifice et l'humilité, sera déclarée superflue, et repoussée comme incompatible avec la dignité humaine. La richesse orgueilleuse et l'indifférence humaine formeront le caractère dominant des relations sociales. Mais alors, que seront devenues la liberté, l'égalité, la fraternité, qu'invoquent sans cesse les docteurs du matérialisme ? Elles auront péri sous le niveau du communisme ; ou bien elles resteront écrasées sous la plus dure et la plus insolente de toutes les dominations, sous la domination des riches [1].

Il y a bientôt un demi-siècle que Charles Périn écrivait ces choses. Sous une forme prophétique, c'étaient les faits sociaux qui s'accomplissaient sous ses regards, et qui devaient s'aggraver en vertu des lois de l'évolution. Les prévisions de l'éminent sociologue se sont vérifiées, et continuent à devenir plus réelles. L'application aux Etats-Unis en est facile ; car dans aucun pays les abus de la richesse, acquise par un travail sans conscience et sans honneur, ne sont plus criants.

---

1 — *Ibidem.*

Tandis que nous transcrivons ces belles réflexions en l'an de grâce 1905, nous découpons dans les journaux français la statistique suivante qui a son éloquence :

Une curieuse statistique, récemment élaborée à Chicago, donne une haute idée du développement énorme où est parvenue aujourd'hui cette ville que ses habitants dénomment avec orgueil *The Mammoth City* (la ville-mammouth). On compte à Chicago : une naissance par 8 minutes 27 secondes ; une mort tous les quarts d'heure ; un meurtre par 70 heures ; un suicide par 18 heures ; un accident entraînant mort d'homme, tous les cinq heures ; une affaire de coups et blessures, toutes les 26 minutes ; un vol avec effraction, chaque trois heures ; une attaque à main armée sur la voie publique, toutes les six heures ; une infraction à l'ordre dans la rue, toutes les six secondes ; une arrestation par 7 minutes et ½ ; un incendie et trois mariages par heure ; enfin un nouveau bâtiment s'achève toutes les 75 minutes. La vie et la mort ne chôment pas à Chicago.

Faut-il entendre de tous les Etats-Unis ce que les journaux racontent de Chicago, la ville de toutes les énormités ? Chicago est-elle une exception et comme une monstruosité dans ce pays justement vanté sous d'autres rapports ? La première hypothèse est peut-être la plus vraisemblable. A Chicago et ailleurs, « la vie intense » tourne à la vie sauvage.

En 1904, Th. Roosevelt écrivait l'*Idéal américain*. Est-ce un travail de statistiques ? Ce que nous venons d'exposer ne permet pas de la croire. D'ailleurs « l'idéal » ne correspond jamais à ce qui est, mais à ce qui doit être : c'est la prophétie, du moins le rêve de demain. On a fait bon accueil en Europe à l'œuvre de l'éminent président de la grande République ; un critique lui rend cet éclatant témoignage :

Que demande-t-il en somme à ses compatriotes ? Le sentiment profond de l'honneur et du devoir—et il flagelle rudement l'agioteur malhonnête et le spéculateur sans scrupule— ; un zèle éclairé du bien, et il adjure tout homme de loisirs de quitter le coin du feu pour prendre une part active à la politique. Aux démagogues malfaisants, aux politiciens faméliques, aux représentants incapables et vénaux, il oppose l'exemple de ces jeunes législateurs sincères, laborieux, désintéressés, qu'il a vus à l'œuvre à Albany, sans autre souci que celui de représenter et de défendre les intérêts de ceux qui les

avaient élus. De tous il réclame le sacrifice des préjugés de caste ou de nationalité, la largeur des vues, la tolérance, le respect des croyances personnelles et des droits individuels ; bref, avec l'amour de la liberté bien entendue, l'amour vrai et fort de la patrie [1].

On peut encore citer, comme preuve de l'opinion que le Président avait des mœurs des Etats-Unis, la lettre qu'il adressa en cette même année 1904, à Frédéric Mistral, pour remercier le grand poète de l'envoi d'un exemplaire de *Mireille*, et il ajoute :

Vous enseignez une leçon que nul plus que nous n'a besoin d'apprendre, nous, nation ardente, inquiète, ayant soif de richesse ; une leçon qui, après l'acquisition d'un bien-être matériel relativement considérable, nous apprend que les choses qui comptent réellement dans la vie sont les choses de l'esprit.

Les industries et les chemins de fer ont leur valeur jusqu'à un certain point ; mais le courage et la puissance d'endurance, l'amour de nos épouses et de nos enfants, l'amour du foyer et de la patrie, l'amour des fiancés l'un pour l'autre, l'amour et l'imitation de l'héroïsme et des efforts sublimes, les simples vertus de tous les jours et les vertus héroïques, toutes ses vertus-là sont les plus hautes, et si elles font défaut, aucune richesse accumulée, aucun « industrialisme » imposant et retentîssant, aucune fiévreuse activité, sous quelque forme que se soit, ne sera profitable ni à l'individu, ni à la nation.

Je ne méconnais pas la valeur de ces choses du corps de la nation ; seulement je désire qu'elles ne nous portent pas à oublier qu'à côté de son corps, il y a aussi son âme.

Ce tableau, tracé par un homme supérieur, qui vit de la vie de son pays, en le dominant de toute la hauteur de ses sentiments, n'est pas un « idéal » réel, mais à réaliser. Il n'est pas flatté. Le Président Roosevelt est un témoin à charge qui confirme ce que de Maistre, Le Play, Claudio-Jannet et Tardivel ont écrit. Avis aux Américanistes.

1 — *Etudes religieuses*, 20 mai 1904.

P. AT,
prêtre du Sacré-Cœur.

(à suivre).

UN PEU DE PSYCHOLOGIE ANIMALE

(Deuxième article)

III

LES INSECTES. — HABILETÉ ET STUPIDITÉ

Nous ne saurions passer en revue les innombrables espèces du règne animal dans ses huit embranchements, ni dans ses diverses classes, sous-classes, ses ordres, sous-ordres, genres, espèces, races et variétés. Ce n'est d'ailleurs point nécessaire : sous la diversité des instincts et des formes organiques, c'est toujours, sauf les différences de degrés, le même principe qui nous guide : instinct, passions et appétits servis par une connaissance sensitive des faits particuliers et des faits concrets, dans la mesure nécessaire à la conservation et à la reproduction des individus.

Sans abandonner l'étude psychologique des mammifères qui nous offrent, dans les castors et les chevreuils, quelques faits intéressants, nous jetterons entre temps un coup d'œil sur les insectes, cette classe si nombreuse et si variée de l'embranchement des Articulés ou Arthropodes.

Parlons d'abord des fourmis.

Les partisans de l'*intelligence* des animaux, et d'une intelligence qui ne serait, selon eux, distincte de celle de l'homme que par une différence de degré, étant spécifiquement de même nature, s'élevent jusqu'au dithyrambe quand il s'agit de cette classe d'insectes. D'après sir John Lubbock [1], les fourmis auraient le droit, par leur intelligence, de réclamer une place auprès de l'homme, « aussi près, sinon plus près, que les singes anthropoïdes. » Emile Blanchard [2] estime que la fourmi a des idées et qu'elle sait les communiquer. Broca s'élevait jusqu'au lyrisme.

---

1 — *Les sens et l'instinct chez les animaux.*

2 — *La vie des êtres animés.*

Ces petits êtres, disait-il, dans un discours d'ouverture à l'Ecole d'anthropologie, vivent en société; ils construisent des édifices; ils ont un système d'approvisionnement; ils ont un gouvernement, des castes, des guerriers, des ouvriers; ils élèvent des animaux domestiques, des pucerons appartenant à un ordre d'insectes; ils ont des esclaves qui sont des fourmis conquises à la guerre sur des espèces autres que la leur. Ils font la guerre et ont une véritable stratégie; ils font des sièges en règle,... après le combat, ils emportent leurs morts, ils soignent leurs blessés [1].

Il faut faire la part dans ce discours à l'enthousiasme de l'orateur et aux ornements littéraires; mais il résume assez bien les nombreux faits attribués aux fourmis. Sans exposer et réfuter en détail les conclusions qu'on en tire, nous nous bornerons à quelques remarques générales.

Len entomologistes ont classé et déterminé au moins six cents espèces différentes de fourmis, réparties dans diverses contrées du globe, dont trente se rencontrent en France et autant eu Angleterre. Parmi elles il n'en est pas deux qui ne se distinguent l'une de l'autre par des dissemblances très apparentes de formes extérieures, de mœurs et d'habitudes. Leur principal caractère commun est de vivre en société, formant des sortes de phalanstères où chacun travaille pour l'intérêt de tous suivant l'emploi qui lui est attribué.

Or si l'on considère une de ces nombreuses espèces en particulier, on peut constater que la génération observée fait ce qu'ont fait les générations précédentes, ce que fera demain la génération suivante, toujours avec la même habileté, mais sans aucun changement, sans aucune modification, sans aucun progrès. Si l'on passe à une autre espèce, on constatera bien des mœurs différentes, des ingéniosités propres qui la distinguent spécifiquement; mais de tout temps la même espèce a procédé de même dans le passé et procédera de même dans l'avenir, autant du moins que les conditions ambiantes ont été, sont ou seront les mêmes. Que si ces conditions viennent à changer dans une proportion peu impor-

1 — *Revue d'Anthropologie*, 1884.

tante et compatible avec le mode d'être de l'espèce, ses instincts se modifieront en conséquence ; ou bien si le changement est tel que les fourmis considérées ne s'en puissent accommoder, elles émigreront ou disparaîtront.

Cette seule remarque suffit à renverser tout l'édifice de la prétendue intelligence des fourmis, comparable, d'après les Lubbock, les Romanes, les Blanchard, les Broca, à celle de l'homme. Ce serait en tout cas une intelligence collective propre à l'espèce et point aux individus, par conséquent en dehors de ceux-ci. Et comme l'*espèce* n'est qu'une entité spéculative, un être de raison, il faut que l'intelligence qui la dirige vienne d'ailleurs, et nous en arrivons naturellement à la parole de Bossuet qui attribue, en toute vérité, au Créateur l'intelligence qui dirige les actes souvent merveilleux inconsciemment accomplis par les animaux [1].

Que ne pourrait-on pas signaler dans une multitude d'espèces des autres classes d'Arthropodes, et, sans quitter les Insectes, parmi les mouches. Voilà, par exemple, les *Sphex* et les *Scolies*, genres voisins des guêpes, qui, après avoir pondu leurs œufs, périssent sans les voir éclore, et cependant les entourent des provisions nécessaires à la nourriture des larves lorsqu'elles en sortiront. Et quelle doit être cette nourriture ? Il faut que ce soit une proie fraîche et vivante. Que fait la mère ? Elle choisit certaines chenilles, les pique de son dard à chacun des ganglions nerveux moteurs disposés le long du corps de la chenille, de manière à paralyser tous ses mouvements sans la faire périr. Quand les larves, futures mouches, paraîtront au jour, la mère ne sera plus ; mais les jeunes trouveront à souhait la provende qu'avant de mourir elle leur a préparée.

Il est bien évident que de telles pratiques révèlent une intelligence, et non moins évident que cette intelligence ne réside pas chez l'insecte : on ne peut lui attribuer les connaissances histologiques et chirurgicales nécessaires pour reconnaître l'emplace-

1 — Cf. le traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. V, § 2.

ment des ganglions de la chenille et les atteindre saus faute ni hésitation ; et ce n'est pas le sentiment de la tendresse maternelle qui la porte à préparer la nourriture d'une progéniture qui n'était pas encore née. Du reste, ce que nous venons de raconter concernant les sphex et les scolies se rencontre dans un grand nombre d'autres hyménoptères qui préparent soigneusement d'avance les vivres nécessaires à une progéniture qui ne naîtra qu'après leur mort. Chose bien curieuse, les Ammophiles, qui ne vivent que du suc des fleurs, préparent, à la manière des sphex, une nourriture de chair vive à leur descendance posthume, laquelle, carnassière à l'état de larve, devient florivore à l'état parfait. Les Eumènes et les Odynères, autres hyménoptères, l'Eumène pomiforme en particulier, placent toujours auprès de leurs nids les mêmes nombres de chenilles, cinq à portée des œufs mâles, dix à portée des œuf femelles. « Comment ces insectes, s'écrie le regretté marquis de Nadaillac, savent-ils le sexe de l'être qui sortira de l'œuf? » Ils ne le savent pas, assurément ; et s'ils ont le sentiment ou plutôt la sensation du sexe, ils n'en ont certainement pas la notion qui est une notion abstraite. Ils préparent ces provisions de cinq et de dix, sans avoir davantage la notion des nombres : tout cela est fait par eux inconsciemment, mécaniquement, en vertu d'un instinct spécial qu'ils ont reçu du Créateur, et comme pour la satisfaction d'un besoin.

Qui n'admirerait la savante architecture des abeilles, laquelle impliquerait des connaissances avancées en géométrie s'il fallait attribuer leur travail à un plan par elles conçu !

D'autre part, à côté de ces merveilles d'adresse, de prévoyance apparente, qui sembleraient des traits de génie s'il fallait en attribuer l'initiative et l'intention aux insectes eux-mêmes, que de traits, par ailleurs, de niaiserie, de stupidité, chez ces mêmes êtres !

M. Henri Fabre, un observateur infatigable, qui a passé quarante ou cinquante ans de sa vie à étudier sur le vif les mœurs des insectes, et en intervenant au besoin dans leur action pour

vérifier l'effet en résultant, a publié de 1879 jusqu'à présent cinq ou six volumes de *Souvenirs entomologiques* où, à côté des merveilles réalisées par telles, telles et telles espèces d'insectes dans certaines directions déterminées, il expose leur état de parfaite stupidité dans des directions différentes, et pour peu, seulement, qu'on dérangeât même légèrement la disposition de leurs préparatifs.

Le sphex en chasse saisit sa proie par les antennes : mettez à sa portée un insecte auquel on aura enlevé ces organes, le voilà bien embarrassé ; rien ne serait plus simple à défaut d'antennes, de saisir l'insecte par les pattes, mais le sphex n'y songe pas et il abandonne la proie qui lui est offerte.

Enlevez subrepticement le fond des alvéoles d'un gateau de cire préparé pour recevoir le miel ; l'abeille n'y versera pas moins la part de miel qui leur est destinée et qui s'écoulera en pure perte ; elle n'en rebouchera pas moins soigneusement l'ouverture de chaque alvéole.

Un sphex creuse une galerie, puis se met en chasse et rapporte bientôt une chenille qu'il dépose à l'entrée de la galerie. Cela fait, il entre dans le petit tunnel comme s'il voulait s'assurer, avant d'y introduire sa prise, que tout y est en bon état. Pendant ce temps on éloigne la chenille. Au retour de son exploration, le sphex ne voyant pas la chenille là où il l'a posée, la cherche, ne tarde pas à la trouver, la rapporte à sa première place et retourne explorer son souterrain. De nouveau la chenille est éloignée ; de nouveau le sphex de retour va la reprendre, la remettre à sa place première, puis retourne dans le souterrain. M. Fabre, témoin et acteur du fait, eut la persévérance de renouveler quarante-trois fois l'épreuve, et quarante-trois fois le sphex déposa la chenille au bord de l'entrée du souterrain qu'il explora le même nombre de fois.

Certains hyménoptères du genre Bembex creusent dans le sable une cavité formant une sorte de cellule où ils abritent leur larve, et communiquant avec le dehors par une petite galerie ;

chaque jour le bembex apporte la pâture à sa progéniture par la galerie. Mais si l'on creuse avec soin autour de la cellule souterraine, de manière à l'amener au jour avec son contenu tout à côté de l'emplacement qu'elle occupait sous terre, le bembex est tout dérouté et ne reconnaît plus sa larve cependant toute frétillante sous ses yeux.

On pourrait citer des traits analogues par milliers, et non seulement chez les insectes mais parmi tous les autres groupes du règne animal.

Un chien très frileux passait des journées entières étendu sur l'âtre d'une de ces antiques cheminées dont le manteau recouvre un vaste espace. Chaque matin, le chien voyait mettre le feu dans le foyer au moyen d'une longue allumette souffrée préalament approchée de la flamme d'une lampe. Son maître voulut faire une expérience de nature à le renseigner sur la « mentalité » de son chien. On amassa dans le foyer un assemblage de matières très combustibles, mais sans l'allumer ; une petite lampe basse fut placée à côté avec des brins desséchés de chanvre. Rien n'eût été plus facile au chien que de prendre dans sa gueule un de ces brins desséchés, de l'approcher de la lampe gisant auprès de lui et de la rejeter dans le foyer. Durant plusieurs jours que dura l'expérience, le pauvre chien n'eut garde de le faire ; il serait resté indéfiniment grelottant devant ce foyer qu'il eût suffi d'une étincelle pour faire flamber.

IV

LES CASTORS. — UN CHEVAL LISEUR DE PENSÉES

Ce chien nous ramène aux mammifères que nous avions laissés pour les insectes.

Au sein de cette classe supérieure de l'embranchement supérieur des vertébrés, les castors ont une renommée — méritée — d'architectes et de maçons. Leur forte queue aplatie horizontalement en manière de truelle et couverte d'écailles leur est d'un

grand secours ; leurs dents incisives puissantes et acérées remplacent pour eux la scie et le ciseau. Nul n'ignore avec quelle ingéniosité, avec quel art, ils établissent des digues, des pilotis avec des arbres qu'ils ont coupés et souvent flottés à de grandes distances. Ils établissent des barrages formant parfois un étang en travers d'un ruisseau, construisent des huttes, des cabanes réunies en des sortes de villages, et, ce qui est le plus remarquable, leurs travaux sont toujours exécutés conformément aux circonstances et conditions locales, et leurs mouvements combinés dans le sens de la moindre résistance et du moindre effort. De là à conclure que ces mouvements sont réfléchis et conduits par une pensée directrice et libre, il n'y a qu'un pas pour les esprits superficiels, et ce pas a été, naturellement, promptement franchi.

Cependant on a pu constater que des castors en captivité, pourvus de tout ce qui est nécessaire à leur existence, mais parqués dans des espaces où ils trouvaient des cours d'eau, des arbres, des matériaux, exécutaient, poussés par leurs instincts, des ouvrages sans but et sans objet.

Il n'a d'ailleurs jamais été possible d'utiliser dans les travaux de l'homme, les castors même les mieux doués. Leurs talents de constructeurs ne se peuvent manifester que sous leur propre impulsion, et ne sauraient s'assujétir à la direction de l'homme. Ce n'est donc pas leur intérêt qui les guide, aidés par cette *estimative* que saint Thomas reconnaît *brutis animalibus*, jugement naturel mais sans délibération, sans liberté, purement instinctif.

Nous terminerons cette étude par l'exposé des faits et gestes d'un cheval célèbre en Allemagne et devenu très populaire à Berlin [1]. HANS, c'est le nom du coursier, peut bien être considéré comme tenant le *record*, suivant l'expression à la mode, de ce qu'on veut appeler l'*intelligence* des animaux. Hans saisit sans

---

1 — On trouvera avec plus de détails l'exposé de cette aventure dans la *Revue des sciences*, d'Henri de Tarville. CORRESPONDANT du 10 février 1905.

effort la *pensée* de son maître, M. Von Houston. Hans résout de petits problèmes d'arithmétique, devine des énigmes. Si on lui demande l'heure qu'il est, il en donne le chiffre sans hésiter. Devant des flacons enveloppés de papier qu'on lui désigne, il indique le contenu respectif de chacun d'eux : cognac, rhum, curaçao, et rarement il se trompe.

Voici comment les choses se passent en public. A chaque question qu'on lui pose, Hans frappe du pied un nombre de fois correspondant au rang dans l'alphabet de chaque lettre des mots, ou, dans la numération, du chiffre à indiquer. Dans ces séances, M. Von Houston se tenait à côté de Hans, mais dans une attitude d'immobilité complète.

Ce serait assurément un génie dans le monde des équidés. Les faits sont là ; il n'y a pas à ergoter, le maître du cheval affirmant qu'il n'était pour rien dans les talents de l'intelligent palefroi. Il demanda, au reste, qu'une commission d'enquête fût constituée pour examiner à fond l'état psychique de Hans.

Il fut accédé à ce désir, et un comité de savants présidé par M. Stumpf, professeur de psychologie à l'université de Berlin, employa plusieurs semaines à étudier consciencieusement les aptitudes extraordinaires de cet extraordinaire pégase.

M. Von Houston présent et regardant l'animal, tous les phénomènes réalisés devant le public se reproduisaient. M. Von Houston absent, il n'en était plus de même. Il y avait donc une relation entre la vue de son maître par le cheval et les faits accomplis par celui-ci. Or M. Von Houston, dont la bonne foi, la sincérité ne sauraient être suspectées, affirme qu'il n'avait jamais eu la pensée de dresser son cheval en vue de l'exhiber en public, mais seulement pour une expérience personnelle ; et depuis qu'il l'a formé à obéir à des signes, il a cessé de produire devant lui ces mêmes signes.

Il y avait là un premier fait acquis. Hans avait été dressé à accomplir au commandement certains actes. Si, quand on lui demandait : quelle heure est-il, il s'arrêtait de frapper du pied à

un certain jeu de physionomie de son maître, de même pour les lettres de l'alphabet.

Ceci étant établi, l'un des membres de la commission prit la place de M. Von Houston en employant les jeux de physionomie convenus et obtint à peu près les mêmes résultats.

Mais comment M. Von Houston se faisait-il comprendre de son cheval en se tenant impassible et sans faire, du visage ou autrement, le moindre signe ? C'est que, en prétendant s'abstenir de toute expression mimique, M. Von Houston, de bonne foi très convaincu qu'il en était ainsi, opérait, inconsciemment et d'une manière imperceptible, ces mêmes jeux de physionomie qu'il avait accentués d'une manière très apparente en dressant son cheval à y obéir. L'animal, doué apparemment d'une extrême acuité de vue et d'une grande faculté d'attention, percevait ces mouvements de physionomie que ne percevait pas le public et que produisait dans une infinie proportion et sans s'en douter son dresseur.

La pauvre bête n'avait donc fait preuve ni de génie ni d'intelligence même rudimentaire, mais seulement d'une aptitude particulière à associer dans son cerveau, les signes que lui faisait son maître avec les mouvements qu'il lui avait appris à exécuter à la suite de chacun de ses signes. La vue exceptionnellement puissante de la bête, qui lui permettait de reconnaître ces signes à leur esquisse imperceptible à d'autres yeux, avait fait le reste. Et tel fut, à l'issue de ses nombreuses et minutieuses expériences, la conclusion de la commission.

Cet exemple me paraît avoir une portée beaucoup plus grande que celle de la psychologie chevaline.

Nous avons le cas d'un cheval très soigneusement dressé et qui, grâce à des sens d'une rare perfection, dépasse les vues et le but que s'était proposés son dresseur, même à l'insu de celui-ci. Pour trouver la clef du mystère il n'a fallu rien moins qu'une commission de savants se livrant, pendant plusieurs semaines consécutives, à de minutieuses observations pour aboutir à cet inévitable

résultat, que la raison n'était pour rien dans les actes surprenants de l'animal objet de leurs études.

Combien on trouverait de résultats semblables, dans une foule d'actes spontanés d'animaux de toute espèce revêtant toutes les apparences d'opérations raisonnées et réfléchies, si l'on était à même de démêler les mobiles à nous inconnus qui déterminent fatalement ces mêmes actes.

Sans aller si loin, on arriverait à la même conclusion, si quand on relève de ces faits qui nous émerveillent chez les animaux, en raison de leur analogie avec des faits qui chez nous sont libres et raisonnés, on se donnait la peine de relever pareillement les faits beaucoup plus nombreux et de tous les instants qui dénotent, chez les animaux considérés par le gros public comme « les plus intelligents, » l'absence complète de la raison, et la détermination de leur mode d'agir par les seuls mobiles de la sensibilité, des appétits et des passions.

JEAN D'ESTIENNE.

L'ENCYCLOPÆDIA AMERICANA

En attendant que nous puissions renseigner nos lecteurs sur la grande *Encyclopédie Catholique* en langue anglaise, actuellement en préparation, et qui sera publiée à New-York dans le cours des années prochaines, nous nous faisons un devoir de leur communiquer l'avis suivant, qui ne manque pas d'importance.

Le Rév. Père John-J. Wynne, S. J., rédacteur en chef du *Messenger* de New-York, informe le public qu'il a cessé de collaborer à l'*Encyclopædia Americana.* Il y avait travaillé à différents intervalles durant les quelques dernières années, avisant les éditeurs sur le choix de leurs collaborateurs et sur des sujets propres à intéresser les catholiques. Il les a aidés à reviser certains passages erronés ou offensifs pour les catholiques dans les articles historiques ou doctrinaux de l'Encyclopédie.

Dorénavant, aucun agent de l'*Encyclopædia Americana* n'est autorisé à se servir de son nom dans l'intérêt de cette publication ; et, de crainte qu'il n'y ait quelque méprise touchant son opinion relativement à cette œuvre, il prévient les acheteurs catholiques qu'il ne lui a jamais appartenu, en sa qualité de rédacteur conjoint, d'éliminer de cette encyclopédie des articles défectueux ou erronés, à aucun titre, sinon en tant qu'ils touchaient à la doctrine, à l'histoire ou à la vie catholique.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

LA NATIONALITÉ. — LA LANGUE ET LA FOI DES CANADIENS - FRANÇAIS

Ne vous effrayez pas : vous n'aurez pas à lire une dissertation sévère. Je veux seulement donner satisfaction à mon ami Alcipe, qui me reproche de n'avoir pas devisé comme tant d'autres sur l'avenir des Canadiens-français, et de ne trouver rien à dire de l'influence de la langue sur la religion et la foi de notre peuple. Le cher homme, quand voudra-t-il comprendre qu'un causeur ne peut discourir à perte d'haleine sur des sujets de cette importance ? Et puis, il y a des lecteurs si intelligents ! Pour m'être moqué d'une certaine centralisation scolaire, n'ai-je point été accusé d'avoir eu l'idée d'un centre catholique, et « conspiré la Saint-Barthélemy » de politiciens dont je n'ai sûrement jamais désiré la mort, mais seulement la conversion ? Si je me permets de dire que la foi importe à la nationalité des Canadiens-français, et que la langue française me semble pour eux l'une des plus puissantes sauvegardes de leur religion et de leur foi, que vont penser ceux des nôtres qui font des brochures pour nous prédire que, grâce à nos grands hommes d'aujourd'hui, les temps arrivent où dans notre grand pays refait à neuf, il n'y aura plus ni protestants, ni catholiques, ni Français, ni Anglais, mais seulement des Canadiens ? Ils seraient capables de faire un nouvel appel à une autorité supérieure pour empêcher ce terrible Raphaël Gervais de perdre tout à fait la foi et le pays dont ils sont les seuls dévots gardiens et défenseurs !

***

Personne avant Alcipe ne m'a demandé mon opinion sur l'avenir des Canadiens-français, et l'on a bien fait. Trop peu de gens savent comprendre le passé et voir clair dans le présent, pour

qu'un grand nombre sachent lire dans l'avenir. Raphaël Gervais n'est sûrement pas de ceux-là, et n'aspire pas à monter sur le trépied pour prophétiser à tort et à travers ce qui arrivera et ce qui n'arrivera pas. L'avenir des peuples, comme celui des individus, est dans la main de Dieu qui ne livre pas ses secrets aux *reporters* de journaux. Il est aussi dans la main de la liberté humaine. Qui donc en saurait deviner toutes les surprises ? Qui peut prévoir, je ne dis pas cent ans, mais trente ans à l'avance, quelle sera l'attitude d'un peuple libre et comment il comprendra lui-même et voudra orienter son avenir ?

Il n'est pas inutile assurément que des hommes intelligents et réfléchis s'appliquent à méditer le problème de notre avenir ; que les uns relèvent les courages par des pronostics favorables jusqu'à un optimisme quelque peu délirant ; que les autres réveillent par des visions alarmées l'attention et la prudence des nôtres, assoupies — d'autres disent mortellement endormies — par les charlatans de plume et de parole dont grouille notre politique. Pourtant, prophètes de malheurs et prophètes de flatteries, à quoi servent-ils ? A donner peut-être aux chefs qui ont du cœur et de l'intelligence la pensée de se dévouer plus à l'avenir du pays qu'à leurs intérêts ? A insinuer aux meilleurs des citoyens que tous leurs intérêts ne sont pas dans le présent et que personne n'en aura cure s'ils ne s'en préoccupent eux-mêmes ? Mais au lieu de rappeler avec tant de complaisance ce que nous avons été, et de prophétiser au hasard ce que nous serons, ne vaudrait-il pas mieux nous dire franchement ce que nous sommes ? Après tout, c'est en tirant parti de ce que nous avons de meilleur et en corrigeant ce que nous avons de mauvais que nous ferons l'avenir aussi bon qu'il peut être.

***

A l'encontre de quelques-uns des nôtres, et des plus huppés, je crois que ce que nous avons encore de mieux à faire, c'est de rester ce que nous sommes, et ce que la Providence a voulu nous faire : des Canadiens-français. Vouloir être Américains ou

Anglais, ou même Français de France, serait pour nous une immense bévue. Ce n'est pas que nous soyons, plus qu'aucune autre race, issus de la cuisse de Jupiter ; mais le premier mérite d'une race, comme d'un individu, c'est de garder sa personnalité, je veux dire ce quelque chose de propre et d'incommunicable qui fait qu'une race comme un individu est elle-même et se distingue de toutes les autres. C'est ce qu'elle peut faire de mieux pour elle-même et pour la perfection du genre humain.

C'est l'erreur du temps de croire que l'on aura tout gagné et réalisé tout progrès, quand on aura réussi à ne faire plus que des hommes qui soient tout le monde et des peuples qui ne diffèrent en rien de tous les peuples. Un homme qui est tout le monde n'est personne ; il n'est pas un homme. De même un peuple qui aurait les mœurs, les coutumes, les aptitudes, les lois, la religion et la langue de tous les peuples, serait-il un peuple ?

La race stupide des maçons et des libres-penseurs a prôné depuis trente ans et implanté en certains pays une éducation qui s'applique à supprimer l'individu au bénéfice de l'Etat, ou, si l'on veut, du pays. Des écoles « laïques, gratuites et obligatoires, » il ne sort plus des hommes, mais des citoyens, c'est-à-dire des hommes condamnés par une castration cérébrale à n'avoir plus leurs propres pensées, mais les pensées de tout le monde et la volonté detout le monde. Mais ce non-sens n'a pas suffi : voilà que maintenant on veut supprimer les races et les nationalités au bénéfice de l'humanité. Laissez faire ces fous, et dans cinquante ans il n'y aurait plus nulle part ce qu'on a toujours appelé un homme ; il n'y aurait plus même ni Français, ni Anglais, ni Américain : il n'y aurait que des humains ou, pour parler le jargon du jour, des *mondiaux*.

Heureusement, nous ne sommes pas encore en maçonnerie ; mais gare aux infiltrations maçonniques, moins rares qu'on ne pense dans les meilleurs esprits, même dans notre pays ! Le danger pourrait venir de ce côté bien plus tôt qu'on ne pense. Pour le moment, apparemment il est ailleurs.

Personne n'ignore que la politique anglaise a toujours au fond poursuivi le même but : l'unification du Canada par l'anglicisation des Canadiens-français et leur absorption. Ça toujours été la politique de Londres, et c'est la politique des coloniaux. Si l'assimilation ne s'est pas faite, ce n'est la faute ni des Anglais du Canada, ni de ceux d'Angleterre, ni de ceux des Etats-Unis. Heureusement la fécondité merveilleuse de nos familles, nos maisons d'éducation, notre forte organisation paroissiale, qui a fait de l'Eglise le vrai foyer de notre vie nationale pendant un siècle, et des circonstances providentielles nous ont sauvés jusqu'à ce jour ; mais nous ne sommes pas hors de danger.

Le danger aujourd'hui ne vient pas des ennemis du dehors, si acharnés qu'ils soient à nous perdre et à nous étouffer : au contraire, ce sont eux qui peuvent nous sauver en nous tenant en alerte en face du péril. Il vient des ennemis du dedans, de ceux-là peut-être qui savent se faire accepter comme les champions et les protecteurs nés de nos droits et de nos intérêts les plus chers. Tenez pour sûr que si notre nationalité canadienne-française est étranglée un jour, elle le sera par les nôtres qui lui passeront autour du cou en l'embrassant une jolie corde tressée en soie, sur laquelle ils tireront de leur mieux pour empêcher la victime de crier inutilement.

Notre nationalité à nous, Canadiens-français, tient à deux choses surtout, *la langue* et *la religion*. C'est, par le passé, la religion catholique qui nous a faits, qui a gardé notre langue, formé nos mœurs et notre tempérament national ; c'est, dans l'avenir, notre langue qui sauvera notre foi et notre nationalité.

***

Notre catholicisme, il est menacé doublement, non par le schisme ni l'hérésie, mais d'une part par la sécularisation de la conscience publique, et de l'autre, par je ne sais quels courants qui refroidiraient singulièrement la piété traditionnelle et la piété populaire.

Quelques-uns des nôtres ont bien pu chercher à séparer le sentiment national du sentiment religieux : ils en ont été jusqu'ici pour leurs tentatives. Le peuple n'est pas avec eux, les classes dirigeantes pas plus que les classes populaires. Une fête nationale sans fête religieuse serait encore un non-sens, et pour la masse du peuple, il n'y a qu'une religion au monde : le catholicisme. Le langage populaire lui-même ne conçoit pas un Canadien-français qui ne soit pas catholique ; et pour lui, le protestantisme, si respecté que soit celui qui le professe, a toujours une forte odeur de nationalité étrangère.

Voilà le fait. Ce n'est pas le lieu de dire quelle en est la cause, mais il est incontestable. Notre peuple peut bien se tromper parfois dans la pratique ou être trompé, se méprendre sur la portée de certains enseignements de l'Eglise ou de certaines directions, suivre aveuglément quelque temps des hommes qui serviront plus ou moins fidèlement les intérêts de sa foi et de sa nationalité ; mais il entend qu'on les protège et qu'on les défende. Il pourra donner sa confiance à des hypocrites qui l'exploitent, parce que lui, il est droit et sincère, et donne facilement sa confiance à qui affirme sa foi et ses sentiments religieux ; mais il a horreur des traîtres et des apostats. Ceux qui voudraient le séduire et l'exploiter le savent à merveille. Aussi rien n'égale leur piété et leur religion — en paroles toujours et même en actes — en temps d'élection. On m'a dit que, aux dernières élections, tel candidat qui avait jusque là fréquenté les mystères maçonniques plus que les cérémonies de l'Eglise, fit plusieurs dimanches l'édification de sa paroisse — pas une paroisse de campagne, ni une paroisse d'ouvriers. On le voyait régulièrement arriver à l'église à l'heure de la grand'-messe, un gros livre de prières sous le bras, assister aux offices avec un recueillement et une piété angéliques. Son curé n'avait pas d'auditeur plus attentif ni plus intéressé ; encore un peu, il l'eut prié de monter dans le banc-d'œuvre pour être de plus haut l'exemple de son peuple. Hélas ! le lendemain de l'élection qui fut favorable, toute cette

religion fut prise d'un refroidissement mortel et emportée comme les feuilles mortes par la brise d'automne.

Notre peuple, lui, ne comprend rien à ces hypocrisies, qui sont encore un hommage à sa foi et à sa religion que les plus osés savent tromper sans les braver. Malheureusement sa conscience est moins édifiée et sa foi moins affermie par certaines théories absolument protestantes et rationalistes sur la conscience civile et politique en pays britannique et parlementaire.

N'ai-je pas entendu dire à des hommes haut placés qui n'avaient nulle intention, assurément, d'abjurer même pratiquement le catholicisme, qu'ils ne reconnaissaient à aucune autorité, si haute qu'elle fût, le droit de dicter à la conscience d'un sujet britannique une direction ou un ordre quelconque concernant leur vie publique ? Ne s'est-il pas trouvé des théologiens laïques pour plaider que, dans notre pays, les catholiques seraient condamnés à l'infériorité politique s'ils étaient astreints à être catholiques dans leur vie publique comme dans leur vie privée.

Là est le premier et le plus grave danger de notre vie nationale, dans cette erreur aussi monstrueuse que spécieuse qui prétend émanciper la conscience du joug salutaire de la foi. Nous cesserons pratiquement d'être catholiques comme nation, le jour où les actes de notre vie publique ne relèveront plus comme notre conscience tout entière des principes catholiques, où nous serons les seuls juges de leur moralité et de leur conformité à la règle éternelle de la justice et de la vérité.

Je n'ai mission ni pour prôner ni pour blâmer l'idée d'un parti catholique ou d'un centre catholique ; mais je prône l'idée que nous devons être catholiques en tout et partout, sous peine de trahir notre nationalité en même temps que notre foi. Et mon humble opinion est, que si nous nous rappelions toujours que tout vote donné en Parlement ou aux urnes électorales doit être un acte consciencieux et un acte de catholique, parti et centre n'auraient guère à faire pour l'avenir de notre nationalité.

***

Nous n'avons pas à lutter seulement contre quelques-uns des nôtres qui veulent pratiquement, peut-être sans s'en rendre compte, décatholiciser notre vie publique. Nous avons à lutter contre ceux qui veulent plus ou moins angliciser notre catholicisme, ce qui serait la plus sûre manière et la plus habile de perdre notre nationalité. Le danger n'est pas chimérique : il est très réel et très menaçant en dehors de notre province, et il peut, si nous n'y prenons garde, nous menacer bientôt même chez nous. Il peut venir de loin et de haut.

Pour le coup on va crier au scandale. Y a-t-il donc plus d'un catholicisme? Y a-t-il donc plusieurs manières d'être catholique? Avons-nous notre manière à nous de l'être qui n'est pas celle de tous les peuples?

Si l'on entend seulement par catholicisme l'ensemble des vérités qu'il faut croire, les commandements qu'il faut observer, les sacrements qu'on doit recevoir et les actes essentiels au culte religieux, il n'y a qu'un catholicisme, et il ne saurait y en avoir plusieurs suivant les temps et les lieux. Mais si l'on entend par catholicisme, non seulement le dogme et la morale et les actes essentiels de la liturgie, mais certaines habitudes de piété et de religion que font librement épanouir dans les âmes les convictions catholiques et les manifestations diverses d'un même esprit surnaturel, le catholicisme, toujours un substantiellement, varie avec les temps et les pays, avec les âges et les conditions, suivant la moralité des peuples et le tempérament moral des races. C'est la force merveilleuse du catholicisme, force humaine en même temps que divine, qu'il s'adapte si facilement à tous les besoins, exalte et fortifie toutes les grandes et nobles aspirations de l'âme des peuples. C'est ce qui le fait la plus nationale en même temps que la plus universelle de toutes les religions.

Il n'y a pas un catholicisme anglais et un catholicisme français, un catholicisme américain et un catholicisme canadien. Cependant il faut bien dire que si Anglais, Français, Allemands, Italiens sont catholiques d'un même catholicisme, ils ne cessent point de

l'être assez différemment, et que vouloir supprimer ces différences ce serait en bien des cas supprimer le sentiment religieux des peuples et parfois les vouer à l'indifférence religieuse, sinon à l'apostasie de la foi.

Sans doute il y a des avantages, même au point de vue de la foi, à faire une unité plus parfaite, même dans les choses secondaires et qui n'importent nullement à l'essence du catholicisme : il y en a plus encore au point de vue de la discipline et du bon gouvernement, surtout dans un vaste pays peuplé de races diverses. Mais encore faut-il que la tentative ait une chance de réussir et n'expose point la foi d'un grand nombre.

Un des derniers délégués apostoliques qui ont visité notre pays faisait justement observer que notre Eglise du Canada français pouvait et devait être le boulevard du catholicisme, non seulement dans tout le Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord. Il aurait sans doute ajouté, s'il avait eu une plus parfaite connaissance de nos mœurs et de notre histoire, « à la condition qu'on ne tente point d'en faire une Eglise anglaise ou américaine. »

***

Qu'Alcipe me pardonne : j'avais l'intention de ne pas terminer cette causerie sans dire un mot de la langue que l'on sacrifie si facilement en haut lieu. Ce sera pour la prochaine causerie, si d'autres préoccupations ne prennent pas le temps et la plume de

RAPHAËL GERVAIS.

UNE PAGE D'HISTOIRE OUBLIÉE[1]

Cette page oubliée ou, pour le plus grand nombre, parfaitement inconnue, nous devons, en premier lieu, à une dame américaine de New-Haven, Connecticut, naguère agrégée à l'Université de Yale, de l'avoir exhumée de la poussière des documents et mise en relief dans une monographie aussi intéressante qu'instructive [2]. Grâce à des recherches actives et multipliées, à la compulsion de pièces volumineuses et à la consultation de sources de première main au pays et à l'étranger, l'auteur a donné à son étude une valeur historique incontestable. Ajoutons que, dans les appréciations et dans les conclusions de son travail, publié sous les auspices de l'Université de Toronto, elle a fait preuve d'une délicatesse de langage et d'une largeur de vues à l'endroit de l'élément catholique et français dont nos voisins de la province-sœur ne sont pas assez coutumiers.

L'événement historique qui fait le sujet de cette étude est l'établissement dans le Haut-Canada, vers la fin du dix-huitième siècle, d'une colonie de royalistes français émigrés en Angleterre pour échapper aux horreurs de la Révolution.

A cette époque, las d'attendre en vain la restauration de la monarchie, bon nombre d'exilés tournaient les yeux du côté du Canada, vers lequel ils se sentaient attirés par la communauté de langue et d'origine, quelques-uns par le souvenir des parents qu'ils y avaient laissés à l'époque de la Cession. L'évêque de Québec, Mgr Hubert, se prêta avec un zèle sympathique à ce

---

1 — *A Colony of Emigrés in Canada, 1798-1816*, par Lucy-Elizabeth Textor, Ph. D. 1904. *University of Toronto Studies*, vol. III, No. 1.

2 — Le Dr N.-E. Dionne, dans son ouvrage récent *Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada* (1905) a consacré deux chapitres bien documentés a cet épisode que Miss Textor a traité plus longuement sous forme de thèse historique.

mouvement d'immigration, dont la foi et la nationalité de ses ouailles devaient sûrement bénéficier. Au reste, cette action n'était que le corollaire de son désir de voir les prêtres français, réfugiés en Angleterre, venir collaborer à l'immense œuvre apostolique confiée à sa sollicitude. De son côté, l'Angleterre était toute disposée à favoriser cet exode des Français vers sa nouvelle colonie. C'était à l'époque où elle venait d'accorder à ses sujets canadiens-français une plus large autonomie. Elle s'était d'ailleurs montrée si hospitalière et si généreuse envers les victimes de la Révolution [1] qu'elle devait seconder une démarche qui, tout en promettant de dégrever plus tard la caisse publique, assurait à l'Amérique britannique des colons dont la métropole avait appris à estimer le caractère et les vertus. Dès 1792, le gouvernement anglais avait envoyé quatre délégués, dont trois prêtres et un laïque, pour préparer les voies à une immigration française. Les plus notables parmi les délégués furent les abbés Philippe Desjardins et Raimbault, dont on connaît la carrière éminemment bienfaisante et utile dans leur pays d'adoption. Libre de choisir entre le Bas et le Haut-Canada pour les établissements projetés, on donna la préférence à la dernière province, et le voisinage de Niagara, alors appelé Newark, fut signalé comme l'endroit le plus désirable. Sur les entrefaites un succès partiel remporté par l'armée espagnole sur la République française, et le soulèvement de la Vendée et de la Bretagne ravivèrent l'espoir des royalistes, et le plan de colonisation fut abandonné pour être repris en 1798, après quelques autres tentatives également infructueuses.

Il était réservé au comte de Puisaye (Joseph-Geneviève) de réaliser le projet si longtemps rêvé. Grâce à son influence auprès du gouvernement britannique, il réussit à en obtenir des subsides en

1 — On évalue à environ $6,000,000 les sommes souscrites par la nation anglaise pour le soulagement des émigrés français. (L'abbé Bois, cité par l'auteur).

argent pour les frais de voyage et l'établissement d'une première phalange d'émigrants.

Sa carrière jusque là avait été toute militaire. Successivement lieutenant au régiment de Conti, puis colonel dans la garde des Cent-Suisses, qui faisaient partie de la maison du roi, il fut député du Perche aux Etats-Généraux de 1789. En 1792 il était chef des Gardes-Nationaux du district d'Evreux. Il aida à lever en Normandie une armée dont il fut nommé commandant en second. Après la défaite de ses troupes et l'incendie de son château, il s'enfuit en Bretagne, où il apprit que sa tête avait été mise à prix. Grâce à son prestige personnel et au rôle de prince proscrit qu'il assuma, il exerça un ascendant sur les Bretons restés fidèles à la royauté. Les *chouans*, insurgés contre la Convention, n'avaient besoin que d'un chef pour unir leurs forces dispersées. Puisaye se présenta au moment opportun et, en 1794, il avait réussi à donner à ces bandes une organisation militaire. Mais pour gagner l'Ouest à la cause des Bourbons il sentit qu'il lui fallait l'appui de l'Angleterre. Il traversa à cet effet la Manche et exposa ses plans au premier ministre William Pitt, au secrétaire d'Etat et à l'auditeur de l'Echiquier (William Wyndham, qui fut plus tard lòrd Grenville). Il obtint qu'une armée, composée de troupes anglaises et d'émigrés, ferait une descente sur la côte de Bretagne, et s'unissant aux forces royalistes de cette province, en chasserait les républicains.

L'arrangement à peine conclu, Puisaye apprit que l'armée bretonne n'existait plus, parce que ses chefs avaient signé un traité avec la République. Sans se décourager, il envoie un de ses lieutenants rallier les troupes débandées, et réussit de nouveau à capter la confiance et l'appui du gouvernement anglais. Le commodore Warren reçut l'ordre de transporter les émigrés à la baie de Quiberon, à quelque distance d'Auray.

On connaît l'issue de cette malheureuse affaire, qui plongea dans le deuil la catholique Bretagne et provoque encore aujourd'hui l'horreur et la pitié.

Tout conspira contre le succès de l'entreprise : la discorde entre les deux chefs d'Hervilly et de Puisaye, l'indiscipline et les exigences des *chouans*, la supériorité militaire des troupes républicaines commandées par le brave général Hoche, les vents contraires qui retardèrent l'arrivée de la division de Sombreuil, et enfin, la tempête et les ténèbres qui auraient rendu le feu des vaisseaux anglais également meurtrier pour chacune des deux armées. Et pourtant, de l'aveu même de Thiers [1], qu'on ne saurait soupçonner de partialité envers la cause royaliste, la présence d'un prince français à la tête de l'expédition eût rallié toute la Bretagne et assuré le succès de la tentative. La défaite des royalistes fut complète : sur les 6000 qui capitulèrent, 690 [2], tous des émigrés, furent mis à mort après un procès sommaire et en vertu d'un décret de la Convention. Nous reviendrons une autre fois sur cet épisode lamentable.

Puisaye, qui avait abordé un des vaisseaux anglais, aurait pu rentrer en Angleterre, mais il se fit débarquer sur la côte de Bretagne toute infestée de troupes républicaines. Après avoir vainement essayé de rallier ses soldats, il dut renoncer à son projet après la reddition des provinces de l'Ouest, à laquelle il n'avait jamais consenti. Malgré sa fidélité à la cause des Bourbons, il fut constamment en butte à la haine des agents du Roi [3], et convaincu enfin de la stérilité de son dévouement, il se retira à Londres et renonça à la carrière des armes.

C'est alors qu'il tourna les yeux vers le Canada et organisa son plan d'établissement, avec l'appui du gouvernement anglais, et en particulier du secrétaire d'Etat Wyndham et du major-général Simcoe, alors lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. La compagnie qui réussit à débarquer à Québec comptait en tout

---

1 — *Histoire de la Révolution française* (2e édit.), tome VII, p. 495 *et seq.*

2 — Certains historiens en évaluent le nombre à huit cents.

3 — Louis XVIII.

44 personnes [1]. Parmi ces immigrants, il y en avait au moins quatre qui avaient figuré, avec le comte de Puisaye, à la fatale journée de Quiberon : c'étaient Jean-Yrieix de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire [2], René-Augustin, comte de Chalus [3], et MM. d'Allègre de Saint-Tronc et Laurent Quetton St-George [4].

Après de courtes haltes à Québec et à Montréal, on atteignit Kingston, alors centre d'un commerce considérable. Laissant ses compagnons dans cette dernière ville sous le commandement du comte de Chalus, Puisaye se rendit avec d'Allègre à York (Toronto), alors comme aujourd'hui capitale du Haut-Canada, car c'était dans le voisinage de cette ville naissante que se trouvaient les terres destinées à la colonie. Il n'y avait alors ni église, ni hôtellerie, à peine quelques habitations à part la résidence du lieutenant-gouverneur, en sorte que Puisaye et sa suite y logèrent sous une tente durant le temps de leur séjour.

Les 22 lots de 200 acres chacun donnés aux immigrants pour y former le noyau d'une ville étaient situés à une vingtaine de milles au nord de York, sur la rue Yonge, une des deux grandes voies se croisant à angle droit à York et projetées par le gouverneur Simcoe dans l'intérêt de la colonisation et du commerce. La rue Yonge qui mène en ligne droite du lac Ontario au lac Simcoe est encore un des principaux artères de Toronto [5].

---

1 — La *Gazette de Québec*, qui signale leur arrivée, en nomme quatorze, et ajoute qu'il y en a vingt autres.

2 — Il était accompagné de la marquise, sa femme, de son fils Hippolyte, et d'un cousin, Gui, jadis page à la cour de Marie-Antoinette.

3 — Le vicomte de Chalus, son frère, était aussi de la partie.

4 — M. Quetton avait ajouté à son nom de famille celui de St-George. Les royalistes émigrés prenaient cette précaution pour que la République ne pût les identifier et maltraiter les membres de leur parenté restés en France. Il paraît que Laurent Quetton, ayant mis pied en Angleterre, le 23 avril, fête du patron de ce pays, adopta pour cette raison le nom de Saint-George, (d'après Mlle Textor).

5 — Un professeur de l'Ecole Normale de Toronto faisait naguère remarquer à ses élèves que, par l'observation des maisons, des arbres ou des colon-

A la ville qu'en imagination il voyait déjà surgir de terre, Puisaye voulait donner le nom de Windham, par reconnaissance envers lord Grenville, le plus sympathique des fauteurs de son entreprise. Treize de ses compagnons l'avoient rejoint à Noël, et malgré les rigueurs de l'hiver et la condition défavorable du terrain en partie marécageux, on avait déjà, le 14 février 1799, levé et fini à l'extérieur 14 maisons, et peu de temps après, une église et un presbytère.

Mais bientôt sonna l'heure de la désillusion.

Parmi les émigrés il y en eut cinq qui n'allèrent pas plus loin que Kingston : ce furent le marquis de Beaupoil avec sa famille, et Coster de Saint-Victor. Complètement déçu dans ses espérances et privé de toutes ressources, le marquis voulait retourner en Europe avec son cousin Gui de Beaupoil et Coster, laissant la marquise et son fils aux soins de la Providence jusqu'à ce qu'il pût les rapatrier [1]

Le marquis entra au service de la Russie en 1806. En 1817 il rentra en France et y fut créé maréchal. Quant à Coster de Saint-Victor, il ne cessa de comploter contre Napoléon ; il figura dans la conspiration dite « Machine infernale, » et plus tard, dans l'affaire de Cadoudal et Pichegru. Condamné à mort et exécuté en 1804, il alla gaiement à l'échafaud, et mourut en criant « Vive le roi ! »

Cependant Puisaye, peu satisfait de la qualité des terres de l'établissement de Windham, y laissa le vicomte de Chalus, et se dirigeant de l'autre côté du lac Ontario, vers les terres plus fertiles des Mississaguas [2], à l'est de la rivière Niagara, il négocia avec tant d'habileté auprès de leur chef, le capitaine John Brant, qu'il en obtint une concession, que le gouvernement

---

nes lampadaires échelonnés sur la ligne parfaitement droite et unie que forme cette rue interminable, on pourrait démontrer, aussi bien qu'en pleine mer, la rotondité de la terre.

1 — Ils étaient encore à Montréal en 1802.

2 — Tribus de sauvages d'une des nations iroquoises.

refusa cependant de ratifier. Là-dessus, il acheta à Niagara, à beaux deniers, — car il avait à sa disposition des richesses considérables — une ferme et une maison qu'il refit et meubla avec un luxe princier.

Il ne devait pourtant pas y séjourner longtemps.

Déçu dans son ambition d'être le chef d'un établissement prospère, et las d'attendre les milliers d'immigrants qui n'arrivaient pas, il résolut de se rendre en Angleterre en 1802, dans l'espoir de promouvoir son entreprise, laissant Windham sous la direction du comte de Chalus, et son domaine de Niagara aux soins de Saint-George qui y devait ouvrir un magasin.

Peu à peu la colonie de la rue Yonge se désagrégea. Les privations, l'inexpérience, la nostalgie, l'attrait pour le commerce ou quelque carrière moins pénible que l'agriculture, voilà, entre autres, les causes qui contribuèrent à disperser les colons les uns après les autres. Le seul d'entre eux qui profitât notablement de son établissement au Canada fut Quetton Saint-George, qui fut bientôt un des marchands les plus prospères et les plus estimés du Haut-Canada, et propriétaire de biens-fonds considérables [1].

Il n'est pas sans intérêt de connaître le sort de ceux des principaux colons qui, ainsi que Coster, avaient combattu à Quiberon.

Le comte de Puisaye, de retour en Angleterre, écrivit ses mémoires et s'efforça d'y justifier son rôle dans l'affaire de Quiberon. Il assiégea le gouvernement anglais de demandes d'indemnité pour les avances faites à la colonie et les dommages subis par sa propriété au Canada durant la guerre de 1812. Le roi Louis XVIII était tellement prévenu contre lui qu'il ne put rentrer en France. Il se fit naturaliser en Angleterre et y demeura avec sa femme [2] jusqu'à sa mort en 1827.

1—Il racheta les propriétés de plusieurs de ses compatriotes qui se hâtaient de disposer de leurs lots à mesure qu'ils en acquéraient les titres.

2— Il avait épousé Madame Smithers, une anglaise qu'il avait amenée au Canada à titre de ménagère.

On n'a guère de renseignements sur le comte de Chalus après 1802. Le vicomte et sa famille restèrent seize ans au Canada, et plus tard, un des fils y revint, épousa à Montréal une demoiselle Porteous et y mourut sans enfants.

Quant à Saint-George, il fournit une carrière aussi brillante que prospère. Négociant d'une perspicacité et d'une habileté peu commune, il devina les postes les plus avantageux, et établit des maisons de commerce à Queenston, Fort Erié, Lundy's Lane, Amherstburg, Kingston et Niagara, sans compter celle qu'il avait ouverte à York. Sa probité et ses bons procédés envers ses clients lui valurent l'affection de ses nombreux amis, et, à l'occasion de son départ pour la France en 1815, des témoignages d'estime de la part des citoyens les plus considérables. Le roi Louis XVIII lui fit une chaleureuse réception et le créa chevalier de Saint-Louis [1]. M. de Saint-George épousa en seconde noces Adèle de Barbeyrac de Saint-Maurice [2]. Sa mort, arrivée subitement, l'empêcha de revenir au Canada. Henri, l'unique fils né de son second mariage, y vint en 1846 et reçut le plus cordial accueil de la part des amis de son père à Toronto. Il finit par résider à Oak Ridges, à quelques milles de la capitale, écrit M. Dionne, et il y mourut, en 1893, laissant après lui une fille, qui fut sœur de la charité en France [3].

Bien que, dit en terminant l'auteur de cette monographie, Glenlonely (Le vallon solitaire), situé à une vingtaine de milles de Toronto, ait passé en des mains étrangères, il est encore connu sous le nom de la ferme de Quetton Saint-George, et son nom est si profondément gravé dans le souvenir des habitants qu'on se le rappellera encore longtemps. Mais, à part ce nom, il ne reste guère de trace de la colonie française. On a oublié jusqu'au nom même de la soi-disant ville de Windham. Le site en est occupé par des

1 — Ce fut à partir de ce moment qu'il ajouta à son nom la particule.

2 — Il avait d'abord épousé une sœur du futur juge Vallière de Saint-Réal, qui lui donna deux enfants, un garçon et une fille. C'est par ce fils aîné que s'est perpétué au Canada un nom honorable et qui n'est pas sans illustration dans les annales de notre histoire contemporaine.

3 — Ouvrage cité, p. 156.

métairies en culture. Les troncs gigantesques, qui faisaient le désespoir de bras inaccoutumés à manier la hache, ont tous été abattus. Les cabanes en bois rond ont cédé la place à des demeures confortables, et la route, jadis impassable durant plusieurs mois de l'année, est sillonnée par des chars électriques. Les changements et le progrès d'un siècle ont effacé jusqu'au souvenir de Puisaye et de ses compagnons..............

C'est ainsi que l'auteur termine l'étude dont nous n'avons donné à nos lecteurs qu'une bien pâle et imparfaite analyse. Le travail est à lire en son entier. Outre l'intérêt qui s'y rattache et l'instruction qu'on y puisera, on constatera avec admiration combien nos annales fourmillent d'épisodes dignes de tenter la louable curiosité des amateurs de l'histoire.

Honneur à cette diligente ouvrière qui a doté notre littérature d'un travail précieux, et qui, bien qu'étrangère à notre sol, nous a raconté de façon si érudite « une page oubliée de notre histoire. »

L. Lindsay, p^tre^.

Pages Romaines

Vin.—Eau.

Malgré les désastres des tremblements de terre et les désolations qui en ont été la suite, l'Italien plus insouciant, peut-être, que n'importe quel autre habitant du globe, se livre, du sud au nord, aux réjouissanees traditionnelles des vendanges. Parmi tous ces dieux innombrables du paganisme dont les noms, après avoir été tant chantés, sont à jamais perdus dans un éternel oubli, Bacchus seul a survécu dans une popularité qui ne s'affaiblit jamais. Pour l'Italien, Bacchus c'est le bon garçon de l'Olympe qui ménage des joies tranquilles, pour l'année entière, à tous ceux qui peuvent remplir quelques tonneaux.

Sur la côte septentrionale de la Sicile, où le soleil ne cesse de caresser les vignes encadrées de bosquets d'orangers, de citronniers, pendant tout octobre, vendangeurs. vendangeuses cueillent les grappes que ne peuvent plus couvrir les feuilles de vigne, tant elles sont chargées de nombreux grains. Le vin noir, pétillant, parfumé qui en sortira, menteur, comme ceux qui le préparent, reniera son origine pour ménager à son propriétaire un gain plus abondant, et s'en ira à Cette, à Bercy, se transformer, par d'habiles mélanges, en vins de Bordeaux ou de Bourgogne dont il portera l'étiquette avec un cynisme éhonté.

C'est que, en effet, la plus grande partie du bordeaux que l'on boit dans le monde entier, non moins que le bourgogne, abusant de la loi française interdisant la recherche de la paternité, est au trois quarts sicilien dans son origine.

Ce serait une étrange erreur de croire que les mensonges des vins siciliens ne sont pas d'habiles et scientifiques mélanges. Plus encore qu'ailleurs, il est impossible d'établir en Sicile la valeur d'un vin ; telle vigne dont la récolte sera un merveilleux produit, telle année, n'aura les années suivantes qu'un vin déplorable à offrir. Si la culture ne varie pas, le soleil est plus inégal dans la profusion de ses feux, la pluie plus ou moins parcimonieuse dans ses ondées, et il en résulte un vin plus pauvre ou plus généreux en alcool, qui demandera des préparations plus nombreuses pour se faire naturaliser bordelais ou bourguignon. Au reste, les vins de Sicile, noirs, forts, très alcooliques, donnent bien moins de gaiété à celui qui les boit que n'en procurent les vins plus légers, mais beaucoup plus joyeux de la haute Italie. Ceux-ci font chanter, ceux-là troublent et attristent. Il y a du sauvage dans la nature de ces derniers ; on dirait que les autres ont été faits avec des grappes de sourires mûries par le soleil. Dans la haute Italie le vin se prépare avec tout le perfectionnement moderne ; en Sicile, dans le royaume de Naples, on écrase encore avec les pieds, et c'est sans attendre la fin de la fermentation que les vaisseaux de Marseille ou de Cette emportent les futurs bordeaux et bourgognes vers d'immenses usines du midi de la France, où s'opère la transformation.

D'après les statistiques commerciales, en 1885, sur cinq millions d'hectolitres que produisit la Sicile, défalcation faite de ce qui était nécessaire aux Siciliens, une petite partie de cette immense récolte fut expédiée en Allemagne par les bateaux de Hambourg ; tout le reste, transporté en France, y prit la naturalisation de la Bourgogne et surtout de la Gascogne.

Quoique non moins désireux que ses compatriotes d'arrondir sa bourse, l'Italien du centre, s'il soigne ses vignes, ce n'est que pour en faire un vin qu'il boira lui-même, ou qu'il offrira à l'étranger qui viendra le voir. Le vin du

Latium, qui se glorifie d'être le vin des *Castelli romani*, se boit sous le soleil qui fit croître les vignes, auprès de ces ruines séculaires dont les campagnes sont pleines. Ce vin souple a quelque chose du caractère de ceux qui le font. Il n'est point capiteux, il n'est point triste, mais joyeux d'une gaieté discrète qui ne lasse pas. Il fait valoir un poisson, aussi bien qu'un rôti ou un dessert. On dirait qu'il devine la pensée de son maître, le Romain, qui veut tout attirer chez lui en se refusant à toute expédition, puisque, transporté en dehors de son ciel, il perd toute qualité. Il faut qu'on le boive sur le sol qui le produisit, et il se laisse boire en ne diminuant que la bourse de celui qui le demande. Dans la crainte de n'être pas bu tout entier, en des airs de fausse pudeur, il demande discrètement que l'on ne le mette pas en contact avec l'eau. et celle-ci, dans un pays où la toilette est fort sommaire, s'en va mélancoliquement, en des aqueducs rongés par les siècles, abreuver les animaux, sans que l'homme lui ait demandé de l'aider à se laver les mains.

Le grand délassement du Romain est son verre de *bianco*. Pauvre, il se privera de pain pour un demi-litre de Frascati, de Marino, ou d'Albano. Aisé, il ira, en compagnie de sa famille, à l'*osteria antica* manger du jambon et du pain et boire le *bianco*. Jamais le propriétaire d'une osterie ne recevra dans le courant de l'année une charge de vin, sans qu'une immense affiche aux nombreux exemplaires soit posée dans tous les quartiers pour annoncer en termes les plus humouristiques l'arrivée des tonneaux, et jamais l'appel, si fréquemment répété soit-il, ne cesse de faire accourir vers l'osterie.

Au mont Testaccio, non loin de la porte Saint-Paul, les premiers transports du vin nouveau donnent lieu à des réjouissances publiques. Les chars qui arrivent sont enguirlandés de fleurs, les chevaux qui les traînent sont surchargés de décorations, et ceux qui les conduisent sont vêtus comme au jour de leurs noces. Ce n'est point par voitures isolées que le vin arrive, en ces circonstances, mais par de vraies processions à la rencontre desquelles le peuple se porte pour les saluer de ses acclamations, tandis qu'au moment de franchir les rues de la ville les cochers chantent le refrain traditionnel :

A la bellona !
Semo arrivate a le porte di Roma.

Devant les osteries où les tonneaux seront bus, devant les cavernes creusées dans le mont Testaccio où ils seront conservés, ce sont des danses, des farandoles réglées par des coutumes qu'il serait trop long ici de décrire, mais qui s'imposent par une telle antiquité que, dans sa réforme des coutumes de la ville de Rome, Grégoire XIII crut devoir les respecter presque entièrement.

***

Pour ne pas mettre de l'eau dans son vin, le Romain n'en aime pas moins les fontaines, et suivant le proverbe, en nulle ville au monde on ne pourrait trouver plus de livres et une plus grande quantité d'eau qu'on peut en voir dans la vieille capitale de l'univers. C'est pourquoi un article sur le vin de Rome doit nécessairement entraîner quelques lignes sur son eau. Au reste, tout un quartier de la ville, un *rione*, suivant l'expression italienne, porte le nom de la plus belle fontaine que l'on puisse y admirer, celle de Trevi. Que, dans le principe, cette dénomination n'ait été que la constatation de l'embranchement de trois rues qui facilitaient l'accès de la célèbre fontaine (*trivium*, trois voies), qu'elle ait une toute autre origine, peu

importe : aujourd'hui Trevi désigne le bassin où vient se jeter l'*acqua Vergine*, non moins que le quartier qui entoure cette merveille de Rome.

Au temps où Horace chantait les douceurs du Falerne, les Romains avaient voué un culte égal aux naïades et à Bacchus. Sous l'Empire, des thermes s'élevaient de tous les côtés, avec une magnificence dont les restes étonnent encore autant que le grand espace qu'ils occupaient ici, là, dans l'enceinte d'une ville si peuplée.

Dans son Histoire Naturelle (XXXVI, 24), Pline signale comme des merveilles du monde entier les travaux qu'avaient dû faire les Romains pour faire arriver jusqu'à eux, à travers les collines et les plaines, les eaux dont l'abondance était la grande richesse de la capitale. La *Notitia dignitatum Imperii Romani*, sorte d'almanach de Gotha du IV[e] siècle, donne le chiffre respectable de 1352 fontaines publiques, de 700 lacs, 130 châteaux d'eau, et de 105 sources qui alimentaient la ville.

S'il faut en croire les inscriptions romaines, ce fut le 9 juin de la 733[e] année de la fondation de Rome, que l'eau de Trevi, « l'eau vierge, » entra pour la première fois dans la capitale de l'Empire pour l'usage des thermes qu'Agrippa venait de faire construire. Cinquante-neuf jours de jeux et de spectacles en fêtèrent l'inauguration. Le nom « d'eau virginale » qu'elle porta tout d'abord consacra le souvenir de sa découverte. Une jeune fille en avait montré la source souterraine sur la voie *Preneste* à des soldats romains. Plus soucieux de se montrer courtisan qu'historien, Agrippa, la dédiant à Auguste, lui donna son nom ; le moyen-âge l'appela Trevi. Mais cette eau, comme toutes celles que, sous des noms divers, amenaient à Rome dix-neuf aqueducs, était réservée dans le principe aux services publics, et les usages domestiques n'en bénéficiaient que par l'aide des *aquari* ou *aquarioli*, dont on retrouve aujourd'hui des traces dans ces porteurs d'eau que l'on désigne à Naples sous le nom d'*acquaioli*. Quand, sous les efforts du temps et les ravages des barbares, les aqueducs mutilés ne purent donner à Rome des eaux qu'ils étaient incapables de garder, les *aquari* abreuvèrent les Romains, de longues années durant, de l'eau jaunâtre du Tibre, et la dénomination d'*acquarinari* qu'on leur donna attesta que le sable tenait une large part dans l'eau tiberine qu'on servait.

Sur le point d'arriver à Rome, l'Arioste recommandait à son frère de faire déposer l'eau du Tibre avant de la lui servir.

Fa ch' io trovi dell' acqua e non di jonte
Di fiume si, che già sei di veduto
Non abbia Sisto nè alcun altro ponte.

(Satire III).

Ces porteurs d'eau formaient une corporation dont saint André apôtre était le patron, et dont l'église se trouvait sur l'emplacement même où Sixte IV construisit Sainte-Marie de la Paix. Une de leurs coutumes était d'offrir chaque année, au jour de la Saint-Jean-Baptiste, à la basilique de Saint-Jean de Latran, une chasuble brodée et un âne chargé d'un baril d'eau.

L'usage de vendre l'eau dura jusqu'à l'inauguration de l'*acqua Felice* par Sixte V ; il disparut totalement quand Paul V amena au sommet du Janicule un canal dont la prise est au lac de Bracciano. Toutefois, le Vatican, jusqu'en plein dix-neuvième siècle, continua à s'alimenter de l'eau de Trevi que, conformément aux coutumes antiques, des ânes chargés de barils lui apportaient chaque jour.

Ce qui paraîtra plus étonnant encore à quiconque ne connaît pas le culte de la tradition à Rome, c'est que les carmes de la Scala, les bénédictins de Saint-Calixte au *Trastevere*, les oratoriens de la Chiesa Nuova, jusqu'à la même époque, ont continué à boire l'eau du Tibre qu'ils laissaient déposer pendant six mois. Au reste, en des temps plus anciens, pas trop lointains cependant, Clément VII, Paul III, Grégoire XIII, la préféraient à toute autre, et, obéissant aux prescriptions médicales, en emportaient leurs provisions dans les voyages, imitant ainsi ces rois de Perse se faisant suivre partout d'une barrique d'eau du fleuve Choaspe.

L'eau de la fontaine Trevi a sa page d'histoire dans la vie de bien des papes. Grégoire I, romain (560-604), veilla sur la restauration des aqueducs ; Adrien I (779-795) fit de même ; Nicolas V, modifiant la situation de la fontaine placée à la gauche de celle d'aujourd'hui, commença à lui donner une forme monumentale ; Sixte IV continua la réalisation des plans de Nicolas ; Pie IV eut au contraire l'idée de tout abattre pour tout refaire ; par suite de malversation, 24,000 écus ne purent suffire à une œuvre entreprise par des ouvriers déshonnêtes. Urbain VIII transporta du couchant au midi la façade de la fontaine, sur les plans du Bernin dont l'œuvre ne put être achevée. Comme ces transformations de la fontaine Trevi coïncidaient avec une augmentation des impôts sur le vin, le célèbre Pasquin traduisit un jour le mécontentement du peuple par ces deux vers :

Urbanus pastor, post mille gravamina vini,
Romulides pura nunc recreavit aqua.

Désireux de terminer enfin une entreprise tant de fois commencée et interrompue, Clément XII mit au concours le plan de la fontaine Trevi. Le projet de Nicola Salvi, architecte romain, eut la préférence, et les travaux allèrent du pontificat de Clément XII à celui de Benoît XIV qui en vit l'achèvement.

L'administration de cette eau fut confiée à un inspecteur général et à cinq commissaires employés sous ses ordres ; un gardien et un architecte leur étaient adjoints. Les budgets des recettes et dépenses du peuple romain attestent que pour compléter des émoluments annuels qui n'eussent point été suffisants, des dons en nature, cire, vin, poules, sel, gants, draps, etc., leur faisaient un riche casuel.

Si le Bernin ne put attacher son nom au monument de la fontaine Trevi, du moins celui de la place Navona fut son œuvre, non tel qu'il l'avait primitivement dessiné, mais tel qu'il crut devoir le modifier pour résoudre le difficile problème de concilier les projets divers de ceux qui en faisaient les frais. La critique de ses plans fut largement rachetée par la prime de cinq mille écus, pour lui, par un canonicat de Saint-Pierre, pour son fils Pierre-Philippe, et la charge perpétuelle pour lui de la préfecture de l'*acqua Felice*, à laquelle il ne renonça en faveur de son frère Louis que sous le pontificat de Clément IX.

Les fêtes du Testaccio ne sont qu'un épisode entre mille des réjouissances par lesquelles le peuple romain accueille l'arrivée du vin nouveau ; les quelques souvenirs évoqués au sujet de la fontaine Trevi laissent suffisamment deviner tout ce que l'on pourrait dire sur l'histoire de toutes ces belles eaux dont Rome a doté toutes ses places et que le Romain moderne et plébéien admire, sans plus lui demander le moindre service, même pour l'usage externe.

Don Paolo-Agosto.

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME IV DÉCEMBRE 1905 N° 12

LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE

EST-IL MONARCHIQUE, ARISTOCRATIQUE OU DÉMOCRATIQUE ?

(Second article)

Pourra-t-on du moins assimiler l'Eglise et son gouvernement à une aristocratie ? Pas davantage. Et ceux-là se sont gravement, aveuglément mépris sur le sens du *Tu es Petrus* de l'Evangile, qui, dans leur zèle ardent contre l'absolutisme, ont placé sur un même pied d'autorité suprême et de souveraineté religieuse la tête et le corps épiscopal, le Pape et les évêques.

Nous n'avons pas à traiter ici de la primauté juridictionnelle conférée par Notre-Seigneur au Prince des Apôtres et, en sa personne, au Pontife romain. Rien n'apparaît avec plus d'évidence dans toutes les pages de nos Saints Livres que cette vérité capitale. Pierre tient partout la première place. C'est lui que Jésus-Christ a établi son vicaire sur la terre, lui qu'il a chargé, dans son langage symbolique, d'être par excellence le pasteur de son troupeau, le gardien de son royaume, le fondement de son œuvre, l'appui constant de ses disciples. Fort de cette mission, Pierre le premier, au lendemain de la résurrection du Sauveur, proposa de remplacer dans le Collège Apostolique le traître Judas (Act. I, 15) ; le premier, tout embrasé des feux de la Pentecôte, il annonça aux

Juifs le grand mystère du Verbe fait chair (*ibid.* II, 14) ; le premier il ouvrit aux Gentils les portes de l'Eglise (*ibid.* X) ; le premier, au milieu de ses frères réunis en Concile à Jérusalem, il prit la parole, faisant bientôt prévaloir son avis sur les questions débattues (*ibid.* XV).

Or, cette prééminence de droit et de fait, cette primauté incontestable du Chef des Apôtres et partant, de ses successeurs, entraîne nécessairement une supériorité juridique de ces derniers non seulement sur les évêques dispersés ou pris isolément, mais sur le corps épiscopal tout entier. Par cela même que le Pape est la tête de l'Eglise, qu'il représente aux yeux des peuples la personne de Notre-Seigneur et qu'il en exerce la souveraineté, que tout repose sur la sagesse de sa pensée, la force de sa parole et la prudence de son action, il domine l'épiscopat de toute la hauteur d'une autorité à laquelle les autres pouvoirs obéissent et qui n'obéit qu'à Dieu seul. Les Conciles mêmes lui sont soumis : à lui de les convoquer, à lui de les diriger, à lui d'en sanctionner les actes et les décisions. Le Pape est tout-puissant en dehors des Conciles ; les Conciles, sans le Pape, ne peuvent juridiquement rien.

L. Veuillot, répondant à l'article du *Correspondant* signalé plus haut [1], écrivait avec un grand sens théologique [2] :

> L'infaillibilité, elle existe dans le Pape et dans le Concile, non que le Concile la communique au Pape, la faisant ainsi remonter des membres à la tête, mais parce que le Pape la communique au Concile, la faisant descendre de la tête aux membres. C'est le Pape, la tête de l'Eglise, qui verse l'infaillibilité dans tout le corps sacré ; et cette infaillibilité, il la tient directement de Dieu même par un permanent et perpétuel miracle de sa fonction unique, conformément à la promesse que la Sainte Eglise a toujours crue et adorée.

On ne saurait donc, sans un grave écart de langage et, il faut l'ajouter, sans danger d'hérésie, comparer les Conciles à des

---

1 — *La Nouvelle-France*, t. IV, N° 10.

2 — *Rome pendant le Concile*, Introd., p. CVII.

assemblées aristocratiques, partageant pour ainsi dire à dose égale avec le Souverain les fonctions et les responsabilités du pouvoir. Quelle que soit, dans nos Etats modernes, la part d'autorité attribuée aux parlements ou aux assemblées législatives, ce n'est pas, croyons-le bien, dans le spectacle du parlementarisme qu'il faut chercher l'image de la constitution de l'Eglise. Jésus-Christ, en la créant, obéissait à l'inspiration d'un idéal plus élevé ; il n'a pas voulu fonder sur les sept collines de Rome une monarchie constitutionelle.

Assurément, grande et admirable, importante et salutaire est la mission des Conciles. Je ne parle pas seulement des Conciles particuliers, mais encore et surtout des Conciles généraux. Ce sont des moyens voulus de Dieu, quoique librement déterminés par son Vicaire sur la terre, pour rendre plus facile et plus lumineuse l'étude de certaines questions, plus éclatante et plus solennelle la manifestation de certaines vérités, plus imposante et plus efficace l'action dogmatique ou disciplinaire de l'Eglise sur l'esprit des princes et des peuples. Mais ces moyens ne sont ni toujours possibles, ni promptement réalisables, ni régulièrement nécessaires. C'est ce qui inspirait au comte de Maistre [1] ces paroles empreintes d'une si remarquable justesse :

> Une souveraineté périodique ou intermittente est une contradiction dans les termes, car la souveraineté doit toujours vivre, toujours veiller, toujours agir. Il n'y a pour elle aucune différence entre le sommeil et la mort. Or, les Conciles étant des pouvoirs intermittents dans l'Eglise, et non seulement intermittents, mais, de plus, extrêmement rares et purement accidentels, sans aucun retour périodique et légal, le gouvernement de l'Eglise ne saurait leur appartenir. Les Conciles, d'ailleurs, ne décident rien sans appel, s'ils ne sont pas universels, et ces sortes de Conciles entraînent de si grands inconvénients qu'il ne peut être entré dans les vues de la Providence de leur confier le gouvernement de son Eglise.

Si l'on voulait une comparaison pour mieux marquer le rôle des Conciles œcuméniques dans l'Eglise, on pourrait l'emprunter

1 — *Du Pape*, l. I, ch. 2.

aux assemblées délibérantes de l'ancienne monarchie et dire avec l'auteur déjà cité [1] que les Conciles sont « les Etats-Généraux du christianisme rassemblés par l'autorité et sous la présidence du souverain. » Mais ce n'est là qu'une comparaison, et il suffirait de presser les termes pour en faire jaillir des différences notables.

Certains écrivains [2], soucieux d'éclairer de leurs lumières les Pères du Concile du Vatican, allèrent jusqu'à suggérer à ces derniers de modifier l'organisation des Congrégations romaines, et d'y introduire une forme nouvelle par laquelle l'épiscopat pourrait prendre une part habituelle dans l'administration générale de l'Eglise. Ils osaient s'écrier :

> Que la papauté cesse donc d'être exclusivement italienne pour redevenir par son union intime avec l'épiscopat non seulement européenne, mais universelle et vraiment humaine !

Ce langage plus qu'étrange sous la plume d'écrivains catholiques, ces suggestions et ces vœux outrageants pour le Saint-Siège partaient d'une fausse notion de l'Eglise, d'une conception erronée de son gouvernement. Notre-Seigneur n'a pas préposé plusieurs têtes à la haute direction de la société religieuse : une seule a reçu ce mandat. Et quoiqu'il importe que le chef suprême de l'Eglise soit en communication aussi étroite que possible avec les membres de la hiérarchie catholique, qu'il prenne contact avec eux, qu'il les voie, qu'il les entende, qu'il connaisse par leur entremise les besoins et les aspirations du peuple chrétien, ni lui ni les Conciles n'ont la faculté de changer ce que Dieu lui-même a établi et de faire d'un pouvoir monarchique un gouvernement aristocratique. La forme des sociétés humaines peut varier : celle d'une société façonnée par des mains divines et marquée au coin de la sagesse incréée ne varie pas.

Oui, — et c'est là la conséquence nécessaire de notre démonstration, — le gouvernement de l'Eglise n'est ni une démocratie,

---

1 — *Ibid.* ch. 3.

2 — Voir *Le Correspondant*, art. cité.

ni une aristocratie, mais bien une monarchie dans toute la force de ce mot.

J'entends ici l'abbé Loisy, le trop célèbre auteur d'un ouvrage [1] qui a fait scandale et qui ajoute une nouvelle épreuve aux tribulations déjà si profondes de l'Eglise de France, j'entends l'abbé Loisy déclarer que « Jésus n'a pas réglé d'avance la constitution de l'Eglise, » qu'on ne voit rien dans les origines de cette société « qui ressemble à l'administration d'une monarchie, » qu'on n'y aperçoit « aucune autorité de domination, mais la seule hiérarchie du dévouement. »

Pouvait-on s'attaquer plus directement non seulement à la forme essentielle du pouvoir ecclésiastique, mais à l'existence même de ce pouvoir et au dogme fondamental de sa divinité ? Comment se fait-il qu'un écrivain aussi versé dans la science des Ecritures ait pu méconnaître à ce point toutes les figures bibliques qui symbolisent l'Eglise, et qui, en la présentant sous l'image d'un corps, d'une armée, d'un royaume, nous la montrent par là même soumise à l'autorité juridique et indépendante d'un seul chef ? Comment se fait-il qu'un analyste aussi pénétrant de nos Livres Saints n'ait pu, même avec le seul flambeau de l'exégèse, discerner et apprécier le rôle à part du Prince des Apôtres, qu'il n'ait pas vu le sceptre des consciences confié à ses mains, qu'il n'ait pas reconnu la dictature religieuse élevant cet humble et obscur Galiléen bien au-dessus de ses frères, qu'il n'ait pas aperçu la papauté naissante se dressant dans sa personne sur cette *pierre* mystérieuse mise à la base du christianisme, et à laquelle tout pouvoir sacré devait, dans la suite des siècles, emprunter sa force, sa perfection et sa grandeur? Si l'autorité papale n'avait reçu de Dieu la forme monarchique qu'elle possède présentement, aurait-elle pu d'elle-même, malgré tant d'influences contraires, malgré tant de discordes, tant d'intérêts, tant d'ambitions, s'en approprier les droits ? Aurait-elle pu surtout la conserver intacte

1 — *L'Evangile et l'Eglise.* — Cet ouvrage et plusieurs autres du même auteur ont été condamnés par Rome, le 23 déc. 1903.

et inaltérée, jusqu'à nos jours, sans rien céder au souffle démocratique et révolutionnaire qui, en passant sur les trônes, a balayé tant de monarchies humaines ?

Je n'insisterai pas davantage sur un point de doctrine manifeste, ce me semble, à tous les regards. La centralisation religieuse dans les mains du Pontife romain est l'œuvre même de Dieu : c'est lui qui l'a voulue, lui qui l'a faite, lui qui l'a constamment et inviolablement maintenue.

Saint Thomas, toujours si soucieux de remonter des faits aux causes et aux raisons qui les éclairent, explique ainsi le caractère monarchique du gouvernement de l'Eglise :

L'Eglise, dit-il [1], est de création divine : elle doit donc reproduire en elle-même, dans sa nature, dans sa forme gouvernementale, tous les traits et toutes les perfections d'une société sagement et divinement constituée. Or, ajoute le saint Docteur se plaçant évidemment à un point de vue absolu, la meilleure forme de gouvernement est celle où la multitude reçoit son orientation d'un seul chef, c'est-à-dire la forme monarchique ; car cette organisation, reposant sur un pouvoir parfaitement un, est plus apte que tout autre à produire l'unité de vues, de direction et d'action d'où résulte l'ordre et le bonheur des sociétés. Rien donc d'étonnant que Notre-Seigneur, dans sa suprême sagesse, ait fait de son Vicaire sur la terre un véritable monarque spirituel.

Sans doute, nous dira-t-on. Mais cette monarchie où, sous le commandement du Pape, les évêques, de par le droit divin, jouent un si grand rôle, ne faut-il pas, du moins, reconnaître qu'elle participe aux formes mixtes, qu'elle diffère en beaucoup de choses des royautés absolues, qu'elle doit s'appeler non une monarchie pure, mais une monarchie en quelque sorte composite et tempérée ?

Bellarmin et après lui d'illustres théologiens catholiques l'ont pensé ; et Bougaud, faisant sien ce sentiment, l'a exprimé dans une de ces pages qu'on ne peut se défendre d'admirer, même quand on ne partage pas toutes les idées de l'auteur. Voici les paroles de l'élégant écrivain français [2] :

---

1 — *Somme contre les Gentils*, IV, 76.

2 — *Le Christianisme et les temps présents*, t. IV, p. 32.

Le génie antique avait imaginé que si quelque législateur, inspiré de plus haut, pouvait prendre à la fois ces trois formes sociales (monarchie, aristocratie, démocratie) et les fondre ensemble, il arriverait enfin à la perfection. C'est à ce parti que Jésus-Christ s'arrête. Il prend d'abord la forme monarchique, la forme divine ; il y joint, dans une certaine mesure, les deux formes humaines, la forme aristocratique et la forme démocratique ; il les fond ensemble ; il les corrige l'une par l'autre, et il les mêle avec un tel art, dans des proportions si parfaites, que chacune d'elles y perd ses défauts, ses lacunes et y trouve des beautés qu'on ne lui avait jamais vues. La forme monarchique y perd son absolutisme ; la forme aristocratique son orgueil, son exclusivisme ; la forme démocratique sa turbulence et ses excès anarchiques. Il en résulte une constitution inconnue jusque là ; une et immuable comme une monarchie, active et ardente comme une démocratie à la fois très simple et très résistante ; d'une délicatesse exquise avec une force invincible ; très humaine par un côté, absolument divine par l'autre ; et dans sa partie humaine qui est la moindre, le modèle idéal, mais jamais atteint, de toutes les constitutions des peuples depuis dix-huit siècles.

Néanmoins, bon nombre de théologiens, de canonistes, tant anciens que modernes, ne veulent voir dans la Papauté qu'une monarchie pure et simple, et rejettent sans hésiter le terme de « monarchie tempérée » employé avec complaisance par d'autres auteurs. Au fond le débat porte moins sur la manière de concevoir le gouvernement de l'Eglise lui-même que sur l'exacte notion d'une monarchie absolue.

Dès lors, en effet, qu'on entend par ce mot toute forme sociale où la souveraineté, résidant dans un seul sujet, n'est contrebalancée par aucun pouvoir créé, force nous est bien de reconnaître dans la personne du Pontife romain un monarque absolu et indépendant. Sans doute, d'après la constitution même de l'Eglise, il existe un autre pouvoir, celui des Evêques, que le Pape n'a pas établi et qu'il ne saurait supprimer. Mais ce pouvoir, quelque nécessaire qu'il soit, demeure cependant assujetti à la puissance papale : il lui est subordonné et par sa nature propre, puisque c'est une juridiction essentiellement inférieure, et par l'exercice de ses fonctions que remplissent légitimement ceux-là seuls qui ont reçu l'investiture épiscopale des mains du vicaire de Jésus-Christ.

Au reste, si dans les sociétés purement humaines l'autocratie peut présenter des inconvénients sérieux, si elle n'offre que peu de garanties contre les excès de la cruauté, de l'orgueil, de l'ambition, si elle donne trop souvent lieu à des abus de pouvoir, à des exactions et à des tyrannies qui aboutissent à la ruine des peuples ou au renversement des trônes, il n'en est pas ainsi du pouvoir suprême dans une société que Dieu lui-même a fondée, sur laquelle il veille d'un œil jaloux, à laquelle il dispense, dans la personne de son Chef, le secours spécial de ses lumières et les soins les plus assidus de sa Providence. Les rois de la terre, en s'abritant derrière le rempart de l'absolutisme, croient parfois pouvoir défier l'opinion par cette parole orgueilleuse : « L'Etat, c'est moi. » Les princes spirituels, qu'on appelle les Papes, malgré toute la puissance dont ils disposent et dans leurs actes les plus solennels, se nomment humblement : « Les serviteurs des serviteurs de Dieu ; *servi servorum Dei.* » Sous l'autorité fière et absorbante des premiers, la vie sociale reflue des membres vers la tête, et les corps inférieurs, familles, municipes, corporations, provinces, perdent en liberté, en vitalité, en prospérité, ce que le monarque ambitieux gagne en richesse et en puissance. Sous le sceptre bienfaisant des seconds, la vie afflue de la tête aux membres avec d'autant plus de sève, de fécondité et de chaleur qu'elle se trouve plus puissamment concentrée à son foyer.

C'est l'image, la reproduction la plus fidèle que nous ayons sous les yeux du gouvernement de Dieu dans le monde, de cette vaste monarchie par laquelle le Créateur, maître absolu de tout ce qui est, fait partout sentir son irrésistible influence, sans cependant que cette influence détruise ou amoindrisse l'efficacité des causes secondes. A l'instar de la vertu divine, le pouvoir du Pape est partout : rien n'échappe à son contrôle, au rayonnement de son action. Des hauteurs où il siège descendent à flots pressés la grâce, la lumière et la vie : c'est là que jaillissent les pensées les plus fécondes, là que s'élabore la solution des plus graves problèmes, là qu'il faut aller chercher le mot d'ordre dans toutes les

crises religieuses, intellectuelles et sociales. Et pourtant, cette centralisation, la plus forte qu'on puisse concevoir, ne nuit ni à la vraie liberté ni aux sages initiatives ni aux mouvements progressifs des membres dont se compose la société ecclésiastique.

En résumé, le gouvernement de l'Eglise est essentiellement monarchique dans le sens strict mais le plus élevé de ce mot. Disons mieux : c'est un gouvernement à part, non comparable aux pouvoirs humains, et qui par l'admirable puissance de son organisme, sa force, sa grandeur, son éclat, les domine et les éclipse tous.

Toutefois, — pour nous conformer au langage usité, — nous ne voudrions pas exclure de cette monarchie surnaturelle certains modes particuliers d'aristocratie et de démocratie; lesquels, sans entamer la souveraineté, sans la diviser ni l'affaiblir, lui font comme les degrés du trône où elle commande.

L'aristocratie dans l'Eglise, ce sont les membres du Sacré-Collège, les Eminentissimes Cardinaux, ces princes de sang royal qui entourent immédiatement la personne du Pape et forment son conseil souverain. Ce sont les distingués personnages dont se composent les Congrégations romaines et qui, par leur science, leur prudence, leur dévouement, donnent à ces institutions une si haute valeur administrative. Ce sont encore, et plus nécessairement, les pasteurs inférieurs chargés de gouverner, sous la houlette du Pasteur suprême, les Eglises particulières confiées à leur sollicitude. Mais, nous le répétons, ces éléments aristocratiques ne partagent pas la souveraineté ; ils la servent, la soutiennent, en étendent l'influence.

Ajoutons, avec l'abbé Moulard [1], que la démocratie n'est pas totalement exclue de la constitution de l'Eglise.

Le Christ, dit-il, n'a point confié au peuple la souveraineté de son royaume sur la terre, c'est vrai ; mais il a donné à chaque fidèle le droit d'aspirer à franchir le seuil de la hiérarchie sainte, et d'en monter tous les degrés, sans excepter le suprême pontificat lui-même. Sous ce rapport la plus parfaite

1 — *L'Eglise et l'Etat*, 4e éd., pp. 54-55.

égalité règne entre tous les membres de l'Eglise ; il n'y a parmi eux ni distinction de caste, ni privilège du sang. L'Eglise ne connaît que la seule génération spirituelle qui procède du baptême et de l'ordre. Cette génération donne à tous les mêmes droits.

Dante Alighieri, dans son ouvrage *de Monarchia*, où à travers les fictions utopiques du poète perce le génie incontestable du philosophe, développe l'idée, qu'il avait conçue au milieu des troubles politiques de son époque, d'une monarchie unique, parfaite, universelle : monarchie assez vaste pour commander à toutes les nations ; assez puissante pour dirimer toutes leurs querelles ; assez sage et assez prudente pour garder à chacune sa liberté, sa vie propre ; assez généreuse et assez désintéressée pour ne travailler qu'au bien général.

Cette idée, appliquée à l'ordre civil, n'était sans doute qu'un rêve ; mais le rêve du grand poète florentin trouve dans le gouvernement ecclésiastique sa complète réalisation. L'Eglise du Christ est cette monarchie où l'autorité, quelqu'absolue qu'elle soit, n'existe que pour le bien commun ; qui a des lumières pour tous les problèmes, des lois pour tous les besoins, des remèdes pour tous les maux ; où tous les pouvoirs nécessaires au progrès religieux s'harmonisent et se coordonnent dans l'ordre hiérarchique le plus parfait ; où le sceptre qui gouverne respecte tous les droits, sauvegarde toutes les vraies libertés ; où le Pape est un monarque, non un despote ; où les ministres sont des coopérateurs, non des valets ; où les sujets sont des hommes libres, non des esclaves. Monarchie incomparable faite de force et d'amour, de puissance et de grâce, d'unité et de variété, de majesté et de grandeur ; s'adaptant à tous les siècles, survivant à toutes les ruines, présidant aux destinées morales de tous les peuples !

Dieu seul pouvait la créer, l'organiser dans sa forme constitutive. Lui seul aussi a pu la tenir debout sur tous les champs de bataille de l'erreur et de la passion, la conserver immuable à travers toutes les révolutions de l'épée et de la pensée.

L.-A. Paquet, ptre.

L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE LAUZON

En 1894 Monsieur Joseph-Edmond Roy publiait le premier volume de son *Histoire de la seigneurie de Lauzon.* Et, il y a quelques semaines, il livrait au public le cinquième tome de cette œuvre, qui ne sera terminée qu'avec un sixième volume. Sans attendre celui-ci nous croyons juste et opportun de signaler aux lecteurs sérieux cet ouvrage si considérable.

M. Roy pensait-il lui-même arriver à fournir une aussi longue carrière quand il a commencé sa tâche ? Il est permis d'en douter. Faire la monographie d'une seigneurie canadienne, quelque vaste et quelque importante que soit cette dernière, cela ne semble pas, de prime abord, une bien colossale entreprise. Mais tout dépend de l'auteur. Lorsqu'il est un érudit, un chercheur inlassable, qu'il a accumulé, pendant de longues années, des trésors d'informations, des monceaux de pièces inédites, de matériaux choisis, et qu'il possède une plume alerte et un rare talent de mise en œuvre, le cadre primitivement tracé s'agrandit, et l'œuvre prend des proportions imprévues. L'histoire du coin de terre dont il raconte les destinées devient celle de ses premiers occupants, de ses défricheurs, de ses colonisateurs, de ses maîtres, des familles qui s'y sont implantées et multipliées, de leur fortune, de leurs succès et de leurs épreuves, de leurs coutumes, de leurs mœurs, de la répercussion qu'ont eue sur elles les événements politiques et religieux. Et la monographie s'élargit, s'amplifie, et les tableaux succèdent aux tableaux, les descriptions aux descriptions, les analyses aux analyses, les épisodes aux épisodes, les digressions même aux digressions, les chapitres aux chapitres, enfin les volumes aux volumes. Voilà comment M. Roy, en se proposant simplement de nous raconter les modestes annales d'une seigneurie canadienne, aura bientôt enrichi de six volumes compacts et extraordinairement instructifs notre bibliothèque historique.

La seigneurie de Lauzon a été concédée en 1636 à Simon Lemaître, conseiller du roi, qui n'était que le prête-nom de M Jean de Lauzon. Elle a eu onze seigneurs dont voici les noms : Simon Lemaître (1636) ; Jean de Lauzon, père (1636) ; Jean de Lauzon, fils, grand sénéchal de la Nouvelle-France (1651) ; Charles-Joseph de Lauzon, fils du précédent (1661) ; Thomas Bertrand (1690) ; George Regnard-Duplessis (1699) ; Etienne Charest (1714) ; Etienne Charest, Joseph Charest et Thérèse Charest, enfants du précédent (1734) ; le général Murray (1765) ; Henry Caldwell (1801) ; John Caldwell (1810). Ce onzième et dernier seigneur de Lauzon était receveur général du Bas-Canada. A la suite des déficits considérables qui furent découverts dans sa caisse, il dut abandonner sa seigneurie, qui fit retour à la Couronne et devint propriété de la province.

M. Roy nous donne des notes biographiques très copieuses sur chacun de ces seigneurs, en même temps qu'il nous retrace les progrès de l'établissement et du peuplement de ce fief magnifique, qui comprend tout le comté de Lévis avec une partie du comté actuel de Dorchester.

Sans doute, tout un côté de cette œuvre n'offre au commun des lecteurs qu'un intérêt secondaire. Les détails relatifs à l'ouverture de tel rang dans telle paroisse, au tracé ou au redressement de telle route, de tel chemin vicinal, sont attrayants surtout pour les descendants des anciens pionniers de Lauzon. Mais au milieu de tout cela, l'auteur a su disséminer des renseignements historiques, des traits, des scènes et des descriptions qui raniment et retiennent l'attention, et font de ces précieux volumes quelque chose de plus et quelque chose de mieux qu'une histoire locale à l'horizon morne et restreint. Tantôt l'auteur nous entretient des industries auxquels s'adonnaient les ancêtres : pêcheries, tanneries, moulins à farine, scieries, etc. Tantôt il nous dépeint la vie paroissiale, les habitudes sociales de nos aïeux au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. Il nous parle du commerce qui se faisait à ces époques lointaines, du mode des transactions et des marchés, des procès

auxquels recouraient trop souvent les Canadiens de jadis, qui ont transmis à leur descendance leur goût pour la chicane. Il nous renseigne sur la manière dont fonctionnait notre régime féodal. Les figures et les types d'autrefois nous apparaissent avec un singulier relief. On voit tour à tour défiler devant nos regards curieux, le vieux curé canadien, l'ancien seigneur, le tabellion, le juge bailli, l'habitant, le voyageur, le trafiquant, le milicien des temps passés. L'auteur nous donne les renseignements les plus précis sur les vieilles méthodes de culture, sur la vie intime, les travaux, les amusements de nos pères, sur notre organisation religieuse, sur les relations du clergé avec le peuple et l'autorité civile, sur nos premiers essais d'instruction primaire, sur les débuts de notre régime électoral. De temps en temps, le chroniqueur cède la place à l'historien. L'auteur voit se dresser devant lui de graves événements, comme le siège de Québec et les campagnes mémorables de 1759 et 1760, comme l'invasion américaine de 1775. Et son érudition lui permet d'ajouter des informations inédites à celles que nous possédions déjà sur ces époques tragiques.

Les cinq volumes de l'*Histoire de la seigneurie de Lauzon* regorgent de faits, de renseignements, de pièces justificatives. Cette patiente et étonnante évocation d'un passé enveloppé souvent d'épaisses ténèbres, accuse un extraordinaire et intrépide labeur. M. Roy a consacré plusieurs des belles années de sa vie à explorer les voûtes poudreuses, à compulser les vieux registres, à scruter les greffes hiéroglyphiques de nos anciens notaires. Il a fait là un véritable travail de bénédictin.

Son œuvre prend souvent les allures d'une histoire documentaire ; il ne craint pas d'intercaler dans ses pages une reproduction, une pièce, qu'il juge importantes, quelle que soit leur étendue. « Nous prenons notre bien là où nous le trouvons, » dit-il, quelque part, au moment d'incorporer à l'un de ses chapitres un récit de M. Louis Fréchette. Comment s'en plaindre, lorsque la reproduction vient à point et qu'elle est bien en situation ? Actes de

notaires, articles de journaux, discours, lettres, l'auteur fait flèche de tout bois, et nous force à admirer à la fois l'incroyable somme de recherches qu'il s'est imposée, et la dextérité avec laquelle il sait mettre en valeur et enchasser le produit de ses longues investigations.

Cet ouvrage est écrit d'un style clair et facile, qui s'adapte parfaitement à la diversité des sujets abordés par l'auteur au cours de ses cinq volumes. Il s'élève ou s'abaisse suivant la nature des faits racontés, des idées ou des sentiments exprimés. Il s'empreint parfois d'un charme mélancolique, comme dans cette page où M. Roy raconte le départ définitif du seigneur Charest, après la cession du Canada à l'Angleterre :

Nous voudrions pouvoir raconter la scène du départ, dire les adieux touchants qui s'échangèrent sur le rivage de Québec. Il nous semble voir le navire sur lequel il est embarqué avec sa famille, doublant la pointe de Lévy. Charest est à l'arrière, appuyé sur le bastingage, entouré de sa femme et de ses enfants. Il jette un dernier regard sur le rocher de Québec, sur la haute falaise de Lauzon, sur ce petit coin de terre de la pointe de Lévy où s'est écoulée son enfance et où il a passé les heureuses années de sa vie. Que de souvenirs s'éveillent dans son esprit à la vue du vieux manoir abandonné, des beaux vergers détruits, de ces terres que ses ancêtres ont cultivées de leurs mains et qui sont pour toujours maintenant la propriété de l'étranger. Dans chacune de ces blanches chaumières égrenées le long du rivage, vivent des familles aimées. Il redit leurs noms à sa mémoire. S'en trouve-t-il une seule qu'il n'ait visitée, aidée, encouragée ?

Dans ce presbytère, assis au pied du coteau, caché sous les grands ormes, vit le curé Youville-Dufrost. Il est là sans doute, le bon pasteur, regardant de ses fenêtres filer à pleines voiles ce navire qui emporte vers la France son ancien paroissien, son compagnon des longues soirées, son conseiller de tous les jours.

Voici la vieille église, bâtie par les ancêtres sur la terre de la famille. Son clocher pointu se dresse comme un phare aux yeux des marins. Il s'aperçoit de loin. Quand la ville est disparue, l'œil le suit encore longtemps, sa croix domine les flots et brille sous le grand soleil d'août. Charest dit un suprême adieu au vieux temple, à ceux de son sang qui dorment sous la terre bénie qu'il abrite, à ces bons paroissiens de la pointe de Lévy qui, chaque dimanche, viendront y prier Dieu pour lui, pour les siens, pour cette patrie qu'il ne reverra plus.

M. Roy a écrit dans son épître au lecteur : « Ceci n'est point une œuvre littéraire. » Il ne faudrait pas beaucoup de pages comme celle-ci pour nous permettre de dire à l'auteur, en toute courtoisie, qu'il s'est donné à lui-même un démenti éclatant.

Et maintenant, si l'on nous demande quelle est l'idée-mère de cette œuvre si vaste et si touffue, nous répondrons en citant encore quelques lignes de la préface :

> Charlevoix, Garneau, Ferland, Bibaud, ont été les ouvriers de la première heure. Ils ont pourvu au plus pressé, ils ont apporté les matériaux, creusé de larges fondations, et construit un vaste édifice sur des assises solides, mais sans trop s'inquiéter de le décorer... Les grands traits était dessinés. Il restait à reconstituer la vie de ces masses, de cette collectivité de colons dont on ne parle nulle part, et dont pourtant l'endurance et le dévouement avaient donné un monde à la France. Il fallait faire connaître comment avaient vécu, pensé, agi, ces obscurs. Quels ressorts, quelle influence les avaient faits se mouvoir ? Quelles étaient leurs aspirations, leur volonté ?

La reconstitution d'une fraction de cette collectivité, circonscrite dans un territoire déterminé, voilà l'inspiration qui a dicté à M. Roy l'histoire de la seigneurie de Lauzon ; voilà ce qu'il a voulu faire, et ce qu'il a fait avec une érudition, un talent, une conscience historique dignes d'admiration.

Au frontispice de son volume second, il a inscrit ces paroles de Montaigne : « Souvienne-vous de celuy à qui, comme on demanda à quoi faire il se peinait si fort en un art qui ne pouvait venir à la cognoissance de guère de gens : J'en ay assez de peu, respondict-il. J'en ay assez d'un. J'en ay assez de pas un. » Nous pouvons assurer M. Roy qu'il aurait tort de s'appliquer cette citation. Dans la classe des lecteurs sérieux et intelligents, qui, Dieu merci, s'accroît quelque peu parmi nous, ses œuvres substantielles et fortes sont prisées à leur juste valeur.

Thomas Chapais.

LES AMÉRICANISTES

(Suite)

Les publicistes de la bonne école, amis de la vérité, ont des principes : ils n'ont pas de systèmes ; les principes éclairent leurs méditations, et président aux jugements qu'ils portent sur les choses et sur les hommes ; ils échappent aux entraînements et aux injustices que l'esprit de système occasionne chez tant d'autres.

Le tableau que Claudio-Jannet a tracé des Etats-Unis est exact, parce qu'il est appuyé sur les faits qu'une scrupuleuse observation a constatés : il n'est pas rassurant pour l'avenir de la grande République. Mais enfin, cette République est là debout, avec une prospérité matérielle débordante, qui fait l'étonnement des autres nations et provoque leur jalousie. Après avoir traversé des crises redoutables, où son unité organique pouvait se briser, elle a retrouvé son équilibre au dedans, et pris au dehors un développement et des influences qui menacent ses voisins, et avec lesquels les vieux continents ont à compter : l'impérialisme a mis son pavillon sur toutes les mers.

Quelles sont les causes qui expliquent cette vitalité assez puissante pour résister aux causes de dissolution que la grande République porte dans son sein ? Car si elle n'a rien à craindre de ses voisins à l'heure présente, si sa prospérité industrielle, commerciale et agricole va croissant, elle n'est pas garantie contre elle-même. Mais elle ne meurt pas.

La réponse à cette question est donnée par les mêmes publicistes, qui ont fait le relevé de ses misères, au point de vue économique, social et moral : La grande République vit de son passé. Par là ils entendent une réserve de bons principes et de sages coutumes qui n'ont pas entièrement péri dans le déluge d'erreurs et de corruption qui s'est répandu sur ce pays trop favorisé de la

nature, et qui devrait sombrer dans ses propres succès. C'est le génie anglo-saxon qui est encore au fond de ses institutions et préside à ses destinées. Sous la couche épaisse des immigrations venues de tous les points de l'Europe, de l'Allemagne, de la Belgique, d'Irlande, de l'Italie, de la France et de l'Espagne, la race *yankee* n'est plus le nombre ; elle est l'âme de ce vaste corps de septante millions d'êtres humains, divers de nationalité et de langage, qui s'agitent des frontières du Canada au *Far-West.* Cette race, atteinte à son tour du mal moderne, résiste mieux que d'autres, parce que les premiers colons, chassés par la persécution religieuse des bords de la Tamise, emportèrent, avec l'amour de la mère-patrie, la constitution anglaise, et en firent la base de leurs institutions politiques et civiles. Cette réserve n'est pas encore épuisée.

La constitution anglaise a eu dans ces derniers temps pour historien et pour panégyriste Ferdinand Le Play, l'éminent sociologue connu dans le monde entier. Il a consacré à cette étude deux volumes, qui ne sont pas les moindres dans la série de ses nombreux ouvrages, intitulés : LA CONSTITUTION DE L'ANGLETERRE, *considérée dans ses rapports avec la loi de Dieu et les coutumes de la paix sociale.* Le titre donne la clef de cette étude, dans laquelle les supériorités de la constitution anglaise sont synthétisées dans deux idées fondamentales : l'observation de la loi de Dieu et le respect des bonnes coutumes. Le Play avait visité l'Angleterre aux jours de sa jeunesse ; il la revit dans son âge mûr ; il fouilla ses institutions, d'après la méthode d'observation, et il rédigea plus tard les notes prises sur place. On peut se fier à ses informations et à sa haute impartialité.

De 1836 à 1864, j'ai fait dans les Iles Britanniques, et surtout en Angleterre, sept longs séjours, complétés par de courts voyages. Pendant ces séjours, j'ai secondé des entreprises privées et rempli des devoirs publics, sans jamais perdre de vue l'étude désintéressée, et j'ose dire vraiment scientifique, des faits sociaux. Après un dernier coup d'œil d'ensemble jeté sur l'Angleterre, j'ai arrêté en 1864 les traits essentiels de ma description. Je les reproduis aujourd'hui, en les complétant par trois livres consacrés à la

géographie et à l'histoire. J'y ai ajouté des notes et un épilogue qui offrent le précis des informations recueillies jusqu'en 1875. Dans ma pensée, les notes et les épilogues seraient seuls modifiés dans les éditions successives de l'ouvrage, du moins aussi longtemps que la constitution de l'Angleterre restera assise sur les coutumes qui ont déjà donné à cet heureux pays une prospérité de dix siècles [1].

Il ne cache pas son goût pour la constitution anglaise : elle réalise à ses yeux l'idéal de la sagesse sociale, autant que la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit, peut l'atteindre. Il ne lui compare aucune autre constitution des peuples de l'Europe, excepté l'ancienne constitution française, que les Français ont gâtée avec les faux dogmes de la Révolution, et dont chaque jour ils font des applications nouvelles, logiques peut-être, mais de plus en plus désastreuses, et qui accélèrent toujours davantage la décadence de cette malheureuse nation, hier encore la première du monde. Il a résumé dans l'épilogue toute sa pensée sur la constitution anglaise, distribuée dans les deux volumes de l'ouvrage, et qu'il nous suffit de citer ici pour le but que nous nous proposons.

Excepté à trois courtes époques de souffrance, la prospérité n'a pas cessé de grandir depuis dix siècles. Cette continuité doit être attribuée aux éléments de la constitution qui ont toujours été incorporés à la nation pendant ce long intervalle, et qui ont fait leur œuvre pendant que les autres tombaient dans la corruption. Ces éléments invariables, dont j'ai indiqué l'action dans toutes les parties de l'ouvrage, sont au nombre de quatre, savoir : 1° L'autorité paternelle guidée par la religion et les coutumes *ab intestat*, sanctionnée par le testament, imposant la loi au corps social en créant chaque jour la coutume, veillant à l'application de cette loi par l'institution du jury, conservant dans les foyers domestiques l'amour des ancêtres et les traditions du travail ; 2° Une puissante hiérarchie, naturellement sortie des familles-souches, appuyée sur la propriété foncière, désignée au respect de tous par les vertus du *gentleman*, couronnée par la vraie noblesse ; 3° Une monarchie héréditaire, soutenue et contrôlée par la hiérarchie nationale ; 4° Enfin, l'alliance de la religion et de l'Etat, subordonnant à la loi de Dieu

1 — Préface, XXIV, XXV.

tous les éléments de la vie publique, et formant ainsi la clef de voûte de l'édifice social [1].

Mais l'admiration que Le Play professe pour la constitution anglaise ne s'étend pas sans réserve aux pratiques des hommes d'Etat de l'Angleterre actuelle. Au milieu des nations malades de l'Occident, l'Angleterre, en résistant par son tempérament au mouvement de décadence qui entraîne les nations, ne s'en est pas entièrement préservée : avec la circulation des idées et des affaires telle qu'elle s'est établie de nos jours, quand la vapeur et l'électricité ont supprimé les frontières, le contraire serait un miracle.

Un peuple élevé par la vertu aux plus hauts degrés de la prospérité est, par cela même, menacé dans son prochain avenir. Le danger est déjà grave, quand cette prospérité offre pour principaux symptômes la richesse et la puissance. Alors, en effet, il est à craindre que l'égoïsme des riches et l'orgueil des gouvernants ne sachent plus se contenir ; et il devient nécessaire que les gens de bien se concertent pour conjurer l'extension du mal. L'Angleterre semble aujourd'hui toucher à une telle situation.........................

Les Anglais procèdent moins qu'autrefois aux améliorations sociales, à l'aide de la coutume naissant dans chaque localité par le perfectionnement des idées et des mœurs. Ils agissent surtout au moyen de lois écrites émanant du gouvernement de l'Etat. Le résultat définitif de cette nature de réformes est d'attribuer à de nombreux fonctionnaires, salariés par le trésor public, l'autorité qui était précédemment exercée par de simples particuliers ou par des magistrats personnellement intéressés aux progrès locaux, et servant leurs concitoyens à titre gratuit. Ces nouveautés introduisent souvent en Angleterre les habitudes de « centralisation. » Elles ont la même origine que sur le continent ; elles prennent, en beaucoup de cas, les mêmes caractères ; et il est à craindre qu'elles n'entraînent les mêmes conséquences [2].

Il est intéressant, et non sans utilité, de rapprocher ici les doctrines de Joseph de Maistre de celles d'Edouard LePlay sur les constitutions en général, et sur celle d'Angleterre en particulier.

---

1 — Tome II, épilogue, page 275.
2 — *Loco citato*, page 280.

La *Nouvelle-France* laisse à ses collaborateurs la liberté d'exposer avec ampleur les questions auxquelles elle ouvre ses colonnes, parce qu'elle n'a pas la fièvre de la production à la vapeur, préférant les travaux composés à loisir avec pièces à l'appui.

Joseph de Maistre fut peut-être l'homme le plus impopulaire du XIX[e] siècle dans l'Europe entière, en France principalement. Après avoir réfuté les philosophes, il combattit de front la Révolution qui était le résultat fatal de leurs doctrines ; il prit le taureau par les cornes : cette audace fut son crime, et on le lui fit expier. Les gallicans ne lui pardonnaient pas son livre de *l'Eglise gallicane*, où l'erreur nationale du gallicanisme est si maltraitée. Les révolutionnaires de tout acabit, y compris les libéraux voltairiens de la Restauration, avec les libéraux catholiques, mirent à l'index *Les Considérations sur la France*,—et *L'essai sur le principe générateur des constitutions politiques.* Le gallicanisme est mort : le livre de l'*Eglise gallicane* est là immobile dans son triomphe. Les révolutionnaires et les libéraux de droite et de gauche n'ont pas quitté la scène ; ils dirigent nos affaires et précipitent nos destinées vers l'abîme. Mais Le Play, l'homme de l'observation et des faits, donne la main à Joseph de Maistre, qui va chercher les principes du gouvernement des nations dans l'idéal, où il semble se perdre, où en tout cas il se balance incompris, passant par-dessus la tête des rois et des peuples dont les regards sont tournés vers la terre. Ces deux hommes se complètent : l'un fournit la doctrine, l'autre les faits qui en démontrent l'exactitude.

Pour en rester à la constitution anglaise, tirons de l'oubli un certain nombre de « paradoxes » de génie de de Maistre, au hasard de faire sourire ou d'irriter nos contemporains, qui ont cessé de comprendre des doctrines de haut vol, qu'une apparente exagération rend encore plus impopulaires.

Une des grandes erreurs d'un siècle qui les professa toutes, fut de croire qu'une constitution politique pouvait être écrite et créée *a priori*, tandis que la raison et l'expérience se réunissent pour établir qu'une constitution

est une œuvre divine, et que ce qu'il y a de plus fondamental et de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation ne saurait être écrit.

On a souvent cru faire une excellente plaisanterie aux Français en leur demandant *dans quel Livre était écrite la loi salique?* Mais Jérôme Bignon répondait fort à propos, et probablement sans savoir à quel point il avait raison, qu'*elle était écrite ès* Cœurs des Français. En effet, supposons qu'une loi de cette importance n'existe que parce qu'elle est écrite, il est certain que l'autorité quelconque qui l'aura écrite aura le droit de l'effacer; la loi n'aura donc pas ce caractère de sainteté et d'immutabilité qui distingue les lois véritablement constitutionnelles..

La constitution anglaise est un exemple plus près de nous, et par conséquent plus frappant. Qu'on l'examine avec attention : on verra qu'elle *ne va qu'en n'allant pas* (si ce jeu de mots est permis) ; elle ne se soutient que par les exceptions..

Après cela, qu'on vienne nous parler de constitutions écrites et de lois constitutionnelles faites *a priori*. On ne conçoit pas comment un homme sensé peut rêver la possibilité d'une pareille chimère. Si l'on s'avisait de faire une loi en Angleterre pour donner une existence constitutionnelle au Conseil Privé, et pour régler ensuite et circonscrire rigoureusement ses privilèges et ses attributions, avec les précautions nécessaires pour limiter son influence, et l'empêcher d'abuser, on renverserait l'Etat.

La vraie *Constitution anglaise* est cet esprit public, admirable, unique, infaillible, au-dessus de tout éloge, qui mène tout, qui sauve tout. Ce qui est écrit n'est rien..

Mais ne croyait-on pas de tout côté qu'une constitution est un ouvrage d'esprit comme une ode ou une tragédie? Thomas Payne n'avait-il pas déclaré avec une profondeur qui ravissait les universités, qu'*une constitution n'existe pas tant qu'on ne peut la mettre dans sa poche?* Le dix-huitième siècle, qui ne s'est douté de rien, n'a douté de rien : c'est la règle; et je ne crois pas qu'il ait produit un seul jouvenceau de quelque talent qui n'ait fait trois choses au sortir du collège: une *néopedie*, une constitution et un monde..

Plus on examinera le jeu de l'action humaine dans la formation des constitutions politiques, et plus on se convaincra qu'elle n'y entre que d'une manière infiniment subordonnée, ou comme simple instrument; et je ne crois pas qu'il reste le moindre doute sur l'incontestable vérité des propositions suivantes :

1° Que les racines des constitutions politiques existent avant toute loi écrite.

2° Qu'une loi constitutionnelle n'est et ne peut être que le développement ou la sanction d'un droit préexistant et non écrit.

3° Que ce qu'il y a de plus essentiel, de plus intrinsèquement constitutionnel, et de véritablement fondamental, n'est jamais écrit, et même ne saurait l'être, sans exposer l'Etat.

4° Que la faiblesse et la fragilité d'une constitution sont précisément en raison directe de la multiplicité des articles constitutionnels écrits [1].

Il y a une certaine audace à rééditer ces « paradoxes » devant une génération sans philosophie, « abrutie par la science » — le mot est de de Maistre — tandis que dans les Deux Mondes les parlements sont devenus des usines à lois, comme il y a des usines de farine et d'alcool, dont la production augmente d'année en année, capable de déconcerter ceux qui les appliquent. Cependant le scandale diminuerait avec la distinction bien comprise que de Maistre établit entre *la loi* et *le règlement.* Dans sa pensée, *la loi* est ce qui est essentiel, fondamental, ce qui préexiste aux législateurs et ce qui leur survit ; en d'autres termes, les principes. Il est bien évident que les législateurs ne font pas les principes, qui sont la base nécessaire, le *substratum* de tout l'édifice social ; ils les rédigent, ils ne les créent pas. A ce point de vue, faire une constitution est une folie et une bêtise. *Le règlement* est l'ensemble des mesures prises pour assurer l'exécution des principes : ici l'homme intervient, et dans des circonstances variables, il choisit des mesures qui varient avec les temps et les lieux. Il y a, en effet, dans les vie des nations une évolution fatale, qui s'opère sur les accidents, non pas sur la substance, et qui justifie l'intervention de l'homme dans la confection des lois. Dans le langage moderne, ces deux éléments d'une législation sont désignés par ces mots : articles constitutionnels, lois organiques. Ainsi présentée, la doctrine de de Maistre cesse d'effaroucher ; c'est la forme plutôt que le fond qui choque chez cet écrivain original, qui sait donner à sa pensée un tour piquant et pénétrant, et qu'on a mis si longtemps à l'*Index* parce qu'on ne le comprenait pas. Parmi les tropes que les rhéteurs nous ont

---

1 — *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.* Passim.

enseignés, il y en a un qu'on appelle « l'exagération ou l'hyperbole. » Or l'hyperbole ne fausse pas l'idée ; mais elle lui donne un plus grand relief, qui la rend plus puissante et lui fait produire plus sûrement son effet. C'est le cas de de Maistre [1].

Cette digression ne sera plus inutile pour nos contemporains, si déshabitués des doctrines ailées des maîtres, et qui ont tant besoin de réagir contre les tendances positivistes qui les envahissent. Les lecteurs de la *Nouvelle-France* sont des esprits sérieux qui nous le pardonneront ; d'autant qu'elle ne nous éloigne pas des Etats-Unis, objet de cette étude, et vers lesquels nous nous dirigeons en compagnie de Le Play, de de Maistre et de Claudio-Jannet, que nous avons choisis pour guides.

Le Play, grand admirateur de la constitution anglaise, reconnaît que les Etats-Unis lui doivent la prospérité dont ils ont joui pendant plus de deux siècles. Il constate avec tristesse qu'ils ont altéré les institutions du commencement, qu'ils s'en écartent toujours davantage, et que sur cette pente ils glissent vers une décadence déjà visible. Nous citons :

Vers 1851, c'est-à-dire à l'époque où fut conçu le plan du présent ouvrage, on pouvait garder quelques doutes sur la supériorité absolue de ces quatre principes fondamentaux de la constitution anglaise. Au dire de certains lettrés européens, les Etats-Unis d'Amérique prospéraient plus que l'Angleterre, et cependant, en se séparant de la mère-patrie, ils avaient fondé leur constitution nouvelle sur les principes opposés. Depuis lors, on a pu reconnaître que cette prospérité n'était déjà plus qu'une fausse apparence. Les éloges des lettrés et les conclusions qu'ils en tiraient ont été démentis par les faits de la vie privée et les événements de la vie publique. Les cruelles péripéties d'une longue guerre civile, les exemples inouïs de corruptien donnés par les particuliers et les gouvernants dans les Etats vainqueurs, la dure oppression qui pèse maintenant sur les Etats vaincus commencent enfin à dissiper les dangereuses illusions répandues en Europe. En effet, les Etats de la Nouvelle-Angleterre ont grandi à la faveur des idées, des mœurs et des institutions de la mère-patrie ; la constitution de 1787 a rompu avec

---

1 — Voir les justes observations de Taine sur les constitutions *a priori*, faites pour l'homme *abstrait : Les origines—La constituante.*

la tradition nationale, malgré le vœu de John Adams et de Washington, ses plus illustres représentants ; enfin, en s'opposant à ces grands hommes, le démocrate et sceptique Jefferson avait en vue un ordre de choses qui a été détruit par les opinions mêmes qu'il avait propagées. D'un autre côté, les Américains des Etats-Unis tombent dans la décadence, bien qu'ils se fortifient journellement par l'affluence des meilleurs essaims sortis des familles-souches européennes, bien qu'ils soient exempts des maux que déchaînent en Occident le dangereux contact de nations belliqueuses, et l'accumulation des familles sur des territoires complètement défrichés. Si donc une prompte réforme ne se produit pas, si les Etats-Unis continuent à donner l'exemple de la corruption, la seconde édition de cet ouvrage devra insister, dans des termes encore plus absolus, sur la supériorité des quatre principes fondamentaux de la constitution britannique [1].

---

1 — *Loco citato*, pag. 277-278.

(à suivre).

P. At,
prêtre du Sacré-Cœur.

ERREURS ET PRÉJUGÉS

LA LANGUE ET LA FOI. — POURQUOI NOTRE LANGUE EST LA MEILLEURE GARDIENNE DE NOTRE FOI. — SALUT À L'« ÉTOILE » DES JOURNAUX

Alcipe est scandalisé : encore un peu il m'accuserait d'être Canadien-français avant d'être catholique. Il est patriote pourtant, autant sinon plus que vous et moi ; mais je le soupçonne d'avoir *flirté* plus qu'il ne faut avec des journaux et des livres américanistes, j'entends ceux qui américanisent en français.

« Je reconnais comme vous, me dit-il, que nous Canadiens-français, nous devons au catholicisme d'être tout ce que nous sommes. Je crois comme vous que le catholicisme seul a pour notre peuple des promesses d'avenir et que, pour nous, renoncer au catholicisme dans notre vie publique ne serait pas seulement une apostasie déshonorante et une ingratitude criminelle ; ce serait une grande faute politique, la plus grande que nous puissions commettre et la plus irréparable : ce serait un suicide national.

« C'est pourquoi je regrette, pour le dire en passant, que ce monument, qui s'élèvera bientôt dans la vieille capitale de la Nouvelle-France à la mémoire du premier chef et du fondateur de la hiérarchie catholique en ce pays, doive éterniser la reconnaissance de l'Eglise catholique du Canada et de l'Amérique du Nord tout entière plutôt que celle de tout le peuple canadien-français. Nos compatriotes en général, et plus d'un parmi les plus influents, ont perdu là encore une occasion très opportune de faire acte d'esprit public et de patriotisme intelligent. Un Anglais ou un Américain ne l'eut pas laissée passer.

— Je pense bien comme vous, mon cher Alcipe, mais je n'aurais pas osé le dire. Les peuples sont comme les enfants : ils n'apprécient guère ce qu'on leur donne et ne pensent pas qu'ils soient tenus à la reconnaissance pour ce qui ne leur a rien coûté.

L'Américain a fait lui-même son pays avec toutes ses institutions ; il sait ce qu'il vaut et ne marchande point son admiration et sa reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé avant lui au bien public, si peu qu'ils aient fait. Pendant deux cents ans notre peuple a héroïquement gagné sa vie de chaque jour, et que pouvait-il faire de plus ? Il a reçu de la main de l'Eglise, plutôt qu'il ne les a faites, toutes ses institutions. C'est pourquoi des scribes et des badauds qui n'ont rien fait et qui ne sont capables de rien faire ont envers elles le droit d'ingratitude et de dénigrement.

A mon tour, j'abonde dans votre sens. Il n'y a qu'un moyen pratique de faire cesser cette campagne de dénigrement et de dénonciations ridicules contre toutes ces institutions de charité et d'éducation de notre province de Québec, qui suffiraient à l'honneur d'un grand pays et qui ne nous coûtent à peu près rien : ce serait de les mettre à la charge de la province et des villes qui en ont le bénéfice. Ce jour-là quels dithyrambes et quel concert d'admiration ! Elles vaudraient ce qu'elles coûteraient.

—Vous dites que renoncer au catholicisme, ce serait pour nous renoncer à notre nationalité et à notre langue. L'expérience vous donne raison. Je n'ai rencontré nulle part en pays étranger un Canadien-français qui ait apostasié sa foi sans renier sa langue autant qu'il l'a pu et sans rougir de sa nationalité. Mais vous avez dû rencontrer comme moi des compatriotes qui ont perdu l'usage de la langue française et sont restés inviolablement attachés à leur religion. Que devient la thèse que la langue gardera la religion ? Y aurait-il par hasard des langues essentiellement catholiques et des langues protestantes ? Ou la religion qui fait profession d'être universelle ne saurait-elle s'affranchir des usages particuliers des peuples et des individus ? Ne peut-elle pas donner son enseignement aussi bien dans toutes les langues ? Comment l'une lui serait-elle préférable à d'autres ? Que lui importe que son *Credo* se dise en italien, en français ou en anglais, pourvu qu'il soit gravé dans les esprits et professé exactement comme il est cru ? L'unité de langue même ne ferait-elle pas resplendir

davantage l'unité de foi ? Ne faciliterait-elle pas l'action du gouvernement universel ?

Il ne manque pas du reste de catholiques zélés, voire même de prélats éminents, qui nous reprochent comme une faiblesse et un péril pour notre foi, cet attachement qu'ils jugent excessif à nos usages et à notre langue. S'il suffit, pour dérouter notre foi et l'attiédir, qu'on ne nous parle pas notre langue maternelle, c'est donc que nous nous attachons aux mots plutôt qu'aux idées. Ne vaudrait-il pas mieux dans l'intérêt même de notre foi que nous nous attachions à la pensée et non à l'expression et que notre religion soit faite moins de sentiments que de conviction ?

Ne vous faites pas d'illusion, d'ailleurs, comme un grand nombre des nôtres : la diplomatie pontificale ou la diplomatie catholique, ce qui est tout un, ne se fera sans doute jamais complice d'aucune oppression ni injustice ; mais contentez-vous qu'elle ne soit pas hostile et se tienne dans une bienveillante neutralité. Que nous soyons un jour Anglais de langue, pourvu que nous restions catholiques, Rome n'y verra point un sujet de larmes ni d'inquiétudes. Elle se désintéresse plus ou moins des langues comme des nationalités, et ne se mettra jamais en lutte pour les défendre contre le pouvoir ou l'opinion, sachant bien que si la nationalité tient parfois essentiellement à la religion, la religion ne tient jamais essentiellement à la nationalité, et que si une langue peut se prêter mieux qu'une autre à la vulgarisation des pensées chrétiennes, aucune cependant ne répugne à la foi catholique. Vous avez beau dire, ce n'est pas la langue qui fait l'esprit, mais l'esprit qui fait la langue. Ce n'est pas la langue qui fait les idées et les sentiments ; ce sont les idées et les sentiments qui font la langue.

— Rien de tout ce que vous me dites là ne m'étonnerait dans une autre bouche que la vôtre. Je l'ai entendu maintes fois, dans Ontario, aux Etats-Unis, à Rome même. Je ne suis pas sûr même que tel prélat américanisant n'ait pas soufflé à la diplomatie romaine que le catholicisme n'aurait qu'à gagner à la saxonisa-

tion de toute l'Amérique du Nord. On m'a même dit qu'un diplomate en mission dans un de nos pays d'Amérique, et éduqué par un dévot en saxonisme, s'étant un jour abandonné en pays anglais à un enthousiasme plus sincère que réfléchi, fut invité par la haute diplomatie pontificale à garder pour lui-même ses sympathies et à fermer les grands jeux de son éloquence. C'était sagesse et sagesse romaine.

Le catholicisme a des promesses d'avenir que n'ont aucune langue ni aucune nationalité. Sachant bien que les races humaines se transforment, que les nationalités se font et disparaissent avec le temps, parfois dans des catastrophes subites, plus souvent par le lent travail des siècles, il s'applique à n'entraver ni à précipiter les desseins de la Providence. Il prévoit l'avenir en le confiant à la sagesse de Dieu et s'occupe du présent pour sauver les intérêts éternels de la foi et de la morale qui ne sont pas soumis aux mêmes vicissitudes que les intérêts temporels des peuples. Comme vous le dites, Rome ne sera jamais complice d'aucune oppression ni d'aucune injustice ; si d'une part elle tient à vivre en paix avec le pouvoir et l'opinion, d'autre part elle n'oublie jamais que le pouvoir et l'opinion d'aujourd'hui n'ont aucune assurance d'être le pouvoir et l'opinion de demain.

Mais notre avenir, ce n'est pas à Rome, c'est à nous de le faire. Et notre premier devoir envers nous-mêmes, c'est de garder notre foi pour garder notre nationalité, et de garder précieusement notre langue pour sauver notre foi. Vous avez beau dire, si en théorie la langue n'importe guère à la foi, en pratique elle lui importe souverainement.

Vous constatiez, il y a un instant, que chez le Canadien-français d'ordinaire—fréquemment au moins—l'apostasie de la religion entraîne bientôt l'apostasie de la langue et de la nationalité. Il n'est pas moins ordinaire que l'apostasie de la langue et de la nationalité entraîne pour lui en pays étranger, au moins dans la classe populaire, l'apostasie pratique de la foi catholique. Les exceptions que vous connaissez se rencontrent surtout, non dans

la classe populaire et dans des milieux mixtes ou dissidents, mais dans des milieux catholiques plus ou moins exclusivement et dans les classes plus cultivées.

Conclure de là, comme certain prélat américanisant, que c'est notre formation religieuse qui est insuffisante, serait une grande légèreté et une grande injustice. Assurément nos Canadiens ne sont pas tous docteurs en théologie, ni même en catéchisme. Mais sont-ils en général moins instruits de leur religion que les classes populaires des autres nations? Ce n'est pas l'avis des missionnaires qui ont affaire à des contingents de toutes les races dans les pays nouveaux.

— Comment expliquez-vous alors que le Canadien échange difficilement le français pour l'anglais sans échanger en même temps le catholicisme pour le protestantisme ou un pur indifférentisme religieux, tandis que l'Irlandais, par exemple, forcé de parler l'anglais depuis des siècles, est resté si ferme et inébranlable dans sa foi ?

— Si vous parlez de l'Irlandais d'Irlande, vous avez raison. Si vous parlez de l'Irlandais des autres pays, vous feriez bien de rajeunir votre enquête : les renseignements qu'elle vous donne sont vieux d'un demi-siècle. De nouveaux et de plus exacts vous montreraient clairement que l'américanisme ne s'entend pas mieux en philosophie de l'histoire qu'en théologie.

Le Père Thomas Burke fut douloureusement frappé du contraste entre la foi si vive et si tenace de tout le peuple de la vieille patrie qui a supporté sans défaillance un martyre de plusieurs siècles, et l'indifférence, parfois même l'apostasie, d'un si grand nombre des fils des martyrs sur la libre terre d'Amérique. C'est, peut-être, à part une force surnaturelle que Dieu met dans ce qu'il y a de plus faible et de plus impuissant pour rendre témoignage à la vérité de son Eglise, et qui n'est plus nécessaire quand la foi n'est plus persécutée, qu'en Irlande le protestantisme et l'Angleterre ne font qu'un ; ils sont pour l'Irlandais, l'ennemi national et personnel. Pour lui l'Anglais et le protestant, c'est

tout un, et s'il en a pris la langue, c'est à la condition de détester souverainement les idées, les sentiments et les mœurs de l'ennemi que lui rappelle chacune de ses paroles. En Amérique, l'Angleterre n'est plus qu'un souvenir inoffensif pour l'Irlandais, auquel son intelligence et son activité assurent bien vite la fortune et les honneurs : l'anglais qu'il parle n'est plus la langue des oppresseurs et des bourreaux, mais celle de concitoyens qui lui garantissent sa part d'influence et de la richesse commune. Rien ne le sépare plus que sa foi religieuse moins avivée par la lutte des idées et des sentiments qui lui arrivent par la langue commune et les séductions des mœurs dont aucune antipathie ne le défend.

Je ne veux pas dire que dans la foi de l'Irlandais la haine de l'Angleterre protestante est pour autant que la conviction et l'attachement sincère aux vérités catholiques : je veux dire seulement que l'intensité de certains sentiments humains affermit singulièrement les convictions et suffit à les défendre contre les influences de la langue et du milieu.

Je fais aussi à l'influence des écoles neutres et communes la part qui n'est pas minime dans les apostasies pratiques qui se chiffrent par millions chez nos voisins. Mais l'influence de l'école elle-même serait moins absolument désastreuse, si la communauté de langue ne mettait pas si facilement et si vite l'atmosphère du foyer en communication constante avec les idées dominantes dans l'école et dans la société.

Nos frères irlandais des Etats-Unis s'en rendent compte, un peu tard. Au fond de cette tentative de ressusciter la vieille langue nationale de l'Irlande, il y a plus qu'un rêve d'antiquaire ; il y a un besoin de ressusciter et de fortifier au foyer la vieille foi et les saintes mœurs d'autrefois. On sent bien que si l'anglais suffit à donner exactement à l'Irlandais les purs enseignements de la foi, il ne parle qu'à sa raison et ne dit rien à son cœur, tandis que la vieille langue celtique, en faisant vibrer à son oreille la voix de ses pères et les souvenirs de la patrie perdue, appellera dans les profondeurs de son âme des échos d'une infinie tendresse que la langue étrangère n'y éveillera jamais.

Vous le savez, Alcipe, la raison est rarement le tout de l'homme, en religion comme ailleurs. Là comme ailleurs, plus encore peut-être, le grand nombre voit plus juste et plus facilement avec le cœur qu'avec l'esprit. Là plus qu'ailleurs l'esprit a besoin d'être persuadé avant de se laisser convaincre, et qui le persuadera plus facilement que la langue maternelle qui a éveillé ses premiers sentiments et ses premières pensées ?

— Je comprends l'importance de ses sentiments auxquels peu d'hommes échappent, et sans trop de philosophie, il me semble tout naturel qu'aucune langue n'ouvre aussi facilement l'esprit que celle qui lui a apporté ses premières lumières. Tout cela prouve à merveille qu'aucune langue ne vaudra jamais la langue maternelle pour l'éducation religieuse qui doit durer toute la vie. Il reste pourtant, si je ne me trompe, qu'aucune langue n'est précisément catholique ou protestante, et que notre langue française n'est pas, comme vous le prétendez, l'une des meilleures sauvegardes de la foi catholique de notre peuple. Il me semble toujours que c'est l'homme qui fait sa langue et non la langue qui fait l'homme, et que la même langue sera indifféremment catholique ou protestante ou indifférente suivant l'esprit de celui qui la parlera.

— Vous avez trop d'esprit et de philosophie pour ne pas voir au fond de ces axiomes ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a d'inexact et de contestable.

C'est l'homme qui fait la langue, dites-vous, et non la langue qui fait l'homme. Soit : c'est l'homme qui fait la langue, non pas un homme, mais l'homme-peuple, comme aurait dit feu Victor Hugo. L'homme privé, si intelligent et si savant qu'on le suppose, ne fait pas la langue ; il la transforme peut-être, mais ne lui rend au fond que ce qu'il lui a pris. Or un peuple fait sa langue pour exprimer ses idées, ses sentiments sur toutes choses, sa mentalité, comme on dirait aujourd'hui. Et les idées religieuses et les sentiments religieux étant ce qu'il y a de plus élevé et de plus intime dans l'âme d'une race ou d'un peuple, comment sa langue

traduirait-elle sa pensée sans s'imprégner de sa religion ? C'est précisément parce que le peuple fait sa langue et qu'il la fait nécessairement à l'image de sa pensée et de son âme, que sa langue est religieuse comme lui, et que partout où elle pénètre s'infiltrent avec elle et par elle ses idées religieuses et ses sentiments religieux.

Un de mes amis, excellent protestant, intelligent et sans fanatisme, me disait un jour : « Je suis protestant parce que je suis né protestant ; je serais né en Turquie que j'aurais fait un Turc ». Il se trompait. On ne naît pas protestant, ni catholique, on le devient par la formation intellectuelle et morale, c'est-à-dire par l'éducation. Or jusqu'à ce jour la langue a été le grand instrument de l'éducation pour la race humaine, et telle est la langue, telle est en général l'éducation première qui fait en l'homme ce qu'il y a de plus fondamental et de plus personnel, ce sens intime, religieux et moral avec lequel ensuite il se modifiera et se refera lui-même sous la poussée des influences du dedans ou du dehors.

Or cette éducation du sens moral, elle ne se fait pas seulement aux premiers jours de l'homme : elle se continue plus ou moins toute la vie. Vous dites parfois plaisamment que les femmes pensent volontiers ce qu'elles disent et que les hommes disent généralement ce qu'ils pensent. Avez-vous raison ? Vous le savez mieux que moi. Ce que je sais bien, Alcipe, c'est que les hommes sont hommes et femmes : ils font la langue pour dire ce qu'ils pensent, et en parlant la langue ils apprennent à penser ce qu'elle dit. Cela est si vrai qu'apprendre la langue d'un homme, c'est apprendre à penser comme lui, et que prendre la langue d'un peuple c'est prendre ses idées et ses sentiments, parce qu'elle n'est vraiment une langue qu'à la condition de les bien rendre.

Avouez-le, Alcipe, votre axiome renie et détruit votre thèse. Si c'est l'homme qui fait la langue et s'il la fait pour incarner ses idées et ses sentiments les plus intimes et les plus personnels, comme les plus populaires et les plus humains, sa langue, c'est

son âme tout entière, avec toutes ses idées, ses aspirations, ses impressions, religieuse s'il est religieux, matérialiste et sensuelle, s'il est simplement animal, incapable de s'élever au-dessus de la matière et des sens. Prendre sa langue et la parler comme lui, c'est prendre ses idées et se mettre dans ses sentiments.

Notre langue à nous, Canadiens-français, c'est la vraie langue française tout imprégnée de l'esprit de foi : c'est une langue chrétienne et catholique, s'il y en a, sobre, simple, un peu pauvre peut-être, mais faite de justesse, de clarté, de distinction et de sens chrétien. C'est la France du grand siècle qui nous l'a donnée et c'est le catholicisme qui nous l'a conservée. Pour la bien comprendre et la bien parler il faut être chrétien et catholique, comme on l'était en ce temps-là. Impossible de l'aimer sans aimer la religion qui en est l'âme et l'esprit ; impossible de la connaître et de la bien parler sans se laisser plus ou moins pénétrer du sens catholique. C'est pour cela que nous y tenons et que ceux qui veulent nous en dépouiller sont, inconsciemment peut-être, des ennemis de notre foi comme de notre nationalité.

Sans doute toute langue vivante peut être transformée par l'esprit public. On peut faire d'une langue païenne une langue chrétienne, d'une langue protestante une langue catholique et réciproquement. L'Eglise a su faire, avec le temps, du latin, qui était une langue païenne, s'il en fut, une langue chrétienne ; mais il y a fallu des siècles et une révolution qui bouleversa la face du monde, et le latin chrétien était plutôt une langue nouvelle qu'un Romain du temps de Plaute, de Cicéron et de Tacite aurait eu peine à comprendre. De même aujourd'hui, l'esprit moderne s'efforce de déchristianiser la langue française. S'il y arrive jamais, le français nouveau, fait de tout ce qui n'est ni chrétien ni français, n'aura de français que le nom, et les vrais Français, qui auront encore l'âme et l'esprit de la vraie France, ne le parleront jamais et ne le comprendront même pas. — Est-ce Veuillot qui disait : « Dans trente ans, pour comprendre ce qui se dira et s'écrira en France, il faudra savoir toutes les langues modernes

excepté le français?» — Croyez-le bien, cette rage qui s'acharne à perdre la langue la plus catholique du monde est attisée par le même souffle qui veut éteindre dans les âmes françaises toutes les lumières de la foi et les saintes et généreuses ardeurs de la vie catholique.

— Si je vous comprends bien, vous ne tenez guère au français débaptisé pour notre peuple.

— Non, qu'il apprenne plutôt l'anglais et qu'il le parle uniquement. Si nous tenons à garder notre langue, c'est pour sauver la foi et les mœurs qui ont été jusqu'ici son salut et sa force. Le jour où elle deviendrait le plus grand danger pour son sens moral et son esprit chrétien, il n'aurait qu'à gagner à l'oublier pour en apprendre une autre qui n'aurait pas été totalement déchristianisée. Il est vrai que, ce jour-là, nos journalistes n'auraient plus l'honneur d'encenser les fausses divinités de Paris, et que nos grandes dames n'auraient pas la gloire de se déshabiller pompeusement pour vénérer sur le théâtre de nos grandes villes des créatures scandaleuses qui changent d'état civil sans passer par l'église ni toujours par la mairie. Mais on peut, sans être Vandale, renoncer aux cris et aux grimaces d'une drôlesse transatlantique par respect pour le bon sens public et les mœurs d'un pays chrétien. Toujours le même, Alcipe,

RAPHAËL GERVAIS.

LE MOUVEMENT DES IDÉES

UNE ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE EN ANGLAIS

Ce n'est pas une manifestation banale du mouvement des idées que celle dont le *terminus ad quem*, pour nous servir d'une locution scolastique, sera le beau monument encyclopédique projeté par des catholiques de langue anglaise, et que, Dieu aidant, ils auront réalisé d'ici à quelques années.

Ce sera la première œuvre de ce caractère dans la langue de Shakspeare, et le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps. Ce n'est pas que les encyclopédies aient fait défaut jusqu'ici aux Anglo-Saxons. Aucun pays n'en a plus produit que l'Angleterre et les Etats-Unis. Ce genre de littérature convient, en effet, mieux que tout autre à des races mercantiles, à des gens d'affaires, trop pressés de s'enrichir et trop avares du temps pour se renseigner ailleurs qu'aux sources où la science est condensée, en même temps qu'authentique—du moins d'après l'étiquette.

C'est précisément la rareté de cette dernière qualité qui a décidé un groupe de savants et de publicistes catholiques américains à organiser le mouvement salutaire, dont le résultat sera de fournir à tous, sur l'Eglise et tout ce qui la concerne, une mine de renseignements absolument véridiques. Désormais le fidèle ne sera pas forcé, faute de temps et de moyens pour consulter des traités spéciaux sur chaque point obscur ou controversé, de puiser à une source trop souvent mensongère l'information dont il a besoin. L'étranger à notre foi, entre les mains de qui tombera cet ouvrage, y trouvera sinon la lumière qui sauve, au moins celle qui dissipe les préjugés et ouvre des horizons nouveaux.

Cette entreprise fait honneur aux catholiques de langue anglaise. Comme groupe distinct, ils ne sont que d'hier, car Albion

vient à peine de se réveiller de l'erreur et de renaître à la vie catholique. L'Irlandais et le montagnard Ecossais restés fidèles à l'Eglise ne pouvaient songer à la publicité littéraire, vu la pauvreté dont ils souffraient et les lois pénales qui les opprimaient, sans compter que pour ces groupes l'anglais n'était pas la langue maternelle. La floraison des lettres catholiques est donc bien récente en Angleterre comme aux Etats-Unis, où les fils d'Erin, après avoir d'abord remédié à leur misère, ont à peine commencé à payer leur tribut à la littérature nationale. L'Allemand catholique, promptement initié à la langue dominante, sans toutefois renoncer à celle du *Vaderland*, apporte aussi à l'œuvre littéraire le contingent de son érudition et de son âpreté au travail.

Si l'Anglais pratique demande à l'encyclopédie les notions dont il a besoin, l'Américain, plus pratique encore, et moins embarrassé par la routine, en même temps que plus inventif et expéditif que son consanguin du Vieux-Monde, a plus que lui le secret de la publicité opportune et rémunérative. Depuis longtemps ses dictionnaires et ses lexiques ont envahi le marché littéraire et en partie supplanté leurs vénérables modèles de la mère-patrie. Les encyclopédies américaines, entre autres celles d'Appleton, et la dernière née, l'*Americana*, soutiennent bien la comparaison avec la *Britannica* et les œuvres similaires publiées en Angleterre. Il ne faut donc pas s'étonner si l'initiative de la nouvelle entreprise est due à nos coreligionnaires de la république voisine, et s'ils comptent, avec raison, la mener à bonne fin.

Ils se sont assuré, dans ce but, les moyens les plus efficaces : les fonds suffisants, la coopération d'une maison de publication, la Cie Appleton, « dont le nom, disait récemment une revue, est synonyme de succès », et, *last but not least*, la collaboration des premiers écrivains catholiques dans l'univers entier. Loin donc d'être une œuvre purement nationale, marquée au coin de l'exclusivisme et d'un chauvinisme étroit, elle sera, au contraire, *catholique* dans toute la signification du mot.

Déjà, l'un des membres du bureau de direction s'est mis en

relation, de vive voix et par écrit, avec toutes les célébrités littéraires catholiques d'Angleterre. « A tout seigneur tout honneur. » C'était bien par là qu'il fallait commencer, et l'événement a prouvé que cette démarche était bien inspirée. La *Catholic Truth Society*, dont l'œuvre de propagande doctrinale a été si fructueuse dans la Grande-Bretagne et ses colonies de langue anglaise, a promis son concours efficace à cette entreprise méritoire. Quelques-unes des meilleures plumes anglaises ont déjà fourni des articles pour le premier volume qui paraîtra dans le cours de l'année prochaine, et d'autres, qu'entraîneront la contagion de l'exemple et la conviction de l'importance vitale de cette œuvre, collaboreront aux volumes subséquents.

Les travaux dus à des plumes étrangères seront forcément traduits en anglais, mais tous les renseignements seront de première source. Et le Canada français, nous en avons l'assurance et la garantie, ne sera pas oublié dans ce répertoire de la science catholique. Au contraire, il y occupera une place importante, et par les sujets qui y seront traités, et par les hommes qui y collaboreront. Œuvre d'invention et d'inspiration américaines, le rôle de l'Eglise en Amérique devra y figurer au premier rang. Or, nous disait récemment celui qui s'est chargé de solliciter le concours d'écrivains de notre pays, « l'histoire de l'Eglise catholique en Amérique, où s'est-elle presque entièrement déroulée sinon dans le Canada français, dans ce territoire qui fut jadis le diocèse de Monseigneur de Laval ? »

La *Catholic Encyclopædia*, qui comprendra 15 volumes in-4°, sera terminée d'ici à cinq ans.

On y traitera, entre autres sujets, les suivants :

La Bible : critique, géographie, antiquités et langues bibliques.

La Théologie catholique : dogmatique, morale, ascétique, mystique, pastorale.

Les Pères de l'Eglise et les écrivains ecclésiastiques.

L'Apologétique chrétienne.

Le Droit canonique, le Droit civil dans ses relations avec l'Eglise.

La Papauté, la hiérarchie et le sacerdoce.

Les Ordres religieux, les associations religieuses.

Les laïques catholiques : les œuvres religieuses, scientifiques et philanthropiques des individus et des associations.

Les relations de l'Eglise et de l'Etat.

L'Histoire de l'Eglise ; l'archéologie chrétienne.

La Biographie : les saints ; les hommes d'Eglise les plus distingués, tant clercs que laïques.

L'Art religieux : architecture, sculpture, peinture, musique.

La Philosophie et l'Education.

Et nous sommes loin d'avoir épuisé la liste.

Comme on le voit, cette œuvre, une fois terminée, figurera dignement à côté des œuvres similaires de l'Allemagne et de la France. Elle aura sur elles un autre avantage; car tandis que le *Kirchenlexicon*, publié par la maison Herder, et le *Dictionnaire théologique* de Vacant, comme leurs titres l'indiquent, traitent plus exclusivement et plus longuement de matières purement ecclésiastiques, la *Catholic Encyclopædia*, sous un volume plus restreint, et avec des développements moindres bien que suffisants, traitera en outre maintes questions qui, pour se rattacher moins directement au thème principal, sont pourtant pleines d'intérêt et d'utilité pour le lecteur catholique.

Nous tiendrons le lecteur au courant des développements de l'œuvre à mesure qu'elle fera son chemin.

Voici, en deux mots, ce qui a servi d'occasion à cette entreprise. Le *Messenger*, de New-York, revue savamment et habilement dirigée par les Pères de la Compagnie de Jésus, a dû naguère, à plusieurs reprises, s'élever contre une certaine encyclopédie américaine, fort répandue chez les catholiques, et où pullulaient des faussetés de toutes sortes sur la doctrine et l'histoire de l'Eglise. Cette campagne eut pour premier résultat une revision, par un père Jésuite, des articles incriminés, et ce, à la

demande des éditeurs mêmes de l'encyclopédie. C'était déjà une amélioration notable. Mais de là à fournir au lecteur catholique un arsenal complet d'armes défensives contre les agressions de l'erreur, un corps de doctrine et de science catholique aussi sûr que complet, il y avait loin. Il fallut donc songer à une encyclopédie d'esprit et de rédaction catholiques, laquelle, comparée aux encyclopédies profanes corrigées et rapiécées, devra l'emporter sur celles-ci autant que l'école, catholique du matin jusqu'au soir, l'emporte sur l'école neutre avec sa demi-heure facultative de catéchisme à la fin de la journée.

L. LINDSAY, p[tre].

UN BEAU LIVRE DE PRIX

LE VOLUME IV DE LA *NOUVELLE-FRANCE*

Comme l'an passé, nous faisons relier les quelques collections qui nous restent du tome IV (année courante) de notre revue. Notre but est d'en faciliter ainsi l'acquisition aux maisons d'éducation désireuses de donner ce beau volume en prix à leurs élèves des classes supérieures. A cette fin nous le cédons à raison *d'une piastre* l'exemplaire, sans réduction de prix pour les quantités et les frais de port à la charge des acheteurs. Le prix du port par la poste est de 25 *cents* par exemplaire.

Pour profiter d'une occasion favorable, ou de la réduction du tarif du fret durant la saison d'été, il suffira de commander à l'avance le nombre d'exemplaires requis, et d'attendre l'époque de la distribution des prix pour les faire expédier et en acquitter la facture.

Il n'est pas besoin d'ajouter que les volumes reliés de la troisième année (1904), ont été placés sans retard et sont maintenant épuisés.

Le tome IV compte près de 600 pages.

Pages Romaines

LA RENTRÉE À ROME. — À PROPOS DE LA FÊTE DE LA DÉDICACE DE SAINT-JEAN DE LATRAN.

Enfin la vie romaine recommence et le chroniqueur n'aura plus besoin de demander aux siècles passés des récits que s'obstinent à lui refuser des journées d'été vides de tout, excepté de soleil.

Les compagnies de chemin de fer rétablissent les trains supprimés depuis juillet ; les hôtels, fermés comme des tombes pendant les chaleurs estivales, ouvrent de nouveau leurs portes aux voyageurs ; autour des universités où les sciences semblaient endormies, nombre d'écoliers se pressent ; dans les basiliques et les collégiales, les stalles des chanoines se remplissent peu à peu ; ailleurs, les négociants spéculent déjà sur la naïveté des touristes pour leur vendre, au poids de l'or, des antiquités qui n'ont pas encore six mois d'existence ; à la chancellerie apostolique, les congrégations romaines recommencent leurs pénibles travaux. En se revoyant, on se demande moins ce qui s'est fait pendant les mois d'été ou d'automne, que ce qui pourra se faire pendant l'année de la nouvelle vie romaine qui s'inaugure.

Au dehors, s'il s'agit des actes du gouvernement italien, aucun d'entre eux ne mérite d'attirer l'attention, si ce n'est la cérémonie d'inauguration des nouveaux travaux du port de Gênes qui se fit les derniers jours d'octobre.

Elle eut lieu en présence des souverains, des présidents du Sénat et de la Chambre, des ministres et de toutes les autorités, ainsi que de tous les officiers étrangers spécialement députés à cet effet. Tandis que Gênes était en fête, à l'autre extrémité du royaume, Catanzaro et Monteleone voyaient leurs habitants pris d'une affreuse panique, en ressentant de nouveau deux fortes secousses de tremblement de terre.

Au dehors, mais alors dans le monde religieux, c'est une simple fête dont le récit occupe quelque peu la presse, moins par son objet que par les manifestations d'un genre particulier dont celui qui en est le héros est entouré. Le 30 octobre, le cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, célébrait son jubilé épiscopal. Suivant un appel chaleureux d'Antonio Jogagnaro, le poète et romancier bien connu, des hommes et des savants de tous les partis ont envoyé à l'illustre prélat des dépêches et des adresses d'hommage.

Le cardinal Capecelatro, qui, au dernier conclave, fut un des candidats au trône pontifical, a été pendant longtemps le seul à représenter dans le Sacré Collège les idées de conciliation avec le Quirinal. Aussi, la première dépêche de souhaits qui lui est arrivée portait la signature de la reine Marguerite : « En ce jour, dit la reine, je me souviens plus vivement de tout le bien que vous avez fait dans le passé. Je veux unir ma voix à celle de tous ceux qui prient le Seigneur, afin que votre vie précieuse soit conservée pendant longtemps encore à l'Eglise, à la patrie, à la société. » On voit par là combien la

maison de Savoie cherche à faire oublier à l'Eglise les origines révolutionnaires de son pouvoir sur l'Italie, à l'encontre du gouvernement français qui n'oublie jamais d'affirmer par ses paroles et par ses actes que son existence n'est faite qué de combats contre la religion.

Le cardinal Capecelatro, qui est mis au premier rang des historiens italiens, a la charge de bibliothécaire de l'Eglise romaine.

Dans Rome, tout est resté dans le grand silence que Pie X s'est imposé à lui-même, et qu'il a prescrit à tout son entourage, jusqu'à ce que, par une parole solennelle, il fasse connaître au monde entier la ligne de conduite qu'il trace aux catholiques de France, quand la loi de la séparation votée par les Chambres inaugurera la plus hypocrite des persécutions. En vain s'efforce-t-on de faire parler le pape, en lui prêtant des paroles qui seraient l'expression secrète de ses pensées, l'*Osservatore romano* attache journellement et officiellement l'épithète de mensonge à tous les communiqués fantaisistes de la presse.

***

En ouvrant ce qu'on pourrait appeler la saison, ou mieux l'année romaine, novembre est généreux de vieux souvenirs dont il remplit la bienvenue qu'il offre à ceux qui arrivent dans l'antique cité. En la fête de la Toussaint, c'est toute l'histoire du paganisme et celle du christianisme qu'il présente au croyant comme à l'incrédule, dans le cadre incomparable du plus merveilleux monument des temps anciens que Rome garde avec jalousie : le Panthéon. Puis, avec les anniversaires des dédicaces de Saint-Jean de Latran et de Saint-Pierre, ce sont les jours de Constantin ou ceux de la lutte des arts pour le triomphe du christianisme qui revivent ; puis encore, avec Sainte-Cécile, ce sont les catacombes qui montrent leurs merveilles ; avec Saint-Clément, dont l'église garde la mémoire de la condamnation du pélagianisme, ce sont les beaux horizons de la grâce qui apparaissent aux yeux de tous.

Parmi les sept collines comprises dans l'enceinte de la vieille Rome, le mont Cœlius était la troisième, le Palatin, le Capitolin ayant été habités avant elle. Un certain Cœlius, venu au secours de Romulus, aurait établi son camp sur ses flancs et les Romains auraient perpétué leur gratitude en donnant le nom de leur allié à la colline sur laquelle il avait placé ses légions auxiliaires. Qu'un tel récit soit vrai ou faux, peu importe à notre chronique, désireuse seulement d'éveiller quelques souvenirs chrétiens à propos de la dédicace de la basilique du Latran qui est une grande fête de novembre. Quoi qu'il en soit, en des temps moins lointains, le mont Cœlius devint un quartier aristocratique de Rome et, à l'époque impériale, la famille des Laterani fit élever un palais à l'endroit même où se trouve aujourd'hui la basilique patriarcale de Saint-Jean de Latran. Deux inscriptions trouvées dans des fouilles faites près de la première église du monde, en 1595, et conservées

aujourd'hui dans les dépendances du sanctuaire, ne laissent aucun doute à ce sujet.

Sur le simple soupçon d'avoir participé à une conjuration, Néron fit mourir Plautius Lateranus, vers l'an 67, et confisqua son palais qui devint ensuite propriété du fisc, comme nous l'apprend Juvénal, (Satire X.). Maximien Hercule, que Dioclétien associa à l'empire (286), assigna pour résidence une partie du palais des Laterani à Fausta qui, plus tard, devint l'épouse de l'empereur Constantin le Grand, et fut alors appelé palais de Fausta. Là, de concert avec le pape saint Melchiade, Constantin réunit un premier concile, ainsi que l'atteste Octave de Milève dans son livre contre Parmenos : *Unà convenerunt in domum Faustæ in Laterano.*

Le cardinal Baronius (Annal. 312, num. 80) raconte et la donation de ce palais faite par Constantin à saint Melchiade et l'apanage dont le même pontife fut doté par le même empereur. Saint Sylvestre, successeur immédiat de saint Melchiade, fut le premier pape qui résida au palais du Latran à côté duquel Constantin fit construire la basilique de Saint-Sauveur. Plus tard, des constructions irrégulières modifièrent sensiblement l'église primitive qui, ruinée deux fois par l'incendie au XIVe siècle, a été reconstruite trois fois depuis sa fondation. Modifiée dans son architecture sous Eugène IV, elle reçut la forme qu'elle a aujourd'hui, sous Innocent X.

Parmi les différents oratoires que les papes avaient élevés autour de la basilique pour la commodité du culte et qui ont été successivement renversés, malgré les modifications qui y furent faites à diverses époques, l'oratoire de saint Laurent appelé *Sancta Sanctorum* a toujours subsisté presque au même emplacement qu'il occupe aujourd'hui. D'après le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane (153), cité par Millino (page 37) et par Baronius (Annal. 583), avant que fût construite la basilique de Saint-Sauveur, une chapelle privée fut aménagée dans l'intérieur du palais pour que les papes pussent y exercer le culte. En fait, depuis Constantin jusqu'au VIIIe siècle, les chroniques pontificales racontent les cérémonies que les papes présidèrent dans cet auguste oratoire, dédié d'abord à saint Laurent et qui reçut la dénomination qu'il porte encore, quand Léon III, ayant réuni une quantité de reliques dans une châsse en bois de cyprès, les fit mettre sous l'autel, l'an 795, avec cette inscription, en lettres d'or : *Sancta Sanctorum.* Dans la suite, Nicolas III, complétant la pensée de son prédécesseur, fit inscrire au-dessus de l'architrave de l'autel : *Non est in toto sanctior orbe locus.* Pour inspirer une vénération plus grande à l'égard de ce sanctuaire, les souverains pontifes en défendirent l'entrée aux femmes. Malgré les instances d'Olympe Pamphili, sa belle-sœur, Innocent X ne crut pas pouvoir faire une exception en sa faveur, même à l'occasion du Jubilé. Pie VII fut le premier pape qui leva l'interdiction, pour permettre à Marie-Adélaïde-Clotilde, reine de Sardaigne, de vénérer les saintes reliques, alors que Pie VI s'était refusé à accorder ce

privilège à la princesse Walburge de Bavière, veuve de l'électeur de Saxe Frédéric-Christian.

C'est dans le Sancta Sanctorum qu'est conservée l'image antique du Sauveur qui, pour la première fois, fut portée en procession sous Etienne III, vers l'an 752, pour implorer le secours du ciel contre Astolfe, roi des Lombards, qui portait l'extermination jusque sous les murs de Rome. Parmi toutes les autres cérémonies religieuses faites en l'honneur de l'auguste image, celles de Léon IV, à l'occasion d'une calamité publique, de Paul II, lors du siège de Nègrepont par les Turcs, de Léon X, de Paul III, de Clément XI, pour implorer la bénédiction d'en haut sur le patrimoine de saint Pierre, menacé de toutes parts, sont les plus remarquables. Ce fut Clément XI qui transféra définitivement à la chapelle Sancta Sanctorum le portrait du Sauveur. Il constitua ainsi le grand trésor de la basilique Saint-Jean de Latran avec la Scala Sancta.

Transporté de Jérusalem à Rome par les soins de sainte Hélène, avec trois portes et deux colonnes du palais de Pilate, l'escalier saint fut d'abord placé dans le palais de Constantin. L'usage, s'il faut en croire les chroniques, eut été introduit que les pénitents fussent venus faire publiquement leur pénitence sur les degrés sanctifiés par les douleurs du Christ. Pélage II monta par le même escalier, avant de transférer les reliques de l'apôtre saint André et de saint Luc à la basilique de Saint-Laurent. Sergius I passa, pieds nus, par l'escalier de Pilate, lorsqu'il fit la translation de la Vraie Croix de la basilique vaticane à la basilique Saint-Laurent. Etienne III gravit les mêmes marches, pieds nus également, quand portant sur les épaules l'image du Sauveur, il se rendit à Sainte-Marie Majeure, pour implorer le secours du ciel contre le roi Astolfe. Pie IX a été le dernier pape qui en ait parcouru les degrés. Il fit ce pèlerinage d'expiation le 19 septembre 1870, dans les dernières heures de son pouvoir temporel.

L'escalier de Pilate compte vingt-huit marches de marbre blanc. Placé d'abord à côté de l'escalier qui conduisait aux appartements des papes, il y demeura jusqu'en 796, époque où, les intempéries et l'indifférence aidant, l'escalier fut comme abandonné. En 844, Sergius II le fit placer avec magnificence devant la basilique de Constantin. Il fut de nouveau transporté par Célestin III qui le mit devant le palais même de Latran. Il y demeura jusqu'au jour où Sixte V fit abattre les antiques demeures de ses prédécesseurs pour leur substituer le palais que l'on voit encore aujourd'hui. Au milieu de toutes les transformations du vieux patriarcat, l'escalier saint devait changer encore une fois de place. L'architecte Fontana fut chargé de ce travail qui se fit en une seule nuit de l'an 1589, avec l'assistance du vénérable chapitre des chanoines de la basilique, au milieu de la psalmodie. On enleva d'abord la première marche d'en haut, et le nouvel escalier fut reconstruit à l'inverse de ce qui se fait ordinairement. La première marche fut placée au sommet,

afin que les ouvriers évitassent de fouler à leurs pieds les marches sanctifiées par le sang d'un Dieu, en sorte que la dernière marche enlevée devint la première de l'escalier actuel.

Pour protéger le monument contre les injures du temps, Sixte V fit construire l'ample portique qui l'abrite encore aujourd'hui. Au sommet de l'escalier, les deux portes à droite qui conduisent à la chapelle de Saint-Laurent, et l'autre porte, à gauche, toutes trois avec leurs architraves sculptées, auraient appartenu an palais de Pilate. Avant Sixte V, qui les fit transporter où elles se trouvent, elles étaient dans la basilique Léonienne ou salle du concile. Elles servaient de sortie aux fidèles, quand ils étaient parvenus au sommet de la Scala Sancta devant Saint-Jean de Latran. Ce fut Innocent XIII qui donna à l'escalier saint sa couverture en bois de noyer. Pie IX chargea le sculpteur Jacometti de faire les deux groupes du vestibule dont l'un représente la trahison de Judas et l'autre, l'*Ecce homo*, et confia la garde du Sancta Sanctorum aux religieux passionnistes pour lesquels il fit construire un couvent attenaut aux édifices élevés par Sixte V.

Parmi tant et tant de souvenirs que présentent à l'esprit l'église et le palais de Latran dont chaque pierre est un témoin de l'histoire, ceux que ma plume vient d'évoquer à grands traits s'offraient à mon imagination en tableaux plus vivants que les autres, quand, sous les voûtes de la basilique retentissait le *Cœlestis Urbs Jerusalem, Beata pacis visio.* C'étaient les souvenirs de l'oratoire qui précèda la construction de la basilique et de l'escalier qui en est la plus belle relique. Ce jour anniversaire de la dédicace du Latran, que l'Eglise fête si solennellement chaque année, m'était une nouvelle preuve qu'en nulle autre société que dans la religion catholique, la gratitude n'est plus en honneur. L'évocation de ce que firent nos pères pour conserver la mémoire de ce que Dieu fit pour eux, de ce qu'ils firent pour Dieu, est une leçon permanente de reconnaissance envers le ciel et de piété envers Dieu.

DON PAOLO-AGOSTO.

LIVRAISONS DEMANDÉES

Ceux de nos abonnés qui auraient reçu en double les numéros suivants: 1904, *janvier* et *octobre;* 1905, *janvier* et *février*, nous rendraient un véritable service en nous les adressant.

A ceux qui, pour nous envoyer ces numéros, seraient obligés de les distraire de leur série, nous donnerons volontiers en retour *dix cents* par livraison.

LA NOUVELLE-FRANCE

TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV.—1905

SOMMAIRE DE CHAQUE LIVRAISON MENSUELLE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



Revers du double-scel de la Cie de la Nouvelle-France.